



HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

MOYEN AGE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
Rue Racine, n°. 4, place de l'Odéon.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

MOYEN AGE,

PAR C. O. DES MICHELS,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX,

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE AUX COLLÉGES ROYAUX D'HENRI IV ET DE BOURBON.

TOME DEUXIÈME

CONTENANT

LA GRANDEUR, LA DÉCADENCE, LE DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE DE CHARLEMAGNE, ET LA FORMATION DE LA SOCIÉTÉ FÉODALE EN EUROPE.



A PARIS,

CHEZ LOUIS COLAS, LIBRAIRE,

RUE DAUPHINE, N°. 32.

ET CHEZ L. HACHETTE, LIBRAIRE,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N°. 12.

1831.

AVERTISSEMENT.

Le manuscrit de ce volume était sorti de mes mains, l'impression même en était déjà commencée, lorsqu'une révolution pleine d'avenir vint ouvrir un champ plus vaste à la manifestation de la pensée. Toutefois, cette liberté que la gloire de juillet nous a faite, je n'ai pas cru devoir en profiter pour assortir mes doctrines aux opinions nouvelles. Comme je n'avais pas attendu le triomphe du peuple pour reconnaître dans mes écrits la légitimité de ses droits, une révision de cet ouvrage n'y aurait apporté sans doute aucun changement. Dans le cas contraire, j'aurais regardé comme chose honteuse de parler le lendemain autrement que la veille, et d'être plus brave après la victoire qu'avant le combat. Il m'importe que le lecteur le sache.

J'ai aussi une grâce à lui demander; c'est

qu'il ne juge pas avec trop de rigueur la disproportion qui existe entre ce volume et celui qui l'a précédé. On m'a reproché d'être, dans le premier, trop avare de faits et d'explications; je crains que le second ne provoque un jugement contraire. Mais plusieurs points de cette Histoire m'ont paru assez nouveaux pour mériter des détails qu'on n'aurait pas rencontrés ailleurs. Prévenu en faveur de mes petites découvertes historiques, je m'en suis peut-être exagéré l'importance ou la nouveauté. Le public désintéressé les appréciera à leur juste valeur.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DU MOYEN AGE.

DEUXIÈME PÉRIODE.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DES CARLOVINGIENS ET DES ABBASSIDES JUSQU'A L'ACCOMPLISSEMENT DE LA RÉVOLUTION FÉODALE, ET AU DÉMEMBREMENT DES KHALIFATS D'OCCIDENT ET D'ORIENT.

DEUX grandes révolutions arrivées à deux ans de distance, sur les bords de la Seine et de l'Euphrate, font du milieu du huitième siècle une époque également mémorable dans l'histoire du monde chrétien comme dans celle des peuples musulmans. Les rois mérovingiens venaient de disparaître en France, dans le même temps que les khalifes ommiades étaient violemment précipités du trône de Damas. Deux familles nouvelles prenaient leur place qui, fondées ou affermies par une suite de grands hommes, étaient destinées à lancer dans de nouvelles voies les deux nations dominantes de l'O-

rient et de l'Occident. Sous les prémiers descendans de Charles Martel, aussi-bien que sous les premiers khalifes de la race d'Abbas, les Francs et les Arabes allaient bientôt associer à la gloire des armes et de la domination une illustration toute nouvelle pour eux, qui eut, parmi les peuples chrétiens, moins d'éclat et de durée que chez les mahométans, mais qui devait laisser au milieu de l'Europe des germes féconds de renaissance.

Par une singulière conformité de fortune, les Abbassides et les Carlovingiens, grandis ensemble, devaient aussi dépérir en même temps. A la révolution politique de l'Orient, d'où sortirent trois khalifats indépendans, on peut comparer le premier démembrement de l'empire franc en trois grandes monarchies; et les états secondaires qui se forment sous la protection ou au mépris des émirs Al-Mouménim, ressemblent à ces royaumes qui se détachent furtivement ou à force ouverte de l'empire d'Occident renouvelé. Dans l'un et l'autre système social, ces divisions ne sont que le prélude des déchiremens intérieurs qui devaient faire surgir une multitude de pouvoirs territoriaux et héréditaires, dans chacune des monarchies démembrées de l'ensemble, et réduire enfin au néant la puissance souveraine. Il faut ajouter à cette suite de rapprochemens une dissemblance également frappante, également propre à rendre raison des divers phénomènes politiques dans les deux contrées. L'élévation et la faiblesse des Carlovingiens concou-

rurent à investir d'un pouvoir temporel le chef spirituel de la chrétienté, tandis que la décadence des Abbassides ne laissa dans les mains du prince des croyans que la puissance spirituelle. De cette différence résulta peut-être l'unité tutélaire qui rallia vers un centre commun les élémens isolés de la société européenne, et fit prévaloir les peuples chrétiens avec leur civilisation progressive sur les nations musulmanes condamnées à ne rien créer, et inhabiles même à conserver une lumière empruntée, dont Bagdad et Cordoue ne réfléchirent que de pâles rayons.

CHAPITRE PREMIER.

Formation de l'empire carlovingien, ou franco-romain, par les conquêtes de Pepin le Bref et de Charlemagne.

§ I. *Pepin le Bref*, 752-768.

Lorsque les suffrages de la nation, imparfaitement représentés par les acclamations du champ de mars, eurent déféré à Pepin une couronne que l'autorité de l'Église affermit sur sa tête, la grande conjuration qui se tramait depuis un siècle en Ostrasie arriva à son dernier résultat par la ruine complète des descendans de Mérovée. La révolution intérieure fut alors accomplie; et une révolution plus vaste vint à commencer, qui devait réunir dans un même système tous les débris de la nation germanique dispersés sur le continent européen, et opérer, au profit de la nouvelle dynastie, l'alliance désormais indissoluble de la race conquérante avec la population romaine. Les victoires de Pepin achevèrent la conquête de la Gaule; celles de Charlemagne firent le reste.

Si ce n'était pas une méthode souvent trompeuse que de rapporter toutes les actions des princes, et surtout des princes barbares, à une politique rationnelle, nous pourrions établir que deux grandes pensées remplirent toute la vie du fondateur de notre

seconde dynastie. Ces deux pensées furent l'affermissement de la puissance usurpée, et l'achèvement de la conquête des Gaules. La religion lui donna des armes pour le succès de ces deux desseins; il s'y appliqua avec constance, lorsqu'il eut réprimé les mouvemens hostiles des nations tributaires. Les Saxons révoltés l'obligèrent à passer le Rhin, en 753, avec toute l'armée des Francs; et malgré la défaite et la mort de l'archevêque de Cologne, Hildegaire, Pepin poursuivit les Saxons jusqu'à *Rimi*, sur le Weser. Les contemporains se taisent sur les conditions de paix que le vainqueur leur imposa; mais, suivant l'annaliste de Metz, il fut stipulé dans le traité que les prêtres chrétiens pourraient prêcher librement l'Évangile parmi les Saxons, qui devaient en outre payer au roi de France un tribut annuel de trois cents chevaux. La plupart des chroniques mentionnent cette dernière convention à la suite d'une seconde guerre qui fut marquée, comme la précédente, par la dévastation du pays (758).

753. Au retour de sa première expédition, Pepin marcha contre les Bretons, qui s'obstinaient dans leur indépendance, et qui, loin de reconnaître la souveraineté des rois francs, ne cessaient d'infester leur frontière. Depuis que le royaume de Bretagne avait été démembré après la mort d'Alain II, Nantes, Rennes, Dol et Aleth (Saint-Malo), étaient tombés plus d'une fois au pouvoir des Mérovingiens. Il paraît que Pepin voulut seulement rentrer en possession de ces villes, et l'anarchie que

l'ambition des *Mac-Tiernes*, ou *Fils des princes*, entretenaient dans la Bretagne rendit cette entreprise facile. Le roi s'avança jusqu'à Vannes, dont il se rendit maître, et rangea toute la presqu'île sous la suprématie des Francs (1).

Pepin venait ainsi de soumettre à la même couronne et les Saxons, qui étaient restés étrangers à la conquête de la Grande-Bretagne, et les Bretons, que cette conquête avait exilés de leur patrie. Ces guerres contre des peuples presque sauvages avaient offert plus de périls que de butin ; il n'en fût pas ainsi de l'Italie.

Affaires d'Italie. 754-767.

L'inimitié qui depuis long-temps divisait les rois lombards et les souverains pontifes se renouvelait à chaque changement de règne, et Rome, toujours convoitée par les successeurs d'Alboin, courait des dangers d'autant plus imminens que ces princes étaient plus ambitieux. La conquête de l'exarchat de Ravenne avait renversé la barrière qui protégeait l'ancienne métropole impériale, et Astolphe ne doutait pas qu'en droit comme en fait le destin de Rome ne dût suivre la fortune de Ravenne, dans un moment surtout où les attaques réitérées des Bulgares et des Sarrazins, et la peste qui ravageait l'empire d'Orient ne permettaient pas à Constantin Copronyme de porter secours aux provinces d'Italie. Après s'être

---

(1) Ce passage des Annales de Metz : *Totamque Britanniam subjugavit partibus Francorum*, ne saurait s'entendre d'une soumission entiere.

emparé de Gécano, il s'avança jusque sous les murailles de Rome, et réclama du pape, du sénat, et du peuple, l'obéissance qu'ils devaient, disait-ils, au maître de Ravenne. Mais, loin de se rendre à cette sommation, le pontife redemanda Ravenne au vainqueur pour obéir aux ordres que Jean le Silentiaire venait d'apporter de Byzance. Ce légat de l'empereur avait rencontré à Rome les ambassadeurs que Pepin le Bref envoyait à Étienne II pour remplir une médiation pacifique secrètement sollicitée par le pontife. Dans l'intention de négocier la paix, le pape se rendit à Pavie avec les envoyés des deux cours (1). Mais Astolphe lui défendit de faire entendre une seule parole relative à la restitution de Ravenne et des autres lieux enlevés à l'empire. Toutefois le Lombard n'osa refuser aux ambassadeurs de Pepin le sauf-conduit qui devait assurer au pape son passage en France.

Pepin ayant appris à Thionville qu'Étienne était arrivé à Saint-Maurice en grand appareil, envoya ses deux fils au-devant de son hôte, et alla lui-même

---

(1) Sigonius assure, je ne sais sur quelle autorité, que Jean le Silentiaire engagea le pape, au nom de l'empereur, à faire tous ses efforts pour obtenir le secours du roi des Francs. (*De regno Italiæ*, page 199). Ce fait est pourtant vraisemblable et conforme à toute la conduite des ambassadeurs byzantins. Mais Constantin Copronyme comptait profiter lui-même de l'assistance de Pepin ; ce qui le prouve, c'est que plus tard il offrit de payer les frais de la guerre, si on voulait lui restituer les places reprises sur les Lombards.

le recevoir dans sa maison de Pontyon. A cette entrevue, qui devait avoir de si grandes suites, le pape se jeta aux pieds du roi avec son clergé, couvert de cendres et revêtu d'un cilice (1). De son côté Pepin descendit de cheval, se prosterna devant Étienne, ainsi que ses enfans et les grands de sa suite, et, s'il faut en croire le témoignage suspect d'Anastase, il conduisit quelque temps par la bride la haquenée du pontife romain (2).

Étienne venait de demander au roi de France une protection que Rome menacée ne pouvait plus espérer de ses anciens maîtres (3). Les ambassadeurs byzantins ne réclamèrent pas contre cette intervention étrangère qui allait se substituer au patronage impérial; mais une voix naguère puissante en France s'éleva pour s'y opposer. L'abbé du Mont-Cassin, sujet du roi lombard, avait envoyé pour plaider les intérêts d'Astolphe, un religieux de son abbaye, préposé à la garde des troupeaux. Ce moine, ce pâtre ambassadeur, était le frère de Pepin, Carloman d'Ostrasie, que le dégoût des grandeurs humaines avait conduit dans un monastère. Il remplit avec zèle une mission

(1) *Chronic. Moiss.* D. BOUQUET, Rec. des Histor. de France, tome V. Désormais je ne renverrai à ce recueil que par l'indication du tome.

(2) Anast. Biblioth., *vita Steph.* II, *apud* Bouquet, tom. V, pag. 436.

(3) *Pastor amore gregis fervens, egressus ovile,*
Quærit pacem ovium per turbida lustra ferarum.
FLODOARD, de Steph. II.

qu'il n'avait peut-être acceptée que par esprit d'obéissance, et mit tous ses efforts à déjouer les projets du pape (1). Mais la libéralité d'Étienne avait disposé en sa faveur les grands de la nation, et Pepin voyait dans la démarche du pontife le moyen d'affermir sa propre couronne et d'étendre son influence. Il promit son appui à l'Église, et le pape, en retour, donna à son élection la sanction de l'autorité pontificale. Ce ne fut pas assez pour Étienne de consacrer une seconde fois Pepin, ses enfans et toute sa race, il ajouta encore au titre royal celui de patrice des Romains, qui n'était pas alors sans importance, et, si Théophane dit vrai, un pardon solennel remit à l'usurpateur du trône de Childéric III le parjure de sa félonie (2).

Avant de recourir aux armes, Pepin somma Astolphe de faire droit aux demandes du pape. « Mais quelles sont ces demandes? » demanda le roi lombard. — « C'est, lui répondirent les ambassadeurs francs, que vous rendiez la Pentapole, Narni,

---

(1) Carloman était chargé d'une autre mission qu'il remplit avec plus de succès. Il venait réclamer les reliques de saint Benoît, que des pèlerins gaulois avaient ravies au Mont-Cassin, et dont le précieux dépôt était conservé dans le monastère de Fleury-sur-Loire, au mépris de l'excommunication qui, depuis soixante-huit ans, avait été fulminée contre cette abbaye et contre quelques églises complices du pieux larcin. (*Chronic. Cassin.*)

(2) *Λύσαντος αὐτὸν τῆς ἐπιορκίας τῆς πρὸς τὸν ῥῆγα τοῦ αὐτοῦ, Στεφάνου.* (Chronogr.)

Cécano, et tout ce que le peuple romain réclame de votre iniquité. De plus, Pepin vous fait savoir que, si vous consentez à faire justice à saint Pierre, il vous donnera douze mille sous d'or (1). » Ces représentations furent vaines, et l'assemblée du champ de mars tenue à Braine, ou selon d'autres à Kiersy, appela la nation aux armes; mais ce ne fut pas sans opposition, s'il est vrai que dans un conseil privé plusieurs seigneurs eussent déclaré hautement qu'ils abandonneraient le roi plutôt que de prendre part à cette expédition (2). Depuis plus de cent cinquante ans les Alpes n'avaient pas vu déployer l'appareil de la guerre, et les deux nations qu'elles séparaient vivaient en bonne intelligence. Cette longue paix fut alors rompue, et une armée formidable de Francs menaça l'Italie. Pepin, se dirigeant vers la Maurienne, passa par Vienne, où son frère mourant ne put être rappelé à la vie par les soins de la reine Berthe. Astolphe attendait les Francs dans le Val de Suse, dont l'entrée était défendue par les redoutes des *cluses* que sa prévoyance avait munies de soldats et de machines de guerre. Mais une troupe de braves qui franchit les rochers avec plus de célérité que le gros de l'armée, suffit pour enlever ces barrières et forcer le roi lombard à une prompte retraite. Une affaire d'avant-garde décida de toute la campagne.

(1) *Chron. Moissiac*, tom. V, pag. 67.

(1) Eginhard, *vita Caroli Magni*, Tom. V, page 91.

Astolphe se mit en sûreté dans Pavie, où il n'avait à craindre que la famine, plus menaçante pour les assiégeans que pour les assiégés; car les Francs, suivant leur coutume, livraient aux flammes et au pillage les riches campagnes qu'arrose le Pô. Un corps de troupes détaché de l'armée conduisit à Rome le pontife fugitif, qui fut rétabli dans sa dignité par les commissaires de Pepin, à la tête desquels se trouvait Fulrad, abbé de Saint-Denis. Étienne II devait recueillir tous les avantages d'une guerre entreprise pour lui. Le vainqueur ne voulut entendre à aucun accommodement, à moins qu'Astolphe ne s'engageât à restituer les terres enlevées à la république romaine, en y comprenant Ravenne et la Pentapole.

Pepin fit encore au saint-siége une part abondante des richesses que le vaincu lui avait livrées en se rendant son tributaire. Quant aux compagnons du roi de France, qui ne prenaient jamais les armes sans espoir de récompense, le pillage de la Lombardie et la munificence d'Astolphe avaient satisfait leur avidité. C'est à ces conditions, garanties par des sermens et des otages, que Pepin se laissa toucher de miséricorde en faveur de son ennemi (1), comme parlent nos anciennes chroniques.

Astolphe avait espéré qu'il se dédommagerait de tant de sacrifices, en manquant aux clauses stipulées au profit des Romains. Non-seulement il ne voulut

(1) *Fredeg. Contin.* — *Annales Francor.* — *Chron. Moissiac*, etc.



pas se dessaisir de sa conquête, mais il donna ordre au duc de Spolète de reprendre Narni, pendant que les ducs de Toscane et de Bénévent allaient mettre le siége devant Rome, dont ils brûlèrent les faubourgs avec l'église de Saint-Pierre. Le pape, dont les premières alarmes avaient fait peu d'impression sur son protecteur (1), voulut donner plus de solennité à ses plaintes en y associant le clergé, les ducs, les cartulaires, les comtes et les tribuns de la république. « Secourez-nous, disaient-ils, avant que nous périssions. Tous les peuples qui ont demandé un appui à la belliqueuse nation des Francs ont été sauvés par elle (2). » Enfin, le danger devenant tous les jours plus pressant et l'intervention plus nécessaire, Étienne, par une pieuse prosopopée, adressa à Pepin un message dans lequel le prince des apôtres, sollicitait en faveur de son successeur (3).

765. Les Francs passèrent une seconde fois le Mont-Cenis. Pepin se fit accompagner par Tassillon, qui, avec les chefs de sa nation, venait de jurer fidélité à la nouvelle dynastie royale dans le champ de mai de Compiègne. Il semble qu'une diversion des Bavarois par la vallée de l'Adige aurait été d'un plus utile secours; mais la conduite postérieure de leur duc donne lieu de croire que Pepin comptait peu sur sa loyauté et voulait surveiller ses démar-

(1) *Steph. II, Epist. secunda.*
(2) *Epist. tertia*, tom. V.
(3) *Rec des Hist.*, tom. V, page 495.

ches. L'armée des Francs tourna les Lombards qui l'attendaient aux Cluses, et Pavie offrit de nouveau à Didier l'asile de ses remparts inexpugnables. Pepin reçut dans son camp deux ambassadeurs de Byzance, que le pape avait fait embarquer pour Marseille, lorsque déjà les Francs descendaient en Italie. Ils devaient demander au nom de l'empereur la remise de l'Exarchat à ses anciens maîtres; mais Pepin, peu touché de leurs magnifiques promesses, répondit qu'il n'avait pris les armes dans aucune vue d'intérêt, et seulement pour l'amour de saint Pierre et le pardon de ses péchés (1). On ne saurait accorder cette parade de désintéressement avec les conditions du traité qui termina la guerre. Suivant le continuateur de Frédegaire, Astolphe livra le trésor de Pavie, qui fut distribué à l'armée victorieuse, promit de payer chaque année le tribut imposé à ses devanciers (2), et jura de ne plus se révolter contre Pepin. Cet annaliste passe sous silence les deux donations qui sont attestées par la correspondance officielle du Code carolin (3), et dont le titre fut déposé par l'abbé Fulrad sur l'autel de

(1) Anastase le Biblioth., tom. V, page 438.

(2) Sans doute, en vertu de la paix accordée à Agilulfe.

(3) Voyez la lettre 85, où Adrien se plaint de la désobéissance des habitans de la Pentapole, et prie Charlemagne de défendre les droits de patrice de Ravenne conférés au pape par Pepin, de même que le pape fait respecter, dans le roi de France, le titre de patrice des Romains.

Saint-Pierre avec les clefs des villes cédées, en présence des députés de la Pentapole et de l'Émilie (1). Il y a, ce nous semble, peu de bonne foi à contester l'authenticité de ces actes, qu'on ne doit pas accuser de fraude pour avoir été imprudemment étayés sur la donation mensongère de Constantin, ouvrage d'un faussaire ignoré.

756. Le traité de paix, conclu au mépris des droits de l'Empire, n'avait pas encore reçu sa pleine exécution, lorsqu'Astolphe mourut des suites d'une chute de cheval. Cet accident a été regardé par les moines de France comme un juste châtiment de sa perfidie. On ne savait pas alors, de ce côté-ci des Alpes, que l'ennemi de Pepin avait été, comme lui, prodigue de biens envers les couvens, et qu'il était mort dans les bras des moines.

---

(1) *Donationem in scriptis emisit possidendam quæ et usque hactenùs in archivo S. nostræ Ecclesiæ recondita tenetur*, dit le biographe pontifical. Anastase comprend dans cet acte incontestable les villes suivantes : Ravenne, Rimini, Pesaro, Conca, Fano, Forum Pompilii, Forli, Sussubium, Montefeltro, Accerragio, Montlucati, Serra, Saint-Marin, Bobio, Urbin, Collium, Lucolos, Eugubio ou Comachio et Narni. (Rec. des Hist, tome V, pag. 439.)

On lit ce passage dans l'Histoire des archevêques de Ravenne : *Sergius..... veluti exarchus sic omnia disponebat ut soliti sunt modò Romani facere*. Agnellus avait déjà dit que cet évêque exerçait la juridiction (*judicabat*) dans toute la Pentapole. L'annotateur du Livre Pontifical pense que Sergius n'avait qu'une autorité déléguée par le pape Paul, avec l'assentiment de Pepin. (Muratori, II, 2.)

L'influence que Pepin avait acquise en Italie parut bien après la mort d'Astolphe. Le duc de Toscane, Didier, qui s'était fait proclamer par ses vassaux, craignant la concurrence du moine-roi Ratchis, eut recours à la protection des Francs et des Romains. Il promit d'ajouter à la donation déjà faite et imparfaitement accomplie les villes de Faenza, Imola, Ferrare, Auximum, Ancône, Humana, et même Bologne (1). L'abbé Fulrad et le comte Robert reçurent son serment, sommèrent Ratchis de rentrer dans son monastère, et adressèrent une proclamation à la nation lombarde, pour lui annoncer que les troupes franques, et, au besoin, l'armée romaine, soutiendraient la cause de Didier. Il n'en fallut pas davantage pour assurer le trône à ce prince; mais, loin de tenir sa parole, Didier songea à se mettre en possession de l'Exarchat et à ruiner le parti franc en Italie. Il dépouilla les ducs de Spolète et de Bénévent, Alboin et Liutprand, qui avaient fait hommage à Pepin : le premier éprouva, avec ses gastalds ou comtes, un traitement ignominieux; l'autre, chassé de sa résidence, se réfugia dans Otrante à l'extrême limite du territoire lombard.

Le pape Paul Ier., qui venait de succéder à son frère Étienne II, dénonça ces violences à Pepin, et lui apprit que Didier avait eu une entrevue avec l'ambassadeur grec qui revenait de France sans

---

(1) *Stephani* II *Epist.* 8, Tom. V,

avoir rien obtenu; qu'il avait été convenu entre eux que la flotte de Sicile irait bloquer Otrante, où le duc de Liutprand était assiégé par les partisans de Didier; que cette ville serait rendue à l'empereur Constantin IV, et qu'une armée impériale débarquerait en Italie pour aider le roi lombard à reprendre Ravenne. Le pontife suppliait Pepin de persister dans l'exécution littérale des premières conventions. « Vous êtes après Dieu, lui disait-il, notre appui tutélaire et notre défenseur; un nouveau Moïse, un autre David. La nation des Francs est une nation sainte, un royal sacerdoce, un peuple d'élection béni par le Seigneur (1). Dans les diverses lettres écrites au roi de France, le pape, agissant de concert avec le sénat et le peuple romain, l'avertissait de se tenir en garde contre la duplicité de Didier et contre les prétentions de la cour de Byzance, qui travaillait à recouvrer son ascendant en Italie, et ses provinces perdues. Il paraît même que Didier prit plus d'alarme des préparatifs de son allié que de l'intervention de son ennemi, bien persuadé que Pepin aurait plus à cœur de terminer la guerre d'Aquitaine, que d'aller défendre au-delà des Alpes des intérêts moins importans. Pour répondre aux pressantes prières du pape, le monarque franc invita le roi des Lombards à défendre contre les Grecs l'exarchat de Ravenne, à donner l'ordre aux ducs de Bénévent, de Spolète et de Toscane, de protéger

(1) *Pauli papæ I epist. ap.* Bouquet, tom. V.

Rome, qu'on croyait menacée d'une descente, et à sommer les régens (*reges*) de Naples et de Gaëte de restituer les patrimoines de saint Pierre situés dans leurs territoires. Les craintes qu'avaient naguère inspirées au pape les dispositions hostiles de Byzance se renouvelèrent d'une manière plus alarmante en 765, lorsque ses émissaires lui annoncèrent que trois cents navires grecs, réunis à la flotte de Sicile et commandés par six patrices, devaient débarquer une armée près de Rome, et faire ensuite une descente sur les côtes de France; mais cet armement n'eut pas lieu, et on peut croire que le pape trompé avait conçu de vaines terreurs.

Ces négociations non interrompues pendant quinze ans entre le saint-siége et le fondateur de la dynastie mérovingienne ne nous sont connues que par les lettres d'Étienne II et de Paul Ier., documens précieux où l'on peut suivre à sa naissance et dans ses premiers progrès la politique temporelle de la cour de Rome. Il serait impossible de comprendre, sans ce secours, comment les Francs se sont alors impatronisés en Italie, et avec quelle adresse fut liée, entre les papes et les Carlovingiens, cette grande partie où devait se jouer le sort de la monarchie lombarde. On pourrait s'étonner que, dans des circonstances aussi favorables, Pepin n'ait pas abordé une entreprise dont le succès était réservé à son fils, si les embarras ou les dangers de la guerre d'Aquitaine ne donnaient la raison de cette apparente modération.

Conquête de la Septimanie 752—759.

Avant d'élever aucune prétention sur les provinces méridionales tombées en partage aux descendans présumés de Caribert II, Pepin avait songé aux moyens d'en faciliter la conquête. Placer le duc d'Aquitaine entre deux ennemis, et prendre position sous les murs de sa capitale, tel était l'avantage préliminaire que les circonstances permettaient d'espérer. La Septimanie, que les Goths avaient su défendre contre Clovis, et les Sarrazins contre Charles Martel, était alors sur le point de s'affranchir entièrement du joug des infidèles. Déjà s'étaient élevés de toutes parts des seigneurs indépendans qui avaient pris pour chef un comte goth nommé Ansémond. Les Sarrasins de la contrée, réfugiés dans Narbonne, avaient à contenir les habitans chrétiens de cette ville, et à combattre les insurgés qui ne cessaient de les assaillir. Contre tant d'ennemis, ils étaient réduits à leurs propres ressources; car la révolution qui venait de renverser le trône des khalifes ommiades avait réveillé en Espagne la rébellion et la guerre civile. Il est vraisemblable que les Goths de la Septimanie prirent les armes pour leur liberté, lorsque le cheick Amer-Ben-Amrou eut levé, en 749, l'étendard de la révolte sur les bords du Tage et de l'Èbre. La Gothie, livrée à l'anarchie, attendait un protecteur pour se donner à lui. Le duc d'Aquitaine Waïfre se présenta le premier; mais il paraît que son expédition dans le territoire de Narbonne, en 751, n'eut pour objet que le pillage, et les Goths ne furent pas plus

épargnés que les Sarrazins. C'est vers ce temps que le comte Ansémond implora l'assistance du roi que les Francs venaient de se donner, et qu'il lui livra Nîmes, Maguelone, Agde et Béziers. Toutefois, Pepin tenta d'inutiles efforts pour se rendre maître de Narbonne par la force des armes; mais il eut soin d'entretenir des troupes dans le pays, afin de tenir la garnison en échec et de l'affaiblir en l'isolant. La colonie musulmane ne pouvait espérer de secours de l'autre côté des Pyrénées, où le vice-roi Yousouf avait besoin de toutes ses forces pour soutenir la cause des Abbassides. Lorsque la victoire de Calat-Ayoub en Catalogne l'eut délivré du rebelle Amer (754), un ennemi plus redoutable vint descendre sur la côte d'Andalousie, pour défendre les droits de sa famille.

L'ommiade Abderrhaman enleva l'Espagne aux khalifes d'Orient par ses victoires sur Yousouf, qui fut vaincu et tué à Almunécâb, l'année même où Narbonne tomba au pouvoir des Francs (759). Cette ville leur fut livrée par la population chrétienne, après le massacre ou l'expulsion des Sarrazins. Pour prix de leur libre soumission, les Goths stipulèrent le maintien de leurs lois et de leurs anciennes franchises que Pepin jura de respecter. Depuis ce moment, la province narbonnaise forma, sous le nom de Gothie, un duché du royaume de France.

Le khalife de Cordoue, occupé à réprimer des rébellions toujours renaissantes, ne pouvait songer à reconquérir la Septimanie musulmane; mais il em-

pêcha que les Francs ne s'établissent dans les villes de Barcelone et de Girone, que l'émir Soliman avait offert de livrer à Pepin.

Voilà ce que nous apprennent, sur ce point obscur de notre histoire, les indications de nos annalistes, confrontées avec le témoignage des auteurs musulmans. Nous en saurions davantage si les négociations qui eurent lieu entre Pepin et Abdérame Ier. avaient pénétré dans l'ombre des cloîtres où les moines tenaient registre des guerres, des tremblemens de terre, des éclipses, des contagions, avec plus de soin que des transactions politiques (1).

Conquête de l'Aquitaine. 760—768.

Depuis la première conquête de l'Aquitaine jusqu'à la mort de Clotaire II, pendant l'espace de cent vingt ans, cette partie de la Gaule avait été considérée comme une colonie que les fils des rois se partageaient, parce qu'aucun d'eux n'aurait accepté pour sa part une contrée restée étrangère aux mœurs, à la langue et aux institutions politiques des Francs. Lorsque Dagobert voulut exclure son frère Caribert de la succession paternelle, il lui abandonna dédaigneusement l'Aquitaine, et la nation dominatrice regarda comme déshérité de la dignité royale un prince qui résidait à Toulouse,

(1) Le reste de l'année 759 s'étant passé sans guerre, la Chronique de Saint-Gall en fait toute l'histoire par ce seul mot : *Quieverunt*. L'an 762 fournit trois mots à l'annaliste : *Hiems grandis et dura* (Tom. V, pag. 359). Ce fut l'hiver le plus rigoureux dont l'histoire ait gardé le souvenir.

qui n'avait pour sujets que des Romains, et qui ne possédait rien en *France*, c'est-à-dire au nord de la Loire. Adoptés par les Aquitains, malgré la tache de leur origine germanique, les descendans de Caribert oublièrent une nation et une famille qui les méconnaissaient. Eudes fit quelques efforts pour repousser la domination ostrasienne et défendre la Neustrie, dont la soumission devait compromettre l'indépendance de l'Aquitaine. S'il ne put empêcher le triomphe de Charles Martel, il sut du moins conserver sa souveraineté intacte, et le vainqueur des Sarrazins se contenta d'obtenir de lui quelques marques de déférence. Hunald, fils de Eudes, et Waïfre, son petit-fils, conservèrent, sinon le titre, au moins l'autorité de rois (1), pendant que les aînés de leur race laissaient échapper le sceptre de leurs débiles mains. Toutefois, ils ne cherchèrent pas à entraver l'ambition des Héristals, dans la crainte d'encourir leur redoutable inimitié. Waïfre osa bien donner asile au frère rebelle de Pepin; mais l'exemple du duc des Allemands, retranché du nombre des princes pour avoir épousé la cause de Grippon, lui interdit toute démonstration hostile en faveur de son hôte, qui s'éloigna de Toulouse, et trouva la mort en traversant les Alpes helvétiennes.

On pourrait supposer que l'hospitalité de Waïfre,

(1) Le titre de roi est donné à Waïfre par le biographe de Saint-Maximin, abbé de Mici, et le titre de royaume à l'Aquitaine, dans la charte d'Alaon.



et surtout le refus de livrer Grippon aux ambassadeurs de Pepin firent naître dans l'âme du roi des sentimens de vengeance, s'il n'était pas plus naturel de penser que la conquête de l'Aquitaine était depuis long-temps arrêtée dans ses desseins, comme une suite ou même une nécessité de son usurpation. A défaut de raisons, il allégua d'équivoques réclamations.

Clovis avait trouvé dans la religion un prétexte pour faire la guerre aux Visigoths, maîtres des provinces méridionales de la Gaule. Le même zèle parut animer Pepin, lorsqu'il somma Waïfre de rendre aux églises neustriennes les biens qu'elles possédaient en Aquitaine et de ne plus y introduire des juges et des exacteurs, de payer la composition ou *weregeld* des Goths de la Narbonnaise, que Waïfre avait fait enlever et mettre à mort *contre l'ordre de la loi*, et, enfin, de livrer les vassaux francs complices de Grippon, qui s'étaient réfugiés au midi de la Loire (1).

La facilité avec laquelle les phalanges ostrasiennes avaient triomphé de la Neustrie sous Pepin d'Héristal et sous Charles Martel, la prompte défaite des Saxons par Pepin le Bref, et la Lombardie deux fois envahie par ce prince, semblaient présager aux Francs

(1) De toutes les chroniques de France, celle de Moissac, écrite au midi de la Loire, est la seule qui ose dire que *Pepin poursuivit Waïfre parce qu'il ne voulait pas se soumettre à son autorité.* (Rec. des Hist., tom. V, pag. 68.)



une conquête sans périls; mais ces Aquitains, que les contemporains nous représentent comme si lâches et si corrompus (1), devaient soutenir, contre la nation la plus belliqueuse, une lutte de huit années marquée par sept campagnes, et signalée par plus de dévastations que de victoires.

760. Une invasion subite à travers le Berri et l'Auvergne commença les hostilités, et décida Waïfre à prendre des engagemens qu'il ne voulait pas tenir. Il se disposait à des représailles contre Pepin. Pendant qu'on délibérait au champ de mai de Duren, *touchant le salut de la patrie* (2), on apprit que Waïfre avait passé la Loire avec les comtes de Berry et d'Auvergne, et s'était avancé jusqu'à Châlons-sur-Saône, commettant sur son passage, et surtout dans les terres royales, les mêmes ravages que les Francs avaient exercés dans les états du duc d'Aquitaine. Pepin fit aussitôt publier l'hériban, et donna rendez-vous à ses comtes dans la ville de Nevers, où il se rendit lui-même avec son fils Charles, qui devait faire ses premières armes dans cette guerre. Les Francs prirent et brûlèrent Bourbon et Chantelle, dont les habitans furent envoyés captifs en France. Ceux de Clermont eurent un sort encore

(1) L'auteur de la Vie de S. Berthier dit, entre autres choses, en parlant de ce saint : *Vixit in Waïfarii ducis Aquitanorum nefandă domo, tanquam novus Loth in Sodomorum medio..... erupit enim* (*Waïfarius*) *malignus de malignis, pejor de pessimis.* (Tome V, pag. 144.)

(2) *Frédeg. contin.*, *an.* 761.

plus déplorable, et périrent dans l'incendie de leur ville. Cette terrible exécution, la défaite et la captivité du comte Blandin firent ouvrir devant le vainqueur toutes les places de l'Auvergne.

762. Jusque-là Pepin n'avait songé qu'à affaiblir son ennemi, et à intéresser ses compagnons à une guerre de pillage. Il paraît qu'une autre politique le dirigea dans sa troisième expédition. Tous ses efforts furent réunis contre la ville de Bourges, qui succomba après un siége régulier. La garnison prisonnière fut mise en liberté, à l'exception des Gascons, qui faisaient la force des armées de Waïfre.

Pepin réunit le Berri à ses états *par le droit de la guerre* (1), et laissa une nombreuse garnison dans la ville de Bourges, dont il répara les murailles. La prise de cette place et celle du château de Thouars réputé inexpugnable, avertirent le duc d'Aquitaine de changer son plan de défense. Il fit démanteler Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux, Angoulême, et, au lieu de disséminer ses forces

---

(1) *Jure prœlii*, dit le continuateur de Frédégaire. Les contemporains n'en reconnaissaient donc pas d'autres à Pepin. Plus bas, la même chronique dit que les Aquitains passèrent sous la domination royale, *sicut antiquitùs fuerant*. (Rec. des Hist., tom. V.)

La charte d'Alaon émanée de Charles le Chauve, et par conséquent d'un pouvoir ennemi, reconnaît le droit héréditaire des ducs Boggis, Eudes, Hunald et Waïfre; mais elle ajoute qu'ils l'exerçaient *au nom des rois francs*. (Charte d'Alaon, tom. VIII, pag. 471.)

dans les garnisons, il se mit à tenir la campagne (763); mais il ne fut pas plus heureux; et, malgré le dévouement des Basques, qu'il amenait des Pyrénées, malgré la retraite de Tassillon, qui feignit une maladie pour déserter l'armée ostrasienne, les Aquitains perdirent une grande bataille près d'Issoudun. Pepin pénétra jusqu'à Cahors, et, revenant par Limoges, il congédia ses guerriers à Digoine, jusqu'au retour du printemps.

Une année de repos et de négociations suivit cette troisième campagne. Waïfre avait besoin de se refaire, et Pepin voulait punir la félonie de Tassillon. Le duc offrit au roi de lui payer les tributs et les présens que les Mérovingiens ses prédécesseurs recevaient de l'Aquitaine, à condition que Bourges serait rendue aussi bien que les autres villes restées au pouvoir des Francs. Pepin n'était pas éloigné d'un accommodement qui aurait favorisé sa vengeance; mais les conseils du pape Paul, dont le duc de Bavière avait sollicité l'entremise, et les représentations de l'assemblée nationale de Worms, le détournèrent de la guerre de Bavière; aussi bien la grande levée de boucliers qui se préparait sur l'autre rive de la Loire ne lui permettait pas de se hasarder au delà du Rhin.

765. Trois armées sortirent en même temps de l'Aquitaine; la première, commandée par Mansion, cousin de Waïfre, devait intercepter un corps de Francs qui allaient tenir garnison à Narbonne, et qui de là pourraient inquiéter la capitale de Waïfre;

mais les lieutenans de Pepin, Australd et Galeman, réunis aux Goths de la Septimanie sous les ordres du comte de Maguelone (1), battent Mansion, qui est tué dans l'action. Toutefois, les vainqueurs ne pénètrent pas plus avant, et viennent faire leur jonction avec le comte de Châlons, pour repousser le nouveau comte d'Auvergne Hilping, qui était descendu dans le Lyonnais pour couper la retraite à l'armée du midi et appeler aux armes les mécontens du royaume de Bourgogne; mais Hilping, battu sur la Haute-Loire, eut le même sort que Mansion. Sur leur troisième point d'opération, les Aquitains n'eurent pas plus de succès, et Manuge, comte de Poitiers, s'étant avancé en Touraine, périt dans un combat qu'il engagea avec les vassaux de Vulfard, abbé de Saint-Martin de Tours. Tant de revers firent perdre courage aux amis du duc d'Aquitaine, qui trouva des défections dans sa propre famille. Rémistan, son oncle, alla porter ses sermens au roi Pepin et à ses deux fils. Il reçut, en retour, de riches présens, la moitié du Berri et le château d'Argenton, dont Pepin avait rélevé les fortifications pour en faire une place de sûreté. Une cause trahie par ceux qui avaient le plus d'intérêt à la défendre trouva de nouveaux déserteurs, lorsque Pepin alla déployer sa bannière aux bords de la Garonne et sur les remparts d'Agen. On allégua la nécessité, et on se soumit au vainqueur.

---

(1) *Vita S. Bened. Anian*, tom. V, pag. 456.

767. L'Aquitaine était regardée comme conquise, et Pepin sembla en prendre solennellement possession lorsqu'il vint établir la reine Berthe dans le palais qu'il avait fait bâtir à Bourges. Cependant l'infatigable Waïfre tenait toujours la campagne, et Pepin résolut de ne pas lui laisser un moment de repos. Avant l'époque de l'année où les hostilités devaient recommencer, le roi s'était rendu maître de Toulouse, qu'il avait attaqué du côté de Narbonne, et, passant par l'Albigeois et le Rouergue, qui se soumirent, il vint célébrer à Vienne la fête de Pâques. Les circonstances avaient fait remettre au mois d'août l'assemblée de la nation que Pepin alla tenir à Bourges, et qui fut suivie la même année d'une seconde expédition. L'armée se dirigea vers la Garonne, où Rémistan, par un honorable repentir, était allé rejoindre son neveu ; elle prit sur son passage les châteaux de Scoraille, de Turenne et de Peiruce. Les Francs explorèrent les montagnes et les cavernes où Waïfre se défendait avec quelques guerriers fidèles. Irrité de n'avoir pu atteindre son ennemi, Pepin résolut de reprendre les armes au retour du printemps, et, au lieu de licencier l'armée à la fin de l'automne, suivant la coutume, il la cantonna sur les limites de la Bourgogne, et lui-même passa l'hiver à Bourges. Dès la mi-février (768), il détacha secrètement quelques comtes pour aller surprendre le traître Rémistan, qu'il fit mourir sur le gibet des malfaiteurs. On lui amena aussi la mère et les sœurs

du duc d'Aquitaine; et les chefs de la nation basque vinrent à Mons, sur la Garonne, jurer, entre les mains du roi, fidélité à sa dynastie (1).

Cependant l'infortuné Waïfre errait presque seul dans la forêt d'Ivelines, entouré d'ennemis et d'embûches, pendant que son heureux rival, au milieu d'une cour fastueuse, déployait sur le Cher le spectacle d'une audience diplomatique. Les envoyés que Pepin avait fait partir pour Cordoue, dans le dessein d'éloigner Abdérame de l'alliance du duc d'Aquitaine, étaient revenus après trois ans d'absence, suivis d'une ambassade que l'émir Al-Mouménim (2) adressait à son tour au roi de France. La légation musulmane débarquée à Marseille et retenue à Metz pendant tout l'hiver fut reçue au château de Selles; elle offrit ses présens, et reçut ceux du roi en échange.

Après le départ des ambassadeurs, Pepin alla rejoindre ses troupes en Saintonge, et les divisa en quatre corps, pour cerner Waïfre de toute part; mais il ne put parvenir à l'atteindre, et un assassinat, qu'il avait peut-être marchandé, le délivra de cet indomptable ennemi, qui fut trahi par l'amitié comme il l'avait été par la fortune et par la renommée. « L'Estoire ne parole pas de la maniere de » sa mort; mais aucunes chroniques dient que il fu » occis de sa gens meismes, pour ce que il cuidoient

(1) *Frédeg. contin.*, tome V, page 8.

(2) Appelé *Amormuni* par les chroniques.

» par ce aquerre la grace du roy (1). » Après ce déplorable événement, qui terminait la conquête de l'Aquitaine et qui ternissait ce qu'elle pouvait avoir de glorieux, Pepin fit une entrée triomphale à Saintes, où il reçut auprès de Berthe les hommages des seigneurs aquitains. Mais pendant qu'il était occupé à régler le gouvernement de ses nouvelles provinces, il fut attaqué d'une hydropisie dont il vint mourir à Paris, après avoir vainement imploré, par ses prières et par ses présens, l'assistance des deux grands patrons de la Gaule, saint Martin de Tours et saint Denis.

Au lit de mort, Pepin partagea entre ses deux fils, Charles et Carloman, la France germanique, qu'il avait agrandie par l'adjonction de l'Allemannie, et la Gaule, dont, le premier de tous les conquérans barbares, il avait réuni toutes les provinces sous une même domination. Chef d'une race royale fondée et affermie tout à la fois, il avait reconstitué la monarchie, rallié la classe aristocratique à la couronne, rendu au pouvoir suprême tous les attributs usurpés par les maires; et il léguait à ses enfans un empire sans rivaux et trois grandes nations tributaires. Il était réservé à l'un de ses fils de recueillir tout cet héritage, qu'il devait encore accroître pour

---

(1) Chroniques de France, tom. V, pag. 223. — *Dum hæc agerentur, ut asserunt, concilio regis factum, Waïfarius à suis interfectus est.* » (Frédég. contin.)

élever sur cette base immense un nouvel ordre social (1).

§ II. *Charlemagne, roi et conquérant.*

Il fallait que le génie de la guerre et de la politique se perpétuât dans quatre générations consécutives d'une même famille pour que la grandeur des Carlovingiens parvînt à son accomplissement. Le monarque qui devait recueillir toute la puissance de Pepin le Bref, et l'étendre encore par ses victoires, fut peut-être moins habile que son père, que son aïeul, et que le fondateur de sa race. Pourtant il devait faire pâlir la gloire de tous ses devanciers, et marquer de son nom la plus grande époque du moyen âge. « Charlemagne, dit M. de Sismondi, réclamé par » l'Église comme un saint, par les Français comme » leur plus grand roi, par les Allemands comme leur » compatriote, par les Italiens comme leur empe- » reur, se trouve en quelque sorte en tête de toutes » les histoires modernes (2). »

Les Francs ne durent pas s'attendre à tant de gloire le jour où, réunis au champ de mai, ils consentirent au partage du royaume entre les deux fils de Pépin. Cette coutume était sans doute plus

(1) Ne nous étonnons pas si la vie de Pepin nous est si peu connue. Les enfans de ses contemporains n'en savaient guère plus que nous. Le moine de Saint-Gall dit de lui : *De quo propter ignaviam modernorum, magnum silentium est.* (lib. II, ch. 25.)

(2) Histoire des Français, tome II, page 217.

forte que la raison politique, puisque la dynastie naissante compromettait ses destinées par la même faute qui avait perdu les descendans de Mérovée. Le partage eut lieu suivant l'ancien mode, qui assignait à chacun des cohéritiers une part égale dans les contrées de population franque, et dans le pays romain de la Gaule. Carloman obtint l'Ostrasie et la Bourgogne. Charles son aîné, que nous appellerons désormais Charlemagne, eut, avec la Neustrie, l'Aquitaine à peine conquise et déjà insurgée.

Hunald, père de Waïfre, venait de quitter sa retraite de l'île de Ré, où il était allé expier le supplice de son frère Hatton privé de la vue par ses ordres. Il espérait venger la mort de son fils et rendre l'indépendance à son peuple. Les Aquitains devaient compter sur les divisions et l'inexpérience des deux jeunes rois. Mais si la jalousie de Carloman frustra Charles d'un secours qu'il avait droit d'exiger, ses talens y suppléèrent, et l'Aquitaine se soumit sans résistance. Hunald chercha un asile auprès de son neveu Lope, duc des Gascons citérieurs; mais les Francs ayant passé la Garonne, Lope, qui n'avait pas oublié le traitement cruel infligé à son père Hatton, livra le fugitif en gage de soumission, et reconnut pour souverain le roi des Francs occidentaux (1).

---

(1) *Magnus Carolus fidelissimo Lupo duci (qui ex secundâ Eudonis lineâ primogenitus fuit, nempè Hattonis ducis major natu, et magni Caroli se imperio subjecit)*



Pour conserver une vaste contrée dont les habitans avaient montré tant de répugnance pour le joug germanique, le conquérant établit des comtes francs dans les principales villes, et laissa une forte garnison dans le château de Franciac (Fronsac) qu'il fit bâtir sur la Dordogne. Quelques centaines d'Ostrasiens devaient tenir en respect le quart de la Gaule; mais l'Aquitaine, jadis si florissante, n'avait plus ni villes murées, ni forteresses; ses jeunes défenseurs avaient péri dans une guerre d'extermination; la terre était inculte, le pays presque désert; les monastères même avaient été convertis en solitudes (1).

La guerre d'Aquitaine venait de faire éclater l'inimitié qui jusque-là divisait sourdement la maison royale. En refusant de suivre son frère dans cette expédition, et de remplir ainsi le devoir qui obligeait tous les Francs à la défense commune, Carloman avait trahi ses sentimens secrets, et troublé cette concorde apparente que s'efforçait de rompre un parti puissant dirigé par le duc Aucher et soudoyé par le roi des Lombards (2). Les deux frères n'en vinrent pas à une guerre ouverte comme le demandaient ces artisans de discordes; mais la vie de Charlemagne fut exposée à des complots qui

---

totam Vasconiæ partem beneficiario jure reliquit. (Charta Alaon., tom. VIII, pag. 472.)

(1) *Translat. S. Juniani*, tome V, pag. 454.

(2) *Epist. Steph., papæ III.*

se tramaient en Ostrasie (1). Toutefois après de vives récriminations de part et d'autre, le roi de Neustrie écrivit au pape Étienne III qu'ils s'étaient réunis dans les sentimens d'une amitié fraternelle. Si cette réconciliation fut sincère, c'est ce que la mort prématurée de Carloman ne donna pas le temps de reconnaître.

Ce prince laissait deux fils dont les chroniques laissent à peine entrevoir les noms (2). Si le droit public de la monarchie avait été alors ce qu'il fut depuis, les états de leur père auraient été leur légitime héritage, et Charlemagne se serait rendu coupable d'une spoliation odieuse en usurpant les droits de ses neveux en bas âge. Mais les institutions germaniques n'avaient pas cessé d'être en vigueur, et l'assemblée nationale des Francs orientaux déféra d'un commun suffrage (3) la couronne d'Ostrasie au roi de Neustrie. L'unité de la domination franque fut ainsi rétablie, et Charles se trouva investi, sans effort et sans danger, d'une puissance supérieure à celle de tous ses prédécesseurs. Dès lors une carrière nouvelle s'ouvre devant lui; il a dans

---

(1) *Epist. Carthwlfi episc. Cantuar. ad Carol. Magn.*, tom. V, pag. 634.

(2) Ils se nommaient Pepin et Syagrius.

(3) *Consensu omnium Francorum.* (Eginh. Vit. Caroli, page 90.)

Exceptis paucis, dit Hincmar, *de quibus non est modò necessarium dicere.* (Epist. ad Ludov. Balb., tome IX, pag. 254.)

ses mains tous les élémens de la conquête, et la guerre va devenir tout à la fois une nécessité pour lui et une faveur de la fortune.

Ici commence une suite d'expéditions guerrières qui auront pour principal objet de mettre le royaume des Francs à couvert de la double invasion qui le menaçait, au nord, par les attaques des dernières tribus germaniques restées étrangères au démembrement de l'empire romain; au midi, par les assauts réitérés que l'islamisme livrait depuis un siècle à la chrétienté, et surtout à la Gaule. Pour rendre la défense efficace, il fallait que Charles réduisît ses ennemis à l'impuissance de nuire; la nécessité le rendit conquérant.

La prise de possession des provinces d'outre Rhin donna à Charlemagne deux ennemis à vaincre: les Saxons, qui ne cessaient de franchir les frontières de son nouveau royaume, et les Lombards, dont le roi avait pris sous son patronage les fils de Carloman, et tous les mécontens d'Ostrasie. Si ces deux nations avaient su concerter leurs efforts, l'empire des Francs était compromis dans son existence; mais l'instinct belliqueux des Saxons prévint la politique du roi lombard, et celui-ci eut la maladresse de provoquer la guerre et de l'attendre chez lui.

Guerre d'Italie. 773—774.

Didier, après avoir inutilement tenté d'allumer la guerre entre les princes francs, s'était mis à rechercher leur alliance. Trois mariages devaient en resserrer les nœuds. Un seul, à la vérité, fut conclu, et le roi des Lombards devint le beau-père de Charlemagne,

qui répudia une première femme pour épouser Désirade, plus docile en cette occasion aux conseils de la reine Berthe, sa mère, qu'à l'énergique et inconvenante opposition du pape Étienne III (1). Mais il se dégoûta bientôt d'une épouse dont la débile complexion ne lui promettait pas d'héritier, et la princesse lombarde fut renvoyée à Pavie, vers le même temps où la veuve de Carloman venait y chercher un asile avec ses deux fils; ainsi, deux reines sans époux apportaient à la cour de Didier, l'une son affront à venger, l'autre une occasion pour cette vengeance. Rétablir sur le trône d'Ostrasie les jeunes princes qui en étaient exilés, c'était pour le roi lombard satisfaire l'intérêt politique qui réclamait la division de l'empire des Francs; c'était aussi laver l'outrage fait à sa fille.

Charlemagne revenait triomphant d'une première expédition contre les Saxons, lorsque des lettres du pape Adrien Ier. et de l'archevêque de Ravenne, lui apprirent que Didier, n'ayant pu faire consentir le pontife à couronner les princes ostrasiens, venait d'envahir l'Exarchat, et marchait sur

(1) Il écrivait aux rois Francs : « Quelle démence que la » nation des Francs, illustre par-dessus toutes les autres, se » souille d'une semblable alliance avec cette hideuse race de » lépreux !... Déjà la volonté paternelle vous a unis en légi- » time mariage à de très-belles épouses de la très-noble na- » tion des Francs; restez fidèles à leur amour. Aucun de vos » aïeux n'a cherché femme chez l'étranger. » (*Steph. pap. III, Epist.*, tom. V, pag. 54.)

Rome avec le duc Aucher et les enfans de Carloman. Cette cité une fois conquise, l'ordre politique établi en Italie par Pepin le Bref allait être bouleversé, et l'influence de la France sur ce pays remplacée par la domination lombarde. L'honneur de Charlemagne était compromis, sa sûreté même se trouvait menacée; cependant il ne prit les armes qu'après avoir sommé Didier *de restituer au saint-siége les domaines de saint Pierre*. Cette formule comprenait alors tous les intérêts et les prétentions des rois Francs en Italie.

Un champ de mai fut indiqué à Genève, et les Francs s'y rendirent en armes, plus disposés à combattre qu'à délibérer. La guerre ayant été votée par acclamation, deux armées passèrent les Alpes en même temps : l'une par le Mont-Joux (grand Saint-Bernard), sous les ordres de Bernard, fils naturel de Charles Martel; l'autre par le Mont-Cenis, commandée par Charlemagne en personne. Adalgise, fils de Didier, et le duc Oger avaient pris position, avec l'armée lombarde, derrière une ligne de murailles et de tours construites à l'entrée du Val de Suze. La résistance qu'ils opposèrent aux Francs décida Charles à détacher un corps d'élite, qui, suivant un sentier escarpé à travers des rochers réputés impraticables, alla surprendre l'ennemi sur ses derrières, et lui fit abandonner les fortifications des Cluses. Ce coup de main, dont le succès fut dû à un diacre de Ravenne, eut tous les résultats d'une grande victoire, puisque les Lombards dé-

concertés n'osèrent plus tenir la campagne. Didier se renferma dans Pavie avec le duc d'Aquitaine, récemment sauvé de sa prison, et Adalgise, *en qui les Lombards avaient grande fiance*, alla défendre, avec Oger, les princes d'Ostrasie réfugiés à Vérone. Mais il ne fut pas plus heureux sur les bords de l'Adige que dans les défilés des Alpes. Les illustres bannis confiés à sa garde tombèrent au pouvoir de leur persécuteur, qui les condamna à vivre et à mourir dans un monastère, et le fils de Didier fut heureux de se sauver à Constantinople, où il devait trouver des secours impuissans.

Le roi des Francs, imitant l'exemple qu'avait autrefois donné le conquérant lombard de Pavie, laissa le gros de son armée devant cette place alors inattaquable, et, sous prétexte de vouloir célébrer les fêtes de Pâques à Rome, prit son chemin vers la cité papale; avec un corps de troupes suffisant pour assurer sa marche, et un cortége assez pompeux pour éblouir les Romains, qui allaient voir pour la première fois un monarque franc dans leurs murs. Le pape le reçut hors de la ville avec tous les honneurs réservés aux patrices, et lui confirma cette dignité, dont Étienne II avait décoré la jeunesse des fils de Pepin. Charles, à son tour, renouvela la donation que son père avait faite au saint-siége, et ajouta encore aux libéralités de ce prince. Mais, tout en admettant l'authenticité de cet acte, pouvons-nous accorder quelque confiance au témoignage d'Anastase, qui prétend avoir trouvé, dans l'instrument de la

donation, la cession de Parme, de Reggio, de Mantoue, de la Vénétie, des duchés d'Istrie, de Spolète, de Bénévent et de l'île de Corse? Faut-il s'en référer à Sigonius, qui joint encore à tous ces dons une partie de la Toscane? à Pierre de Marca, qui donne libéralement Naples et toute la Campanie, la Pouille et l'Abruzze ultérieure? à d'autres enfin qui livrent bravement à l'Église romaine la Saxe à peine entamée par les armes de Charles, la Sardaigne, qui ne l'était pas encore, et la Sicile, qui ne le fut jamais? A une époque où la fameuse donation de Constantin commençait à prendre créance, il n'est pas étonnant qu'on ait cru faire honneur à Charlemagne, en lui prêtant un acte également extravagant (1). L'exagération des historiens ultra-

---

(1) Une lettre d'Adrien, qui est la 49e. du Code Carolin, prouve que l'acte apocryphe de cette donation existait déjà. On sait que la poésie et la critique en ont fait justice depuis long-temps. Le paladin Astolphe le trouva dans la lune :

Di vari fiori ad un gran' monte passa
Ch' ebbe già buono odore, or puzza forte ;
Questo era il dono (se però dir lice)
Che Costantino al buon Silvestro fece.
ORLANDO FURIOSO, lib. 34, v. 80.

Léon X, en homme d'esprit, ne trouva rien à dire à cette plaisanterie.

Deux siècles avant l'Arioste, le Dante, plus crédule, ne s'était pas permis le doute sur la donation de Constantin, qui, pourtant, lui paraissait si funeste :

Ahi! Constantin, di quanto mal fù matre,
Non la tua conversion, ma quella dote
Che da te prese il primo rico-patre.
INFERNO, Canto XIX.

montains et les formules ambitieuses de la chancellerie pontificale ont donné aux munificences carlovingiennes une couleur fabuleuse qui en a fait nier la réalité. Si la bonne foi avait toujours présidé à l'examen de cette grande question, on aurait reconnu que les contrées énumérées dans l'extrait du biographe pontifical désignent seulement les patrimoines que Pepin et Charlemagne donnèrent ou firent rendre au saint-siége (1). Que les rois aient cédé des provinces qui ne leur appartinrent jamais, c'est ce que la raison commune ne permet pas d'admettre ; qu'ils aient abandonné aux papes la souveraineté, et non simplement l'administration de pays conquis ou à conquérir, c'est ce que démentent les témoignages historiques les plus formels (2). A côté de cet acte

(1) Voyez Anast. le biblioth. *Vita Adriani*; Léon d'Ostie, *lib.* III, *cap.* 12, et surtout les lettres d'Adrien Ier et de Léon III à Charlemagne, dans le tome V des Histor. de France. Dans la 49e. du Code Carolin (an 776), Adrien demande au roi la restitution des biens que divers empereurs ou patrices ont donnés au saint-siége dans la Toscane, la Sabine, la Corse, et dans les duchés de Spolète et de Bénévent ; il lui envoie les titres de donations de ces divers territoires.

(2) En 815, Louis le Débonnaire fit faire des plaintes au pape Léon III, pour avoir usurpé sur l'autorité souveraine, en punissant de mort des conspirateurs. Les lettres d'Adrien, en parlant des domaines du saint-siége, les appellent toujours *vôtres et nôtres*, et emploient les même expressions en parlant des officiers publics. *Constantinus et Paulus, duces nostri vestrique.*

si favorable aux prétentions de la cour de Rome, et dans un moindre degré de certitude, on peut en placer un autre tout contraire à l'indépendance de l'Église. On a supposé un concile tenu à Rome, où le pape Adrien, de l'avis de cent cinquante-trois prélats, aurait reconnu à Charlemagne le droit d'élire le pape et d'investir les évêques, avec anathème contre quiconque oserait les consacrer avant cette formalité. Les canonistes les plus dévoués aux intérêts du saint-siége ont cru longtemps à ce décret, et Gratien l'inséra dans son recueil (1). Toutefois, c'est avec justice qu'il a été argué de faux. S'il avait existé, en effet, le successeur d'Adrien aurait-il osé le méconnaître? Il faut donc le placer au même rang que les *Fausses Décrétales*, rédigées dans un esprit contraire, non sans doute par le moine Isidore Mercator, qui vivait dans le huitième siècle, mais plutôt par des écrivains de la chancellerie pontificale; œuvre de mensonge et de ténèbres produite pour la première fois à la lumière, par l'adresse du pape Adrien, qui l'inséra peut-être dans une collection de décrets offerte en présent à Charlemagne, et qui, dix ans plus tard, invoquait leur apocryphe autorité.

Le séjour de Charlemagne à Rome n'avait pas été perdu pour sa grandeur future, et ses intérêts du moment reçurent un puissant secours de l'alliance

(1) *Decret. Gratiani*, p. 216. A plus forte raison, il comprend les *Fausses Décrétales*.

qu'il venait de renouveler avec le saint-siége; mais il fallait que la victoire prêtât son appui à sa politique, et Charles se hâta d'aller réduire Pavie.

La capitale des Lombards, affamée par un long blocus, ouvrit ses portes au roi des Francs, après un mouvement populaire où le vieux Hunald, qui s'opposait à la capitulation, périt lapidé par la populace. Didier fut envoyé à Liége, où la tonsure monacale, en le dégradant du rang de *chevelu* si honoré parmi les Lombards, le rendit désormais inhabile à régner. Le vainqueur ne brisa pas sa couronne; mais il la plaça sur sa propre tête, laissant ainsi à la nation vaincue son existence politique, avec sa constitution nationale d'ailleurs conforme aux institutions que la famille conquérante avait fait revivre dans l'empire des Francs. Seulement, il laissa dans Pavie une garnison pour veiller à sa conquête, et des juges qui semblent avoir été préposés à l'administration du royaume (1).

Ces précautions étaient d'autant plus nécessaires que la conquête de la Lombardie n'avait pas été achevée. Des trois grands ducs du royaume, celui de Frioul avait seul fait sa soumission. Hildebrand restait indépendant à Spolète, presque isolé dans un pays conquis; et le duc de Bénévent, Arégise, gendre de Didier, fort de sa puissance, de son éloignement et du voisinage des Grecs, n'était pas disposé à se soumettre sans tenter le sort des armes. Une

(1) *Annal. Tiliani. — Adriani epist* x.

incursion des Saxons en Ostrasie, non-seulement ne permit pas à Charlemagne d'achever son entreprise; elle compromit même la sûreté des premières conquêtes.

Un an s'était à peine écoulé lorsque le roi des Francs reçut un message du pape qui l'instruisait d'une révolution imminente dont le but était de rétablir la monarchie lombarde. Les ducs de Frioul, de Bénévent, de Spolète et de Clusium, Rodgaud, Arégise, Hildebrand et Réginald, venaient de conclure avec les Grecs, par la médiation d'Adalgise, une ligue offensive contre les Francs. Les terres du saint-siége et les possessions de Charlemagne devaient être attaquées par terre et par mer dans le mois de mars de l'année suivante (776) (1). Il paraît même que cette époque fut devancée par le duc de Frioul, dont la défection entraîna beaucoup de cités qui, comme lui, avaient juré obéissance au roi des Francs. Mais la prodigieuse activité de Charles ne se trouva pas en défaut dans une occasion si capitale, et des bords du Wéser, où l'avait appelé la révolte des Saxons, il se trouva inopinément transporté dans les campagnes de l'Adige avec l'élite de ses guerriers. Trévise et Forum Julii (Friuli), retombèrent en son pouvoir, et Rodgaud, prisonnier après une défaite, expia par sa mort une trahison patriotique. Son duché fut donné au Franc Mar-

(1) *Adriani pap.* I *epist.*, tom. V, p. 148.

quhar, et ensuite à Henrich, dont les descendans possédèrent le Frioul jusqu'en 924.

Le châtiment de Rodgaud fixa la conduite du duc de Spolète, qui se hâta de mériter l'indulgence d'un vainqueur irrité, et c'est sans doute à cette époque qu'il faut rapporter les promesses de soumission, qui sont rappelées dans une lettre postérieure du pape Adrien (1).

Cette fois Charlemagne, rendu défiant par son expérience, ne se contenta pas de placer des garnisons à Trévise et dans les principales cités (2); il distribua aussi des comtes et des juges francs dans les provinces conquises et principalement dans le Frioul. Les complices de la défection de Rodgaud furent déshérités de leurs patrimoines, qui servirent à doter le dévouement, la fidélité, et le savoir (3). Toutefois ces précautions ne suffirent pas pour étouffer la haine de la domination étrangère, qui sut se manifester plus tard, puisque dans une diète de Pavie, en 787, Charles jugea nécessaire de bannir les *plus frauduleux*, c'est-à-dire les plus généreux citoyens de la nation lombarde (4).

Guerre de Saxe. 1re. période. 772—777.

Si les Lombards, amollis par deux siècles de séjour sous le beau ciel de l'Italie, furent pour les Francs des ennemis peu redoutables, on n'en peut dire

(1) *Hadriani epist. ad Carol. Mag.*, *an.* 780.

(2) *Annal. Tiliani*, *et Loisell.*

(3) *Precept. Caroli Magni*, an. 776, pag. 732.

(4) *Annal. Nazar.*, pag. 12.

autant de ces intrépides Saxons, derniers restes des vieilles tribus germaniques qui n'avaient pas déserté le sol natal où elles conservaient dans toute leur énergie l'amour de l'indépendance et le courage qui la défend. Il fallut à Charlemagne trente-trois ans de combat pour les dompter, et on peut affirmer qu'il n'en serait jamais venu à bout sans le concours d'une puissance morale qu'il appela à son aide. Il entreprit de subjuguer les Saxons pour les convertir au christianisme, et ce fut au contraire leur conversion qui les subjugua. Cette conquête était nécessaire pour l'existence de la monarchie carlovingienne. Les Héristals l'avaient fondée en amenant dans la Gaule les tribus guerrières de la France orientale. Le Nord continuant ainsi d'empiéter sur le Midi, les Saxons auraient tôt ou tard remplacé les Ostrasiens. Ils avaient depuis long-temps franchi l'Elbe, et le Wéser n'était plus une barrière qui les arrêtât.

Cette nation était alors partagée en quatre peuplades principales : les Westphaliens et les Ostphaliens à l'ouest et à l'est, les Angrariens au midi, et les Nordalbingiens sur la rive droite de l'Elbe. Quoique chaque tribu obéît à un chef particulier élu par le commun suffrage, les intérêts généraux de la confédération se traitaient dans une diète nationale, qui se tenait chaque année sur les bords du Wéser (1). Les Saxons avaient conservé des anciennes

(1) On ne peut désigner exactement le lieu de cette réu-

institutions teutoniques, la liberté, mais non l'égalité. Leurs *Ethelinges* composaient une véritable noblesse; mais il serait impossible d'établir en quoi consistait leur supériorité sur les *Frilinges* ou hommes libres. Les uns et les autres possédaient les terres, et les *Lites* les cultivaient. Ces derniers formaient une troisième classe d'hommes voisins de la servitude, comme les colons tributaires de la Gaule sous les rois mérovingiens. Les contemporains nous parlent d'une célèbre idole des Saxons, sans nous faire connaître leur religion qui ressemblait sans doute à celles des peuples scandinaves. De courageux missionnaires avaient essayé de répandre parmi eux la lumière de la foi, mais la moisson évangélique n'avait pas été abondante. Pepin le Bref avait exigé d'eux qu'ils ne mettraient pas obstacle à la prédication du christianisme; mais le zèle imprudent de S. Libwin, leur fit oublier cet engagement. Menacés par lui, au sein même de leur assemblée, du courroux de Charlemagne, ils s'irritèrent contre le culte qu'on voulait leur imposer, et l'église de Deventer fut détruite avec les néophytes qui la fréquentaient.

Le bruit de cette exécution arriva aux oreilles du roi des Francs, pendant qu'il présidait un champ de mars à Worms. Le motif religieux venait à propos se joindre à la raison politique, et la guerre fut

---

nion; je conjecture que c'était *Detmold*, nom corrompu de *Théotmalli*, qui signifie le *Mallum*, ou l'assemblée du peuple.

déclarée d'un *consentement unanime*. Cette guerre ne fut d'abord qu'une rapide expédition ; elle ne fit qu'engager la lutte, en lui donnant un caractère tout à la fois national et religieux. Les Francs s'emparèrent d'Ehresbourg (1), dont le nom semble témoigner que les Saxons attachaient la gloire et le salut de leur pays à la défense de cette place. C'est là qu'ils avaient élevé la statue d'Herman (Irminsul, ou plutôt Herman Saül), monument cher à la nation, soit qu'il représentât l'image de la patrie germanique, soit que la reconnaissance l'eût consacrée à Arminius, le plus illustre de ses défenseurs. Cette idole grossière figurait un guerrier tenant d'une main un étendard, de l'autre une balance, emblème du commandement et de la justice, que les Germains unissaient ainsi dans leur culte comme dans leurs institutions. Herman Saül tomba sous les coups des Francs victorieux, et les Saxons apprirent dès lors qu'ils auraient à défendre des intérêts plus chers encore que la liberté. Toutefois la tribu des Angrariens fit sa soumission ; et, pour gage d'une fidélité dont nous ignorons les conditions, elle livra des otages à Charlemagne.

774. Lorsqu'on apprit sur les bords du Wéser que l'ennemi des Saxons s'était engagé en Italie dans une entreprise périlleuse, ce fut le signal d'une insurrection offensive. Après avoir repris Ehresbourg, les paysans dévastèrent la Thuringe jusqu'à Fritz-

(1) *Château de l'honneur*, c'est aujourd'hui Stadtberg.

lar, où ils vengèrent l'injure faite à leur culte en profanant une église des Hessois fondée par saint Boniface. Charles ayant appris en Italie ce qui se passait au delà du Rhin donna des ordres pour que trois armées fussent dirigées vers les bords du Wéser, pour y tenir les Saxons en échec, en attendant son arrivée.

C'est dans ces circonstances, comme nous l'apprennent les annalistes contemporains, qu'il résolut d'assujettir les Saxons par le christianisme, ou de les détruire.

Toutes les forces du royaume furent réunies près de la *villa* royale de Duren, où avait été convoquée l'assemblée générale de la nation. Le roi marcha contre Sigebourg, qui fut emporté d'assaut. Ehresbourg, repris sur l'ennemi, et fortifié avec un nouveau soin, assura les derrières de l'armée; le Wéser, défendu avec acharnement, fut franchi à Brunsberg, et le vainqueur reçut sur les bords de l'Oakre, la soumission de Hesso et des Ostphaliens. Les Angrariens déposèrent les armes dans un lieu appelé Bruchi; et Brunon, leur chef, amena au vainqueur les otages de sa fidélité. Les Westphaliens avaient surpris un corps d'armée dans ses campemens, mais Charles répara ce revers, et une partie de cette grande peuplade, subit le même sort que les Saxons de l'est et du midi. Cette fois, le baptême fut imposé aux vaincus comme une condition de la paix; mais leurs conversions n'étaient pas plus sincères que leurs sermens.

776-777. Pendant que le roi de France châtiait

la félonie du duc de Frioul, les Saxons tentèrent, comme les Lombards, de reconquérir leur indépendance. Ils surprirent la garnison d'Ehresbourg, mais Sigebourg résista à toutes leurs attaques, et Charlemagne arriva pour les vaincre. Il les rencontra et les battit près des sources de la Lippe, où il bâtit le château de Lippspring, qui fut muni, ainsi qu'Ehresbourg, d'une formidable garnison. L'année suivante (777), les Saxons se résignèrent à une attitude pacifique, et la plus grande partie de la nation, nobles et hommes libres, se rendirent à la diète que le roi franc avait indiquée à Paderborn. Toutefois on n'y vit point paraître le nouveau chef de la nation, cet intrépide Witikind, qui, dans la lutte inégale de la liberté germanique contre une domination colossale, fit revivre en lui, et dans les mêmes lieux, l'héroïsme d'Arminius. Il venait de quitter sa patrie pour lui chercher des libérateurs.

Dans ce grand congrès de Paderborn, les Saxons s'engagèrent par serment à reconnaître Charlemagne pour leur souverain, et à lui payer un tribut, consentant d'avance *à être privés de leur patrie et de leur liberté*, s'ils manquaient à la foi jurée (1). Ils promirent aussi de n'opposer aucun obstacle à la prédication de l'Évangile, et un grand nombre reçut le baptême. A ces conditions, le vainqueur permit aux vaincus de vivre suivant leurs lois, de conserver

(1) *Annal. Francor. — Annal. Loisell.*, etc.

leurs chefs nationaux et de tenir leurs assemblées. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté de sa conquête, Charles rentra en France, emmenant avec lui de nombreux otages, et laissant derrière lui de nombreuses garnisons.

La fierté du grand roi avait lieu d'être satisfaite. Quelques gouverneurs musulmans de l'Espagne citérieure s'étaient rendus à Paderborn pour solliciter sa protection. Ainsi Charles venait de voir à ses pieds les représentans des seuls ennemis dont le voisinage fût importun à la France, et qui interceptaient au nord et au midi la propagation du christianisme. La révolution, qui avait détaché l'Espagne du khalifat d'Orient, ne s'était pas consommée sans porter atteinte aux intérêts, aux opinions et aux croyances d'un grand nombre de musulmans. Quelques émirs secrètement attachés à la dynastie abbasside de Bagdad, et zélés partisans de l'unité religieuse étaient suspects à la politique ombrageuse d'Abdérame, ce schismatique fondateur du khalifat de Cordoue. On avait vu récemment un fanatique exhorter le peuple à refuser l'*azan*, ou dîme, à un prince qui s'en servait pour faire la guerre aux vrais croyans du Magreb. Tous ceux qui avaient trempé dans la rébellion des fils de Yousouf, ou favorisé l'entreprise du wali d'Afrique Ali-Ben-Moughéit en faveur du khalife abbasside, venaient d'éprouver la disgrâce de l'Ommiade et d'encourir la proscription. De ce nombre étaient sans doute les prétendus émirs de Saragosse et d'Huesca

Guerre d'Espagne. 778.

Aben-al-Arabi et Abou-Taher, qui comparurent à la diète de Paderborn (1). A l'exemple de Soliman, émir de Barcelone, qui s'était mis volontairement sous le patronage de Pepin le Bref, ils imploraient l'appui des Francs contre un prince qui opprimait ses sujets chrétiens, et ils offraient à Charles de se donner à lui avec les villes naguère ou même encore soumises à leur autorité. Le petit-fils de Charles Martel chercha peut-être dans cette alliance, alors si étrange, un moyen d'achever l'ouvrage de son aïeul en chassant les Infidèles de l'Europe. A coup sûr, il y vit l'occasion d'assurer sa frontière méridionale contre leurs fréquentes et dangereuses incursions.

Un champ de mai, le seul que Charlemagne ait tenu dans la France romaine, est indiqué à Chasseneuil sur le Lot. Les hommes libres de l'Aquitaine viennent s'y réunir à ces leudes ostrasiens déjà illustrés par tant de conquêtes. Deux armées sortent de cette réunion nationale, et se dirigent vers les deux extrémités des Pyrénées, où devaient encore se joindre à eux les hommes de guerre appelés de toutes les parties de la monarchie (2). Le corps com-

---

(1) Les *Annales Tiliennes* citent aussi un Ben-Yousouf (Alaroës). Si cet émir était fils du wali Yousouf qui défendit avec tant de courage la cause des Abbassides, la guerre d'Espagne serait expliquée.— Je trouve ma conjecture conforme à l'opinion formelle de M. Sismondi.

(2) *Hispaniam quàm maximo poterat belli apparatu adgreditur*, dit Eginard, chap. IX. Si Charles n'avait eu en

mandé par Charles entra en Espagne par Saint-Jean-Pied-de-Port, prit Pampelune et arriva devant Saragosse. On ignore si l'armée de Catalogne agit hostilement contre Barcelone, ou si elle fut reçue dans cette place en vertu du droit de protection que la France y exerçait depuis vingt-sept ans. L'antique colonie de César-Auguste, défendue par des Arabes et attaquée par des Germains, résista aux guerriers de Charlemagne avec le même succès qu'autrefois aux compagnons de Childebert. Elle était défendue par l'intrépide Abdel-Melek-ben-Omar, qui avait tué son fils de sa propre main, pour avoir manqué de cœur dans un moment périlleux (1).

Les historiens musulmans assurent que les Francs furent battus sur l'Èbre, et les chroniques monastiques attribuent leur prompte retraite au danger que courait l'Ostrasie, de nouveau assaillie par les Saxons (2). Ne pourrait-on pas supposer aussi que Charles fut instruit d'une ligue que Lope II, fils de Waïfre, et petit-fils de Lope Ier. par sa mère, venait

---

vue que d'assurer l'indépendance de quelques émirs, il n'aurait pas déployé un si grand appareil de guerre.

(1) Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*; M. Audiffret, *Hist. des Maures*.

(2) *Pervenit nuncius ad Karolum adhuc in Hispaniá degentem.* (*Chron. Moiss.* p. 70.) — Les autres annalistes disent que Charles apprit à Auxerre l'invasion de Witikind. Mais il faut croire, avec le moine de Moissac, qu'il fut instruit, au delà des Pyrénées, des préparatifs des Saxons.

de former derrière lui entre les Basques, les Asturiens et les Sarrasins (1).

Les confédérés attendaient le passage des Francs dans les défilés de la Navarre. Ils n'osèrent attaquer le gros de l'armée; mais l'arrière-garde, qui ramenait la plus grande partie des bagages, leur promettait plus de profit et moins de périls; ils l'enveloppèrent de toute part dans la vallée de Roncevaux, où les Francs, embarrassés par leur pesante armure, séparés les uns des autres par leurs chariots et leurs bêtes de somme, furent taillés en pièces, jusqu'au dernier, par ces agiles et intrépides habitans des montagnes, véritables *guérillas* du huitième siècle. Les Francs revinrent sur leurs pas pour venger leurs frères; mais l'ennemi avait disparu sans laisser de traces.

Dans cette fatale journée de Roncevaux, Charles perdit ses plus illustres compagnons: Eggihard, son grand-sénéchal, Anselme, comte du palais, et ce fameux Rolland, comte de la frontière de Bretagne, que les liens de la gloire, plus encore que ceux du sang, attachaient à la personne du monarque (2).

(1) *Ille omnibus pejoribus pessimus ac perfidissimus operibus et nomine Lupus, latro potiùs quàm dux dicendus, Vifari patris scelestissimi, avique apostatæ Hunaldi improbis vestigiis inhærens*. (Charta Alaon, t. VIII, p. 472.)

(2) Eginhard, *vita Caroli*. Il paraît, par le passage suivant de ce biographe, qu'on regarda comme un bonheur que l'armée eût repassé les Pyrénées : *Salvo et incolumi*

Les exploits de ce paladin, offerts à l'imitation des guerriers par le chant militaire qui portait son nom, furent surtout rendus populaires par les récits fabuleux que le faux Turpin composa dans le onzième siècle, et que la muse de l'Arioste éleva au rang des plus poétiques fictions du moyen âge.

Ce revers ébranla dès sa naissance la domination carlovingienne de l'autre côté des Pyrénées, et força un grand nombre de familles espagnoles ou musulmanes à se réfugier en France, soit pour se soustraire au châtiment que pouvait appeler sur eux leur attachement à une cause étrangère, soit pour échapper à la misère qui désolait ce malheureux pays. Aussi la vengeance que Charlemagne devait tirer de la perfidie du duc des Gascons, pour être différée, n'en fut que plus sévère. Lope tomba entre ses mains, et le supplice des malfaiteurs infligé au petit-fils des ducs d'Aquitaine punit une défection au moins aussi imprudente que coupable. Son fils Adalric, vassal également infidèle, était réservé au même traitement qu'il subit en 812 (1).

---

exercitu revertitur præter quòd in ipso Pyrenei jugo vasconicam perfidiam parumper in redeundo contigit experiri.

(1) La charte d'Alaon dit qu'Adalric s'étant révolté avec ses fils Scimmin et Centulle, périt dans un combat. Ses petits-fils, Loup III et Garsimir, s'étant à leur tour rendus coupables de félonie, le duché de Gascogne fut donné par Louis le Pieux, à un seigneur de sa famille, nommé Totilon, en 819. Cependant deux fils de Garsimir conservèrent les

Quoique l'expédition d'Espagne n'eût pas produit les résultats qu'elle semblait promettre, elle ne fut pas cependant sans avantage pour la France. Le pays situé entre l'Èbre et les Pyrénées passa sous la protection ou sous l'autorité immédiate de Charlemagne, selon qu'il fut gouverné par des émirs ou par des comtes.

Aben-al-Arabi, Abou-Taher et Ben-Yousouf lui avaient donné des otages précieux pour répondre de l'obéissance de Huesca, Jacca, Girone et autres villes. Pampelune, dont les remparts pouvaient protéger les mouvemens hostiles des Basques, avait été démantelée. On ignore si Barcelone reçut dès lors un gouverneur franc; mais il est constant qu'elle devint le chef-lieu de la Marche de Gothie, qui comprenait la Catalogne et le Roussillon. L'Aragon, la Navarre et le pays des Basques formèrent la Marche de Gascogne, qui eut sans doute Pampelune pour capitale. Les ducs ou comtes supérieurs de ces provinces frontières exerçaient une autorité de surveillance sur les comtes des villes, et sur les émirs musulmans. Toutefois, l'inconstance des Gascons, les incursions des Sarrazins ou leur alliance plus que suspecte, et plus tard la défection des comtes francs eux-mêmes, rendirent toujours précaire ou seule-

comtés de Bigorre et de Beharn, ainsi que les terres patrimoniales des anciens ducs des Gascons. (*Chart. Alaon*, tome VIII, pag. 472.)

ment nominale la possession des marches espagnoles (1).

Pendant que Charlemagne gagnait en toute hâte les bords du Rhin de nouveau menacés, il apprit à Auxerre que Witikind s'était avancé jusqu'à Coblentz et que la Vieille France (2) était envahie. L'apparition de ce héros au milieu des Saxons leur avait fait oublier les sermens de Paderborn, et depuis la Lippe jusqu'à l'Elbe toute la nation s'était levée en armes. Avant que Charles arrivât pour les arrêter, les Francs orientaux et les Allemands fidèles à ses ordres, le repoussèrent jusque dans la Hesse, et leur victoire à Badenfeld permit à Charles de s'arrêter à Héristal, où il fit ses dispositions pour une campagne plus décisive. Guerre des Saxons. 2e. période. 778—785.

Au printemps de 779, il marcha contre Witikind qui, battu à Buckholz, se déroba en fuyant chez les Danois à la vengeance ou à la générosité de son vainqueur. Les trois peuplades de Saxons Cisalbins vinrent de nouveau demander la paix dans un lieu appelé Medefulli, sur le Weser, et l'année suivante la pacification fut achevée à la diète de Horheim. Cette fois Charles demanda d'autres garanties que le baptême, d'autres otages que les fils des chefs. Pour que toute la nation fût intéressée à l'ordre, c'est-à-dire à l'obéissance, il exigea qu'un Paix de Horheim. 780.

(1) Voir Pierre de Marca, *Marca Hispanica.*

(2) C'est ainsi que le moine de Saint-Gall nomme l'Ostrasie.

grand nombre de frilinges et de lides vinssent répondre en deçà du Rhin de la soumission de leurs concitoyens (1). Jadis Auguste et après lui Probus avaient transplanté dans l'intérieur de leur empire des tribus entières de Sicambres et autres Francs pour affaiblir et contenir cette fédération belliqueuse. Charlemagne dispersa de même dix mille familles saxonnes, auxquelles on assigna pour demeures les cantons déserts de la Belgique et de l'Helvétie. Les mesures de sûreté que le vainqueur prenait dans le pays excédaient les bornes d'une prudence légitime. Non-seulement les Saxons, privés de leurs assemblées politiques et de leurs juges, furent assujettis à des comtes francs, et aux ministres du culte qu'on leur imposait; non-seulement on les plaça quelques années après, je ne dirai pas sous le joug, mais sous le glaive d'une loi de sang qui, pour en donner une idée, punissait de mort le refus du baptême et l'infraction du jeûne quadragésimal (2); ils furent même déshérités de leurs patrimoines, et *tout le pays fut partagé entre les évêques, les abbés et les prêtres, à condition d'y prêcher et d'y baptiser* (3). Sans prendre à la lettre cette confiscation de tout un état au pro-

(1) *Omnium accepit obsides tam ingenuos quàm et lidos.* (*Fragment. Annal.*, an 780.)

(2) Baluze, *Capit. de partibus Saxoniæ*, tom. I, p. 250.

(3) *Fragm. Annal.*, an 780. L'auteur de la Vie de S. Sturm s'accorde en tout point avec le fragment anonyme. (Tome V, pag. 447.)

fit de l'Église (1), il est incontestable que des cantons entiers servirent à doter les paroisses et les siéges épiscopaux, qui, à partir de la paix de Horheim, furent successivement établis dans la Saxe. Quoique la moisson fût abondante, dit le biographe de S. Meinwerc, les ouvriers étaient peu nombreux. Ils le devinrent sans doute, lorsqu'aux fruits spirituels qu'elle devait produire, la munificence royale ajouta les richesses terrestres pour les moissonneurs. L'abbé de Fulde, Saint-Sturme, qui le premier fonda des églises au delà du Weser, et que Charles chargea en 778 de l'administration du pays, ne vécut pas assez pour voir fructifier la parole de Dieu. Immédiatement après la pacification de 780, Hercumbert fut institué évêque à Minden et Hildegrin à Halberstadt; un vieux compagnon de saint Willebrord obtint le siége qui fut établi à Verdun (786), et saint Willehad, pénétrant dans la Vigmodie, institua en 787 l'évêché de Brême; car, dit l'auteur de sa vie, bon gré mal gré, les cœurs féroces des Saxons commençaient à s'adoucir (2).

---

(1) Le Capit. *de partibus Saxoniæ*, postérieur de neuf ans, explique ce passage. Il veut que cent nobles, hommes libres, ou lides se cotisent pour donner à leur église un pourpris (*curtis*), deux manses, un serf et une servante. Il fait mention des terres royales, et soumet à la dîme les nobles, les hommes libres et les lides. (art. 15 et 17.) Donc ils étaient encore propriétaires, et la spoliation des vaincus n'avait été que partielle.

(1) *Vita S. Willehadi, episc. Brem. — Chron. episc. Mind., Halberstad. et Verden.*



Saint Liudger, qui alla prêcher vers ce temps l'Évangile dans la Frise et dans la Saxe maritime, mérita par quinze ans d'apostolat que Charles établît en sa faveur, en 802, le siége de Munster (1). Hildesheim, Osnabruck et Paderborn, complètent les huit évêchés qui furent alors fondés dans la Saxe (2). Ces bourgades épiscopales acquirent une importance qui devait les changer dans peu de temps en florissantes cités. C'est là que les prélats tinrent leurs assemblées synodales, et les comtes leurs assises. C'est là qu'on allait entendre la parole de Dieu, présenter aux évêques leurs nombreuses redevances, échanger les fruits de la terre contre les produits de l'industrie gauloise ; c'est là que les enfans des riches et les candidats du sacerdoce recevaient les grossiers rudimens des lettres, et une instruction religieuse moins imparfaite. La civilisation germanique n'eut pas d'autres commencemens que ces institutions fondées par la conquête et le prosélytisme, mais toutefois achetées au prix de l'indépendance. Nous verrons encore, dans la suite, dé-

---

(1) *Vita S. Liudger. episc.* Tome V, page 449.

(2) *Divisa est Saxonia in octo episcopatus... Tunc igitur præparatum est iter prædicatoribus verbi Dei trans Albiam, exieruntque Angeli veloces annonciare Evangelium pacis in universam latitudinem Aquilonis.* (*Helmoldi Chronic. Slavorum*, c. 3.)

Aussi l'auteur donne-t-il à Charles cette louange : *Karolus in fronte statuendus eorum qui pro Deo in partibus Aquilonis laboraverunt.* (*Ibid.*)

river de cette source un des élémens les plus essentiels de la constitution allemande, les principautés ecclésiastiques.

Charlemagne, après avoir congédié la diète de Horheim, s'avança jusqu'au confluent de l'Elbe et de la Hore, où il régla les affaires des Saxons et celles des Slaves des deux rives; puis il partit pour l'Italie.

782. La conquête de la Saxe avait mis les Francs en contact avec le tribus slaves, qui, formant derrière les Germains une seconde ligne de Barbares, attendaient leur tour pour envahir le midi de l'Europe. Déjà les Tchèques et les Sorabes avaient parqué leurs troupeaux en deçà de l'Elbe. Ces derniers, établis entre ce fleuve et la Sale, s'avisèrent de ravager la Thuringe et la Westphalie, profitant de l'éloignement de Charles, dont l'absence mettait toujours en péril la frontière du nord. Comme les Saxons semblaient intéressés autant que les Francs à repousser cette agression, le roi les convoqua au camp de Lippspring, et permit à ses comtes de les armer pour la cause commune, en leur donnant des chefs de leur nation. Mais devait-il compter sur la fidélité d'un peuple qu'il venait de traiter avec toutes les rigueurs de la victoire? l'injure était cruelle et récente; la défection fut universelle. Nous avons vu de nos jours les descendans de ces mêmes Saxons tourner subitement leurs armes contre des alliés qui les opprimaient, et décider peut-être, par cette trahison, la chute d'un puissant empire fondé par un illustre

émule de Charlemagne. La journée de Leipsick, ce déplorable désastre de la France contemporaine, a été, dans de plus grandes proportions, la répétition de la bataille qui suivit la défection des Saxons sur le mont Saunthal. Animés d'un enthousiasme patriotique, en voyant reparaître Witikind au milieu de leurs rangs, ils battirent les Francs sous les ordres du chambellan Adalgise, du connétable Geilon et de Wolrad, comte du palais. Ces trois lieutenans de Charlemagne avaient voulu dérober l'honneur de la victoire au comte Théderic, qui accourait des bords du Rhin avec une armée de Francs ripuaires. Ils trouvèrent la mort où ils avaient espéré la gloire. Cependant les Saxons n'osèrent poursuivre leur avantage, et Charles n'eut qu'à se montrer pour reprendre l'ascendant qui venait d'être compromis. Il paraît que la nation saxonne n'avait pas suivi l'entraînement de l'armée; car elle se hâta de protester contre sa défection, en livrant ceux qui l'avaient faite. Plus de quatre mille Saxons furent amenés prisonniers au camp royal de Ferden, et il fut donné à Charles de se montrer clément et généreux. Eh bien! ces quatre mille guerriers désarmés et supplians tombèrent sous le fer des ennemis qu'ils avaient su vaincre. Atroce exécution qu'on refuserait de croire, si elle n'était attestée par les panégyristes de Charlemagne; et c'est de cet impitoyable vainqueur que le flatteur Éginhard a osé dire, que

jamais on n'avait pu lui reprocher la moindre cruauté injuste (1).

783-785. Le massacre de Ferden fut la cause et le signal d'une insurrection qui s'étendit bien en deçà du Wéser. Charlemagne eut besoin de toute son activité pour tenir tête à des ennemis qui l'assaillaient de toute part. Il livra deux batailles en personne, l'une à Detmold, l'autre près d'Osnabruck, et son fils Charles, qui faisait ses premières armes dans cette guerre, défit les Saxons sur la Lippe. Tous ces succès n'inspirèrent pas au vainqueur une sécurité dangereuse. Contre l'usage du temps, il jugea nécessaire de passer l'hiver sous les armes dans le pays ennemi, qu'il dévasta pour affamer les habitans et les forcer à la soumission. Au printemps de 785, il entra dans le Bardengau, et il apprit à Bardenwick (vieux Lunebourg) que Witikind et son frère Albion armaient encore sur la rive droite de l'Elbe. Il leur fit faire des propositions conciliantes (1), et ces deux infatigables défenseurs de la liberté saxonne, désespérant sans doute de leur patrie, reçurent les otages qui leur étaient offerts pour les engager à venir traiter avec le roi des Francs. De Bardenwick, lieu de la première entrevue, Witikind

(1) *Vita Caroli Magni*, pag. 98.

(2) *Commissi veniam, necnon et præmia spondens.* (*Poet., Saxon.*, l. II.) Ces récompenses, dont parle le Poëte Saxon, furent sans doute des bénéfices en France, comme le fait entendre un capitulaire. (Tome V, pag. 691.)

se rendit en France sur la foi d'un sauf-conduit, et reçut le baptême à Attigny, dans une assemblée solennelle : là finit sa gloire de héros, désormais son nom disparaît de l'histoire.

« Alors toute la Saxe fut subjuguée, » dit le plus véridique des annalistes contemporains. Cependant les Nordalbingiens conservaient leur indépendance, et la pacification des Saxons cisalbins doit coûter encore à Charlemagne autant de campagnes que la conquête elle-même.

Au moment où l'empire des Francs venait de s'agrandir d'une contrée acquise au prix de tant de sang, ses plus vieilles provinces furent sur le point de s'en détacher. Un comte thuringien, nommé Hartrade, avait ourdi un vaste complot qui embrassait dans ses ramifications la Thuringe et une partie de l'Ostrasie. Les complices, au nombre desquels se trouvaient quelques comtes et un grand nombre de vassaux bénéficiaires, s'étaient engagés par serment à se défaire du roi, ou au moins à s'affranchir de sa domination (1). Les historiens ne nous apprennent pas si cette association secrète, assez semblable au *tugenbund* de 1813, avait seulement pour but de soustraire la Germanie au joug des Francs, comme un siècle auparavant elle s'était séparée du

(1) *Rebellari conati sunt quidam comites, non nulli etiam nobilium in partibus Austriæ et conjurantes invicem quos poterant coegerunt ut contrà Carolum regem insurgerent.* (*Frag. Annal.*, an 786.)



royaume de Neustrie, ou si c'était une réaction en faveur des enfans de Carloman. Le mouvement devait éclater au moment où l'empire franc était ou allait être assailli par les Bretons, les Sarrazins, les Lombards bénéventins, les Grecs, les Bavarois et les Avares. Les moines, qui écrivaient l'histoire au fond de leurs cellules, ont dû ignorer si la conjuration d'Hartrade se liait à cette grande prise d'armes. Nous l'ignorons comme eux; mais, vivant dans un siècle fécond en insurrections nationales et en ligues mystérieuses qui se sont presque toujours prêtées un appui réciproque, il nous est permis de supposer de semblables combinaisons politiques à une époque mieux instruite qu'il ne semble dans l'art des révolutions.

L'annaliste de saint Nazaire dit que le chef de la conjuration souleva le peuple pour n'être pas forcé de livrer sa fille à un Franc qui l'avait épousée *suivant la loi salique* (1). Les lois franques étaient donc bien odieuses aux peuples réunis, puisqu'elles servent de cause ou de prétexte à une insurrection! Charles, averti à temps, envoie une armée pour châtier la Thuringe. Les instigateurs de la révolte, amenés devant lui, n'osent nier qu'ils ont voulu attenter à sa vie, et sont exilés en Italie, en Neustrie ou en Aquitaine, sous prétexte de renouveler leur serment de fidélité sur certaines reliques qui doivent les rendre plus sacrés. Quelques-uns sont privés de

(1) *Annal. Nazarian*, tome V, pag. 11.

la vue avant d'arriver au but du voyage; d'autres, condamnés par la diète de Worms, subissent le dernier supplice; tous perdent leurs bénéfices et leurs biens patrimoniaux.

Quelques années après la répression de ce complot, Charlemagne courut un plus grand danger au sein même de sa famille. Un prince né d'un mariage inégal et réputé enfant naturel, Pepin surnommé *le Bossu*, irrité de voir ses frères déjà désignés à différens trônes, et lui déshérité de ses espérances, conspira contre son père, et ne fit que hâter le jour où le cloître devait enfermer son ambition suspecte et ses droits équivoques.

Affaires d'Italie. 780—787.

Autant la Saxe donna d'exercice aux vertus guerrières de Charlemagne, autant l'Italie occupa de négociations diplomatiques l'activité non moins étonnante de son génie. Les exigences du saint-siége ne le laissaient guère en repos; mais aussi les services dont Adrien payait ses libéralités sauvèrent peut-être l'Italie. Le prince qui de nos jours rétablit un moment, avec tant de splendeur, l'empire de Charlemagne, a commencé sa ruine par ses démêlés avec le saint-siége. Le conquérant du huitième siècle évita peut-être une semblable catastrophe, en mettant les papes de moitié dans ses prospérités.

Nous avons déjà vu Adrien dénoncer au roi des Francs les sourdes menées qui se tramaient contre lui : sa vigilance, bien secondée par le clergé d'Italie, découvrit d'autres projets hostiles dont il in-

struisit fidèlement son puissant protecteur; il lui annonçait, en 780, que les Grecs, unis aux Napolitains et excités par Arégise, venaient de surprendre Terracine; qu'il existait entre le duc de Bénévent et le patrice de Sicile une correspondance active et secrète dont le but était de mettre à exécution les desseins du fils de Didier. Il conjurait le roi d'envoyer un de ses généraux, avec ordre de rassembler les milices de Toscane, de Spolète et même de Bénévent, pour reprendre Terracine et s'emparer de Gaëte et de Naples, afin que saint Pierre rentrât en possession des domaines qui lui appartenaient en Campanie. Charlemagne jugea les circonstances assez graves pour se rendre en personne sur les lieux, et les chroniqueurs, fidèles et ignorans échos de l'opinion contemporaine, se contentent de nous dire qu'il alla à Rome pour y faire ses dévotions (1).

781. Après avoir terminé quelques différens qui étaient survenus entre le pontife et les ducs de Toscane, et pourvu à la sûreté de l'Italie, Charlemagne fit baptiser et couronner rois ses fils Pepin et Louis. Il disposait ainsi des pays de conquête en faveur de ses enfans puînés, réservant à leur frère aîné Charles les anciennes provinces de la monarchie franque. L'assemblée nationale ne fut pas consultée au sujet d'un partage qui ne s'exerçait que sur les acquêts de la famille régnante, et la seule volonté du monarque donna Pepin pour roi aux Lombards, et Louis aux

(1) *Orandi gratiâ.*

Aquitains. Au lieu de blâmer ce démembrement inévitable, il nous semble qu'on doit plutôt admirer la prudence de Charlemagne, qui, prévoyant après lui un partage de son empire, en détacha de son vivant les parties encore mal jointes, sans toucher aux vieilles provinces. Par-là les Lombards, rétablis au rang des nations, devaient supporter avec moins de répugnance la domination étrangère, et l'Aquitaine, indépendante depuis Dagobert et antipathique à la race des Francs, acquérait une existence politique sans être distraite de la puissance de Charlemagne; car ces enfans, que la tendresse paternelle se plaisait à parer d'une couronne, ne devaient être que les lieutenans du grand roi (1). Leur père voulait qu'ils fussent élevés au milieu des peuples destinés à leur obéir, afin de les y naturaliser en quelque sorte, et d'effacer ainsi pour eux les répugnances nationales. Pepin fut placé sous la direction de Wala, petit-fils de Charles Martel, et, plus tard, le sage Guillaume (790) fut donné pour tuteur à Louis (2),

(1) Dans une lettre écrite à Pepin lui-même, en 807, Charlemagne prend encore le titre de *Roi des Lombards*, et lui envoie ses ordres. (Tome V, pag. 629.) Une charte de 793 nous apprend que, pour être valables, les donations de Louis devaient être confirmées par son père.

(2) Le jeune roi d'Aquitaine tenait ordinairement sa cour à Chasseneuil, que le moine Aimoin appelle *Gloria quondam et decus cunarum Ludovici Pii.* (*Ex Mirac.*, *S. Bened.*, tom. IX, pag. 131.) Les autres *villæ* royales d'Aquitaine étaient Doué, Angeac et Évreuil.

lorsque les mouvemens hostiles des Gascons eurent ouvert les yeux de Charlemagne sur l'impéritie de Chorson, duc de Toulouse et ministre d'Aquitaine.

L'Aquitaine, encore fumante d'une guerre terrible, avait besoin plus que l'Italie d'une administration vigilante et réparatrice. Deux hommes animés du désir du bien, et capables de le faire, saint Guillaume de Toulouse et saint Benoît d'Aniane, se partagèrent les soins que réclamaient également l'état et l'Église, et appelèrent sur leur jeune roi les éloges que Charlemagne donnait plus tard à sa prudence prématurée. Le premier fit régner la paix en Aquitaine, et sut repousser les Sarrazins de ses frontières. Benoît, préposé à la réforme des monastères, qui avaient tant souffert de la guerre, releva leurs ruines encore gissantes, et fonda presque un ordre nouveau, dont Aniane (saint Chignan) fut le chef-lieu et le modèle (1). Gardons-nous de lui en faire un reproche; et, dans ce siècle où l'établissement d'une maison d'industrie obtient avec raison les applaudissemens publics, n'oublions pas qu'après la dévastation de l'empire romain les monastères furent de véritables établissemens agricoles fondés au milieu des déserts (2).

---

(1) Voyez les Vies de saint Benoît d'Aniane, de saint Guillaume et de saint Sacerdos, au tome V de Bouquet.

(2) On peut s'en faire une idée par les travaux du monastère de Saint-Guilhem-du-Désert, fondé et dirigé par saint Guillaume, qui s'était fait initier à la vie monastique par saint Benoît. Outre les vignes et les oliviers qu'il planta, les

Nous sommes peu instruits de ce qui se passa en Italie dans l'intervalle des deux voyages que Charlemagne fit au delà des monts en 780 et 786; nous sommes presque aussi ignorans des motifs qui décidèrent ce prince à passer les Alpes une quatrième fois. Le prétexte religieux et le désir de régler les affaires d'Italie cachaient sans doute encore des desseins plus sérieux. Charles venait de réduire Witikind, et il pouvait croire que les Saxons enfin domptés le laisseraient libre de faire la guerre loin de son empire. Il songea donc à soumettre ce qui restait de l'ancien royaume des Lombards, c'est-à-dire le duché de Bénévent où Arégise, au mépris de la fidélité qu'il avait promise au monarque des Francs, affectait une indépendance souveraine et se décorait des insignes de la royauté (1).

A la nouvelle de l'arrivée de Charles, Arégise accorda la paix aux Napolitains, dont il venait d'assiéger la ville, pour les punir d'avoir fait manquer ses desseins sur Amalfi. Toutefois il n'osa pas tenir la campagne, et se hâta d'envoyer à Rome son fils Romuald afin de détourner Charles de son expédition, promettant de *faire toutes ses volontés*. Mais ces promesses touchèrent peu le roi, dont le pape avait soin d'entretenir la défiance. Il fut

---

nombreux jardins qu'il arrosa ; la vallée dont il remplaça les arbres sauvages par des vergers, il perça une route à travers des montagnes escarpées, et éleva une chaussée le long de l'Hérault. (Tome V, pag. 475.)

(1) *Leo Ostiensis*, *lib.* I, *c.* 9.

donc décidé que l'armée se réunirait à Capoue, d'où commenceraient les hostilités. A l'approche des Francs, Arégise abandonna sa capitale pour se mettre en sûreté dans Salerne, où la mer lui offrait l'espoir d'être secouru et la ressource de fuir. Mais la paix, refusée à Rome, fut accordée devant les murs de Bénévent. Arégise se rendit tributaire du roi des Francs, dont les commissaires reçurent ses sermens et ceux de tous ses sujets. Il donna en otage son fils Grimoald, que douze nobles lombards suivirent à Aix-la-Chapelle (1).

A peine Charlemagne avait quitté Capoue pour revenir en France, que le duc de Bénévent envoya des ambassadeurs à l'empereur Constantin V; ou plutôt à sa mère Irène, pour lui demander le duché de Naples, la dignité de patrice de Sicile, et le secours d'une armée sous le commandement d'Adalgise. A ces conditions il promettait de reconnaître sa souveraineté, de *se faire couper la barbe et d'adopter le costume grec*. Irène, irritée contre le roi des Francs, qui avait refusé d'envoyer à Constantinople sa fille Rotrude fiancée au jeune empereur, accepta les conditions proposées.

Ce dernier effort de la cour byzantine, en faveur de la nation lombarde, cette adhésion du duc de Bénévent aux projets d'Adalgise se liaient à une Ligue contre Charlemagne 887.

(1) Les historiens ne parlent pas de la cession de Capoue. Mais une lettre d'Adrien prouve que ce pape reçut, en 788, les sermens de cette cité, tant en son nom qu'en celui de Charles.



vaste coalition contre la France. Les enfans de Didier s'étaient accordés à ce plan dirigé contre un monarque ambitieux, que la diplomatie moderne aurait accusé non sans raison d'aspirer à la monarchie universelle. Adalgise avait gagné la souveraine de l'Orient, mère du jeune Constantin. Ses sœurs, Adalberge et Leutberge, avaient entraîné leurs époux les ducs de Bénévent et de Bavière; Tassillon s'était secrètement allié avec les Avares et peut-être avec les Saxons. Enfin, il n'est pas hors de vraisemblance que les mouvemens des Bretons et les incursions des Sarrazins, en 886, fussent combinés avec la ligue européenne qui menaçait d'anéantir la domination des Francs.

Deux spathaires que l'impératrice envoyait en Italie pour se concerter avec les princes Lombards, arrivèrent au moment où Arégise et Romuald venaient de mourir. Dans le même temps Adalgise vint s'établir sur la frontière du Bénéventin pour attendre et préparer les événemens. Le pape Adrien, instruit de ces démarches par un prêtre de Capoue et par l'évêque de Gaëte, s'empressa de les dénoncer à Charlemagne (1).

Malgré l'avis contraire de ce pontife, Charles rendit la liberté à Grimoald, et lui donna l'investiture du duché de Bénévent, à condition qu'il *mettrait le nom du roi à la tête de ses édits et sur ses monnaies; qu'il démantélerait Salerne et*

(1) *Hadriani epist.* 29, an. 788.

Acerenza, et qu'il ferait raser le menton de ses Lombards (1). Ce dernier article était le plus important. On espérait que les Lombards perdraient avec leur longue barbe l'honneur national et le sentiment de l'indépendance.

Grimoald, suivant ainsi une autre politique que son père, prévint sa ruine par une loyauté prudente, et lorsque son oncle Adalgise, uni au patrice Théodore, voulut le forcer à embrasser sa cause, il livra à l'armée impériale un combat où périt, avec le fils de Didier, le dernier espoir de la nation lombarde (788). Il est vrai que, pour mieux s'assurer de sa fidélité, Charlemagne l'avait placé sous la surveillance du comte Winigise, qui se joignit aux Bénéventins avec les troupes du duc de Spolète, Hildebrand, qu'il devait bientôt remplacer. Grimoald prétendit plus tard que l'hommage fait à Charlemagne ne le liait pas envers Pepin son fils, et répondit par un distique plein de fierté aux sommations du roi d'Italie (2).

Le duc de Bavière marcha dans d'autres voies, et arriva à sa perte. Chef de l'illustre race des Agilolfinges, il subissait à regret la suprématie de ces rois parvenus, dont les aïeux avaient commencé lorsque les siens étaient depuis long-temps assis sur le

---

(1) *Erchemperti Histor. Longobard., ap. Muratori*, tome II.

(2) *Liber et ingenuus sum natus utroque parente ;*
Semper ero liber, credo, tuente Deo.

trône ducal. Les Héristals, de leur côté, étaient offusqués de l'illustration des vieilles familles germaniques, et on entrevoit dans leur politique héréditaire l'intention de les détruire. Déjà, avant même de supplanter les Mérovingiens, ils avaient dépouillé les ducs des Allemands et des Frisons. Les Saxons venaient de se soumettre, et, pour que toute la nation teutonique fût incorporée à la tribu dominante des Francs, il fallait que les Bavarois fussent asservis au joug commun. Leur duc, Tassillon, avait lui-même préparé sa ruine, le jour où, sur les bords de la Loire, il déserta les drapeaux de Pepin le Bref. Plus tard, il s'était compromis avec Charlemagne, en méconnaissant sa suprématie, et il devait à l'intercession du pape d'être rentré en grâce à la diète de Worms (781). Engagé depuis dans l'alliance d'Adalgise et des Huns, il ne put dérober ses desseins hostiles à la connaissance du roi, qui cette fois encore se montra pacifique, à la prière du pontife, et pensa qu'un anathème comminatoire suffirait pour ramener Tassillon. Les envoyés du Bavarois ayant refusé de donner des garanties, Charles ordonna à son fils Pepin de marcher sur la Bavière par la vallée de Trente, et aux Saxons de l'attaquer par le nord. Lui-même, à la tête des Francs, alla prendre position sur les bords du Lech, où Tassillon effrayé vint lui renouveler son hommage. Après s'être avoué vassal du roi des Francs, et en

avoir reçu l'investiture par le sceptre, il lui donna son fils Théodon en otage (1).

Au champ de mai, qui fut tenu à Ingelheim l'année suivante, Tassillon parut suivi de ses *fidèles*, qui venaient là pour le trahir. Ils l'accusèrent d'avoir provoqué l'invasion des Avares à l'instigation de sa femme. Déclaré par la diète coupable d'*hérisliz* pour avoir abandonné l'armée du roi Pepin, et de félonie, pour avoir excité contre les Francs tous les peuples voisins tant chrétiens que païens, il fut condamné à mort (2). Mais, suivant l'usage, le châtiment rendu moins rigoureux par une facile abdication, se borna à la mort civile du cloître et à la confiscation de la Bavière (788). Le dernier des Agilolfinges alla finir ses jours à Jumièges, privé de la consolation de vivre au milieu de ses enfans, que la défiance de Charles dispersa dans différens monastères. Tout cela se faisait, dit le moine de Saint-Nazaire, pour la gloire et l'honneur du seigneur-roi, pour la confusion et l'opprobre de ses ennemis (3). Charles, quelques années plus tard, eut l'hypocrisie de faire approuver par le concile de Francfort le pardon que dans sa clémence il daignait accorder à la vieillesse du duc de Bavière, *afin que Tassillon pût être assuré désormais de la miséricorde divine* (4).

---

(1) *Eginh. vita Caroli.* — *Annal. Nazariani*, p. 12.
(2) *Chronicon Moissiac.*
(3) *Annal. Nazar.*, pag. 12.
(4) *Concil. Franc. Can.* 3. Tout ce qui concerne Tas-

La Bavière fut réduite en comté, comme l'avait été l'Aquitaine. Le roi y passa l'hiver pour en presser l'organisation nouvelle, et pour recevoir dans Ratisbonne les sermens et les otages de la nation.

Guerre des Avares. 788-799.

Un soin non moins important exigeait la présence du monarque sur les bords du Danube. Peu de jours après la déposition de Tassillon, les Avares, fidèles à son alliance, avaient paru sur la frontière de la Bavière et menacé le Frioul. Cette double tentative ne leur réussit point; et comme la délimitation incertaine des deux territoires avait toujours été et pouvait être encore une cause ou un prétexte d'hostilités, Charles négocia avec ces barbares pour s'entendre au sujet de la ligne de démarcation. Mais la contestation n'en devint que plus vive, et une guerre dont il aurait voulu prévenir les chances périlleuses devint alors inévitable.

Trois armées furent mises sur pied, pour attaquer de concert l'empire des Chagans. La première, composée de Francs et conduite par le roi en personne, défendit la rive droite du Danube. Les Thuringiens, les Saxons et les Frisons, sous les ordres de Thedéric et de Méginfred (Mainfroy), suivent la rive gauche. Les Lombards formaient l'aile droite commandés par les ducs de Frioul et d'Istrie, sous l'autorité des rois d'Italie et d'Aquitaine. Ainsi, pour des

---

sillon est détaillé avec clarté dans les Annales Loiselliennes, pag. 45, 46. Voyez aussi l'éloge de ce prince dans Mabillon, *Annal. ordinis S. Benedicti, secul.* III, 2 *pars.*

griefs semblables, nous avons vu, il y a vingt ans, les mêmes peuples et les mêmes noms figurer dans une entreprise dirigée contre l'empire qui a remplacé celui des Avares. Mais deux mois ont suffi aux vainqueurs de Wagram pour conquérir l'Autriche une seconde fois, tandis que leurs aïeux n'y parvinrent qu'après une guerre longue et opiniâtre.

Les Francs passèrent l'Ems, limite naturelle des deux états, enlevèrent les forts du Camb et du Cumberg, et s'avancèrent jusqu'au Raab où l'armée d'Italie devait faire sa jonction avec la grande armée. Mais les confédérés furent attaqués par deux fléaux plus redoutables que le cimeterre des Avares, une épidémie qui fit périr tous les chevaux, et une famine telle, dit un contemporain, qu'elle obligea quelquefois les soldats de manger de la chair en plein carême (1). Il fallut songer à la retraite, et le plus formidable armement de Charlemagne ne servit qu'à affaiblir son empire et à ébranler la fidélité des peuples vaincus.

Le temps de réparer ces pertes, la nécessité de réprimer les mouvemens hostiles des Saxons, et le besoin plus pressant encore de rejeter les Sarrazins au delà des Pyrénées, toutes ces causes retardèrent une seconde expédition que Charles méditait contre les Avares, et à laquelle il devait s'abstenir de prendre une part personnelle (796). Le duc de Frioul, Henrich, et les comtes de la Bavière, plus intéres-

(1) *Annal. Loisell.*, *an.* 791.



sés que les autres vassaux à la défense de la frontière orientale, furent chargés d'ouvrir la campagne. L'avant-garde conduite par un chef slave nommé Wonomir, leur fraya le chemin du *Ring* ou camp général des Avares, situé au delà du Danube, non loin du village royal où Attila faisait autrefois sa résidence. Les divisions sanglantes qui avaient éclaté parmi les Avares, et la mort de leur chagan qui venait de périr dans cette guerre civile, expliquent la rapidité du succès. Le roi d'Italie, suivant de près le duc de Frioul, alla camper dans le *Ring* où il reçut les soumissions des divers khans de la nation vaincue, et il data de ce lieu le message qui annonçait à Charlemagne la fin de la guerre. Ainsi que les Saxons, les Avares, complétement étrangers aux mœurs européennes, ne pouvaient être façonnés au joug des vainqueurs que par la communauté des sentimens religieux; et saint Arnon, évêque de Saltzbourg, reçut de Pepin l'honorable mission de convertir à la foi les peuples qui habitaient le rive occidentale du Danube (1).

Après avoir pourvu à tous les besoins que la conquête entraîne avec elle, le jeune vainqueur vint recevoir, à Aix-la-Chapelle, les embrassemens d'un père et les suffrages d'un grand capitaine. Il apportait à ses pieds les trésors que deux siècles de déprédations avaient accumulés dans la capitale des Avares. La munificence royale offrit au pape les pré-

(1) *Vita S. Ruperti Salisb. episcopi.*

mices de ces richesses, et en distribua le reste au clergé, aux seigneurs et à l'armée (1).

Ainsi fut à peu près terminée cette conquête qui excita tant d'admiration parmi les contemporains. « Que de combats livrés dans cette guerre! que de sang répandu! Témoins la Pannonie aujourd'hui vide d'habitans, et la résidence du chagan tellement déserte qu'il n'y reste pas vestige d'habitation humaine. Toute la noblesse des Huns y périt, toute leur gloire y fut éclipsée. Cet amas de trésors entassés là depuis long-temps devint la proie des vainqueurs, et la mémoire des hommes ne saurait rappeler aucune guerre d'où les Francs soient revenus chargés de plus de richesses (2). »

La nation des Avares, en partie détruite, en partie dispersée, passa dès lors sous le gouvernement d'un chagan tributaire des rois francs. Le premier qui obtint l'investiture de cette dignité fut un khan nommé Tudun, que Charles récompensait ainsi de l'empressement qu'il avait mis à venir chercher le baptême à Aix-la-Chapelle. Mais, le traître ayant manqué à ses sermens, Heinrich le battit et le fit mourir (799). Cette insurrection coûta la vie à Gérold, gouverneur de la Bavière, et le duc de Frioul, après avoir vengé sa mort, périt lui-même, à son

(1) De nos jours, cent millions de largesse ont récompensé la valeur des guerriers Français, illustrés dans ces mêmes lieux par la plus belle victoire des temps modernes, la bataille d'Austerlitz.

(2) *Eginh. vita Carol.*, pag. 94.

retour, dans une embuscade que lui dressèrent les habitans de Trieste ou de Fiume, révoltés contre la domination des Francs. Paulin, diacre d'Aquilée, nous a laissé une complainte où il déplore le trépas de ce héros *puissant dans les armes et non moins distingué par son génie* (1). Les Avares rentrèrent sous l'obéissance des chagans chrétiens qui ne surent pas les défendre; car telle était l'impuissance de ces chefs de horde jadis si redoutables, que l'un d'eux vint supplier Charlemagne d'accorder un asile à son peuple au midi du Danube, afin de le soustraire à l'inimitié des Bohémiens (805); et le monarque fut obligé de s'interposer pour protéger la nation des Avares contre les insultes d'une tribu slave (811).

Quoique la guerre de Pannonie eût exigé d'abord un déploiement de forces si imposantes, et que Charlemagne n'eût osé qu'une seule fois se commettre dans les périls qu'on en redoutait, l'événement prouva que l'intempérie des saisons avait plus fait pour la défense des Avares que leur propre valeur, et tout donne à croire que cette guerre aurait été bien plutôt terminée sans les diversions qu'elle fit naître, surtout de la part des Saxons.

Guerre de Saxe. 3e. période. 792-803.

Cette dernière période de la guerre saxonne, moins intéressante que les deux premières, se compliqua de toute la part que les Slaves de l'Elbe y prirent pour ou contre les Francs. Charlemagne avait fait alliance avec les Obotrites du Mecklem-

(2) Tome V, pag. 848.

bourg, qui pouvaient le seconder contre les Saxons transalbins, et que lui-même devait protéger contre leurs ennemis. Cette tribu était fréquemment inquiétée par les Wilses ou Wélatabes, les plus puissans des Slaves maritimes qui occupaient le Brandebourg et la Poméranie occidentale. Dès l'an 789, Charles avait pénétré dans leur pays jusqu'à Vulcua, et fait prisonnier leur chef Dragowit, qui recouvra la liberté en se liant par un hommage dont il n'observa pas long-temps les devoirs. L'Elbe, un moment troublé par cette expédition, jouit ensuite de quelques années de paix.

Mais pendant que Charles, pleinement rassuré sur la fidélité future des Saxons, se disposait à reporter ses armes dans la Pannonie, il apprit qu'un corps de Francs sous les ordres de Théderic venait d'être égorgé à Rustringen en Frise, dans une embuscade que les Saxons avaient préparée. Il lui fallut alors ajourner ses desseins, et diriger vers la côte occidentale les troupes destinées contre les Avares. Francfort, où allait se tenir un concile célèbre, devint le lieu de réunion des évêques, des grands et de l'armée; et lorsque le monarque eut fait entendre ses intentions aux représentans de la nation et de l'Église, il marcha contre les Westphaliens que son fils devait aussi attaquer du côté de la Frise. Hors d'état de combattre après tant de revers, les Saxons capitulèrent à Sinfeld ou Sende (794); mais cette soumission ne les empêcha pas de refuser le contingent de troupes qu'ils devaient fournir

contre les Avares; et, pendant que Charles attendait à Bardenwich les chefs Slaves mandés auprès de lui, on vint annoncer que le duc ou krol des Obotrites, nommé Wiltzon, avait été assassiné par les Saxons. Irrité de tant de manque de foi, il ordonna à ses lieutenans de dévaster la Saxe, et, pour en finir avec un peuple si indocile, il se décida à passer la saison rigoureuse sur le Wéser. Son camp prit l'aspect d'une cour brillante lorsqu'on y vit paraître les rois d'Italie et d'Aquitaine, le khan des Avares Tudun, les envoyés et les présens d'Alphonse, roi des Asturies, et un ambassadeur d'Aben-Humeiah, émir indépendant de Mauritanie. Ce camp devint une ville qui, sous le nom de Neuf-Héristall, conserva le double souvenir du séjour de l'armée et du berceau de la maison royale.

798. Les troupes n'étaient pas encore sorties de leurs quartiers lorsque les Transalbins massacrèrent les commissaires royaux envoyés dans leur contrée pour la levée des tributs, ainsi que Godescalk qui allait remplir une mission de Charlemagne auprès de Sigefried, roi des Danois. Ces actes d'une brutale violence courroucèrent le monarque au dernier point; mais comme des intérêts plus pressans le retenaient sur les bords du Wéser, il envoya le comte Éburige auprès de Thrasicow, nouveau duc des Obotrites, avec ordre de se concerter avec lui pour venger les injures des deux nations. Les fidèles alliés des Francs attaquèrent l'ennemi commun à Suentana, et le sang de quatre mille Saxons du nord expia la violation du

droit des gens et de la foi promise. Pendant ce temps, Charlemagne s'étant avancé jusqu'à Minden portait la terreur dans les contrées environnantes. Il revint ensuite à Paderborn, et envoya son fils Charles sur l'Elbe, où les chefs des Wilses et des Obotrites devaient se rendre auprès de lui pour jurer dans ses mains l'oubli de leurs inimitiés. La paix fut alors rétablie depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, depuis l'Océan jusqu'aux sources de l'Elbe.

Toutefois la pacification de la Saxe, pour être générale et définitive, devait être sanctionnée par le consentement unanime de la nation, et fondée sur des garanties réciproques. Ce pacte mémorable, retardé par un événement encore plus solennel, fut enfin consommé à la diète de Saltz (803). Les Saxons remis en possession de leurs biens recouvrèrent la jouissance de la liberté civile et de leurs lois nationales, à condition qu'ils obéiraient à leurs évêques, et à des juges francs nommés par le roi (1). Pour prévenir le retour des exactions qui les avaient tant exaspérés, ils furent affranchis du tribut, mais ils restèrent soumis à la prestation de la dîme, qui ne leur était pas moins odieuse; « Car, si nous-mêmes, écrivait au roi le sage Alcuin en 798, nés, nourris, instruits dans la foi catholique, nous con-

---

(1) *Tum sub judicibus quos rex imponeret ipsis,*
Legatisque suis, permissi (sunt) legibus uti
Saxones patriis et libertatis honore.
Hoc sunt postremò sociati fœdere Francis.
Poet. Saxon., lib. IV, v. 109-112.

sentons avec peine à payer la dîme de nos biens, combien plus une foi tendre encore et un instinct avare doivent-ils répugner à cette largesse (1) ! » Cependant les Saxons promirent de rester fidèles au christianisme, et d'obéir toujours à Charles, à ses fils et à toute sa race. Ces sermens furent jurés par les chefs de la nation vaincue, que le conquérant avait su gagner par ses caresses et sa munificence. Pendant qu'il allait ordonner la dispersion de dix mille familles du Holstein et de la Wigmodie, dans les cantons déserts de la Belgique et de l'Helvétie (2), il donnait à d'autres de belles métairies dans la Gaule, de même qu'il avait doté ses guerriers en Saxe de la dépouille des proscrits; intéressant ainsi les vainqueurs et les vaincus à la réunion des deux pays et des deux nations. « Alors pour la première fois la pauvreté saxonne connut l'abondance des biens que produit l'opulente Gaule; » et parmi ces biens le Poëte Saxon cite, après l'or et les riches vêtemens, les flots d'un vin exquis que les peuples du Nord préféraient à leurs froides boissons (3).

(1) *Alcuini epist.* XIV, tom. V, p. 612.

(2) *Chron. Moissiac. — Et aliquos jussit interficere et aliquos per totum regnum suum dispergere. (Brev. Chron. an.* 804.) — *Perrexit dominus Carolus in Saxoniâ ad Holtistede, et multos barones (sc. viros) et mulieres indè abduxit. Chron. Breviss. San-Gall.* Ces deux chroniques sont contemporaines.

(3) *Poeta Saxon. Liber* IV, v. 91-133.

Il n'est pas de règne un peu glorieux dans l'histoire des deux premières dynasties, où la soumission des Bretons n'ait contribué pour quelque chose à cette illustration. Nous devons en conclure que leur indépendance n'a éprouvé que de rares interruptions. Pepin avait conquis leurs villes frontières, entre autres celle de Vannes. Ils devaient être bien confians dans leurs propres forces, puisqu'au milieu des prospérités du fils de Pepin, ils osèrent reprendre cette place. Charlemagne profita de la violation des anciens traités pour entreprendre la conquête de la Bretagne et faire passer à l'état de sujet un peuple à regret tributaire. Le sénéchal Audulfe pénétra dans la presqu'île armorique (786); et après avoir pris un grand nombre de châteaux-forts situés dans des marais, et autres lieux d'un difficile accès, il alla étaler à la diète de Worms ses plus illustres prisonniers. Cependant la Bretagne n'était pas conquise, et ce ne fut que douze ans après que cette province, attaquée de nouveau par Gui, comte de la Marche angevine, fut soumise tout entière à la domination des Francs; ce qui n'était pas encore arrivé, si nous en croyons l'annaliste de Loisel (1). Le vainqueur porta en trophée au roi les armes des principaux chefs, ornées de leurs noms. Rétablis dans leurs possessions par la politique de Charles, les Mac-Tiernes promirent d'obéir à ses lois; mais cette obéissance fut aussi précaire qu'auparavant, et les ra-

(1) *Annal. Loisell.*, *an.* 799.

vages dont le comte Gui punit l'inconstance des Bretons ne les empêchèrent pas de secouer encore le joug des Francs après la mort de Charlemagne (1).

Tel avait été déjà le destin des conquêtes faites au midi des Pyrénées. Affranchis par la journée de Roncevaux, les Basques ultérieurs préféraient leur indépendance avec ses dangers à la protection d'un maître. Ceux de la Navarre avaient de nouveau subi la domination musulmane, et Pampelune obéissait à un lieutenant du khalife de Cordoue. Il en était de même de Barcelone, alors gouvernée par l'émir Zaad. Cependant les comtes francs de la frontière faisaient reconnaître l'autorité de leur souverain à quelques cantons de l'Aragon et de la Catalogne, et Girone tomba en leur pouvoir en 786, par la soumission volontaire des habitans qui ouvrirent leurs portes après la défaite de l'émir Mohammed (2).

Quelques gouverneurs musulmans respectaient encore la puissance de Charlemagne, mais la plupart ne voulaient ni du patronage du roi de France, ni de l'autorité du khalife ommiade. Les deux monarques, occupés de plus grands intérêts, abandonnaient à leurs lieutenans le soin de leurs prétentions et de leurs querelles. Cet état de paix

---

(1) *Et jam perpetuò Brittones jure subacti*
Parerent Francis, si non promissa fidemque
Perfida fallacis mutassent pectora plebis.
POET. SAXON., lib. III.

(2) *Chron. Moissiac. et Rivipullense.*

hostile dut cesser, lorsque la défaite de Ben-Yousef et la répression de tous les ambitieux laissèrent à la disposition du khalife toutes les forces de la Péninsule. Sous le règne d'Hescham Ier., qui venait de succéder à son père Abderame, le wali supérieur de Valence, Abou-Othman, réduisit les émirs rebelles de Saragosse, de Barcelone, de Tarragone, d'Huesca, et vint prendre position sur la frontière de France. Pendant ce temps la guerre sainte (al-Ghaziah) était prêchée dans toutes les mosquées de l'Espagne, et deux armées se mirent en mouvement pour aller combattre les chrétiens des Asturies et de la Gaule. La première, commandée par Abdel-Waked, ravagea le pays d'Astorga et de Lugo; l'autre, sous les ordres d'Abdel-Melek, reprit Girone, chassa dans les montagnes les chrétiens de la Celtibérie, et passa les Pyrénées pour exercer les mêmes rigueurs contre les habitans de la Gothie et de l'Aquitaine. Les peuples du midi de la Gaule n'espéraient de salut que dans les talens du duc de Toulouse, tuteur de leur jeune roi. Mais Guillaume fut battu à Villedaigne par les Sarrasins (793), qui ravagèrent sans obstacle Narbonne et toute la Septimanie. Cependant les vainqueurs n'osèrent aller chercher ni même attendre le petit-fils de Charles Martel. Ils rentrèrent en Espagne, chassant devant eux une population captive, et emportant des trésors destinés à l'achèvement de la mosquée de Cordoue, qu'Abdérame Ier., en mourant, avait laissée imparfaite.

La mort d'Herscham ayant rallumé la guerre civile en Espagne, son fils Aboul-Asi tourna contre ses oncles rebelles toutes les forces de l'état. La frontière du nord dégarnie livra passage aux Francs et aux Asturiens (797). Le roi d'Oviédo, Alphonse le Chaste, fit une incursion jusqu'à Lisbonne, et envoya les prémices de son riche butin à Charlemagne, dont il se disait le vassal et le serviteur. De leur côté les Francs eurent bientôt repris Girone, Lérida et Pampelune. Zaad, émir de Barcelone, sans doute compromis dans la révolte des frères d'Heschem, vint à Aix-la-Chapelle, jurer fidélité à Charlemagne. A son exemple le gouverneur d'Huesca, Azam ou Haçan, successeur de Bahaluc et d'Abou-Taher, envoya les clefs de la ville au roi d'Aquitaine. Louis, voulant mettre sa frontière à couvert, releva les ruines d'Ausone (Vich), de Casserès, et autres villes, qui furent peuplées de nouveaux habitans et confiées à la garde du comte Borel (1).

Ces succès n'eurent d'autres résultats que d'attirer de nouveau en France les armes dévastatrices des Musulmans. Aboul-Asi passa les Pyrénées en personne; et le faible Louis, mis aux prises avec le redoutable khalife, laissa dévaster la frontière une seconde fois. Heureusement les divisions des Sarrazins, et sans doute aussi un armement général qui se préparait dans toutes les provinces méridio-

(1) *Astronomus, vita Ludovici Pii*, tom. VI.

nales des Gaules, rappelèrent promptement l'*heureux vainqueur* (1).

Les Francs repoussèrent le lieutenant du khalife, l'hadjeb Abdoul-Kerim, au delà des Pyrénées, où ils trouvèrent des auxiliaires et des guides dans les complices de la révolte. Aboul-Hedjadj les conduisit jusqu'à Tarragone et à Tortose. Pendant que la plus grande partie de l'armée assiégeait la ville de Barcelone, Zaad avait sans doute manqué à ses promesses de soumission, afin de rentrer en grâce auprès du khalife; mais, effrayé du châtiment qu'avait encouru sa trahison, il alla au-devant de Louis, qui l'envoya prisonnier à Charlemagne. On ignore quel fut son destin.

Omar ou Amur, parent de Zaad, voulut empêcher Barcelone de tomber au pouvoir des Francs; mais il apprit bientôt que le khalife, qui devait le secourir, n'avait pas osé passer l'Èbre, et que le duc Guillaume venait de se réunir au comte de Girone, Rostang, qui commandait l'armée assiégeante. Dès lors il désespéra de défendre plus longtemps une ville affamée par deux ans de blocus.

On attachait tant d'importance à la prise de Barcelone, que le roi Louis fut invité par son lieutenant à venir recueillir cette gloire (801). Une clause de la capitulation laissait aux Musulmans la faculté de quitter la ville. Louis aurait pu imposer dans

(1) Ces mots sont la traduction du surnom d'*Al-Modhaffer* qu'Aboul-Asi-al-Hakem prit à cette occasion.

son intérêt cette condition, qui lui permit de faire de Barcelone une barrière sûre contre les Infidèles; il y établit un arsenal de guerre, et y laissa une nombreuse garnison sous le commandement du comte Béra (1). La précaution était salutaire; car peu de temps après, Aboul-Asi recouvra la plupart de ses villes perdues, et Barcelone resta au pouvoir des Francs, qui rentrèrent encore une fois dans Pampelune, après avoir réduit les Basques et les Navarrais (806).

C'est véritablement à cette époque que l'on doit rapporter la réunion de la Celtibérie à l'empire de Charlemagne. Depuis la conquête de Barcelone, il y eut plus de traités que de combats entre le Commandeur des Fidèles et le nouvel empereur d'Occident (2).

§ III. *Charlemagne, empereur*, 800-814.

Un merveilleux enchaînement de circonstances avait lié ensemble les destinées des papes et celles de la maison d'Héristal. A force de déférences d'un côté et de libéralités de l'autre, on vit se former deux puissances nouvelles qui, long-temps amies et plus long-temps rivales, ont rendu à Rome une

(1) *Vita Ludovici Pii*, tom. VI.

(2) Pour ce qui concerne les Sarrasins d'Espagne, les travaux de M. Audiffret nous ont été d'un grand secours. Voyez *la Chronologie des Maures d'Espagne*, dans la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*, tom. II, pag. 297, etc.

image de son ancienne domination, et donné à l'Europe une représentation de l'empire romain.

La prudence de Grégoire III avait placé le saint-siége sous la protection de Charles-Martel, en l'appelant consul de Rome. Zacharie aplanit à Pepin le chemin du trône. La main d'Étienne II versa l'huile sainte sur le front de ce prince, et consacra en quelque sorte toute sa race. Adrien Ier., prévenant les bienfaits du fils de Pepin, rendit pour lui féconde en pouvoirs la dignité de patrice, qui n'avait été qu'un titre stérile pour son père comme pour Clovis; le successeur d'Adrien mit le comble à tant de complaisance, et Charlemagne fut empereur.

Léon III, élu en 795 à la place du pape Adrien, s'était hâté d'envoyer au roi des Francs, en sa qualité de patrice, l'étendard de l'Église romaine accompagné d'une lettre remplie de protestations amicales et de promesses de fidélité (1). Charles, inconsolable de la perte d'un pontife qu'il aimait tendrement, trouva quelque adoucissement à son affliction dans les déférences de son successeur. Il envoya à Rome le savant Angilbert, pour assister à la consécration de Léon et renouveler avec lui le pacte inviolable de fidélité et d'amitié réciproques qui l'avait uni au vertueux Adrien. Le nouveau pape avait demandé au monarque la continuation de son pa-

(1) Nous ne connaissons cette lettre que par la réponse de Charlemagne, qui s'accorde avec les témoignages contemporains.



tronage; le roi priait le pontife *de faire tout ce qui lui paraîtrait nécessaire pour confirmer son patriciat et le rendre efficace à la défense de l'Église* (1). Angilbert devait se concerter à cet égard avec le pape. Nous ignorons le détail de ces négociations mystérieuses; mais il est constant que l'année qui les suivit nous offre les dernières traces de la souveraineté honoraire que les empereurs d'Orient avaient conservée à Rome (2). Qui sait si le renouvellement de l'empire d'Occident ne fut pas un résultat de ces conférences?

Quoi qu'il en soit, l'événement allait prouver combien le pontife avait besoin de l'appui de son protecteur. Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis son élection, lorsque deux neveux d'Adrien, Campulus et Paschal, l'un sacristain, l'autre primicier de l'Église romaine, osèrent attenter à ses jours. Un grand nombre de citoyens des plus illustres familles de Rome étaient entrés dans ce complot, qui semble avoir été dirigé moins contre la vie du pontife que contre la domination franque (3).

---

(1) *Caroli Magni epist.* x, pag. 616.

(2) Je veux parler de la mosaïque du palais de Latran, faite par ordre de Léon III, en 797, ou peut-être commandée par son prédécesseur. Dans cette peinture de pierre, l'empereur d'Orient reçoit un étendard de la main de Jésus-Christ, et Charlemagne de celle du pape, à qui le prince des apôtres présente le *pallium*. M. Daunou cite plusieurs diplômes pontificaux d'Étienne II, de Paul Ier. et d'Adrien Ier. (*Essai sur la puissance temp. des Papes*, tom. I.)

(3) C'est ce qu'on peut inférer, ce semble, d'une lettre

799. Un jour que Léon monté sur sa haquenée se rendait en cérémonie du palais de Latran à l'église Saint-Laurent, il fut tout à coup assailli par les conjurés, qui avaient ordre de lui arracher les yeux et la langue. Soit pitié, soit piété, cette barbarie ne reçut pas une entière exécution, et le monastère de Saint-Silvestre fut donné pour prison au pontife mutilé. Il en fut tiré par le duc de Spolète Winigise, qui, accouru à Rome au bruit de cette tragique aventure, fit sortir le pape de la ville à la faveur de la nuit. De Spolète, où il s'était réfugié, Léon instruisit Charlemagne de l'attentat auquel il venait d'échapper, et il se rendit ensuite auprès de ce prince, qui tenait une diète à Paderborn. C'était la première fois que le chef visible de l'Église paraissait parmi les nouveaux chrétiens de la Germanie, non point pour affermir leur foi chancelante, mais pour rehausser la majesté du conquérant de la Saxe. Il fut reçu avec tous les honneurs qui pouvaient rendre son caractère vénérable aux yeux d'une nation à peine convertie, et il repartit bientôt pour Rome, accompagné de huit commissaires que le roi chargeait de veiller à la sûreté du pape, et d'instruire le procès de ses assassins. Léon fit une entrée triomphale, accueilli par les acclamations du

---

d'Alcuin à Charlemagne : *Componetur pax cum populo nefando, si fieri potest...... Tenendum est quod habetur, ne, propter acquisitionem minoris, quod majus est* (*sc. regnum Longobardicum*) *amittatur. Epist.* 15.

clergé, du sénat et du peuple, et protégé par les cohortes étrangères de Francs, de Saxons, de Frisons et de Lombards que les papes entretenaient à leur service ou que Charlemagne avait envoyés d'avance.

Le roi des Francs se disposait à partir lui-même pour l'Italie. Après avoir pourvu à la défense des frontières du nord et des côtes de l'Océan déjà infestées par les pirates scandinaves, il se rendit à Tours pour y conférer avec le sage Alcuin, l'homme le plus éclairé de ce siècle. Nous devinons ce qui se passa dans cette entrevue par une lettre que l'abbé de Saint-Martin écrivit quelque temps après à son royal disciple : « Vous me reprochez de préférer aux » voûtes dorées de Rome les maisons de Tours noir- » cies par la fumée. Mais vous avez lu ce proverbe de » Salomon : *Il vaut mieux rester tranquillement* » *assis dans un coin de son logis que de vivre dans* » *un palais avec une femme acariâtre*. Tours se » contente de ses maisons enfumées, et Rome n'a » pas cessé, depuis sa fondation, de porter dans son » sein le poison de la discorde. Pour étouffer cette » peste pernicieuse, elle vous a arraché à l'aimable » séjour de la Germanie (1). » Cette lettre accompagnait sans doute l'envoi des vœux qu'exprima la muse d'Alcuin en faveur de la paix de Rome et de l'Église (2).

(1) *Alcuini epist.* XVIII, pag. 615.

(2) *Ut pater et populus concordi pace regantur*
Et meus una fiat, quos habet una fides.
ALCUINI opera, tom. IV.

Malgré les prudentes ou timides représentations de son instituteur, Charles avait pris le chemin de Rome, où il arriva à l'entrée de l'hiver qui terminait le huitième siècle. Il importait à l'honneur du pape et aux desseins du roi que la querelle de Léon et de ses ennemis fût jugée avant que Charles s'occupât de tout autre soin. Aussi, en vertu de la juridiction attachée à son titre de patrice, il se hâta de convoquer une assemblée d'évêques et de laïques, de Francs et de Romains, à l'effet d'examiner les accusations intentées contre le pontife et dont nous ignorons la nature. Les prélats se souvinrent que, sous le règne du grand Constantin, un concile, réuni pour juger le pape Marcellin accusé d'avoir sacrifié aux idoles, invita ce pontife à prononcer lui-même dans sa propre cause (1). Ils refusèrent à leur tour de juger le chef de l'Église, et Léon jura son innocence sur les saints Évangiles. Ses accusateurs, déclarés coupables de calomnie et d'homicide, furent condamnés à mort; mais la généreuse charité du pontife intercéda pour ses ennemis, dont la peine fut changée en un exil perpétuel.

Ce grand procès touchait à sa fin, lorsque les fêtes de Noël vinrent en suspendre le cours et appeler ailleurs l'attention des Romains. Charles assistait à l'office divin, et son esprit paraissait tout entier livré à de pieuses pensées, lorsque tout à coup le

Renouvellement de l'empire, 800.

---

(1) *Tuo ore judica causam tuam, non nostro judicio.* (Decret. Nicol., pag. 1, c. 3.)

pape s'approche de lui et place sur sa tête une couronne d'or, en s'écriant avec le clergé et le peuple : *Vie et victoire à Charles, grand et pacifique empereur des Romains!* Le roi des Francs feignit un étonnement et un embarras étudiés d'avance ; il déclara que, malgré la solennité de la fête, il ne serait pas venu à l'église, s'il avait pu prévoir l'intention du pontife, et blâma Léon, qui, sans égard pour sa faiblesse, lui imposait de nouveaux soins et des devoirs dont il aurait à répondre devant Dieu. Cependant le nouvel empereur s'engagea par un nouveau serment à protéger l'Église de Rome *suivant ses lumières et son pouvoir* : des présens magnifiques accompagnèrent ces reproches et ces sermens, et les enfans de Charles imitèrent à l'envi sa munificence (1).

« Ainsi, dit un poëte annaliste du bas-empire, fut brisé le lien qui unissait deux cités souveraines ; ainsi le glaive sépara la fille de la mère, la nouvelle Rome, pleine de jeunesse et de beauté, et Rome l'ancienne, informe par ses rides et sa décrépitude (2). » Dès ce moment, dit un autre chronographe byzantin, Rome passa sous la domination des Francs (3). Le rétablissement de l'empire d'Occident rendit une partie de sa dignité à la vieille ca-

(1) Voyez le long détail de la cérémonie dans Anastase, le Biblioth., *vita Leonis*, p. 111.

(2) *Constantini Manassis Chronica synopsis*, p. 91.

(3) *Theophan. Chronograph. in Constantin.*

pitale du monde romain, mais il lui prépara aussi de nouvelles vicissitudes. Ce grand événement, qui livra l'héritage honorifique des césars à un conquérant barbare, modifia pour l'avenir, plus encore que dans le présent, la condition des peuples occidentaux. On peut le considérer comme la fin et, pour ainsi dire, la consommation de l'invasion germanique, comme une réconciliation légale de la nation dominante et des sujets romains. Les vainqueurs et les vaincus échangèrent dès lors ou mirent en commun les droits réels de la domination et les vaines prétentions attachées aux grands souvenirs.

Le titre d'empereur, dit M. Hallam, semblait imprimer à la puissance de Charlemagne un nouveau caractère; il renfermait une foule de prétentions vastes et illimitées, et tendait à faire oublier l'élection libre des Francs (1). Charles en sentit toute l'importance, et exigea, dans sa nouvelle qualité de césar, un nouveau serment de fidélité qui lui fut prêté par tous ses sujets au-dessus de douze ans (2).

L'élection d'un empereur était contraire aux intérêts temporels du saint-siége (3). Elle suppose,

(1) L'Europe au moyen âge, tom. I.

(2) *Capit.*, *an.* 802, c. II.

(3) Les descendans de Charlemagne ne dérivèrent leurs droits à l'empire que de l'*élection*. «C'est de l'élection faite par le pontife, le sénat et le peuple de Rome, que la dignité impériale est venue à notre famille», écrivait, en 871, l'empe-

dans le pontife qui en fut l'auteur, un véritable zèle pour le bien de l'Église, et un patriotisme romain plein de désintéressement personnel, à moins qu'on n'en attribue le motif à la nécessité de contenir les ennemis puissans que Léon avait dans Rome, et de prévenir le retour de la domination byzantine si souvent méconnue ou même outragée par les papes.

On a supposé que Léon imagina l'impraticable projet de réunir les deux empires et les deux Églises d'Orient et d'Occident, par le mariage de Charlemagne avec Irène, veuve de l'empereur Léon IV. Cette alliance, sur laquelle nos chroniques gardent un silence équivoque, fut en effet négociée pendant le séjour de Charlemagne à Rome, et Théophane affirme que les envoyés du pape et du roi des Francs demandèrent la main de l'impératrice, qui l'aurait accordée sans l'opposition intéressée de son ministre Aëtius (1). Charles ignorait-il donc que la souveraine de Byzance, pour affermir dans ses mains une autorité précaire, avait laissé arracher les yeux à son propre fils Constantin V, à ce même prince qui dut épouser une fille du roi des Francs?

Théophane ajoute que l'espoir de ce mariage détourna Charles d'une expédition en Sicile. La con-

---

reur Louis II à l'empereur Basile Ier. (*Rec. des Histor.*, tom. VII, pag. 572.)

(1) *Théophan. Chronog.*, tom. V, pag. 188.

quête de cette île devait suivre celle du duché de Bénévent, que Grimoald défendait avec succès contre le roi d'Italie. Mais Charles fut encore dissuadé de cet autre projet par les conseils du prudent Alcuin qui s'alarmait de chaque victoire et qui voyait la ruine de l'empire dans son agrandissement (1). Il renonça donc aux pensées ambitieuses et désormais, laissant à ses fils le soin de défendre ses conquêtes, il s'appliqua presque uniquement à régler l'administration de ses états et les rapports qu'il voulait établir avec les puissances étrangères.

Les négociations avec la cour d'Orient n'eurent aucun résultat pour Charles, et causèrent la perte d'Irène. La vanité des nations dégradées produit quelquefois les mêmes effets que les passions d'un peuple plein de fierté et d'énergie. Déjà humiliés de voir le trône des Césars occupé par une femme, les Grecs craignaient encore de devenir, par le mariage de leur impératrice, sujets d'un roi victorieux, mais barbare. Quelques ambitieux ameutèrent la populace, et firent proclamer empereur Nicéphore, logothète ou trésorier de l'empire. Irène déposée alla pleurer, dans un monastère, sa grandeur déchue et le crime dont elle n'avait pas recueilli le fruit. Les ambassadeurs francs, témoins de cette révolution excitée par leur présence, ne furent pas à l'abri des insultes du peuple. Nicéphore se hâta de faire au roi des Francs de justes réparations, et Ambassades. 801—806.

(2) *Alcuini epist.* 23.

voulut établir entre les deux cours impériales des relations de paix et d'amitié. Ses envoyés furent présentés à Charlemagne dans cette même diète de Salza, où le vainqueur des Saxons recevait la soumission des peuples et l'hommage des rois. Les déférences de la cour byzantine ne furent pas le moindre honneur rendu à sa puissance. Le premier des rois de l'Occident, il fut traité de βασιλευς par les successeurs de Constantin, et ce titre, accordé par eux, était une véritable reconnaissance de la dignité impériale. Mais ils le refusèrent souvent aux descendans du grand homme (1).

C'était une maxime vulgaire chez les Grecs, qu'il fallait avoir les Francs pour amis, mais non pour voisins (2). Il ne fut pas au pouvoir de Nicéphore de suivre ces deux conseils de la sagesse populaire. Charlemagne devint un moment son ami, et resta toujours son voisin. Le traité de paix de 804, qui fixa la limite des deux empires, comprit l'Istrie, la Liburnie et la Dalmatie dans les états de l'em-

(1) Une lettre écrite à Louis le Débonnaire par les empereurs grecs, Michel et Théophile, porte en suscription : *Michel et Théophile, empereurs des Romains, à leur cher et honorable frère Louis, glorieux roi des Francs et des Lombards, et* APPELÉ LEUR EMPEREUR. (*Baronius, Annal. eccles., an.* 824.) — Plus tard, Basile II somma l'empereur Louis II de se contenter du titre de *rega* (accusatif grec de *rex*), et Constantin Porphyrogénète ne lui en donne pas d'autre dans ses histoires.

(2) Τὸν Φράγκον φίλον ἔχῃς, γείτονα οὐκ ἔχῃς.



pereur d'Occident, et nous voyons que deux ans après les ducs de Venise et de Zara vinrent jurer fidélité à Charles; mais les sermens des Vénitiens furent bientôt oubliés. Ils persécutèrent le patriarche de Grado dévoué aux Francs, et le forcèrent de transporter sa résidence à Pola; et, lorsque Pepin réclama, au nom de son père, leur obéissance, « Nous voulons, répondirent-ils, être sujets (δοῦλοι) de l'empereur des Romains. » Une flotte que le roi d'Italie envoya pour les réduire se laissa surprendre et fut détruite dans les Lagunes.

La possession de la Dalmatie fut aussi un sujet de contestation entre les deux empereurs. Nicéphore envoya, en 806, le patrice Nicétas à la tête d'une flotte pour reconquérir cette province; mais l'expédition n'eut d'autre résultat que la conclusion d'une trêve entre l'amiral grec et le roi d'Italie (807). Cette suspension d'armes fut rompue par Paul, préfet de Céphalonie, qui s'empara des ports de la Dalmatie, et alla ensuite abriter sa flotte dans les canaux des îles vénitiennes. Repoussé par les Francs dans une attaque sur Comacchio, il voulut traiter avec Pepin; mais il trouva des obstacles insurmontables dans l'opposition des ducs de Venise, Obbelerio et Béatus, qui prévoyaient sans doute qu'on allait livrer leur république. Paul, entouré d'embûches, ramena sa flotte à Céphalonie, abandonnant ainsi les Vénitiens à leurs propres forces. Ils ne purent défendre contre Pepin les îles de Grado, d'Héraclée, de Malamocco et d'Equilicum, et afin de

sauver Olivolo, Torcello et Caprola, ils désarmèrent le roi d'Italie par la promesse d'un tribut annuel (1). Pepin ne fut pas aussi heureux dans ses efforts pour reconquérir la Dalmatie. Ses vaisseaux n'osèrent pas attendre la flotte de Céphalonie (810), et cette province resta aux Grecs.

Pendant que la querelle des deux empires s'agitait ainsi dans le golfe Adriatique, on avait repris les négociations pour régler les articles laissés indécis par le dernier traité (2). Mais la paix définitive ne fut signée qu'après la mort de Nicéphore et de Pepin. L'évêque de Bâle, Heyton, envoyé à Constantinople, avec Hugues, comte de Tours, et Obelério, doge de Venise, fit accepter au successeur de Nicéphore, Michel Rhangabé, les conditions de paix déjà proposées. Le patrice Arsafius fut envoyé une seconde fois à Aix-la-Chapelle, où il reçut l'instrument du traité, des mains de Charlemagne, qui se crut suffisamment dédommagé de ses sacrifices par le titre de βασιλεύς, que les ambassadeurs grecs lui donnèrent dans leur harangue. Le roi des Francs restitua aux autocrates de Byzance la cité de Venise et les villes moins importantes de Trau, de Zara et Spalâtro, destinées à suivre le sort des maîtres de l'Adriatique (812).

Byzance n'était pas la seule cour de l'Orient de

---

(1) *Constantin. Porphyrog. de administ. imp.*, c. 18. — *Annal. Loisel.*

(2) *Carol. Magni*, *epist.* XIX, page 631.

laquelle Charlemagne reçut des témoignages de sa gloire. Sa piété lui acquit l'amitié du chef des Infidèles. Avant son élévation à l'empire, il avait, en qualité de souverain ou de protecteur de toute l'église latine, réclamé en faveur des pèlerins chrétiens la protection du khalife qui comptait la Palestine parmi ses provinces. Haroun-al-Raschid remplissait alors l'Orient de sa renommée, et Bagdad, résidence de ce prince des croyans, était devenue la véritable métropole de l'Asie. Il existe entre les grandes âmes une sympathie d'affection et de générosité qui surmonte les préjugés de l'éducation, et qui, mieux que la raison politique, explique les empressemens et la courtoisie que se témoignèrent mutuellement le pontife-roi de la religion musulmane et le premier monarque du monde chrétien. Haroun fit porter à Charles les clefs du Saint-Sépulcre, et l'invita à regarder ce lieu saint comme soumis à sa souveraineté (1). Les envoyés du khalife arrivèrent à Porto-Venere en même temps que ceux de l'émir africain Ibrahim-ben-Aglab, qui venait de se rendre indépendant de la cour de Bagdad. Charlemagne, qui revenait de Rome avec la couronne impériale, reçut

(1) C'est ainsi qu'il faut entendre la phrase d'Eginhard, qui dit, en parlant du saint tombeau : *Ut illius* (*Caroli*) *potestati ascriberetur concessit* (*Aaron*). Les chroniqueurs y ont ajouté la ville de Jérusalem et toute la Terre-Sainte données en pleine souveraineté.



au pied des Alpes les ambassadeurs musulmans, et chargea son secrétaire Archambald d'aller disposer à Pise les vaisseaux qui devaient transporter dans un port plus rapproché les présens des deux souverains. C'était, de la part du khalife, un éléphant qui causa autant de surprise aux Francs que ceux de Pyrrhus avaient inspiré de terreur aux soldats romains; une horloge à roue, d'un travail merveilleux, qui attestait à l'admiration de nos aïeux la supériorité des arts de l'Orient sur ceux de l'Europe; des singes du Bengale et des parfums de l'Arabie qui ajoutèrent encore à la singularité et à la richesse de ces largesses asiatiques. L'émir de Kaïroan offrait au roi des Francs, comme c'est encore l'usage des princes de Tunis et d'Alger, un lion de Marmarie et un ours numidien. La paix des déserts avait été troublée par les chasseurs arabes pour que l'Afrique pût récréer les yeux d'un grand prince, par le spectacle des monstres qu'elle produit. Cette contrée était alors en proie à la famine, puisque Charles envoya à Ibrahim des vaisseaux chargés des mêmes denrées que l'Afrique a coutume de fournir à l'Europe.

807. Une seconde ambassade du roi des Francs au khalife de Bagdad, donna lieu au monarque musulman de déployer encore une fois sa munificence. Nous ignorons ce que la pauvreté de l'industrie européenne put offrir en échange des candélabres d'or, des tentes de soie et des parfums apportés aux pieds de Charles par le cheik Abdallah. La cour guerrière

d'Aix-la-Chapelle n'eut pas assez d'admiration pour toutes ces merveilles dont cette cité croit posséder encore quelques débris (1). Mais le monarque fut peut-être plus touché de l'hommage que l'adulation orientale rendit à sa gloire : « Votre puis» sance est grande, ô empereur, lui disait un des » envoyés du khalife, mais moindre que ce qu'en » divulgue la renommée. Les Perses, les Mèdes, » les Indiens, les Élamites, tous les Orientaux, nous » vous craignons plus que notre maître Haroun. » Que dirai-je des Grecs? ils vous redoutent plus » que les flots de la mer Ionienne (2). »

Dans quel dessein le souverain de l'Asie se montrait-il si soigneux de l'amitié d'un prince chrétien, séparé de lui par tant de distance? C'est ce que les historiens du temps ne nous apprennent point. Minutieusement exacts à consigner dans leurs annales la description de l'horloge apportée des bords du Tigre, ils nous laissent ignorer, et ils ignoraient peut-être eux-mêmes les vues politiques cachées sous ces témoignages publics d'attachement. Ils n'y voient qu'un hommage rendu par des infidèles à la gloire et aux vertus d'un monarque chrétien. Il nous est permis de soupçonner autre chose. Ha-

(1) Quel voyageur n'a pas vu dans la Basilique d'Aix-la-Chapelle l'énorme cor de chasse de Charlemagne, dont une dent de l'éléphant Abboul-Abbas fournit, dit-on, la matière?

(2) *Mon. San-Gall.*, *lib.* II, p. 125.

roun-al-Raschid n'avait-il pas un double intérêt à entretenir la haine des Francs contre les Musulmans espagnols, que les princes abbassides considéraient comme des hérétiques et des rebelles? Ne devait-il pas leur susciter des ennemis pour les détourner de leurs entreprises sur l'Afrique, où l'esprit d'indépendance allait bientôt gagner tous les émirs jusqu'en Égypte?

Nous ne saurions dire jusqu'à quel point les suggestions du divan de Bagdad influèrent sur la politique de Charles, à l'égard de l'Espagne. Mais il est constant que les comtes des Pyrénées ne cessèrent presque jamais de guerroyer contre le khalife de Cordoue; qu'en 809, le roi des Francs reçut sous sa protection Amoroz, émir de Saragosse et d'Huesca, et qu'une courte paix ne fut conclue avec Aboul-Asi-al-Hakem qu'après la défaite du rebelle par le prince Abdoul-Rahman (810).

Dernières hostilités. 806—812.

Dans le Nord, comme dans le Midi, les traités les plus solennels n'étaient que des trêves de peu de durée. La paix de Salz même n'avait pas détruit toutes les semences de guerre. Un grand nombre de Saxons, pour se soustraire à cette amnistie de la victoire, ou plutôt à l'exil de leurs familles, s'étaient retirés dans le Jutland, dans les îles Cimbriques ou dans la Péninsule scandinave, d'où ils devaient bientôt sortir en armes sous le nom de Danois ou de Northmans. D'autre part, la frontière septentrionale de l'empire n'avait fait que changer d'ennemis, et les promesses des Slaves transalbins ne

devaient pas inspirer plus de confiance que les sermens réitérés des Saxons. Les châteaux bâtis près de l'embouchure de l'Elbe étaient de faibles barrières contre les Danois. Ce même fleuve, ainsi que la Sala, ne furent guères mieux gardés par les forts de Magdebourg et de Hall, qui devaient arrêter les Wilses et les Sorabes.

D'autres Slaves, les Tchèques ou Bohémiens, étaient devenus doublement limitrophes de l'empire Franc, par la conquête de la Saxe et de l'Avarie. Il fallut leur faire la guerre pour protéger les nouveaux sujets de Charlemagne, et le prince Charles les punit de leurs déprédations par une victoire où leur duc Lécho perdit la vie. Milidoch, chef des Wilses, ou des Sorabes, eut le même sort. Cependant ces succès n'assurèrent pas la paix du Nord.

La frontière de l'Elbe était sans doute sérieusement menacée, puisque Charlemagne fit publier la landwehr à l'extrémité opposée de son empire. Sous prétexte d'une famine qui désolait la Gaule, tous les bénéficiers et les hérimans de l'Aquitaine eurent ordre de se rendre en armes sur les bords du Rhin, et des mesures furent prises pour armer les Frisons et les Saxons en masse, dans le cas ou les autres frontières seraient en danger (1).

L'ennemi qui inspirait ces alarmes était Godefried, roi supérieur (*Ober-Konung*) du Sleeswich

(1) *Capit. d'Aix-la-Chapelle, an.* 807.

et du Jutland. Cet enfant d'Odin, précurseur des Hastings et des Rollon, entreprit d'enlever aux Obotrites les terres des Saxons nordalbingiens, et d'y rétablir les anciens possesseurs. A son approche, les tribus slaves s'émurent de nouveau contre les Francs; et les Obotrites, restés seuls fidèles à Charlemagne, ne purent lutter long-temps contre tant d'ennemis. Cependant Godefried, affaibli par ses pertes, n'attendit pas l'arrivée du prince Charles, et rentra dans ses états après avoir détruit le port de Rérich, sur l'Océan, et transporté à Sleeswich les négocians établis dans ce marché du Nord. C'est alors qu'il fortifia l'ithsme Cimbrique par un retranchement qui s'étendait le long de l'Eyder, depuis l'Océan jusqu'à l'Ostersalt, ou mer orientale. Le prince Charles châtia les Linons et autres tribus réfractaires; mais il paraît qu'il fut contraint de repasser l'Elbe, et qu'il perdit beaucoup de monde au passage de ce fleuve (1). Cet affront fait à l'héritier présomptif de l'empire fut vengé par Trasikow, duc des Obotrites, qui, avec le secours des Saxons, rentra dans ses états reconquis, après avoir ravagé le pays des Wilses, et saccagé la cité de Smeldinges; mais, pour s'être trop avancé vers la frontière des Danois, il fut surpris et assassiné à Rerich par des émissaires de Godefried. Ce roi du Nord était alors en négociations avec les lieutenans de Charlemagne; soit que

(1) *Annal. Lauresham.* et *Chronic. Moissiac.*

des craintes domestiques rendissent sincères des démonstrations pacifiques, soit qu'il voulût gagner du temps pour mettre à exécution ses vastes projets. Il aspirait à la conquête de toute la Germanie; l'alliance des Slaves, et les vœux des Saxons devaient lui ouvrir l'intérieur du pays, et la Frise, rançonnée par sa flotte (808), était déjà comptée au nombre de ses provinces.

Pour lui fermer l'entrée du continent, Charlemagne fortifia le château de Hobhuoki (Hambourg), et ordonna la fondation d'une ville franque à Essesfeld, sur la Sturia; mais la mort violente de Godefried ralentit, ou peut-être arrêta les travaux de cette colonie. Hemming, son successeur, rechercha l'amitié des Francs. La paix fut jurée en 811, sur les bords de l'Eyder, par douze notables des deux nations, et, dès ce moment, les Danois ne furent plus à craindre que du côté de la mer.

Guerre maritime. 799—813.

L'apparition des Northmans sur les côtes de l'Océan, et surtout leur descente en Frise, avertirent Charlemagne de pourvoir à la défense des provinces littorales. Gand et Boulogne devinrent les arsenaux et les chantiers de sa marine; c'est là que furent construites et équipées des flottilles de bateaux gardes-côtes, qui allaient stationner à l'entrée de tous les fleuves de la Germanie et de la France. Toutefois ces précautions lui inspiraient peu de confiance, et il laissa échapper plus d'une fois de tristes pressentimens pour l'avenir. Ses craintes n'allaient pas sans doute jusqu'à prévoir la dévastation de toute la



Gaule par les pirates du Nord, ni l'incendie du palais d'Aix-la-Chapelle, cet asile de sa vieillesse qu'il se plaisait à embellir.

Sur l'Océan, la guerre maritime n'eut d'autre objet que la défense des côtes; elle fut plus hardie et plus heureuse dans la Méditerranée. Dès l'an 799, les habitans des îles Baléares avaient imploré et obtenu le secours des Francs, qui les aidèrent à secouer le joug des khalifes de Cordoue. Les annales du temps nous apprennent aussi qu'en 813 un comte d'Ampurias nommé Irmingar défendit Majorque contre les Sarrazins qui perdirent, dans cette rencontre imprévue, huit vaisseaux, cinq cents prisonniers et le butin qu'ils venaient d'enlever en Corse et en Sardaigne.

Nous n'avons guère plus de détails sur la conquête éphémère de ces deux îles par les Francs. Nous ne saurions même dire avec certitude si elles appartenaient aux empereurs Grecs ou aux émirs d'Afrique, ou si elles avaient recouvré leur primitive indépendance. Dans les premières années du neuvième siècle, les Musulmans d'Espagne exercèrent de cruelles déprédations sur les côtes de Sardaigne et de Corse. Pepin y envoya le comte de Gênes, Adhémar, qui perdit la vie dans un combat. Le connétable Burchard remporta une victoire navale sur les infidèles, et leur enleva treize vaisseaux (807). Mais les grandes îles furent plutôt reconnues que conquises par les Francs, et, faute de garnisons pour les occuper et les défendre, elles se virent de nouveau

assaillies par les Sarrazins qui n'épargnèrent même pas la terre-ferme d'Italie, où ils pillèrent Nice et Centumcelles (Civita-Vecchia). La fréquence de leurs descentes en Sardaigne et en Corse (1) prouve assez que ces îles ne les reconnurent jamais pour maîtres, et l'isolement où les plaça l'anarchie de la Méditerranée permet de penser que leurs habitans, réfugiés dans l'intérieur des terres, y reprirent ces mœurs fières et sauvages que nous retrouverons en eux lorsqu'après deux siècles d'oubli ils reparaîtront dans l'histoire.

Nous venons de parcourir une carrière immense. Toutes ces guerres, la plupart heureuses, ces ligues dissipées, ces conjurations déjouées, ces alliances lointaines et ces grandes mutations politiques dont se compose la vie extérieure de Charlemagne, avaient rempli près d'un demi-siècle. Les forces du grand roi s'étaient usées dans une continuelle agitation de corps et d'esprit; il sentait le besoin du repos, et ce bien, auquel il aspirait trop tard, il voulait aussi le donner à ses peuples. Sa propre grandeur commençait à l'effrayer, et il ne prévoyait pas qu'aucun de ses fils pût porter un fardeau déjà trop pesant pour lui-même. Sa politique, conforme aux anciens usages de la nation, s'accordait encore plus avec sa tendresse paternelle, et il jugeait que sa succession pourrait bien suffire à trois rois. Il avait trois fils, et son empire s'était formé de trois élémens princi-

(1) En 810, 812, 818, etc.

paux, bien distincts, sinon ennemis, savoir : les peuples Francs d'origine ou de vieille adoption, la population romaine de la Gaule, et la nation lombarde. Le partage était donc désigné d'avance, lorsque Charlemagne le fit approuver au champ-de-mai de Thionville (806). Louis et Pepin étaient déjà pourvus ; ils obtinrent encore un accroissement de territoire. Charles fut déclaré héritier de l'Ostrasie et de la Neustrie, agrandies de tout le pays compris entre la Saône et le Rhône. Le mont Saint-Bernard se trouva le point de rencontre des trois royaumes. Il serait inutile de faire connaître avec détail une division qui ne devait pas être exécutée. Mais l'acte où elle est consignée est un précieux monument du droit public carlovingien. Ses dispositions reparaîtront en partie sous le règne suivant et répandront la lumière sur de grandes vérités historiques (1).

La mort de Pepin, qui laissait un fils (810), et celle de Charles qui n'avait pas de postérité (811), nécessitèrent de nouvelles combinaisons. Comme l'assentiment de la nation était indispensable pour toutes les mesures relatives à la succession royale, Charlemagne convoqua l'assemblée générale à Aix-la-Chapelle. « Il y tint conseil avec » les évêques, les comtes et les principaux d'entre » les Francs, pour qu'ils constituassent son fils

(1) *Charta divisionis imperii Francorum.* (*Rec. des Hist.*, tom. V, pag. 771.)

» Louis, roi et empereur. Tous en furent d'accord, » disant que cela était convenable. Le peuple ap» prouva cette décision, et c'est ainsi qu'avec le » consentement des peuples Charles établit son fils » Louis empereur avec lui, et, en plaçant une cou» ronne d'or sur la tête de ce prince, il lui transmit la » dignité impériale aux cris répétés de *vive l'empe-* » *reur Louis* (1). » On peut être surpris qu'un monarque aussi pieux, aussi plein de déférence pour le clergé que l'était Charlemagne, n'ait pas fait intervenir le ministère épiscopal dans le couronnement de son héritier. Il voulait sans doute soustraire l'avenir de son fils aux atteintes des usurpations sacerdotales, leçon pleine de prévoyance que le faible Louis ne sut pas comprendre.

Si la couronne eût été héréditaire, le fils de Pepin, nommé Bernard, aurait recueilli le droit primogénial de son père; mais il n'en était point ainsi, et l'acte de partage de Thionville était trop récent pour qu'un fils de roi fondât tous ses titres sur sa naissance. Cependant Charlemagne fit reconnaître par la diète Bernard roi d'Italie, et un

(1) *Chronicon Moissiac*, tom. V.

Thégan cherche à donner encore plus de réalité à l'élection populaire. *Interrogavit omnes à maximo usque ad minimum si eis placuisset ut nomen suum, id est, imperatoris, filio suo Ludovico tra didisset.* (*De gestis Ludovici Pii*, c. 6.) Cet historien résume les instructions données par Charles à son fils. On y lit : *Nullum ab honore suo sine causâ discretionis ejiceret.*

petit-fils de Charles Martel, nommé Wala, continua de diriger la régence du royaume et l'éducation du jeune monarque.

L'assemblée d'Aix-la-Chapelle fut aussi appelée à délibérer sur les projets de réforme ecclésiastique et civile que l'Église de France avait été invitée à présenter à l'empereur par l'organe des conciles d'Arles, de Châlons, de Tours, de Reims et de Mayence. Les doléances exprimées dans les décrets de ces synodes reçurent la sanction législative, et l'assemblée en ordonna le dépôt dans les archives du palais.

On peut considérer toutes ces mesures de prévoyance comme l'expression des dernières volontés de Charlemagne. Depuis que sa santé languissante ne pouvait plus supporter les grandes fatigues, il avait cherché le repos à Aix-la-Chapelle, dont il aimait les eaux et les frais ombrages, et qu'il se plaisait à décorer de beaux monumens. Il y mourut le 28 janvier 814, à l'âge de soixante-douze ans. Il avait survécu à presque toute sa famille, à trois de ses fils, Charles et les deux Pepins, et à ses cinq femmes légitimes, Himiltrude, Désirée, Hildegarde, Fastrade et Luitgarde, qui toutes furent de race germanique (1). Il laissait quelques filles, nées

(1) La légitimité d'Himiltrude est niée par les historiens, parce qu'elle fut mère d'un prince difforme et rebelle. Je la prouve par une lettre du pape Étienne III. (Tome V, pag. 542.)

de ces divers mariages, ou fruits d'un amour coupable ; aucune d'elles, pas même Rotrude, que des fiançailles politiques avaient promise à l'empereur Constantin V, ne fut mariée publiquement, et le désordre de leur vie fut une source de chagrins pour la vieillesse de leur père.

Le surnom de Grand (*magnus*) qui fut donné à Charlemagne, presque de son vivant, s'est tellement incorporé à son nom propre, qu'il ne saurait plus en être séparé. Il le mérita par l'étendue de sa puissance, l'élévation de son esprit et l'énergie de son caractère. Ses nobles qualités furent rehaussées par l'admirable simplicité de ses mœurs, mais aussi ternies par quelques actes de cruauté. Charles conquit, pacifia, et entreprit d'éclairer l'Europe. Il était digne de devenir le génie de la civilisation moderne ; mais l'insuffisance des moyens et la courte durée de la vie humaine lui dérobèrent cette gloire qui n'a été donnée à aucun mortel. Nous avons vu ce qu'il entreprit pour étendre sa puissance ; cherchons dans ses lois ce qu'il fit pour le bonheur de ses sujets, et ce qu'il voulut exécuter pour l'avenir (1).

(1) Voyez le portrait que Montesquieu a tracé de ce grand homme dans son *Esprit des Lois*, *liv.* XXXI, *ch.* 18. Il est flatté, mais assez ressemblant. Le pinceau de Mably est moins brillant, mais plus fidèle. (*Remarq. sur l'Histoire de France.*) M. Guizot a caractérisé ce prince et ses institutions avec la judicieuse sagacité qu'on lui connaît. (*Essais sur l'Histoire de France.*)

CHAPITRE II.

Établissemens civils, ecclésiastiques et littéraires de Charlemagne.

§ Ier. *Gouvernement et législation.*

Le vaste héritage de Pepin le Bref et les conquêtes de son fils avaient formé, par leur réunion, un état presque aussi étendu que l'ancien empire d'Occident, si on y comprend les pays tributaires. Il avait pour limites, au Midi, le Vulturne, la Méditerranée et l'Èbre; à l'Occident, l'Océan Atlantique, depuis le golfe de Gascogne jusqu'à l'embouchure de l'Eyder; la mer Baltique et l'Oder, au Nord; la Theiss, la Save et le golfe Adriatique, à l'Orient.

Dans cette immense étendue de territoire, qui fit donner à son dominateur le titre de *roi de l'Europe* (1), il faut distinguer, 1°. la *France ancienne* ou *grande France*, ce *royaume des royaumes*, comme l'appelle un contemporain (2), dans lequel étaient comprises les possessions primitives de la nation; 2°. la *France nouvelle*, formée des pays de la première conquête (3); 3°. les acquisitions faites

(1) *Alcuini carmina.*

(2) *Elipandi epist. ad Alcuin.*

(3) Cette distinction des deux Frances est formellement exprimée dans la Chronique du moine de Saint-Gall, liv. 1,

par Charlemagne, qui, relevant immédiatement de ce prince, étaient gouvernées de la même manière que les anciennes provinces; 4°. les contrées habitées par des peuples qui avaient été réduits à la condition de tributaires, plutôt que de sujets. Ces peuples vassaux, presque tous d'origine slave, occupaient le pays compris entre l'Elbe et l'Oder, les montagnes de la Bohême et les monts Krapaks, le Danube et la Theiss, la Raab et la Save. Depuis la Baltique jusqu'au golfe de Venise, ils formaient sur les flancs de l'empire carlovingien une ligne formidable de défense ou d'attaque, selon que les successeurs de Charlemagne seraient assez forts pour se faire craindre, ou trop faibles pour être respectés.

Le territoire immédiat de l'empire se composait des royaumes d'Ostrasie, de Neustrie, de Bourgogne, d'Aquitaine et d'Italie, dont les circonscriptions respectives embrassaient les conquêtes voisines; telles que la Saxe et la Bavière, l'exarchat de Ravennes et le duché de Rome, le duché de Gothie et les marches d'Espagne, etc. Chaque royaume était divisé en plusieurs *légations* (*missatica*), appelées quelquefois du nom de duché (1), et chaque légation se subdivisait en comtés qui étaient ordi-

---

pages 110, 115 et 116. — *Vetus Chron. Lambec., lib.* II, pag. 394. — *Constant. Porphyrog.*, c. 26. — *Alberici Chronicon*, etc.

(1) *Capit. Carol. Mag.*, *an* 813, c. 62.

nairement au nombre de douze. Il serait impossible de présenter avec exactitude l'état général de l'empire d'après ce mode de division ; mais on pourra s'en former une idée, en sachant que l'étendue des légations et des comtés correspondait le plus souvent à celle des diocèses métropolitains et épiscopaux, ou, si l'on veut, des provinces et des cités romaines (1).

---

(1) Il est à regretter que le Capitulaire de l'an 802, relatif aux résidences des *missi* et à l'étendue de leur inspection, ne nous soit parvenu que mutilé. Cette lacune est très-imparfaitement remplie par Frodoard (*Hist. Rem. Eccles.*, lib. II, c. 18). Le capitulaire ci-dessus nous apprend que le *missaticum* de l'archevêque de Sens et du comte Godefroy s'étendait depuis Orléans jusqu'à Langres, et depuis Sens jusqu'à Besançon. — Celui de l'abbé de Saint-Denis et du comte de Paris comprenaient le Parisis, Meaux, Melun, Provins, Étampes, Chartres et le Pincerais. L'article 25 du capitulaire de 822 fait mention de neuf légations, dont huit avaient leur archevêque pour commissaire ecclésiastique. La neuvième était détachée de la vaste province de Reims. — Le capitulaire de Servais, de l'an 853, donne la division des douze légations de la Neustrie.

La Bavière formait un *missaticum* dont les commissaires royaux étaient l'archevêque de Saltzbourg avec l'évêque de Ratisbonne et le comte Orendill. (*Rec. des Hist.*, tom. V.) On voit, par les chroniques du neuvième siècle, que la Saxe, la Thuringe, la Franconie et l'Allemanie, étaient autant de départemens soumis à l'inspection d'un ou deux commissaires royaux.

Le royaume d'Italie avait treize légations. (*Constit. de Louis II*, an 866, *apud* MURATORI, tom. II, pag. 264.)

Les duchés ou légations étaient ordinairement composés

A cette division administrative de l'empire, il faut ajouter encore le cadastre parcellaire des provinces qui s'était sans doute conservé dans les archives des cités. Toutes les propriétés territoriales étaient appréciées d'après le nombre de *manses* ou de *manoirs* qu'elles contenaient, et chacune de ces mesures était équivalente à douze bonniers, c'est-à-dire à douze arpens (1). Cette division, tout imparfaite qu'elle devait être, permettait au monarque d'apprécier la valeur approximative des ressources de l'état, et le détail des richesses immobilières de chaque citoyen.

Charlemagne voulut aussi connaître le nombre et l'importance des bénéfices possédés par les évêques et abbés, par les comtes et les vassaux royaux, ainsi que les terres fiscales et les censives qui apparte-

---

de douze comtés. On lit, dans les canons d'un ancien concile, et dans une lettre de Pélage II : *Scitote certam provinciam esse quæ habet decem vel undecim civitates sub se et unum episcopum, aliosque suffragatores decem, vel undecim episcopos.* D'où il est aisé de conclure l'identité des provinces ecclésiastiques avec les duchés, et celle des diocèses épiscopaux avec les comtés. — *Rex promisit ei duodecim et amplius comitatus* (*id est ducatum*) *se daturum.* Vita Aldrici episc. Cenom.

(1) *Mansus dictus à manendo quod integrum sit duodecim jugeribus.* V. Papias, cité par Ducange, *voce* MANSUS. Mademoiselle de Lézardière l'évalue à douze arpens de Paris. De *Mansus* on a fait *Mas*, *Meix*, *Mois*.

naient encore à la couronne. Les commissaires du roi eurent ordre d'en dresser des états, *afin que nous puissions savoir*, écrivait Charlemagne, *ce que nous possédons dans chaque légation* (1).

Sous la dynastie mérovingienne, la constitution primitive de la monarchie franque avait reçu quelques altérations, qui tenaient bien plus aux changemens survenus dans l'état civil des personnes et des castes qu'à l'essence même du pouvoir royal. L'autorité suprême avec tous les droits régaliens résidait encore dans la personne du roi; mais elle était toujours élective et restreinte dans de certaines limites que l'usage conservait et que la victoire seule permettait de franchir quelquefois. Dans le légitime exercice de ses hautes attributions, le prince commandait les armées, convoquait les assemblées générales, proposait et sanctionnait les lois, jugeait en personne ou par un délégué les appels et les causes majeures, nommait les ducs et les comtes, instituait les évêques élus, battait seul monnaie (à son effigie), distribuait les bénéfices séculiers et disposait suivant son bon plaisir des domaines de la couronne.

En général, sous la seconde comme sous la première race, « le pouvoir des rois, dit M. Guizot, » se trouva dans la même situation et subit le même » sort que la liberté des sujets; l'un et l'autre man» quaient de garanties publiques, l'un et l'autre

(1) *Capit. anni* 812. *Rec. des Hist.*, tom. V, pag. 685.

» étaient subordonnés à la force et à la fortune de » l'individu (1). » Charlemagne, puissant en volonté autant qu'en génie, donna une nouvelle vie à la royauté déjà ranimée par son père.

On peut dire de lui qu'il fut despote suivant la loi et dans l'intérêt de la nation; son autorité se composa des droits mal définis de la royauté germanique et des attributions illimitées de l'autocratie romaine. L'aristocratie franque qui, sous les Mérovingiens, avait détourné à son profit le pouvoir et la liberté pour en faire de l'anarchie, fut contrainte par Charlemagne de prendre place parmi les existences légales et de s'associer aux intérêts généraux. Mais elle devait bientôt se venger avec usure sur les descendans de ce grand homme de l'obéissance où l'avait pliée sa puissante main.

Charlemagne ajouta aux réalités de la puissance la pompe extérieure qui la décore, et qui quelquefois la soutient. Comme plus d'un grand homme, il voulut que la simplicité de sa personne fît contraste avec les magnificences de sa cour, dont il réservait l'accablant honneur aux nombreux dignitaires qui peuplaient son palais. On y retrouvait, sous d'autres noms, les principaux ministres des empereurs romains. Hincmar nous en fait connaître les titres et les attributions (2).

---

(1) Essais sur l'Hist. de France, pag. 307.

(2) *Hincmari Epistola*, *de Ordine Palatii*, *apud D. Bouquet*, tom. IX, pag. 263.

Nous trouvons à la tête de la double hiérarchie ecclésiastique et civile deux grands officiers parallèles, l'Apocrisiaire et le Comte du Palais, qui, indépendamment de leurs fonctions de cour, étaient investis d'une haute juridiction.

L'*apocrisiaire* ou grand-aumônier avait sous son autorité tous les clercs attachés au service du palais. Ses fonctions embrassaient ce qui avait rapport à la religion et à l'ordre ecclésiastique, les contestations des chapitres et des monastères, et les diverses réclamations adressées au prince touchant les matières spirituelles.

Parmi les innombrables attributions du *comte du palais*, il faut placer au premier rang le droit et le devoir de prononcer sur toutes les affaires qui étaient portées à la connaissance du roi, telles que les appels, l'interprétation des lois dans leur obscurité comme dans leur silence, les antinomies de la législation civile et des préceptes divins, enfin tous les cas réservés à la justice souveraine. Lorsque ses propres lumières et celles de ses assesseurs ne suffisaient pas pour résoudre des questions graves et difficiles, le comte palatin en référait au roi en son conseil (1).

Subordonné au comte du palais, dont il devait

(1) Il paraît, par l'édit de Kiersy, de 877, c. 17, qu'il y avait un premier comte du palais, chargé du sceau, et plusieurs comtes inférieurs rendant la justice. (Tom VII, page 702.)

un jour prendre la place, le *chancelier* n'était encore chargé que de l'apposition du sceau et de l'expédition des actes ecclésiastiques et civils émanés de la couronne.

Au *chambellan* appartenait la garde des ornemens royaux et le soin d'entretenir la pompe extérieure de la cour. Il recevait pour le roi les présens des vassaux et des ambassadeurs.

Le *sénéchal* ou grand-maître de l'hôtel commandait au *bouteiller* et au *connétable*. Ces officiers devaient pourvoir à tous les besoins de la maison royale; ils veillaient aux approvisionnemens et aux moyens de transports lorsque le roi voyageait ou changeait de résidence. Dans ces cas, le *mansionnaire* ou grand-maréchal du palais recevait leurs instructions et les faisait exécuter.

Hincmar ne dédaigne pas de citer parmi les premiers officiers du palais quatre *veneurs* et un *fauconnier*, placés sous les ordres d'un préfet des chasses (1). L'histoire, qui se plaît à faire connaître les mœurs des peuples, ne saurait passer sous silence ces ministres de plaisir, ignorés des anciens, conservés dans nos cours modernes, et qui, dans le moyen âge, partagèrent l'importance que l'ignorance des nobles délassemens donnait à l'exercice de la chasse. Charlemagne l'aima avec passion; mais ce plaisir ne nuisit pas à des soins plus utiles.

« Il avait toujours avec lui trois confidens, émi-

---

(1) *Astronomus, vita Ludov. Pii*, c. 56.

nens en sagesse et en dignité, qui se tenaient chacun à son tour auprès de sa personne. La nuit comme le jour, il notait sur ses tablettes toutes les pensées que lui suggérait l'utilité de l'église et le bien de l'état. Après en avoir conféré avec ses conseillers, il les communiquait à l'assemblée générale et avisait aux moyens de les réaliser, avec l'assentiment de tous (1). »

C'est en ces termes que le concile de Fimes offrait plus tard à l'imitation de Carloman II les exemples de Charlemagne. Nous trouvons dans ce passage l'indication de deux assemblées délibérantes, dont la désuétude excitait les regrets du clergé de France. Le témoignage d'Hincmar est plus explicite. Ce prélat, qui avait passé sa jeunesse au milieu des témoins et des acteurs du grand règne, publia, pour l'instruction du même prince, un traité renouvelé d'un ouvrage composé par l'abbé Adelhard de Corbie, dans lequel la constitution de la monarchie était travestie en *observances du palais* (2). On y lit ce qui suit :

« C'était l'usage de ce temps de tenir chaque » année deux assemblées. La première avait lieu au » printemps ; on y réglait les affaires générales de » tout le royaume..... Dans cette assemblée se réu-

(1) *Concil. S. Macræ*, an. 881.

(2) *Hincmari epist., de Ordine Palatii.* (Tome IX, pag. 267.) Nous empruntons la traduction de M. Guizot. (*Essais sur l'Hist. de France.*)

» nissaient tous les grands, tant ecclésiastiques que » laïques; les plus considérables (*seniores*), pour » prendre et arrêter les décisions; les moins con» sidérables (*minores*), pour recevoir les décisions » et quelquefois en délibérer aussi, et les confirmer, » non par un consentement formel, mais par leur » opinion et l'adhésion de leur intelligence.

» L'autre assemblée se tenait seulement avec les » plus considérables de l'assemblée précédente et les » principaux conseillers. On commençait à y traiter » des affaires de l'année suivante.... et de celles qui » pouvaient être survenues dans le cours de l'année » qui touchait à sa fin, et auxquelles il fallait pour» voir sans retard.....

» Dans l'une ou l'autre des deux assemblées, on » soumettait à la délibération des grands, et en vertu » des ordres du roi, les articles de loi nommés *capi*» *tula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspi» ration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été » manifestée dans l'intervalle des réunions. Après » avoir reçu ces communications, ils en délibéraient » un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'impor» tance des affaires. Des messagers du palais, allant » et venant, recevaient leurs questions et leur rap» portaient les réponses; et aucun étranger n'appro» chait du lieu de leur réunion jusqu'à ce que le ré» sultat de leurs délibérations pût être mis sous » les yeux du grand prince qui alors adoptait » une résolution à laquelle tous obéissaient.

» Pendant que les affaires se traitaient de la sorte

» hors de la présence du roi, le prince lui-même,
» au milieu de la multitude venue à l'assemblée
» générale, était occupé à recevoir les présens, sa-
» luant les hommes les plus considérables, s'entre-
» tenant avec ceux qu'il voyait rarement, témoi-
» gnant aux plus âgés un intérêt affectueux, et
» s'égayant avec les plus jeunes..... Si l'assemblée
» en manifestait le désir, le roi se rendait dans
» son sein.....

» Je ne dois pas oublier de dire que si le temps
» était beau, tout cela se passait en plein air, sinon
» dans plusieurs bâtimens distincts, où ceux qui
» avaient à délibérer sur les propositions du roi
» étaient séparés de la multitude des personnes ve-
» nues à l'assemblée..... »

« Les lieux destinés à la réunion des seigneurs
» étaient divisés en deux parties, de telle sorte que
» les évêques, les abbés et les clercs pussent se
» réunir sans aucun mélange de laïques. De même,
» les comtes et les autres principaux de l'état se sé-
» paraient dès le matin de la multitude.... Alors....
» il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble
» ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils
» avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou
» mixtes. »

Relativement à l'existence des deux assemblées, un Capitulaire de l'an 769 est encore plus formel que tous les autres témoignages. Il ordonne que chacun se rende exactement au parlement d'été et à celui d'automne, aussi-bien qu'aux autres réu-

nions d'urgence, dont une proclamation royale annoncera la convocation (1). Mais ni les monumens législatifs de l'époque, ni les autres documens historiques, ne nous apprennent d'une manière précise quels élémens populaires entraient dans la composition des champs de mai. On y parle de la *multitude du peuple*, qui semble nécessaire pour la légalité des délibérations, et qui toutefois se tient à l'écart hors de l'enceinte législative. Mais quel était ce peuple, quelle était cette multitude? Était-il libre à tout citoyen de se présenter, ou bien ces assistans muets avaient-ils une mission politique, un caractère officiel? Il semble qu'on peut appliquer aux assemblées de Charlemagne le Capitulaire où son successeur régla le nombre et la qualité des hommes libres qui devaient venir au champ de mai (2). En vertu de cette loi, chaque comte, en se rendant au *placitum* national, était tenu d'emmener avec lui douze échevins ou rachimbourgs, re-

(1) *Capit. an.* 769, c. 12. — L'assemblée générale ne se réunissait pas nécessairement au mois de mai. En 803, elle fut convoquée pour le 22 juin. Nous pourrions citer plusieurs autres dérogations à l'usage ordinaire.

(2) *Vult D. imperator ut in tale placitum quale ille nunc jusserit, veniat unusquisque comes et adducat secum duodecim scabinos, si tanti fuerint; sin autem, de melioribus hominibus illius comitatûs suppleat numerum duodenarium; et advocati tam episcoporum quam abbatum et abbatissarum eis veniant.* (*Capit. add. ad leg. salic. an.* 819, *c.* 2.)

présentans imparfaits de la classe des hommes libres, dont ils ne pouvaient défendre efficacement les intérêts, puisqu'ils ne prenaient aucune part active aux délibérations publiques.

Cependant, si l'on admet la présence de ces rachimbourgs et d'un certain nombre de notables à tous les champs de mai, il est évident que le peuple était représenté dans ces comices, et que cette représentation dérivait à certains égards de l'élection, puisque les échevins, en tant que magistrats judiciaires, étaient nommés avec le concours du peuple dans les assemblées cantonnales. Si l'admission des hérimans dans les diètes générales fut seulement une généreuse innovation de Louis le Débonnaire, il n'en est pas moins vrai encore qu'avant lui, comme après, l'élection populaire fut la source du principal élément de l'assemblée législative, puisque les évêques devaient leur titre et tous leurs droits au libre suffrage des citoyens. Ainsi on peut dire que des trois ordres qui composaient la représentation nationale, un seul, celui des comtes et des vassaux, tenait ses pouvoirs de la couronne.

Il se présente ici deux questions d'autant plus difficiles à résoudre, que la seule solution raisonnable dont elles soient susceptibles est en contradiction formelle avec la lettre de toutes les chroniques et de la plupart des actes publics; et d'abord y eut-il réellement des *assemblées générales*? Si par ces mots on entend parler de la réunion des évêques, des abbés, des comtes, des fidèles et des

échevins de tout l'empire, on ne saurait admettre un si fréquent déplacement de toutes les autorités publiques, gravissant chaque année les Alpes ou les Pyrénées pour aller joindre le monarque sur les bords de la Meuse ou du Rhin, où furent tenues la plupart des assemblées présidées par Charlemagne en personne. La raison commune et les faits de l'histoire s'accorderaient pour démentir cette opinion. Nous savons d'ailleurs que plusieurs assemblées, convoquées par les rois présomptifs d'Italie et d'Aquitaine, sont désignées sous le même nom (*Conventus generalis*) que les champs de mai tenus sous les yeux de leur père. Il faut donc reconnaître que les diètes *générales* furent toujours *partielles*, et que leur dénomination ne peut s'entendre que de l'universalité des membres convoqués de la contrée ou de la légation où se célébrait le champ de mai annuel (1). Il faut encore reconnaître, ce nous semble, que les lois générales, s'il y en eut, n'étaient décrétées que dans les assemblées du roi.

Ces assemblées une fois réunies et constituées, jusqu'à quel point participaient-elles à la puissance législative? C'est encore ici une question fort controversée, parce que le fait et le droit ne sont pas

---

(1) J'en trouve des preuves formelles dans la Vie de Louis le Pieux; je n'en citerai qu'une : *Imperator mense Maio conventum habuit Australium Francorum, Saxonum aliarumque eis collimitantium gentium.* (*Astronomus*, *Vita Lud. Pii*, c. 36.)

faciles à démêler dans les témoignages vagues ou contradictoires des historiens, et même dans les Capitulaires. La formule employée pour la promulgation des lois (1), et une célèbre maxime proclamée plus tard par Charles le Chauve (2), ne laissent pas de doute sur le concours nécessaire de la nation à l'exercice de la puissance législative. L'armement général des hommes libres pour la défense du pays ne pouvait être ordonné qu'avec le consentement de la diète (3). Outre la part qu'elle prenait à la législation, soit en approuvant les propositions du roi, soit en soumettant à sa sanction des projets de décrets sous le nom de *pétitions*, elle avait encore le droit d'interpréter les lois en vigueur et d'en remplir les lacunes (4). Cette prérogative rentrait d'ail-

---

(1) *Karolus imperator Augustus, à Deo coronatus, cum episcopis, abbatibus, comitibus, ducibus, omnibusque fidelibus, cum consensu consilioque eorum, constituit*, etc. (*Capit.*, *an* 813.)

(2) *Lex fit consensu populi et constitutione regis.*
EDICT. PISTENSE, an. 864, c. 6.

(3) *Magni* decreto *Caroli* sacrique senatûs,
Missus in Occiduas exercitus exiit oras
Subdere Brittones.
POET. SAXON. Annal., lib. II, v. 786.

On lit aussi ce passage dans la Chronique de Moissac : « L'empereur assembla les ducs, les comtes et tout le peuple, avec les *législateurs* (an 802). » Mais n'oublions pas que le mot *legislator* est souvent employé pour désigner un simple échevin.

(4) *Capit. data ad interrog. cujusdam comitis*, *an* 803, c. 2.

leurs, en quelque sorte, dans les attributions judiciaires qui avaient toujours appartenu aux assemblées des nations germaniques, et qui embrassaient spécialement les causes majeures et les crimes de haute trahison. La qualité de certaines personnes les rendait justiciables du champ de mai. Pour ne citer que les princes, nous avons déjà vu condamner par cette cour suprême Tassillon de Bavière et Pepin le Bossu. Nous le verrons bientôt juger Bernard, roi d'Italie, et Pepin II, prétendant d'Aquitaine.

On se fera, je pense, une juste idée du pouvoir représentatif, tel qu'il fut sous les Carlovingiens, si on en résume les élémens avec impartialité, en écartant bien soigneusement les préventions diverses que les publicistes du dernier siècle ont laissées après eux. Quand on ne s'attache qu'à la lettre des Capitulaires et aux expressions des annalistes, il semble que tout le peuple avait part à l'exercice du pouvoir législatif; mais, si on examine avec attention les témoignages contemporains, si on pénètre dans la nature des institutions, si on tient compte du possible, on reconnaîtra que le peuple ne participait à la législation que par la présence d'un certain nombre de notables qui suivaient à l'assemblée les comtes et les prélats; que ces chefs de la hiérarchie et de l'administration n'avaient dans l'assemblée que le droit de discuter les propositions royales pour les amender et les approuver; mais aussi que chacun des deux ordres pouvait exercer

une espèce d'initiative en adressant au roi des *pétitions*; comme plus tard les états généraux portaient aux pieds du trône les cahiers de leurs doléances.

C'est ainsi qu'en 803 une *pétition du peuple*, c'est-à-dire de la chambre des grands, demanda que les ecclésiastiques fussent dispensés du service militaire et remis en possession de leurs biens usurpés. Charlemagne répondit qu'il aurait égard à cette demande; qu'il la soumettrait à l'assemblée générale; et que, si elle obtenait son assentiment, elle serait rédigée en forme de *capitulaire* (1). Cet assentiment du peuple était donné, après la lecture du projet de loi, par la formule *placet* trois fois répétée en acclamation (2).

Les décrets émanés de l'assemblée, et revêtus de la sanction souveraine, prenaient le plus souvent le titre de *Capitulaires*; on leur donnait le nom de *Lois*, quand c'étaient des articles ajoutés aux anciens codes nationaux; et toute la législation carlovingienne se divisait en lois *mondaines*, lois *ecclésiastiques* et *capitulaires* (3). Charlemagne n'eut

---

(1) *Capitul. an.* 803.

(2) *Baluzii Capit.* (Tome I, pag. 630.)

(3) *Caroli Calvi Edict. Pistense.* — Les Capitulaires furent recueillis pour la première fois, en 827, par un abbé de Fontenelle, nommé Ansegise, dont la collection en quatre livres est citée comme officielle dans ce même édit de Pistes, c. 4. Benoit Levite y ajouta, en 842, trois nouveaux livres qui contiennent, indépendamment des nouveaux Capitulaires, des extraits du Droit romain et des Fausses Décré-

pas la prétention de changer les lois qui régissaient, depuis la conquête, les diverses populations de son empire. Le droit romain, qui avait été regardé comme inviolable au milieu même de l'effervescence de l'invasion barbare, continua de protéger les races gauloise et italienne sans éprouver aucune atteinte. Un édit de Charles le Chauve nous apprend que jamais ni Charlemagne ni aucun de ses prédécesseurs n'avait touché à la loi romaine, pour en abroger ou en modifier quelques dispositions (1). Chose étrange, que les lois des vaincus inspirassent encore aux conquérans plus de respect que les codes même de la victoire!

Charles, de concert avec les représentans de la nation, modifia les lois salique et ripuaire, celles des Lombards et des Bavarois; mais les divers amendemens apportés à la législation germanique lui paraissaient insuffisans, et quelquefois en désaccord ou en contradiction avec l'ensemble. Aussi un de ses plus intimes confidens ne nous laisse pas ignorer qu'après avoir reçu la dignité impériale, c'est-à-dire lorsqu'il put se croire investi d'une puissance nouvelle et absolue, il médita une grande ré-

---

tales. (*Voyez* ces divers monumens de la législation franque, dans le recueil de Baluze, *Capitularia regum Francorum.*)

(1) *Capit.* 803, c. 2, tom. VI. — *Edictum Pistense*, c. 20, *apud Baluz.*, tom. I, pag. 183, et *Bouquet*, tom. VII, pag. 660. Cependant le préambule d'un Capitulaire de 813 annonce quelques modifications à la loi romaine.

forme législative. Toutefois le temps, le courage, ou peut-être les lumières lui manquèrent pour achever ce vaste dessein, et il ne fit rien de plus, dit Eginhard, que d'ajouter aux anciennes lois quelques articles imparfaits (1).

Nous ne saurions donc accorder à Charlemagne le titre de législateur que la flatterie lui refusait dans son propre palais. Mais n'est-ce pas une assez belle gloire pour lui que d'avoir compris la nécessité de compléter et de coordonner les lois de la conquête; d'avoir préparé les élémens de cette œuvre difficile par une suite d'améliorations partielles, et d'avoir ainsi avancé la réforme de la législation civile dans le même temps qu'il faisait revivre, en la perfectionnant, l'ancienne constitution politique de la monarchie? Enfin, la postérité ne doit-elle pas s'incliner devant un prince qui, au milieu des violences encore flagrantes d'une invasion récemment renouvelée, imposait à des maîtres féroces le respect de l'humanité dans la personne même de leurs esclaves, et proclamait cette sainte maxime : « Nul homme ne doit périr que par le glaive de la loi (2)! »

---

(1) *Post susceptum imperiale nomen, cogitavit quæ deerant legibus addere et discrepantia unire, prava quoque et perperàm prolata corrigere. Sed in his nihil aliud ab eo factum est quàm quòd paucula Capitula et ea imperfecta legibus addidit.* (EGINHARD, *vita Caroli Magni*, tome V.)

(2) *Non occidatur homo nisi lege jubente.* (*Capit. incerti anni. D.* BOUQUET, tom. V, pag. 691.)

Lorsque les décrets du champ de mai, approuvés en tout ou en partie par les acclamations populaires (1), avaient reçu les signatures du roi, des princes et des grands, le chancelier en donnait des copies aux commissaires royaux et aux archevêques, qui étaient chargés de les promulguer dans les assemblées provinciales (2). Cette formalité acquérait une nouvelle importance lorsqu'il s'agissait de quelque modification apportée aux anciennes lois. Dans ce cas, le consentement et la signature des comtes et des échevins est prescrite par les dispositions formelles d'un Capitulaire (3). On lit à la suite des articles ajoutés, en 803, à la loi salique : « Ces » Capitules ont été signifiés au comte Étienne, pour » qu'il eût à les faire publier en la cité de Paris dans » un *mallum* public, et lire devant les échevins; ce » qu'il a fait. Ils ont déclaré d'un commun accord » qu'ils voulaient observer ces Capitulaires à tou- » jours, et tous les échevins, les évêques, les abbés » et les comtes ont signé au bas de leur propre » main (4). » Ces comtes, présens au *mallum* de la

---

(1) Quelquefois une chambre n'acceptait qu'une partie des articles votés par l'autre. C'est ainsi qu'en 846, à l'assemblée d'Épernay, les grands approuvèrent seulement un certain nombre des Capitules décrétés par les évêques. (*Capit. Caroli Calvi*, tome VII, pag. 602.)

(2) *Capit. an.* 822, *c.* 24; — *Edict. Pist. an.* 864, *c.* 36; *Capit. Karis. an* 873, *c.* 8.

(3) *Capit. an.* 803, *c.* 19.

(4) *Capit. an* 803, *ap. Baluz.* tome I, pag. 391, et *Bouquet*, tome V, pag. 663.

province, rapportaient chez eux un exemplaire de la loi, et, après l'avoir fait lire dans leurs assises et sur les places publiques (1), ils le déposaient aux archives municipales de leur cité.

Il ne faut pas confondre, dans les Capitulaires de Charlemagne, les actes qui portent les caractères de lois perpétuelles et les ordonnances temporaires ou locales. Parmi les premiers, il faut surtout distinguer (indépendamment d'une édition de la loi salique, publiée en 798, et de quelques lois des peuples vaincus, qu'il fit mettre par écrit, suivant le témoignage d'Eginhard) les divers changemens qu'il apporta successivement aux codes de Rotharis, de Clovis, de Thierri Ier. et de Gondebaud. Ce fut après avoir reçu la couronne impériale qu'il réforma, en passant à Milan, la loi des Lombards, *afin d'en compléter les dispositions et de ne rien laisser à l'arbitraire des juges* (2). Il introduisit ensuite dans les lois des Saliens, des Ripuaires et des Bourguignons, une rigueur que le grand nombre des délits personnels avait rendue nécessaire. Le weregild fut augmenté; quelques modifications furent faites au mode de succession non héréditaire, et les affranchis obtinrent le droit de tester sous certaines conditions. Cependant l'expiation des crimes par une composition pécuniaire ne paraît pas avoir ré-

(1) *Edict. Karisiac., tit.* XXXIII, an. 877. (Sous Charles le Chauve.)

(2) *Baluze*, tom. I, col. 345.

volté la raison du législateur, et il n'eut pas assez d'équité, ou peut-être de hardiesse, pour effacer du code des conquérans germains la distinction qui mettait le sang d'un Romain à plus bas prix que celui d'un Salien ou d'un Ripuaire.

A plus forte raison, Charlemagne dut-il regarder comme impossible de donner à ses lois ce caractère d'universalité, que l'Église avait imprimé à ses actes législatifs. La différence des élémens dont se composait la société carlovingienne ne permettait pas d'y songer. Toutefois, par la force des choses, la centralisation du pouvoir tendait insensiblement à substituer un droit territorial, au droit personnel apporté par l'invasion. Toujours est-il qu'après le démembrement de l'empire de Charlemagne, les lois politiques conservèrent partout un caractère commun, et l'autorité du droit civil passa des races aux territoires, parce que chacun des royaumes démembrés contenait une population plus homogène.

On ne doit point s'attendre à trouver, dans la législation carlovingienne, cette classification des matières et cet ordre lumineux si remarquables dans les lois romaines et surtout dans nos codes modernes. Les objets les plus divers, les maximes de la plus haute morale et les prohibitions les plus minutieuses, les réformes les plus importantes et les soins les plus vulgaires occupent à la fois la prévoyance du monarque, et sont souvent réunis et confondus dans le même Capitulaire. Plusieurs de ces lois témoignent de la sollicitude de Charlemagne pour le

bien de la religion et la dignité du sacerdoce, pour l'exacte administration de la justice et pour la sûreté des droits de chacun, tant personnels que possessoires.

La révolution qui devait bientôt bouleverser l'état des personnes et des propriétés, s'était trahie aux yeux du grand monarque. Informez-vous, mandait-il à ses commissaires, d'où viennent ces procès continuels par le moyen desquels chacun espère avoir ce qu'il voit posséder à son parcil (1). Il s'était aperçu que l'aristocratie allait chaque jour se fortifiant par des usurpations qui tendaient à asservir les hommes libres et à mettre dans ses mains, non-seulement les biens de cette classe de citoyens, mais aussi à s'approprier les bénéfices viagers dont la reconnaissance royale récompensait les services des vassaux. « Les pauvres, dit une loi, se plaignent » d'être dépouillés de leurs propriétés, et leurs » plaintes accusent également les évêques, les abbés » et leurs avoués, de même que les comtes et leurs » centeniers (2). »

Les peuples réclamaient aussi contre la fréquence de l'hériban et des plaids, contre les corvées et autres services personnels que les comtes leur imposaient au mépris des lois, et qui, en les réduisant à l'indigence, les condamnaient à se livrer corps et biens à ces seigneurs, afin d'en obtenir un traite-

(1) *Capit. an.* 811, *c.* 1, *ap. Baluz*, tom. I, pag. 477.
(2) *Capit. an.* 811, c. 2.

ment plus doux ou la faveur de partager l'oisiveté de leurs serviteurs (1). Afin de rejeter sur ces seigneurs la charge des pauvres qu'ils avaient faits ou qu'ils pourraient être tentés de faire, Charles voulut que chaque vassal nourrît les indigens nés sur son bénéfice, et la mendicité, cette difformité du corps social, fut sévèrement interdite (2). En liant les mains à la charité, le législateur proscrivit une honteuse profession qui offre un aliment à la paresse et un sauf-conduit au vagabondage.

Quand Charlemagne prit ainsi les opprimés sous sa protection, il agit dans l'intérêt du trône autant que de la justice; mais malgré ses ordonnances souvent renouvelées, malgré l'appui que quelques conciles prêtèrent au pouvoir souverain, le mal suivit son cours pour ne plus s'arrêter. Cependant la protection des rois ne manqua jamais au peuple

---

(1) *Dicunt quòd quicunque proprium suum episcopo, abbati vel comiti aut judici dare noluerit, occasiones quærunt super illum pauperem, quomodò eum condemnare possint, et illum semper in hostem faciant ire, usque dùm pauper factus, volens nolens, proprium suum tradat aut vendat; alii verò qui traditum habent absque ullius inquietudine domi resideant.*

Quòd episcopi et comites dimittunt eorum liberos homines ad casam in nomine ministerialium, hi sunt, falconarii, venatores, telonarii, etc. (*Capit. an.* 811, *c.* 3, 4.) — *Voyez* aussi un Capitulaire de 803, c. 17; de 805, c. 16; le 44e. canon du concile de Tours, de l'an 813; et enfin les *Annales de Fulde.*, *an.* 852.

(2) *Capit. Noviom.*, *an.* 806, c. 10.

opprimé par les seigneurs. C'est ainsi que Louis-le-Débonnaire, voulant faire droit aux réclamations d'un grand nombre de familles dépouillées par Matfred, comte d'Orléans, les autorisa par un Capitulaire à exercer dans une assemblée générale leurs légitimes répétitions (1). Vaine garantie offerte à la faiblesse! La force manquait déjà à la royauté, et les gardiens des droits de tous devaient eux-mêmes avoir besoin de protection.

Sed quis custodiet ipsos
Custodes (2)?

Ces comtes et ces vassaux, qui usurpaient l'héritage du pauvre, ne craignaient pas d'attenter aussi au patrimoine du souverain. Non contens d'appliquer à la culture de leurs biens propres les bras et les moyens d'exploitation qui appartenaient aux bénéfices royaux, ils avaient encore imaginé de donner ces bénéfices à des tiers, pour les racheter ensuite eux-mêmes sous le nom d'*aleuds* (3). Quelquefois même ils les léguaient à leurs enfans sous ce titre mensonger qui en changeait la nature. Ainsi le domaine de l'État s'appauvrissait chaque jour, les

(1) *Capit., an.* 829, c. 7.

(2) *Sidonius Apollinaris.*

(3) *Audivimus quòd comites et alii homines reddant beneficium nostrum ad alios homines in proprietatem, et in ipso placito, dato pretio, comparant ipsas res iterum sibi in alodum, quod omnino cavendum est.* (*Capit. Noviom., an* 806, *c.* 10.)

services attachés à la jouissance des terres royales diminuaient en proportion, et la couronne était frustrée tout ensemble de son fonds et de son revenu.

Ces usurpations, si audacieuses dans leur accomplissement, si funestes dans leurs résultats prochains, étaient accompagnées de beaucoup d'autres empiétemens qui éveillèrent la défiance de Charlemagne. Les craintes d'une prévoyance trop légitime se font voir dans un Capitulaire de Nimègue, qui demande au peuple de nouvelles promesses de fidélité, défend aux hommes libres de se lier par serment à d'autres qu'au roi ou à leur seigneur naturel pour l'utilité du roi seulement, et enfin déclare dangereuses et criminelles certaines associations dont les membres s'engageaient entre eux sous la foi du serment. L'aristocratie se formait alors par les mêmes moyens que l'esprit démocratique de notre siècle a tournés contre elle. Ces sourdes menées prouvent qu'une exacte surveillance sur tous les dépositaires de l'autorité était aussi nécessaire pour la sûreté du trône que pour le bonheur du peuple. Charles en confia le soin aux *Missi dominici*.

On donnait ce nom aux *légats* ou commissaires du roi dont la tutélaire magistrature avait été instituée par les derniers empereurs romains et conservée par quelques-uns des rois Mérovingiens (1). Ces inspecteurs généraux de l'administration publique

---

(1) On les appelait *Agentes in rebus*.

étaient ordinairement choisis au nombre de deux dans chaque province ou légation parmi les évêques ou les abbés, les ducs ou les comtes. Ils avaient pour principale attribution de rendre la justice et de la faire rendre par les officiers publics soumis à leur surveillance, c'est-à-dire, par les comtes urbains ou grafions, les avoués, les centeniers et les échevins. A cet effet ils parcouraient leur légation quatre fois par an, en janvier, avril, juillet et octobre, et tenaient sous le nom de plaids (*placita*), des assemblées qui comme les grandes diètes étaient composées des évêques et abbés, des comtes de la province, des avoués ecclésiastiques, des vassaux, des centeniers, et d'un petit nombre d'échevins et de bons-hommes (1). Les citoyens déjà condamnés pour quelque crime ou soumis à la pénitence publique étaient exclus de ces réunions (2), et frappés de dégradation civique, de même qu'aujourd'hui les hommes

---

(1) Louis le Débonnaire ne prescrivit à ses commissaires qu'une seule inspection par an, mais à la charge de tenir leur plaid en deux ou trois endroits différens, *maximè propter pauperes populi*. (*Capit. an.* 819, *c.* 14, et 822, *c.* 27.) Ils étaient défrayés par les comtes dont la conduite donnait lieu à l'envoi de ces magistrats. Leur *conjectus* ou *ration* était déterminé dans les lettres de commission, qui sont désignées dans les Capitulaires sous le nom de *Tractoriæ*. Il consistait ordinairement en quarante pains, deux jambons, un jeune porc ou un agneau, quatre poulets, vingt œufs, neuf setiers de vin, deux mesures de bière, deux boisseaux de blé. (*Capit. an.* 829, *c.* 1.)

(2) *Concil. Tribur. an.* 995.

atteints d'une condamnation infamante ne sont point admis dans les colléges électoraux et cessent de participer à l'exercice des droits politiques.

Ces assemblées provinciales s'occuppaient d'abord des choses ecclésiastiques, ensuite de la conduite des officiers publics et enfin des autres affaires (1). Elles jugeaient les premiers appels des officialités épiscopales et des tribunaux inférieurs, ainsi que les dénis de justice, s'informaient de l'administration des bénéfices et des *villæ* royales, et recevaient le serment de fidélité des jeunes citoyens. Après que l'assemblée avait reçu communication des lois récemment décrétées et des instructions royales, on conférait sur les besoins auxquels il fallait pourvoir et sur les réformes à faire. Les commissaires, éclairés par ces discussions publiques et par les réclamations individuelles, rapportaient ensuite au prince dans un *mémorial* le résultat de leur mission, et la sagesse royale avisait au moyen de réparer ou de prévenir les abus (2).

Les placités provinciaux étaient aussi des assemblées électorales, où le peuple, exerçant les droits des vieux Germains (3), nommait, sur la proposition des commissaires ou des comtes, les vicomtes ou vidames, les avoués, les échevins ou schultètes et les notaires (4). Il serait trop long de définir toutes

(1) *Capit. an.* 822; tome VI, pag. 436.

(2) *Capit. Tusiac. an.* 865; tome VII, pag. 669.

(3) *Tacit., de Morib. German.*, c. 5.

(4) *Capit. Dagoberti, an.* 630, c. 41; — *Capit. an.* 803,

les attributions de ces agens du pouvoir. C'est surtout comme membres de l'ordre judiciaire qu'il importe de les considérer.

On peut affirmer, je crois, que sous l'empire des lois germaniques, il n'y avait pas un officier public tant soit peu qualifié qui ne fût en possession d'un certain degré de juridiction. Les vicaires et les centeniers, que dis-je? les moindres bénéficiers et les intendans des fermes royales tenaient des plaids comme les comtes. Mais leur compétence s'arrêtait devant les questions de liberté et de propriété qui étaient du ressort des comtes ou même des *missi dominici* (1). Les comtes étaient investis de tous les pouvoirs publics comme dans les premiers temps de la monarchie. « Ils étaient institués à la charge de garder envers le roi une fidélité inaltérable; de juger tous les hommes soumis à leur gouvernement, Francs, Romains, Bourguignons et autres, selon leurs lois et leurs coutumes; de protéger surtout les veuves et les orphelins, de poursuivre les malfaiteurs, de faire rentrer au fisc les impôts annuels qui lui sont dus (2). » Mais leurs attributions, pour être si nombreuses, n'étaient pas au-dessus des forces morales de l'homme. N'oublions pas que chaque comté était par-

c. 3; — *Capit. Aquisgr. an.* 809, c. 22; — *Capit. an.* 829, tit. II, c. 3; — *Capit. an.* 873, etc., etc.

(1) *Capit. an.* 810, c. 2, *ap. D. Bouquet*, tom. V, pag. 681.

(2) *Marculfi formul.*, *lib.* 1, *form.* 8.

semé de biens d'église, d'abbayes, de bénéfices, de *villæ* royales dont les administrateurs directs avaient tous leur juridiction particulière. Des viguiers ou vicaires suppléaient le comte dans les villes et dans les bourgs; les campagnes avaient aussi leurs juges dans la personne des centeniers et des dixainiers. Surveillans et quelquefois réformateurs de ces divers pouvoirs, les comtes n'exerçaient guère une autorité immédiate que sur la cité de leur résidence, et nous allons voir que, comme juges, ils n'avaient, pour ainsi dire, que la police du plaid. Le savant M. Meyer définit ainsi leurs attributions judiciaires.

« Ces comtes présidaient les plaids composés » d'hommes libres ou d'échevins. Chargés de diriger » la procédure et de recueillir les votes de ceux qui » étaient les véritables juges, ils devaient leur expli- » quer les faits de la cause et les preuves qui s'y rap- » portaient; ils indiquaient quelle était la loi des » parties et quelles étaient les dispositions de ces » lois; ils posaient les questions que les juges avaient » à résoudre; ils entendaient leur décision, pronon- » çaient le jugement et accordaient main forte pour » l'exécution (1). » On voit par là que les comtes réunissaient les fonctions du ministère public à l'honneur de la présidence. Mais ce double moyen d'influer sur les décisions judiciaires pouvait être balancé par l'indépendance des échevins (*boni homines*) qui,

(1) *Esprit des Institutions judiciaires*, tom. III, liv. IV. *Capit. Loth. Imperat.*, c. 49, *ap. Muratori.*

élus par le peuple parmi les propriétaires de la contrée, offraient toute garantie aux droits dont ils étaient les gardiens (1). Il nous semble qu'on peut admettre, mais avec quelque restriction, l'identité de ces jurés municipaux avec les décurions des cités romaines (2). Comme eux, ils étaient choisis par le peuple dans la classe des libres possesseurs; comme eux, ils participaient à l'administration de la justice, et on a à peu près démontré que le pouvoir municipal était resté dans leurs mains sous l'autorité du comte qui avait absorbé les fonctions des Duumvirs et sous la surveillance de l'évêque qui paraît, dans plusieurs cités, s'être substitué au Défenseur du peuple (3).

Il pouvait arriver que le comte commît un déni de justice, qu'il fît juger un citoyen suivant une autre loi que la sienne, ou qu'il excédât les limites de sa compétence. Les *missi dominici* faisaient justice de ces prévarications, et dans certains cas l'appel au prince était pour tous un droit et même un devoir.

---

(1) Le nom de *Rachimbourg*, que portaient aussi les Scabins, dérivait des mots *rakhen-burgh*, qui signifient littéralement *gardien de la justice*. (*Ducange*, *Voc. Rachimburgh*.) On peut aussi le faire venir de *reke* ou *reich*, puissant, et de *borg*, garantie. C'est l'opinion de Muller et de Savigny.

(2) Cette opinion, que nous émettions avec défiance, nous la retrouvons avec plaisir dans M. de Savigny, dont on vient de traduire l'*Histoire du Droit romain au moyen âge*. (Voyez tome I, chap. v.)

(3) Raynouard, *Histoire du Droit municipal*.

Les recours à la justice souveraine étaient, suivant la qualité des personnes ou la nature des causes, déférés à l'une des trois cours supérieures du royaume. La cour palatine, présidée par le comte du palais, retenait les réclamations les moins importantes. Au roi, siégeant en son conseil, étaient portées les affaires d'un plus grand intérêt, et surtout le jugement des perturbateurs de la paix publique, des magistrats inférieurs impliqués dans une sédition, et des vassaux concussionnaires (1). Si le prince jugeait qu'il y avait lieu d'en référer à la nation, il rapportait lui-même la cause devant l'assemblée générale qui exerçait alors les attributions de cour suprême (2), et qui, indépendamment des appels majeurs et de certaines contestations domaniales, avait seule le privilége de juger les comtes, les grands et même les têtes couronnées (3). On peut donc reconnaître dans la constitution de la France carlovingienne trois espèces de tribunaux souverains, la *cour palatine*, la *cour royale* et la *cour nationale*.

Quant au mode de procéder dans l'instruction et l'examen des causes civiles ou criminelles, Charlemagne n'y introduisit aucune innovation essentielle. Certes, si son génie législatif avait eu cette

(1) *Capit. an.* 829, c. 7, 10, 11.

(2) Hincmar, *de Ordine Palatii, passim.*

(3) *Capit. an.* 813, c. 3; — *Capit. an.* 829, c. 7; et une foule de chartes et autres témoignages.

haute portée qu'on est trop enclin à prêter aux princes qui sortent de la foule des rois, il eût fait disparaître des codes germaniques la procédure des épreuves judiciaires qui contrastait encore d'une manière si choquante avec l'humanité des formes romaines. Il aurait mis des bornes à la composition pécuniaire qui permettait à l'insolence du riche des attentats qui auraient ruiné un coupable indigent (1). Cependant le *jugement de Dieu* resta en vigueur avec ses épreuves du combat, de l'eau et du feu; et cette procédure, si commode pour l'intelligence, si tranquillisante pour des consciences grossières, dut avoir pour résultat d'entretenir les juges dans leur ignorance (2). Le weregild continua donc de réparer tous les délits; et, loin de songer à l'effacer de la législation pénale, Charlemagne infligea la prison ou l'exil à ceux qui refusaient d'expier leurs torts, ou d'oublier leurs injures moyennant une

(1) Un Capitulaire de l'an 813 semble retirer aux voleurs la faculté de se racheter : *Postquàm scabinei eum dijudicaverint, non est licentia comiti vel vicario ei vitam concedere.*

(2) Le détail des cérémonies observées dans l'épreuve de l'eau froide se trouve dans une bulle du pape Eugène II, reproduite dans le Recueil des historiens de France. (Tom. VI, pag. 448.) Louis le Débonnaire (*Capit. de Worms*, an. 829, c. 12) défendit l'épreuve par l'eau froide, et Lothaire interdit celle de la croix. (*Capit.*, c. 55, *ap.* MURATORI. Tome I, 2e. part., pag. 137.)

somme d'argent (1). Alors la composition devint réellement obligatoire, et le droit personnel de la vengeance fut transféré à la société.

On ne doit pas oublier que le tarif pénal des lois germaniques avait placé à côté de chaque composition une amende proportionnelle destinée à satisfaire la partie publique. Cette amende contribuait au revenu des rois et aux honoraires des comtes. L'abolition du weregild aurait donc troublé l'économie de la constitution, et on aima mieux conserver la loi tout entière que d'en compromettre les dispositions fiscales. C'est ainsi, je crois, que l'on peut expliquer la longue durée d'une législation faite à l'époque d'une récente conquête, où la vie et la liberté des guerriers étaient estimées plus haut que les vertus civiles.

L'obligation et la durée du service militaire éprouvèrent des modifications que rendaient indispensables les changemens survenus dans la fortune des familles. La distinction entre les guerres privées (*faidæ*) et les guerres nationales (*wehrræ*) subsistait encore. Partout deux sortes de milices pouvaient être appelées sous les drapeaux, suivant que les hostilités avaient pour but une entreprise ambitieuse du monarque ou la défense du royaume.

---

(1) *Si quis pro faidâ pretium recipere non vult, tunc ad nos sit transmissus, et nos eum dirigemus ubi damnum minimè possit facere; simili modo et qui pro faidâ pretium solvere voluerit.* (*Capit. an.* 779, c. 22.)

A la première appartenaient tous les fidèles du roi et les bénéficiers de différentes classes; la milice nationale ou *landwehr* se composait de tous les hommes libres ou *hérimans*, à tel point que le *peuple* et l'*armée* sont souvent pris l'un pour l'autre dans le style officiel des capitulaires. Mais comme il arrivait rarement que les dangers de la patrie rendissent nécessaire une levée générale, les comtes, ainsi que les généraux de l'ancienne Rome, restèrent maîtres de désigner les jeunes citoyens qui devaient les accompagner au rendez-vous de guerre. Ils abusèrent souvent de ce droit pour ruiner les petits propriétaires, et les réduire à la nécessité de se réfugier sous leur patronage.

Pour prévenir une telle vexation, et proportionner les charges du service militaire aux fortunes qui devaient les supporter, Charlemagne modifia les anciennes lois qui en imposaient l'obligation à tous les hommes libres. Ce service en effet n'était pas seulement une corvée personnelle; il représentait aussi une prestation pécuniaire, puisque chaque hériman était tenu de se pourvoir de vêtemens de guerre, d'armes et même de vivres, à partir du moment où il était arrivé sur sa frontière (1). On

(1) A raison de l'étendue de l'empire, chacune des grandes divisions territoriales avait ses frontières ou *marches* particulières. Les marches des Aquitains étaient la Loire et les Pyrénées; celles des Neustriens, le Rhin, la Loire, etc.; celles des Germains, l'Elbe et le Rhin. (*Constit. de Bologne*,

attribua donc à la possession de trois et quelquefois de quatre manses cultivés (36 ou 48 arpens), la capacité du service personnel (1). Mais, pour que la loi ne devînt pas injuste envers le riche en évitant de l'être à l'égard du pauvre, les propriétaires d'un ou deux manses contribuèrent, pour un tiers ou pour la moitié, à l'équipage d'un homme de guerre. Ceux qui ne possédaient que les valeurs mobilières d'une livre d'argent et au-dessus, concoururent proportionnellement aux frais de la défense nationale (2). Enfin, les citoyens indigens payèrent leur dette envers la patrie, soit en veillant

---

de l'an 812, c. 8.) Il est facile de deviner que les Bourguignons avaient pour marches le Rhône et les Alpes; et les Lombards, les Alpes, le Vulturne, l'Adriatique, etc.

(1) *Capit. an.* 807, c. 2, et an. 812, c. 1. — Par les restrictions que Charlemagne mit à la capacité personnelle du service militaire, la classe des hérimans fut assimilée aux curiales romaines. Pour être curiale, il fallait avoir vingt-cinq arpens de terres; on en exigea un peu plus de l'hériman, pour servir à la guerre, parce que ce surcroît de charge ne l'affranchissait pas des devoirs de la cité. De même que les décurions abandonnaient quelquefois à l'ordre municipal les vingt-cinq arpens qui leur étaient si onéreux; de même on vit des hommes libres de l'Hérimanie livrer leurs biens à leurs seigneurs pour se soustraire au service de l'*ost* et du *plaid*; enfin, l'hériman et le décurion cherchaient souvent dans les ordres sacrés la dispense des charges publiques, au point que les rois carlovingiens, comme les empereurs romains, furent obligés d'arrêter, par des lois sévères, cette désertion de la société civile.

(2) *Capit. an.* 805, c. 19.

à la garde des villes, soit en travaillant aux remparts, aux ponts et aux chemins publics (1). Les *missi dominici* devaient chaque année rapporter au roi l'état des personnes qui remplissaient ces divers degrés de capacité (2).

Le moindre vassal possesseur d'un bénéfice était tenu au service militaire. Il était astreint à la *chevauchée* comme l'hériman possesseur de trois manses. Charlemagne lui-même nous apprend que chaque cavalier devait être pourvu d'un bouclier, d'une lance, d'un sabre, d'un espadon, d'un arc et d'un carquois garni (3), tandis que la loi n'exigeait de l'homme libre qu'une lance, un bouclier, un arc et douze flèches (4). L'un et l'autre devaient porter de plus une cuirasse ou haubert, si son aleud ou son bénéfice était de la valeur de douze manses (5).

Le vassal qui refusait de répondre au ban de la guerre était privé de son bénéfice; l'homme libre payait l'hériban, qui consistait en une amende de

(1) *Eginh.*, *epist.* 22. — *Constitut. Lothar. imper.*, c. 27. *ap.* Muratori, tome II, pag 153; — *Edict. Pistense*, c. 27. *ap. D.* Bouquet., tome VII, pag. 662.

(2) *Capit. Ludov. Pii, an.* 828, c. 7; — *It. an.* 829, c. 7; — *It. an.* 829, c. 4.

(3) *Epistola Caroli Magni ad abbat. Altah.*, tome V, page 633.

(4) *Capit. an.* 803, c. 9.

(5) *Capit. an.* 805, c. 6.

soixante sols (1), ou se soumettait à un esclavage temporaire. La désertion ou *hérisliz* ne s'expiait que par la mort; c'est ce crime qui servit de prétexte à la condamnation de Tassillon.

Les Hérimans se rendaient ordinairement au *placitum* de guerre, sous les ordres immédiats du comte, qui commandait aussi les vassaux royaux de son district (2). Ceux-ci amenaient à leur suite les vassaux de leur seigneurie. Quelques-uns d'entre eux, qui ne possédaient pas de bénéfice, servaient comme les anciens antrustions dans la milice du palais (comitatus), et n'avaient droit qu'à une solde appelée *consolation* (3). Enfin, d'autres vassaux, ceux des des églises et des monastères, suivirent long-temps à l'armée leurs seigneurs directs, évêques ou abbés, et nous trouvons dans une loi de Louis le Débonnaire l'état des hommes et des équipages de guerre que devaient fournir au roi les maisons religieuses qu'un privilége spécial n'avait pas exemptées des prestations militaires. Lorsque la loi eut dispensé les ecclésiastiques du service personnel, leurs gens de guerre furent conduits par des gonfalonniers (4), des vidames ou des avoués, défenseurs attitrés du temporel des églises.

---

(1) *Capit. Bolon. an.* 812. Le comte Dubuat évaluait 60 sols à 8,580 liv. de son temps.

(2) *Id., ib.*

(3) Hincmar, *de Ordine Palatii.*

(4) *Capit. apud Tusiacum, an.* 865, c. 13., tome VII, page 669.

Un évêque de Gap avait donné le premier exemple d'un prélat revêtu de l'armure guerrière, et baignant dans le sang des hommes une main consacrée aux saints mystères. Ce scandale, trop souvent imité, affligea la piété de Charlemagne; il s'en plaignit au pape Adrien Ier., qui condamna l'abus dont se plaignait le monarque. Le vœu de l'assemblée générale, exprimé dans une pétition, ajouta une nouvelle autorité à l'opinion canonique du pontife, et un capitulaire *défendit aux serviteurs de Dieu de porter les armes et de combattre* (1). Cette prohibition fut mal reçue du clergé, qui crut y démêler l'intention de restreindre ses honneurs et ses droits. Aussi, malgré les faveurs dont le monarque accompagna cette mesure en déclarant sacriléges les usurpateurs des biens ecclésiastiques et en augmentant les compositions des gens d'église, la défense des armes fut toujours mal observée, et les domaines du clergé n'en furent pas plus à l'abri des ambitions séculières. Lorsque, sous des rois impuissans, la force fut devenue l'unique mesure du droit, le clergé, incessamment exposé aux violences des hommes de guerre, sentit la nécessité de ressaisir l'épée pour défendre son patrimoine, et la plupart des prélats cessèrent de mettre leurs vassaux aux ordres d'un protecteur dangereux. Sous le règne de Charles le Chauve, Loup de Ferrières écrivait à Odon, abbé de Corbie, de ne pas s'exposer,

---

(1) *Capit. an.* 803, tome V, pag. 771.

lui et les siens, aux coups des Barbares; mais celui-ci ne tint compte d'un conseil pusillanime; et lorsqu'il eut vaillamment repoussé les Northmans, l'abbé de Ferrières s'empressa de l'en féliciter (1). Ce prudent abbé avait connu par une malheureuse expérience les dangers de la guerre; aussi sollicitait-il, en 849, la faveur de ne pas faire en personne une campagne qui allait s'ouvrir. « Je n'ai pas appris à frapper l'ennemi et à éviter ses coups, écrivait-il à un ami puissant, et j'ignore la manœuvre du cheval aussi bien que les évolutions du fantassin (2). » Ainsi donc quarante ans après la mort de Charlemagne, le service personnel des dignitaires de l'Eglise était redevenu une obligation légale.

La loi qui avait interdit l'effusion du sang aux ministres du sanctuaire, ne dispensait pas les évêques et les abbés de concourir à la défense de l'état, à raison des terres et des régales qu'ils possédaient dans le royaume. Si le clergé, possesseur d'une grande partie du sol, eût été affranchi des charges publiques, comment un roi conquérant aurait-il pu faire face à tant de guerres lointaines sans épuiser le patrimoine des Hérimans, et sans rendre les bénéfices onéreux à leurs usufruitiers? Les revenus de l'état n'étaient pas destinés à subvenir aux dépenses de la guerre; à peine devaient-ils suffire à soutenir la dignité du trône.

---

(1) *Lupi Ferrar. epist.*, tome VII, pag. 511.
(2) *Id.*, *ib.*

Les charges personnelles et réelles qui pesaient sur les hommes libres tenaient lieu de l'impôt foncier dont la conquête germanique les avait affranchis. Nous avons vu que la principale de ces charges était le service militaire, auquel il faut ajouter les prestations locales, qui consistaient à fournir des relais (*paravedi*) aux messagers publics, et à défrayer les commissions royales ainsi que les ambassades étrangères (1). Le fisc pouvait-il rien demander de plus aux propriétaires allodiaux ?

Les rétributions imposées aux bénéfices ecclésiastiques et civils devaient aussi être payées en nature. Elles consistaient surtout en chevaux et en étoffes, présens jadis volontaires, devenus depuis la condition du bénéfice et le témoignage de la vassalité (2). Ces dons étaient offerts au roi pendant la tenue du Champ de Mai, et le soin de les recevoir était la plus profitable des attributions du grand-chambellan (3).

Tout ce que le trésor royal tirait directement du sol venait du domaine de la couronne. Ce domaine se composait d'un grand nombre de terres tributaires ou censives que le roi possédait dans les di-

(1) *Paratæ*, *mansionatica*, *foderum*, et plus tard, *pourvoirie*, *droit de gîte*, etc.

(2) *Bona tua quæ ad placitum nostrum nobis præsentare debes, nobis mense maio transmitte.* (*Epist. Caroli M. ad abbat. Altahens.*)

(3) *Hincmari epist. de Ordine Palatii.*

verses provinces, et des *villæ* ou villages royaux qui formaient la plus belle partie du patrimoine royal. Ces *villæ* se trouvaient en grand nombre sur les bords du Rhin, de la Meuse, de l'Oise et de la Seine. Quelques-unes étaient des résidences royales où les Carlovingiens tinrent la plupart des grandes assemblées (1). L'importance de ces domaines est attestée par le soin minutieux que mettait Charlemagne à en régler le mode d'exploitation et toute l'économie agricole.

Les *villæ* comprenaient plusieurs habitations (*casæ*) occupées par des esclaves appelés *fiscalins*, ou même par des hommes libres qui recevaient, en échange de leurs travaux, certaines rations de vivres, ou

---

(1) Nous avons recueilli les noms des *villæ* et des villes qui comprenaient une habitation royale, désignée sous le nom un peu emphatique de *Palatium*. C'étaient :

En Germanie : Paderborn, Neuf-Heristall, Salz, Francfort, Ingelheim, Nimègue, Tribur, Kircheim, Weibling, Olingen et *Indinga*.

En Ostrasie ou Lorraine : Aix-la-Chapelle, Strasbourg, Héristall, Duren, Thionville, Valenciennes, Remiremont, Gondreville, Pontyon.

En Neustrie : Kiersy, Compiègne, Braine, Paris, Laon, Ver, Baisieu, Servais, Tramoie, Verberie, Corbeny, Attigny, Germigny, Orreville, *Arlegia*, Péronne, Chézy.

En Aquitaine : Toulouse, Bourges, Chasseneuil, Angeac, Doué, Evreuil.

En Bourgogne : Arles, Vienne, Lyon, Genève, Châlons, Mantailles, Payerne, Pontaillé ;

En Italie : Rome, Pavie, *Gardina*, Olona, et sans doute plusieurs autres que nous ignorons.

bien la jouissance d'un manse de terre. Ils obéissaient à un *mayeur* ou *maire* (major)(1), qui recevait à son tour les ordres d'un juge fiscal investi tout à la fois de l'intendance générale et de la juridiction sur tous les habitans des *villæ* confiées à sa surveillance. Parmi ces domaines royaux, on distinguait les *villæ capitaneæ*, qui étaient vraisemblablement des chefs-lieux d'exploitation, et qui servaient de résidence aux juges fiscaux (2).

C'est aussi dans ces *villæ* que les rois allaient tour à tour passer les hivers pour y consommer les denrées de plusieurs années. Les ressources qu'offraient au roi d'Aquitaine ses fermes de Doué, Chasseneuil, Angeac et Évreuil, lui permirent de remettre au peuple la prestation du *Foderum*, au grand regret des militaires qui abusaient de ce mode de réquisition en nature (3).

On ne doit pas s'étonner que l'administration de tant de domaines, que l'existence des milliers de fa-

---

(1) Je trouve les mots *villa* et *prædium* employés indifféremment pour signifier un bourg ayant un maire sous les ordres d'un seigneur qui l'avait usurpé sur S. Wandrille. (*App. ad. Chron. Fontan.*, tome IX, pag. 3.)

La vie de saint Frédéric donne le nom de *villa* à Duersted, où l'on ne comptait pas moins de 55 églises.

(2) *Capit. de Villis*, *passim*. On trouve un commentaire très-curieux de ce capitulaire *de Villis*, dans l'Histoire de l'Agriculture allemande au moyen âge, par Anton.; tom. I, pag. 77-243. Schmidt l'explique faiblement. (*Gesch. der Deutschen*, 1 *Th.* 3 *B.* 9 *Kap.*)

(3) *Astron.*, *vita Ludov. Pii*, c. 7.

milles qui y trouvaient leur subsistance, aient sérieusement occupé la sollicitude d'un prince qui étendait partout sa main tutélaire, et qui avait entrepris de replacer sous la protection des lois les propriétés publiques comme les domaines privés, les hommes libres comme les serfs, dans un temps où les terres, ainsi que les personnes, étaient en proie au pillage (1). Il fit des règlemens pour sauver contre les dilapidateurs la plus abondante source des revenus de la couronne; c'était là le devoir d'un père de famille. Mais de s'extasier, comme le fait Montesquieu, sur cette vigilance d'un monarque qui fait vendre les œufs de sa basse-cour, je ne vois là qu'une saillie d'esprit, et non la sagacité ordinaire de notre grand publiciste (2).

Si Charlemagne eut à se prémunir dans ses propres domaines contre l'avidité de ses agens, pouvons-nous croire que la fortune royale n'ait pas reçu des atteintes graves dans ces branches du revenu public, dont la surveillance est confiée à ceux qui ont intérêt à la rendre illusoire? Quelle part des amendes judiciaires arrivait au trésor du prince? Quel profit retirait la couronne de cette multitude de droits qui, sous tant de noms différens (3), semblaient conspirer

---

(1) Voyez le rapport en vers que Théodulfe fit de sa mission dans la Narbonnaise, intitulé : *Parænesis ad judices*. *D. Bouquet*, tom. V.

(2) *Esprit des Lois*, liv. XXXI, ch. 18.

(3) *Exclusaticum, decimum, barganaticum, foraticum*,

avec l'isolement des intérêts pour empêcher tout développement industriel ou commercial? Ce qui prouve que le fisc n'en profitait guère, c'est que les comtes et les seigneurs multipliaient les impôts de cette nature, au point que l'autorité souveraine intervint souvent pour abolir des droits perçus pour le passage d'un pont qui n'existait plus ou le trajet d'une rivière qui n'était pas navigable (1), et pour faire cesser mille autres exactions de cette espèce qu'imaginait une fiscalité grossièrement ingénieuse.

C'était bien assez des abus consacrés par le temps pour étouffer l'industrie ou l'empêcher de renaître. En vain les lois de Pepin et de son fils invitaient-elles les Saxons et les Slaves à fréquenter la foire de l'*Indict* à Saint-Denis, et les autres grands marchés du royaume; les droits qui les attendaient partout sur leur passage devaient les faire renoncer à des bénéfices douteux. Il eût été plus utile sans doute d'encourager les échanges parmi les sujets de l'empire en les rendant plus faciles, et divers actes de Charlemagne prouvent que la liberté de la circulation commerciale et la sûreté des marchands entraient pour beaucoup dans les mesures qu'il prit en faveur de la paix publique.

---

rotaticum, *pontaticum*, *portaticum*, *salutaticum*, *cespitaticum*, *pulveraticum*, *mutaticum*, *rivaticum*, *laudaticum*, *tranaticum*. Ces impôts sont énumérés dans une foule de chartes.

(1) *Capit. an.* 803, etc., et surtout le 5ᵉ. de l'an 819, ch. 4.

Toutefois, c'est moins par des faits positifs que que par l'absence même des documens que nous pouvons apprécier l'état de l'industrie et du commerce sous les deux premières races de nos rois. Les actes législatifs de Charlemagne ne font mention que des marchés ou de quelques foires où se rendaient les Avares, les Slaves et les Saxons; mais c'est pour mettre des entraves à leur commerce (1), ou bien pour confirmer à l'abbaye de Saint-Denis l'abandon de tous les droits d'entrée que payaient les négocians saxons pendant la grande foire que Dagobert avait établie dans cette ville (2). Le seul encouragement efficace que le commerce recevait alors de l'autorité publique, c'était l'entretien et le rétablissement des ponts et des chaussées que les Romains avaient légués aux conquérans barbares. Charlemagne, et surtout son successeur, apportèrent à cet élément de prospérité une sollicitude constante (3). Mais on entrevoit que le premier avait plutôt en vue de faciliter les mouvemens de ses armées et les inspections de ses envoyés, que d'assurer les communications mercantiles entre les diverses provinces. Car supposer, comme l'ont fait tant d'historiens, que le canal entrepris pour joindre la Rednitz à l'Athmul, le Rhin au Danube, avait pour

(1) *Capit.* 803, c. 163; *Muratori*, tome I, 2e. part., pag. 114.

(2) *Pipini Diplom.*, tome V. *Carol. Diplom.*, *ibid.*

(3) *Capit.* IV, an. 819, c. 8. *Capit.* V, an. 819, c. 17.

objet d'ouvrir une grande voie de commerce entre l'Océan et la mer Noire, c'est vouloir grandir un monarque hors des proportions de son siècle; c'est donner un démenti à Eginhard, qui ne prête d'autre intention à son héros que de faciliter les transports pour les expéditions qu'il préparait contre les Avares.

Quel encouragement pouvait espérer le commerce d'un prince servilement attaché aux préjugés de son siècle, qui, ajoutant de nouvelles prohibitions aux lois somptuaires de ses prédécesseurs (1), défendait toute spéculation sur les denrées, assignait un *maximum* au prix des céréales, et prêtait l'appui du pouvoir séculier aux canons de l'église, qui confondent dans une même réprobation le prêt à intérêt et l'usure (2).

On ne trouve dans la Vie de Charlemagne qu'un seul fait qui prouve que le commerce maritime a pu occuper sa pensée. C'est une lettre écrite au roi Offa, pour promettre sa protection aux marchands anglo-saxons qui voudraient trafiquer en France, et pour déjouer la ruse de ceux qui se déguisaient en pèlerins, afin de frustrer le fisc des droits de douane et de péage. Cette lettre était accompagnée de présens consistant en ornemens d'église destinés à toutes les cathédrales, auxquels la libéralité royale avait ajouté un baudrier, une épée hunisque

(1) *Capit.* 808, art. 5.

(2) *Capit. de Nimègue*, an. 806, art. 12, 17, 18 et 19.

et deux manteaux de soie pour l'heptarque, que le grand roi honorait de son amitié (1). Ces magnificences, inconnues à l'Angleterre, la France ne les avait pas produites; elles servaient seulement de témoignage que toute relation commerciale avec l'Orient n'était pas interrompue. Mais ces relations s'étaient mieux conservées par la voie de terre que par la navigation.

Avant la découverte de l'Amérique, la France n'avait sur les deux mers qui la baignent que deux provinces bien situées pour le commerce maritime, la Flandre et la Provence; l'une, placée sur le passage des navires du Nord, donne entrée, dans l'Océan, à trois fleuves navigables qui auraient pu distribuer les productions septentrionales dans les provinces ostrasiennes de la Gaule et de la Germanie L'autre, arrosée par le Rhône, avait reçu long-temps dans ses ports les navires marchands de la Grèce et les flottes guerrières de Rome. Le commerce de l'Asie n'avait pas d'abords plus rapprochés et plus faciles. Mais, d'une part, les Pays-Bas étaient encore une forêt marécageuse que les eaux des rivières disputaient aux flots de l'Océan (2). Loin de lui expédier, comme dans des temps plus récens, ses fourrures et ses métaux, le Nord ne lui envoyait encore que ses forbans. La Provence était également devenue un désert, au moins dans sa partie orientale, et la Médi-

---

(2) *Caroli Epist.*, an. 797. *D. Bouquet*, tom. V, p. 27.
(1) *Annales Bertiniani*, an. 792, etc.

terranée avait aussi ses Northmans. Gand, Bruges, Anvers, n'étaient rien encore. Marseille, Fréjus et Nice avaient perdu toute leur prospérité.

De l'absence ou de la rareté des échanges, il est facile de conclure que l'industrie et l'agriculture languissent sous la dépendance des besoins toujours si restreints de la consommation locale. C'est donc en vain que Charlemagne recommandait à ses intendans d'avoir dans chacun de ses domaines des artisans de tous les métiers et de cultiver toutes les espèces de végétaux (1). Les arts ne sauraient fleurir dans l'isolement des campagnes ; il leur faut le séjour des villes, où ils peuvent aisément se prêter secours et perfectionner leurs procédés en les divisant.

L'industrie des champs a aussi sa division du travail, qui consiste à ne pas demander aux mêmes mains, aux mêmes climats, aux mêmes terroirs, les diverses productions de la nature; mais cette règle cesse de répondre aux intérêts du propriétaire lorsque la difficulté, et surtout la cherté des échanges, force de recourir à la variété des cultures. Or, telle fut la condition où se trouvèrent les campagnes, pendant la plus grande partie du moyen âge.

Il arrivait de là qu'une contrée propice à un seul genre de culture ne devait guère produire qu'une quantité de denrées suffisante à la consommation de ses habitans. Pourquoi le propriétaire, pourquoi ses colons esclaves auraient-ils demandé au sol une abon-

(1) *Capit. de Villis.*

dance inutile? L'un n'avait aucune nouvelle jouissance à espérer d'un plus grand produit; les autres ne pouvaient y gagner que plus de fatigues. La plus grande partie des terres restait donc en friche et se convertissait en forêts ou en pâturages.

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de ces cruelles famines, dont le règne de Charlemagne ne fut pas exempt, et qui devinrent d'autant plus fréquentes après lui, que la guerre civile et étrangère vint s'associer à ce principe de misère. Il en est de la grande société comme de la société domestique; dans l'état comme dans la famille, dès le moment que le superflu manque, le nécessaire est prêt à manquer.

Si des preuves positives n'attestaient à cette époque la dépopulation des campagnes et l'état d'inculture de la plus grande partie du sol, nous trouverions des argumens incontestables dans les inductions les plus rigoureuses; je n'en citerai qu'une seule que les historiens n'ont pas remarquée, à ce qu'il me semble. Les bestiaux étaient à vil prix, et le blé d'une cherté relative huit fois plus élevée qu'aujourd'hui. C'est que le prix du blé exprime fidèlement la valeur du travail de l'homme, moins sujette aux variations que toute autre espèce de marchandises, tandis que le prix d'un bœuf, par exemple, représente bien moins la peine dépensée pour l'élever que la nourriture qu'il a consommée, et par suite le revenu de la terre qui l'avait produite. Si donc le bétail a peu de valeur dans un pays, c'est que les terres

y sont à bas prix. Les steppes de la Russie et les savanes de l'Amérique nourrissent gratuitement de nombreux troupeaux, dont la valeur est en raison de leur multitude et du petit nombre des consommateurs.

Il faut conclure de cette observation, que dans la France de Charlemagne, comme sur les rives du Don et de la Plata, la quantité des terres cultivées était bien loin d'être en proportion avec les terres incultes.

Si nous appliquons le même raisonnement aux différences que nous trouvons à cette époque, entre le prix des productions de la terre et celui des produits industriels, nous reconnaîtrons encore une disproportion immense, et nous en tirerons cette conséquence non moins légitime, que les arts étaient d'autant plus négligés que leur profession exige plus d'adresse, plus de connaissances, ou un plus facile écoulement pour les produits manufacturés. Le prix d'un manteau ou d'une cuirasse était équivalent à six bœufs ou à six boisseaux de froment. Ainsi, le vêtement d'un père de famille aurait suffi à la nourriture de ses enfans pendant la plus grande partie de l'année.

L'estimation en argent des principales nécessités de la vie nous a été conservée par quelques lois et par les canons du concile de Francfort (1). Elle nous

(1) Douze pains de 2 livres chaque, valaient 1 denier.
Un boisseau de froment. . . . . 4 deniers.

fournit les moyens de fixer la valeur des monnaies carlovingiennes, et de la comparer à celles de notre temps (1).

Il résulte, des calculs auxquels nous nous sommes livrés, que les monnaies d'alors, comparées aux nôtres, étaient dans le rapport approximatif de 1 à 1200,

---

Un bœuf, ...	ou 6 boisseaux,	2 s.
Une robe simple, ...	ou 5 bœufs, ou 30 boisseaux,	10 s.
Une épée et un poignard,	ou 3 bœufs et demi, ou 21 boisseaux,	7 s.
Une cuirasse, ...	ou 6 bœufs, ou 36 boisseaux,	12 s.
Un casque, ...	ou 3 bœufs, ou 18 boisseaux,	6 s.
Un bouclier et une lance,	ou 1 bœuf, ou 6 boisseaux,	2 s.

Sous Valentinien III, en 446, le prix du boisseau n'était que d'un demi-denier. L'argent valait donc alors huit fois plus que sous Charlemagne.

Il faut se souvenir que les Barbares avaient laissé peu d'argent monnayé en Italie.

Une armure composée d'un casque, d'une cuirasse, d'une épée, d'un bouclier, d'une lance, valait, sous Charlemagne, environ douze bœufs. Celle de Diomède n'en coûtait que neuf; ainsi donc, les objets d'art étaient à plus bas prix dans les temps héroïques que dans les siècles féodaux.

(1) Charlemagne modifia l'ancienne division des valeurs monétaires en livres, sous et deniers. Il réduisit à 20 sous la livre d'argent que son père avait fixée à 22 sous; et au lieu d'être composée de 40 deniers comme dans la loi salique, le sou n'en valut plus que 12. Il ne faut pas oublier que la livre était réelle et non fictive, et qu'aucune pièce de monnaie ne valait une livre ni même un sou. Les seules espèces frappées sous Charlemagne, et long-temps après lui, furent les deniers.

différence prodigieuse qu'expliquent d'une part l'élévation de la valeur intrinsèque des monnaies de cette époque, et de l'autre la rareté des métaux précieux. Une livre d'argent était l'expression d'un marc et demi du même métal, et vaudrait par conséquent 78 francs d'aujourd'hui (1). La seconde différence, celle qui résulte de la rareté du numéraire, donne lieu à cette question : Qu'était devenue l'immense quantité d'or et d'argent que la conquête romaine avait fait affluer dans l'Occident?

Sans chercher à approfondir les causes de ce phénomène d'économie publique, il est évident que les trésors de l'Afrique et de l'Asie ne s'étaient pas conservés tout entiers pendant neuf siècles, et que les dilapidations des Barbares, les richesses enfouies par l'avarice ou par la peur, et l'emploi de l'or et de l'argent dans les objets d'art ou de luxe, avaient fait disparaître une grande partie des lingots et du numéraire apportés en Europe par la victoire. Les spoliateurs de l'empire romain vécurent de longs siècles sur les fonds des vaincus, et la richesse monétaire de l'Occident décrut successivement, jusqu'à l'époque où l'industrie européenne alla chercher, dans le Caucase et dans les Alpes scandinaves, des mines précieuses dont la découverte de l'Amérique devait interrompre ou ralentir l'exploitation.

(1) Il ne faut pas oublier que la livre d'alors ne valait que douze onces de Paris. M. Say, ayant égard à l'alliage, n'évalue la livre de Charlemagne qu'à 72 francs. (*Econ. polit.*, liv. 1er., chap. 21.)

§ II. *Du Clergé et de l'Église.*

Le conquérant dont les armes protégèrent si efficacement la propagation de la foi chrétienne, ne s'était pas seulement proposé d'assurer par elle le fruit de ses victoires; il voulut aussi trouver dans les ministres de la religion des alliés dévoués à sa gloire, et il fut généreux pour eux comme pour le chef suprême de l'Église. Ce n'est pas à dire que l'intérêt de son ambition ait été l'unique mobile de sa faveur; il n'ignorait pas que le clergé pouvait seul opposer une barrière à la corruption toujours croissante, et répandre parmi des peuples dégradés ou encore sauvages quelques idées de civilisation.

Charlemagne avait encore moins besoin du clergé que les peuples soumis à son empire. Il fut donc à la fois politique et bienfaisant, en augmentant l'utilité de ce corps, par l'influence que donnent la richesse, le pouvoir et la considération.

Au temporel, l'Église éprouva les effets de la faveur royale par des actes nombreux qui, tout en ayant pour objet la conservation et l'accroissement de ses biens et de ses priviléges, prévoyaient aussi l'abus qu'elle en pourrait faire.

Avec la même sollicitude qu'il avait mise à défendre les domaines de l'état et le patrimoine des pauvres citoyens contre les usurpations des grands, Charlemagne prit sous sa protection les propriétés ecclésiastiques détournées pour la plupart

de leur première destination (1). Il suivait en cela l'exemple de son père, qui, par cette juste et adroite politique, avait su réconcilier le clergé avec la famille de Charles-Martel.

Dans le même Capitulaire où il dispensait les clercs du service militaire, il fit aussi droit à la pétition du clergé qui demandait *que nul ne possédât des biens de l'église, si ce n'est à titre précaire*, sauf aux évêques de renouveler les chartes de prestation en faveur des héritiers du possesseur actuel (2). Ces biens, détachés du domaine ecclésiastique par des concessions temporaires, ne restèrent pas improductifs pour le clergé, car une loi en assujettit les détenteurs au paiement d'une double dîme et à l'entretien des monumens consacrés au culte (3). Une foule de chartes furent accordées en exécution de cette loi. Nous n'en citerons qu'une seule qui rend aux chanoines du Mans le cens du neuvième et du dixième dû par vingt vassaux que le roi avait investis de pareil nombre de couvens dépendans de cette église, et par plus de quatre-vingts autres *fidèles* qui possédaient aussi, à titre précaire, des fermes ou des villages appartenant à la même congrégation (4).

(1) Maintenant, disait saint Boniface, les siéges épiscopaux sont livrés, ou à des laïques avides, ou à des clercs débauchés, ou à des fermiers publics, pour en appliquer les revenus à des usages profanes. (*Bonifacii epist.* 132, 182.)

(2) *Capit.* 803, c. 2.

(3) *Cap. inc. anni*, c. 56, pag. 691.

(4) *Diplom. pro Eccles. cenom., an.* 802.

La liberté des gens d'église reçut une garantie nécessaire par la défense qui fut faite aux juges d'arrêter un clerc sans avoir prévenu l'évêque diocésain. Pour que toutes ces mesures de protection ne fussent pas stériles, les comtes furent institués défenseurs officiels des églises (1).

La preuve que les biens ecclésiastiques n'étaient jamais en sûreté contre l'avidité des seigneurs et des juges fiscaux, se trouve dans le grand nombre de chartes accordées par les rois pour la confirmation des donations les plus récentes et les plus authentiques. C'est ainsi que Charlemagne, et après lui Louis le Débonnaire, renouvelèrent les libéralités que Pepin le Bref avait prodiguées à l'abbaye de Saint-Denis, et celles que le roi Carloman et sa sœur Gisèle avaient faites plus récemment à divers monastères. Persuadé comme son père que c'était *accroître et affermir les appuis du trône que de départir aux lieux saints les bénéfices à leur convenance* (2), Charles confirma par un seul acte, à Saint-Martin de Tours, quarante-huit métairies ou villages (3) dont les bénéficiers laïques avaient cessé de payer le cens à cet opulent monastère. Par ses ordres ou sous sa permission, Louis d'Aquitaine releva les ruines de douze couvents, et en fonda un pareil nombre, en

(1) *Capit., an.* 769.

(2) Chartes d'Aniane et de Saint-Victor-lez-Marseille.

(3) *Diplom., an.* 715.

leur assignant une dotation convenable (1). Les confirmations ou restitutions de droits anciens, la plupart provoquées par les commissaires royaux, comme tant de chartes en font foi, furent encore plus nombreuses que les donations nouvelles (2).

La dynastie déchue avait tant donné, qu'il restait peu à faire aux successeurs de Pepin le Bref. Cependant la libéralité de Charles trouva encore à s'exercer en faveur de l'église. N'eût-il que généralisé et assuré le paiement de la dîme, cette faveur devait effacer tous les dons de ses prédécesseurs.

C'est une erreur si accréditée, que Charlemagne rendit le premier la dîme obligatoire, qu'on trouve cette opinion reproduite dans la plupart des histoires, et nous-même nous nous y sommes laissé tromper comme les autres (3). Cependant on lit, dans une constitution générale de Pepin, adressée à l'évêque de Mayence : « Ordonnez en notre nom que chacun, bon gré malgré, paie sa dîme (4). »

---

(1) *Astron., vita Ludov. Pii*, ch. 19. Ce biographe donne la liste de toutes ces fondations.

(2) Nous avons du règne de Charlemagne 750 chartes de donation accordées par le prince ou par des particuliers aux églises ou aux monastères. Celles faites aux églises sont au nombre de 322, et celles des monastères de 428.

(3) Tome I[er]. de cette histoire, pag. 416, où il faut lire 779 au lieu de 789.

(4) *Constit. gen. ad Lullum*, *ep. Mog.*, *an.* 764. Louis le Débonnaire renouvela plusieurs fois l'injonction de payer la dîme sous peine de confiscation de la terre qui la devait. (*Cap.*, *an.* 829, c. 5, etc., etc.)

Par le Capitulaire de l'an 779, Charlemagne renouvela cette injonction, et, conformément à une décision du pape Gelase, approuvée par plusieurs conciles, ce monarque ordonna que le produit de la dîme serait divisé par égales parties entre l'évêque, les prêtres les pauvres et les fabriques de chaque diocèse (1). La portion destinée aux pauvres servait à l'entretien des hospices, qui étaient alors à la charge de l'église, et desservis par ses plus humbles ministres. Notre siècle, pour de bonnes raisons sans doute, a sécularisé la charité; mais aussi elle pénètre seule dans le réduit du pauvre, elle n'y mène plus avec elle l'espérance et la consolation.

Dès que le pouvoir souverain eut mis la prestation de la dîme au rang des obligations légales, les conciles n'en firent plus, comme auparavant, l'objet d'une simple exhortation, et l'anathème poursuivit l'inobservation de ce devoir si profitable à l'église. On fondait la justice et la convenance de la dîme sur l'autorité de saint Augustin, qui pensait que Dieu, satisfait par cette pieuse redhibition, dispenserait les biens de la terre d'une main plus libérale, et que les ministres de l'autel, substantés par cette aumône, seraient plus libres pour l'ac-

---

(1) *Capitul., an.* 805, c. 23. Le second édit de Pistes, de 869, c. 13, distingue la dîme *épiscopale* perçue sur les terres censitaires de l'évêché, sur les cultures inféodées, etc., et la dîme *paroissiale* payée au curé par les manses héréditaires, t. VII, pag. 677.

complissement du service spirituel (1). On en fondait la légalité sur la constitution des Hébreux, qui attribuait aux lévites le dixième des biens de la terre. Mais la tribu de Lévi n'avait pas été admise au partage du territoire conquis par le peuple de Dieu, tandis que les prêtres de la nouvelle Jérusalem possédaient des domaines immenses bien au-dessus des besoins du culte et de ses ministres. Ainsi, ce qui n'était qu'une indemnité légale et un impôt modéré dans le gouvernement théocratique des Juifs, devint, sous l'empire des lois féodales, une charge souvent accablante et essentiellement oppressive. « La dîme, dit Adam Smith, et toutes » les autres taxes territoriales de cette nature, sont » toujours des impôts fort inégaux, quoiqu'ils pa- » raissent d'une parfaite égalité; parce qu'une cer- » taine portion du produit équivaut, en différentes » circonstances, à une portion très-différente de la » rente...... Sur la rente des bonnes terres, la dîme » peut n'être quelquefois qu'une taxe du cinquième, » au lieu que sur la rente des mauvaises terres, » elle peut être une taxe de la moitié (2). »

Il semble superflu de parler ici de la juridiction temporelle de l'église; nous avons établi que le droit de rendre la justice était inhérent à la propriété; le clergé l'exerçait dans ses terres comme les vassaux dans leurs bénéfices. Clotaire II avait

---

(1) *Concil. Tribur.*, *an.* 895, c. 13.

(2) *Richesse des nations*, liv. , ch. 11, 2e. partie.

reconnu ce privilége en 614 (1); Pepin le renouvela par l'édit de Vernon, en 755, et la plupart des chartes de donations octroyées aux églises et aux monastères contiennent la formule de *l'immunité* en vertu de laquelle aucun juge royal ne pouvait entrer dans les domaines ecclésiastiques, soit pour y rendre la justice, soit pour y faire un acte quelconque d'autorité (2).

Charlemagne consacra par une foule de dispositions légales le droit juridictionnel de l'église, qu'à l'exemple de l'empereur Maurice il étendit jusques aux crimes capitaux (3). Il fit plus, il investit les évêques d'attributions inquisitoriales, en leur prescrivant de rechercher les grands crimes commis dans leurs diocèses (4).

Les évêques et les abbés ne rendaient pas la jus-

---

(1) *Clotarii Constitutio*, c. 4 et 19, t. IV, p. 118.

(2) *Jubemus ut nullus judex publicus in res ipsius ecclesiæ nec ad causas audiendas et freda exigenda nec mansiones aut paratas faciendas.... Nec homines tam ingenuos quam servos distringendum, nec ullas retributiones requirendum, ibidem ingredere non audeat!* (Diplom. pro Murbach. monast., t. V, pag. 699.)

(3) *Jubendum est ut habeant ecclesiæ earum* justitias *tàm in vitâ illorum qui habitant in ipsis ecclesiis quamque in pecuniis et substantiis eorum.* (Capit. 806, art. 1.)

(4) *Capit., an.* 813, t. V, pag. 686. Les avoués tenaient au moins une fois par an un *placitum* dans une des villes de leur monastère. Là ils rendaient la justice, assistés des hommes les plus capables parmi les sujets de l'abbaye. Quelques-uns se faisaient remplacer par des *sous-avocats* et des

tice en personne; ils déléguaient ce soin à des *avoués*, des vidames et des centeniers, que la loi leur commandait de choisir parmi les hommes *sachant la loi et aimant la justice* (1). On pouvait appeler des sentences de ces magistrats au synode métropolitain composé des évêques et des comtes de la province. Les cas difficiles étaient portés à la connaissance du roi (2).

Tant de priviléges et de pouvoirs avaient rompu les liens qui unissaient le clergé à l'état. Ils avaient constitué ce corps en une société distincte et indépendante. Que deviendra la royauté si elle se trouve jamais en conflit avec cette puissance qui tenait à la fois au ciel et à la terre? Charlemagne paraît en avoir pris quelque ombrage, et ses précautions pour l'avenir décelaient une juste défiance. Il recommandait à ses commissaires de « demander, à » quels sujets et en quels lieux les ecclésiastiques » font obstacle aux laïques dans l'exercice de leurs » fonctions, de rechercher et discuter jusqu'à quel » point un évêque ou un abbé doit intervenir dans » les affaires séculières, de les interroger d'une » façon pressante sur le sens de ces paroles de l'apôtre : » *Nul homme qui combat au service de Dieu ne* » *s'embarrasse des affaires du monde* (3). »

---

exacteurs, ce qui leur fut défendu par Louis le Débonnaire. (*Dipl. de Moisevaux*, an. 823.)

(1) *Capit., an.* 802, art. 13.

(2) *Concil. Franconof., an.* 794, c. 6.

(3) *Capit. I, an.* 811, c. 4.

Il s'attacha principalement à contenir dans ses limites la juridiction épiscopale. L'appel au roi dut être le moyen le plus efficace; mais ce moyen, quoique consenti par le concile de Francfort, n'eut sans doute pas tous ses effets, puisqu'on y revint à diverses reprises (1). Le droit d'asile, que la philosophie condamne, mais que l'humanité excuse, fut restreint par la sagesse du législateur, qui ne voulut pas que les meurtriers souillassent les autels de leurs mains impures (2). L'indulgente hospitalité des églises ne sauva dès lors que les coupables plus dignes de pitié que d'horreur. Une autre espèce de refuge promettait l'impunité aux criminels qui se cachaient dans les terres soumises à la justice ecclésiastique; il fut aboli par un Capitulaire qui commanda à l'évêque l'extradition du fugitif, en autorisant le comte, en cas de refus, à l'arrêter de vive force (3). L'évêque, coupable de ce délit, fut condamné à une amende proportionnée à sa résistance.

La dispense du service militaire avait engagé beaucoup d'hommes libres à entrer dans le sacerdoce. Cette disposition des esprits à se soustraire aux devoirs civils avait pour effets de diminuer le nombre des guerriers, et d'accroître insensiblement la richesse territoriale du clergé. Charlemagne dé-

---

(1) *Capit., an.* 869, tit. 40, art. 2.
(2) *Capit., an.* 779.
(3) *Capit., an.* 803.

fendit aux fils des Hérimans de se faire clercs sans sa permission; et, pour atteindre plus sûrement le but qu'il avait en vue, il ne voulut pas que l'on circonvînt les jeunes gens riches pour les décider à porter leur patrimoine dans l'Église (1).

Toutefois, il faut rendre cette justice à l'épiscopat gallican, qu'il seconda avec sincérité la vigilance du prince pour la répression de ces abus que commettaient souvent des prêtres ignorans ou avides, au scandale des fidèles et au détriment de la société. Charles recommanda aux cinq grands conciles, qu'il assembla en 813, de prendre en considération les plaintes des familles déshéritées. Celui de Tours offrit aux enfans, privés des biens paternels, de les reprendre, et d'en jouir, mais seulement à titre bénéficiaire (2). Ce n'était là qu'une demi-réparation. Les évêques, réunis à Châlons-sur-Saône, proclamèrent en cette occasion des maximes de désintéressement conformes à l'esprit de l'Évangile : « On reproche à quelques-uns de nos frères de per» suader aux hommes, par des motifs d'avarice, » de renoncer au siècle et de donner leurs biens à » l'église. Il faut déraciner cette idée de tous les es» prits, car le prêtre doit rechercher le salut des » âmes et non un gain terrestre.... Les offrandes » doivent être spontanées, et la sainte église doit » non-seulement s'abstenir de dépouiller les fidèles,

(1) *Capit.*, *an.* 805, c. 15.
(2) *Conc. Turon.*, *an.* 813, c. 51.

» mais encore porter secours aux indigens (1). » Le canon suivant soumet à la pénitence canonique les évêques et les abbés qui auront donné la tonsure à des prêtres et à des moines dans des vues d'intérêt. Il ordonne « que les biens seront restitués aux héritiers » naturels, qui, par la démence de leurs parens et » l'avidité des suborneurs, auront été exhérédés (2). » Enfin, le concile de Châlons défend aux prêtres de mettre leurs denrées en réserve pour en tirer plus tard un meilleur prix, et n'autorise cette prévoyance qu'avec l'intention de subvenir aux besoins des pauvres dans les temps difficiles (3).

Toutes ces précautions pour empêcher les biens des citoyens de passer dans les mains de l'Église, le clergé sera bientôt obligé de les appeler à son secours pour défendre son propre patrimoine contre l'avidité des seigneurs (4). C'est une vérité manifeste que, dans ces temps désastreux, tous les efforts des rois et de l'Église n'eurent pour objet que la conservation de l'ordre établi et le maintien des droits légitimes contre les invasions de la féodalité qui arrivait de partout et sous toutes les formes.

La discipline de l'Église et ses pouvoirs hiérarchiques avaient souffert sous les Mérovingiens

(1) *Concil. Cabillon., an* 813, c. 6.

(2) *Ibid.*, c. 7.

(3) *Concil. Cabill.*, c. 8.

(4) *Conc. Paris., an.* 829, c. 16 et 17. — *Concil. Theodon., an.* 844. — *Concil. Meld., an.* 845, c. 41 et 75, etc.

les mêmes perturbations que l'ordre politique. Les conciles, devenant chaque jour plus rares, n'avaient pu arrêter les usurpations ni rendre leur force aux canons constitutifs de la société ecclésiastique. L'aristocratie, pénétrant dans l'Église comme dans l'État, avait rendu les évêques indépendans de l'autorité métropolitaine ; elle les avait soustraits à l'influence du clergé inférieur en altérant le mode de leur élection, en mettant dans leurs mains la dispensation absolue des revenus ecclésiastiques, en étendant les limites de leur juridiction, en leur livrant la direction des pouvoirs municipaux, et enfin en les introduisant dans les assemblées nationales, où une incontestable supériorité de lumières devait leur assurer la prépondérance. Il fallait donc ramener l'épiscopat au légitime exercice de ses droits spirituels, tout en respectant des droits politiques dont la bienveillance des rois et la nécessité des temps l'avaient mis en possession. Pepin le Bref avait tenté cette réforme avant même de s'asseoir sur le trône (1). L'honneur de l'achever devait toucher la piété de Charlemagne, et cet esprit d'ordre, qui en lui prenait les caractères du génie, était bien propre à y réussir. Les deux premiers Carlovingiens remirent donc les conciles en usage, de même qu'ils firent revivre les assemblées de la nation, et ils prêtèrent aux canons

(1) Voyez les lettres du pape Zacharie à saint Boniface et à Pepin, surtout celles de 742 et de 747. (BOUQUET, t. IV.)

ecclésiastiques l'appui de la puissance séculière qui seul pouvait les rendre efficaces.

Les élections épiscopales avaient été usurpées par les rois, qui imposaient aux Églises des évêques étrangers et même des laïques, comme on le reproche avec justice à la mémoire de Charles-Martel. Les conciles tenus sous Pepin, laissèrent au roi le droit de nomination provisoire (1), et il ne paraît pas que Charlemagne se soit entièrement départi de ce privilége, non plus que ses premiers successeurs (2). Ce ne fut même que vers la fin de son règne qu'il reconnut par une foi formelle le principe de l'élection ecclésiastique et populaire, et qu'il en prescrivit l'observation (3). Mais cette mesure législative resta sans

---

(1) *Synod. Vernensis, an.* 755, c. 2.

(2) Ces nominations royales s'appelaient *préceptions* sous la première race, et *recommandations* sous la seconde. En 841, Charles le Chauve recommanda Wenilon, clerc de sa chapelle, aux évêques de la province de Sens, et obtint d'eux qu'ils le consacrassent en qualité de métropolitain. (*Concil. Sapon.*, t. VII, p. 680.) On voit, par les lettres de Loup de Ferrières, que les rois envoyaient aux monastères ou aux métropolitains des clercs recommandés pour l'abbaye ou l'évêché vacant, et qu'on invitait les moines ou le peuple à élire le candidat royal. (*Lupi Ferrariensis epist., ad Rhaban.*, t. VII, p. 485, *ad Amulum Episc.*, p. 486.)

(3) *Ut scilicet episcopi per electionem cleri et populi secundùm statuta canonum de propriâ diocesi eligantur.* (*Capit., an.* 803, *ap.* Baluz. t. I, *col.* 379.) Ces statuts venaient d'être renouvelés par le second concile œcuménique

doute impuissante comme tant d'autres qui eurent pour objet la réforme du clergé, et nous voyons que Louis le Pieux fut obligé de la renouveler dès le commencement de son règne, par le capitulaire d'Aix-la-Chapelle (1). La simonie qui égara si souvent les suffrages du peuple aussi-bien que le choix des monarques, était alors un scandale public sur lequel le sage Alcuin éveilla l'attention de Charlemagne, et que ce prince chercha, mais vainement, à retran-

---

de Nicée. *Omnis electio à principibus facta irrita maneat, etc.* (Can. 3.)

M. Raynouard, qui a recueilli tant d'exemples d'élections épiscopales, n'en cite que sept dans la première moitié du huitième siècle, et deux de 750 à 800. (*Histoire du droit municipal*, liv. III, c. 8.) Il est vrai que nous pourrions en ajouter plusieurs à ce nombre, entre autres celle de Leidrade : *Per Laidradum pontificem electum.* (ALCUIN, *Epist. ad fratr. Lugd.*, t. I, p. 106.)

L'assemblée qui devait élire un évêque était ordinairement présidée par un ou deux commissaires du roi. (*Rec. des Hist.*, t. VI, p. 448.) Hincmar, en qualité de métropolitain, priait, en 871, Charles le Chauve de permettre au clergé et au peuple de Senlis de nommer un nouvel évêque et d'envoyer un chanoine *visiteur* pour présider l'assemblée électorale. (*Hincmari epist.*, t. VII, p. 537.) Le décret d'élection était intitulé : *Concessio civium pro episcopatu.* Voyez un de ces décrets, t. VII, p. 597 ; une lettre d'envoi au métropolitain, p. 709 ; un examen du candidat désigné, p. 710 ; une profession de foi de l'élu, p. 712, et enfin la formule de consécration, p. 713.)

(1) *Capitul. Aquisgran., an.* 816, c. 2, *ap.* BALUZ. t. I, *col.* 564. — BOUQUET, t. VI, p. 448.

cher des mœurs ecclésiastiques. Du moins pendant ce grand règne les dignités spirituelles furent presque toujours les récompenses de la sainteté ou du savoir, et l'épiscopat brilla d'un éclat jusque-là inconnu dans les Gaules depuis l'établissement de la monarchie.

Pour prix de sa protection et de ses largesses, Charlemagne voulut exiger du clergé un retour sincère à l'ancienne discipline; il voulut que ce corps méritât la vénération des fidèles par la décence de ses habitudes et la sévérité de ses mœurs. En interdisant aux gens d'église le service militaire, il leur défendit aussi les plaisirs de la vie séculière, et on ne vit plus des prélats mondains, disputant aux seigneurs la vanité d'un faste belliqueux, troubler la paix des campagnes avec un nombreux et bruyant cortége de veneurs, de chevaux et de chiens de chasse (1).

Des soins plus convenables au ministère épiscopal, une gloire plus digne de lui, occupèrent et ennoblirent à la fois les chefs du clergé séculier et régulier dans les fréquens conciles qui furent tenus sous ce règne. Outre la réforme ecclésiastique à laquelle travaillèrent tant de synodes et de champs de mai, l'hérésie éveilla la sollicitude des évêques qui combattirent avec chaleur, dans deux conciles nationaux, l'adoration des images, défendirent l'unité identique du fils de Dieu sous ses deux natures, et

(1) *Capit. an.* 769. — *Astronom., Vita Lud. Pii*, c. 19.

refusèrent de reconnaître la double procession du Saint-Esprit.

Le septième concile général, récemment assemblé à Nicée (787) par l'impératrice Irène, avait décidé que le culte *honoraire* rendu aux images des saints était différent de l'adoration de *latrie*, qui n'est due qu'à Dieu seul (1). Les actes de cette assemblée, adressés par le pape Adrien au clergé gallican, furent mal traduits et mal compris en deçà des Alpes, et les trois cents prélats réunis à Francfort condamnèrent une erreur que les évêques d'Orient n'avaient point professée.

On publia, contre le second concile de Nicée, les *Livres Carolins* que Charlemagne avait fait rédiger sous ses yeux, et qui furent portés au pape avec les décrets du synode de Francfort, par Angilbert, alors abbé de Centulle (S.-Riquier). Adrien n'approuva pas la décision des évêques de France;

---

(1) Τιμητικην προσκυνησιν, ου μεν την κατα πιστιν ημων, αληθινην λατρειαν η πρεπει [illegible] τη θεια φυσει. (*Concil. Nic. II, in proœmio*). Saint Luc paraît attacher le même sens aux mots προσκυνεῖν et λατρευειν, dans ce passage : Προσκυνησεις Κυριον τον Θεον σου, και αυτῳ μονῳ λατρευσεις. (*Evang.*, c. 4, v. 8.)

Il semble enfin que ce verset de saint Jean justifie le concile de Francfort : Πνευμα ὁ Θεος· καὶ τους προσκυνοῦντας αυτον, εν πνευματι και αληθεια δεῖ προσκυνεῖν. (*Evang.*, c. 4, v. 24.)

Les évêques du concile de Francfort croyaient que le septième concile œcuménique s'était tenu à Constantinople. Ils font dire aux pères de Nicée qu'on doit adorer les images des saints comme la Trinité elle-même, sous peine d'anathème. (*Conc. Francf.*, c. 2.)

mais il crut devoir user de ménagement, et il se contenta de prouver dans sa réponse que le sentiment des pères de Nicée, relativement à l'utilité des images, était d'accord avec celui du pape saint Grégoire (1). La mort d'Adrien Ier. laissa la question indécise; elle fut de nouveau agitée dans un concile de Paris tenu en 825, qui décida qu'il ne fallait ni briser ni adorer les images. Les pères de cette assemblée n'entendirent pas plus que leurs prédécesseurs le décret du concile de Nicée, qui ne fut reconnu pour œcuménique que sous le pontificat de Jean VIII, lorsqu'une version fidèle de ses canons, faite par le bibliothécaire Anastase, eut démontré l'orthodoxie de l'Église grecque et l'ignorance des évêques d'Occident (2).

Le synode national de Francfort avait lancé l'anathème contre tout un concile, sans comprendre ses actes et sans entendre ses défenseurs; mieux éclairé dans une autre controverse, il entendit Félix et le condamna. Cet évêque d'Urgel soutenait que J.-C., comme homme, était fils de Dieu seulement par adoption et non pas par nature (3), distinction hétérodoxe et semi-nestorienne, qui avait pris naissance, dit Alcuin, dans le cerveau de quelques prê-

---

(1) *Voy.* t. Ier. de cette histoire, p. 375.

(2) *Marca Hispan.*, lib. III, c. 13.

(3) *Factum ex muliere, factum sub lege, non genere esse filium Dei sed adoptione.* (*Epist. episc. Hispan. ad episc. Galliæ, in Alcuini oper.*, t. IV, p. 568.)

tres de Cordoue, et l'erreur s'était propagée en Espagne sous l'influence d'Élipand, métropolitain de Tolède. Déjà condamné par un concile, Félix était retombé dans son erreur. Alcuin et Paulin d'Aquilée écrivirent contre lui, et les pères de Francfort déclarèrent sa doctrine contraire à la foi. Il fut rétabli sur son siége après une seconde rétractation faite entre les mains du pape Léon (1); mais les fréquentes rechutes de ce prélat, d'ailleurs plein de piété, armèrent de rigueur les évêques ostrasiens assemblés à Ratisbonne en 799. Félix, déposé, fut relégué à Lyon, où la surveillance de l'archevêque Leidrade ne l'empêcha pas de mourir dans l'impénitence finale.

Quant à Élipand, comme il n'était pas soumis à la juridiction des conciles gallicans, Alcuin fut chargé de le faire rentrer, par la persuasion, dans l'unité de l'Église catholique; mais l'évêque espagnol lui fit une réponse pleine d'acrimonie et d'injures grossières, où il lui reprochait son opulence et ses vingt mille serfs, l'appelant un nouvel Arius et un disciple de l'Ante-Christ (2). Alcuin composa un

(1) Froben, *Dissert. Hist. de Felicis hæresi, ap. Alcuini op.*, t. III, p. 928.

(2) Il le traite encore de même dans une lettre écrite à Félix pour l'engager à ne pas faiblir : Votre sainteté, dit-il à l'évêque d'Urgel, sera traînée devant les rois, devant les tribunaux, devant les conciles. Montrez-vous-y en homme de cœur, et fortifiez votre âme en vous rappelant ce que dit le Seigneur : « Heureux ceux qui souffrent la persécution. »

long traité contre cet opiniâtre vieillard, dont la fin prochaine devait laisser l'hérésie félicienne sans appui et sans force.

Une autre innovation également née en Espagne eut un succès plus favorable en France. Le premier concile œcuménique de Constantinople avait fait insérer dans le symbole de Nicée, que *le Saint-Esprit procède du père*. Un concile de Tolède, tenu en 653, ajouta à ces paroles le mot *filioque*, qui se glissa furtivement dans le rituel gallican. Le pape Adrien Ier., alarmé de cette nouveauté peu dangereuse, voulut la soumettre à l'examen des évêques, qui se réunirent encore à Aix-la-Chapelle. L'addition du *filioque* fut trouvée légitime. Mais l'Italie ne l'adopta qu'en 1055, et l'Église grecque s'en fit un prétexte pour justifier sa dissidence.

Les deux célèbres conciles qui viennent d'arrêter notre attention se montrèrent animés de l'esprit de Charlemagne, en rendant un solennel hommage aux deux plus grands génies du huitième siècle. Celui de Francfort voulut que le diacre Alcuin assistât à l'assemblée pour éclairer ses délibérations (1); celui d'Aix-la-Chapelle mit le moine Béda au rang des pères de l'Église, sous le nom de *docteur admirable* (2).

(*Alcuini op.*, t. III, p. 917.) Élipand ignorait que son complice s'était déjà rétracté deux fois.

(1) *Concil. Francf.*, can. 56.

(2) Lingard. *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, p. 418.

§ III. *État des lettres et des écoles publiques.*

Sous le règne de Charlemagne, plus encore qu'aux autres époques du moyen âge, l'histoire littéraire est le complément nécessaire de l'histoire ecclésiastique. Tous les hommes qui se firent alors un nom par leurs écrits commencèrent ou finirent leur carrière dans l'Église, surtout dans le cloître, et il serait difficile de décider si ce fut le génie ou la dévotion qui fit de Charlemagne un si grand protecteur des lettres. Il semble qu'en lui le chrétien ait montré la voie au grand homme. La religion lui inspira ces deux nobles pensées d'expier de sanglantes conquêtes en imposant aux vaincus le bienfait de la civilisation, et de légitimer une usurpation récente en tirant ses sujets de la dégradation morale où les avait laissé tomber l'impuissance des rois mérovingiens.

Le christianisme, prêché aux Saxons et affermi parmi les Bavarois, mit à découvert le dernier asile de la barbarie, où bientôt devait pénétrer la divine lumière. Toutefois, si la religion opposa pour jamais aux invasions du Nord une barrière plus formidable que l'épée même du conquérant, la barbarie refoulée et contenue dans d'étroites limites devait bientôt s'ouvrir un autre chemin pour envahir une seconde fois l'Europe civilisée, et détruire jusque dans le cœur de la France l'ouvrage inachevé de la restauration carlovingienne.

Cette réforme universelle qu'il avait eu le courage

d'entreprendre et qu'il devait transmettre imparfaite à ses successeurs, Charlemagne y appliqua tous les efforts de sa volonté, tous les moyens de sa puissance. Après avoir pourvu aux besoins les plus pressans d'une société tombée en dissolution, il pensa que ses bienfaits seraient passagers, ses intentions stériles, si leur accomplissement trouvait à surmonter l'ignorance des agens du pouvoir et l'indifférence ou même la répugnance d'un peuple abruti. Il fallait donc rendre la nation digne de l'avenir qu'on voulait lui préparer, en rassemblant les débris épars de l'antique civilisation pour les approprier à la société nouvelle. Charlemagne ne négligea rien pour achever ce grand dessein. La protection du prince, sa libéralité, et surtout son exemple, encouragèrent l'étude des lettres parmi ses sujets romains, et les anoblirent aux yeux des dominateurs barbares (1). Il voulut que ses enfans des deux sexes fussent élevés dans l'étude des belles-lettres, sans toutefois négliger pour eux l'éducation physique des guerriers francs ou les travaux domestiques du Gynécée.

On ne peut deviner ce que serait devenue l'Europe si le prince qui présida quarante ans à ses destinées n'eût entrepris de dissiper les épaisses ténèbres qui la couvraient presque tout entière. Il fut heureux pour le genre humain qu'une pensée

(1) *Nostro etiam quos possumus invitamus exemplo.* (*Caroli*, *epist.* 3.)



d'ambition ou de vengeance poussât Charlemagne au delà des Alpes. C'est en Italie qu'il vit pour la première fois les grandes traces de la civilisation romaine. C'est de là qu'il amena en France des maîtres de grammaire et de calcul qui devaient donner à la nation les premiers rudimens de la science, et préparer les esprits à des études plus relevées (1). Parmi ces savans qu'il rencontra au delà des Alpes, on doit citer avec reconnaissance deux hommes qui eurent la gloire de lui enseigner les élémens des sciences, Pierre de Pise et Alcuin d'Yorck. A trente-deux ans Charlemagne ne savait pas lire; le grand Théodoric n'avait jamais su signer son nom. Mais plus patient que le monarque goth, le héros franc eut le courage de façonner à la lecture des syllabes latines cette voix tudesque si formidable dans les jours de batailles. Il voulut aussi apprendre à écrire; mais sa main endurcie par l'usage des armes ne put jamais acquérir assez de souplesse pour réussir dans cet exercice trop tard commencé (2). Il étudia la grammaire sous Pierre de Pise, professeur de l'école de Pavie, dont les leçons lui apprirent à parler le latin comme sa lan-

(1) *Rex à Româ artis grammaticæ et computatoriæ magistros secum adduxit ni Franciam, et ubique studium litterarum expandere jussit. Ante ipsum enim in Galliâ nullum studium fuerat liberalium artium.* (*Monachi Engolis.*, *Vita Caroli*).

(2) *Sed parum cessit labor improsperus et serò inchoatus.* (*Eginhard*, *vita Caroli Magni.*)

gue naturelle (1). Éginhard ajoute qu'il entendait seulement le grec, et semble demander grâce pour cette connaissance incomplète (2). Il est plus constant qu'il fut initié aux élémens de la rhétorique et de la dialectique qui préparèrent son esprit à l'étude de la théologie, dont il aima avec trop de passion les subtiles et dangereuses controverses. Il avait aussi un goût de prédilection pour l'astronomie, et il apprit à connaître, dit le poëte saxon, les lois des révolutions planétaires et tout le système céleste (3). Alcuin fut son maître dans toutes ces sciences.

Ce diacre anglo-saxon, destiné à être le ministre et peut-être le promoteur des généreux desseins de Charles, sortait de cette célèbre école d'Yorck qui avait partagé, avec celle de Cantorbéry, les lumières portées en Angleterre par les compagnons de saint Augustin (4). Disciple du royal archevêque

---

(1) *In sermone satis dulcis, facundus, abundans,*
Nec patrio tantùm claruit eloquio.
Sed solitus linguâ sæpe est orare latinâ;
Nec græcâ prorsus nescius extiterat.
POET. SAXON., lib. v, v. 241-244.

(2) Thegan dit que, la veille de sa mort, Charles était encore occupé à collationner les quatre Evangiles avec les textes grecs et syriens (*Theg.*, *de gestis Lud.*, p. 9), ou, comme l'entend M. Guizot, avec le concours de savans grecs et syriens, ce qui est plus vraisemblable.

(3) *Poeta saxon.* (*De Gestis Caroli, lib.* v, v. 237).

(4) La supériorité de l'Irlande et de l'Angleterre sur les

Egbert, il avait hérité, grâce à ses leçons, du savoir de Bède le vénérable. Placé par ce prélat à la tête de son école, Alcuin enseigna avec tant d'éclat, que, non-seulement des îles britanniques, mais de la France et la Germanie, on accourait à ses doctes leçons (1). Ces fonctions de l'enseignement, qu'il aima encore dans la plus haute fortune et qu'il ne répudia jamais, auraient satisfait sa modeste ambition. Il pouvait se croire appelé à étendre, au moyen de la science, l'empire de la foi chez une nation nouvellement convertie; mais tel n'était pas son destin. Il fallait que le génie réformateur de l'Occident trouvât un coopérateur digne de partager sa gloire. Alcuin manquait à Charlemagne.

Les deux grands hommes se rencontrèrent à Parme ou à Pavie, en 780. Charles était venu à Rome demander au pape Adrien Ier. le baptême et l'onction royale pour deux de ses fils; Alcuin y venait chercher le *pallium* épiscopal pour son ami Eanbald, nouvellement élu à la métropole d'Yorck. Le roi conjura le diacre de s'attacher à sa for-

---

églises du continent, s'explique par l'isolement de la première qui la mit à couvert des invasions, et par la conversion des Saxons venue immédiatement de Rome et accompagnée de tous les élémens de civilisation que possédait encore cette cité déchue. L'invasion avait d'ailleurs cessé lorsque les compagnons d'Augustin passèrent dans l'île d'Albion, et les établissemens fondés par ces apôtres étaient encore debout du temps d'Alcuin.

(1) *Vita S. Luidgeri.*

tune (1); une glorieuse sympathie forma dès lors une liaison à laquelle était intéressé l'avenir de trois grandes nations.

« Vous vous êtes empressé, écrivait Alcuin à son illustre disciple, d'appeler de diverses parties du monde des amis de la sagesse pour seconder vos utiles intentions. Je suis de ce nombre, moi, faible nourrisson de la science divine, que vous avez fait venir du fond de la Grande-Bretagne (2). » Les îles britanniques ne donnèrent pas seulement Alcuin à la Gaule; avec lui descendirent sur nos rivages plusieurs élèves de l'école d'Yorck qui venaient dans la terre étrangère partager la faveur et les nobles soins de leur maître. Peut-être faut-il compter parmi eux Dungal le Reclus, qui fut chargé, après Alcuin, d'annoncer et d'expliquer à la cour les grands phénomènes célestes; Virgile d'Irlande, dont les connaissances astronomiques étaient supérieures à celles de ses contemporains; et un autre Irlandais, nommé Clément, dont les leçons devaient rendre à l'Italie les lumières que la France en avait retirées.

Les honneurs et les biens, mais surtout l'amitié du prince, récompensaient les étrangers qui apportaient à la France le tribut de quelque talent. Que

(1) Alcuin n'était pas moine, comme on le croit généralement; mais il était digne de l'être, si nous en croyons son biographe : *O verè monachum, monachi sine voto!*

(2) *Alcuini epist.* 22.



dis-je? la libéralité de Charles allait chercher le mérite resté fidèle au sol natal, et plus d'un savant de l'Angleterre et de l'Italie éprouva les bienfaits de sa royale main. Ils atteignaient ceux-là même qui voulaient s'y soustraire; l'historien des Lombards, Paul Warnefrid, avait caché dans une cellule du Mont-Cassin son dévouement à la famille de Didier. Du fond de sa retraite il avait pris part à trois complots tramés par Adalgise contre la domination des Francs en Italie. On conseillait à Charles de faire justice de ce rebelle que les juges avaient condamné à perdre les yeux et les mains. «Où trouverions-nous, répondit le roi, une main aussi capable d'écrire l'histoire?» Le patrimoine d'un autre partisan de Didier, qui avait péri en combattant pour cette cause, servit à récompenser le professeur Paulin, qui obtint, presque dans le même temps, le village de Labériano (1) et la dignité de patriarche d'Aquilée. Les étrangers qui renoncèrent à leur patrie pour s'attacher à Charlemagne trouvèrent en France des évêchés et des abbayes en dédommagement d'un exil volontaire. Leidrade obtint le siége de Lyon, où il travailla à la propagation des lettres (2); Théodulfe, Italien ou Espagnol d'origine, fut élu évêque d'Orléans; la métropole de

(1) *Carol. diplomat. apud* Bouquet, t. V, p. 738.

(2) Voyez la lettre où il expose à Charlemagne tout ce qu'il a fait pour l'instruction de son clergé. (*Agob. opera*, tom. II, pag. 125, 129.)

Salzbourg fut donnée à Virgile, qui de là dissipa les ténèbres que l'idolâtrie avait de nouveau répandues sur la Carinthie ; enfin, les plus riches bénéfices du royaume récompensèrent le savoir d'Alcuin, qui posséda dans le même temps les abbayes de Cwentavic (Étaples), de Ferrières, de Saint-Loup-de-Troyes, de Saint-Josse-sur-Mer, et enfin de Saint-Martin de Tours. Il est vrai que sa piété ne lui permit pas de garder tant de biens, et qu'avant de mourir il les résigna à ses plus doctes disciples, de sorte que dans la faveur d'Alcuin l'abus même devait profiter à la science.

Les honneurs dont jouirent ces étrangers dans le pays qui les avait adoptés contribua plus encore que leurs leçons à éveiller le goût des lettres parmi les Francs, surtout parmi ceux que leur rang plaçait sous les yeux du prince. Il en est deux qui vivent unis dans l'histoire comme ils l'étaient dans l'affection de Charlemagne, et qui durent à leur mérite le pardon de leurs romanesques amours. Tous deux, après avoir rempli les plus hautes fonctions civiles, allèrent finir leurs jours dans la paix studieuse du cloître, l'époux de Berthe à Saint-Wandrille, l'amant d'Emma à Saint-Riquier. L'un, plus homme d'état qu'écrivain, se montra dans quelques essais moins un poëte qu'un ami des vers ; l'autre, plus élégant qu'aucun de ses contemporains, a laissé un monument de sa reconnaissance dans la *Vie* du grand homme dont il avait été le confident et peut-

être le gendre. Le lecteur a reconnu à ces traits Angilbert et Éginhard.

On ne sait s'il faut attribuer à Charles l'idée de réunir en un même faisceau les diverses branches des sciences, pour leur donner plus de vie et d'activité. Cette pensée, qui avait fait la gloire du premier Lagide, semble aussi avoir présidé à l'association académique qui se forma sous le patronage du roi des Francs, et dont firent partie toutes les illustrations littéraires de ce siècle. C'est du moins ce qu'on peut inférer des dénominations allégoriques que se donnaient entre eux les lettrés du palais. Dans leur correspondance et leurs vers épistolaires, le grand roi échange son nom barbare de Karl pour celui de David, également fameux par des exploits guerriers et des chants poétiques. Sous les noms de Délie, d'Albinus, d'Homère, de Pindare, de Damœtas, d'Aquila, de Candide et de Nathanaël, se cachaient aux profanes une princesse, des prélats et de modestes moines, Rotrude, Alcuin, Angilbert, Théodulfe, Riculfe, Arnon, Wizon et Fridegise. En 796, Alcuin écrivait à Riculfe : « Je suis comme un père privé de ses enfans. Damœtas est en Saxe, Homère est en Italie, Candide dans la Bretagne ; une indisposition retient Martin à Saint-Josse. Je n'ai aucune nouvelle certaine de Mopsus, qui est tombé malade à Saint-Martin (1). »

Si les académies modernes contribuent à la pro-

(1) *Alcuini epist.* XI.

pagation et à l'avancement des sciences, c'est qu'elles ont dans leurs mains tous les moyens de publicité dont nous a dotés l'imprimerie. Il n'en pouvait être de même autrefois, et surtout dans des temps où tous les genres de communications étaient difficiles et rares. La voie de l'enseignement était donc la seule qui pût réaliser les desseins de Charlemagne. C'est ici que commence le grand rôle d'Alcuin.

Écoles publiques.

La France lui fut redevable de la réforme de l'enseignement monastique et de l'établissement d'un grand nombre d'écoles publiques, à la tête desquelles il faut placer l'école ambulatoire du palais, où Alcuin enseigna lui-même aux enfans du prince et aux fils des grands les sept parties des arts libéraux (1). Lorsque d'autres devoirs l'enlevèrent à ces fonctions, il se donna pour successeur

(1) Alcuin nous fait connaître les noms des principaux professeurs de l'école palatine.

Jam tenet ordo suum proprie nunc quisque magistrum....
Ordo ministrorum sequitur te, Jesse, *magistrum;*
Candida Sulpicius *post te trahit agmina lector;*
Hos regat et doceat, certis ne accentibus errent.
Instituit pueros Idithun *modulamine sacro;*
Quot pedibus, numeris, rhythmo stat musica, discant;
Noctibus inspiciat cœli mea filia (Rotrudis) *stellas.*

ALCUIN., de Studiis in aulâ regiâ.

Voici les noms des plus illustres élèves de cette école : Charles, Pepin et Louis, fils de l'empereur ; Adhelard, son cousin ou neveu ; Angilbert, son gendre ; Gisla et Rotrude, ses filles ; Gisla, sa sœur ; Eginhard, Riculfe, etc.

Clément d'Irlande, pendant qu'un autre Hibernien était préposé aux mêmes soins dans le palais de Pavie. Ces deux écoles furent, ce semble, les seuls établissemens séculiers d'instruction publique. Car de croire, d'après le commun sentiment, que Charlemagne ait fondé l'université ou même l'école de Paris, c'est une opinion qu'aucun témoignage n'autorise, et qui a vainement exercé la stérile et fatigante érudition de du Boulay (1). Toutefois, c'est un honneur pour la fille aînée des rois de s'être placée sous le patronage d'un monarque qui, ne séparant jamais le savoir de la piété, voulut que chaque église et chaque couvent eussent leur école.

Les anciens établissemens d'instruction étaient presque tous en pleine décadence. Charles-Martel, en distribuant aux gens de guerre une partie des biens de l'Église, avait dépouillé de préférence les monastères, et porté par-là un coup mortel à l'enseignement et aux sciences. Non-seulement les chaires d'instruction devinrent muettes, mais combien de dépôts de connaissances durent périr dans cette invasion nouvelle, qui, pour s'accomplir sans violence et sans bruit, n'en était pas pour cela moins funeste à la civilisation. Inutile embarras pour leurs nouveaux maîtres, les bibliothèques furent dévastées, et la rareté des livres prépara de nouveaux obstacles à la restauration des lettres.

Dans quelques monastères, à Saint-Wandrille par

(1) *Historia universitatis Parisiens*. 6 vol. in-fol.

exemple, l'enceinte consacrée à l'étude était devenue le réduit des chiens de chasse destinés aux plaisirs du guerrier qui avait usurpé le monastère. La barbarie ne s'arrêtait plus comme autrefois à la porte du cloître ou du presbytère; elle avait encore renversé cette barrière et menaçait de tout envahir. Il fallait porter un prompt remède au mal, et ce fut dans cette intention que Charles publia une constitution célèbre qu'on peut regarder comme le titre fondamental de la réforme littéraire du huitième siècle : « De concert avec nos fidèles, nous avons considéré qu'il est utile que les églises épiscopales et » les monastères confiés à notre surveillance s'appliquent à l'enseignement des lettres, afin d'instruire, suivant la capacité de chacun, ceux qui ont » reçu du Seigneur le don d'apprendre; de telle » sorte que les hommes qui veulent lui plaire par » la rectitude de leur vie ne négligent pas de lui » plaire aussi par la rectitude du langage. »

» Dans la correspondance de quelques monastères, » nous avons reconnu un sens droit et un style grossier. Nous avons eu lieu de craindre qu'avec si peu » de connaissance de l'art d'écrire on n'eût pas assez d'instruction pour l'intelligence des livres saints. » C'est pourquoi nous vous exhortons non-seulement » à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à vous » y livrer avec zèle, afin que vous puissiez pénétrer » plus avant dans les mystères des divines Écritures. » Choisissez des hommes qui, à la volonté et à la » faculté d'apprendre, joignent encore le désir d'in-

» struire les autres.... C'est par-là que vous mérite-
» rez notre faveur (1). »

Ce décret émané de l'assemblée générale fut adressé aux métropolitains et aux grands abbés avec injonction d'en envoyer des copies à tous les évêques ainsi qu'à tous les monastères. Il fut suivi deux ans après d'un capitulaire publié à Aix-la-Chapelle, par lequel le roi prescrivait avec des formes plus impératives l'établissement universel d'écoles élémentaires où l'on devait enseigner aux enfans la lecture, le chant d'église, le calcul et la grammaire (2).

Charlemagne recommandait de mettre entre les mains de la jeunesse des livres catholiques bien corrects, et il fit composer dans ce dessein un homiliaire, d'où il se félicitait d'avoir banni les sens corrompus et les grossiers solécismes. Ce recueil, ouvrage de Paul Diacre, fut envoyé à toutes les églises pour servir aux besoins du culte et de l'enseignement.

Le roi d'Aquitaine seconda les vues de son père avec tout le zèle d'un jeune homme encore plein d'enthousiasme pour ses études. Il attira dans les provinces méridionales des maîtres de lecture et de chant aussi-bien que des professeurs pour les sciences divines et humaines. Le succès surpassa toutes les espérances (3). Plus tard il se plaisait à faire instruire

(1) *Rec. des Histor.*, tom. V, pag. 622.
(2) *Capit. aquisgr.*, c. 72, *an.* 789.
(3) *Astron.*, *vita Ludov. Pii.*, c. 19.

ses fils sous ses yeux dans l'étude des arts libéraux et des lois civiles (1).

Plusieurs prélats répondirent dignement aux intentions du prince. Leidrade, archevêque de Lyon, établit dans cette ville des écoles de chant, et encouragea l'étude et la calligraphie; mais aucun d'eux ne déploya un zèle égal à celui de Théodulfe, évêque d'Orléans. Non-seulement il s'attacha à faire prospérer les quatre grandes écoles de son diocèse établies à Fleury-sur-Loire, au monastère de Saint-Aignan, et auprès des églises de Sainte-Croix d'Orléans, et de Saint-Lifard-de-Meun; mais il voulut que l'enseignement primaire fût mis à la portée de toutes les familles. On lit, dans un capitulaire ou mandement, qu'il adressa, vers l'an 797, aux fidèles de son diocèse : « Que les prêtres tiennent des écoles » dans tous les bourgs et les villages; et si les fidèles, » quels qu'ils soient, désirent leur recommander » leurs enfans pour qu'ils apprennent la lecture, » qu'ils ne refusent pas de les recevoir et de les » instruire; mais au contraire qu'ils les accueillent » avec l'empressement de la charité, n'oubliant pas » ce qui est écrit : *Ceux qui seront instruits brille-* » *ront comme l'éclat du firmament, et ceux qui* » *enseignent la justice au peuple seront semblables* » *aux étoiles dans l'éternité* (2). Lors donc qu'ils » instruisent les enfans, qu'ils n'en exigent aucun

(1) Thegan, c. 2.
(2) Daniel, *cap.* XII, v. 3.

» salaire, qu'ils n'acceptent rien d'eux, si ce n'est » ce que les parens leur offriront par un libre » mouvement de reconnaissance (1). »

Ces soins que prenait un savant prélat en faveur de son jeune troupeau, tout l'épiscopat en faisait l'objet de sa sollicitude. Le concile de Mayence, en retraçant au clergé les devoirs qu'il devait remplir, lui commandait l'exercice continuel de la prière et de l'étude, afin qu'il pût acquérir assez de lumière pour dispenser aux peuples *la grâce de la science* (2). Il ordonna aux prêtres d'inviter les parens à envoyer leurs enfans à l'école du monastère ou de la paroisse, pour y apprendre la religion et le symbole dans leur langue maternelle, s'ils ne le pouvaient autrement (3). Pendant que le clergé du Rhin s'accommodait aussi à l'ignorance des Francs orientaux, les prélats de la Celtique et de l'Aquitaine veillaient avec le même soin à l'instruction religieuse du peuple, en ordonnant aux évêques de faire traduire en langues romane et teutonique des homiliaires contenant l'exposition de la foi et de la morale évangélique (4).

Ce décret canonique nous apprend que la langue

---

(1) *Delectus concil.*, tom. I, pag. 729.

(2) *Conc. Mogunt.*, *an.* 813, *can.* 10.

(3) *Conc. Mogunt.*, *an.* 813, *can.* 45.

(4) *Conc. Turon.*, *an.* 813, *can.* 17. — Il ne nous reste rien de la langue romane que parlait alors la population gauloise, et nous devons déplorer la perte du texte original des *Annales rerum francicarum* composées d'abord *en langage vulgaire et rustique*.

germanique était encore parlée par une partie de la population qui habitait les bords de la Loire (1). Depuis la Somme et la Haute-Meuse jusqu'aux frontières slaves de l'empire, cet idiôme régnait sans partage ; il avait été sans doute conservé dans les familles bourguignones de la Lyonnaise et de la Viennoise, et nous avons des preuves que les Lombards n'avaient pas laissé périr ce témoignage de leur conquête. On peut donc admettre que les sujets de Charlemagne étaient divisés eu deux langues à peu près également répandues. L'une était celle de la race dominante, l'autre appartenait à la population la plus civilisée ; les hommes du pouvoir parlaient la première, les gens d'église se servaient de l'autre: Charlemagne montra d'abord l'intention de faire régner dans tous ses états la langue des conquérans ; mais il reconnut sans doute que son entreprise, en supposant le succès possible, ferait rétrograder la civilisation qu'il prétendait relever de sa chute, et la grammaire tudesque, qu'il avait lui-même commencée, ne fut jamais achevée (2).

La langue romaine, bien que dégénérée en gros-

(1) Cependant Loup, abbé de Ferrières, envoya trois de ses jeunes moines à Markwand, abbé de Pruym, *propter germanicæ linguæ nanciscendam scientiam*. (*Lupi. epist.*, tome VII, pag. 488.)

(2) *Inchoavit et grammaticam patrii sermonis.* (EGINH., c. 29.)

Avant Charlemagne, la langue teutonique n'avait de noms que pour les quatre vents cardinaux. Ce prince en créa douze nouveaux, savoir : *Ostroniwind, Ostsundroni-wind*,

sier patois, conserva donc tout son empire, et pénétra même dans les manoirs des familles que l'invasion avait disséminées sur le sol de la Gaule et de l'Italie. Elle avait pour auxiliaire le latin des prêtres, qui se rapprochait d'elle par sa barbarie, et qui devait se perpétuer par deux grands moyens, la prédication et l'enseignement.

Lorsque Charlemagne entreprit le grand œuvre de la restauration littéraire, la civilisation monas-

---

Sundostroni-wind, *Sundroni-wind*, *Sundwestroni-wind*, *Vestsundroni-wind*, *Westroni-wind*, *Westnordroni-wind*, *Nordwestroni-wind*, *Nordroni-wind*, *Nordostroni-wind*, *Ostnordroni-wind*. (Eginh., pag. 100.)

Il donna aussi des noms significatifs aux douze mois :

Winter-manoth. . . Mois de. . .	Janvier.
Hornug-manoth.	Février.
Leutzin-manoth.	Mars.
Oster-manoth.	Avril.
Winne-manoth.	Mai.
Brach-manoth.	Juin.
Hewin-manoth.	Juillet.
Aran-manoth.	Août.
Wintu-manoth.	Septembre.
Windume-manoth.	Octobre.
Herbisth-manoth.	Novembre.
Heilag-manoth.	Décembre.

Louis le Débonnaire fit mettre en vers teutoniques, par un poëte saxon, l'Ancien et le Nouveau Testament. Il avait lui-même appris dans sa jeunesse les chants guerriers des Germains; mais il défendit de les lire et de les enseigner, sans doute par des motifs de piété. (Thegan, *de Gestis Ludovici*, c. 19.)

tique des Anglo-Saxons avait déjà commencé à rendre au continent les secours qu'elle en avait reçus. On peut regarder saint Boniface comme le précurseur d'Alcuin. C'est à lui qu'Utrecht fut redevable du rétablissement de son siége épiscopal et de son école, où un disciple de cet apôtre, nommé Grégoire, attirait à ses leçons des Francs, des Frisons, des Bavarois, des Souabes, des Anglais, enfin, des barbares de toute nation; c'est saint Boniface qui fonda, en 744, le monastère de Fulde, qui fut pour la Germanie, et pour tout le nord de l'Europe, une véritable propagande de la foi et des lettres. Alcuin voulait finir ses jours dans ce pieux asile; mais son royal patron offrit pour retraite à l'émérite de l'école palatine l'abbaye de Saint-Martin de Tours (796), non qu'il voulût le tenir plus près de sa personne, comme le dit un biographe peu savant dans la science des lieux, mais parce qu'il n'ignorait pas que la vieille Gaule avait, non moins que la Germanie, besoin d'instruction religieuse et de réforme sacerdotale. Que trouva en effet Alcuin dans ce monastère si célèbre? Des moines ignorans, débauchés et rebelles à toute discipline, tels que le pape Vitalien nous représente les cénobites de Fleury-sur-Loire au huitième siècle, livrés à la gourmandise, à l'ivresse et au libertinage (1). Par sa prudence et l'ascendant de son savoir, il leur apprit les bonnes

---

(1) *Furta, latrocinia, comessationes et ebrietales et lenocinia diligere.* Je ne connais la bulle de Vitalien que par

mœurs, l'amour de l'ordre et la soif de la science (1). L'opulence du monastère dota une maison hospitalière pour les voyageurs et une école pour les cénobites. D'illustres prélats, de savans abbés se formèrent aux leçons du diacre saxon et de son élève Sigulfe. Un des plus doctes disciples de Tours, Raban Maur, fut préposé à l'école de Fulde, dont le fonds primitif de doctrine s'enrichit ainsi d'un savoir nouveau également dérivé des sources anglo-saxonnes (2). Fulde envoya à son tour des missionnaires de la science dans les autres monastères de la Germanie, à Richenau, à Hirsauge, et surtout à Osnabruck, dont l'école fut, dès le moment de son institution, destinée à l'étude de la langue grecque (804). Toutefois cette colonie littéraire n'arriva pas au même degré de gloire qu'un autre monastère saxon qui, sous le règne suivant, dut à celui de Corbie et sa

---

la chronique du Mont-Cassin, dont les moines avaient à se plaindre de ceux de Fleury; mais le reproche subsiste.

(1) *Vita B. Alcuini.* Écoutons-le lui-même : « Je m'applique à servir aux uns, sous le toit de Saint-Martin, le » miel des saintes Ecritures; j'essaie d'enivrer les autres du » vin vieux des anciennes études; je nourris ceux-ci des fruits » de la science grammaticale; je tente de faire briller aux » yeux de ceux-là l'ordre des astres. » (*Epist.* 38, *ad Carol. Magn.*, *an.* 796.)

(2) Raban eut pour successeur, dans l'école de Fulde, le moine Rodolphe, *qui apud totius pene Germaniæ partes docto regregius et insignis floruit; historiographus et poeta atque omnium artium nobilissimus auctor habebatur.* (*Ann. Fuld.*, tom. VII, pag. 172.)

naissance et son nom. Cette école de Corwei (*Corbia nova*) avait aussi pour objet la civilisation de la Saxe; elle compta parmi ses fondateurs saint Anschaire, qui mérita d'être surnommé l'*Apôtre du Nord*, et sans doute aussi Paschase Radbert, qui soutint avec un tel zèle la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, que les réformateurs du seizième siècle l'ont regardé comme l'inventeur de ce dogme.

Les Romains, en conquérant des provinces y laissaient, au lieu de garnisons, des colonies et des écoles; c'est ainsi que sans violence ils imposaient aux vaincus leurs lois, leurs mœurs et leur langue. Charlemagne laissait derrière lui des monastères qui devenaient des villes, et des écoles qui, propageant tout ensemble la religion et les lumières, rendaient la conscience garant de la soumission.

Les anciennes provinces de domination franque, réclamaient, comme les pays de conquête, les secours intellectuels que le christianisme porte toujours avec lui. C'est de l'ombre du cloître qu'ils devaient se répandre dans la société ou du moins dans l'Église. Il fallait donc ranimer l'activité des esprits qui, éteinte dans quelques monastères, ne s'était pas encore développée dans le plus grand nombre. Alcuin la fit revivre non-seulement à Saint-Martin, mais sans doute aussi à Ferrières, à Saint-Loup-de-Troyes et dans les autres communautés successivement ou simultanément soumises à sa direction. Les prélats et les abbés qui sortirent de l'école palatine portèrent dans leurs diocèses ou dans leurs monastères

les idées de perfectionnement moral et intellectuel qu'ils avaient puisées dans les leçons du maître. Nous avons cité Leidrade, qui rendit la vie aux études, depuis long-temps abandonnées par les moines de l'île Barbe, et Théodulfe qui, dans son zèle plus ardent encore, fonda trois grandes écoles dans son diocèse d'Orléans, et acquit tant de célébrité à celle de Fleury, qu'on y compta bientôt les étudians par milliers. L'abbaye de Saint-Wandrille, abandonnée à des laïques, était devenue une maison de chasse; elle fut tirée de cette dégradation par les soins de l'abbé Gervolde, et plus tard enrichie de livres précieux par Eginhard, qui en préféra la solitude aux bruyantes joies de la cour, ainsi que par Anségise, qui recueillit le premier dans la paix de son cloître les Capitulaires de Charlemagne. Le monastère de Saint Riquier, qui avait donné une si pitoyable éducation aux derniers princes mérovingiens, continua d'élever les fils des comtes, des ducs et même des rois (1), et il devint une des plus doctes écoles, lorsque Angilbert lui eut apporté les deux cents volumes qu'il avait acquis à grands frais dans ses voyages d'Italie. D'autres communautés devaient suivre l'exemple des grandes maisons religieuses, et le siècle suivant vit s'ouvrir dans Luxeuil, Saint-Gall, Sithieu, Prum, Stavelo etc., de nouveaux asiles contre la barbarie qui débordait de toute part.

Il est à remarquer que parmi tant d'établissemens

(1) *Chron. centul.*, tom. VII, pag. 245.

religieux voués à l'enseignement des lettres, on n'en cite pas un seul des provinces méridionales de la France; car le monastère d'Aniane, fondé par saint-Benoît, ne se distingua que par la rigidité de ses observances. De l'autre côté du Rhône, saint Victor de Marseille ne songeait plus qu'à prévenir les surprises des Sarrasins, et l'île de Lerins avait perdu pour jamais sa gloire le jour où ces pirates, envahissant son monastère, livrèrent à la mort le saint pasteur Porcarius et tout son fidèle troupeau (735).

Les descentes et les fréquentes incursions des musulmans étouffèrent dans le midi de la France les élémens d'instruction littéraire, comme elles y avaient détruit les arts industriels et même agricoles. C'est pourquoi, sans en excepter la chronique de Moissac, on ne trouve au delà de la Loire aucun grand monument historique dans les huitième, neuvième et dixième siècles. Les chartes même manquent à l'histoire de ces provinces.

Le grand objet que se proposait le clergé, en tant que dépositaire et dispensateur des sciences, c'était de donner aux livres saints des interprètes éclairés, et de conserver pure la tradition de l'Église, en initiant les néophytes du sacerdoce à la connaissance des saints-pères. Pour conduire à ce résultat, l'étude élémentaire de la plupart des sciences humaines était d'un indispensable secours. On les cultiva donc dans toutes les écoles et toujours avec la même méthode, parce que l'objet en vue étant partout le même, on ne croyait pas pouvoir y arriver par deux

voies différentes. L'instruction progressive ne pouvait alors être de saison, et l'autorité devait seule présider à l'enseignement.

Aristote, revêtu de formes chrétiennes et préconisé par les plus illustres docteurs de l'Église, se trouvait investi d'une sorte de légitimité classique qui devait lui assurer une longue domination dans les écoles. Dès le milieu du sixième siècle, Cassiodore avait recommandé ses doctrines dans un Traité des sept arts libéraux, qui comprenaient la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Ce cours d'études, divisé plus tard en deux périodes sous les désignations de *trivium* et de *quadrivium*, fut suivi de bonne heure dans les monastères d'Italie, d'où les missionnaires de saint Augustin l'introduisirent en Angleterre dans le même temps où Isidore de Séville publiait, pour les écoles d'Espagne, des traités divers fondés sur les mêmes principes. Il nous semble que le vénérable Beda ne sortit pas du cercle où l'autorité de ses prédécesseurs avait renfermé toutes les sciences, et Alcuin apporta en France les connaissances et les méthodes que ce grand homme avait propagées en Angleterre. L'instituteur de Charlemagne mit en dialogue, à l'usage de ce prince, de sa cour et de ses écoles, les préceptes que Cassiodore avait prescrits à ses moines.

Le ministre du grand Théodoric s'était attaché, avec un soin qui nous semble aujourd'hui bien puéril, à réformer les vices de l'orthographe qui me-

naçaient de dénaturer la langue latine et pouvaient altérer le sens des divines Écritures. En l'absence de l'imprimerie, l'honneur et la gloire des écrivains étaient à la discrétion des copistes, dont la main infidèle pouvait défigurer leurs ouvrages par des retranchemens ou des interpolations. Cette profession avait donc une espèce de caractère public qui devait appeler l'attention de l'autorité. Voilà pourquoi Charlemagne jugea nécessaire de provoquer la surveillance des comtes, des évêques, et des abbés sur les notaires chargés de rédiger les actes volontaires, sur les clercs qui faisaient métier de transcrire les offices ecclésiastiques (1), et enfin sur les moines, dont le soin était de conserver à la postérité les auteurs sacrés et profanes. Ce n'était pas tout que de respecter l'orthographe des mots ; il fallait encore rendre les livres commodes au plus grand nombre des lecteurs, en restituant aux textes latins les caractères romains dès long-temps négligés en France pour l'alphabet teutonique mérovingien, comme il l'était en Angleterre et en Italie au profit des lettres saxonnes et lombardes. Sans prendre parti dans la querelle des deux alphabets, Charlemagne recommanda au clergé de donner le plus grand soin à la calligraphie dont Alcuin et les plus doctes abbés fai-

(1) Charlemagne chargea le diacre Paul de corriger les livres ecclésiastiques, dont un exemplaire correct fut envoyé à chaque église épiscopale. (*Constit. an.* 788. Baluze, tome I, c. 203.)

saient un devoir à leurs cénobites (1). La réforme alphabétique commença à Saint-Wandrille par les soins des moines Ovon et Hardouin; elle attesta ses progrès par les beaux manuscrits que nous ont laissés les religieux de Corbie et de Reims.

L'orthographe, comme on le voit, n'était donc pas alors comme de nos jours le moindre résultat des premières études; elle était au contraire la partie la plus essentielle de la grammaire, de cette science préliminaire de toute doctrine, qui n'était guère appliquée dans ce siècle qu'à l'enseignement du latin, dont l'usage, il est vrai, avait cessé d'être vulgaire, mais qui devait rester la langue du culte et des lois. Il ne nous reste pas de trace d'aucun traité composé pour l'étude de la langue grecque. La charte

(1) Alcuin, se plaignant à Charles de la rareté des livres, lui demanda la permission d'envoyer à Yorck quelques-uns de ses jeunes clercs pour y transcrire des manuscrits, et *rapporter en France les fleurs de la Grande-Bretagne* (Epist. 1). Nous apprenons, par ses poésies, qu'il avait dans son monastère un *musée* de copistes, auxquels il recommanda de ne pas transcrire les livres frivoles, et de bien marquer les repos par des points et autres signes. (*Alcuin. oper.*, tom. IV, pag. 211.)

Est opus egregium sacros jam scribere libros,
Nec mercede suâ scriptor et ipse caret.....
Fodere quàm vites melius est scribere libros;
Ille suo ventri serviet, iste animæ.

Alcuin en écrivant ces vers ne faisait-il pas une maligne allusion à l'un des vices les plus ordinaires dans les monastères illettrés?

d'Osnabruck prescrivait aux moines de cette colonie de l'apprendre et de l'enseigner; mais tout porte à croire que ce fut avec peu de succès. Alcuin cite dans quelques ouvrages le texte grec des livres saints; il déploie son savoir hellénique dans une lettre à à Angilbert, et c'est lui sans doute qui en donna quelque teinture à Charlemagne. Paul Warnefrid avait, en deçà des monts, la réputation de posséder à fond la langue d'Homère et celle de David; mais il s'excusa de l'honneur qu'on voulait lui faire en le chargeant d'enseigner le grec aux prêtres qui avaient dû suivre la princesse Rotrude à Constantinople. Il répondit à la poétique épître de Pierre Pisan : « Si » les clercs de cette contrée (la France) ne parlent » jamais d'autre grec que celui qu'ils pourraient » apprendre de moi, ils resteront muets comme » des statues, et feront rire à leurs dépens (1). » Il fallut qu'on envoyât de Byzance des clercs chargés d'initier à la langue grecque la fiancée de l'empereur Constantin V, qui, sous le nom d'Erythro, apprit de ces étrangers un idiome qu'elle ne devait jamais parler. On peut supposer que les maîtres de Rotrude formèrent quelques disciples. Toujours est-il certain, contre l'opinion générale, que dans les siècles suivans on aperçoit, sinon en France, du moins en Occident, des traces non interrompues de la langue grecque (2).

---

(1) *Pauli Diac. epist.*, *ap.* Bouquet, tom. V, p. 849.

(2) *Post occupatum à Carolo Magno imperium Occi-*

Quand on lit les chroniques et les actes publics de ces temps, on croirait à la barbarie du style que les règles de la syntaxe et de la rhétorique n'étaient plus comptées pour rien dans les écoles. Un sentiment tout contraire naît de la lecture des ouvrages littéraires que nous ont laissés quelques auteurs. Le mélange des expressions grecques dans des phrases latines, l'affectation des termes bizarres, l'emphase rendue plus choquante par une singulière simplicité, les métaphores les plus étranges et de puériles combinaisons de mots, tous ces caractères d'un goût corrompu y trahissent à chaque pas les prétentions de l'esprit rhéteur. La rhétorique d'Aristote n'enseignait pas toutes ces choses; mais ses préceptes, grossièrement traduits, perdaient l'autorité de l'exemple, et les pères de l'église latine n'offraient pas, sous le rapport du goût, des modèles à imiter. On étudiait l'éloquence dans les sermons de saint Augustin et de saint Césaire, et les légendes des saints donnaient aux moines qui les lisaient plus de leçons de mauvais goût que d'édification chrétienne.

La poésie ne fut pas relevée de l'abaissement où elle était descendue après Apollinaris et Boëce. Un

---

dentis cùm nostros inter et Græcos crebra essent epistolarum legationumque commercia, cœpit occidentalibus nosci et in usu esse lingua græca. (*Vales., in Bereng. panegyr.*)

Le poëme en l'honneur de Bérenger, et celui d'Abbon sur le siége de Paris, offrent partout des traces de la langue grecque.

style trivial ou ampoulé renfermé dans les entraves d'une mesure souvent incorrecte, voilà tout ce qui distinguait les vers de la prose; voilà ce qu'on trouve dans les auteurs qui avaient précédé Alcuin, comme dans ceux qui le suivirent, notamment dans Ermoldus et Flodoard, ainsi que dans les trois longs poëmes que des écrivains anonymes publièrent pendant le dixième siècle, sur les exploits de Charlemagne et de Bérenger, et sur le siége de Paris par les Northmans. La poésie légère ne produisit, si on en excepte quelques épîtres, que de pieuses inscriptions, des épitaphes, des énigmes, et enfin des acrostiches simples ou doubles, qui servent au-moins à prouver qu'il régnait dans les monastères un exercice d'esprit plus actif qu'on n'est porté à le croire. La difficulté vaincue était le premier mérite d'un poëte (1). Il n'en aurait pas été ainsi sans doute, si les beaux modèles des temps classiques avaient été proposés à l'imitation des jeunes gens. Loin de là, une piété timide en blâmait la lecture. Alcuin lui-même reprochait à Sigulfe de laisser lire Virgile aux clercs de l'école de Tours; non qu'il pensât, comme saint Grégoire, que le nom

---

(1) Dulcis Homere, vale, *valeat tua vita per ævum;*
Semper in æternum, dulcis Homere, vale.....
Lux, via, vita, salus, *cunctorum Christus ametur,*
Sit nobis Christus lux, via, vita, salus.
Semper ubique vale, *dic, dic, dulcissime David,*
David amor Flacci, semper ubique vale.
ALCUINI, carm. ad Carol. Romam. prof.

de Jupiter profanerait la bouche des ministres de Jésus-Christ; mais le sévère vieillard s'alarmait du trouble que la peinture des amours de Didon devait laisser dans le cœur des jeunes lévites.

Nous avons remarqué ailleurs que les pères de l'Église avaient embrassé les opinions péripatéticiennes en haine du néo-platonisme. Aussi le philosophe de Stagyre était-il resté le seul arbitre des doctrines métaphysiques comme des formes syllogistiques, et le pape Paul Ier. crut faire un présent bien précieux au roi Pepin, lorsqu'il lui envoya, entre autres ouvrages, le texte grec de la dialectique d'Aristote (1). Toute la logique était encore renfermée dans le cercle des isagoges, des catégories, du syllogisme, des topiques et des periermenies; c'est Alcuin lui-même qui nous l'apprend (2).

Lorsqu'à cet ensemble de doctrine un jeune clerc avait ajouté la connaissance des écritures et de la musique ecclésiastique, il se trouvait pourvu de toutes les sciences dont le sacerdoce avait besoin, mais dont il se passait trop souvent. Il n'était donné qu'à un petit nombre de disciples d'aspirer au savoir universel des écoles.

Les hautes études embrassaient les principales branches des sciences exactes, alors peu dignes de ce nom. Elles avaient pour préparation l'arithmétique,

(1) *Pauli pp.*, *epist.* 30.

(2) Voyez sa logique dans la Collection de ses œuvres, publiée par Froben.

qui, encore embarrassée dans les entraves de la numération romaine, non-seulement n'était pas susceptible de progrès, mais encore épuisait les forces de l'esprit par ses stériles difficultés. Vainement le calcul digital avec sa bizarre complication était-il venu au secours de cette science (1). Elle ne pouvait opérer sur les nombres entiers que par de pénibles combinaisons, et elle resta toujours impuissante en présence des quantités fractionnaires.

Toutefois, les obstacles qui obstruaient la science des nombres, on les surmontait avec courage, moins par le désir de pénétrer plus avant dans la connaissance des sciences supérieures, que par la nécessité où l'on était de déterminer chaque année les jours des fêtes mobiles, et de ne pas laisser tomber dans l'oubli le secret du comput ecclésiastique.

Sous les noms de géométrie et d'astronomie, on comprenait alors les parties transcendantes de la philosophie naturelle; on les étudiait dans les nombreux et savans traités de Beda (2), qui lui-même avait transporté dans ses ouvrages les théorèmes d'Euclide mis en latin par Boëce, et la doctrine de Pline, d'Aristote et de Ptolomée, sur la cosmographie et les phénomènes célestes. « Cet illustre maî» tre, disait Alcuin en parlant du Vénérable, a » expliqué à ses disciples l'harmonie du ciel et les

(1) Beda, *de Indigitatione*, tom. I de ses œuvres.

(2) Voyez au tome II de ses œuvres, ses traités : *De naturá rerum*, et *De temporum ratione*.

» éclipses du soleil et de la lune, les cinq zones de » la sphère, les sept planètes errantes, les lois qui » régissent les astres dans leur course, les mou- » vemens de l'air qui soulèvent les flots de la mer » et les convulsions qui agitent la terre (1). » Le savant abbé de Veremouth n'était pas resté étranger aux connaissances médicales de l'antiquité, dont Cassiodore avait prescrit l'étude aux moines de Vivaria, et que l'archevêque Théodore enseigna lui-même à Cantorbéry.

Beaucoup de lecteurs reviendraient de leurs préventions d'ailleurs légitimes, si nous présentions ici l'inventaire des connaissances physiques qu'on enseignait alors dans l'enceinte des monastères (2). Nous ne citerons que deux faits. Beda devina la cause des marées que Newton devait démontrer après lui, et un autre disciple des écoles britanniques, Virgile, évêque de Salzbourg, enseigna l'existence des antipodes (3).

Toutes ces sciences profanes, nous le répétons, étaient considérées comme des instrumens nécessaires qui devaient se prêter, bon gré, mal gré, aux exigences des études ecclésiastiques. La théologie

---

(1) Alcuin, *de sanctis pontif. Eborac.*

(2) Nous renvoyons le lecteur aux *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, du docteur Lingard, chap. x.

(3) Pourrait-on croire qu'un Bénédictin du 18e. siècle a défini les antipodes, « un autre monde qui a son soleil, sa lune et ses saisons comme le nôtre ? » (D. Rivet, *Hist. littér.*, tom. IV, pag. 26.)

dominait tout le système des connaissances humaines; elle embrassait les dogmes de la foi et les principes de la morale, et par suite l'histoire et la philosophie. Ce n'était guère dans les livres saints qu'on allait chercher la vérité; une juste défiance faisait craindre de s'y égarer sans le secours d'un guide. Les commentaires sacrés des pères de l'Église étaient donc la règle de toute croyance; on ne discutait pas dès qu'ils avaient prononcé. « Beda » et Alcuin brillent d'un éclat emprunté quand ils » interprètent les livres saints; ils osent à peine » avancer un de leurs propres sentimens; leurs ouvrages ne sont souvent qu'un enchaînement de citations des écrivains antérieurs, et, pour éviter » la possibilité même de l'erreur, dans leur incertitude, ils soumettent au lecteur toute pensée produite par leur jugement ou par leur imagination (1). »

Deux grandes ressources manquaient aux théologiens de ce siècle pour marcher sans appui dans le dédale des sciences ecclésiastiques, la connaissance des langues originales et la critique historique. Comment auraient-ils osé discuter une vérité contestée, un témoignage équivoque sur des versions au moins suspectes comme pouvait l'être la traduction latine des canons grecs, faite par Denys le Petit? Comment reconnaître la fausseté d'un fait

(1) Lingard, *Antiq. de l'Eglise anglo-saxonne.* Il cite Alcuin, *Præfat. Evang. S. Johan.*

apocryphe, sans le secours des auteurs contemporains et le contrôle de l'histoire profane? On croyait alors à l'authenticité des *Constitutions Apostoliques*, et l'on commençait à invoquer l'autorité des *Fausses Décrétales*, ainsi qu'on le voit par un mémoire que l'évêque de Metz, Angeram, adressa au saint-siége en 797, pour justifier sa résidence à la cour en qualité d'apocrisiaire. Cet ouvrage de ténèbres venait d'être forgé par Isidore Mercator, et le pape Adrien n'en avait point fait mention dans le recueil de canons fondamentaux qu'il envoya à Charlemagne (785), soit que ce pontife n'eût pas connaissance des prétendues Décrétales, soit que sa loyauté ne voulût pas donner à la vérité l'appui du mensonge. Ses successeurs n'eurent pas les mêmes scrupules.

L'esprit de controverse, qui se réveilla à l'occasion de l'hérésie félicienne et de la querelle iconolatrique, engagea les théologiens de l'époque dans une polémique des plus violentes. Alcuin et Paulin d'Aquilée se signalèrent par la publication des *Livres Carolins*, où furent réunis, sous l'égide du grand nom de Charles, les divers traités que ces théologiens avaient composés pour la défense de la foi gallicane. Elipand et Félix n'opposèrent à leurs redoutables adversaires, l'un que la colère d'un vieillard emporté, l'autre que les concessions trompeuses d'une constante versatilité.

De même que les sciences humaines n'étaient que les humbles suivantes de la théologie, les beaux-

arts, si ce nom ne paraît pas étrange appliqué à ces temps de barbarie, n'avaient d'autre objet que de concourir à la splendeur du culte chrétien. La musique, ou, pour parler plus exactement, le plain-chant subit une révolution que Pepin le Bref avait déjà tentée, et qui ne s'était fait sentir que dans l'église de Metz, grâce au zèle éclairé de saint Chrodegang. Le clergé de France s'obstinait à repousser la liturgie romaine, ainsi que le chant grégorien plus parfait que celui de saint Ambroise. Les contemporains parlent avec un superbe mépris de l'ignorance des chantres gaulois. S'il faut les en croire, « la barbare rudesse de ces gosiers toujours » altérés faisait entendre des voix sauvages imi- » tant le fracas des chariots confusément retentis- » sans (1). » Le moine d'Angoulême, qui nous a laissé une Vie de Charlemagne, confirme par des détails techniques la vérité de ce grotesque tableau. Il nous apprend qu'à la suite d'une rixe qui eut lieu à Rome entre les chantres de la ville et ceux de la chapelle royale, Charlemagne résolut d'introduire le plain-chant romain dans tout son empire, et demanda au pape Adrien Ier. quelques maîtres habiles pour venir l'enseigner à d'autres maîtres dans les écoles de Metz et de Soissons. Les chantres francs apprirent ainsi à s'accompagner sur des instrumens, et à leurs antiphoniers, corrompus par le caprice ou l'ignorance, ils substituèrent ceux que

---

(1) *Johan. Diac., in vitâ S. Gregor.*, lib. II, c. 7.

Théodose et Benoît avaient apportés de Rome. Cependant, dans certaines provinces du royaume, la réforme resta imparfaite (1); l'ascendant du grand Charles ne put prévaloir contre la routine du lutrin.

Ce n'était pas assez pour la gloire de ce prince d'avoir étendu si loin les limites de son empire; il voulut encore, dit Eginhard, le remplir de monumens pour servir à son ornement et à sa prospérité. Non-seulement il commanda lui-même de grands ouvrages, mais il s'efforça d'inspirer le goût des arts aux ducs et aux comtes, aux évêques et aux abbés; il provoquait leur libéralité en faveur des artistes qu'il appelait des contrées étrangères, et dont les plus habiles recevaient une magnifique hospitalité dans le palais du souverain, sous la direction d'Eginhard et sous le patronage immédiat du grand sénéchal. Nous avons cité le pont de Mayence, dont les piles solitaires faisaient encore l'étonnement de l'annaliste de Saint-Gall, cent ans après l'incendie qui en avait consumé les arches de bois. Non loin de cette ville, Charlemagne commença le palais d'Ingelheim qu'Eginhard cite avec éloge à côté de celui de Nimègue. Mais aucune de ces constructions ne devait égaler la beauté du palais d'Aix-la-Chapelle, qu'il bâtit non loin du berceau de sa famille, sur la hauteur au pied de laquelle coule encore la source thermale *de l'Empereur*. Ce

(1) Voyez J.-J. Rousseau, Dictionn. de musique, article *Plain-chant*.



palais communiquait par une galerie de bois à la basilique impériale. L'histoire ne fait mention, je crois, d'aucune autre église bâtie par l'ordre de Charles. Les monumens consacrés à la religion n'étaient pas alors construits aux frais de l'état ni même sous la surveillance du gouvernement. Ainsi que les seigneurs féodaux, le roi ne bâtissait que de simples chapelles dans ses domaines; on en reconnaît la preuve dans le nom même de la cité qui fut si long-temps la résidence de Charlemagne. Quant aux églises cathédrales ou monastiques, les évêques et les abbés pourvoyaient à leur construction et à leur entretien, et certes le clergé était assez richement doté pour supporter cette charge. Il paraît que ce corps se fit un honneur de suivre l'impulsion imprimée par Charlemagne, et plusieurs contemporains rendent témoignage du zèle de quelques prélats qui élevèrent des monumens dignes d'admiration. Mais aucun de ces ouvrages n'est resté debout, et le siècle de destruction qui suivit la mort de Louis le Débonnaire ne nous a pas permis d'en apprécier le mérite.

L'admiration des contemporains ne saurait commander la nôtre. Vainement nous disent-ils que Charles voulut laisser dans sa ville chérie un monument qui surpassât en grandeur et en magnificence les plus beaux ouvrages des Romains (1). Un incendie dévora cette basilique qu'Othon le Grand

(1) *Monachi Sangall.*, lib. 1, c. 30.

rebâtit sur un plan plus vaste. Nous avons cherché sur les lieux, dans ce qui reste de l'ouvrage du premier fondateur, quelque indice de la magnificence que les annalistes du temps exaltaient du fond de leur cellule pour réveiller la libérale ferveur des princes. Il nous a été pénible de retrouver à Aix-la-Chapelle des preuves trop véridiques de la pauvreté de l'art au neuvième siècle. Elles confirment le jugement qu'on ne peut s'empêcher d'en porter quand on lit que, pour élever cette pompeuse basilique, Charlemagne fut obligé de faire apporter de Ravennes les colonnes de marbre et les mosaïques qui décoraient dans cette ville la demeure des derniers empereurs. Je citerai encore un fait qui peut servir sous un autre rapport à caractériser le siècle.

Le moine de Saint-Gall rapporte que Charles, ayant ordonné la construction de deux chapelles d'un travail *admirable*, à Francfort et à Ratisbonne, les pierres vinrent à manquer. A quel expédient croira-t-on qu'eut recours le pieux conquérant? Il fit abattre les murs de ces villes pour en emprunter les matériaux (1). Si ce témoignage n'est pas une innocente calomnie, doit-on s'étonner que les Northmans, en descendant sur nos rivages, y aient rencontré plus de couvens que de forteresses, plus de moines que de soldats?

Décadence des études.

Les ravages de ces barbares ont toujours été considérés comme ayant étouffé tous les germes de

(1) *Monachi Sangall.*, lib. II, c. 16.

renaissance que Charlemagne légua à la génération qui devait le suivre ; nous pensons, au contraire, qu'on a pris ici l'effet pour la cause, et nous n'hésitons pas à croire que si les institutions de ce grand homme avaient pu prévaloir sur l'esprit du siècle, les pirates du Nord n'auraient pas porté le fer et la flamme dans nos provinces, et détruit les déplorables restes de civilisation que la guerre civile avait épargnés.

Charlemagne lui-même espéra peu de ses efforts. Lorsqu'il regrettait de n'avoir pas dans son empire douze clercs aussi versés dans toute espèce de sciences que l'avaient été jadis les Jérôme et les Augustin, c'est qu'il reconnaissait l'insuffisance de ses moyens pour achever la plus glorieuse entreprise qui ait été tentée dans le moyen âge. Son découragement trahissait quelquefois ses craintes pour l'avenir. Il semble qu'il pressentait le retour de la barbarie, comme il prévoyait les invasions des Northmans.

C'était un des caractères des écoles ecclésiastiques de ces temps, que leur prospérité, au lieu d'être régulière et durable, dépendait du zèle et des lumières d'un évêque ou d'un abbé (1). Une surveillance supérieure manquait à ces institutions, ou n'exerçait

(1) *Modò namque effloruerunt, modò pene aruerunt, modò demùm repullularunt, juxtà majorem vel minorem regularis disciplinæ vigorem.* (Mabill., *De stud. monast.*, pag. 81.)

sur elles qu'une action impuissante. L'ascendant de Charlemagne se fit sentir, il est vrai, dans l'Église comme dans l'ordre civil; mais après lui l'assistance du pouvoir séculier devait manquer à l'autorité ecclésiastique pour exercer sur les membres de l'épiscopat une salutaire contrainte, et exiger de chacun d'eux l'accomplissement des décisions prises en commun. Que pouvait-on espérer de tous ces évêques que les dissensions politiques entraînèrent dans de sanglans débats, et qui contribuèrent à un démembrement politique, dont un des plus tristes résultats devait être la spoliation du clergé lui-même, et par suite l'anéantissement de toute littérature. Réunis en concile, les prélats gémissaient de ce malheur imminent; une fois séparés, ils ne songeaient plus qu'à leurs intérêts temporels.

La plupart des conciles tenus après la mort de Charles réclamèrent l'intervention des rois en faveur des écoles abandonnées. Celui d'Aix-la-Chapelle ordonna que les chanoines fussent instruits dans les diverses parties des sciences, et que l'un d'eux, éminent en vertu et en savoir, fût chargé de la surveillance des enfans qui fréquentaient l'école cathédrale (1). Louis le Pieux avait sans doute suggéré ce décret au concile, et il est probable qu'il faut aussi faire honneur à ce monarque du Capitulaire que son fils Lothaire publia quelques années après (823?), dans le dessein de répandre l'instruction en

(1) *Concil. Aquisg. an.* 816, cc. 123 et 135.

Italie par l'établissement de nouvelles écoles. On lit dans le préambule, que la négligence de quelques-uns de ceux qui présidaient aux études avait fait perdre dans toute l'Italie jusqu'aux traces du savoir. Afin de porter remède au mal, le jeune roi stimule le zèle des professeurs; et, pour que l'éloignement et la pauvreté ne servent plus d'excuse à l'insouciance des jeunes gens, il ordonne que des écoles soient ouvertes dans les principales villes du royaume lombard. Pavie, Ivrée, Turin, Crémone, Florence, Fermo, Vérone, Vicence et Friuli devaient participer à ce bienfait. Vers ce même temps, le pape Eugène II recommandait, dans un concile, aux évêques et aux curés d'instituer des écoles où chacun pût aller s'instruire dans les sciences humaines et divines (826). Mais les efforts des deux puissances pour l'instruction de l'Italie eurent peu d'efficacité, et il en fut de même en France.

L'injonction faite par Louis le Pieux à ses *Missi dominici* d'établir, dans tous les lieux convenables, des chaires d'enseignement pour l'instruction des enfans et des ministres de l'Église (1), n'atteignit pas le but espéré, et le clergé fit entendre de nouvelles doléances. Un concile de Paris adressa à Louis l'instante prière de suivre l'exemple de son père, et de faire instituer des écoles publiques au moins dans les trois villes de son empire les plus propres à cet établissement. Il éleva aussi de justes

(1) *Capit. an.* 822, c. 5.

plaintes contre l'ignorance des clercs; et, rappelant aux évêques un de leurs plus nobles devoirs, il exigea que chacun d'eux amenât ses *scholastiques* au synode provincial pour y faire les preuves de leur savoir et de leur capacité (1).

Cette mesure était d'autant plus sage que les maîtres capables étaient devenus fort rares; nouvelle preuve que les encouragemens de Charlemagne n'avaient pas produit des résultats bien étendus. A Rome même, dans ce centre de l'Église et des lumières, on se plaignait de la rareté des professeurs. « Il nous est revenu de différens lieux, disait un » concile, présidé par le pape Léon IV, que les » maîtres et les soins manquent également à l'étude » des lettres. Nous voulons donc qu'on apporte la » plus grande diligence à établir auprès de toutes » les églises épiscopales, dans les paroisses et autres » lieux, des professeurs et des maîtres qui enseignent » avec assiduité les lettres, les arts libéraux et les » dogmes divins. Mais, ajoutait le pontife, si comme » il arrive ordinairement, on ne peut trouver dans » les paroisses des hommes en état de professer les » arts libéraux, que chaque localité ait au moins » un instituteur pour enseigner l'Écriture-Sainte et » l'office ecclésiastique (2). » La voix du chef de l'Église ne pouvait manquer d'être répétée par les évêques de France. Un concile de Valence attribua

(1) *Concil. Paris.*, *an.* 829, *can.* 12 et 30.

(2) *Concil. Roman.*, *an.* 853, *can.* 34, *de Scholis instaurandis.*

à la longue interruption des études l'ignorance de la foi et la disette de toute doctrine qui régnaient dans la plupart des lieux saints (1). Celui de 858, assemblé à Kiersy-sur-Oise, exhorta Charles le Chauve à faire refleurir dans son palais l'enseignement des lettres. Enfin les prélats réunis à Savonnières, en 859, réclamèrent en faveur de la littérature profane dont l'alliance avec les sciences divines, autrefois protégée par de pieux empereurs, avait répandu tant de lumières dans l'Église. Ils appelèrent au secours de la science expirante les princes et tout l'épiscopat : car, disaient-ils, l'intelligence fidèle de la Sainte Écriture s'est tellement perdue qu'on n'en trouvera bientôt plus de vestiges (2).

Ces plaintes du clergé de France ne prouvent pas l'indifférence de Charles le Chauve pour les études littéraires, mais plutôt l'impuissance de ce prince, dont l'autorité se manifesta par des décrets plus que par des actes. Il paraît même que dans le cercle étroit où ses ordres étaient obéis, dans son palais, par exemple, il s'attacha à faire fleurir l'enseignement des lettres, au point qu'il se plaisait lui-même à en partager les soins, si nous en croyons l'auteur contemporain des *Miracles de saint Denis*. Un autre moine, qui dirigea la célèbre école de Saint-Germain d'Auxerre, rend hautement témoignage de la philomathie du petit-fils de Charlemagne. Nous ci-

(1) *Concil. Valent.*, *an.* 855, *can.* 18.
(2) *Concil. Sapon.*, *an.* 859.

terons ses paroles, ne fût-ce que pour mettre en opposition les exagérations adulatoires d'un moine courtisan et la véridique sévérité des conciles. « Ce qui vous prépare une gloire éternelle, » écrivait Éric à Charles le Chauve, « c'est que, marchant sur les traces de votre illustre aïeul, non-seulement vous faites revivre son zèle pour les sciences, mais encore vous le surpassez par une incomparable ferveur. Afin que notre inertie ne pût chercher une excuse à notre ignorance dans le manque de professeurs, vous avez pris un soin particulier d'appeler de toutes les parties du monde les maîtres les plus renommés, pour les consacrer à l'instruction de vos peuples. La Grèce gémit de se voir délaissée par ses enfans; elle pleure en perdant le privilége des sciences, qui désertent son climat pour le nôtre. Que dirai-je de l'Irlande? Bravant les dangers de l'Océan, elle s'exile presque toute entière sur nos rivages avec la foule de ses philosophes, fière de se vouer au service d'un autre Salomon.

» Pour décorer vous et vos sujets des ornemens de la science, vous avez ravi à la plupart des nations leurs études, leurs professeurs et leurs écoles. Au mépris des autres contrées, l'universalité des arts libéraux s'est débordée dans cette partie du monde que gouverne votre puissance; et c'est avec raison que le palais est appelé une école (1). »

---

(1) *Herici mon. epist. ad Carol. Calv.*, tom. VII, p. 562

Ces emprunts, si pompeusement ridicules dans la bouche du moine d'Auxerre, ces maîtres que la France recevait de la Grèce et de l'Irlande, elle les rendait à l'Angleterre, où le grand Alfred s'efforçait alors de relever les études de l'anéantissement où elles étaient tombées depuis qu'Alcuin avait quitté son île, et que les Danois l'avaient envahie.

Après le règne de Charles le Chauve, il semble qu'on ne devrait plus espérer de retrouver en France les traces d'une école. Les Northmans avaient déjà brûlé une ou plusieurs fois tous les monastères du royaume; mais les pieux cénobites, qui fuyaient de couvent en couvent, poursuivis par les pirates scandinaves, n'emportaient pas seulement avec eux les ossemens de leurs saints; ils mettaient aussi à l'abri des outrages les reliques de la docte antiquité, faciles à sauver par leur rareté même. Quand les Northmans dévastaient les faubourgs de Paris, la cité ouvrait un asile au corps de saint Germain, à ses trésors et à ses livres. Aussi l'école de ce monastère, que protégeait le voisinage de Paris, et celle de Saint-Germain d'Auxerre, qui se défendait par son éloignement, résistèrent le plus long-temps au torrent de la barbarie. La dernière recevait encore, dans le dixième siècle, de nobles disciples qui venaient s'y préparer à l'épiscopat. Vers le même temps, Saint-Germain-des-Prés avait encore sous sa juridiction de nombreuses

écoles confiées à la surveillance du poëte Abbon (1).

Au dixième siècle se perdent de toutes parts les monumens et jusques aux traces des écoles. La science ne trouvait déjà plus d'asile à l'ombre même des autels, et la barbarie avait tout envahi comme l'anarchie. C'est alors que le dernier poëte, gémissant sur l'ignorance des contemporains, se rendit l'organe de son siècle, en recommandant le silence à sa muse :

Desine; nunc etenim nullus tua carmina curat (2).

Ainsi avait péri l'ouvrage du fils de Pepin. Mais sa gloire vivait toute entière; elle se perpétuait dans la mémoire des hommes comme une consolation des misères qui lui avaient succédé. Grossie de génération en génération, elle apparaissait à travers l'obscurité des âges comme une image confuse de tout ce que l'humanité pouvait produire de plus digne d'admiration. C'est sous l'influence de ce prestige que nos pères jugeaient le conquérant législateur passé héros dans les romans, sans cesser de l'être dans l'histoire. Mais quand viennent les temps de recherche et d'examen, il doit arriver souvent qu'un homme qui fut plus grand que son siècle reste moins grand que sa renommée.

---

(1) Dans la préface de son poëme sur le Siége de Paris, il demande grâce pour ses vers, *ob scholarum pluralitatem cujus commoditati ubique locorum vacaverim.*

(2) *Berengarii Panegyricon*, lib. 1.

CHAPITRE III.

Démembrement de l'empire de Charlemagne en états indépendans. Origine des royaumes de France, d'Allemagne, d'Italie, de Lorraine, de Provence, de Bourgogne et de Navarre. 814-888.

« Dans ce temps-là l'empire sera détruit, surtout par ses citoyens, et il y aura des guerres entre eux... Et la capitale du monde sera assiégée et ses ennemis la fouleront aux pieds; de toutes parts ils s'élèveront contre elle, et elle sera livrée à la dévastation; les étrangers raviront les dépouilles des cités voisines et ils profaneront les églises des saints, et ils pilleront les tombeaux des apôtres. Et des pays occidentaux des hommes rasés accourront à sa défense, mais ils la maltraiteront eux-mêmes. »

« Et il y aura dans ce temps-là une grande famine, une nombreuse mortalité.... Et la terre ne donnera plus ses fruits, et cette mère de tous les hommes en deviendra la marâtre. »

« Alors des chrétiens seront faits tributaires d'autres chrétiens, et personne n'aura de miséricorde pour son prochain. »

« Ces calamités s'annonceront, lorsque les prêtres seront devenus orgueilleux et avides... Ils distribueront comme leurs biens propres les trésors de l'église, et quand ils auront aliéné tous ses ornemens

ils donneront ses domaines.... Et les monastères seront détruits et les églises rendues solitaires; et les ministres du Seigneur enlèveront l'encens du saint autel, et ils ne rempliront plus leur ministère.... Et les édifices de l'église seront renversés, ses prêtres dispersés et ses vierges déshonorées.»

« Et il viendra sur les rivages de la mer des nations inconnues; elles égorgeront les chrétiens et dévasteront leurs campagnes, et ceux qui échapperont à la mort deviendront esclaves, et les nobles romains s'en iront captifs dans la terre étrangère; Rome sera pillée à cause de ses richesses et l'incendie la consumera. Et la race des Agareniens s'élèvera de l'Orient, et ils pilleront les villes maritimes, et il ne se trouvera personne pour les en chasser; car dans tous les pays de la terre les rois seront indigens et ils opprimeront leurs sujets. »

« L'empire romain des Francs périra, et des rois viendront s'asseoir sur le trône impérial; et toutes choses iront de mal en pis, et les serviteurs prévaudront sur leurs maîtres, et chacun se confiera dans son épée. »

« On ne se souviendra plus des anciennes institutions, et chacun marchera dans la voie de sa méchanceté. La justice sera mise en oubli, et les jugemens seront pervertis (1). »

Ainsi prophétisait, peu d'années après la mort de Charlemagne, un évêque de Ravennes, célèbre parmi

(1) *Agnellus*, *Lib. Pontif.*, pag. 180, *apud Muratori*.

ses contemporains par son esprit de prescience. Dans ce tableau de calamités qui s'offraient à l'imagination de Gratiosus, tous les traits sont d'une fidélité parfaite. Il semble qu'en lui la sagacité du profond politique s'était dissimulée sous les formes hébraïques des vieux prophètes. Il avait prévu que la domination de Charlemagne aurait le sort de toutes les conquêtes trop rapides. Après avoir été témoin des vains efforts de ce grand prince pour assurer la durée de son empire, il voyait déjà le gouvernail de l'état, qui pesait naguère à sa puissante main, échapper à celle de son fils. Et en effet, dit un philosophe allemand, dès que l'âme eut quitté ce corps gigantesque, il tomba en dissolution, et pendant des siècles il ne fut plus qu'un hideux et informe cadavre (1).

Les élémens de division qui devaient amener la ruine de l'empire étaient antérieurs à son établissement; ils avaient germé dans le berceau de la monarchie. Les partages de la France mérovingienne avaient nourri la guerre civile et livré aux grands le patrimoine de la royauté. La même cause et d'autres encore devaient faire périr la France carlovingienne. Si les conquêtes de Clovis et de ses fils n'avaient pu opérer une réunion réelle entre les Gaulois celtes et les Gaulois aquitains, descendans de deux races qui différaient de mœurs et de langage, combien l'accord devait-il être plus difficile entre les conquérans

---

(1) Herder, *Idées sur l'Histoire de l'humanité*, liv. XVIII, c. 3.

ostrasiens et les peuples de la Bretagne, de l'Espagne, de la Saxe, de la Bavière et de l'Italie? combien plus avec les tributaires de l'Oder, de la Theiss et du Vulturne? Toutes ces nations, étrangères l'une à l'autre et rapprochées par la victoire, attendaient ou même devançaient le moment propice pour rompre la chaîne fragile qui les unissait malgré elles. La lutte devait être longue parce que la plupart ne savaient où porter leurs regards, n'ayant plus au milieu d'elles aucune de ces glorieuses familles qui rallient les peuples vaincus et peuvent les rappeler à la vie politique. La prévoyance du conquérant avait étouffé dans l'ombre du cloître la famille de Didier, la race bavaroise des Agilolfinges (1), et sans doute aussi les descendans des ducs allemans et frisons qui s'étaient tant de fois opposés, les armes à la main, à l'élévation de sa famille. Mais, à défaut de chefs nationaux, les vaincus trouvèrent des libérateurs dans le sein même de la maison dominante.

Pendant que sur toutes les frontières de l'empire l'épée tranchait le lien de la société carlovingienne, il se relâchait chaque jour davantage à l'intérieur par les sourdes mais actives usurpations des comtes, qui étaient les ministres de la couronne, des vassaux qui devaient en être les gardiens, et des évêques qui lui avaient promis de la placer sous une égide sacrée.

(1) Les derniers comtes bénéficiaires de la Souabe, qui furent déposés par Conrad Ier., prétendaient appartenir à cette famille.

A tous ces principes de division vinrent se joindre encore des circonstances extérieures et fortuites, qu'une nouvelle invasion de barbares apportait avec elles, et qui figurèrent tout à la fois comme cause et comme effet dans l'accomplissement de cette grande dissolution sociale.

L'histoire de la décadence carlovingienne peut donc se diviser en trois tableaux qui présenteront successivement, 1°. le démembrement de l'empire en royaumes indépendans; 2°. le démembrement de plusieurs de ses provinces par divers peuples barbares; 3°. le démembrement intérieur de chacun des royaumes détachés du grand empire. Arrêtons-nous d'abord sur la première de ces révolutions.

Louis Ier., surnommé *le Pieux* par ses contemporains et *le Débonnaire* par la postérité, apporta sur le trône toutes les qualités et tous les défauts que ces deux surnoms peuvent supposer. Sa faiblesse parut jusque dans ses actes de rigueur, et le sévère réformateur du clergé tomba plus d'une fois aux genoux du pape ou de ses évêques. Le grand malheur de ce prince fut d'être doué de l'instinct du bien sans avoir reçu de la nature assez d'énergie pour vaincre le mal. Il l'essaya toutefois; mais une entreprise où Charlemagne avait échoué, pouvait-elle réussir à un prince qui ne pouvait pas comme lui tracer les lois avec la pointe de son épée.

La sollicitude de Louis s'étendit sur toutes les parties de l'état, sur sa maison, sur l'administra- Réformes.

tion publique, sur l'Église et sur l'ordre monastique. Durant la vieillesse de son père, le palais d'Aix-la-Chapelle, livré aux intrigues des femmes, n'offrait plus, au lieu de l'appareil guerrier qui entourait les premiers Héristals, qu'une grossière et scandaleuse image de la cour de Byzance; Louis en éloigna ses sœurs auxquelles un célibat involontaire avait fait oublier les devoirs du sexe et de la dignité du rang (1). Après avoir distribué à Berthe, à Théodrate et à Hiltrude le tiers des biens mobiliers laissés par Charlemagne, il leur prescrivit d'habiter les monastères dont la prévoyance paternelle les avait déjà dotées, et il punit avec plus de sévérité les complices de leurs désordres. Les faiblesses d'un père devaient trouver grâce aux yeux d'un fils vertueux; aussi voulut-il que les enfans naturels de Charlemagne, Hugues, Drogon et Théodoric, fussent nourris dans le palais, et le jeune bâtard assis sur le trône d'Italie recut la confirmation d'une dignité dont aucune tache ne devrait jamais obscurcir l'éclat (2).

Les provinces, en proie à la tyrannie des comtes et aux empiétemens des vassaux de la couronne, invoquaient la justice du nouveau règne. A cet effet,

(1) Celle dont les galanteries avaient eu le plus de publicité, Rotrude, était morte en 810. Elle laissa du comte Roricon un fils naturel nommé Louis, qui fut chancelier de Charles le Chauve et abbé de Saint-Denis. (*Annal. Bertin.*)

(2) *Astronomus, de vitâ Ludov. Pii*, cap. 23. — Nithard, cap. 2 et 12.

Louis envoya ses fils Lothaire et Pepin, l'un en Bavière, l'autre en Aquitaine. Il importait aussi de placer les pays de conquête sous la surveillance immédiate des princes, tant pour les tenir en respect que pour donner le change à la vanité populaire par une trompeuse image de royauté. Des commissaires impériaux reçurent l'ordre de visiter toutes les autres parties de l'empire. Ils trouvèrent partout, dit Thégan, une innombrable multitude d'opprimés, les uns dépouillés de leur patrimoine, les autres de leur liberté (1). Ces attentats à la liberté individuelle et à la propriété, dit un poëte du temps, s'étaient multipliés comme une épaisse moisson qu'il était réservé à Louis d'abattre avec le glaive de la justice (2). Ce prince fit rendre leurs biens aux déshérités et brisa les fers des citoyens injustement réduits en servitude. Pour engager ses vassaux, clercs ou laïques, à respecter les droits d'autrui et à se contenter de leurs légitimes avantages, il confirma en leur faveur toutes les chartes de donation émanées de ses prédécesseurs (3). Toutefois sa paternelle justice fit revivre une loi de Charlemagne qui annulait les libéralités faites à l'Église au préjudice des enfans et proches parens du donateur (4). Ce

(1) Thegan, c. 13.

(2) *Ermoldi Nigelli*, lib. II, v. 189.

(3) *Villas regias quæ erant sui et avi et titavi, fidelibus suis tradidit eas in possessiones sempiternas.* (Thegan, c. 10.)

(4) *Capit., an.* 816.

respect pour les droits des enfans, cette prévoyance pour la conservation des familles, il en donna une éclatante preuve en rendant aux Saxons et aux Frisons la transmission héréditaire des biens paternels, mesure taxée d'imprudence par d'avides courtisans, mais dont Louis devait bientôt recueillir la reconnaissance (1).

D'autres étrangers, qui s'étaient donnés volontairement à la France, regrettaient l'oppression musulmane qui les avait décidés à passer les Pyrénées. Une loi sage et libérale restitua à ces Espagnols des terres de la Septimanie que leurs bras avaient rendues à la culture; elle prescrivit aux comtes de cette frontière de respecter leurs droits civils et leurs franchises municipales (2).

Un peuple depuis long-temps sans patrie errait dans le monde condamné à la haine des chrétiens (3); son active industrie entretenait en Occident quelque mouvement commercial, et son monopole forcé distribuait en Europe les productions de l'Orient. Louis prit les Juifs sous sa protection, bravant ainsi des préjugés dont les plus grands esprits n'avaient pas su se défendre (4). Quelques sujets du roi

---

(1) *Astronom.*, c. 24, *et passim.*

(2) *Capit. pro Hispanis*; — *Marca hisp.*

(3) En 884, on trouve que l'archevêque de Toulouse était en possession de souffleter trois fois par an l'avocat des Juifs. (*Vit. S. Theod.*, *ep. Narb.*, tom. IX, pag. 115.)

(4) Voyez la diatribe d'Agobard. (*Epist. ad. Ludov. pium, de insolentiâ Judæorum*, tom. VI, pag. 363.)

adonnés au négoce obtinrent aussi des encouragemens utiles. Mais le commerce, même le plus libre, ne pouvait soutenir la concurrence du privilége, et trop de navires de l'Église parcouraient, affranchis de tout droits, les côtes et les rivières navigables de l'empire (1).

Les faveurs de cette nature prodiguées au clergé, quoique préjudiciables à la chose publique, auraient trouvé leur excuse ou même une compensation dans l'accomplissement des devoirs que Louis demanda aux ministres de la religion. Deux conciles tenus à Aix-la-Chapelle, en 816 et 817, entreprirent de remettre en vigueur les canons ecclésiastiques et toutes les observances de l'ancienne discipline. Le premier ordonna que la dixième partie des revenus de chaque église épiscopale fût consacrée à l'entretien d'une maison hospitalière destinée à recevoir les pauvres et les voyageurs. Il prescrivait aux chanoines le travail, l'étude et l'instruction de la jeunesse, déclarant indigne du salaire ecclésiastique celui qui traînerait sa vie dans une stérile oisiveté. Les règles de saint Augustin, de saint Grégoire et autres pères de l'Église furent imposées à toutes les congrégations (2). La réforme monastique, dirigée par Benoît d'Aniane, soumit tout le clergé conventuel à l'institution bénédictine, et la minutieuse prévoyance du concile fut encore surpassée par les

(1) *Ludov. Pii Diplom.*, *passim.*

(2) *Conc. Aquisgr.*, *an.* 816, c. 123, 125, 141, etc.

instructions de l'empereur qui envoya à tous les abbés un poids et une mesure pour régler la ration journalière de chaque cénobite (1). Charlemagne avait voulu rendre aux deux clergés l'élection des évêques et des abbés; son fils donna une nouvelle sanction au Capitulaire de 803 (2), et plusieurs faits prouvent qu'il respecta lui-même ce privilége ecclésiastique, sans renonçer pourtant au droit de recommandation.

Par suite des décrets d'Aix-la-Chapelle les évêques et les prêtres renoncèrent au baudrier militaire, aux éperons d'argent et aux vêtemens magnifiques (3), et si les ordres du prince n'avaient pas été méconnus, on n'aurait plus vu des couvens de femmes gouvernés par des clercs, et des laïques préposés à des monastères des deux sexes qui devaient devenir bientôt des propriétés de famille (4).

La Constitution qui avait pour objet de ramener l'institution monastique à sa sévérité primitive, fut suivie d'un Capitulaire qui réglait les services publics prescrits aux maisons religieuses. Sur les quatre-vingt-quatre grands monastères de la France et de la Germanie, quatorze étaient astreints au service militaire et à des redevances, seize n'étaient tenus qu'à de simples dons, et cin-

(1) *Ludov. Pii epist.*, tom. VI, p. 334.

(2) *Capit. an.* 816. — *Chronic. Saxon.*, *an* 823. — *Actus S. Frederici*, *an*. 826.

(3) *Astronon.*, c. 28.

(4) *Ludov. imper. epist.*, p. 334.

quante-quatre ne devaient à l'empereur que des prières (1).

Tant d'efforts consacrés au bonheur public ne donnèrent au peuple que l'espoir d'un avenir meilleur, car on peut les regarder comme l'origine des maux sans nombre qui allaient affliger la nation avec son monarque. Le roi réformateur s'était fait de redoutables ennemis dans la classe des oppresseurs dont la richesse et la puissance reposaient sur les abus qu'il voulait détruire. Aussi les tyrannies subalternes se disposèrent à se défendre par la rébellion, et l'empire assailli au dehors et au dedans se vit bientôt en proie à la guerre, à la famine et à la contagion, ces grandes calamités de l'espèce humaine, qu'un poëte du temps appelait *les trois fléaux d'un Dieu en trois personnes* (2).

Si les déclarations diplomatiques pouvaient inspirer quelque confiance, la nation aurait dû espérer une longue paix au dehors. De toute part arrivaient des ambassadeurs pour promettre au fils du conquérant la fidélité des peuples vaincus. Bernard donna l'exemple aux princes tributaires, et vint en personne renouveler à son oncle les sermens qu'il avait faits à son aïeul (3). Les envoyés de Grimoald le Trésorier reconnurent que leur maître tenait de Louis sa principauté de Bénévent, et promirent un tribut de 7,000 sous d'or, que ce prince

Ambassades

(1) *Constitut. Ludov. Pii, de Monasteriis, an.* 817.
(2) *Trini terna flagella Dei.* Chron. épisc. Albig.
(3) Thègan, c. 12.

paya fidèlement aussi bien que Sicon son successeur (1). Dans une diète tenue en Saxe, l'empereur fut sollicité par plusieurs princes danois qui se disputaient l'héritage de Godefried, et prononça en faveur d'Harold, qu'il ne put toutefois rétablir sur le trône. Les Obotrites lui promirent le service de leurs guerriers, et les Slaves orientaux apportèrent aussi leurs hommages au monarque de l'Occident. L'empereur de Byzance, Léon l'Arménien, inquiété par les Bulgares, réclamait le secours de ces braves Francs, qui n'avaient jamais été vaincus que par la trahison (2), et un nouveau traité entre les deux empires détermina la limite qui devait séparer les Dalmates romains, sujets des césars de Byzance, et les Dalmates slaves qui obéissaient aux empereurs francs (3). La paix fut pareillement renouvelée avec le khalife de Cordoue, Aboul-Assi, et son successeur Abdérame II; mais les traités avec les Infidèles n'étaient que des suspensions d'armes. Enfin, le chef suprême de l'Église, premier sujet de l'empereur, se hâta de lui envoyer des soumissions, et, lorsque Léon III eut cessé de vivre, Etienne IV commença son pontificat en exigeant des Romains le serment de fidélité à Louis; puis il vint lui-même en France,

---

(1) Thegan, c. 11. — Astronom., c. 23.

(2) Ουδὲ γαρ χειρων ασθενεια η ψυχης μαλακοτητι του εαυτου κεκρικεν ηττασθαι ποτε, φυγομαχια δε και, τ'αυτον ειπειν, προδοσια τουτο πασχειν αει. (Constant. Porphyrog. Chron., lib. III, pag. 37.)

(3) Astronom., c. 27, an. 817.

pour couronner dans Reims *l'élu du peuple et l'oint du Seigneur* (1).

Toutes ces démonstrations amicales ne pouvaient tromper Louis sur les dispositions hostiles de ses alliés et de ses voisins. Déjà la révolte avait éclaté sur plusieurs points de son empire; les autres en étaient menacés; pour faire face à l'orage qui se préparait, il appela ses fils à son aide.

Charlemagne, de son vivant, avait distribué des couronnes à ses enfans, et s'était applaudi d'une mesure qui, tout en allégeant pour lui le fardeau de la royauté, offrait le moyen de pourvoir plus promptement aux besoins des peuples, sans affaiblir la puissance souveraine restée indivise entre ses mains. Mais ce qui réussit à un grand homme ne doit pas toujours servir de règle au commun des princes, et ce fut une grande faute à Louis de vouloir marcher sur les traces du géant.

Partage de l'empire. 817.

Dans une diète réunie à Aix-la-Chapelle, l'empereur proposa cette question à ses fidèles : *Est-il permis de différer ce qui doit affermir la couronne, et donner de la force au gouvernement?* Les assistans s'étant récriés sur l'urgence d'une telle précaution, il leur découvrit toute sa pensée et leur proposa de trouver bon qu'il associât un de ses fils à l'empire (2). Après trois jours de jeûnes,

---

(1) Thegan, c. 16. — Astron., c. 26. — Ermoldus dit qu'il fut mandé en France par Louis. (Lib. II, v. 197.)

(2) *Agobardi epist. ad. Ludov. Pium.*, tom. VI, p. 367.

de prières et d'aumône, il fit accepter à la nation Lothaire, son fils aîné, pour héritier présomptif de la dignité impériale. En même temps il décora ses deux autres enfans, Pepin et Louis, du titre de roi, sous la seigneurie de leur frère aîné, protestant d'avance contre tout partage qui scinderait l'unité de l'empire au grand détriment de l'Église (1).

Pepin obtint l'Aquitaine, la Gascogne, la Marche de Toulouse, le Carcassez, l'Autunois, l'Avalonois et le Nivernais.

Louis fut doté de la Bavière, de la Carinthie, de la Pannonie et de la Bohême.

Les deux rois, investis dans leur territoire de la plupart des droits régaliens, devaient en subordonner l'exercice à la suprématie de Lothaire dont le consentement était nécessaire pour les déclarations de guerre, les traités de paix, les cessions de villes, et même le mariage des princes. Le royaume d'Italie devait, après la mort de l'empereur Louis, rester soumis à l'empereur Lothaire, qui hériterait seul de ses frères, s'ils ne laissaient pas de postérité. Dans le cas contraire, il était défendu à leurs enfans de se partager l'héritage paternel; le peuple assemblé devait élire l'un d'eux pour roi, et Lothaire était tenu de le reconnaître et de lui garantir l'intégralité de son royaume (2). Enfin, et ce dernier

(1) *Charta divisionis, in præfatione,* tom. VI. — *Ut unum regnum esset, non tria.* (*Agob. epist. ad. Ludov. Pium.*)

(2) *Charta divis.*, art. 14.

article était encore une reconnaissance du principe électif et de l'indivisibilité de la monarchie, si Lothaire mourait sans enfans, la nation était libre de déférer la couronne impériale à l'un de ses frères, en lui prescrivant toutes les conditions qui pouvaient assurer l'unité de l'empire, et avec elle le salut de tous (1). Il est facile de voir la guerre civile dans chaque ligne de cette Charte de malheur. Elle fut le signal des révoltes.

Des trois princes dont les intérêts se trouvaient lésés dans ce partage, Bernard était seul en âge d'en prévoir les conséquences. Il annonça d'abord l'intention de se rendre indépendant, en fortifiant les passages des Alpes et en faisant entrer toutes les cités d'Italie dans une fédération nationale qui avait peut-être pour but de rétablir la monarchie lombarde (2). Quelques ambitieux ayant à leur tête Égiddée éblouirent la vanité du jeune prince, en faisant luire à ses yeux l'espoir de la couronne impériale, prétention injuste et chimérique que repoussaient et la tache de sa naissance (3), et la constitution de l'empire, et les sermens jurés par Bernard.

---

(1) *Charta Divis.*, art. 18. Il paraît que le principe électif était aussi de droit commun à l'égard des peuples tributaires; car, vers ce même temps, Louis, pris pour juge entre deux fils du krol des Wilses qui se disputaient la couronne, prononça en faveur du plus jeune, après s'être enquis du vœu de la nation qui repoussait le frère aîné. (*Astron.*, c. 36.)

(2) *Astron.*, c. 29.

(3) Thégan le dit : *ex concubinâ natum*, c. 21.

Louis dirigea une armée contre son neveu qui venait de passer les Alpes, et l'approche des guerriers ostrasiens répandit la terreur parmi les rebelles que la défection rendait chaque jour moins nombreux. Il fallut céder à la nécessité, et Bernard vint à Châlons-sur-Saône se jeter aux pieds de l'empereur, espérant mériter son pardon par des aveux qui devinrent criminels à force d'être sincères. Il dénonça comme chefs du complot Égiddée, son plus fidèle ami, Meginhaire, ancien comte du palais, et le chambellan Reginhaire, à qui son aïeul Hartrade avait transmis avec son sang l'esprit de rébellion et la haine des Carlovingiens. Anselme, archevêque de Milan, et les évêques de Crémone et d'Orléans, Wolvod et Théodulfe, furent aussi compris dans cette étrange révélation. Bernard et ses complices laïques, livrés à la diète d'Aix-la-Chapelle comme coupables de lèse-majesté, entendirent prononcer une sentence de mort, dont l'indulgence de Louis ne voulut pas souffrir l'exécution. Mais, cédant à de pressantes et cruelles instances, il permit que l'approche d'un fer ardent privât les coupables de la lumière, et on lui rapporta que leur résistance avait réduit les exécuteurs à démentir la clémence royale (1). Les trois évêques furent exilés après avoir été dégradés dans un synode; toutefois Théodulfe se plaignit, dans ses vers, que les formes judiciaires dont la loi offrait

(1) *Astron.*, c. 30. — *Sigeb. Gembl. Chron.*, *an.* 819. — *Chron. Saxon.*, *an.* 818.

la garantie à un pâtre, à un matelot, à un serf, eussent été refusées à un évêque (1), et jusqu'à la fin de sa vie il proclama son innocence, dédaignant le pardon promis à un aveu (2).

L'infidélité de Bernard rendit suspects à Louis les trois fils que Charlemagne avait eus de différentes concubines. Craignant qu'ils ne fissent à leur tour quelque appel à l'inconstance populaire, il les frappa de mort politique par la tonsure monacale, et ordonna qu'ils fussent instruits dans les études libérales pour les rendre dignes des évêchés et des abbayes qu'il leur destinait (3).

Louis, en provoquant des rigueurs inhumaines, mais pourtant légales, avait fait un effort de sévérité qui répugnait à son cœur. Il en éprouva bientôt des remords qu'il voulut dissiper par une pénitence publique. Il la demanda et la subit au synode d'Attigny. Les évêques apprirent alors à mesurer leurs prétentions sur la faiblesse du monarque; les grands qui avaient jugé Bernard furent offensés d'une

---

(1) *Servus habet propriam et mendax ancillula legem,*
Oppilio, pastor, nauta, subulcus, arans.
Proh dolor! amisit hanc solus episcopus, ordo
Qui labefactatur nunc sine lege suâ.
Non ibi testis inest, judex nec idoneus ullus.
THEODULFI Carm. ad. Aiulfum episc.

(2) *Hoc ego clamavi, clamo, clamabo per œvum.*
Id., ibid.

(3) Nithard, c. 2. — Thegan, c. 24.

démarche qui accusait leur équité, et les fils de Louis perdirent le respect qu'ils devaient à leur père.

Trois ans après la condamnation de Bernard, l'Italie avait été donnée à Lothaire. Ce prince passa les Alpes, régla avec son ministre Wala les affaires du royaume, et alla ensuite se faire couronner à Rome par le pape Pascal Ier. (823). Les Romains supportaient toujours avec peine la domination germanique. A avaient-ils appris la mort de Charlemagne, qu'une sédition éclata contre Léon III, qui, par le fait même du couronnement de ce prince, s'était attiré la haine du peuple (1). Sous le pontificat de Pascal, quelques mois après le couronnement de Lothaire, on mit à mort, dans le palais de Latran, deux officiers de l'église romaine connus par leur dévouement à l'empereur, et le pontife était soupçonné d'avoir pris part à cette violence. Il se justifia par le serment devant les commissaires de Louis, sans toutefois livrer les coupables. L'empereur, satisfait de trouver le pape innocent, jugea à propos d'arrêter une procédure si délicate (2).

Peu de mois après, Eugène II ayant succédé à Pascal par la faveur de la faction aristocratique (824), Lothaire se rendit à Rome en personne. Il se plaignit du meurtre de ses amis et des insultes qu'essuyaient chaque jour les partisans des Francs. En recherchant les causes du mécontement public, on découvrit que,

---

(1) *Astron.*, c. 25.

(2) *Id.*, c. 27.

par l'ignorance ou l'inertie de quelques pontifes, des juges avides avaient confisqué sans motif les biens de plusieurs citoyens. Lothaire en ordonna la restitution, et il fut convenu que, *suivant l'ancienne coutume*, l'empereur enverrait des juges pour rendre à tous les Romains une justice égale (1). De plus, le prince fit jurer au sénat, au clergé et au peuple romain, d'être fidèles aux empereurs Louis et Lothaire, de ne pas souffrir qu'un pape fût élu contre les canons, ni qu'il reçût la consécration épiscopale avant d'avoir prêté, en présence du peuple et du commissaire impérial, le même serment qu'Eugène venait de prononcer (2). Le successeur d'Eugène, Grégoire IV, vit en effet son élection soumise à l'examen d'un délégué de l'empereur (3). Mais ce précurseur de Grégoire VII ne tint pas grand compte de la supériorité impériale, et, comme lui, d'autres pontifes oublièrent souvent les engagemens de leurs prédécesseurs, que, par cette raison, les empereurs firent renouveler dans plusieurs circonstances solennelles.

Louis n'avait pas jugé à propos de s'occuper en personne, et sur les lieux mêmes, des affaires de

(1) *Astron.*, c. 37 et 38.

(2) La formule de ce serment, conservée par le continuateur de Paul Diacre, est rapportée dans Baluze, tom. I[er], c. 647, et trois fois dans le *Recueil des Histor. de France*, tom. VI, pag. 106, 173 et 410. — Voy. aussi la Constitution de Lothaire, tom. VI, pag. 410.

(3) *Chronic. Saxon.*, *an.* 827.

Rome qui avaient plusieurs fois décidé Charlemagne à se transporter au delà des Alpes. Les nouvelles qu'il ne cessait de recevoir de toutes les frontières rendaient sa présence nécessaire au centre de ses provinces. Peut-être aussi ceux qui gouvernaient en son nom l'empêchaient-ils d'aller voir par lui-même ce qui se passait dans ses états.

Révolte des peuples tributaires.

Les sermens par lesquels les peuples tributaires avaient voulu endormir la confiance de l'empereur, ne furent pas long-temps des obstacles à la révolte. Elle éclata presque simultanément aux extrémités les plus opposées de l'empire, sur les bords de l'Elbe, de la Drave et de l'Adour. Les Slaves du Nord avaient pour appui les Danois; ceux de la Pannonie comptaient sur les Bulgares; les Sarrasins d'Espagne tendaient la main aux peuples de la Navarre et de la Septimanie; les Bretons seuls n'espéraient l'indépendance que de leur propre valeur.

Dès l'an 814, les Danois avaient chassé le roi Harold, dont Louis s'était déclaré le protecteur contre les quatre fils de Godefried. Les Obotrites eurent ordre de se joindre aux margraves de la Saxe pour rétablir dans ses droits le prince fugitif (815). Mais cette tribu slave, si fidèle à Charlemagne, imita bientôt l'insubordination des Sorabes qui venaient de faire un effort pour reconquérir leur indépendance (816). Elle se déclara pour les fils de Godefried, lorsque l'empereur voulut exiger du duc obotrite Sclaomir de partager l'autorité avec un fils

de Thrasicow, nommé Céadrag (1). Le jeune roi de Bavière apprit, en passant le Rhin, que le gouvernement de la Germanie n'était pas sans dangers. Les Danois remontèrent l'Elbe pour attaquer la garnison d'Essesfeld que les Obotrites vinrent assiéger par terre. Cependant les Francs se défendirent avec succès, et Sclaomir, qui avait juré de ne plus paraître à la cour de l'empereur, fut amené à ses pieds, captif ou soumis, par les comtes de la Marche saxonne (819). Céadrag obtint sa dépouille, et les Obotrites rentrèrent sous l'obéissance de l'empereur aussi-bien que les Sorabes et les Wilses. Dans l'espace de peu d'années, Louis vit comparaître à son tribunal, siégeant comme juge ou comme arbitre, les ducs ou les prétendans de ces trois nations (2).

Pour première réparation de la foi violée, les Obotrites avaient prêté leur appui au protégé de l'empereur. Harold partagea le Danemarek avec deux des fils de Godefried; mais il en fut chassé une troisième fois par Horic et Regnar Lodbrog. Il vint implorer le baptême qu'il reçut à Mayence, assuré qu'il était d'obtenir les secours du roi très-chrétien, par l'abjuration du culte d'Odin (826). Louis, devenu le père spirituel du prosélyte danois, lui fit présent du comté de Rustringen en Frise, comme un asile en cas de nouveau malheur; Harold soumit sa subalterne et

(1) *Annal. Eginh.*, *an.* 817. — *Astron.*, c. 29.

(2) Ceadrag, Tunglon et les fils de Liubi. — *Astron.*, c. 36. — *Annal. Eginh.*, *an.* 826.

incertaine royauté à la suprématie de l'empire, et, en gage de sa sincérité, il demanda des prêtres pour prêcher l'Évangile aux Danois qui déjà s'étaient montrés rebelles aux prédications de l'archevêque Ebbon. Il ne se trouva que deux moines en France assez courageux pour braver les périls de l'apostolat. Anschaire de Corbie renonça aux paisibles soins de son école pour aller enseigner à des pirates féroces la morale de Jésus-Christ, et Autbert voulut s'associer à ses travaux évangéliques. Cette mission promettait des succès en Danemarck et même en Suède où Anschaire apparut un moment pour répondre au vœu du roi Biorn qui, dans une lettre écrite en caractères runiques, avait demandé des prêtres à Louis le Débonnaire. Mais on peut dire que le scolastique de Corbie ne traversa la Baltique que pour reconnaître les lieux, et s'assurer des dispositions d'un peuple dont la vocation ne s'était pas encore manifestée. Les efforts d'Anschaire échouèrent même en Danemarck par l'inconstance d'Harold qui, pour se réconcilier avec sa nation, apostasia le christianisme.

L'empereur ne renonça pas à recueillir les fruits de son prosélytisme, et laissa Anschaire dans le voisinage des Danois avec la dignité d'archevêque de Hambourg (831). L'honneur de ce siège nouveau fut rehaussé par Grégoire IV qui décora l'apôtre des Danois du titre de légat pontifical dans le Nord (1).

---

(1) *Hammemburgensis ecclesiæ pontificum instantiâ*

Cependant il voulut aussi récompenser le zèle d'Ebbon, en l'associant à cette primatie, et l'archevêque de Reims se flatta d'avoir ajouté une grande province à sa métropole lorsqu'il envoya son neveu Gosbert en Suède avec la qualité d'évêque régionnaire. Cette fois encore la tentative fut inopportune. Mais là semence de la foi avait été jetée dans le Nord, et la moisson pour être éloignée n'en devait pas être moins féconde (1).

L'insurrection des Slaves orientaux de la Pannonie donna plus d'inquiétude à l'empereur des Francs que la mobilité des Slaves de l'Elbe. Leur krol Liudewit s'était plaint de l'oppression où le tenait Ca-

---

disseminatum est verbum Dei in omnes Slavorum, Danorum sive Northmannorum populos, et dissolutum est gelidum illud frigus Aquilonis à calore verbi Dei. (Helmold., Chron. slav., c. 4.)

Les Northmans brûlèrent Hambourg et chassèrent saint Anschaire. Pour relever ce siége épiscopal, Louis le Gros y réunit celui de Brême. (*Id.*, c. 5.) Saint Anschaire eut ainsi deux troupeaux à gouverner. (*Id.*, *id.*) Le roi de Danemarck lui permit de bâtir une église à Sleswich et à Ripe, et s'engagea à ne pas empêcher ses sujets de se faire baptiser. (*Id.*, *ib.*) Enfin, Anschaire retourna en Suède, débarqua à Byrca, capitale du pays, et fut accueilli par les prosélytes qu'il y avait faits dans un précédent voyage. Le roi promit de ne mettre aucun obstacle à la prédication de la foi; mais ses successeurs ne l'imitèrent pas. (*Id.*, *ib.*)

(1) *Vita S. Anscharii, apud* D. Bouquet, t. VII, p. 338, t. VI, p. 302. — *Epistol. S. Anscharii ad. episc. Germ.* — *Chronica varia, passim.*

dolach, duc de Frioul, qui, pour parler le langage moderne, exerçait les fonctions de gouverneur général dans les provinces illyriennes. Ses réclamations ne furent pas écoutées, ou peut-être il n'attendit pas qu'elles le fussent; il pouvait compter sur le concours des Carnes de la Save et des Carinthiens qui se soulevèrent en effet à son approche (818), et l'on devait croire que tous les ennemis secrets de la domination franque se déclareraient pour le libérateur commun. Cadolach qui avait opprimé Liudewit, ne sut pas le combattre, et lorsque son successeur Baldéric eut chassé les Slaves rebelles des bords de la Drave, ils se jetèrent dans la Dalmatie dont le duc slave Borna fut forcé, par la défection des Slaves Goduscans, d'abandonner le pays à leurs ravages. L'arrivée d'un corps de Francs lui permit de prendre à son tour l'offensive. Mais Liudewit avait eu soin de fortifier ses places avec le secours des ingénieurs grecs que le patriache de Grado lui envoya, en l'exhortant à persévérer dans son entreprise.

Liudewit, retiré dans une forteresse escarpée, dédaigna de négocier, et la mort de Borna sembla rétablir sa fortune. Mais le nouveau duc de Dalmatie, Ladislas, fut renforcé par trois corps d'armée qui chassèrent Liudewit de sa capitale et l'obligèrent à fuir chez les Sorabes ou Serviens de l'Illyrie. Accueilli par un *pâne* dalmate, il tua son hôte pour s'emparer de sa ville et s'y défendre. Mais la trahison fit justice

de la trahison, et Liudewit périt dans un piége où l'attira un oncle de Borna (823) (1).

L'entreprise hardie, dirai-je de ce héros ou de cet aventurier? aurait eu sans doute un meilleur succès si les Bulgares s'étaient décidés un an plus tôt à se déclarer contre les Francs, et si, au lieu de fatiguer par leurs incursions les Slaves du Danube, ils avaient mieux aimé s'en faire des auxiliaires en embrassant leur querelle.

Mais, dans le même temps que leur roi Omortag demandait par trois ambassades que Louis désignât des commissaires pour fixer les limites des deux états (824), les Obotrites de la Dacie réclamaient des secours contre ses agressions, et cette circonstance encourageait la cour d'Aix-la-Chapelle à faire peu de cas des envoyés bulgares et de leurs demandes. Omortag, lassé de ne recevoir que des réponses évasives, envahit brusquement la Pannonie (827) qu'il annonça l'intention de réunir à son royaume, en y remplaçant les ducs salves par des gouverneurs bulgares. Son armée remonta la Drave dont elle dévasta les bords, et l'Italie ne fut pas à l'abri des incursions de ces barbares. L'empereur envoya son fils Louis défendre la frontière qui couvrait le royaume de Bavière. Mais il paraît que les troubles civils qui se préparaient firent négliger les Marches orientales. Il était plus facile de condamner un général vaincu que de repousser les Bulgares, et,

(1) *Astron.*, c. 31, 36. — *Annal. Eginh.*, *an.* 821, etc.

sous le prétexte que la lâcheté de Balderic leur avait donné la victoire, l'assemblée nationale d'Aix-la-Chapelle (828) retira à ce seigneur le duché de Frioul qui fut partagé en quatre comtés (1).

Cette assemblée frappa de la même disgrâce les comtes préposés à la garde des Pyrénées. On attribua à leur négligence les succès que le rebelle Aizon venait d'obtenir dans la Gothie ultramontaine (826). Ce comte, après s'être emparé d'Ausone (Vich), de Roses et de plusieurs châteaux, avait fait alliance avec Abdérame II, dont les secours le rendirent maître de plusieurs autres places. La défection faisait des progrès, et la Catalogne était perdue pour la France, si le duc de Gothie, Bernard, qui commandait dans Barcelone, venait à succomber sous les efforts réunis d'Aizon et de l'émir Abou-Merwan (827). Mais le roi d'Aquitaine vint le dégager avec une armée imposante qui aurait eu plus de succès sans la lâcheté ou la trahison de plusieurs comtes. L'ennemi se replia vers Sarragosse sans abandonner toutefois le comté d'Ausone, ni les territoires de Tortose, de Lerida et de Tarragone, qui restèrent au pouvoir des khalifes jusqu'en 886, où le comte de Barcelone Wifred les replaça, non pas sous l'autorité, mais sous la suzeraineté des rois de France (2).

---

(1) *Astron.*, c. 47. — *Annal. Eginh.*, *an.* 821, 828. — *Annal. Fuld.*, *an.* 828.

(2) *Chronica varia*, *passim*. — *Marca Hispan.*, lib. III, c. 22.

A l'extrémité opposée de la chaîne pyrénaïque, le peuple basque, toujours jaloux de son indépendance, la vit renaître de nouveau pour lui, le jour où Charlemagne descendit au tombeau. Dès l'an 816, les Gascons citérieurs prirent les armes contre leurs oppresseurs, sous prétexte que l'empereur avait révoqué leur duc Sigwin ou Seguin, qu'ils aimaient malgré ses mœurs licencieuses, parce qu'il était du sang de leurs princes. Cependant Loup Centulle, leur nouveau duc, ne put résister long-temps aux efforts du roi d'Aquitaine, qui, en le dépouillant de son titre (818), mit fin à l'ancienne lignée des ducs de Gascogne (1).

Les Basques de la Navarre pouvaient mieux se défendre que ceux de leurs frères établis au nord des Pyrénées. Le soin de les réduire fut confié à deux comtes de la Gascogne. Aznar et Ebles passèrent les monts, et allèrent rétablir jusque dans Pampelune l'autorité impériale. Mais ils avaient oublié qu'il est plus facile d'entrer en Espagne que d'en sortir, et une seconde journée de Roncevaux assura l'indépendance de la Navarre (824). Le comte Ebles fut envoyé au khalife de Cordoue comme un trophée que lui offraient ses alliés. Aznar eut un sort plus heureux, et sa défaite fit sa gloire. Les Navarrais virent en lui non un ennemi, mais un descendant de leurs anciens princes; ils le gardèrent pour régner sur eux; et la

(1) *Charta Alaonis.* — *Astron.*, c. 26. — *Annal. Eginh.*, *an.* 819.

race dont il fut la tige couvrit dans la suite de ses rameaux tous les trônes chrétiens de l'Espagne (1).

Lorsque le successeur de Charlemagne reçut les hommages des peuples tributaires, il ne vit point paraître à sa cour les représentans des Bretons. Cette nation indomptable ne connaissait de tribut que la lance, de soumission que la guerre, de respect qu'une fierté farouche (2). Charlemagne l'avait châtiée de son indépendance, mais sans lui ravir ce précieux bien. Les Bretons n'étaient point considérés comme sujets, ni même comme alliés, puisque les rois francs entretenaient des garnisons sur leur frontière, sous les ordres des margraves de Nantes, de Rennes et d'Angers. Tant que les insultes de ce peuple se bornaient à des incursions partielles sur les terres des Francs, la cour n'en témoignait aucune alarme, et se reposait sur les comtes limitrophes du soin de protéger les marches bretonnes. Mais quand on apprit à Aix-la-Chapelle que Morman, chef de cette colonie guerrière, venait de s'arroger le titre de roi, le scandale fut grand dans le palais, et l'empereur dut songer à venger un tel affront. Toutefois, avant de rien entreprendre, il fit appeler Lambert, comte de Nantes, et lui demanda ce qu'il pensait de cette audacieuse peuplade. « Les Bretons, » répondit Lambert, ont toujours été menteurs, » superbes, rebelles et sans humanité. A peine

(1) *Astron.*, c. 37. — *Annal. Eginh.*, *an.* 824.

(2) *Ermoldi Nigelli*, lib. III, v. 23.

» chrétiens de nom, les œuvres, la foi et le culte de
» l'Évangile leur sont également étrangers. Ils n'ont
» nul souci des orphelins, des veuves et des églises.
» Chez eux, le frère fréquente la sœur, et ravit sans
» scrupule l'épouse de son frère. Tous vivent dans
» l'inceste, et commettent toute sorte de crimes.
» Ils habitent dans les buissons, et cachent leur cou-
» che dans des tanières; semblables à des bêtes
» farouches, ils ne se nourrissent que par le larcin.
» La justice n'a chez eux aucune demeure, et la
» forme des jugemens publics leur est inconnue (1).»

Ce portrait, où ressortent quelques traits fidèles de ressemblance, n'était pas propre à dissiper les préventions de Louis contre les habitans de l'Armorique; il aurait bien voulu délivrer la Gaule de ces étrangers; mais il apprit qu'ils avaient reçu le baptême, et ce caractère religieux faisait seul participer une nation au droit des gens reconnu dans le moyen âge. L'empereur envoya donc son fidèle Witchart au

(1) *Ermoldi Nigelli*, v. 43 à 54. Ce tableau, qu'on pourrait prendre pour une exagération du poëte, est reproduit en prose avec des traits encore plus révoltans par l'auteur anonyme d'une Histoire de Bretagne composée dans le dixième siècle. (*Recueil des Histor.*, tom. VII, pag. 52.) — Voyez aussi les mêmes reproches exprimés dans la lettre que le concile des Savonnières adressa aux Bretons, en 859. (*Nullâ lege vivitis*, etc., tom. VII, p. 504.) — Voir aussi un passage conforme dans la lettre synodale du concile de Soissons au pape Nicolas. (*De Britonum infestationibus*, *an.* 866, tom. VII, pag. 586.)

prince breton (818), pour le sommer de reconnaître la suprématie impériale. « Va dire à ton roi, répon» dit Morman, que je n'habite point sa terre, et » que je ne veux point de ses lois. Les Francs me » dénoncent la guerre, eh bien! je vais me prépa» rer à la guerre (1) »

Louis entra en Bretagne à la tête d'une puissante armée, et Morman soutint son caractère en mourant les armes à la main. Wiomarch, son successeur, alla se parjurer à la diète de Nimègue, en promettant une fidélité qu'il avait le dessein de violer bientôt. Il fut égorgé dans sa demeure par des émissaires du comte Lambert (825). Un breton d'une naissance obscure, Noménoé, fut alors institué duc ou plutôt commissaire impérial en Bretagne. Les historiens modernes vantent sa fidélité à son bienfaiteur, parce qu'il ne prit le titre de roi qu'après la mort de Louis le Débonnaire (2); mais, à travers l'obscurité qui couvre la presqu'île Armorique après la mort de Wiomarch, il paraît constant que, pendant l'administration de Noménoé, Louis arma plus d'une fois contre les Bretons, et ce fut même l'annonce d'une expédition en Bretagne qui servit de prétexte aux fils de ce prince pour séduire l'armée et l'engager dans leur rébellion (3).

---

(1) *Ermoldi Nigelli*, lib. III, v. 210, 214.

(2) Les Bénédictins, dans l'*Art de vérifier les dates*; et M. Daru, dans son Histoire de Bretagne.

(3) *Annal. Bertin.*, *an.* 830. — *Vita S. Conwoïonis.*

Causes de la guerre civile.

Louis s'était voué au malheur dès le moment qu'il imposa une marâtre aux trois fils qu'il avait eus d'Hermengarde. D'ambitieux favoris, dont il écoutait trop les conseils, craignant de lui voir abdiquer la couronne, lui persuadèrent de se donner une nouvelle compagne. Par leurs soins, les plus belles des nobles filles de l'empire comparurent aux yeux du nouvel Assuérus (819). Louis arrêta son choix sur Judith, qui avait pour père le comte Welph, un des plus illustres seigneurs de Bavière (1). Cette princesse joignait aux dons de la nature les plus aimables qualités; ses ennemis rendaient justice à son bon accueil et à son esprit; élevée dans l'étude des lettres, elle protégeait ceux qui les cultivaient, et les auteurs du temps lui dédiaient leurs ouvrages (2). Mais une légèreté, peut-être innocente, fit naître des doutes sur sa vertu, et lorsque les passions populaires sont une fois soulevées contre le trône, la beauté d'une reine trouve rarement grâce devant la malignité des hommes.

Judith mit au monde un fils qui reçut le nom de Charles. On attribue généralement la révolte des enfans d'Hermengarde à l'acte de Worms (829), qui conféra le titre de roi à ce jeune prince, avec la possession de la Souabe, de la Rhétie et de la Bour-

(1) *Astronom.*, c. 32.

(2) Voyez les Epîtres dédicatoires de l'abbé Raban et de l'évêque Friculfe.

gogne helvétique (1). Mais cette libéralité, aussi inopportune qu'elle était juste, ne fut que l'occasion de la guerre civile, et le jour où Louis revêtit Charles du manteau royal fut bien moins fatal, dit un contemporain, que celui où Bernard arriva de Toulouse à la cour pour y exercer son déplorable ministère (2). Ce fils de saint Guillaume était duc de Septimanie, comme l'avait été son père, et il venait de succéder à Béra, dans le comté de Barcelone, lorsque Louis voulant, dit son biographe, opposer un rempart à ses ennemis, lui conféra, dans cette même diète de Worms, les fonctions de chambellan et la charge de gouverneur du prince Charles, dont la rumeur publique l'accusait d'être le père. L'empereur, dit Nithard, le fit, après lui, le premier de l'empire (3). Bernard abusa de cette haute faveur, et il se forma contre lui une ligue re-

(1) Thegan, c. 35. — Nithard, c. 3.

(2) Paschase Radbert, *De vitâ venerab. Walæ*, c. 7.

(3) Nithard, c. 3. — *Qui dùm inconsultè Republicâ abuteretur, quam solidare debuit penitùs evertit. Idem.* — Le portrait que nous a laissé de Bernard Paschase Radbert est trop chargé pour être fidèle : *Immersit se fatuus ad omnia cœni volutabra ; si quidem, ut advenit, ac si ferus aper, evertit palatium, destruxit concilium, dissipavit omnia rationis jura, consules omnes divinos et humanos expulit et attrivit ; thorum occupavit ; omnia pervasit. Se immersit per fas nefasque, cuncta convulsit et commaculavit. Diem convertit in noctem, noctem commutavit in diem.* (*De vitâ venerab. Walæ*, c. 7.)

doutable qui eut pour principaux chefs le comte Hugues, beau-père de Lothaire, Mathfred, qui venait d'être dépouillé du comté d'Orléans, et surtout Wala, abbé de Corbie. Ce petit-fils de Charles Martel crut servir sa famille et l'état en se mettant à la tête de la faction qui avait conjuré leur perte. Paschase Radbert lui attribue la gloire de s'être dévoué pour délivrer le pays de son fléau. « Il com» battit, dit-il, pour César, pour l'empire, pour la » patrie et pour la religion.... Il sauva César de la » mort, ses fils de leur perte; le royaume et l'em» pire de l'usurpation d'un tyran. Il rendit un père » à ses enfans, des enfans à leur père, et ne souf» frit pas que la monarchie fût alors démem» brée (1). » Quels devaient donc être les résultats de cette magnanime entreprise? Le biographe nous l'apprend d'avance en avouant que, « dans cette » guerre plus que civile, l'esprit de sédition agita » tellement les âmes, que long-temps après il n'y » avait pas une maison, pas une ville, pas un mu» nicipe, pas un canton, pas une province où ne » régnât encore la discorde (2). »

La ligue avait étendu ses ramifications dans toutes les parties de l'empire; elle reçut dans son sein les complices du roi Bernard, trop facilement rentrés en grâce, les comtes destitués, mais pourtant traités avec indulgence par l'empereur, ceux que Bernard

(1) *Vita venerab. Walæ, abb. Corb.*, c. 10.
(2) *Ibid.*, c. 19.

avait privés de leurs honneurs ou de leurs bénéfices, et enfin tous les grands, laïques ou prélats, qui voulaient s'emparer du pouvoir ou le démembrer à leur profit (1). La dissolution de l'empire devait sortir de cette faction.

Il paraît que l'association s'était formée à l'insu des princes, et qu'elle était complètement organisée lorsqu'ils se décidèrent à l'autoriser de leur nom (2). Dès l'an 828, des symptômes de guerre civile se manifestaient de toute part. Les deux empereurs firent un appel à la nation et ordonnèrent à tous les hérimans de se tenir prêts à repousser la guerre qui menaçait l'empire au dehors et au dedans. Des commissaires furent envoyés dans toutes les provinces pour réparer les maux déjà causés par les discordes de l'année précédente et pour en prévenir le retour. Ils avaient ordre d'établir, chacun dans sa légation, une inquisition politique dirigée, non pas contre les citoyens, mais contre les dépositaires du pouvoir. Les instructions impériales leur prescrivaient de

(1) *Astronomus*, c. 43.

(2) *Qui cum Lothario erant immiserunt illum in hoc ut fratres suos exhæredaret et regni primores qui cum illis erant adnullaret, quoniam ipse primogenitus et in nomine imperatoris erat. Illi autem qui erant cum Carolo et Ludovico, dicebant quia seniores illorum Clotharii fratres erant, et per sacramenta regnum inter eos divisum fuerat; et illi nec genere, nec potestate inferiores erant quàm illi qui cum Clothario erant.* (*Hincm. epist. ad Ludov. Balb.*, tom. IX, pag. 255.)

choisir dans chaque comté les hommes les plus honnêtes et les plus véridiques qui devaient, lorsqu'ils en seraient requis, déclarer sous peine de félonie, tout ce qui était arrivé à leur connaissance de contraire au bien du peuple et à l'honneur du roi, dans la conduite des comtes et des autres officiers publics (1). Pour se rendre le ciel favorable et détourner de la nation les calamités dont elle était menacée, une circulaire impériale prescrivit à tous les fidèles des prières publiques et un jeûne de trois jours (2). Elle invitait les évêques à se réunir en conciles, afin de rechercher les causes et les remèdes des malheurs publics que la proclamation impériale attribuait à la juste colère de Dieu, à cause des fréquentes révoltes des tyrans qui, dans leur perversité, s'efforçaient de troubler la paix du peuple chrétien et de diviser l'unité de l'empire (3).

Ces conciles s'assemblèrent à Paris, à Mayence, à Lyon et à Toulouse (828); on y décreta de nombreux canons et diverses propositions furent adressées aux deux empereurs. On lit dans le rapport du concile de Paris : « Parmi les causes qui ont éloigné » les prêtres et les princes du droit chemin, il en » est une surtout qui s'est invétérée depuis long-

(1) *Capit. an.* 828, c. 3. — *Idem, an.* 829, c. 2.

(2) *Ludovici et Lothar. impp. epist. encyclica prima, ap. Baluz.* (Tom. Ier., col. 653.)

(3) *Epist. encycl. secunda, ap. D. Bouquet.* (Tom. VI, pag. 344.)

» temps ; c'est que, dans diverses occasions, le pouvoir » civil s'est élancé dans les choses ecclésiastiques, et » que les prêtres, par négligence, ignorance et cu- » pidité, se sont plus occupés qu'ils ne doivent des » affaires séculières et des sollicitudes mondaines. » Cet abus n'a été corrigé ni par les évêques ni par » les princes, pour des motifs *qui pourront être in-* » *diqués en leur temps*; et une entreprise de cette » importance est au-dessus de nos faibles forces, parce » que nous n'avons eu ni assez de loisir ni le temps » nécessaire, ni le *concours général de nos con-* » *frères*. Nous en avons donc renvoyé la discussion » à un moment plus propice, parce que la perfec- » tion d'un si grand examen a besoin de l'assenti- » ment et de l'aide des princes, de la réunion et du » zèle des prêtres, de l'obéissance et de la concorde » du peuple, de l'opportunité du lieu et du mo- » ment (1). »

A la circonspection de ce langage et à ces expressions équivoques, il est aisé de voir que la majorité du clergé gémissait des désordres dont il devait être lui-même victime, et que les prélats les plus influens refusaient de concourir aux moyens de salut, parce qu'ils étaient eux-mêmes engagés dans la révolution.

Un cinquième concile tenu à Aix-la-Chapelle s'exprima dans le même sens. Ses actes furent adressés à Pepin, roi d'Aquitaine, sans doute parce qu'il s'était déjà montré favorable à la faction. C'est aussi

(1) *Decreta concil. Paris.* (Lib. II, c. 26.)

à ce prince que l'évêque d'Orléans, Jonas, écrivit une lettre pressante pour le détourner d'une guerre *plus que civile* et l'exhorter à s'unir avec ses frères dans une amitié indissoluble, afin de rendre de concert à leur père commun le respect et l'obéissance conformément à la loi divine (1). Éginhard remplit le même devoir auprès de Lothaire, dont il espérait quelque déférence pour les avis de son instituteur. Il lui reprocha de prêter l'oreille à des ambitieux qui, cachant leur intérêt sous le voile du dévouement, lui avaient persuadé de quitter son rôle légitime de lieutenant pour usurper celui de régent, et il lui rappela la loi de Moïse qui condamnait le fils rebelle à être lapidé par le peuple (2).

Révolte des princes, 829-835.

Pepin, encore incertain de ce qu'il devait faire, n'hésita plus lorsqu'on lui eut fait sentir les suites du partage de Worms qui lésait les fils d'Hermengarde moins dans leurs intérêts présens que dans leurs espérances (829). On fit entendre à Lothaire que Bernard conspirait contre la famille royale, que son dessein était de la détruire afin de s'élever sur ses ruines avec l'enfant de l'adultère (3). On représenta aux trois frères qu'il était de leur devoir de venger l'affront fait à leur père et de lui rendre avec l'honneur le libre exercice de sa volonté (4). Quant au

(1) *Jonæ episc. Aurel. epist. ad Pip. reg.* (T. VI, p. 351.)
(2) *Eginhardi epist.* 34, *ad Lotharium.* (Tome VI, pag. 377.)
(3) *De vitâ venerab. Walæ*, c. 7.
(4) *Astronomus*, c. 44.

peuple on l'appela aux armes pour rétablir l'ancienne constitution (1).

Les conjurés attendirent pour se déclarer que l'armée fût réunie pour marcher contre la Bretagne (830). Ils savaient que les hommes de guerre avaient une grande répugnance pour ces expéditions toujours inutiles et qui ne leur présentaient que des dangers et des privations. Il devait être facile de les gagner et d'assurer par cette défection imprévue le succès de l'insurrection. Pepin, qui amenait son contingent du fond de l'Aquitaine, prit d'abord possession d'Orléans qui était alors une des villes les plus considérables et en même temps la place la plus importante de la Gaule romaine. Il en rendit le gouvernement au comte Mathfred, dont la disgrâce avait été causée moins par ses révoltantes exactions que par son opposition au parti de l'impératrice (2). Entouré des chefs de la faction, Pepin marcha vers Compiègne, où ses frères devaient venir le joindre. L'armée aima mieux faire une révolution que d'entreprendre une campagne périlleuse (3).

Louis apprit à Saint-Omer ce qui venait de se passer. Bernard avait fui dans son duché de Gothie, plus heureux que son frère Herbert, qui fut exilé en Italie, mais qui ne devait pas voir le beau ciel de cette

(1) *Lotharius.... universam plebem veluti ad restaurandum Reipublicæ statum animabat.* (Nithard, c. 3.)

(2) *Astronom.*, c. 44. — *Theg.*, c. 36.

(3) *Annal. Bertin*, an 830.

contrée; plus heureux que les frères de Judith, Conrad et Rodolphe, qui furent enfermés dans des monastères d'Aquitaine. L'impératrice, arrachée de l'asile des autels, venait de recevoir le voile et avait promis, pour éviter la mort ou la torture, de persuader à son époux d'entrer comme elle dans un cloître. Louis se refusa à cette lâcheté et fut retenu sous la garde de Lothaire dans sa maison royale de Compiègne. Le pouvoir suprême fut suspendu jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale prononçât la déposition de l'empereur.

Cette assemblée était désirée par le prince captif, plus encore que par les rebelles. Les moines qu'on avait placés auprès de lui pour lui inspirer le goût de la vie contemplative sentirent qu'il valait mieux l'avoir pour ami sur le trône que dans leur cloître. Ils lui proposèrent donc de le rétablir s'il s'engageait à relever l'honneur de l'empire et surtout la dignité du culte divin (1). L'un d'eux, nommé Gondebaud, se rendit secrètement auprès des rois de Bavière et d'Aquitaine, et leur promit un agrandissement de territoire, s'ils voulaient se prêter au rétablissement de leur père. Il fut convenu qu'ils ne se rendraient pas à la prochaine assemblée où la présence de leurs vassaux aurait accru le nombre des ennemis de Louis. Il importait aussi que la diète ne fût pas tenue dans la Gaule; on obtint qu'elle serait convoquée à Nimègue afin que les Saxons, les Frisons

(1) Nithard, c. 3.

et les Thuringiens dévoués à l'empereur dominassent dans l'assemblée. Enfin, on convint que les grands s'y rendraient avec peu de cortége, et Louis parvint à en écarter trois chefs de la révolte, Wala, le comte Lambert et l'abbé de Saint-Denis, qui s'était rendu à Nimègue en apareil de guerre (1).

Toute la Germanie, dit le biographe de Louis, accourut à la diète pour y porter secours à l'empereur. Les factieux, alarmés de cette affluence et déjà inquiets de ce qui s'était passé, intriguèrent vivement auprès de Lothaire qu'ils voulaient décider à en venir aux mains ou à faire une prompte retraite. Une nuit entière se passa en pourparlers dans la tente de ce prince. Mais le lendemain, l'empereur ayant mandé son fils auprès de lui, Lothaire n'osa désobéir. Aussitôt un grand tumulte commença dans le camp, et il allait éclater en sédition ouverte, lorsque Louis se montra à la multitude accompagné de son fils aîné; cette apparence de réconciliation calma l'agitation populaire.

Cependant l'empereur fit arrêter les principaux chefs de la faction. Wala, Mathfred, Élisachar et plusieurs autres furent reconnus coupables de lèse-majesté et comme tels jugés dignes de mort. Mais le faible monarque eut pitié de ses ennemis, et la prison du cloître lui parut un châtiment suffisant; il oubliait qu'on pouvait en sortir. Judith, rappelée du couvent de Sainte-Radegonde de Poitiers, fut

(1) *Astron.*, c. 45.

rétablie dans ses droits de reine et d'épouse, lorsqu'elle eut juré son innocence sur les saintes reliques. Bernard demanda à se justifier par le combat singulier; mais on chercha vainement un accusateur qui osât soutenir cette épreuve. Tous ceux qui avaient subi pour la cause royale l'exil ou la prison rentrèrent dans leurs biens ou dans leurs dignités. Les trois fils d'Hermengarde reçurent le pardon paternel, et furent renvoyés dans leurs royaumes (1).

Bernard essaya de ressaisir le pouvoir dont il avait usé avec si peu de retenue. Mais il trouva sur ses pas l'adroit Gondebaud qui, interceptant les avenues du trône, veillait à éloigner l'empereur et des auteurs de sa disgrâce et des favoris qui l'avaient causée. Les nouveaux dépositaires de la faveur royale cherchaient à former un troisième parti qui fut sur le point de réconcilier les deux autres.

Pepin, qui méditait de nouveaux troubles, attira sous sa rebelle bannière ce même Bernard qui avait servi de prétexte à l'insurrection. A cette nouvelle, l'empereur se rendit au midi de la Loire et tint à Angeac, près Limoges, un plaid solennel où l'on examina la conduite récente du roi d'Aquitaine et du duc de Septimanie. Bernard fut déclaré coupable de félonie, et Pepin jugé indigne d'une couronne. L'empire devait être partagé entre Lothaire et Charles, et l'Aquitaine était assignée au dernier.

(1) *Astron.*, c. 46. — *Nithard.*, c.

Ainsi, deux princes dès long-temps habitués aux douceurs de la royauté étaient condamnés à descendre de ce haut rang. Quant à Lothaire, le projet de partage lui offrait des espérances mensongères, puisque dans le même temps son nom était retranché des actes publics (1). Il était évident que la guerre civile allait assaillir l'empereur par tous les côtés.

Pepin, s'étant dérobé à la surveillance des gardiens qui le menaient à Trèves, appela les Aquitains aux armes, força son père à repasser la Loire, et annonça à ses frères, Louis et Lothaire, qu'il irait se joindre à eux sur les bords du Rhin. Wala et Mathfred venaient de sortir de leur prison; dès leur apparition, la faction s'était de nouveau constituée, et elle se hâta d'intéresser le peuple à la révolte par d'hypocrites protestations de bien public (2).

Un des plus grands prélats de France, le plus habile écrivain du siècle, Agobard, fut chargé de composer un manifeste propre à dénigrer la cour et à démontrer la nécessité de courir aux armes pour servir *Dieu*, *le roi et la monarchie* (3). Il est temps, disait-il, de purger le palais des plus sales ordures,

---

(1) *Agobardi epist. ad Ludov. Pium.* (Tom. VI, p. 367.)

(2) *Populum quasi ad justum regimen sollicitant* (*Nith*). *Hortatu et molimine fratris nostri omnis populus à genitore nostro recessit.* (*Caroli Calvi epist. ad. Nicol. I.* Tom. VII, pag. 557.)

(3) *Agobardi Liber apologet.* (Tom. VI, pag. 248.)

et de délivrer le royaume des troubles les plus déplorables.

« O Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, pour-
» quoi as-tu permis que ton serviteur, notre très-
» fidèle et très-chrétien empereur, en soit venu à
» ce degré d'insouciance, qu'il refuse de voir les
» maux dont il est entouré ? Il aime ceux qui le
» haïssent, il hait ceux qui l'aiment. S'il faut en
» croire plusieurs personnes qui paraissent bien in-
» formées, il a auprès de lui quelques ambitieux qui
» attendent avidement l'extermination de ses fils ;
» s'ils y parviennent, ils sont déjà d'accord entre
» eux de se saisir de l'empereur et de se partager
» le royaume. Plusieurs estiment que ces hommes
» ne s'appuient sur la royauté que comme sur un
» mur incliné et chancelant. Il est donc manifeste
» que, si Dieu ne vient à son secours, le royaume
» sera livré aux étrangers, ou partagé entre un grand
» nombre de tyrans (1). » L'une et l'autre de ces craintes devaient en effet se réaliser ; mais ce fut le succès même de la révolte qui en assura l'accomplissement.

Louis appela autour de lui tous ses fidèles vassaux, et marcha avec une nombreuse armée contre ses trois fils qui s'étaient réunis en Alsace ; il les rencontra dans les plaines de Rothfeld, au pied du mont Sigwald près de Colmar. Le pape Grégoire IV, qui avait suivi le roi d'Italie, venait de publier une

(1) *Agobardi Liber apologet.* (Tom. VI, pag. 249.)

bulle où il lançait l'anathème contre tous ceux qui n'obéiraient pas à ses injonctions et à l'autorité de Lothaire. La présence du pontife dans le camp des rebelles troubla la conscience du méticuleux empereur; mais des évêques fidèles le rassurèrent en menaçant de rendre excommunication pour excommunication (1). Ils écrivirent à leur *frère*, l'évêque de Rome, que ses menaces présomptueuses outrageaient la dignité impériale et tendaient à affaiblir l'autorité apostolique en appelant sur elle le blâme public. Le pontife indigné répondit que ces paroles étaient par trop nauséabondes. « Vous avez, » disait-il, juré et rejuré à Louis de lui être fidèles » en toutes choses, et, lorsque vous le voyez agir » contre la foi et courir à sa ruine, vous ne l'ar» rêtez pas! vous êtes des parjures!

» Vous dites que la première division du royaume » faite par l'empereur a été changée suivant l'op» portunité des circonstances. Cela est doublement » faux, d'abord parce qu'il n'y a pas ici *opportunité* » mais bien *importunité*, ensuite parce que ce » changement de partage est la cause et l'origine » des troubles, des dissensions, des déprédations et » de toutes les calamités, sans parler d'innom» brables parjures, ni du renversement de la foi » et de la paix publique.

» Quant à ce que vous dites avec tant d'orgueil,

(1) *Si excommunicans adveniret*, écrivirent-ils au pape, *excommunicatus abiret.* (*Astron.*, cap. 48.)

» que si nous consentons à nous rendre respec- » tueusement auprès de l'empereur, nous appren- » drons de lui comment le partage a été utilement » et opportunément modifié, c'est une présomption » bien superbe qui vous fait tenir ce langage, en » vous persuadant que vous seuls pouvez connaître » les causes des événemens. Je vous le dis en vérité ; » celui-là est non-seulement insensé, mais bien à » plaindre, qui ne comprend pas de combien de » maux votre changement de partage a été la » source (1). » A ce langage superbe on reconnaît l'esprit qui avait animé le prédécesseur de Grégoire IV, qui, sous le nom de Valentin, n'avait paru sur le trône pontifical que pour soumettre le sénat de Rome à lui baiser humblement les pieds (2).

Pour prévenir l'effusion du sang chrétien, Grégoire demanda une entrevue à l'empereur, à qui l'indignation donna assez de courage pour accueillir avec sévérité le chef de l'Eglise. La défection de l'armée impériale, qui suivit de près cette entrevue, jeta des doutes sur la loyauté du pontife (3); mais la trahison resta cachée dans les ombres de la nuit. Le malheureux prince dit au petit nombre de guerriers fidèles qui le matin se présentèrent devant sa

(1) *Epist. Gregor. IV, in delectu act. eccles.* (Tom. I, pag. 797.)

(2) Anastase le Bibliothécaire, cité par Spanheim; *Epitome Isagog. ad histor. nov. testam. sæcul.* IX.

(3) *Ipse papa cum tali honore, sicut decuerat, Romam non rediit.* (*Hincmari epist.*, tom. II, pag. 689.)

tente : *Allez auprès de mes fils ; je ne veux pas que personne perde la vie pour moi* (1). Résigné à son sort, il se livra à ses ennemis avec sa femme et son enfant chéri (juin 833). Judith fut envoyée au château de Tortone, et Charles reclus dans l'abbaye de Pruym. Les trois frères se partagèrent ensuite les provinces, suivant les bases de l'acte de 817. Le lieu qui servit de théâtre à tant de perfidies reçut le nom de *Champ du Mensonge* (2).

Dégradation de Louis. 833.

Lothaire prit possession de l'empire, et conduisit son père à Compiègne, où il avait indiqué une assemblée générale pour l'automne suivant. Louis y fut sommé d'abdiquer la couronne, et, sur son refus, la diète le livra au pouvoir ecclésiastique pour qu'une dégradation solennelle le rendît désormais inhabile à régner.

La France a eu de nos jours le douloureux spectacle d'un roi indignement ravalé au rôle d'accusé et condamné comme un criminel par une assemblée nationale. Cet égarement de l'esprit démocratique renouvelait sous d'autres formes des scènes empruntées aux excès d'une insolente aristocratie; et si dans le dix-huitième siècle le principe de la souveraineté du peuple a produit un monstrueux attentat, le huitième siècle avait aussi vu la royauté livrée à

(1) *Theganus*, c. 42.

(2) Lugenfeld, aujourd'hui Rothleube. Schilter, *ad Mabillon*.

l'opprobre par le dogme non moins pernicieux de la souveraineté de l'Eglise.

La cérémonie de la déposition, qui n'avait alors d'exemple que dans l'histoire du roi Wamba, devait s'accomplir à Saint-Médard de Soissons, et l'archevêque de Reims, Ebbon, en qualité de métropolitain de la province, fut désigné pour en être le ministre. On mit entre les mains de l'empereur un écrit contenant la longue liste des crimes qu'on lui imputait. Cet acte d'accusation est curieux; il porte en substance:

1°. Que Louis était coupable de sacrilége et d'homicide; qu'il n'avait pas observé les conseils de son père et ses propres sermens, en maltraitant ses frères et en laissant tuer son neveu;

2°. Qu'il avait scandalisé le peuple, troublé la paix et violé ses engagemens, en n'observant pas le pacte fait avec ses fils du consentement de la nation, et en imposant à ses fidèles un serment contraire à celui qu'il en avait exigé conformément à cet acte;

3°. Qu'au mépris de la religion et sans une nécessité bien avérée, il avait commandé une expédition générale pendant le carême, et convoqué une assemblée nationale à l'extrémité de l'empire pour le jeudi saint, détournant ainsi de leurs devoirs les ministres du Seigneur;

4°. Qu'il avait exilé et dépouillé quelques fidèles laïques et ecclésiastiques qui s'étaient rendus auprès de lui pour exposer les griefs de ses enfans, les dan-

gers de l'empire et les piéges tendus à sa personne; qu'en portant ainsi préjudice à des prêtres et à des moines, il avait ajouté la violation des lois divines à celle des lois humaines;

5°. Qu'il répondait des parjures résultant des sermens contradictoires extorqués à ses enfans et au peuple, aussi-bien que des faux témoignages portés dans la justification de *certaines femmes*;

6°. Qu'il avait, sans utilité et sans l'avis de l'assemblée générale, ordonné diverses expéditions dans le royaume, et qu'il était par conséquent responsable des désordres, des violences et des crimes commis en différens lieux;

7°. Que dans les partages de son empire, faits au gré de son caprice et contrairement au salut de l'état, il avait agi à l'égard de ses fils moins comme un père que comme un ennemi;

8°. Enfin, que non content d'avoir, par sa négligence, laissé commettre d'innombrables crimes dans son royaume, il avait encore entraîné tout le peuple dans une commune ruine, au lieu d'être pour lui le gardien de la paix et l'ancre de salut (1).

Louis confessa trois fois en pleurant qu'il était coupable de tous ces péchés, et demanda la pénitence publique, afin de servir d'exemple au peuple après lui avoir été un sujet de scandale. Lorsqu'il eut signé l'aveu de son déshonneur, il se dépouilla

---

(1) *Acta impiæ et nefandæ exauctorationis Ludov. imperat.* (Tom. VI, pag. 243.)

du baudrier militaire et de tous les insignes de la puissance; puis il fut revêtu d'un cilice par les mains d'Ebbon, que la protection impériale avait élevé aux plus grands honneurs, malgré son origine servile, et qui, pour prix de sa trahison, obtint la riche abbaye de Saint-Wast d'Arras (1). « Voilà donc la » récompense qu'il a reçue de toi! s'écrie Thégan » dans un mouvement d'indignation contre ce pré- » lat. Il t'avait fait libre, mais non noble, ce qui » n'est pas possible après l'affranchissement. Il t'a- » vait revêtu de la pourpre et du *pallium*, et tu » l'as couvert d'un cilice! Il t'avait élevé malgré ton » indignité sur la chaire épiscopale, et toi, par un » jugement inique, tu as voulu le chasser du trône » de ses pères (2)! »

Pour donner plus d'authenticité à un acte qui devait, suivant les termes du procès-verbal, fermer à l'empereur *le retour à la milice séculière*, tous les évêques présens en prirent une copie; l'original, revêtu de leurs signatures, fut présenté par Agobard à Lothaire, qui conduisit ensuite son père à Aix-la-Chapelle. Ce fut pour Louis une dernière humiliation de reparaître dans la cité impériale où l'on pouvait lui demander ce qu'était devenue cette couronne qu'avec tant de solennité il avait placée

(1) *Flodoardi Histor. ecclesiæ. Remensis*, c. 20. Il rapporte qu'Ebbon passait pour être le frère de lait et le condisciple de Louis.

(2) *Theganus*, c. 43.

sur sa tête de sa propre main, comme pour faire entendre qu'elle devait être hors de toute atteinte.

éhabilitation e l'empereur. 483.

Le fils aîné de ce malheureux monarque ne jouit pas long-temps du pouvoir usurpé. Pepin et Louis le Germanique, qui n'avaient pris aucune part à la dégradation de leur père, rougirent à l'ignominie imprimée à leur maison, et s'aperçurent que Lothaire, empiétant sur leurs droits, tendait à s'attribuer l'universalité du pouvoir suprême (1). L'intérêt fit en eux l'effet du devoir, et, en réclamant la liberté de l'empereur déchu, ils parurent céder à la voix de leur conscience, et surtout au vœu du peuple que tant d'iniquités commises en son nom avaient enfin tiré de son indifférence.

Un soulèvement général s'annonçait dans la Gaule et dans la Germanie par des attroupemens tumultuaires d'où sortaient à la fois des accens de pitié et de menace. La foule déplorait ainsi l'infortune de Louis, tandis qu'une vaste conjuration était ourdie en sa faveur dans les cours de Germanie et d'Aquitaine, par l'intermédiaire de l'abbé Hugues le Bâtard; en Ostrasie, par le comte Eggebard et le connétable Wilhelm; en Bourgogne enfin par Bernard, qui organisait une *fédération* secrète pour la délivrance de l'empereur (2). Lothaire justement alarmé ramena son père avec son jeune frère vers Paris, afin de les éloigner de la fidélité germani-

(1) Nithard, c. 4.

(2) *Astronomus*, c. 50.

que. Il avait convoqué ses fidèles en Neustrie; il ne se présenta que des ennemis en armes (834). Eggebard descendit de l'Ostrasie à la tête d'un corps d'insurgés, Bernard et Warin arrivèrent à Bonneuil, de la Bourgogne et de la Provence, et le roi Pepin se montra sur la rive gauche de la Seine, où il fut arrêté par la précaution qu'on avait prise de couper tous les ponts et de couler bas tous les bateaux. Une bataille générale allait s'engager, mais la fuite de Lothaire prévint ce malheur. Il abandonna Saint-Denis pour fuir en Bourgogne, laissant Louis et Charles au pouvoir de leurs partisans (835). L'empereur, rendu à la liberté par ses peuples, n'osa faire usage de son pouvoir qu'après en avoir reçu la permission de l'Église, reconnaissant encore par cette inconcevable faiblesse la légalité de sa déposition. Lorsque les évêques l'eurent ceint de nouveau du baudrier militaire, il n'usa de son autorité que pour pardonner à ses ennemis repentans (1). Une amnistie sans réserve fut offerte à ceux que la force ou l'entraînement avaient engagés dans la cause des rebelles; quelques-uns même obtinrent la reconnaissance de Louis, par leur empressement à se ranger sous les drapeaux de la restauration. De ce nombre furent les gardiens de Judith, qui, à la nouvelle des événemens, amenèrent à Aix-la-Chapelle leur royale prisonnière. Cependant cette princesse ne fut admise dans la couche de l'empereur

(1) *Astronomus*, c. 41, 51.

qu'après avoir juré son innocence devant le peuple (1). Pepin et Louis, qui étaient venus se jeter aux pieds de leur père obtinrent la confirmation de l'Aquitaine et de la Bavière. Lothaire avait encore les armes à la main, et Louis eut le regret de mettre des bornes à sa clémence.

Cependant Lambert et Mathfred s'étaient retirés dans la marche de Bretagne où le comte de Nantes espérait relever le parti de Lothaire. L'empereur envoya contre eux ses vassaux d'entre Seine et Loire, sous les ordres d'Odon, comte d'Orléans, et de son frère Wilhelm, comte de Blois. Mais ces deux généraux se laissèrent surprendre et périrent dans le combat avec une foule de guerriers. Lothaire, instruit de cette victoire, se mit en marche pour aller joindre ses lieutenans, et gagna lui-même près de Châlons une bataille qui dura cinq jours. Cette ville, prise d'assaut, fut témoin du supplice d'un frère et d'une sœur de Bernard, qui périrent, l'un sur l'échafaud et l'autre dans la Saône. Maître du cours de cette rivière, Lothaire se dirigea vers Orléans, afin de se mettre, par la Loire, en communication avec l'armée de l'Ouest. Il avait déjà fait sa jonction avec Mathfred à Laval, lorsque l'approche de son père, qui arrivait avec ses leudes Ostrasiens et Saxons, l'obligea de se replier vers la Loire. Campé sur la forte position de Chaumont (Calviacus), il attendit l'armée royale qu'il espérait sé-

(1) Nithard, c. 4.

duire comme à Lugenfeld. Mais les soldats de Louis restèrent fidèles, et Lothaire fut obligé d'implorer le pardon paternel qu'il reçut dans le château de Blois, en s'engageant à repasser les Alpes et à ne plus quitter l'Italie sans la permission de son père. Les principaux chefs de la faction obtinrent aussi leur grâce avec la conservation de leur patrimoine, mais ils ne profitèrent pas long-temps de la clémence royale, et dans l'espace de deux mois la mort délivra Louis de Hugues, de Mathfred, de Wala, de Jessé et de plusieurs autres ennemis du trône (1).

Il est à remarquer que dans cette occasion Louis se montra plus sévère pour les évêques que pour les autres rebelles. Plusieurs assemblées nationales et plusieurs conciles s'occupèrent de leur procès. Agobard, réfugié en Italie, se laissa trois fois citer sans comparaître. Ebbon présenta à Judith un anneau de grâce qu'il avait reçu d'elle le jour de la naissance de Charles (2). Mais, malgré l'intercession de l'impératrice, malgré la modération d'un synode de Metz, qui n'avait osé le déposer d'autorité, il fut privé de son siége et condamné à la prison par la cour palatine, dont il avait en vain décliné la compétence (3). La diète de Thionville,

(1) *Hi erunt quorum decessu dicebatur Francia nobilitate et fortitudine orbata et consiliis vidua.* (*Astronom.*, c. 56.) — Nithard, c. 5.

(2) *Epist. Caroli Calvi, ad Nicol. pap.* Tom. VII.

(3) *Apologet. Ebbonis*, tom. VI, pag. 254.



alors assemblée, approuva cette sentence, et sept archevêques, invoquant la miséricorde divine en faveur de leur frère condamné, prononcèrent sur lui les sept prières de la réconciliation ecclésiastique (1).

837. Dans un parlement d'automne, tenu à Aix-la-Chapelle, après la diète de Thionville (2), Louis, de concert avec les grands, apporta au partage de l'empire des modifications essentielles nécessitées par les circonstances ou par ses engagemens secrets. Cet acte avait surtout pour objet de rabattre les prétentions de Lothaire et de récompenser les services récens de Louis et de Pepin. Les provinces restées indivises furent distribuées à ces deux princes et au jeune Charles. Le roi d'Aquitaine s'agrandit d'une grande partie de terres situées entre la Seine et la Loire, et de plusieurs comtés du nord de la Seine; au royaume de Bavière furent réunis la Thuringe, la Saxe, la France ripuaire, une partie de la Frise, le Brabant, la Flandre, le Vermandois, etc. Charles vit accroître son petit royaume d'Allemannie de toute la Grande-Bourgogne, de la Provence, de la Gothie et de divers territoires de la Loire, de la Seine, de la Somme, de la Moselle, du Bas-Rhin et de l'Ems, qui n'avaient pas été attribués à Louis ou à Pepin. Paris fut compris dans cet agrandissement, et Charles y reçut les sermens de

(1) *Astronomus*, c. 54.
(2) Nithard, c. 6.

ses comtes et de ses leudes. Il ne fut plus question dans cette charte, ni de l'unité de l'empire, ni de la soumission des princes à leur frère aîné, ni même de l'empereur présomptif. Le nom de Lothaire ne s'y rencontre point, et l'Italie, qui formait son apanage, est passée sous le même silence. Bien plus, l'article XIII laisse entrevoir que Louis destinait la couronne impériale au plus digne. Il se réservait aussi le droit d'accroître encore ou de diminuer les domaines de ses enfans, selon qu'il aurait lieu de s'en louer ou de s'en plaindre (1).

La part si libéralement faite à Charles mécontenta de nouveau les autres fils de l'empereur. La mort, qui vint surprendre Pepin en 838, ne lui laissa pas le temps d'éclater. Mais cette mort même devint une nouvelle cause de jalousie, parce que l'empereur déclara Charles héritier de l'Aquitaine, et alla même le mettre en possession de ce royaume. Lothaire, qui s'était vu frustré de ses hautes espérances, et Louis qui réclamait en vain toute la Germanie, trouvèrent dans cette nouvelle libéralité une nouvelle injustice; ils eurent ensemble une entrevue à la suite de laquelle le roi de Bavière prit les armes pour se faire assurer tout le pays situé sur la rive droite du Rhin.

La cour prit l'alarme de cette levée de boucliers. Judith et son parti, craignant que la vieillesse ou

---

(1) *Præceptum dom. Ludovici imperat. de divisione regni.* (Tom. VI, pag. 411.) — Nithard, c. 6.

la mort de l'empereur ne remît en question l'avenir de Charles et leur propre fortune, persuadèrent à Louis de s'associer un de ses enfans qui partagerait l'empire avec le fils de l'impératrice. La proposition en fut faite à Lothaire qui l'accepta avec empressement.

Partage de Worms. 839.

Un cinquième partage fut donc décrété dans une diète tenue à Worms. On y fit deux parts égales de l'empire, qui eurent pour limites communes la Meuse, le Jura et le Rhône. Lothaire choisit les provinces orientales, et laissa à Charles les royaumes de Neustrie et d'Aquitaine. Louis le Germanique fut réduit à la Bavière.

Par ce dernier acte d'une politique mal avisée, l'empereur se plaça de nouveau entre deux guerres. Son fils Louis invita les Thuringiens et les Saxons à se joindre aux Bavarois afin de réunir sous les mêmes lois tous les peuples divers de la famille teutonique. Dans le même temps les Aquitains, que le décret de Worms assujettissait à la domination neustrienne, redemandèrent un roi national, et le comte de Poitiers Emenon leur fit reconnaître un fils de Pepin (1). Il fallut d'abord songer à réduire une nation qui méconnaissait l'autorité impériale en haine de la domination franque, plus encore que du sang carlovingien auquel elle restait fidèle dans sa révolte même. Louis passa la Loire, s'empara de l'inexpugnable position de Carlat, et

(1) *Adhemari Chabanensis chronicon, an.* 839.

poursuivit les insurgés jusqu'à Turenne, d'où les maladies l'obligèrent de venir prendre ses quartiers d'hiver à Poitiers. Il apprit dans cette ville que le roi de Bavière venait d'envahir la Souabe avec une armée grossie par un grand nombre de Thuringiens et de Saxons. Le Rhin était menacé; Louis alla le défendre. Il paraît que l'insurrection germanique n'avait pas encore pris un caractère national, car l'apparition de l'empereur dissipa les rebelles. Le roi de Bavière, chassé de la Thuringe, regagna ses états en passant par la Bohême. Soit que la colère paternelle fût satisfaite, soit que la saison fût trop avancée, l'empereur reprit le chemin du Rhin avec l'intention d'assembler une diète à Worms.

Mais sa santé, altérée par quinze ans d'angoisses, n'avait pu résister aux fatigues de deux campagnes. Louis le Pieux rendit le dernier soupir dans une île du Rhin, près de Mayence, gémissant sur le passé et prévoyant un avenir non moins déplorable. Mort de Louis-le-Pieux. 840.

Les désordres qui avaient affligé le règne de ce malheureux prince n'avaient eu pour cause ni son imprudence, ni sa faiblesse. Il eut le malheur de régner dans des circonstances dont un génie puissant, secondé par un caractère énergique, n'aurait pu qu'avec peine arrêter le développement. Louis entreprit de combattre deux principes de dissolution qui travaillaient l'héritage de Charlemagne; il devait succomber dans une lutte au-dessus de ses forces. Il avait voulu concilier l'unité politique et le gouvernement central de la monarchie impériale

avec les formes de succession usitées chez les Francs depuis Clovis ; mais cette allianee contradictoire ne fit que hâter les divisions intestines qu'elle devait prévenir, et les quatre fils de Louis renouvelèrent du vivant de ce prince les combats civils dont les quatre fils de Clotaire I[er]. avaient rempli la France après la mort de leur père. De même que l'aristocratie guerrière des leudes s'était élevée à la faveur de ces divisions pour renverser un jour la dynastie mérovingienne, de même l'aristocratie féodale des vassaux assura son indépendance en paraissant servir l'ambition des princes ou des intérêts de localité, et elle ouvrit l'abîme où devaient bientôt s'engloutir les couronnes de Charlemagne.

Les trois premières années qui suivirent la mort de Louis le Pieux ne furent que la continuation, et pour ainsi dire le complément de la guerre civile que les partages venaient d'allumer. Ces partages, quoique mal définis, avaient réveillé une sorte de patriotisme local dans les divers territoires de l'empire, et légalisé, pour ainsi dire, l'individualité des peuples (1). Aussi la lutte qui s'en était suivie et

(1) Ce qui prouve que les peuples ne regardaient pas le dernier partage fait par Louis le Débonnaire comme définitif, c'est que partout, excepté en Italie, la population ne sut à qui obéir, et se divisa en partis. Dans les Marches espagnoles et en Septimanie, on datait les actes de la mort de Louis, *en attendant un roi.* Voyez plusieurs chartes rapportées dans la *Marca hispanica*, coll. 778 et 781.

qui approchait de son dénoûment, prit de bonne heure un caractère de nationalité.

En attendant qu'elle provoquât l'isolement de toutes les parties du corps social, le combat s'engagea entre les deux grandes races des vainqueurs et des vaincus. On vit d'abord aux prises les Francs Tudesques et les Francs Gaulois, contre les Romains de l'Italie, de la Narbonnaise et de l'Aquitaine. Les premiers combattirent pour renverser le système de Charlemagne, qui, par le rétablissement du trône impérial, avait fondu la nation conquérante dans la race romaine, et l'instinct des peuples germaniques se trouva d'accord avec l'intérêt personnel de leurs deux rois, dont l'indépendance semblait incompatible avec l'existence d'un empereur. Aussi les verrons-nous, après une victoire incomplète, resserrer encore leur alliance par des sermens de monarque à monarque et de peuple à peuple, et, lorsqu'un traité de paix universelle aura replacé une partie de la population romaine sous le joug teutonique, les peuples protesteront, les armes à la main, contre les stipulations des rois. Alors s'accomplira le dernier démembrement de la monarchie de Charlemagne.

Suite de la guerre civile, 840 843.

La révolution sociale que préparait cette grande querelle des peuples ne se fit point à l'insu des contemporains. Quelques esprits, au-dessus de cette foule que l'instinct seul faisait agir, annoncèrent d'une voix solennelle les destinées qui s'accomplissaient pour les nations. Nous avons vu dans quels

termes prophétiques s'exprimait un évêque de Ravenne. Quarante ans plus tard, Hincmar expliquait à un roi de France les causes et les résultats de cette grande révolution (1), et, dans l'intervalle qui sépara la singulière prédiction du prélat italien et les enseignemens politiques de l'archevêque français, une voix sortit du cloître pour déplorer les maux qu'avait enfantés le partage de l'empire.

« Tout l'éclat de la royauté, disait-elle, est obs-
» curci par de funestes orages. L'honneur de l'É-
» glise est enseveli dans l'oubli, et personne n'a plus
» pour les autels ni respect ni crainte. Le malheu-
» reux peuple est épuisé par de continuelles ra-
» pines, et la noblesse divisée travaille à ses pro-
» pres funérailles. Le crime n'a plus aucun frein;
» le sang innocent coule et n'a pas de vengeur.

» Un empire florissait glorieux d'un brillant
» diadème; un seul prince régnait, un seul peuple
» obéissait; les villes prospéraient sous la protection
» des lois et de la justice; la paix unissait les ci-
» toyens, la valeur des guerriers tenait en respect
» les ennemis..... Ainsi la nation franque était illus-
» tre par tout l'univers. Les descendans de Romulus
» avaient cédé à son courage, et la maîtresse du
» monde obéissait à ses lois.....

» Tant de grandeur n'est plus..... L'empire a
» perdu son nom et sa gloire, et une puissance na-
» guère unie s'est dissoute en trois héritages. Déjà

(1) *Hincmari epist. ad Ludov. Balb.*, tom. VII, p. 560.

» aucun de nos princes n'est regardé comme empe-
» reur; à la place d'un roi on ne voit plus qu'un
» régule, et des fragmens de royaume tiennent la
» place d'un royaume..... Le bien public est battu
» en brèche; chacun défend ses intérêts particuliers.
» On songe à tout, Dieu seul est mis en oubli. Les
» ministres du Seigneur, jadis accoutumés à se réu-
» nir en commun, isolés à présent par nos divi-
» sions, ne fréquentent plus les synodes. Les assem-
» blées du peuple n'ont plus lieu. Les députés
» accourraient en vain, puisqu'il n'y a plus de cour
» nulle part. Que deviendront les nations que bai-
» gne l'Ister immense, ou que traversent le Rhin,
» le Rhône, la Loire et le Pô? Tous ces peuples,
» que la concorde enchaînait naguère aux mêmes
» destins, ont rompu le lien qui les unissait et souf-
» frent d'un funeste divorce (1). »

C'est surtout à ces divisions que s'applique cette judicieuse réflexion d'un de nos jeunes historiens: « Les guerres intestines du moyen âge sont les si-
» gnes de la coexistence de plusieurs races d'hommes
» mal conciliées. Il y a des nations sous les querelles
» des rois et des seigneurs... (2). »

A la nouvelle de la mort de Louis le Pieux, Lothaire avait quitté l'Italie avec l'intention de réduire toutes les parties de l'empire sous l'autorité

(1) *Flori diac. Lugd. Querela de divisione imperii.* (Tome VII, pag. 301.)

(2) Augustin Thierry, Lettres sur l'Histoire de France.

impériale dont il venait de recevoir les insignes (1). Il lui importait avant tout de se concilier les suffrages des Francs orientaux, et d'empêcher que la diète, indiquée à Worms par son père mourant, ne prît quelque délibération contraire à ses intérêts. Il se dirigea donc vers le Rhin, où son frère Louis tenait une attitude suspecte, et il envoya des commissaires dans la France gauloise, avec ordre de gagner les seigneurs neustriens par des promesses ou des menaces. Dans le même temps il endormait la défiance de Charles en promettant de le traiter *en filleul*, suivant le désir de leur père, et il intercédait auprès de lui en faveur du fils de Pepin, qui pouvait servir l'empereur sans lui porter ombrage.

Ces faux-semblans d'équité et de modération se démentirent bientôt, et Charles apprit à Bourges que Lothaire, n'osant combattre le roi de Bavière, se disposait à pénétrer dans la Neustrie, où un grand nombre de vassaux devaient se déclarer pour lui. Il accourut à Kiersy, où quelques seigneurs fidèles lui apportèrent leurs sermens (2). Mais la défection avait déjà éclaté dans les Ardennes, et le parti de Pepin II se relevait en Aquitaine. L'impératrice Ju-

(1) Pour les trois années qui suivirent la mort du Débonnaire, nous avons pour guide Nithard qui joua un rôle important dans la querelle des trois rois.

(2) La Chronique de saint Wandrille dit que Charles eut une entrevue avec Lothaire dans ce monastère, sans s'expliquer plus clairement ; aucun autre auteur n'en fait mention.

dith ne se croyait plus en sûreté dans Bourges, et Charles était encore dans l'âge où les affections du cœur prévalent sur les intérêts de la politique. Il alla délivrer sa mère, et laissa une libre carrière à l'infidélité des Neustriens que l'exemple d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, et de Gérard, comte de Paris, attira sous les drapeaux de Lothaire.

Menacé par son frère aîné qui s'avançait vers la Loire, par Pepin II qui s'était mis à sa poursuite, et par le duc des Bretons, Nomenoé, qui dédaignait le rôle d'auxiliaire, Charles se trouvait dans une position désespérée. Il ne savait, dit Nithard, où mettre sa mère en sûreté. Quelques seigneurs qui avaient tout perdu en s'attachant à sa fortune, donnèrent alors un exemple de fidélité qui n'était plus de ce temps; ils jurèrent de mourir avec honneur plutôt que d'abandonner un roi trahi de toutes parts, bien différens de Raynald de Poitiers et du comte Lambert, qui ne vinrent à son secours qu'en stipulant le salaire de leurs services (1).

A la tête de ce petit nombre de guerriers dévoués, le jeune roi marcha vers Orléans où il se trouva en présence de Lothaire qui, timide comme à Francfort, n'osa pas plus se commettre avec Charles qu'avec Louis, et recourut encore à la voie des négociations, dont les lenteurs devaient favoriser ses tentatives de séduction. Il offrait à son frère de lui laisser l'Aquitaine, la Septimanie, la Provence et

(1) *Chron. Namnet.*, tom. VII, pag. 217.

dix comtés entre la Seine et la Loire, sacrifiant ainsi les intérêts de Pepin II dont il s'était d'abord déclaré le protecteur. Charles allait adhérer à ces conditions, lorsque l'arrivée d'une armée de Bourguignons et de Provençaux, sous les ordres des comtes Warin et Théobald, lui permit d'élever plus haut ses prétentions. Il fut convenu entre les deux rois que leurs différens seraient réglés dans un congrès prochain, indiqué au palais d'Attigny.

En attendant, Charles retourna sur ses pas en Aquitaine avec l'intention de détacher le duc de Gothie du parti de Pepin. Bernard n'était pas disposé à promettre sa foi au prince qui venait de lui enlever le duché de Toulouse, pour en investir le comte Warin; il répugnait aussi à prêter un serment contraire aux engagemens qui le liaient au prétendant d'Aquitaine. Il s'y décida toutefois; mais Charles devait-il compter sur une fidélité qui n'était qu'un acte de perfidie? Dans sa juste défiance, il ne voulut pas laisser l'Aquitaine sans avoir pris toutes les mesures possibles pour s'en assurer la possession, et trois corps d'armée cantonnés à Clermont, à Limoges et à Angoulême, répondirent de l'obéissance des contrées situées en deçà du Tarn et de la Garonne (1). Il se dirigea ensuite vers le Mans, où il reçut les sermens de Lambert et des autres comtes de la Marche britannique, pendant que ses ambassa-

(1) *Lupi Ferrar. epist. ad Jonam episc.*, tom. VII, pag. 480.

deurs obtenaient de Noménoé de pacifiques mais trompeuses promesses. Ainsi, Charles ne laissait aucun danger derrière lui, et pouvait, avec assurance, se présenter à l'entrevue d'Attigny.

Il s'y rendait sans défiance, lorsqu'arrivé sur les bords de la Seine il en trouva les eaux débordées, les ponts coupés, les bateaux submergés et les rives défendues par le comte Gérard, que Lothaire avait mis à la tête des vassaux de la Neustrie supérieure. Cependant, à la faveur de la marée, des marchands amenèrent de la mer à Rouen vingt-huit navires, qui transportèrent sur la rive droite la petite armée de Charles. Ce prince s'avança sans obstacles jusqu'à Saint-Denis, où il apprit que Gérard avait passé la Seine de son côté pour s'opposer à la marche de Warin et de Théobald, qui arrivaient d'Orléans pour faire leur jonction avec le roi. Charles déjoua cette manœuvre, et les deux corps de l'armée royale se réunirent au confluent du Loing et de la Seine.

Ce succès permit au roi d'aller attendre à Troyes les événemens qui se préparaient. Mais il ne le tira pas du dénûment où il n'avait cessé d'être depuis la mort de son père; et Nithard, qui partageait cette détresse, nous apprend que les compagnons du roi ne possédaient rien que leur armure et leur cheval de guerre (1). La joie fut grande parmi cette troupe fidèle, lorsqu'on vit arriver quelques vas-

(1) *Nithardi hist.*, lib. II, c. 7.

saux aquitains, qui, à travers mille périls, apportaient à Charles une couronne d'or, avec les autres ornemens royaux, et une somme d'argent plus nécessaire dans ces circonstances que tous les insignes du pouvoir suprême. Il sentit dès lors renaître ses espérances; et lorsque Lothaire, qui arrivait du Rhin après avoir mis en fuite le roi de Bavière, lui fit demander pourquoi il avait dépassé les limites convenues, Charles répondit avec fermeté que l'empereur avait lui-même transgressé les promesses faites à ses frères, séduit ou mis à mort leurs partisans, troublé tous les royaumes, attaqué Louis à main armée, et forcé ce prince à réclamer le secours des païens, c'est-à-dire des Slaves tributaires (1).

Quelques secours que Judith amena à son fils du fond de l'Aquitaine, ayant renforcé l'armée de ce prince, il se mit en marche pour aller joindre le roi de Bavière, qui venait de passer le Rhin après avoir battu et tué le duc d'Ostrasie, Adelbert, que Lothaire avait laissé sur ce fleuve pour en défendre le passage. Le succès de leur jonction ne fit pas sortir les deux princes des voies de la modération, et même de la déférence à l'égard de leur frère aîné. Il fut convenu entre eux qu'on lui proposerait de s'en référer à une commission d'évêques et de laïques, qui serait chargée de régler les intérêts de tous, d'après les intentions de leur père commun et le serment de Lo-

(1) *Idem*, c. 8.

thaire. Celui-ci refusa d'adhérer à cet accommodement, et demanda le combat.

Bataille de Fontenay, 841.

L'armée impériale avait fait un mouvement sur sa droite, afin de se rapprocher de Pepin, qui venait se joindre à l'ennemi de son compétiteur au trône d'Aquitaine. Louis et Charles s'étant mis à la poursuite de Lothaire, l'atteignirent non loin d'Auxerre. L'empereur alla camper à Fontenay, et se laissa devancer par ses frères, qui prirent position à Thury. Malgré l'avantage de leur position, les deux rois descendirent à de nouvelles supplications, et demandèrent une paix sincère ou une guerre loyale. Lothaire répondit qu'il réfléchirait à leurs propositions; mais lorsqu'une fois Pepin fut arrivé dans son camp, on le vit tenir un langage plus impérieux: il allégua les droits de l'empire et rejeta les plus légitimes demandes. Louis et Charles, poussés à bout par tant de hauteurs, en appelèrent au *jugement de Dieu*, et envoyèrent à leur frère le cartel de la bataille.

Tous les peuples intéressés à la querelle des rois comparurent par leurs guerriers dans les champs de Fontenay, où allait se décider l'avenir de l'empire de Charlemagne. La bataille s'engagea sur trois points près des villages du Fay, des Bretignelles et de Coulenne. Le sort des armes allait se déclarer pour Lothaire, lorsque Warin, ce génie protecteur de Charles, parut à la tête des Toulousains et des Provençaux, et décida la victoire en faveur

des deux frères (1). Quarante mille hommes perdirent la vie en défendant l'unité de la monarchie impériale, qui fut vaincue sans retour. Un nombre de guerriers à peu près égal périt en combattant pour l'affranchissement des nations incorporées à l'empire, et pour l'indépendance des couronnes tributaires. Presque tous les nobles guerriers de l'Ostrasie et de la Neustrie, de l'Aquitaine, de la Bourgogne et de la Bretagne, dit un ancien auteur, succombèrent dans cette journée, et la France resta sans défense contre les Northmans qui commençaient à l'assaillir (2). Enfin, écrivait l'archevêque Hincmar, depuis le jour où Charles-Martel combattit Rainfroy à Vinciac, jamais si grande calamité n'avait affligé les chrétiens (3).

Au lieu de poursuivre les vaincus, Louis et Charles perdirent un temps précieux sur le champ de bataille, comme s'ils étaient étonnés de leur fortune. Après avoir consacré trois jours au jeûne et à la prière, ils distribuèrent à leurs guerriers le butin de la victoire et les dignités des vaincus. La veille du combat,

---

(1) *Adhemari Chaban. chron.*, tom. VII, pag. 225.

(2) *Ex frag-mento vet. Hist. franc.*

(3) *Hincmari epist. ad Ludov. Balb.*, tom. VII, p. 550. Cette expression de pitié se retrouve dans les Chroniques de Saint-Denis :

« Tant y eut d'occis de chascune partie, que mémoire » d'homme ne recorde mie qu'il y eust oncques en France » si grande occision de chrestiens. » Tom. VII, pag. 127.

Un guerrier nommé Angilbert, qui avait combattu aux

Georges, archevêque de Ravenne, était arrivé au camp de Lothaire avec trois cents chevaux chargés de présens pour obtenir de l'empereur l'indépendance spirituelle de son siége (1). Le prix de la simonie fut pillé par les soldats, dont la brutalité n'épargna pas la personne d'un prélat qui était venu, disait-il avant la bataille, pour donner la tonsure au roi Charles (2). Ce monarque reconnut les grands services de Warin par la donation de l'abbaye de Flavigny, et puisa à pleines mains dans le trésor des biens de l'Église pour récompenser la fidélité de ses autres partisans. Richowin, comte de Nantes, ayant succombé dans ce combat, Charles donna son gouvernement à Raynald de Poitiers, et s'aliéna ainsi le comte Lambert qui en réclamait la restitu-

---

premiers rangs, nous a laissé une complainte où l'on trouve l'imprécation suivante contre cette sanglante journée :

Maledicta dies illa !
Nec in anni circulis
Numeretur, sed radatur
Ab omni memoriâ.
Jubar solis illi desit,
Auroræ crepusculo.
Noxque illa, nox amara,
Noxque dura nimiùm;
In qua fortes ceciderunt
Prælio doctissimi!

DE BELLO FONTANETO.

(1) *Agnelli Lib. Pontificalis.*

(2) *Ego eum clericabo.* — Agnellus, *vita Georgii arch Ravenn.*

tion, et dont l'alliance avec les Bretons devait être fatale au royaume (1). Le duc Bernard, qui s'était tenu à l'écart pendant la mêlée, attendant que la fortune eût désigné le parti qu'il devait avouer, obtint, pour prix d'une neutralité perfide, la confirmation des nombreux bénéfices qu'il avait possédés en Bourgogne. Il promettait de déterminer Pepin à se recommander à Charles, et ce prince crédule, comptant sur l'effet de cette promesse, prit le chemin de l'Aquitaine, pendant que Louis regagnait les bords du Rhin pour observer Lothaire qui s'était retiré à Aix-la-Chapelle. L'empereur fugitif avait eu l'art de dissimuler sa défaite à tel point que ses frères essayèrent d'abord sans succès de ramener les vassaux de Neustrie et d'Ostrasie qui s'étaient déclarés pour leur ennemi, ce qui les empêcha de se réunir à Langres, comme ils en étaient convenus en se séparant.

Cependant la position de Lothaire n'était pas bien rassurante, puisque, pour se faire des partisans parmi les belliqueux Saxons, il provoqua une sanglante anarchie, en rendant à ces peuples le culte et les lois de leurs ancêtres, en prodiguant les terres aux hommes libres et en promettant la liberté aux esclaves (2). Il fit plus : les besoins du moment égarèrent sa politique au point qu'il admit les Northmans dans

---

(1) *Chron. Namnet.*, tom. VII, pag. 218, etc.

(2) *Nithardi histor.*, lib. IV, c. 2. — *Annal. Bertin.*, an. 841.

le sein de l'empire, en inféodant, à l'exemple de son père, au renégat Harold l'île de Walcheren et les terres voisines (1). Au moyen de ces concessions, symptômes effrayans de la dissolution sociale, Lothaire se procura quelques ressources passagères. Son fils, de même nom que lui, amena un corps de Saxons qui, réunis aux Ostrasiens et aux Allemands, mirent à sa disposition des forces imposantes avec lesquelles il chassa le roi neustrien des bords de la Meuse où il s'était avancé, et le poursuivit jusqu'à la Seine. Charles, campé sur les hauteurs qui s'étendent de Saint-Cloud au village d'Asnières, et protégé par le débordement du fleuve, reçut des propositions avantageuses qu'il rejeta noblement pour ne pas trahir son frère Louis; et Lothaire, n'osant l'attaquer, se replia vers Sens, où il fit sa jonction avec le prétendant d'Aquitaine. Charles, voulant peut-être couper la retraite à son compétiteur ou se rapprocher du roi de Bavière, se jeta dans la forêt du Pertois, et par cette marche hardie alarma le timide empereur, qui, plus confiant dans les intrigues de la diplomatie que dans les hasards des combats, alla solliciter en vain l'alliance du duc de Bretagne. Cherchant des amis équivoques, il perdit celui sur lequel il devait le plus compter; Pepin repassa en Aquitaine, et Charles rejoignit Louis à Strasbourg.

---

(1) *Annal. Bertin.* an 841. — Lothaire renouvela cet acte en 850, *cum consilio senatûs.* (*Annal. Fuld.*, tom. VII, pag. 163.)

Serment de Strasbourg. 841.

Dans cette entrevue célèbre, les deux princes se garantirent leur indépendance par un serment solennel prononcé devant les deux armées, en langue teutonique par le roi de Neustrie, en langue romaine ou française par le roi de Germanie; l'un et l'autre promit de ne pas traiter avec Lothaire au détriment de son allié. Pour donner plus de solennité et de force à cet accord, les deux nations furent associées aux engagemens des rois, et les guerriers jurèrent de ne pas prêter le secours de leurs armes à celui des deux frères qui violerait son serment(1). Les Francs du Rhin et ceux de la Seine célébrèrent ensuite, par des jeux militaires, la fraternelle alliance des rois et des peuples, pendant que des ambassadeurs portaient à Lothaire et à Pepin de nouvelles et dernières paroles de paix. L'arrivée d'un corps saxon et d'une nombreuse armée de Bavarois permit aux deux rois de soutenir leurs propositions par des démonstrations menaçantes.

Lothaire apprit à Sentzich que ses frères, après avoir réuni leurs forces à Coblentz, venaient de passer la Moselle malgré l'opposition de l'archevêque Otger. Il lui parut prudent de s'éloigner d'Aix-la-

(1) Le double serment des deux rois et celui des deux armées ont été conservés par Nithard et expliqués par Freher. (Tom. VII, pag. 27 et 34.)

Les deux textes romans sont les plus anciens monumens de la vieille langue française. Voy. Raynouard, *Grammaire de la langue française avant l'an* 1000.

pelle, et de se rapprocher des Alpes. L'Ostrasie gauloise, ainsi abandonnée, tomba au pouvoir de ses ennemis; et les évêques déclarèrent qu'en vertu du jugement de Dieu, proclamé par la fuite même de l'empereur, cette contrée devait être partagée entre Louis et Charles. Ces deux princes purent alors se séparer sans danger pour aller, chacun dans son royaume, fixer en leur faveur les hésitations populaires.

Cependant Lothaire venait d'ordonner des levées dans les provinces riveraines du Rhône. Mais, rendu prudent par ses revers et par les murmures de ses sujets provençaux, il fit annoncer à ses frères qu'il était disposé à traiter de la paix, et ses trois plénipotentiaires, Josippe, Egbert et Eberhard, allèrent joindre ces princes à Châlons-sur-Marne (842). De modestes prétentions succédaient alors à des injonctions impérieuses. Que ses frères lui accordassent en considération de sa dignité, quelques terres en sus du tiers de l'empire, et, satisfait de cette déférence, il ne réclamait plus aucun droit de supériorité, et s'engageait à respecter leur souveraine indépendance.

Ces propositions pouvaient être acceptées, parce qu'elles ne blessaient ni l'honneur ni les intérêts des princes co-partageans; elles devaient l'être, parce que la paix était devenue une nécessité publique impérieusement commandée aux rois et aux sujets par les calamités de tout genre qui accablaient l'empire. A l'interieur, les peuples, déjà

en proie à la disette, étaient menacés de la famine par les rigueurs d'un hiver glacial, et les grands, encore épouvantés de Fontenay, ne voulaient plus courir les chances d'une bataille (1). L'Aquitaine était déchirée par la guerre civile, la Neustrie ravagée par les Bretons et par les Northmans, les Sarrazins désolaient la Marche espagnole, la Provence et l'Italie, et, au delà du Rhin, l'insurrection des Saxons contre leurs seigneurs menaçait de gagner le reste de la Germanie que les Slaves harcelaient de toute part.

Traité de Verdun, 843.

La paix devait donc éprouver peu d'obstacles. Elle fut conclue entre les trois monarques qui se réunirent près de Mâcon, dans une île de la Saône. La Lombardie, la Bavière et l'Aquitaine furent reconnues pour bases des trois lots qui devaient être faits; et quant aux autres provinces de l'empire, on convint qu'elles seraient divisées en trois portions égales, dont le choix serait réservé à Lothaire. Cent dix commissaires, désignés pour faire ce partage, se mirent en devoir d'accomplir une mission que leur ignorance rendait plus difficile encore que la complication des divers intérêts; et, en attendant le résultat de cette royale liquidation, les trois princes allèrent pourvoir aux soins les plus pressans qui réclamaient leur présence. Lothaire avait à cœur de châtier les vassaux de la Meuse, qui venaient de trahir sa cause; il importait à Louis de réprimer le

(1) *Primores populi, degustato semel periculo, iterùm prœlium nolebant* (Nithard, Hist., lib. IV, c. 5.)

plus tôt possible le *Stelling* des Saxons, dont les chefs payèrent de leur tête cette entreprise de liberté que Lothaire avait déloyalement provoquée (1). Enfin, Charles, plus pressé de choisir une épouse que d'achever la ruine de Pepin II, laissa au duc de Toulouse, Warin, tous les dangers de la guerre d'Aquitaine, et reçut à Quiersy la main d'Hirmintrude, nièce du comte Adhélard, espérant, par ce mariage politique, rallier à sa cause les vassaux neustriens, dont la plupart devaient à ce seigneur leurs honneurs et leurs bénéfices (2). La royauté était déjà descendue à la nécessité de briguer le patronage d'un sujet!

Lorsque les commissaires eurent achevé l'estimation du patrimoine carlovingien, les princes se réunirent à Verdun pour entendre leur rapport et accomplir l'œuvre du partage. La distribution définitive des provinces assigna à l'empereur l'Italie et tout le pays compris entre les Alpes, le Rhin, l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône; à Louis toute la Germanie transrhénane, avec les trois cités de Worms, de Spire et de Mayence; à Charles, les contrées situées entre l'Escaut, la Meuse, le Rhône, l'Èbre et les deux mers (3).

---

(1) Nithard, hist., liv. IV, c. 2 et 4. — *Annal, Bertin* an 842 — *Conjurationem liberorum contra dominos, auctoribus capite plexis, compescuit.* (Herman. Contr. chron. an. 842.)

(2) Nithard, liv. IV, c. 16.

(3) *Annal. Bertin.*, tom. VII, pag. 62. — *Adonis. chron.*,

On n'a pas remarqué, je crois, que dans ce mode de partage les petits-fils de Charlemagne suivirent, peut-être sans y songer, la politique que la prudence avait inspirée aux enfans de Clovis. Chacun des princes eut dans son lot une part du territoire national des Francs, Louis la vieille France, Charles la France nouvelle, et leur frère aîné le pays intermédiaire ou l'Ostrasie cisrhénane. Les acquêts de la monarchie, tels que l'Aquitaine et les Marches, la Bourgogne et l'Italie, la Saxe et la Bavière, concoururent aussi à doter chacune des trois couronnes dont la solidarité parut ainsi garantie. Les habitans des anciennes provinces, quoique séparés par une triple division, continuèrent long-temps encore de prendre également le nom de Francs; mais peu à peu des dénominations locales servirent à distinguer des populations qui, par le mélange intime des vainqueurs et des vaincus, devenaient chaque jour plus homogènes. Les Lombards ne rougirent plus d'être pris pour *Italiens*; les Gaulois adoptèrent, en l'altérant, le nom de leurs conquérans, et s'appelèrent *Français*. Les divers peuples germaniques reçurent le nom d'*Allemands*, qui n'appartenait d'abord qu'aux tribus de la Souabe.

Révoltes intérieures.

La réconciliation des trois monarques et la défense des intérêts communs, stipulée dans le traité de Verdun, promettait une prompte soumission des

---

pag. 55.— *Lib. Monast. S. Wandreg.*, pag. 44, etc., etc.— *Chronic. centul.*, pag. 244.

provinces rebelles, et des succès faciles contre les ennemis qui assaillaient toutes les frontières. Mais ce pacte solennel n'avait pas été souscrit par la bonne foi, et les princes ne pouvaient demander à leurs vassaux la loyauté de l'obéissance, eux qui se jouaient des plus saints engagemens. Aussi la querelle des grandes populations une fois terminée, on vit commencer de toutes parts les luttes partielles des divers peuples compris dans les limites de chaque royaume, et divisés d'intérêts, de langue et de traditions. Les rois mal secondés par les peuples restèrent impuissans à les protéger contre les Barbares.

Lothaire n'essaya pas même d'acquérir cette gloire. Content de ramener à la subordination les comtes provençaux que le duc d'Arles, Fulcrad, avait entraînés dans sa révolte (1), il ne repassa plus les Alpes, et laissa à son fils aîné, Louis, le soin de châtier les Romains, assez hardis pour élire un pape sans la participation de l'empereur (2); la mission plus difficile d'exiger l'obéissance du duc de Bénévent, qui lui apporta, à la tête d'une armée, des sermens que démentait ce formidable cortége (3); et enfin le devoir périlleux de défendre l'Italie contre les Sarrazins. Ces infidèles, établis en Sicile depuis quinze ans, avaient profité des dissensions royales et des inimitiés qui divisaient les princes lombards

(1) *Annal. Bertin*, tom. VII, pag. 63.

(2) *Anastas. Biblioth.*, *in vitâ Sergii.*

(3) *Anastas. Biblioth.*, *ibid.*, tom. VII, pag. 313.

du Bénéventin et les villes libres de la Grande-Grèce, pour s'introduire dans ces contrées et dévaster le reste de l'Italie par de fréquentes et soudaines incursions. Après avoir combattu et protégé tour à tour les princes de Bénévent et de Salerne, les ducs de Naples et de Gaëte, ils mirent en péril la capitale de la chrétienté, qui dut son salut à l'héroïsme du pape Léon IV, et à l'approche des troupes impériales (847). Les Musulmans se retirèrent, emportant avec eux la dépouille de ses faubourgs et les vases sacrés ravis à l'église des apôtres. Mais, redoutables dans la fuite comme dans l'attaque, ils battirent les Francs avant de regagner leur flotte, et le butin de Rome périt dans le naufrage qui engloutit leurs vaisseaux. Plusieurs expéditions, conduites par l'empereur présomptif en personne, ne purent réussir à chasser les Sarrazins de la Pouille. C'est en vain que, par sa médiation, Louis réconcilia les princes lombards Radelchis et Siconulfe (851), et leur fit promettre d'unir leurs efforts aux siens pour chasser les infidèles (1); son intervention ne servit qu'à consacrer la séparation de Bénévent et de Salerne, et à préparer l'indépendance du gastald de Capoue, qui fut reconnue en 873. Le jeune roi d'Italie ne réussit pas mieux à ramener ces princes sous les lois de l'empire qu'à délivrer la péninsule de la présence des Sarrazins (852). Tous ses efforts échouèrent devant Bari, qui devait exercer encore

(1) Voyez l'instrument du Traité dans Muratori, t. II.

une fois, mais avec plus de bonheur, la valeur ou la constance de ce prince (1).

En deçà des Alpes, les états de Lothaire n'étaient pas à l'abri de la fureur musulmane. La Provence, presque déserte, attestait les fréquentes descentes des pirates africains, et ses deux principales cités de Marseille et d'Arles ne pouvaient déjà plus protéger leur propre territoire ni même leurs remparts. Les bouches du Rhône n'étaient pas encore devenues inaccessibles aux navires, et les bords de ce fleuve, trois fois dévastés par les Sarrazins durant le cours du règne de Lothaire, ne durent leur sûreté qu'au dévouement intrépide du duc de Provence, Gérard de Roussillon (2).

Nous avons vu que cet empereur avait suscité au roi de Germanie des ennemis difficiles à vaincre. Il avait compliqué la révolte des Saxons en introduisant les Northmans au milieu d'eux, ainsi que dans leur voisinage. La présence de ces étrangers encourageait la rébellion, et les Stellings avaient repris les armes pendant les négociations de Verdun. Cependant Louis le Germanique réussit encore à les

(1) *Historiola mon. anon. coævi, ap. Muratori*, tom. II, pag. 266. — *Chronic. episc. Neapolit.*, tom. II, pag. 315. — *Chronic. Cassin. passim.* — *Annal. Bertin.*, *an.* 846, etc.

Pour le détail des faits relatifs aux Sarrazins, aux Northmans et aux Slaves, nous renvoyons le lecteur au chapitre suivant.

(2) *Annal. Bertin.*, *an.* 842, 848, 850, 869, tom. VII. — Archives de la ville d'Arles.

réduire, et put dès lors tourner des forces plus considérables contre les tribus slaves, qui croyaient l'occasion venue de recouvrer leur indépendance, peut-être même de venger, sur les Francs orientaux, leurs anciennes défaites. Les Moraves donnèrent l'exemple de la révolte aux Bohémiens et aux Obotrites; mais le défaut d'union entre ces peuples de même famille permit au roi de Germanie, sinon d'obtenir une obéissance durable, du moins de les contenir quelque temps dans leurs limites (1).

En France, Charles le Chauve eut comme ses frères des ennemis domestiques à combattre, dans le même temps que les Northmans pénétraient jusqu'au cœur de ses provinces et menaçaient sa capitale (846). Pendant que les forbans d'Afrique pillaient à Rome la cité Léonine, les pirates du Nord brûlaient Rouen et les faubourgs de Paris; ils venaient de prendre Nantes et Bordeaux (843), renversant ainsi les barrières qui fermaient l'entrée des grands fleuves de France, et s'annonçant à Noménoé et à Pepin II comme des auxiliaires toujours utiles, alors même qu'ils ne combattaient pas pour eux.

Affaires d'Aquitaine. 843-864.

Le traité de Verdun avait sacrifié les intérêts de Pepin à l'ambition de ses oncles. Ce jeune prince protesta les armes à la main contre un partage qui le forçait de renoncer à l'espoir d'une couronne. Il

(1) *Annal. Fuld.*, ann. 844, 845, 846, 849, 851, 855, etc., etc.

trouva un appui dans le duc des Gascons, Sanche Sancion, qui s'était rendu indépendant en Navarre; et le duc Bernard, que le secours du khalife Abdérame II encourageait à une semblable entreprise, n'ignorait pas que le triomphe de Pepin assurerait le succès de sa propre félonie. Cette perfidie, dirigée contre un monarque sur lequel il aurait dû reporter la reconnaissance qu'il devait aux bienfaits de son père, et peut-être aussi aux faiblesses de sa mère, fut la dernière trame et la dernière erreur d'une vie toute pleine d'ambition et d'intrigues criminelles. Le roi Charles, qui avait deviné ses projets, surprit le traître, et le livra à la justice de la cour nationale. Condamné comme coupable de lèse-majesté, il subit à Toulouse la peine capitale (1). Un ancien auteur ajoute que Charles le tua de sa propre main, et fut regardé comme l'auteur d'un parricide; car, dit-il, ce prince passait pour le fils de Bernard, et sa ressemblance avec lui trahissait l'adultère maternel (2). Celle qui pouvait seule apprécier la valeur de ces bruits populaires venait de terminer sa carrière, et sa mort prématurée lui épargna peut-être de nouveaux remords.

Le fils aîné de Bernard, nommé Guillaume, comme son aïeul, se déclara ouvertement pour Pepin, et songea à venger son père; il se jeta dans Toulouse, qu'il défendit contre Charles, et l'armée

---

(1) *Annal. Bertin.*, *an* 844. — *Annal. Fuld. et Mett.*

(2) *Fragment. Eudonis Ariberti*, tom. VII, pag. 287.

royale perdit trois mois sous les murs de cette ville (1), attendant vainement les renforts que l'abbé Hugues lui amenait de Neustrie. Ce fils naturel de Charlemagne périt avec plusieurs comtes dans une bataille que lui livra Pepin, près d'Angoulême. Il fallut que Charles abandonnât le siége de Toulouse et descendît à des concessions au moins temporaires (845). Un traité de pacification, conclu à Fleury-sur-Loire, laissa au prétendant la Septimanie avec la plus grande partie de l'Aquitaine, et le roi de Neustrie ne conserva au midi de la Loire que les provinces de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, qui furent données en bénéfice au comte de Poitiers, Rainulfe I[er]., avec le titre hostile de duché d'Aquitaine. A ces conditions, Pepin consentit à jurer un serment de fidélité qui ne l'empêcha pas d'exercer un pouvoir souverain, car plusieurs chartes attestent qu'il ne renonça pas à la dignité royale (2).

Soit que le titre de roi parût incompatible avec les promesses de Pepin, soit que ce prétendant eût profité de la guerre de Bretagne dans laquelle Charles se trouvait engagé pour commettre des actes hostiles hors des limites convenues, le roi de Neustrie requit contre lui l'intervention de Lothaire et de Louis le Germanique, qui, du congrès de Mersen, invitèrent à la soumission le prince indocile, en promettant de

---

(1) *Caroli Calvi diplomata, an.* 844, tom. VIII.

(2) *Pippini II diplomata*, tom. VII.

lui laisser quelques comtés pour y vivre, lui et les siens, dans une honorable indépendance (1). Les chroniques ajoutent vaguement que les Aquitains, indignés de sa tyrannie, appelèrent Charles pour régner sur eux.

Le roi de Neustrie, qu'une paix récente avec Noménoé et les garanties de solidarité stipulées avec ses frères dans le traité de Mersen, encouragèrent à faire valoir tous ses droits, passa de nouveau la Loire, et alla se faire couronner roi dans la ville de Limoges, encore fumante du passage des Northmans. Il atteignit même ces barbares sur la Dordogne, et leur enleva douze navires. Bordeaux, qu'ils abandonnèrent à son approche, ouvrit ses portes au vainqueur, qui dans cette expédition n'en vint pas aux prises avec l'ennemi qu'il cherchait; mais l'année suivante il l'attaqua au cœur même de sa puissance, et se rendit maître de Toulouse, dont il confia la garde à son fidèle Frédelon. La prise de possession de Narbonne, en le rapprochant des Marches espagnoles, abattit le parti de Guillaume, que le khalife de Cordoue ne pouvait plus secourir, et qui parut n'avoir conquis Barcelone que pour y avoir la tête tranchée. Charles put s'applaudir un instant de voir son autorité respectée au delà des Pyrénées, et ne quitta les provinces méridionales qu'après avoir distribué des largesses qui devaient inté-

(1) *Capit. Marsn.*, tom. VII, pag. 603.



resser ses partisans à la conservation de l'Aquitaine (1).

Pepin, comme autrefois Waïfre, disparaissait après les revers, sans qu'on puisse même soupçonner dans quel asile il allait cacher sa défaite. Il se montra de nouveau aux Aquitains après le départ de Charles, et ranima la confiance de ses amis, en leur montrant derrière lui les alliés qui accouraient à son aide. Quels étaient donc ces appuis destinés à soutenir sa fragile couronne? Les pirates qui avaient naguère brûlé Saintes, Limoges, Périgueux et Bordeaux! les ennemis du nom chrétien, qui, depuis un siècle, étaient le fléau des provinces méridionales! Avec le secours des Northmans, il reprit Toulouse (850); les Sarrazins le rendirent maître de la Septimanie. Toutefois son triomphe fut de peu de durée. La brutale protection des infidèles et des païens fit un moment oublier aux Aquitains leur haine contre les Français. Ils se soulevèrent, et Sanche, duc des Gascons, livra Pepin à son ennemi, espérant sans doute racheter par cette trahison ses précédentes infidélités. Charles voulut frapper son rival de mort politique et le flétrir de la tonsure monacale (853). Saint Médard de Soissons lui ouvrit son cloître. Ce cloître n'était pas loin de Corbie, où un frère de Pepin gémissait captif pour

(1) Chartes de Narbonne et d'Albi, tom. VIII, p. 504, 505, 506.

avoir fui la cour de Lothaire, et tenté de faire triompher les droits de sa famille.

Au lieu d'un seul compétiteur, Charles en eut bientôt deux à combattre. Les Aquitains, qui voulaient à tout prix former un état indépendant, demandèrent au roi de Germanie son fils Louis pour régner sur eux; et, peu de mois après, Pepin, échappé de son monastère, rallia autour de lui la plus grande partie de cette capricieuse nation(1). L'apparition du prétendant national affaiblit le parti du prétendant étranger, qui, mis en fuite après une défaite, fut compris l'année d'après dans la réconciliation de son père et de son oncle (854). Charles le Chauve avait dans Pepin un plus redoutable adversaire. Désespérant enfin de soumettre les Aquitains à ses lois, il leur offrit un souverain particulier dans la personne de son fils Charles, qu'il fit couronner roi à Limoges. Il ne réussit pas davantage à fixer l'inconstance de ce peuple qui, pendant dix ans, ne cessa de porter ses vœux du fils du roi neustrien au fils du roi de Germanie et de Louis à Pepin. Celui-ci, peu confiant dans la fidélité d'un peuple dont une longue guerre civile avait épuisé le dévouement aussi-bien que les ressources, recourut tour à tour à la valeur mercenaire des Northmans et des Bretons, et tomba enfin entre les mains de Rainulfe, comte de Poitiers, qui le livra à Charles le Chauve, et mérita par-là la dignité de

(1) *Parsque maxima populi ad eum convolat.* (*Annal. Bertin.*, *an.* 854.)

duc d'Aquitaine. L'assemblée des Francs, réunie à Pistes pour rendre la paix au royaume, le condamna à mort *comme traître à la patrie et à la religion* (864): à la patrie, sans doute pour avoir appelé dans son sein ses implacables ennemis; à la religion, pour s'être allié aux infidèles et avoir embrassé ou feint d'embrasser le culte des païens scandinaves (1). Toutefois on lui permit de vivre dans une étroite captivité, et il ne trouva pas à Senlis, comme naguère à Soissons, des moines compatissans pour lui ouvrir les portes de sa prison.

Dès ce moment les Français du nord regardèrent les provinces méridionales comme rattachées à la monarchie neustrienne, parce que la couronne d'Aquitaine passa successivement sur la tête de deux fils de Charles le Chauve. Mais ces princes ne furent dans ce pays que les représentans impuissans d'une autorité partout méconnue; et les grands comtes de Poitiers, de Toulouse et de Barcelone, imitant l'exemple des ducs de Gascogne, marchèrent à grands pas vers l'indépendance. La conquête n'eut aucun résultat, sinon que les vassaux du midi bravèrent de plus près l'autorité royale.

Bretagne. 843-874. Lorsque tous les dépositaires du pouvoir travaillaient ainsi au démembrement de la monarchie, devait-on compter sur l'obéissance d'un peuple qui

---

(1) *Annal. Bertin*, tom. VII, pag. 84. — *Hincmari epist.*, tom. VII, pag. 87.

n'avait jamais rendu aux rois francs qu'une allégeance forcée, qu'une passagère soumission? Les Bretons trouvèrent dans le duc Noménoé un prince tout disposé à dénaturer les pouvoirs qu'il tenait de Louis le Débonnaire, et à faire triompher les prétentions à la souveraineté dont ses prédécesseurs avaient toujours été si jaloux. Indépendant de fait pendant la querelle des trois fils de Louis, il ne voulut pas cesser de l'être lorsque l'union des rois sembla menacer les vassaux. Non-seulement il dédaigna de faire hommage au roi de France, mais il favorisa des rébellions qui devaient protéger la sienne (843). Par son secours, le comte Lambert reconquit de vive force la Marche de Nantes, après avoir tué au combat de Massac le comte Raynald, qui l'avait supplanté dans le gouvernement de cette province. Maître de l'entrée de la Loire qu'il ne sut pas toujours fermer aux Northmans, Lambert exerça sur les deux rives du fleuve une autorité souveraine et tyrannique, distribuant à ses partisans des seigneuries héréditaires (1), et foulant aux pieds les droits municipaux de la cité de Nantes, vainement défendus par l'évêque Actard. Lorsque les plaintes du prélat eurent décidé le roi à sévir contre le comte, Charles n'eut d'autre ressource que de confier le châtiment du rebelle à son redoutable complice, et

(1) *Hæreditario jure*. *Chron. Namnet.* — *Fragm. histor. Armoric.*, tom. VII, pag. 219 et 46. — *Jus regium Namnetensis urbis invaserat.* Ibid.

Nantes passa des mains de Lambert dans celles de Noménoé, qui s'empara, peu de temps après, de Rennes, d'Angers et du Mans (845), après avoir remporté sur le roi Charles la sanglante victoire de Ballon. Fier de ses succès, le duc de Bretagne entreprit de placer sur sa tête la couronne des Conan et des Judicaël ; il pensait que ses droits ne souffriraient plus d'obstacle s'ils étaient une fois reconnus par le saint-siége. Mais l'adresse diplomatique de S. Conwoïon échoua devant la sagesse de Léon IV, qui crut devoir permettre à Noménoé de porter, comme les autres ducs, un cercle d'or autour de la tête(1). L'orgueilleux Breton ne renonça pas à son dessein ; mais, comme il ne trouva pas plus de docilité dans les évêques que de complaisance dans le pontife, il osa les accuser de simonie ; et, dans une assemblée solennelle tenue à Coëtlon, près de Vannes, il déposa ces prélats, en mit d'autres à leur place, et, séparant la Bretagne de la province ecclésiastique de Tours, dont elle avait toujours fait partie, il érigea de sa pleine autorité l'Église de Dol en métropole (848). Ceint de la couronne royale par l'archevêque de son choix, il ne garda plus de mesure à l'égard de Charles le Chauve, et résista avec une invincible opiniâtreté aux injonctions comme aux prières de plusieurs conciles. Les prélats neustriens assemblés à Paris lui reprochèrent ses nombreuses iniquités (849). « Ils » lui rappelèrent un pays de chrétiens dévasté par

(1) *Fragm. histor. Armor.*, tom. VII, pag. 51.

» son ambition, les temples de Dieu détruits ou livrés » aux flammes avec les ossemens des saints et leurs » autres reliques; les biens ecclésiastiques qui furent » l'offrande des fidèles, la rançon des âmes, le patri- » moine des pauvres, détournés à son usage; les héri- » tages des nobles ravis à leurs possesseurs, une mul- » titude d'hommes livrés à la mort ou à la servitude, » les rapines exercées avec barbarie, le lit conjugal » souillé et envahi par l'impudicité, les vierges dés- » honorées, les évêques légitimes chassés de leur siége » et remplacés par des mercenaires, pour ne pas dire » des voleurs et des brigands; enfin tout l'ordre » ecclésiastique bouleversé (1). » Les prières des évêques ne furent pas écoutées, leurs anathèmes furent méprisés; et le schisme breton défendu par Noménoé, attaqué par les papes et par plusieurs conciles, lassa la constance du saint-siége, qui finit par y donner son assentiment.

Dans d'autres circonstances, l'Église n'aurait pas invoqué en vain le secours du bras séculier pour réduire un prince rebelle à ses lois; mais le duc des Bretons bravait les armes royales comme les anathèmes spirituels; et on ne peut dire où se serait borné son audace, si la mort n'avait arrêté à Vendôme ses armes victorieuses (851).

Le fils de Noménoé suivit la politique de son père, et Charles le Chauve, vaincu dans une bataille sanglante, consentit au traité d'Angers, qui réunissait à

(1) *Lupi Ferrar. epist.*, tom. VII, pag 504.

la Bretagne, Rennes, Retz, le comté de Nantes et tout le pays en litige jusqu'à la Mayenne. Erispoé ceignit la couronne royale avec l'agrément forcé du roi de France (868), qui en décora ensuite Salomon III, assassin et successeur de son frère, sous la promesse d'un tribut qui ne fut jamais payé. Plus tard, Charles déclara abolie par une loi formelle la dignité royale des Bretons, lorsque la mort violente de Salomon, en 874, eut livré le pays à l'anarchie (1).

Mesures de paix publique.

Ainsi commençait dans les trois grands royaumes carlovingiens le concours des divisions intestines et des guerres étrangères, dont le résultat prochain devait être un démembrement universel. Si les fils de Louis le Débonnaire avaient su s'entendre et s'entr'aider, leur accord eût peut-être empêché ou retardé la révolution féodale. La bonne foi manqua seule à leur politique : car une foule d'actes prouvent que le sentiment de la défense mutuelle dirigea souvent leurs conseils. Plusieurs fois ils se réunirent pour délibérer ensemble sur les moyens d'assurer leurs trônes contre les dangers du présent et de l'avenir. A l'entrevue de Thionville, il fut décidé que les trois rois enverraient en commun des ambassadeurs à Pepin II et à Noménoé, pour les inviter à la soumission (844). Une semblable mesure fut prise

(2) *Annal. Bertin.* — *Chron. Namnet.* — *Histor. Armor.* — *Edictum Carisiac.*, *anni* 877. — *Concil. Tullense*, *an.* 859, etc.

plus tard à Mersen, et cette fois le chef northman, qui venait de piller Paris, reçut aussi des messagers de paix. Dans ce congrès mémorable, les trois frères se promirent un appui mutuel contre les ennemis qui les menaçaient au dehors, et contre ceux qui, à l'intérieur, portaient chaque jour de nouvelles atteintes à l'autorité royale. Peu rassurés sur le sort futur de leurs enfans, ils s'engagèrent à respecter les droits héréditaires de ces jeunes princes, à condition toutefois qu'ils reconnaîtraient la suprématie de leurs oncles. Pour mieux assurer ces garanties, ils stipulèrent en faveur des vassaux dont ils reconnurent la possession inamovible, et en faveur des hommes libres qui devaient continuer d'être jugés suivant leurs anciennes lois. Seulement ces derniers furent astreints à l'obligation de se recommander à un seigneur de leur choix, qu'ils ne devaient pas quitter sans de justes raisons. Cette mesure, qui avait pour objet de faciliter l'observation de la paix publique en disciplinant l'obéissance, devait avoir pour résultat de médiatiser la soumission des Hérimans, et de généraliser la féodalité tout en lui donnant quelques formes régulières (1).

Le second congrès de Mersen, où assistèrent les trois rois, ceux de Valenciennes et de Liége, où se trouvèrent seulement l'empereur et le roi de France, plusieurs autres encore qui eurent lieu après la mort de Lothaire, ne firent que renouveler les

(1) *Conventus apud Marsnam*, tom. VII, pag. 603, 605.

protestations de concorde, l'invocation des lois, l'appel à la fidélité des Francs. Mais toutes ces ligues royales, au lieu de relever l'autorité souveraine, en trahissaient seulement la faiblesse, et plus d'une fois les rois se virent réduits à des aveux humilians, comme lorsque Lothaire et Charles osèrent publier de concert qu'ils avaient mal gouverné leurs sujets, promettant de faire mieux à l'avenir (1). Vainement les princes unissaient leurs efforts contre l'aristocratie qui débordait de toute part; leurs actes d'autorité ne réussirent pas mieux que leurs concessions inopportunes, et l'on put reconnaître dès lors que, dans les circonstances où la tendance des choses est manifestement contraire à la politique des gouvernemens, la fréquence des congrès n'est qu'un témoignage de l'impuissance des rois.

Les mesures que les trois monarques arrêtaient en commun étaient ensuite traduites par chacun d'eux, dans ses états particuliers, en actes législatifs ou de simple administration. Nous en avons pour preuve la plupart des Capitulaires de Charles le Chauve, qui nous sont parvenus beaucoup plus nombreux et plus complets que les décrets rendus par ses frères et par ses neveux. C'est ainsi que le congrès de Verdun fut suivi de l'édit de Coulaines, et que les Capitulaires d'Épernay, de Mersen, de Servais, d'Attigny, de Baisieu et plusieurs autres, furent publiés en Neustrie pour y faire exécuter les conventions stipulées

(1) *Conventus Leod.*, c. 3, tom. VII, pag. 618.

aux entrevues de Judtz, de Mersen, de Valenciennes et de Liége (1). La charte de réformation, rendue à Coulaines, semblait devoir fermer toutes les plaies de la guerre civile, en rendant à tous les ordres de l'état l'exercice de leurs droits légitimes, et en faisant à l'aristocratie quelques concessions nécessaires. Elle restituait aux églises leurs biens ravis, leurs priviléges mutilés; elle recommandait à tous de respecter le pouvoir royal et l'autorité seigneuriale. En retour de cette déférence pour les évêques et les vassaux, le monarque les appelait au secours de la royauté contre les associations illégales qui la minaient sourdement. Prudemment libéral envers les grands, il s'engageait à ne leur retirer les bénéfices et les honneurs que *par raison et jugement*. Équitable envers tous, il laissait à tous la protection de la loi qu'ils voulaient suivre. Mais, par une étrange modestie, par une prévoyance aveugle, Charles invitait ses fidèles à lui dénoncer ses erreurs, et associait les évêques au pouvoir séculier pour le maintien de la concorde publique (2).

Les assemblées qui suivirent celle de Coulaines ne firent que renouveler ces actes, en y ajoutant quelques modifications favorables à la royauté, à l'épiscopat ou à l'aristocratie, selon qu'un des trois pou-

(1) *Capit. Colon.*, *an.* 844; *Sparnac.*, *an.* 846; *Marsn.*, *an.* 847; *Silvac.*, *an.* 853; *Attiniac.*, *an.* 854; *Basiac.*, *an.* 856; *Karisiac.*, *an.* 857, etc. Tom. VII, p. 598-630.

(2) *Capit. Colon.*, *an.* 844, tom. VII, pag. 598.

voirs prévalait accidentellement dans ces dietes, qui avaient cessé d'être nationales depuis que le peuple n'y était plus représenté. Ainsi le capitulaire d'Épernay, de 846, transporta aux évêques les attributions des commissaires royaux que chacun d'eux devait exercer dans son diocèse, mais que les comtes ne tardèrent pas à leur enlever (1); et celui de Kiersy conféra aux curés un droit d'inquisition contre tous les malfaiteurs (2). Ainsi l'édit de Mersen confirma l'inamovibilité des fonctions publiques, et constitua une noblesse dominante, en obligeant tous les hommes libres de se mettre sous le patronage d'un seigneur (3). Ainsi, enfin, la royauté sembla se relever de son abaissement en revendiquant à Servais et à Attigny l'obéissance de tous les sujets et la défense de tous les opprimés.

Quelques années plus tard, en 864, l'édit de Pistes, qui embrasse toutes les parties de l'administration publique, sembla par ses formes impératives reconstituer le pouvoir royal, et l'article qui prescrit la démolition de tous les châteaux et autres fortifications bâties sans l'autorisation du prince, laisserait

---

(1) Art de vérifier les dates.

(2) *Capit. Karisiac. an* 857, c. 8. — *Ut unusquisque presbyter inbreviet in suâ parrochiâ omnes malefactores et eos extrà ecclesiam faciat, nisi pœnitentiam agere voluerint. Si se emendare noluerint, ad Episcopi præsentiam perducantur.* (Tom. VII, pag. 630.)

(3) *Capit. ap. Marsnam, an* 847 et 851, t. VII, p 603.

croire que la féodalité subit alors un mouvement rétrograde, si le Capitulaire de Tusy qui suivit de près cette loi n'indiquait de nouvelles mesures à prendre pour prévenir les rassemblemens séditieux, assurer la punition des délits politiques et mettre la paix publique et les lois sous la garde des citoyens (1). C'est par des sermens de fidélité exigés des hommes libres, et des centeniers, que le prince espérait empêcher les vols, les meurtres, les incendies, les tumultes, les déprédations des vassaux et l'oppression des fugitifs qu'avait dispersés la fureur des Northmans (2). Les commissaires royaux reçurent ces sermens dans des plaids provinciaux; l'observation de la paix fut jurée partout sur les reliques des saints, et les désordres continuèrent. Ces magistrats devaient aussi veiller à la garde des côtes, à la reconstruction des ponts, au rétablissement de la navigation fluviale, à l'abolition des péages seigneuriaux et des corvées trop onéreuses (3). Étrange illusion de la royauté qui prétendait encore faire la loi à deux ennemis désormais invincibles pour elle, les Northmans et les seigneurs!

Vainement Charles recourut aux évêques et à ses comtes pour rétablir la paix dans le royaume. Un Capitulaire, publié à Kiersy (856), les invita à pren-

(1) *Edict. Pistense*, tom. VII, p. 654.—*Capit. Tusiac.*, *an.* 865. *Ibid.*, pag. 668.

(2) *Cap. ap. Silvacum*, *an.* 853, pag. 513.

(3) *Capit. ap. Attiniac.*, *an.* 854, tom. VII, p. 617.

dre des mesures pour repousser *les invasions des païens et les brigandages de certains vassaux*. A cet effet, il leur était prescrit de convoquer à des synodes et à des assemblées provinciales tous les agens du pouvoir, les bénéficiers royaux, et tous les hommes libres, pour leur communiquer les nombreuses lois d'ordre public recueillies dans un code particulier, et leur annoncer que les perturbateurs n'échapperaient pas aux censures de l'Église et à la rigueur des condamnations judiciaires (1). Dans le même temps le savant abbé de Ferrières rédigeait une proclamation contre les factieux et les ravisseurs, où il accumulait tous les passages des livres saints en faveur des *pacifiques* (2); mais les préceptes de l'Évangile n'eurent pas plus d'effet que les prescriptions de la loi. Les comtes avaient déjà fait divorce avec la couronne, et leurs devoirs de magistrats disparaissaient devant leurs intérêts de vassaux. Les prélats assemblèrent de nouveaux conciles pour aviser aux moyens de rendre la paix au peuple chrétien. Mais, persuadés que le *vaisseau de l'Eglise, souvent battu par la tempête, ne serait jamais submergé* (3),

(1) *Epistola Caroli Calvi*, tom. VII, p. 532.

(2) *Lupi Ferrar. epist.*, tom. VII, pag. 514, an. 856. La même année il écrivait à un de ses amis de ne pas se mettre seul en voyage à cause des brigands : *Quærenda est commeantium societas*; et il ne croyait pas les murailles de son couvent assez fortes pour répondre d'un trésor déposé. *Epist.*, pag. 515.

(3) *Synod. ap. Judic. an.* 844, pag. 601.

leur sollicitude s'inquiétait moins du salut du navire que du bien-être de ses pilotes. Le concile de Meaux tança sévèrement le roi, qui, au lieu de veiller aux intérêts de l'Église, distribuait à des laïques les domaines du clergé et le revenu des chapelles royales (1); et le synode de Bonneuil répondit aux plaintes du roi que les malheurs publics auraient eu un terme si on avait exécuté les divers Capitulaires rendus en faveur des églises et des monastères dans les assemblées de Coulaines, de Beauvais, de Judtz, de Ver, de Mersen, de Soissons, de Servais et de Liége (2).

Les rois pouvaient-ils se flatter de rappeler leurs sujets au devoir de l'obéissance et au sentiment de la concorde, lorsque, malgré les liens du sang et de si fréquentes protestations d'amitié, ils entretenaient dans leurs âmes le ressentiment des anciennes haines fraternelles. C'est surtout par la solennité des réconciliations que se manifestait leur discorde. Elle éclatait aussi dans des traités dictés par la défiance, comme lorsque Lothaire et Charles échangèrent des bâtons à Pérone (3), en se recommandant mutuellement leurs enfans et leurs femmes (849). Ce pacte

---

(1) *Concil. Meld.*, *an.* 845, c. 75.

(2) *Synod. ap. Bonogil.*, tom. VII, pag. 620.

(3) C'était un symbole d'amitié ou de réconciliation. Les sentimens contraires s'exprimaient en brisant ces mêmes bâtons. De là nos locutions proverbiales : *Rompre le fust ou la paille*. Il est question de cet usage dans les lois barbares.

de garantie dirigé contre Louis le Germanique, ils le renouvelèrent au congrès de Liége (854), dans un moment où Lothaire se disposait à résigner à ses enfans les devoirs de la royauté (1).

Louis II, empereur, 855.

Une loi constitutive, décrétée dans une assemblée nationale et sanctionnée par Louis le Pieux, portait qu'après la mort de Lothaire ou d'un de ses frères, le pouvoir suprême ne serait pas divisé entre ses fils; mais que le peuple assemblé reconnaîtrait pour maître celui que ses suffrages auraient élu (2). Lothaire viola cette loi qu'il avait jurée. Au moment même où il s'enfermait dans un monastère pour expier ses révoltes, il se déclarait encore, par le dernier acte de sa volonté, rebelle aux intentions de son père et à ses propres engagemens. Dans une assemblée de grands convoquée à cet effet (3), il partagea ses états entre ses trois fils. A Louis, roi d'Italie, il assigna la couronne impériale qu'il portait déjà à titre présomptif, et les provinces situées en deçà du Rhin et des Alpes, furent partagées entre Lothaire II et Charles. L'un eut l'Ostrasie cisrhénane, que de son nom on appela depuis *Lotherregne* ou Lorraine, l'autre les provinces du Rhône, où fut renouvelé, sous le nom de Provence, l'ancien royaume de Bourgogne.

---

(1) *Conventus apud Leodium*, tom. VII, pag. 618.

(2) *Non inter eos potestas ipsa dividatur, sed populus pariter conveniens unum ex eis quem dominum voluerit, eligat.* (*Capit. an.* 817, *ap. Baluz.* c. 577.)

(3) *Annal. Mettenses*, tom. VII, pag. 188.

La haine que les Romains portaient à la domination franque se manifestait à chaque changement de règne par des tentatives ou au moins par des vœux d'affranchissement. Louis II avait à peine pris possession de la couronne impériale qu'on lui dénonça une conjuration qui avait pour but d'appeler les Grecs à Rome, et de chasser les Francs de l'Italie. « Ces Francs, disaient les Romains, ne font rien pour » nous, ils ne nous prêtent aucun secours contre nos » ennemis, et nos biens ne sont pas à l'abri de leurs » violences. » On accusait le premier maître de la milice d'avoir tenu ce langage. A la vérité Gratien fut reconnu innocent dans le plaid que l'empereur était allé présider en personne. Mais cette absolution fut peut-être l'effet d'une politique clémence, et l'accusation, même fausse, prouve au moins que de telles pensées venaient dans l'esprit des Romains (1).

Lothaire avait laissé à ses fils l'exemple des haines fraternelles. Ils ne répudièrent pas cette succession; leurs discordes toutefois n'allèrent pas jusqu'à la guerre civile. Les deux aînés entreprirent de dépouiller leur jeune frère qui s'était livré à eux dans l'entrevue d'Orbe (856). Mais les Bourguignons, qui voyaient naître l'occasion de redevenir une nation indépendante, enlevèrent Charles des mains de Lothaire II, et lui firent rendre la Provence et le duché de Lyon (858.) Plus tard, le roi de Lorraine restitua encore les diocèses de Belley et de Tarantaise,

(1) *Anastas. Biblioth., in vitâ Sergii.*

à condition que Charles lui léguerait ses états s'il mourait sans postérité (1). L'année d'après Lothaire céda à Louis les cantons de Genève, de Lausanne et de Sion, se réservant toutefois l'hospice du mont Saint-Bernard, qui devenait par-là le point de contact des trois royaumes (860) (2). Enfin, il acheta au prix de l'Alsace l'amitié de son oncle Louis, et sépara ainsi sa politique de celle de Charles-le Chauve, auquel il s'était allié, en 857, par le traité de Saint-Quentin, qu'il avait secouru contre les Northmans, et que sa médiation venait de réconcilier avec le roi de Germanie (3).

Louis le Germ. en France, 858

Ce prince avait été appelé en Neustrie par un parti puissant qui s'était formé de nouveau contre Charles le Chauve. « L'abbé Adhalard et le comte Eudes » vinrent vers lui de la France occidentale, le priant » d'aller au secours d'un peuple en péril, qui, s'il » était privé de son appui, serait forcé de demander » aux païens une protection qu'il ne pourrait ob- » tenir de ses légitimes et orthodoxes seigneurs. Ils » déclarèrent qu'ils ne pouvaient supporter plus » long-temps la tyrannie de Charles, qui faisait » périr par des cruautés perfides (*subdolè sæviendo*) » ceux qui échappaient au fer des Northmans ou à

(1) *Annal. Bertin.*, *an.* 859; tom. VII, pag. 72 et 73.

(2) *Annal. Bertin.*, pag. 75.

(3) *Lib. proclamat. adv. Wenilonem*, tom. VII, p. 639. — *Hincm. epist.*, pag. 520. — *Capit. ap. Conft.*, *an.* 860, pag. 642.

» la captivité... Ce récit jeta le roi Louis dans une » grande perplexité; car il se trouvait placé dans la » cruelle alternative d'acquiescer aux vœux du peuple » en agissant contre son frère, ce qui est une im- » piété; ou, ce qui n'est pas moins impie, de laisser » tout un peuple dans l'oppression pour épargner un » frère... Se rendant enfin au conseil des hommes » sages, et fort de la pureté de ses intentions, il aima » mieux pourvoir à l'utilité de plusieurs que de prêter » les mains à l'obstination d'un seul homme. Il » promit donc de se rendre aux vœux du peuple, » comptant sur le secours de la providence (1). »

Le roi de Germanie envahit les états de son frère pendant que Charles assiégeait les Northmans dans l'île d'Oissel. Il reçut à Pontyon les hommages de la plupart des seigneurs neustriens, et lorsque Charles vint lui présenter la bataille à Brienne, la défection de l'armée ennemie dispensa Louis de la combattre. L'infidélité des seigneurs n'avait trouvé qu'un seul complice parmi les prélats français. Wenilon, archevêque de Sens, arma pour le roi de Germanie ses vassaux, qu'il avait refusé d'envoyer contre les Northmans. Il assista à l'assemblée de Reims, où l'usurpateur fut invité à faire des actes souverains, et le roi de Lorraine à se détacher de Charles le Chauve (2). Les autres évêques ne parurent pas à cette diète illégale; ils protestèrent par l'organe d'Hincmar contre l'invasion

(1) *Annal. Fuld.*; *anno* 858; tom. VII, p. 167.

(2) *Lib. proclam. adversùs Wenilonem*, t. VII, p. 339.

de Louis le Germanique, et le déclarèrent responsable devant Dieu des horreurs commises par ses troupes (1). Cependant Louis comptait tellement sur le succès, qu'il renvoya dans leurs foyers les guerriers de la France orientale, et se confia aux traîtres qui venaient d'abandonner pour lui leur légitime souverain. Il fut trahi à son tour, et les fils du comte Conrad, qu'il avait chargés d'épier les démarches du roi de Neustrie, dénoncèrent à Charles l'imprudence et la faiblesse de son ennemi (859). L'approche d'une nombreuse armée, et la nouvelle que les Sorabes venaient de pénétrer dans son royaume, obligèrent Louis de reprendre à la hâte le chemin de la Germanie (2).

Après la retraite de ce prince, le concile de Savonnières, assemblé dans les états de Lothaire, travailla au rétablissement de la paix entre les trois monarques. Il entendit les plaintes de Charles, qui, tour à tour couronné et trahi par Wenilon, avait été ensuite déposé par ce prélat *sans le jugement des évêques, qui sont les trônes et les organes de la divinité*, et dont le faible monarque *se montrait tout disposé à subir les paternelles corrections et les châtimens légitimes* (3).

Les représentations des évêques, appuyées par l'intervention pacifique du roi de Lorraine, amenèrent la conclusion du traité de Coblentz, où les rois de

(1) *Hincmari epist.*, tom. VII, p. 520.

(2) *Annal. Fuld.*, *an.* 858, tom. VII, p. 167.

(3) *Lib. proclamat. adv. Wenilon.*, p. 640.

France et de Germanie se jurèrent, en allemand et en latin, une amitié qui n'était pas dans leurs cœurs.

Lothaire le jeune assista à ce congrès, et obtint de ses deux oncles, sous la foi du serment, la garantie de ses états et de ceux de ses frères (1).

Toutes ces réconciliations, déjà tant de fois violées, allaient passer par de nouvelles épreuves qui devaient faire ressortir leur imposture. Les successions des trois fils de Lothaire, qui vont s'ouvrir sans héritiers directs, offriront de nouveaux alimens aux ambitions royales, et ranimeront des haines mal assoupies.

Mort de Charles de Provence, 863.

Avant même que le roi de Provence eût terminé à Lyon sa courte et inutile vie, Charles le Chauve avait essayé de s'emparer de ses états, qui furent défendus par la médiation de Louis le Germanique et de Lothaire II. Ces deux princes, après la mort du jeune Charles, surent encore garantir son héritage contre les entreprises du roi de Neustrie dont les intentions ambitieuses n'avaient pas échappé à la vigilance de Gérard de Roussillon, duc de la province Viennoise (2). Louis II et Lothaire II se mirent en possession du royaume de leur frère. Chacun d'eux s'attribua les contrées qui avoisinaient son patrimoine, et le Rhône fut assigné pour limite aux deux lots comme aux deux royaumes. Le

(1) Rec. des Histor., tom. VII, pag. 642, 647. — *Annal. Fuld. an.* 860, c. 169.

(2) *Gerardi epist. ad Hincmarum*, tom. VII.

pape Nicolas Ier. donna à ce partage la sanction de son autorité ; il invita le roi de Neustrie à ne pas entreprendre sur le royaume de Provence, que Louis II possédait par droit héréditaire, et à ne pas forcer cet empereur de tourner contre les fidèles du Christ le glaive qu'il avait reçu des mains du vicaire de Pierre pour s'en servir contre les infidèles (1).

Charles se vit obligé d'ajourner ses desseins ; et les désordres qui troublèrent la vie du roi de Lorraine profitèrent encore à son ambition.

Lothaire avait répudié sa femme Theutberge, qu'il accusait d'inceste et de stérilité, pour faire partager son trône à sa concubine Waldrade. Il alléguait encore contre la reine de l'avoir épousée par la crainte que lui inspirait la famille de cette princesse. Theutberge avoua devant un concile le crime qu'on lui reprochait ; elle se rétracta ensuite devant l'assemblée des grands, et son champion sortit vainqueur de l'épreuve de l'eau bouillante. Malgré ce désaveu et cette bizarre justification, trois conciles tenus à Aix-la-Chapelle, sous l'influence des archevêques de Trèves et de Cologne, approuvèrent la répudiation de Theutberge et le triomphe de sa rivale (863). La reine délaissée demanda justice au pape Nicolas Ier., qui délégua deux prélats romains pour prendre connaissance du procès et faire révoquer la condamnation de Theutberge. Mais les légats apostoliques se laissèrent

(1) *Nicolai I epist. ad Carol. Calv. et ad. episc. gall.*, *an.* 864 et 865. Tom. VII, pag. 400, 404.

corrompre, et le concile de Metz, réuni sous leur présidence, confirma les décisions prises à Aix-la-Chapelle. Nicolas, désespérant de ramener les évêques lorrains par les voies légitimes, saisit cette occasion pour étendre les droits du saint-siége au delà des limites que l'Église avait jusque-là reconnues. Il cassa les décrets du concile de Metz, déposa ses légats, et sépara de sa communion les archevêques de Cologne et de Trèves, Gonthier et Theutgaud, qui étaient allés à Rome pour se justifier. Le même anathème frappa bientôt le roi Lothaire et sa complice. Vainement Louis II employa pour fléchir le pontife la voie pacifique des négociations et la terreur des armes. Quelle concession pouvait-on espérer d'un pontife qui avait su amener l'empereur à lui baiser les pieds et à conduireson cheval par la bride!

Nicolas avait encore entrepris de faire comparaître à son tribunal un roi suppliant, et il avait mis tout en œuvre pour y parvenir. On eût dit que, pour faire justice d'un adultère, il oubliait non-seulement le schisme de Photius, qui allait enlever l'Orient à l'Église romaine, mais aussi la séparation demi-schismatique de la Bretagne, la conversion des Bulgares, une des gloires de son pontificat, et la grande querelle du libre arbitre et de la prédestination qui agitait alors l'Église gallicane. Mais l'activité de Nicolas suffisait à tout, et faisait tourner toutes ces discussions à l'avantage de la puissance pontificale. Dans une lettre adressée à l'évêque de Metz, Adventius, il avança cette maxime, quelque-

fois vraie, mais toujours si dangereuse, qu'il faut résister aux rois s'ils ne gouvernent pas selon la justice (1). Peut-on appeler roi, écrivait-il encore, celui qui, se livrant sans frein aux appétits charnels, se laisse aller à tous les penchans d'une honteuse lubricité ?

Lothaire fut obligé de céder, et, le premier de tous les rois de l'Occident, il passa les Alpes ainsi que Waldrade pour aller implorer son pardon à Rome. Nicolas Ier. venait de terminer sa carrière, et son successeur, Adrien II, reçut au mont Cassin la confession mensongère des illustres pénitens. La mort, qui surprit Lothaire à Plaisance, fut regardée comme un juste châtiment de ses parjures; et les Lorrains apprirent sans regret la perte d'un roi qui était descendu dans la tombe, absous, mais déshonoré (2).

Lothaire II laissa trois enfans de Waldrade : Hugues, que son père avait déjà doté du duché d'Alsace; Gisla, qui épousa plus tard un chef de Northmans; et Berthe, qui par son mariage avec Théobald donna naissance à un empereur d'Italie, fruit d'une union adultère. Hugues éleva d'impuissantes prétentions au trône de son père. La succession de Lothaire revenait à l'empereur Louis, et le pape

(1) Fleury, Histoire ecclés., liv. Ier., no. 51.

(2) Voyez sur toute cette affaire la correspondance de Nicolas Ier. avec les rois carlovingiens et les évêques lorrains (Rec. des Historiens, tom. VII), et les décrets de divers conciles.

Adrien prescrivit aux Lorrains de le reconnaître pour roi (1), menaçant de l'excommunication quiconque entreprendrait d'empiéter sur son héritage. Mais les Lorrains voulaient un prince qui fût à portée de les secourir contre les fréquentes et soudaines attaques des Northmans (2); et Louis II, séparé d'eux par les Alpes, l'était bien davantage encore par le danger de l'Italie, que les Sarrasins ne laissaient pas un moment en repos. Le roi de Germanie venait d'être battu par les Slaves, et le salut de son royaume le retenait sur la frontière orientale. Les ennemis que craignaient les Lorrains étaient les mêmes que ceux des Neustriens, et l'intérêt commun rapprocha les deux peuples. Charles le Chauve invoquait aussi en sa faveur les dernières volontés de de Louis le Débonnaire, qui lui avait destiné l'Ostrasie cisrhénane, et cette légitimité surannée lui acquit encore quelques partisans. La plupart des grands se déclarèrent pour lui; et les évêques assemblés à Metz le proclamèrent devant le peuple, par l'organe d'Adventius, héritier légitime (3). Hincmar le couronna roi de Lorraine, et Charles jura de défendre l'Église et de garder à chacun sa loi.

Cependant Louis le Germanique, à qui Lothaire,

---

(1) *Hadriani pap. epist.*, *an.* 869, tom. VII, pag. 446.

(2) *Hincmari epist. ad Hadrian. pap.*, t. VII, p. 540.

(3) *Ut nobis præsit et prosit. Annal. Bertin.*, tom. VII, pag. 104. — *Act. consecrat. Karoli regis*, c. 2, tom. VII, pag. 678.

en partant pour l'Italie, avait recommandé son royaume, parut disposé à remplir ce devoir de protection lorsqu'il somma Charles de vider le royaume de Lorraine. Mais il se ravisa bientôt, et, peu curieux de mériter les éloges que le pape donnait à sa modération, il prêta l'oreille à des propositions de partage dont ses victoires sur les Moraves hâtèrent l'accomplissement.

Traité de Mersen, 870.

Un traité fut conclu à Mersen, entre les deux frères, qui se partagèrent les états d'un de leurs neveux au préjudice de l'autre. Une délimitation longitudinale attribua à chacun d'eux ce qui était le plus à sa convenance. Les comtés situés sur la rive gauche de la Meuse, de l'Ourthe et de la Moselle supérieure, échurent à Charles, qui obtint de plus la moitié du royaume de Provence dont Lothaire II avait hérité de son jeune frère (1). L'autre moitié, qui appartenait à l'empereur Louis II, tenta aussi son ambition; il passa le Rhône pour s'en emparer, et ne trouva de résistance que sous les murs de Vienne, où Berthe de Roussillon s'acquitta avec héroïsme du commandement qu'avait laissé dans ses fidèles mains l'absence de son mari. Gérard accourut trop tard pour défendre la ville. Abandonné à ses propres forces, et mal secondé par les habitans, il ouvrit les portes au roi de France et se retira devers Arles, où il continua d'exercer une autorité dont personne ne lui demandait compte. La province viennoise fut

(1) *Divisio regni Lothar. in Procaspide*, t. VII, p. 109.

donnée à Boson, fils de Théodoric, comte d'Autun et frère de la reine Richilde. Ce favori venait d'être mis en possession de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et il obtint encore, avec la riche dépouille de Gérard de Roussillon, la charge de chambellan et le commandement de la garde du palais. Il était réservé à de plus grands honneurs (1).

871. Louis le Germanique, de son côté, usurpa la Bourgogne transjurane, sur le bruit trop facilement accueilli que l'empereur avait péri dans le palais de Bénévent, où les Lombards le retenaient prisonnier.

Cependant le pontife ne se lassait pas de protester contre l'usurpation de la Lorraine. Dans son active correspondance, il invita les rois, les grands, les évêques, à défendre les droits de l'héritier légitime. Mais ses anathèmes ne produisirent pas plus d'effet que ses prières, et l'archevêque Hincmar, chargé de justifier la conduite des prélats, écrivit alors cette fameuse lettre qui l'a fait regarder comme le premier fondateur de nos libertés gallicanes. Sous la forme d'une prosopopée, il déclarait au pape, qu'il ne pouvait être évêque et roi tout ensemble; qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il devait se contenter de régler l'ordre ecclésiastique et laisser aux princes le soin de gouverner l'état; qu'il ne songeât pas à imposer le joug de la servitude aux Francs qui ne le supporteraient point, disposés qu'ils étaient, sui-

(1) *Annal. Bertin.*, tom. VII, pag. 112, 114.

vant le précepte des livres saints, à combattre jusqu'à la mort pour leur indépendance et leurs droits héréditaires (1).

Peu de mois après, ce même prélat dictait à Charles une lettre où la dignité royale s'efface sous les formes d'une puérile jactance. A propos d'un évêque déjà condamné par un concile et dont Adrien II évoquait la cause à son tribunal, le monarque répondit au pontife : « Nous admirons où l'auteur de cette lettre » a trouvé qu'un roi doive envoyer à Rome un cou- » pable légalement condamné pour ses méfaits.... » Il faut donc vous rappeler que, roi de France et né » du sang royal, nous n'avons point passé jusqu'ici » pour être le lieutenant des évêques, mais bien le » maître de cette terre ; et, comme l'ont écrit saint » Léon et le concile de Rome, ce sont les rois établis » par Dieu pour commander sur la terre, qui ont per- » mis aux évêques de régler les affaires suivant les » décrets souverains.... A plus forte raison ils ne sont » pas les fermiers des évêques (2). » Pour apprécier la valeur de ces paroles, il faut les rapprocher de celles que le même prince adressait quelques années auparavant au concile de Savonières.

Quoi qu'il en soit, le pontife descendit à des excuses et, pour faire oublier au roi de France l'âpreté des lettres apostoliques et la protection accordée par le

(1) *Hincmari epistola*, tom. II, pag. 619.—D. Bouquet, tom. VII, pag. 540.

(2) *Hincmari epist.*, *an.* 871, tom. II, p. 701.

saint-siége à la rébellion d'un fils de Charles, Adrien loua sa science, sa justice, son courage, sa beauté, et lui offrit au nom du peuple romain la survivance de l'empire (1).

Pendant qu'on frustrait ainsi Louis II de l'héritage de son frère et que sa propre succession était déjà offerte à son insu, le souverain de l'Italie avait à défendre son royaume contre les Sarrazins, son autorité contre les Lombards Bénéventins, et son titre d'empereur contre le vain orgueil des autocrates de Byzance, qui aimaient mieux compromettre leurs provinces d'Italie que de le reconnaître en qualité de βασιλευς (2). Cependant Louis II s'en montra digne par ses victoires sur les musulmans qu'il chassa de Bari (3), et, dans ses rapports avec les Lombards de Bénévent, il affecta d'agir en successeur des Césars, surtout lorsqu'il dicta, au *sénat de Rome*, un acte de proscription qui déclarait le duc Adalgise *tyran et ennemi de la République* (4). Ce tyran avait osé attenter à la liberté du dominateur de l'Italie, et Louis, pour sortir de ses mains, s'était engagé à pardonner cette félonie; mais, après ses victoires sur les Sarrazins, le ressentiment de son injure lui fit oublier ses sermens.

---

(1) *Hadriani II epist.*, tom. VII, p. 457.

(2) Voyez la lettre curieuse où Louis II discute par le raisonnement et le sarcasme ses droits au titre d'empereur (Tom. VII, pag. 572.)

(3) Voyez le chapitre suivant.

(4) *Annales Mettenses*, tom. VII, pag. 199.

L'empereur songea dès lors à faire valoir ses droits sur la Lorraine, et, à défaut d'armées pour la conquérir, il tira parti de la jalousie qui divisait ses deux oncles, et surtout de l'ambition du roi de Germanie qui, voyant son neveu sans enfans mâles, voulait assurer la succession impériale à l'un de ses fils. Pour gagner les bonnes grâces de Louis II, il consentit, dans une entrevue qu'il eut à Trente avec l'impératrice Angelberge, à se désister en sa faveur, contre le gré des vassaux Ostrasiens, de toutes les provinces que lui attribuait le traité de Mersen. L'empereur se fit alors sacrer à Rome en qualité de roi de Lorraine (1), et le roi de Neustrie répondit à cette prise de possession purement symbolique, par la cour plénière de Gondreville, où il exigea de ses sujets lorrains un nouveau serment de fidélité.

Les déférences de Louis le Germanique portèrent leurs fruits, si nous en croyons le témoignage d'un auteur presque contemporain qui assure que Louis II, se voyant sans héritier direct, voulut transmettre le sceptre impérial à son neveu Carloman, fils aîné du roi de Germanie (2). Les historiens se taisent sur ce testament oral qui était d'ailleurs conforme aux anciennes traditions impériales.

Mort de Louis II, 875.

Quelques jours d'une gloire utile, disséminés dans vingt ans de règne, avaient acquis à Louis II la re-

(1) *Annales Bertiniani*, tom. VII, pag. 114, 115.

(2) *Eutropii presbyt. Tract. de jurib. imp.*, tom. VII, pag. 300.

connaissance de l'Italie, et Rome était redevable de son existence à celui dont elle avait d'abord répudié la protection (1). Sa mort fut le signal d'une anarchie qui devait durer plus d'un siècle. Les deux pouvoirs cessèrent dès lors d'agir de concert, et ce désaccord eut pour première cause la succession même de cet empereur. Les grands du royaume, réunis à Pavie par la veuve de Louis, offrirent la couronne d'Italie au roi de Germanie, tandis que le pape Jean VIII, fidèle à la promesse d'Adrien II, invitait Charles le Chauve à passer les Alpes pour devancer son compétiteur (2).

Ce prince était à peine arrivé à Pavie qu'une armée allemande s'avança jusqu'à Milan sous les ordres de Charles de Souabe, troisième fils de Louis le Germanique. Les Français eurent peu de peine à vaincre un si faible ennemi. Mais lorsque Carloman eut franchi les Alpes Noriques et réuni, sur les bords de la Brenta, ses forces à celles du duc de Frioul, Bérenger, il devint difficile de prévoir auquel des deux concurrens resterait la domination de l'Italie. On s'attendait à une bataille qui eût décidé la question; mais on négocia au lieu de combattre. Si on en croit

---

(1) *Et Sarracenorum crebras perpessa secures,*
Libera (Roma) tranquillam vexit, ut ante, togam....
Cæsar erat cœlo, populus non Cæsare dignus;
Composuêre brevi stamine fata dies.
LUDOV. imp. Epitap.

(2) *Eutrop. presbyt., de jurib. imp.*

l'annaliste français de Saint-Bertin, Carloman, n'osant en venir aux mains, ne chercha qu'à assurer sa retraite par un traité d'armistice (1); mais l'auteur allemand de la Chronique de Fulde rejette la lâcheté sur le roi de France, qu'il taxe encore de perfidie. « Ce prince, dit-il, craignant de trancher la » question par le fer (car il est plus timide qu'un » lièvre), eut recours à sa ruse accoutumée. Il » offrit à Carloman de l'or et de l'argent afin de le » détourner de la fidélité qu'il devait à son père, et » jura qu'il sortirait lui-même d'Italie pour laisser » ce royaume à la disposition de son frère Louis, si » Carloman consentait aussi à se retirer. Mais, dès » que celui-ci fut parti, Charles mentit à toutes ses » promesses, et, ayant gagné Rome avec une extrême » vitesse, il corrompit à la manière de Jugurtha » tout le sénat du peuple romain qu'il associa ainsi » à sa cause, au point que le pape Jean, facile à ses » vœux, ordonna qu'il fût appelé empereur et au» guste (2). »

Charles le Chauve, empereur, 875.

Charles, comme son grand aïeul, fut couronné empereur à Rome le jour de Noël, fastueux anniversaire, qui ne servait qu'à faire éclater le contraste de tant de grandeur et de tant de misère; car cette même fête où le petit-fils de Charlemagne se parait de la dalmatique impériale, son rival la célébrait à la tête d'une armée victorieuse au milieu du

(1) *Annal. Bertin.*, tom. VII.

(2) *Annal. Fuldens.*, tom. VII, pag. 181.

royaume de France et dans le palais d'Attigny, résidence ordinaire de Charles.

Jean VIII affecta de disposer arbitrairement de la couronne impériale; mais il n'est pas vrai qu'il eût exigé de son protégé l'abandon des droits régaliens sur Rome, ni la cession en faveur du saint-siége des duchés de Spolète et de Bénévent (1). Cette opinion, adoptée par quelques savans, a été victorieusement réfutée par le commentateur impartial des Annales de Baronius (2). La suite des événemens prouvera que l'autorité impériale fut long-temps encore reconnue par les Romains aussi bien que par leurs pontifes.

Dans la précipitation qu'il avait mise à se rendre à Rome, Charles n'avait pas eu le loisir de se faire décerner la couronne de fer des rois de Lombardie. Il la reçut à son retour dans la diète qu'il tint à Pavie (876), où les évêques et les comtes du royaume *l'élurent à l'unanimité pour protecteur, seigneur et défenseur*. Tous signèrent la charte d'élection après Boson, qui prit dans cet acte les titres *d'archiministre du sacré palais*, *et de commissaire impérial* (3). Il reçut en outre de l'empereur la régence du royaume d'Italie avec le titre de duc de Pavie, que le monarque lui conféra solennellement,

---

(1) *Eutrop. presbyt. de jurib. imp.*, tom. VII, p. 300. —*Marca, de concord. sacerd. et imp.*, lib. III, c. 2.

(2) *Pagi Critica, ad annum* 875.

(3) *Charta election. Caroli Calvi*, tom. VII, p. 689.

par l'imposition d'une couronne, comme s'il eût voulû l'encourager à de plus hautes espérances (1). Le mariage de ce puissant favori avec la fille de Louis II lui eût assuré l'empire, si les événemens n'avaient anéanti la domination des Francs en Italie (2).

Charles, rentré en France, se hâta de demander au clergé du royaume la sanction de ses nouveaux honneurs, et le concile national de Pontyon voulut bien approuver tout ce qui s'était fait en Italie (3). Charles y parut avec toutes ses fragiles couronnes, et vêtu du manteau impérial : « car, depuis son cou-» ronnement à Rome, dit un contemporain, il dédai-» gnait les usages des Francs dans ses habits, dans ses » actions, dans son langage, affectant les mœurs étran-» gères, et étalant avec faste toutes les vanités grec-» ques (4). » Il parlait avec un superbe mépris de son frère Louis, qui, pendant son absence, avait envahi le royaume, et qui osait réclamer la moitié de l'Italie. Pour venger cette injure, il annonça qu'il irait le chercher avec une si grande multitude de guerriers, que le Rhin serait mis à sec pour abreuver ses che-

(1) Depuis lors les ducs se parèrent d'un insigne qui avait été jusque-là le privilége des empereurs et des rois. Ils ont conservé jusqu'aujourd'hui l'usage de la couronne; mais elle ne sert plus qu'à décorer leur cercueil.

(2) *Annal. Bertin.*, tom. VII.

(3) *Acta concil. Pontygon.*, tom. VII, p. 691.

(4) *Annal. Fuld.*, pag. 181. — *Herm. Contract. chron.*, tom. VII, pag. 237.

vaux, et donner passage à son armée (1). Cependant, quand il apprit que Louis se disposait à l'attaquer le premier, il envoya des ambassadeurs de paix, qui apprirent en chemin la mort du roi de Germanie.

Louis avait cessé de vivre dans son palais de Francfort, laissant une mémoire chère aux peuples germains qu'il avait su protéger contre les Slaves par ses victoires, contre les Northmans par ses traités. Ses sujets louaient sa piété, sa justice, son désintéressement; mais les Français refusaient de reconnaître ces vertus dans un prince souvent excommunié pour avoir tant de fois envahi le bien d'autrui et fait la guerre à son père, à ses frères, à ses neveux. Il avait même porté les armes contre ses propres fils (2). Mais ce fut un juste châtiment du ciel qui punissait un fils rebelle par la rébellion de ses enfans. Mort de Louis le Germanique, 876.

Les trois fils du roi de Germanie se partagèrent le royaume suivant les intentions de leur père, qui, comme Charlemagne et Louis le Débonnaire, avait d'avance assigné à chacun d'eux sa part de la succession royale. Les trois grandes tribus de la famille Teutonique devaient recouvrer, par cette distribution du territoire, leur individualité nationale dont la conquête et la domination carlovingienne n'avaient pas encore effacé l'empreinte. Les Bavarois, avec les marches Orientales ou Autrichiennes, échurent à Carloman qui devait faire valoir ses droits

(1) *Annal. Fuld.*, *an.* 876, tom. VII, pag. 181.

(2) *Annal. Fuld.*, *annis* 861, 862, 863, 866, 870, 871.

sur l'Italie; Charles de Souabe, désigné pour gouverner les Allemands, se trouvait, par la possession de l'Helvétie et de l'Alsace, à portée de réclamer la portion que sa famille pouvait prétendre sur la Bourgogne et la Lorraine mosellanne; enfin les Saxons donnèrent leur nom au royaume de Louis, qui comprit encore les Thuringiens et les Ostrasiens de la Franconie et de la basse Lorraine. Cette division des provinces germaniques fut confirmée dans une entrevue des trois frères à Sualifeld, après que les armes victorieuses de Louis eurent déconcerté les desseins ambitieux que la mort du Germanique avait fait naître dans l'esprit du roi de France (1).

Charles le Chauve s'était flatté de réduire ses neveux sous sa tutelle, se fondant sans doute sur les clauses du traité de Mersen qui subordonnait la royauté éventuelle des princes carlovingiens à l'obéissance qu'ils devaient à leurs oncles. Il voulait aussi reculer jusqu'au Rhin les limites du royaume de France; mais il était à peine arrivé à Cologne que Louis se présenta de l'autre côté du fleuve, réclamant juridiquement son héritage à la tête d'une armée. Les épreuves de l'eau bouillante, du fer ardent et de la croix, que dix champions subirent en son nom, lui furent favorables (2). Une autre épreuve

(1) *Annal. Fuld.*, tom. VII, pag. 181. — *Annal. Mett.*, pag. 203. — *Chronic. centul.*, pag. 245.

(2) *Qui omnes (campiones), inlæsi reperti sunt.* (*Annal Bertin.*, p. 122.)

plus efficace, celle du combat, décida la question en sa faveur, et la victoire des Saxons à Meyenfeld enleva aux Français la rive gauche du Rhin, en leur laissant toutefois des prétentions que mille ans n'ont pas encore fait oublier.

L'Italie pouvait offrir des consolations pour la Lorraine perdue. Le pape pressait Charles de passer les monts afin de défendre Rome contre les Infidèles qui infestaient le territoire de saint Pierre; et, pour l'intéresser plus vivement à la cause du saint-siége, Jean VIII venait de renouveler son élection impériale dans un synode où il assura que *Charles était prédestiné empereur avant la création du monde, et qu'il avait été légalement élu par le pape, les évêques, le clergé, le sénat et tout le peuple romain* (1).

Charles reçut à Compiègne les envoyés du pontife; et, après avoir obtenu d'eux la consécration de l'oratoire qu'il venait de bâtir dans cette résidence royale, il se hâta de rassembler à Kiersy les grands du royaume pour leur faire agréer une seconde expédition en Italie. Dans quelle circonstance le monarque venait-il inviter ses guerriers à des dangers lointains et sans utilité pour la nation? Dans un moment où le royaume n'avait pas assez de défenseurs pour arrêter les Northmans que les victoires d'Alfred le Grand en Angleterre rejetaient sur les côtes de France. On délibérait à Kiersy, et à trente

(1) *Concil. roman. an.* 877, tom. VII, pag. 694.

lieues de là Rollon faisait dans Rouen toutes les dispositions d'un établissement durable. Il est vrai que, pour prévenir les attaques de ce redoutable pirate, Charles fit ordonner, par l'assemblée, l'achèvement ou la réparation des châteaux qui devaient protéger le cours de la Seine et de la Loire (1), et demanda une contribution de cinq mille livres d'or destinées à désarmer les Northmans (2). Des vassaux assez lâches pour voter ce honteux impôt devaient être peu sensibles à la douteuse gloire d'une expédition inspirée par un vain orgueil. Pour triompher de cette résistance, le monarque détacha le dernier fleuron de sa couronne en renonçant au droit de nommer les ministres de sa puissance. Non-seulement il renouvela les dispositions de l'édit de Mersen, qui garantissaient à chaque seigneur la conservation de son rang et de ses fonctions (3); il permit aussi à ses fidèles de transmettre à leurs enfans, ou même à leurs proches, les honneurs dont ils jouissaient (4); et enfin il assura aux fils des comtes qui le suivraient en Italie la survivance de la dignité de leur père (5). C'est par de telles concessions que Charles vainquit la répugnance de ses vassaux pour cette expédition inopportune. Aussi le Capitulaire de Kiersy fut-il invoqué par les sei-

(1) *Capit. Karis.*, tit. I, c. 26 et 27, pag. 703.

(2) *Capit. Karis.*, c.

(3) *Ibid.*, c. 4, p. 700, tit. II, c. 2, p. 705.

(4) *Ibid.*, tit. I, c. 10.

(5) *Edict. Karis.*, tit. II, c. 3.

gneurs dans la plupart des assemblées qui se tinrent après la mort de ce prince; il était, en effet, avec l'édit de Mersen, la grande charte de la féodalité.

Après tant de revers et de sacrifices, Charles pouvait s'acheminer vers Rome sans regarder derrière lui. Il pouvait, sans rien compromettre, aventurer une ombre de royauté. Il passa donc les Alpes, et le pape Jean VIII vint à sa rencontre à Verceil; mais Rome ne devait pas revoir ensemble le chef et le protecteur de l'Église. Carloman venait de pénétrer en Italie à la tête de ses fidèles Bavarois et des Slaves naguère domptés par ses victoires. L'empereur, ayant appris cette nouvelle à Pavie, rebroussa chemin vers la Maurienne, et ne s'arrêta qu'un moment à Tortone pour y faire couronner la jeune impératrice, princesse dévouée à un bizarre destin, qui semblait n'être arrivée au rang suprême que pour en subir les détresses. Déjà, dans la retraite de Lorraine, elle avait mis au monde, au milieu des angoisses, un fils qui ne devait pas vivre; et maintenant une dérision de la fortune la parait, en fuyant, de la couronne impériale!

Charles ne trouva pas dans les Alpes les secours que devaient lui amener son beau-frère Boson, Hugues l'abbé, duc de France, et deux puissans ducs du nom de Bernard. Ces vassaux conspiraient contre lui; car ils pouvaient encore le craindre, et ils n'avaient rien à en espérer. Il fallut donc renoncer à l'Italie et repasser les monts. La mort, qui le surprit au pied du mont Cenis, semblait assurer l'Italie à

Carloman, qui en fut élu roi sans opposition, mais qui ne put cependant obtenir du pontife la couronne impériale. Bientôt après, une incurable langueur le força à la retraite, et l'Italie resta quelque temps sans maître et sans prétendant. Ce fut le premier interrègne du nouvel empire d'Occident.

Charles le Chauve avait eu plusieurs enfans de l'impératrice Hirmentrude, c'est dire assez qu'il eut des afflictions domestiques. Dans ce temps malheureux où le devoir n'avait plus d'empire, surtout dans les maisons souveraines, les fils se révoltaient contre les pères, et les filles des rois se laissaient enlever par des vassaux. Judith, fille de Charles, avait suivi l'exemple des filles de Charlemagne et de Lothaire Ier., en donnant furtivement sa main au comte de Flandre Baudouin Ier.; et trois frères de cette princesse imitèrent leurs cousins de Germanie, en s'associant aux rébellions des ducs et des comtes. Louis, l'aîné de ces princes, s'était ligué contre son père avec le roi de Bretagne Salomon; Charles, que la tendresse paternelle avait trop tôt doté d'une couronne, méconnut dans son royaume d'Aquitaine la souveraineté dont émanait la sienne; et Carloman, échappé du cloître où il devait passer sa vie, s'allia avec les *enfans de Bélial* et dévasta à leur tête la Belgique et la Lorraine, excommunié par les évêques, protégé par le pape, dégradé par un concile, et enfin condamné à vivre privé de la lumière pour

avoir voulu porter la main sur la couronne de son père (1).

Louis, surnommé le Bègue, resté seul pour succéder au trône de France, portait depuis dix ans le titre de roi d'Aquitaine; il avait aussi reçu dans les assemblées de Reims et de Kiersy les sermens de fidélité des Neustriens en qualité de régent du royaume et de roi présomptif. Dès qu'il eut appris la mort de son père, il se hâta de distribuer à ses amis des abbayes, des comtés, des bénéfices, dans le dessein de s'entourer d'un parti puissant qui pût balancer l'influence des grands seigneurs provinciaux. Mais les abbés et les comtes, indignés de se voir donner des égaux sans être seulement consultés, se réunirent à Avenai, où ils formèrent une ligue formidable, à la tête de laquelle se trouvaient l'impératrice Richilde et les vassaux qui avaient refusé de suivre Charles le Chauve en Italie. Louis alla se mettre en sûreté dans le château de Compiègne, d'où il négocia avec les mécontens. Hincmar, mandé à la cour pour conseiller le roi dans ces circonstances difficiles, s'en excusa sur son âge; mais il exposa par écrit au monarque la politique qu'il devait suivre, ainsi que la nécessité de défendre les grands contre le parti de la cour, et de se concilier surtout le duc Boson, Hugues l'abbé, le comte Conrad, l'abbé Gozlin et Bernard d'Auvergne.

Louis II, le Bègue, roi de France, 877.

(1) *Annal. Bertin.*, *ann.* 862, 863, 870, 871 et 873. — *Hadriani epist.*, tom. VII, pag. 452 et 453. — *Hincmari epist.*, ibid., p. 536. — *Capit. Karis.*, *an.* 873, c. 4.

Il invita le roi à convoquer une assemblée générale pour aviser aux moyens de mettre à exécution la charte de Kiersy, en prenant de nouvelles mesures qui garantiraient la restitution des biens et des immunités ecclésiastiques, l'abolition des impôts établis depuis vingt ans au mépris des lois, la sûreté des propriétés en faveur des grands et de tous les hommes libres, la répression des rapines, une bonne administration de la justice, la défense du royaume tombé sous le tribut des païens, le rétablissement de la concorde entre les fidèles de Dieu et les fidèles du roi, enfin la réconciliation du monarque avec ses cousins les rois de Germanie (1).

Louis promit le redressement de tous les griefs, et lorsque les grands, gagnés par des concessions plus personnelles, eurent consenti à son couronnement, il en renouvela l'assurance dans ce serment du sacre de Reims : « Moi, Louis, constitué roi par la miséri- » corde de Dieu et par l'élection du peuple, je pro- » mets devant l'Église, à tous les ordres de l'état, » d'observer dans toute leur étendue (*ex integro*) » les lois et règlemens donnés par nos pères au peu- » ple dont le gouvernement m'est confié, suivant » le commun conseil de mes fidèles et les inviolables » décrets de mes prédécesseurs (2). »

---

(1) *Hincmari epist. ad Ludov. Balb.*, tom. IX, p. 254 et 257.

(2) *Annal. Bertin.*, tom. VIII, p. 27 — *Act. coronat.* tom. IX, pag. 300.

Le sceptre de France était devenu trop difficile à porter, pour que Louis le Bègue songeât à charger sa tête de la couronne impériale. La position du roi et celle du royaume ne permettaient pas tant d'ambition. On ne saurait même dire si Jean VIII, malgré sa préférence pour la branche française de la race carlovingienne, eut jamais la pensée de lui assurer l'empire. Il se contentait d'exhorter le roi de France à vivre en paix avec les princes germains, afin de réunir leurs efforts en faveur de l'Église romaine contre les brigandages du duc de Spolète, qui voulait, disait-il, usurper les faisceaux de l'empire avec l'appui d'Adalbert, marquis de Toscane (1). La politique de Jean VIII fut d'abord de ne se déclarer pour aucun concurrent, à tel point qu'il avait refusé de couronner Carloman, alors même que ce prince était maître de la Lombardie; et, en le priant de se rendre à Rome pour y traiter les affaires de la république et de la chrétienté, il évita de s'expliquer sur la question du couronnement (2). Ce pontife placé entre la crainte des musulmans et les menaces de Lambert de Spolète qui aspirait secrètement à la dignité impériale, appelait à grands cris le secours de tous les rois carlovingiens et de toutes les nations chrétiennes; il

(1) *Johan. VIII epist. ad. Ludov. Balb.*, tom. IX, pag. 158.

(2) *Johan. VIII epist. ad. Caroloman., an.* 877, t. IX, pag. 157.

alla jusqu'à provoquer la réunion d'un concile général (1).

Les lettres de Jean VIII prouvent que Rome avait alors moins à craindre les ennemis du christianisme que le duc de Spolète, accusé par la voix publique de s'être allié avec les Sarrazins cantonnés à Tarente. Le tribut que les Romains payaient à ces infidèles leur était bien moins onéreux que l'occupation militaire de leur ville par les satellites de Lambert, et le pape, qui refusait de prêter les mains à leurs désordres, se voyait souvent assiégé ou gardé à vue dans son propre palais. Il parvint toutefois à se dérober à cette tyrannie, et vint débarquer dans Arles où il reçut un accueil qui valut à l'archevêque Rostang la dignité de vicaire apostolique déjà accordée à ses prédécesseurs. Le duc Boson obtint la confirmation d'un second mariage contracté par lui avec la fille de l'empereur Louis II, du vivant de sa première femme, ainsi que l'adoption apostolique qui ne devait pas être sans influence sur ses prochaines grandeurs.

Cette indulgence, dont Jean VIII usait à l'égard de Boson, fut refusée au roi de France, que le pape couronna de nouveau au concile de Troyes, en excluant de cet honneur la reine Adélaïde, par la raison que la première épouse de Louis vivait encore. Aussi ce fut en vain que le pontife sollicita ce prince de s'armer pour la délivrance de Rome. Forcé de re-

---

(1) *Johan. VIII epist.*, tom. IX, pag. 157, 194.

courir à d'autres protecteurs, il renouvela ses instances auprès de Carloman de Bavière, qu'une maladie mortelle retenait en Germanie. Il eut ensuite l'espoir que le roi de Souabe se rendrait à ses vœux; mais Charles était peu disposé à servir un pontife qui venait de lui interdire toute entreprise sur la Bourgogne cis-jurane, où dominait déjà le fils adoptif du saint-siége (1). Enfin le pape essaya de toucher Louis de Saxe, en lui promettant, *avec des honneurs sans exemple, la couronne impériale qui lui donnerait pour sujets tous les rois de la chrétienté* (2). Les attaques des Northmans et le voisinage hostile des Français retinrent le roi de Saxe dans ses états. Jean VIII prit donc le parti de se réconcilier avec le duc de Spolète, en attendant des circonstances plus favorables. C'est vers ce temps qu'un évêque de Brescia écrivait à un prélat de Germanie : « Apprenez-nous si la paix aura bientôt » réconcilié les rois au delà des monts. Habitans ou » plutôt locataires de l'Italie, nous sommes le butin » du plus fort (3). » L'Allemand répondit que, par suite de la mort de Carloman, l'Italie avait été assignée à son frère Charles. Il exprima ses regrets d'apprendre la dévastation de cette belle contrée; car, écrivait-il, notre pays est aride et bien pauvre; que lui restera-t-il si la source de ses richesses est

(1) *Johan. epist. ad. Carol., an.* 878, tom. IX, p. 173.

(2) *Ibid., ibid., an.* 879, pag. 185.

(3) Tom. IX, pag. 293.

tarie (1)? Voilà donc l'Italie déjà regardée par les Allemands comme un domaine tributaire! Aussi, tandis que Rome ne demandait qu'un protecteur, les Italiens craignaient un maître.

Louis le Saxon venait de s'allier avec Louis de France par le traité de Foron-sur-Meuse, qui partageait la Lorraine entre eux, suivant les dispositions du traité de Mersen. Les deux princes avaient placé leurs états sous une garantie réciproque, stipulée en faveur de leurs enfans dont ils voulaient protéger la jeunesse contre l'infidélité des tyrans subalternes (2). Le roi de Saxe ne devait pas profiter d'une clause que la mort prématurée de son fils rendit inutile pour lui; il n'en fut pas de même du roi de France dont les enfans allaient recueillir trop tôt les fruits de la prévoyance paternelle. La mort qui vint le surprendre pendant qu'il poursuivait dans l'Autunois le rebelle marquis de Gothie, fit passer à ses fils, Louis et Carloman, une succession qui devait leur être disputée par celui-là même qui s'en était rendu garant.

Louis III et Carloman, 879. Une faction redoutable, formée et dirigée par Gozlin, voulait les exclure du trône sous prétexte que leur mère Ansgarde, répudiée par leur père, avait perdu par ce divorce le caractère d'épouse légitime. Les rebelles ne tenaient pas pour cela plus de compte des droits que pourrait apporter en

(1) Recueil des Histor., tom. IX, pag. 294.

(2) *Annal. Bertin.*, tom. VIII.

naissant l'enfant dont la reine Adélaïde allait bientôt devenir mère. Ils entraînèrent les suffrages des grands assemblés à Creil, et la couronne de France fut offerte à Louis le Saxon, qui vint recevoir à Verdun les sermens des chefs du parti.

Cependant quelques seigneurs fidèles veillaient au salut de la monarchie. Boson et Hugues l'abbé avaient fait couronner les deux jeunes princes au monastère de Ferrières, afin de fixer au plus tôt les irrésolutions de ceux qui ne savaient encore où trouver la royauté. Pour enlever au parti contraire l'appui qu'il s'était donné, ils firent offrir au roi de Saxe l'abandon de cette partie de la Lorraine que les traités de Mersen et de Foron avaient attribuée à Charles le Chauve et à Louis le Bègue. Le Saxon accepta avec empressement une proposition qui le sauvait d'un parjure et lui valait un beau royaume. Avec l'armée qu'il destinait à envahir la France, il battit les Northmans dans les Ardennes, chassa de la Lorraine le bâtard de Lothaire II, et empêcha la Bavière de tomber au pouvoir du bâtard de son frère Carloman. L'usurpation des couronnes se faisait en France avec plus de succès (1).

Frère et gendre de deux impératrices, beau-père du roi Carloman de France, fils adoptif du pape Jean VIII, Boson gouvernait, en qualité de duc, **Boson, roi de Provence, 879.**

(1) *Annal. Bertin.*, tom. VIII. — *Annal. Fuld.*, t. VIII. — *Reginonis chronic.* — *Vetus histor. Francor.*, tom. IX, pag. 41, etc.

toutes les provinces où avait régné le plus jeune des fils de Lothaire Ier. C'était un royaume sans roi. Qui pouvait y prétendre avec plus de droit que la dernière héritière de ce prince, la fille de l'empereur Louis II? Née dans la pourpre et d'abord fiancée au souverain de Byzance, l'épouse de Boson rougissait de l'humble rang où son mariage l'avait fait descendre; la couronne ducale ne suffisait pas à son orgueil. Il fallait donc que Boson fût roi.

Les évêques de l'ancienne Bourgogne et de la province d'Arles, assemblés à Mantaille (1), reconnaissant la nécessité de donner un défenseur à l'Église et au peuple, offrirent la couronne à Boson, qui se fit rendre des actions de grâces pour avoir accepté le fardeau de la royauté, et fut ensuite sacré à Lyon par l'archevêque Aurélien. Cette usurpation, si c'en était une, devait donner de l'exercice au courage des deux rois de France. Mais l'habileté de Boson, bien secondée par les circonstances, triompha de ses adversaires déclarés, aussi-bien que des ennemis qui voulaient le frapper dans l'ombre (2).

Le pape et l'archevêque de Reims avaient recommandé à Charles de Souabe la jeunesse des fils de Louis le Bègue. Ce prince les reçut à Orbe, et leur promit sa protection contre leurs ennemis, surtout contre

(1) Mante ou Mantoz en Dauphiné.

(2) *Act. concil. Mantal.*, tom. IX, pag. 304. — *Annal. Bertin.*, tom. VIII, pag. 34. — *Reginonis chronic.*, an. 879.

l'usurpateur du royaume de Bourgogne. Mais les affaires d'Italie qui l'appelaient à Rome, les progrès des Northmans qui dévastaient sans obstacles les provinces encore indivises des rois français, et Louis de Saxe qui méditait une nouvelle invasion en France, ne permirent pas de songer encore à la soumission du roi d'Arles.

La brillante victoire que les deux princes réunis remportèrent sur les Northmans près de Fontevrault, fit bien augurer de leur courage. Elle affermit la foi chancelante des vassaux neustriens, alarmés et surpris d'une concorde fraternelle dont ce siècle n'avait pas encore présenté l'exemple. Aussi, lorsque Louis de Germanie se présenta sur les bords de l'Oise, il n'y trouva pas les partisans que Gozlin lui avait promis, et il se hâta de rentrer dans ses états.

C'est alors seulement que Louis et Carloman purent compter sur l'héritage de leur père; c'est alors aussi qu'ils songèrent au partage du royaume. Le traité d'Amiens assigna au premier la Neustrie et la partie de l'Ostrasie située en deçà de la Meuse; la Bourgogne, l'Aquitaine, et les marches de Gothie échurent à Carloman. Ce règlement de la succession royale comprit dans l'actif de chaque lot des valeurs imaginaires que la force des armes aurait pu seule réaliser. Une partie du royaume de Louis était possédée par les Bretons ou occupée par les Northmans; et si Carloman se regardait comme roi de Bourgogne, c'était par Partage de la France, 880.

une fiction de légitimité qui pouvait alors, plus que jamais, trouver des esprits incrédules.

Toutefois, dans l'âge de la valeur et des nobles sentimens, les deux frères devaient croire à leur droit et ne pas douter de la fortune. Un sincère accord avec les rois de Germanie pouvait offrir à leurs espérances des chances favorables de succès. Le congrès de Gondreville, où les quatre rois se jurèrent un commun appui contre les usupateurs et les rebelles, annonçait un formidable effort contre les ennemis de la légitimité carlovingienne, et, pour parler la langue de nos jours, contre la tendance révolutionnaire de l'esprit aristocratique. Louis de Saxe eut à combattre les Northmans, qui menaçaient la Lorraine par trois fleuves; mais il n'osa pas les attaquer dans le palais fortifié de Nimègue, et ni sa présence, ni l'arrivée de l'armée neustrienne sur l'Escaut, ne purent empêcher ces pirates de venir parquer avec leurs chevaux dans la basilique d'Aix-la-Chapelle. Ils avaient promis leur appui au fils de Waldrade pour la conquête du royaume de Lothaire. Mais ils arrivèrent trop tard; Hugues venait de perdre son plus ferme soutien par la défaite de Théobald, que les rois français battirent avec le secours des Allemands et des Franconiens, commandés par les ducs Adhalard et Heinrich. Hugues se réfugia dans les états de Boson où allait pénétrer l'armée des confédérés.

Louis et Carloman préludèrent à l'invasion de la Bourgogne par la prise de Mâcon, que le traître Bernard ne sut pas défendre. Leur armée, renforcée

par l'arrivée de Charles, alla mettre le siége devant Vienne, qui semblait devoir succomber sous les efforts réunis de trois rois. Mais la reine Hermengarde, à qui Boson avait confié la défense de cette place, s'acquitta de ce devoir périlleux avec autant de courage et plus de bonheur que l'épouse de Gérard de Roussillon. Comme la conquête de la Bourgogne ne devait profiter qu'à Carloman, ses deux alliés se rebutèrent dela longueur du siége. Le roi de Souabe s'échappa de nuit en brûlant son camp, comme pour s'interdire tout retour à la foi jurée, et courut à Rome chercher une couronne dont le poids devait l'écraser. Le roi de Neustrie renonça aussi à une guerre de conquête pour aller combattre le Danois Weremund, que l'impuissance ou la lâcheté de l'abbé Gozlin avait laissé pénétrer jusqu'aux rives de la Somme, et qui poussait l'insolence jusqu'à prétendre au titre de roi de France (881). La victoire de Saucourt en Vimeu, où neuf mille Northmans perdirent la vie, couvrit Louis d'une gloire qui fut célébrée dans des chants populaires (1); elle fit espérer aux Neustriens l'expulsion des Northmans de la Loire et la répression des Bretons, cet autre fléau de la patrie. Mais Louis ne vécut pas assez long-temps

(1) Voyez l'Ἐπινίκιον qui fut composé à cette occasion, et qui prouve que la langue germanique était l'idiome vulgaire au nord de la Somme :

Einen Kuning weiz ich,
Heisset herr Ludwig, etc.

(Rec. des Histor., tom. IX, p. 99.)

pour délivrer son peuple des ravages d'Hasting et de Judicaël ; et le héros, qui aurait dû périr sur les trophées de Saucourt, se fracassa la poitrine en poursuivant une jeune fille dont il avait mis l'honneur en péril (1).

La crainte des Northmans rendait quelquefois les seigneurs fidèles. Impatiens de faire accepter leurs sermens au prince qui pourrait les défendre, ils envoyèrent des messagers à Carloman pour le prier de venir prendre possession des états de son frère. Le roi d'Aquitaine abandonna à son tour le siége de Vienne, laissant l'honneur de l'achever à Richard, comte d'Autun, qui, frère de Boson, mais vassal fidèle, sut immoler à ses devoirs les intérêts de sa famille. Néanmoins la prise de la cité, qui disputait à Arles la primatie du royaume de Provence, ne porta pas atteinte à l'indépendance de Boson. Les Northmans combattaient pour lui en Neustrie ; et si la victoire de Carloman sur ces barbares lui fit concevoir quelques craintes, la mort prématurée du jeune roi et la défaite du comte d'Auvergne, qui fut ensuite envoyé pour combattre Boson, permirent à ce vaillant usurpateur de reconquérir sa capitale, ainsi que le duché de Lyon. Les provinces du Rhône eurent dès lors, mais pour trop peu de temps, un défenseur contre les Sarrasins qui infestaient le littoral de la Méditerranée. Mais qui pouvait sauver les provinces de la Loire, de la Seine, de l'Escaut et

(1) *Chronic. Sith.*, *an.* 882, tom. IX, pag. 71.

de la Meuse, que les Northmans envahissaient de toutes parts?

De la légitime postérité de Charlemagne, il ne restait que deux princes, tous les deux du nom de Charles, dont l'un, âgé de cinq ans et fils posthume de Louis le Bègue, représentait la branche française, tandis que la ligne germanique menaçait de s'éteindre par la stérilité de l'épouse du roi de Souabe. L'enfant, dont le partage d'Amiens avait déjà méconnu les droits héréditaires, fut encore éloigné du trône, pour la seconde, mais non pour la dernière fois. Les grands du royaume refusèrent leurs sermens au prince dont la jeunesse ne pouvait les protéger; et leurs suffrages, fidèles au sang carlovingien, allèrent chercher celui qui pliait déjà sous le fardeau de six couronnes.

Charles de Souabe, dit le Gros, devenu roi de Lombardie par la mort de son frère Carloman, couronné empereur par Jean VIII, avait encore hérité des royaumes de Bavière, de Lorraine et de Saxe, lorsque son second frère Louis mourut de douleur après la défaite d'Ebsdorf, qui livrait ses états aux dévastations des Northmans. De toutes ces couronnes la plus vaine était celle de l'empire. Il avait d'abord mis peu d'empressement à l'accepter, parce qu'il fallait l'aller chercher à Rome à travers mille périls. Mais, à la fin, il se laissa vaincre par les importunités de Jean VIII, qui

l'obligea d'être empereur sous peine d'excommunication (1).

Le pontife avait su émouvoir son honneur et sa piété, en lui représentant, d'une part, la désobéissance des vassaux d'Italie qui commençaient à braver la suprématie des monarques carlovingiens; de l'autre, le danger qui menaçait le siége de la religion chaque jour exposé aux insultes des mauvais chrétiens et des Infidèles. « Pour Dieu! secourez-» nous, lui écrivait-il; secourez-nous, afin que les » nations voisines ne puissent pas dire : Où est leur » empereur (2)? » Cette vieille formule, que la chancellerie romaine tenait en réserve depuis Étienne II, pour l'employer dans les grandes occasions, fit son effet sur Charles, surtout lorsque le pape eut laissé entrevoir la possibilité de placer Boson sur le trône impérial.

Charles le Gros, empereur, 881.

Le couronnement du roi de Germanie à Rome ne lui donna pas beaucoup plus d'autorité en Italie, et quand il essaya de s'y montrer sévère en déposant, entre autres seigneurs, le redoutable Gui de Spolète qui avait envahi les biens de l'Église, et méconnu la juridiction d'un commissaire impérial, *l'Enragé*, c'est ainsi que Jean VIII appelait le duc de Spolète, n'en continua pas moins ses dépré-

---

(1) *Johann. VIII epist. ad Carolom. et Carol.*, t. IX, pag. 182 et 185.

(2) *Joann. VIII epist. ad Carol. regem, ann.* 880, tom. IX, pag. 195.

dations. Aidé par les Sarrazins, ses fidèles alliés, et favorisé par une épidémie, il résista à Bérenger, duc de Frioul, son plus puissant antagoniste (884), et força l'empereur à le réintégrer dans ses honneurs, ainsi que les complices de ses violences (1). Deux ans après, les citoyens de Pavie prirent les armes contre les Allemands dont la domination en Italie commençait, comme elle doit finir, au milieu de la haine publique.

Devait-il espérer plus d'obéissance en deçà des monts, ce lâche monarque qui, par le traité d'Ascaloha, se rendait tributaire des Northmans de la Meuse, démembrait son empire en faveur de leur chef Godefried, souffrait que le sang de Charlemagne se mêlât à celui de ce pirate, traitait avec le bâtard Hugues, et qui, redoutant l'alliance de ces ennemis qu'il n'avait pas su combattre, faisait assassiner le prince danois dans une entrevue, et condamnait le fils de Lothaire II au supplice de l'excécation (885) (2). Les Français qui, pour cet indigne empereur, venaient de méconnaître le jeune héritier de leurs rois, quelle protection purent-ils espérer d'un monarque qui ne délivra Paris des Northmans qu'en permettant à ces barbares d'aller dévaster ses provinces (886), rehaussant ainsi par un honteux

---

(1) *Joann. VIII epist. ad. Carol. regem, ann.* 880, tom. IX, p. 196. — *Annal. Fuld. decima contin.*, pag. 44 et 48.

(2) *Annal. Bertin.* et *Fuld.*, *an.* 882 et 885.

contrat le patriotique courage du duc de France, Eudes, que la défense de cette cité venait de désigner à la reconnaissance nationale?

Ces lâchetés avaient aliéné de Charles l'amour des peuples; des imprudences politiques tournèrent contre lui les ordres puissans de l'État. Le clergé ne lui pardonna pas d'avoir fait payer à l'Église le tribut exigé par Godefried, et accueillit facilement le bruit qui attribuait à l'empereur l'intention de dépouiller plusieurs évêques au mépris des saints canons. Les seigneurs avaient vu dans la déposition des vassaux italiens le désir, sinon la puissance, d'abaisser l'aristocratie. Les courtisans s'irritaient de la faveur de Liwtard, évêque de Verceil, *Aman du nouvel Assuérus*, qui, parvenu de la plus basse extraction à la dignité d'archi-chancelier, mariait de force, à ses proches, les plus nobles filles de l'Allemagne et de l'Italie, et qui, sans frein dans ses croyances comme dans ses actions, *pensait que Jésus-Christ était un par unité de substance et non de nature* (1).

Tous ces intérêts blessés s'élevèrent de concert contre le trône. On confondit dans la même haine le monarque et son favori; les uns reprochèrent à Charles de vouloir assurer son héritage au fils d'une concubine; les autres accusèrent Liwtard d'un commerce criminel avec l'impératrice Richarde. Tant ces hypocrites vassaux feignaient d'avoir à cœur la di-

(1) *Annal. Fuld.*, tom. IX, pag. 47.

gnité de la couronne et l'honneur personnel du souverain (1)! Ils parvinrent d'abord à faire bannir du palais l'amant présumé de l'impératrice, quoique cette princesse offrît de prouver par l'ordéal une virginité à laquelle (ainsi l'attestait son époux) dix ans de mariage n'avaient porté aucune atteinte. Richarde alla cacher dans le couvent d'Andlaw la honte de sa conduite ou de sa justification, et l'évêque de Verceil, n'osant sans doute consacrer au saint ministère les restes d'une vie flétrie, se réfugia auprès d'Arnulfe, comte de Carinthie, dont il espérait faire servir l'ambition à sa propre vengeance. Après avoir vendu aux Northmans l'honneur de son maître, devait-il se faire scrupule de lui arracher la couronne? . . . .

« Ces choses s'étant passées, l'empereur commença » à s'affaiblir de corps et d'esprit. C'est pourquoi, » au mois de novembre, vers la fête de saint Martin » il se rendit à Tribur (2), où il convoqua une assemblée générale. Mais les grands du royaume, » voyant que les forces du corps ainsi que la raison » l'avaient abandonné, appelèrent d'eux-mêmes dans » le royaume Arnulfe, fils de Carloman. A la suite » d'un complot ourdi avec précipitation, ils passèrent en foule du côté de ce seigneur, de telle sorte » qu'au bout de trois jours il restait à peine un ser-

Déposition de Charles le Gros. 887.

---

(1) *Annal. Fuld.*, tom. IX, p. 46 et 47.— *Annal. Mett.*, tom. IX, pag. 67.

(2) Tewer sur le Rhin, près de Mayence; où les anciens rois de Germanie avaient un palais.

» viteur auprès de l'empereur, pour lui rendre quel-
» ques devoirs d'humanité. La nourriture et la bois-
» son lui étaient fournies aux frais de l'évêque Liut-
» bert.

» C'était un spectacle digne de pitié et bien pro-
» pre à faire apprécier la valeur de la condition hu-
» maine et l'inconstance du sort. Car, de même
» que la fortune propice avait réuni en faveur de
» Charles, sans combats et sans périls, de si nom-
» breux et si vastes royaumes, que depuis Charlema-
» gne il ne le cédait à aucun roi des Francs en
» dignité, en puissance et en richesses; de même
» aussi, par un retour contraire, la fortune, voulant
» montrer au monde un exemple de la fragilité hu-
» maine, lui ravit en un instant, avec ignominie,
» toutes les prospérités dont elle l'avait comblé
» outre mesure. Tombé du trône dans l'indigence,
» et réduit à s'occuper de ses besoins journaliers,
» il supplia Arnulfe de lui accorder des alimens
» en suffisance pour le soutien de la vie présente.
» Le roi Arnulfe lui concéda quelques terres en
» Allemagne, afin de pourvoir à son entretien (1).

Sa mort. 888.

» L'empereur Charles, troisième du nom, mou-
» rut la veille des ides de janvier, et fut enseveli
» dans le monastère de Richenaw; prince très-chré-
» tien, craignant Dieu et gardant du fond de son

---

(1) *Concessit ei nonnullos fiscos in* Alamanniâ *undè ei* alimonia *præberetur.* Nous ne pouvons traduire le jeu de mots de l'annaliste, et nous en avons peu de regret.

» cœur les commandemens de l'Église; libéral dans
» ses aumônes, et incessamment occupé à la prière
» et à la mélodie des psaumes. Aussi tout lui avait
» d'abord réussi selon ses désirs..... Dépouillé de tout
» à la fin de sa vie, il supporta cette épreuve avec
» résignation afin de mériter la couronne immortelle
» qu'il a reçue ou qu'il doit bientôt recevoir.

» Après sa mort, les royaumes qui avaient re-
» connu sa domination, se trouvant à peu près sans
» légitime héritier, brisèrent le lien qui les unissait,
» et ces parties séparées ne pouvant plus espérer un
» seigneur naturel, chacune d'elles se prépara à
» créer un roi de ses propres entrailles. Cette dis-
» position excita de grands mouvemens de guerre,
» non que les Francs manquassent de chefs capables
» par leur naissance, leur courage et leur sagesse,
» de gouverner des royaumes; mais l'égalité de no-
» blesse, de dignité et de puissance, était pour eux
» une nouvelle cause de discorde; car aucun ne l'em-
» portait assez sur les autres pour qu'ils daignassent
» se soumettre à sa souveraineté (1).

Alors s'opéra sans retour le démembrement de l'empire carlovingien, et la séparation politique des Francs tudesques et des Francs latins (2). Alors fut consommée cette grande dissolution politique, proclamée par la paix de Verdun, mais dont l'infécon- *Démembrement de l'empire.*

(1) *Annal. Mettens.*, tom. VIII, pag. 67 et 68.

(2) *Hic divisio facta est inter teutones Francos et latinos Francos.* (*Chron. regn. franc.*, tom. VIII, p. 231.)

dité de huit reines et la mort prématurée de six rois avaient empêché l'accomplissement, en ramenant sous un même sceptre les diverses nations émancipées par ce traité. A l'exemple des peuples teutoniques, qui venaient de placer sur le trône le fils illégitime de Carloman de Bavière, les Italiens et les Français se donnèrent des rois indigènes qui n'avaient avec la maison de Charlemagne qu'une affinité incertaine ou au moins indirecte; Gui de Spolète et Bérenger de Frioul se disputèrent la couronne d'Italie, qui resta d'abord au premier, de même qu'en deçà des Alpes les ducs d'Aquitaine et de France, Rainulfe et Eudes, partagèrent les vœux de la nation, qui semblèrent un moment se réunir en faveur du dernier. Boson mourut paisible sur le trône qu'il avait su défendre, et qui allait passer à son fils Louis. La Bourgogne transjurane applaudit à l'audacieuse ambition du comte Rodolphe Welf, qui se rendit indépendant entre le Jura et les Alpes Pennines, et qui, furtivement proclamé par plusieurs magnats et quelques évêques, se couronna lui-même et voulut être appelé roi (1). Le trône de

---

(1) *Rodulphus.... provinçiam inter Juram et Alpes penninas occupat, et apud sanctum Mauricium accitis secum quibusdam primoribus et nonnullis sacerdotibus* (*sc. episcopis*) *coronam sibi imposuit, regemque se appellari jussit.* (*Annal. Mett.*, tom. VIII, pag. 68.)

La Chronique de saint Wast dit qu'il fut couronné à Toul, tom. VIII, pag. 87.

Navarre, obscurément fondé depuis trente ans, par Garcie Ximénès, s'affermit sous Fortun, son fils, au milieu de la confusion universelle. Enfin, comme le remarque un contemporain, on vit surgir de toute part des régules (1), et, dans ce pillage de l'empire, il se trouva des couronnes pour tous les ambitieux, excepté pour le légitime héritier de Charlemagne.

---

(1) *Annal. Fuld.*, *an.* 888.

CHAPITRE IV.

Démembrement partiel de l'empire carlovingien par les Barbares. Descentes des Sarrazins et des Northmans; incursions des Slaves et des Hongrois.

S'il est vrai que l'invasion des Barbares dans l'empire carlovingien contribua plus que toute autre cause au développement de la société féodale, il n'est pas moins avéré que la féodalité naissante ouvrit aux ennemis du dehors un libre accès dans toutes les provinces frontières. Charlemagne, par ses conquêtes bien plus que par ses institutions, semblait avoir placé la civilisation chrétienne hors des atteintes de la barbarie; tous les peuples germaniques qui l'avaient déjà mise en péril venaient d'être subjugués et convertis par ses armes victorieuses, si on en excepte les Anglo-Saxons et les Scandinaves, contre lesquels l'Océan paraissait une suffisante barrière. Toutefois l'audace des Hommes du Nord s'était manifestée même dans les jours de gloire de ce grand homme, et lui avait inspiré des alarmes qu'un avenir prochain ne devait que trop justifier. Déjà commençait à s'ébranler cette formidable réserve de la nation teutonique, qui avait pour auxiliaires, sur une ligne de trois cents lieues, depuis l'Eyder jusqu'à la Save, les tribus slaves que la réaction des Francs contre la Germanie avait forcées de s'arrêter devant les

frontières du nouvel empire, et qui n'attendaient qu'un temps propice pour se déborder à leur tour sur l'Europe civilisée. Ce n'était plus seulement du Nord qu'allait descendre la barbarie; elle commençait à se faire jour dans les provinces méridionales de la France et de l'Italie, dès long-temps introduite dans la plupart des îles qui les avoisinent. Les Musulmans policés de Cordoue, naguères si menaçans pour l'Europe carlovingienne, venaient de céder leur rôle d'envahisseurs aux sauvages pirates d'Afrique. Si les victoires de Charlemagne avaient un moment fait rebrousser chemin à l'invasion des nouveaux barbares, elle devait reprendre un cours plus rapide, lorsque la division et la guerre intestine faisaient tomber de toute part les barrières de l'empire; et, comme si tant d'ennemis ne suffisaient pas pour accabler la faiblesse des successeurs du grand Charles, l'Asie se disposait à vomir sur l'Europe la plus féroce de toutes ses hordes. Les Hongrois allaient apporter la dévastation dans les provinces intérieures que leur éloignement de la mer avait préservées de la fureur des pirates northmans et africains. A tant d'ennemis déchaînés contre elle, l'Europe opposera deux puissances irrésistibles, l'influence du christianisme et l'énergie de l'esprit germanique. Grâce à leur secours une lutte de deux siècles se terminera par l'entière expulsion des Musulmans et la conversion des Northmans, des Slaves et des Hongrois.

§ Ier. *Les Sarrazins.*

Aussi long-temps que l'islamisme menaça d'envahir l'Europe avec des armées régulières, le danger fut grand sans doute, mais il était prévu, et dès lors moins à craindre. Byzance opposait au belliqueux fanatisme des Arabes ses barrières naturelles, la force de ses remparts et le fer des barbares qu'elle pouvait encore soudoyer. L'Occident fut sauvé par la plus brave des tribus germaniques et la seule qui n'eût pas encore dégénéré de ses ancêtres. Mais lorsque Charles-Martel défit Abdérame, l'empire carlovingien était à son âge d'héroïsme; il tombait en dissolution, lorsque d'autres Sarrazins vinrent lui livrer sur toutes les côtes de la Méditerranée des assauts d'autant plus dangereux qu'ils étaient toujours soudains et quelquefois simultanés.

Dernières incursions en Aquitaine.

L'empire des Francs, on peut dire la chrétienté romaine, pouvait se trouver en contact avec les Musulmans par trois points, l'Italie, la Provence et l'Aquitaine. Mais les conquêtes de Pepin et de Charlemagne avaient donné à l'Aquitaine les Pyrénées pour rempart, et pour défenseurs les comtes des Marches espagnoles. Ces gardiens de la frontière, en faisant servir à leur indépendance les pouvoirs dont ils étaient revêtus, remplirent toutefois l'objet de leur institution. Pendant qu'ils défendaient les provinces dont ils avaient fait leur patrimoine, les populations placées derrière eux n'eurent rien à craindre de l'ennemi commun. La valeur opi-

niâtre des Basques seconda leurs efforts; et, lorsque les habitans de la Navarre se furent détachés de l'empire franc pour se donner des rois nationaux, ces princes continrent les Sarrazins au delà de l'Ebre, pendant que les comtes de Barcelone détruisaient peu à peu les restes de la domination musulmane sur la rive gauche de ce fleuve. Plus loin, les descentes des Asturiens dans la plaine, et surtout leurs incursions si glorieuses sous le règne de Ramire, firent une puissante diversion aux armes musulmanes. Enfin, les divisions qui déchirèrent si long-temps le khalifat de Cordoue, ne permirent pas aux émirs Al-Moumenim de venger sur les descendans de Charlemagne les affronts qu'ils avaient reçus de ce conquérant. C'en était fait de l'empire franc, si, au milieu de l'anarchie qui l'agitait, l'union eut régné parmi les Sarrazins espagnols, et si leur guerrière ferveur ne s'était pas éteinte. Mais si les rois francs avaient sur la frontière des comtes insubordonnés, les khalifes y trouvaient souvent des émirs rebelles; Abdérame II rencontra des Francs sous les bannières du traître Musa qui s'était révolté contre lui (847), et Charles le Chauve s'indigna d'avoir à combattre les Musulmans, lorsqu'il voulut réduire Pepin II d'Aquitaine et Guillaume de Barcelone. Le monarque chrétien ne put empêcher les Infidèles de ravager l'Aquitaine, pendant que leurs navires remontaient le Rhône jusqu'à Arles, et livraient au pillage cette cité encore florissante. Mais ce fut là le dernier succès des armes

musulmanes en deçà des Pyrénées. Non-seulement ils furent obligés de repasser précipitamment ces montagnes, mais ils ne purent défendre le comte de Barcelone dans sa propre ville, dont la félonie de ce vassal leur avait ouvert les portes. Guillaume périt sur l'échafaud, et les Sarrazins, conduits par Abdoul-Kerim, vinrent deux ans après châtier la cité qui n'avait pu empêcher ce supplice (852). Mais Barcelone devait désormais opposer à leurs efforts une insurmontable barrière (1), et un traité conclu en 864 rétablit la paix entre Charles le Chauve et Mohammed Ier. Le roi de France promit de ne plus favoriser les rébellions chrétiennes en Espagne, et le khalife renonça sans doute à la souveraineté de Barcelone et des autres cités catalanes. Mais si dès ce moment les Sarrazins d'Espagne ne firent plus aux rois de France une guerre immédiate et régulière, des incursions passagères les amenèrent encore à plusieurs reprises en deçà des Pyrénées, puisqu'en 876 l'archevêque de Bordeaux Frothaire, et plus tard l'évêque de Dax, désertèrent leur diocèse pour se soustraire aux dangers qui menaçaient les pasteurs opulens plus encore que leurs indigentes ouailles (2).

Descentes en Provence.

Dans le temps où les provinces voisines des Pyrénées cessèrent d'être inquiétées par les Musulmans,

---

(1) *Annal. Bertin.*, an 847, 849, 850, 851, etc.

(2) *Propter infestationem paganorum. Ann. Bertiniani, an.* 876.—*Johannis, papæ* VIII, *Epist.*, tom. VII, pag. 466. — *Frodoardi Histor.*, lib. IV, c. 21.

d'autres parties de l'empire carlovingien se trouvèrent plus que jamais exposées aux ravages de leurs forbans. Ce n'était plus seulement les Sarrazins espagnols qui désolaient les côtes de la Provence et de l'Italie. La piraterie africaine, dont la destruction de Carthage avait purgé la Méditerranée, infestait de nouveau cette mer depuis que les Vandales avaient conquis cette puissante rivale de Rome; et, lorsque les Arabes eurent mis sous leurs lois tout le littoral africain, leur activité vagabonde se partagea entre le désert et la mer. Dès lors la navigation fut à peu près nulle, et les côtes restèrent sans défense. L'interruption des relations commerciales obligea les pirates de venir chercher leur butin sur les côtes, au lieu de l'attendre au passage.

Les grandes îles de la Méditerranée, restées les premières sans protection, tombèrent aussi de bonne heure au pouvoir des Sarrazins, et si Charlemagne les affranchit de leur joug, cette délivrance ne devait pas durer aussi long-temps que la puissance qui l'avait accomplie, puisque, dès l'an 810, les Sarrazins s'établirent de nouveau en Corse et en Sardaigne. Le pillage de Nice et de Centumcelles, qui affligea les derniers momens de ce grand monarque, présageait de plus graves injures à la dignité impériale. En 815, un an après la mort de Charlemagne, les députés de Cagliari imploraient à Aix-la-Chapelle la protection de Louis le Débonnaire, en faveur de leur cité menacée par les Sarrazins (1). Nous ignorons si cette

(1) *Annal. Eginhard, an.* 815 et 820.

protection s'étendit jusqu'à eux, mais elle leur fut au moins d'un faible secours, puisque les navires de la Sardaigne ne pouvaient traverser sans danger la mer qui sépare cette île de l'Italie. La perte de ceux qui tombaient entre les mains des pirates excitait à la cour de Louis une pitié presque toujours impuissante. Cependant la marine carlovingienne se signala par une entreprise hardie, sous les auspices d'un marquis de Toscane, qui joignait à son gouvernement l'île de Corse récemment conquise par le comte de Gênes. Boniface et son frère Bérard résolurent d'aller chercher les pirates jusque dans leurs repaires. Ils descendirent d'abord dans l'île des Sardes où ils trouvèrent des pilotes amis qui les guidèrent vers la côte africaine. Les Francs, débarqués entre Utique et Carthage, livrèrent cinq combats heureux aux Maures accourus sur le rivage (1); mais que pouvait le courage d'une poignée de guerriers contre une multitude d'ennemis toujours renaissante? L'expédition d'Afrique ne fut et ne pouvait être qu'une saillie d'audace et un louable essai de représailles que les côtes de la France devaient bientôt expier.

Depuis que les Infidèles avaient dévasté le monastère de Lérins, détruit les colonies marseillaises d'Antipolis, d'Héraclée et d'Olbia (2), un siècle s'était écoulé pendant lequel la Provence

(1) *Astronomus, de Vitâ Ludov. Pii*, c. 42.

(2) Antibes, Saint-Tropez et Hyères ou Eoube.

disparaît de l'histoire. Ses évêques ne se montraient plus dans les conciles; et, si l'on en excepte les ducs d'Arles, on ne retrouve nulle part aucune mention des magistrats qui ont dû gouverner cette contrée. Il semble qu'elle n'existait pas ou qu'elle ne méritait pas de fixer l'attention ni des rois ni des historiens. Croirait-on qu'il fut un temps où la colonie de Phocée, qui jadis avait disputé à Carthage l'empire de la Méditerranée, occupait moins de place dans la pensée royale qu'une bourgade de la Thuringe ou une métairie des bords du Rhin? Il en était ainsi pourtant; et si, dans l'histoire de Charlemagne et de ses descendans, quelques documens articulent de loin en loin le nom de Marseille, ce n'est que pour attester les libéralités faites à ses moines par de pieux monarques, ou le pillage de ses églises par les mécréans (1). Quant aux villes de la seconde Narbonnaise, ni les titres officiels de cette époque, ni les témoignages des annalistes, ni même les souscriptions des conciles n'en rappellent le souvenir (2).

Que faut-il conclure de ce silence? De deux choses l'une, ou que le littoral de la Méditerranée était réduit en solitude jusque dans l'intérieur des terres, depuis l'époque où Charles-Martel y combattit les Musulmans sans pouvoir les détruire, ou que ces

(1) *Caroli Magni et Ludov. Pii diplom.*, tom. V et VI. *Annal. Bertin. passim.*

(2) *Concil. Pontigon.*, *an.* 876; *Arelat.*, *an.* 878; *Mantal.*, *an.* 879.



Infidèles occupaient déjà la côte qui s'étend de Toulon à Nice. Toutefois cette dernière hypothèse paraît contraire au témoignage des chroniques qui désignent l'année 888 comme l'époque où les Sarrazins d'Espagne et d'Afrique recommencèrent leurs déprédations en Provence. Mais peut-on croire que le premier essai de ces pirates fût une attaque contre Marseille ; et n'est-il pas plus naturel de penser que les auteurs contemporains ne nous ont fait connaître que les descentes dirigées contre les deux grandes cités de la contrée, Marseille et Arles ? La première de ces villes fut pillée deux fois en peu d'années, si nous en croyons le moine de Saint-Bertin, qui recueillait à deux cent cinquante lieues de là les exagérations de la renommée (1). Des traditions locales, plus dignes de foi, disent que les Sarrazins furent d'abord repoussés de la vallée de Séon où ils venaient de descendre, et que dix ans après ils brûlèrent dans les faubourgs de la ville le monastère de Saint-Victor, ainsi que le couvent de Saint-Sauveur dont ils mutilèrent les religieuses (2).

La cité d'Arles ne fut pas exposée à de moindres insultes; et l'île de la Camargue, au lieu de défendre aux pirates l'entrée du Rhône, leur servit de place d'armes pour l'attaque et de retraite en cas de re-

(1) *Annal. Bertin.*, *an.* 838 et 848.

(2) Ils les renvoyèrent après leur avoir coupé le nez, ce qui fit donner aux filles de ce couvent le surnom de *Denarrados*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

vers (1). Il paraît qu'ils s'y établirent en 842, lorsque, pour la première fois, ils vinrent piller Arles qui ne trouva pas de défenseurs à leur opposer (2). Il n'en fut pas de même quelques années après, s'il est vrai, comme l'attestent les archives de la ville, que Gérard de Roussillon préluda aux exploits de sa vie héroïque par une victoire sur les Sarrazins qui furent surpris à Montmajor et chassés d'un camp fortifié, dont on voit encore les traces sur la colline de Corde (Cordoue). Les fortifications que l'archevêque Rolland construisit dans la Camargue pour arrêter les Northmans et les Sarrazins ne servirent qu'à inspirer à ce prélat une sécurité dont il fut la victime (3). Toutefois le Rhône fut désormais fermé aux pirates musulmans, qui semblèrent tourner leurs efforts contre la partie de la Provence qui forme aujourd'hui le département du Var.

Les infestations des Infidèles servirent de prétexte à l'élection du roi Boson et lui donnèrent le caractère de ces nécessités publiques qui légitiment les grandes dérogations à l'ordre légal. Elles furent aussi alléguées dans la proclamation du concile de Valence, qui déféra la couronne de Provence au fils de Boson (890). Il est à remarquer que ni l'archevêque d'Aix, ni aucun de ses suffragans ne se trouvèrent à cette assemblée où s'étaient rendus tous les métropolitains de la Cisjurane; leur absence attesta mieux

(1) *In quâ Sarraceni portum habere solebant. Annal. Bertin.*, *an.* 860.

(2) *Nullo obsistente. Annal. Bertin.*, *an* 842.

(3) *Annal. Bertin.*, *an.* 869, tom. VII, pag. 107.

encore que les déclarations du concile la désolation de la Provence (1).

Les deux héros qui avaient jusque-là défendu ses rivages venaient de descendre au tombeau. Gérard de Roussillon s'était condamné à la mort du cloître, dans son monastère de Vézelai, survivant ainsi à sa défaite et à sa gloire; et la mort naturelle de Boson avait invité les Infidèles à reparaître sur nos côtes, non plus pour les livrer à une dévastation passagère, mais pour s'y établir en conquérans et en maîtres. C'est ainsi, sans doute, qu'il faut expliquer la coïncidence de ces deux événemens arrivés la même année (888); à moins qu'on n'aime mieux, avec Luitprand, attribuer au caprice des vents l'établissement le plus durable des Musulmans dans l'empire de Charlemagne.

Colonie de Fraxinet, 888-872.

Si nous en croyons cet historien, vingt Sarrazins partis d'Espagne sur une frêle barque, furent poussés sur la côte de Provence, et surprirent le village de Fraxinet (2), dont ils prirent possession après en avoir égorgé tous les habitans. Cette position presque inaccessible, adossée à une immense forêt qui

(1) *Concil. Valent.*, tom. IX, pag. 315.

(2) Aujourd'hui la Garde-Fraisnet et non Frassineto, comme on le trouve dans quelques auteurs, ni Fresne, comme l'entend le traducteur de Muller. M. de Sismondi pourrait induire en erreur en plaçant ce lieu au pied du *Monte-Mauro*, qui n'existe pas sous ce nom, et qui n'est autre que la *forêt des Maures*, qui s'étendait alors depuis Hyères et la montagne de la Sainte-Baume jusqu'au delà de Fréjus.

a retenu le nom de ses hôtes mauritaniens, leur parut propre à une station de pirates; et lorsque les Sarrazins eurent reconnu que les habitans du pays, abandonnés à eux-mêmes par suite de la dissolution sociale, se pillaient et s'égorgeaient entre eux, ils appelèrent de nouveaux aventuriers, leur promettant une facile conquête. Devenus chaque jour plus nombreux, ils aidèrent les indigènes à se détruire et à réduire en désert cette terre fertile (1). Le ravage, la mort, la destruction, voilà par quels moyens la colonie de Fraxinet parvint à s'isoler du côté de la terre, pendant que la mer lui était toujours ouverte.

Dès lors une grande partie de la Provence porta le joug d'une domination étrangère, qui avait sans doute quelques formes de gouvernement, et qui paraît avoir été une démocratie militaire. Mais nous ignorerons toujours si la colonie de Fraxinet eut un chef unique; si ce chef recevait ses pouvoirs du khalife de Cordoue ou des rois africains; si les Sarrazins de Provence apportèrent sur nos rivages leur culte et leur Coran; enfin, s'ils s'unirent par des mariages avec les femmes indigènes, comme l'assure un ancien auteur (2). Les historiens musulmans ont ignoré complètement la conquête de la Provence par les Sarrazins, et nos annalistes n'ont connu de ces barbares que quelques violences sans suite et sans combi-

(1) *Luitprandi histor.*, lib. 1, c. 1. — *Sigib. Gembl. chron.*, tom. VIII, pag. 307.

(2) *De casib. monast. S. Galli.*

naison. Chose étrange, que nous ne puissions citer le nom de pas un des chefs de cette république militaire, qui a subsisté pendant près d'un siècle dans une partie de nos provinces!

Si, à l'époque de la conquête sarrazine, la cité de Fréjus avait encore possédé quelques restes de son ancienne prospérité, sa position, à l'entrée des montagnes et du val d'Argens, aurait protégé l'intérieur des terres et arrêté dans ses premiers progrès la naissante colonie. Mais ses remparts tombés en ruines ne purent la défendre contre les torches musulmanes, et la flotte romaine qui était dans son port se déroba à l'incendie par une prompte fuite (1). Pour la dernière fois, sans doute, des navires sortirent de ce port désormais abandonné aux alluvions des torrens et aux atterrissemens sablonneux de la Méditerranée. La ruine de Fréjus laissa sans défense les défilés qui donnent passage en Italie; et, vers l'an 902, les pirates de Fraxinet, franchissant les Alpes maritimes, allèrent épouvanter l'Italie par l'incendie d'Aqui et de plusieurs autres villes. Personne n'osait tenir tête à ces barbares, et les positions les mieux fortifiées inspiraient seules quelque confiance aux habitans (1).

---

(1) Tradition locale. Cette flotte romaine pouvait être celle de Constantinople ou de Naples. On sait que, pendant le moyen âge, *Greç* et *Romain* sont souvent synonymes.

(2) *Post labefactionem Provincialium, quasdam summas Italiæ partes sibi vicinas non mediocriter laniabant, adeò ut, depopulatis pluribus urbibus, Aquas venirent....*

Une fois que les Sarrazins se furent arrêtés dans les Alpes, ils reconnurent l'importance de ces montagnes, qui, en leur donnant les moyens de désoler l'Italie, la Bourgogne et même la Souabe par des incursions subites, leur offraient en même temps un sûr asile en cas de revers. Pendant plus de cinquante ans ils en occupèrent tous les passages, interrompant ainsi les relations commerciales des trois grandes nations que séparent les Alpes. Plusieurs caravanes de pèlerins, la plupart Anglo-Saxons, avaient péri sous les coups des Sarrazins, avant que ces ennemis du nom chrétien s'avisassent de mettre à rançon la piété courageuse des fidèles, qui allaient chercher à Rome des indulgences plus précieuses à leurs yeux que tous les trésors (1). Ils occupèrent long-temps le monastère fortifié de Saint-Maurice regardé comme le chef-lieu de la Bourgogne transjurane; et l'Helvétie, ainsi que la Provence, présente encore sur divers points des traces du séjour des Musulmans (2). Que serait devenue la civilisation

---

Tantus timor invaserat universos ut nullus esset qui horum præsentiam nisi fortè tutissimis præstolaretur in locis. (*Luitpr. histor.*, lib. II, c. II.) — C'est sans doute l'identité des noms latins qui a fait croire à M. Millin qu'Aix fut pillé à cette époque. (*Voyage dans le midi*, tom. II.)

(1) *Viæ Alpium à Sarracenis obsessæ, à quibus multi Romam proficisci volentes, impediti revertuntur.* (*Frodoardi Chronic.*, *an.* 929.) Voyez aussi aux années 921, 922, 931, 933, 936, 940, 951, 972, etc.

(2) Le *Mur des Sarrazins* près des ruines d'Avenches,

25'.



européenne, si les Northmans du Rhin, remontant ce fleuve jusqu'à sa source, eussent rencontré sur le Saint-Gothard les Sarrazins et les Hongrois qui venaient d'y pénétrer par les bassins du Rhône et du Danube, et si tous ces barbares s'étaient ligués ensemble pour anéantir le christianisme? Heureusement il n'en fut point ainsi. Les montagnes, qui auraient pu devenir la ruine de la chrétienté, en firent le salut. Cette citadelle de rochers, que la nature a placée au milieu de l'Europe, vit expirer à ses pieds la barbarie africaine et la férocité asiatique.

La présence des Musulmans dans les Alpes apporta un obstacle imprévu aux desseins héréditaires des rois bourguignons sur l'Italie, et contribua puissamment à la dissolution féodale du royaume d'Arles. L'ambition du roi Hugues en reçut une atteinte mortelle. Vainement il avait essayé de frapper au cœur la puissance de ces pirates des montagnes; les précautions qu'il prit pour y réussir attestent la puissance de la colonie musulmane, et l'importance qu'il mettait à la détruire. Comment aurait-il pu n'être pas alarmé, lorsque, indépendamment des périls qui menaçaient l'Italie de la part des émirs de Sicile, ses deux royaumes se trouvaient séparés par

---

Maurmont, *Maurofonte*, etc. (Voyez Muller, *Histoire des Suisses*, tom. II, pag. 117.)

Je crois que les *cabanes des païens* (heiden Hütten), dont on voit encore des traces dans les Hautes-Alpes suisses, doivent être rapportées aux Sarrazins, et non au paganisme de l'antiquité.

les Sarrazins de Fraxinet bien plus encore que par les Alpes; lorsque dans la même année ils se répandaient en dehors de la frontière helvétique, qu'un de leurs chefs, nommé Saïd, portait de nouveau la dévastation jusque sous les murs d'Aqui, et qu'enfin une flotte africaine enlevait les richesses de Gènes après le massacre de ses habitans (1)?

Hugues, ayant résolu de forcer les Sarrazins dans leur repaire de Fraxinet, sollicita l'appui de la cour de Byzance, la seule puissance chrétienne dont les vaisseaux pussent tenir la mer contre les Musulmans; et l'union de sa fille Berthe avec le petit-fils de l'empereur Romanus Ier. scella une alliance qui semblait annoncer la ruine de la colonie sarrazine. En effet, les navires grecs, armés du feu inextinguible qui les rendait si redoutables, incendièrent les galères musulmanes dans le golfe Sambracitain, et les guerriers de Hugues se rendirent maîtres du château de Fraxinet, que les Sarrazins abandonnèrent lorsqu'ils virent la mer fermée à la fuite comme au secours (942). Mais le vainqueur n'osa poursuivre l'ennemi dans l'impénétrable forêt *des Maures*, et il jugea plus prudent de se faire des alliés de ces mêmes Sarrazins qu'il n'aurait jamais pu détruire, et dont l'invincible résistance lui aurait fait perdre quelques années plus tôt sa couronne d'Italie. Hugues leur offrit donc son amitié, à condition qu'ils dé-

(1) *Luitpr. histor.*, lib. IV, c. 2. — *Frodoardi Chronic.*, *an.* 936; tom. VIII, pag. 191.



fendraient les Alpes helvétiques contre son rival Bérenger, qui préparait dans la Souabe une attaque contre l'Italie (1). Les Sarrazins rentrèrent dans Fraxinet, et les querelles royales les laissèrent libres d'exercer leurs brigandages sur toute la chaîne des Alpes. Ils n'empêchèrent pas Bérenger d'aller disputer en Italie la couronne de fer; et, lorsque arrivèrent pour ce prince les jours d'infortune, Fraxinet offrit deux fois à son fils détrôné un asile et des secours contre le plus puissant monarque de l'Occident (2).

Le successeur de Hugues dans le royaume d'Arles, le *pacifique* Conrad, ne mérita que trop ce titre, qui n'était pas alors un éloge. Sous son règne, les Sarrazins conservèrent la plupart de leurs positions, malgré l'active et courageuse vigilance de sa mère, qui sut prouver en cette occasion que Berthe *ne filait pas* toujours (3). Cette reine fit bâtir pour leur résister la tour sans portes de Gourze, et plusieurs autres châteaux dont on voit encore les ruines (4). Conrad, assailli en même temps par les Musulmans de Provence et les païens de Hongrie réussit

---

(1) *Luitprandi histor.*, lib. v.

(2) *Alberici Triumfontium chronic.*, *an.* 964.

(3) Dans les anciennes provinces démembrées du royaume de Bourgogne, le proverbe : *au temps où Berthe filait*, est usité pour exprimer une époque de vertu et de bonheur. En Provence, on a substitué le nom de Marthe à celui de Berthe, sans autre raison que l'altération du mot.

(4) Muller, *Histoire des Suisses*, tom. II, pag. 117.

presque à les détruire par un stratagème qui ne fut peut-être que l'effet d'une rencontre imprévue. Un auteur crédule assure que Conrad mit aux prises ces deux peuples ennemis qu'il avait trompés par des promesses contraires d'alliance, et qu'après une bataille où ils épuisèrent leurs forces de part et d'autre, il écrasa sans danger et sans gloire les débris échappés au premier carnage (1).

Les seigneurs territoriaux du royaume d'Arles, qui travaillaient alors à consolider leur indépendance, imitèrent peut-être, en s'unissant aux Sarrazins, l'exemple de ces comtes français dont les usurpations trouvaient une garantie d'impunité dans la protection des pirates northmans. Quelques-uns, plus noblement intéressés, cherchèrent à se créer des principautés avec le secours de leur épée, en chassant les Sarrazins d'une bourgade, d'un canton ou d'une province. Tel fut l'évêque de Grenoble Izarn, qui, en 965, affranchit son beau diocèse de la présence des Infidèles avec le secours de ses vassaux et d'une troupe d'aventuriers accourus des contrées lointaines pour prendre part à la distribution des villages et des terres qui devait récompenser leur courage (2). Tels furent surtout quelques héros qui réveillèrent dans le cœur des Provençaux la sainte horreur de la domination étrangère : saint Bobon, évêque de Sisteron, qui faisait la

(1) *De casib. mon. S. Galli.*, lib. IX, c. 6, *an.* 950.

(2) *Deditque illis hominibus castra ad habitandum.* (SALVAING, *Usage des fiefs.*)

guerre aux Infidèles par le glaive et par la parole; Boniface de Castellane, qui légua à ses descendans un glorieux patrimoine conquis sur les Sarrazins; Gibalin de Grimaldi, qui attacha le souvenir de ses exploits au golfe et au village qui portent encore son nom. Au-dessus de ces noms chers à la Provence, s'élève celui du comte Guillaume, qui acheva l'ouvrage de Charles-Martel, en chassant de nos rivages la plus sauvage des hordes musulmanes. Il mérita le titre de *Père de la patrie*, et sa gloire gît aujourd'hui presque ignorée dans les lieux mêmes qui en furent le théâtre!

Expulsion des Sarrazins, 972.

La Provence venait d'apprendre avec indignation l'outrage fait par les Sarrazins à l'un de ses enfans les plus illustres, à Mayeul de Valensoles, que son mérite et sa piété avaient fait abbé de Cluny. Ce saint personnage, en revenant de Rome, était tombé au pouvoir des Infidèles, et sa rançon avait épuisé le trésor de son monastère. La triste aventure de Mayeul fit grand bruit parmi ses concitoyens, et le désir d'en tirer vengeance contribua sans doute au patriotique effort des Provençaux pour l'affranchissement de leur patrie. Guillaume, aidé de son frère Ratbold (1), rallia sous ses drapeaux les seigneurs qui combattaient isolément pour défendre ou agrandir leurs domaines, et la colonie musulmane, frappée au cœur par la prise de Fraxinet, en 972, sembla s'engloutir dans la mer avec les

(1) *Chronic. Novalic.*

derniers guerriers qui défendirent ce château (1). Dès ce moment l'histoire ne fait plus mention des Sarrazins des Alpes. Ils perdirent leur force et leur audace lorsqu'ils ne virent plus que des ennemis entre eux et la mer, et la plupart reçurent le baptême pour échapper à la mort ou à l'esclavage. Ainsi, après deux siècles et demi de dévastations ou de continuelles terreurs, le sol de la vieille Gaule fut délivré de la présence des Musulmans qui avaient mis en péril le culte de l'Évangile, et effacé dans quelques provinces toute trace de civilisation.

Depuis ce temps la Provence n'eut plus à redouter de la part des Sarrazins aucune entreprise sérieuse. Mais leurs descentes fréquentes sur une côte mal défendue arrêtèrent dans ses développemens la prospérité de cette belle contrée. Le territoire de Toulon eut surtout à souffrir des attaques des forbans d'Afrique, jusqu'au jour où Louis XIV transporta dans cette ville l'arsenal maritime de la Méditerranée, et creusa ce beau port d'où nous avons vu sortir la flotte qui vient de foudroyer la piraterie dans son plus formidable asile.

Les Sarrazins, en se retirant, laissèrent un désert derrière eux. Mais ce désert, arrosé par mille ruisseaux, échauffé par le soleil d'Italie, et défendu contre les vents du nord par plusieurs enceintes de montagnes, ne demandait que des bras pour se

(1) *Glabri Radulfi histor.*, tom. VIII, pag. 239. — *Vita S. Mayoli*, tom. IX, pag. 126.

couvrir des riches cultures de l'Orient. Alors commença pour la Provence une seconde époque de défrichement, et, pour ainsi dire, une nouvelle création. Alors on vit renaître ces prodiges d'industrie agricole dont les laborieux Liguriens avaient autrefois donné le premier exemple à leur postérité. Les débris de l'ancienne population, qui s'étaient réfugiés sur les montagnes, redescendirent peu à peu dans les vallées; les laboureurs renoncèrent à d'ingrates cultures qui ne payaient pas leurs sueurs, et bientôt les terres qu'un travail assidu retenait avec peine sur le penchant des côteaux et dans les intervalles des rochers, cédant à la pente qui les entraînait, laissèrent à découvert des bancs calcaires ou granitiques naguères parés de verdure.

Mais, comme sous l'influence du cimeterre sarrasin, la population avait dépéri chaque jour à mesure que les terres étaient condamnées à la stérile fécondité de la nature sauvage; comme des efforts individuels n'auraient pu vaincre tous les obstacles qui semblaient rendre impossible la mise en culture d'un sol inégal et rocailleux, les conquérans libérateurs associèrent aux avantages de la conquête les principes de vie qui pouvaient seuls la leur rendre profitable, la religion, la liberté, le travail et l'esprit d'association, ou, en d'autres termes, les corps religieux, les paysans affranchis et les communes. De là sans doute cette division des propriétés poussée si loin en Provence, et qui a été un résultat nécessaire de la nature des lieux plutôt que

l'application d'une maxime célèbre des agronomes anciens et modernes (1).

Nous avons nommé les plus illustres libérateurs de la patrie provençale. Aux Castellane et aux Grimaldi, il faut ajouter les Vintimille, les Pontevez, les anciens vicomtes de Marseille, et autres familles autrefois puissantes que leurs exploits mirent en possession de vastes domaines, et particulièrement de la grande forêt des Maures, dont les côteaux n'ont pas encore épuisé les efforts de l'industrie humaine. Conrad le Pacifique, ayant cédé aux comtes Guillaume et Ratbold toutes les terres conquises sur les Sarrazins, les deux frères puisèrent dans ce trésor de la conquête pour rattacher à leur dynastie les armes des vassaux et l'influence des prélats. De même que Grimaldi avait obtenu tout le périple du golfe de Saint-Tropez et peut-être aussi le comté d'Antibes, un autre guerrier nommé Rodoard fut, dit-on, mis en possession du territoire de Grasse, et c'est à lui que les comtes de cette maison rapportent leur antique origine. D'autres seigneurs

(1) *Modum agri in primis servandum antiqui putavêre; quippè ita censebant satius esse minus serere et melius arare. Quâ in sententiâ et Virgilium fuisse video* (*a*); *verumque confitentibus latifundia perdidere Italiam, jam verò et provincias*. (Plin., lib. XVIII).

(*a*) *Laudato ingentia rura;*
Exiguum colito. (Georg., *lib.* II).

C'est aussi l'opinion de l'économiste A. Smith, de l'agronome Young et de l'historien Muller, et ce système trouve sa démonstration dans l'exemple de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Espagne.



obtinrent de semblables donations. « Lorsque la » nation des païens eût été chassée du pays de » Fraxinet, et que le territoire de Toulon eût » commencé à se couvrir d'habitans et de colons, » chacun se mit à envahir les terres, en ne consul- » tant que sa propre puissance et sans égard pour » les limites convenues. Il en résulta de vives que- » relles entre les plus puissans. C'est alors que Guil- » laume, vicomte de Marseille, et Pons de Fos, » seigneur d'Hyères, allèrent vers le comte de » Provence, et lui dirent : Seigneur comte, voilà » que notre terre a été affranchie du joug des païens » et remise en vos mains par une donation du roi » (Conrad); nous vous prions de vous y rendre et » de poser des termes entre les bourgs, les châteaux » et les biens d'église (1). »

Dans la distribution des terres vacantes, le clergé ne pouvait être oublié et ce fut un grand

(1) *Cùm gens pagana fuisset à finibus suis, videlicet de Fraxineto expulsa, et Terra Tolonensis cæpisset vestiri et à cultoribus coli, unusquisque secundùm propriam virtutem rapiebat terram, transgrediens terminos ad suam possessionem. Quapropter illi qui potentiores videbantur, altercatione factâ, impingebant; sed ad invicem rapientes terram, videlicet Willelmus vicecomes* (Massiliensis), *et Pontius de Fossis pergentes ad comitem* (Arelatensem), *dixerunt ei : Domine comes, ecce terra soluta est à vinculo paganæ gentis, tradita est in manu tuâ donatione regis* (Conradi). *Ideò rogamus ut pergas illuc et mittas terminos inter oppida et castra et terram sanctuariam.* (Martenne, *Ampliss. collect.*, tom. I, pag. 370, *Diplom.*, *an.* 985.)

bien que la dépouille des Infidèles servît à doter des églises et des couvens. C'était l'époque d'une grande réforme monastique, qui, rappelant les religieux à leur primitive règle, leur faisait un devoir du travail comme de la prière. S. Mayeul qui partagea cette gloire avec Odilon, ne laissa pas sans doute languir dans l'oisiveté les cénobites qu'il rappela dans l'île de Lérins et dans les dépendances de ce monastère, dont le pape Benoît VII lui confia la restauration (1). L'abbaye de Saint-Victor-lez-Marseille eut part aux libéralités que le comte Guillaume ne manqua pas de faire à toutes les corporations religieuses de la province; et le monastère de Montmajor, récemment institué dans le territoire d'Arles, fonda dès-lors sa future opulence sur la donation d'un grand nombre de vallées incultes qui furent fertilisées par ses soins. Parmi les prélats qui relevaient de la métropole d'Aix, celui qui avait le plus de droits aux largesses de la conquête, était l'évêque de Fréjus, dont le diocèse avait eu tant à souffrir des dévastations musulmanes. Riculfe, abbé de Montmajor, qui fut appelé au gouvernement de cette église, trouva sans doute dans les libéralités de Guillaume les moyens de relever les ruines de la ville et de rebâtir sa cathédrale (2).

Les seigneurs ecclésiastiques et féodaux, subitement mis en possession de vastes domaines, appe-

---

(1) *Gallia Christiana*, tom. III, *in Instrum.*, pag. 191.
(2) Papon, *Histoire de Provence*, tom. II.

lèrent dans leurs déserts les étrangers qui consentirent à subir les fatigues d'un défrichement laborieux. Les faibles redevances qu'ils en exigèrent, la liberté qu'ils leur assurèrent, permirent bientôt à ces courageux colons de se rédimer des droits seigneuriaux ou d'en atténuer encore les charges. Une foule de petites communautés bourgeoises se formèrent ainsi comme d'elles-mêmes, sans chartes octroyées et sans rébellion, dans un temps où la France du nord voyait à peine les libertés municipales éclore dans ses plus grandes cités. Toute l'activité de ces communes agricoles s'appliquant presque sans partage aux travaux des champs, leur principale affaire fût d'ouvrir des communications d'une vallée à l'autre, et surtout de recueillir les eaux depuis long-temps abandonnées à leur cours naturel, pour les diriger sur des côteaux arides, ou vers les usines nécessaires aux exploitations agricoles.

Cette population de propriétaires cultivateurs qui ne connut jamais le poids du joug féodal, a toujours conservé l'amour du travail et la sobriété qui sont pour elles des vertus nécessaires; elle a toujours ignoré cette servilité obséquieuse qui vit encore dans les campagnes de la vieille France; et le souvenir des Musulmans n'a pas peu contribué à nourrir parmi elle cette ferveur de croyance que n'a pas attiédie une récente et douloureuse persécution. Ce souvenir vit encore en Provence, dans les classes les plus ignorantes et les plus insouciantes des temps passés. Il n'est pas de laboureur qu n'ait, au moins un fois

dans sa vie, heurté avec sa bêche quelqu'une de ces larges briques sous lesquelles reposent les générations africaines qui ont dominé sur la Provence (1); et lorsque le voyageur demande ce que furent les ruines qu'il aperçoit sur la montagne, les femmes et les enfans lui répondent : *c'est là qu'était notre village du temps des Sarrazins* (2). Au milieu de ces ruines s'élève ordinairement une chapelle confiée à la garde d'un pieux ermite; cette chapelle fut jadis l'église du village qui n'est plus. Elle semble protéger les cendres des ancêtres que leurs descendans vont visiter chaque année, le jour où la fête de la paroisse vient leur rappeler ce devoir. Cette commémoration de la vieille patrie précède toujours des jeux où la gaieté préside, excitée par le son d'un instrument sarrazin (3), et il n'est pas rare qu'une danse de même origine donne encore plus de solennité à la fête (4). Ces fêtes religieuses et ces bruyantes joies sont le plus vivant témoignage de la domination étrangère et de la glorieuse délivrance.

(1) Les tuiles appelées *sarrazines*.

(2) Nous avons reconnu les ruines de plusieurs villes et bourgs qui sont descendus dans la plaine : Carnoule, Châteauvert, Cuers, Flassans, Forcalqueiret, Hyères, le Luc, Manosque, Tourves, et enfin le Val, que je me plais à citer avec un filial et tendre souvenir.

Quelques villages sont restés sur les hauteurs : tels sont le Canet, la Garde, Solliers-Hauteville, Six-Fours, etc.

(3) Le tambourin.

(4) Les olivètes.

Sarrazins en Sicile, 827, etc.

Long-temps avant que les Sarrazins d'Afrique eussent établi en Sicile la domination des rois de Kaïroan, d'autres Musulmans s'étaient montrés sur les rivages de cette île, et un de leurs chefs avait occupé la Calabre après plusieurs combats sanglans (1). La Sicile devait tenter l'avidité des pirates et l'ambition des émirs africains bien autrement que la Sardaigne et que la Corse; et si cette île fertile succomba plus tard que les deux autres, elle en fut redevable à l'importance que les empereurs grecs attachaient à sa possession. C'est par la Sicile que la cour de Byzance contenait les villes maritimes de la grande Grèce, et les patrices qui la gouvernaient avaient entre leurs mains de puissantes ressources et surtout de nombreux vaisseaux qui rendaient ces ressources encore plus efficaces.

L'impudicité du roi Roderic avait livré l'Espagne aux Arabes; le même vice, réuni à une folle ambition, ouvrit aux Musulmans les portes de la Sicile. Un tribun, nommé Euphémius, venait d'épouser une jeune fille déjà vouée au Seigneur, espérant sans doute que l'empereur Michel le Bègue n'oserait punir dans un autre l'inceste spirituel dont il avait lui-même donné l'exemple. Mais l'ordre arriva de Constantinople d'appliquer au coupable toute la rigueur de la loi. Euphémius fut obligé de quitter la Sicile, mais avec l'espoir d'y rentrer en maître. Il se rendit auprès du roi aglabite de Kaïroan, qui,

(1) Ali Mustapha, *Chronol.*, *an.* 703, 704, *ap. Muratori*, tom. I.

gagné par l'espoir d'un riche tribut, mit à sa disposition cent vaisseaux et dix mille guerriers pour l'aider à se faire empereur. Le succès de l'entreprise dépendait du parti que prendrait Syracuse où l'usurpateur s'était ménagé des intelligences. Mais lorsque Euphémius s'avança sans escorte au pied de ses murailles pour inviter les citoyens à lui ouvrir les portes, il fut égorgé par deux frères qui avaient feint de sortir de la ville pour le saluer empereur (1).

Les Africains, découragés par ce coup imprévu, furent battus par les Grecs. Mais bientôt renforcés par un corps de Musulmans andalous, peut-être les mêmes qui venaient de conquérir l'île de Crète, ils vainquirent à leur tour, et restèrent maîtres de la partie occidentale de la Sicile. Le patrice Théodote périt en défendant Messine, et la prise de cette cité fut suivie, en 832, de celle de Palerme, qui devint la résidence des grands émirs que les princes aglabites envoyèrent pour régir et achever la conquête. Le premier de ces vice-rois fut Mohammed, fils d'Abdallah-Ben-Aglab, qui gagna la bataille d'Enna, où neuf mille Romains perdirent la vie (846). Son successeur, Al-Abbas, s'empara du château d'Enna, et bâtit la première mosquée dans la demeure des patrices (859). Enfin, Ibrahim-Ben-Mohammed, roi de Kaïroan, eut la gloire d'achever la conquête de l'île par la prise de Syracuse et de Tauromine, dans un temps où l'empire byzantin

(1) *Constan. Porphyrog. contin.*, lib. II.

avait recouvré sa puissance sur terre et sur mer, par les exploits personnels de l'empereur Basile le Macédonien, et par les victoires navales des thalassiarques Nicétas et Nasar.

La chute de Syracuse doit compter parmi les grands désastres dont l'histoire a gardé le souvenir. Cette cité eut le sort de Tyr, de Carthage et de Corinthe, qui, comme elle, avaient dû à la mer leur grandeur et leur opulence. Son malheur nous est raconté avec l'éloquence d'une chrétienne et patriotique douleur, par un moine qui assista à ses funérailles (1). Abandonnée à ses propres forces par la lâcheté du navarque Adrien, qui n'osa pas la secourir, Syracuse se défendit pendant dix mois de siége et de famine avec un héroïque courage. Elle succomba enfin; ses principaux citoyens furent égorgés avec leur patrice après la victoire; la foule du peuple, condamnée à la servitude, alla pleurer sa misère sur la terre africaine; la ville fut ruinée jusqu'en ses fondemens, et l'incendie, qui dévora ses temples, n'en a laissé que de faibles vestiges (878). « Cette cité, jusque-là illustre et glorieuse, qui avait » tant de fois repoussé les formidables attaques des » Grecs et des Barbares, n'est maintenant remar- » quable que par ses ruines(2). » C'est un contemporain qui faisait entendre ces regrets; c'est un prince

(1) *Theodosii mon. epistola de excidio Syracusarum*, *ap. Muratori*, tom. I, 2e. part., pag. 262.

(1) *Constantin. Porphyrog.*, *vita Basil. Maced.*, c. 69.

qui, en écrivant l'histoire de son père Basile Ier., gémissait à plus d'un titre de ce grand désastre qui avait flétri la vieillesse d'un empereur victorieux.

La prise de Syracuse inspira tant de confiance aux Sarrazins de Sicile, qu'ils crurent pouvoir secouer l'autorité des rois aglabites. Tauromine dut pendant vingt-cinq ans son salut à cette défection. Mais lorsque le fils d'Ibrahim eut ramené Palerme à l'obéissance, et puni les villes grecques de la Calabre de leur alliance avec les rebelles, ce roi de Kaïroan descendit lui-même en Sicile, et la bravoure de ses Éthiopiens le rendit maître de Tauromine (903). Que faisait la marine byzantine, pendant que la dernière ville de Sicile était arrachée à l'empire? Les soldats de la flotte bâtissaient un monastère d'eunuques où l'empereur Léon le Philosophe devait faire transporter les reliques de sainte Marie-Magdelaine; et pendant qu'ils perdaient leur temps à des travaux de ce genre (c'est encore Constantin qui parle), d'autres Musulmans pillaient Lemnos, et emmenaient en esclavage la population de cette île (1).

Lorsque les députés des villes d'Italie vinrent

(1) *Constant. Porphyrog.*, *vita Leonis*, c. 18. — *Martyrium Sti. Procopii episc. Taurom.* — *Johannes Diaconus*, *Vita Sti. Bertharii abbat. Cassin.* — *Chronic. arab. Cantabridg.* - Aboulfeda, continué par Sciohabeddin, *ap. Muratori*, tom. I, 2e. part. — Les auteurs grecs et latins sont rarement d'accord avec les chroniques arabes qui placent la prise de Tabermin (*Tauromine*) en 908.

demander la paix au féroce Ibrahim, il leur ordonna de disposer leurs concitoyens à la soumission, et d'annoncer sa prochaine arrivée dans la *ville du vieux Pierre*. C'est ainsi qu'il désignait Rome. Mais il échoua devant Cosenza, et sa mort, qui arriva peu de temps après, fut le signal d'une nouvelle révolte en Sicile. Les descendans des premiers conquérans ne voulaient plus subir les lois des princes africains; et l'usurpation du trône des Aglabites par les rois fatimites de Tripoli (908), venait en effet de rompre, les liens légitimes qui avaient attaché la colonie à sa métropole. De là une longue et sanglante lutte entre les Sarrazins des deux partis, qui inspira aux chrétiens quelques généreux efforts pour recouvrer leur liberté, c'est-à-dire, pour changer de fers. Mais l'insurrection des Agrigentins, qui furent sur le point de prendre Palerme, ne servit qu'à faire éclater leur courage; et, après quatre ans d'une résistance héroïque, ils trouvèrent presque tous leur tombeau sous les magnifiques ruines de leur cité (1).

Les menaces qu'Ibrahim avoit adressées à la cité de Pierre durent inspirer une juste terreur aux députés de l'Italie. Cette contrée savait depuis long-temps ce qu'elle avait à craindre du voisinage des Musulmans, et si la protection des empereurs carlovingiens et byzantins n'avait pu la préserver de leurs attaques, que pouvait-elle espérer des dynasties subalternes qui s'en disputaient alors la posses-

(1) *Asmodferi, ap. Muratori, an.* 936-941.

sion? Reportons nos regards en arrière, et nous verrons à quels dangers échappa de nouveau l'Europe chrétienne, lorsque la fureur musulmane vint porter le fer et le feu jusqu'au sein de la ville éternelle!

Avant que les Sarrazins eussent formé leur premier établissement en Sicile, les côtes d'Italie avaient été plus d'une fois insultées par ces pirates. Mais lorsqu'ils se furent rendus maîtres de Palerme, et qu'ils eurent fait de cette cité leur arsenal maritime et le rendez-vous de leurs flottes, alors le pillage des provinces littorales devint un système d'hostilités et le prélude d'une conquête préméditée qui n'échoua que par la vigilance des pontifes romains. Grégoire IV sentit le premier la nécessité de mettre à l'abri d'une surprise la capitale du monde chrétien, qui, par sa sainteté et le bruit trompeur de ses richesses, excitait au même degré le fanatisme et l'avidité des forbans de la Méditerranée. La prévoyance de ce pape ferma le Tibre aux navires musulmans, en relevant les fortifications d'Ostie (1). L'Italie méridionale, encore plus exposée que Rome aux attaques des Sarrazins, ne devait pas compter sur les secours de Constantinople. Si les empereurs avaient pu prêter un efficace appui à leurs possessions d'outremer, la Sicile aurait été sauvée avant toutes les autres. Mais depuis que les ducs de Bénévent avaient subi la souveraineté des rois francs, et

(1) *Anastas. Biblioth., vità Gregor. IV, an.* 833.



que les villes maritimes de la Campanie s'étaient soustraites à celle de Byzance, était-il d'une saine politique que l'empire d'Orient dégarnît de vaisseaux ses côtes partout menacées, pour secourir des ennemis déclarés ou des sujets infidèles? Aussi Michel le Bègue « n'eut jamais souci des affaires d'Occident, » dit un de ses successeurs, et particulièrement de » cette partie de l'Italie restée soumise à la nouvelle » Rome (1). » Toutefois, malgré cet abandon, l'Italie méridionale aurait trouvé une sauvegarde suffisante dans la marine des cités grecques et dans l'énergie encore vivante des Lombards bénéventins. Mais le danger commun n'avait pas réconcilié les ducs de Bénévent et les naissantes républiques de la Campanie. Les premiers, depuis long-temps maîtres de Salerne, aspiraient à la domination des deux golfes que séparait le promontoire de Minerve. Déjà les ducs de Naples, abandonnés à eux-mêmes par la cour de Byzance, avaient subi l'humiliation du tribut, et l'ambitieux Sicard leur enleva Amalfi, dont la prospérité commerciale portait ombrage aux Salernitains, et présentait en face du tombeau de Pœstum le tableau de la plus active industrie (838). Pendant que ce tyran menaçait ainsi l'indépendance des Napolitains, leur duc André, trop faible pour se défendre, eut recours à l'alliance des Sarrazins de Sicile (2). Ce funeste exemple fut imité par ses en-

---

(1) *Constant. Porphyrog.*, *vita Basilii*, c. 52.

(2) *Johannis Diaconi Chron. episc. Neapol.*, *an.* 837.

nemis, et lorsqu'après la mort violente de Sicard (839), Radelchis et Siconulfe se disputèrent la principauté de Bénévent, ils appelèrent à leur aide, l'un les Sarrazins d'Afrique, l'autre les Musulmans d'Espagne. Radelchis offrit aux premiers des cantonnemens près de Bari, dont il venait de s'emparer, et leur chef Alfonse se paya bientôt de ses futurs services en se rendant maître par surprise de cette place importante (842). Siconulfe livra à ses alliés les riches campagnes de Tarente (842), et cette ville tomba bientôt au pouvoir de l'émir Abou'lfar (1). La guerre acharnée que se faisaient les deux princes rivaux devint, avec de pareils auxiliaires, une guerre d'extermination.

A la faveur de l'anarchie qui désolait l'Italie méridionale, les Sarrazins avaient fait un établissement dans l'île de Ponza (845). Mais ils en furent bientôt chassés par le consul de Naples Sergius, qui réunit sous son commandement les vaisseaux de Gaëte, de Sorrente, et la flotte récemment construite par les Amalfitains, après qu'ils eurent déserté Salerne où les avait exilés la défiance de Sicard. La défaite des Musulmans irrita l'orgueil de l'émir de Sicile. Une flotte plus formidable que la première sortit du port de Palerme, avec l'ordre de ravager la côte tyrrhénienne, et sans doute aussi d'aller piller Rome. Après s'être emparés du château de Misène, les

(1) *Historiola Longobard.*, *ap. Muratori*, tom. II, pag. 265. — *Erchemperti chronic.*, *an.* 842. *Annal. Bertin.*

Sarrazins descendirent à Centumcelles, d'où ils se dirigèrent sur la cité pontificale, qui se trouvait alors sans pasteur (847). Les faubourgs de Rome furent livrés aux flammes, et l'église des saints apôtres éprouva toutes les profanations que le fanatisme peut suggérer à des barbares (1). C'est alors qu'éclata dans toute sa gloire le pieux héroïsme de Léon IV. Ce pontife venait d'être porté sur le saint siége par une élection tumultuaire, afin que Rome eut au moins un chef dans le pressant danger qui l'environnait. Il se mit à la tête des milices et des citoyens qu'il anima de son courage, et lorsque les Musulmans voulurent renouveler leur attaque avec des forces supérieures, ils furent repoussés et poursuivis jusque sur la plage où ils avaient amarré leurs vaisseaux. Prévoyant autant qu'intrépide, Léon ne négligea rien pour assurer désormais la défense de Rome. Avec l'assentiment et les secours pécuniaires de Lothaire (2), il fortifia par une double enceinte la vieille basilique de Saint-Pierre, et le quartier du Vatican, appelé depuis *Cité Léonine*, lui fut redevable de ses murs comme de son nom (3).

Les Sarrazins se dirigèrent vers Fondi qu'ils pillèrent, et bientôt Gaëte fut assiégée par terre et par

(1) Ce désastre a donné le sujet du tableau peint par Raphaël au Vatican et intitulé : *Incendio del Borgo*.

(2) *Nutu Domini francique juvamine regis.*
(Frodoard, *De Pontif. romanis*).

(3) *Anastas. Biblioth.*, *in vitâ Leonis IV*. Léon III avait eu la même prévoyance, mais son ouvrage ne fut pas achevé.

mer. Une armée de Spolétans, que Lothaire avait envoyée pour les combattre, fut battue et poursuivie jusqu'aux environs du Mont-Cassin. Ce chef-lieu des bénédictins ne dut son salut qu'au débordement subit d'un torrent grossi par l'orage; bonheur inespéré, que la piété italienne attribua aux prières de l'abbé Bassacius (848). Gaëte fut redevable de sa délivrance au courage du jeune Césaire, fils du consul Sergius, qui pénétra dans le port à la tête des flottes de Naples et d'Amalfi.

Les Sarrazins, désespérant de prendre la ville, remontèrent sur leurs vaisseaux pour aller mettre en sûreté les dépouilles de Rome et des cités voisines. Mais ils ne devaient pas revoir la Sicile, ni jouir des fruits de leurs brigandages. « Sur le point d'arriver à » Palerme, ils rencontrèrent une barque montée par » deux hommes, dont l'un portait l'habit de clerc, » l'autre la robe de moine. — D'où venez-vous et où » allez-vous? dirent-ils aux Musulmans. — Nous re» venons de la ville de Pierre, de Rome. Nous avons » saccagé tout son oratoire et pillé la contrée. Nous » avons battu les Francs et brûlé les couvens de Be» noît. Et vous, ajoutèrent les mécréans, qui êtes» vous? — Qui nous sommes? vous allez le savoir. » — Aussitôt éclata une tempête furieuse qui en» gloutit tous les vaisseaux (1). » Pas un seul Sarrazin n'échappa du naufrage, dit la dévote chronique,

(1) *Historiola monachi anonymi coævi; apud Muratori*, tom. II, pag. 266.

excepté sans doute celui qui raconta ce miracle au moine du Mont-Cassin.

Ce désastre, s'il faut y croire, n'empêcha pas les pirates Siciliens de piller la même année la ville de Luna et toute la côte ligurienne, pendant que les Musulmans de Bari dévastaient la Calabre et la Pouille, et pénétraient dans le duché de Bénévent, en qualité d'auxiliaires de Radelchis. L'abbé du Mont-Cassin et l'évêque de Capoue adressèrent alors leurs *lamentables supplications* au jeune empereur Louis II, qui, dans une première expédition, en 850, se rendit maître de Bénévent après avoir tué dans un combat l'émir Amalmater. Mais il eut le tort de ne pas poursuivre ses avantages, pour avoir attaché trop d'importance à la querelle de Radelchis et de Siconulfe. Sa médiation souveraine amena la réconciliation des deux princes, et le traité qui intervint, en 851, sanctionnant la division du duché des Lombards, attribua à Radelchis Bénévent et le revers oriental de l'Apennin jusqu'à Gallipoli ; à Siconulfe, Salerne et le pays occidental compris entre Capoue et Tarente (1). Mais Landon le Vieux, gastald de Capoue, n'accorda au suzerain qui lui était imposé qu'une obéissance nominale, et, après la mort des deux rivaux qui arriva la même année, il s'arrogea l'indépendance sous la souveraineté de l'empereur d'Italie.

---

(1) *Instrumentum pacis de divis. princip. Benev.*; *ap. Muratori*, tom. II, 2e. part. — *Leo Ostiensis*, lib. 1, c. 51.

La concorde, un moment rétablie parmi les ducs lombards, ne produisit pas le résultat qu'on devait en attendre, et l'audace des Musulmans n'en eut pas plus de retenue. Toute l'Italie méridionale fut abandonnée à une dévatation sans exemple. Toutefois, au milieu des horreurs d'une guerre sans pitié, le chef des Sarrazins, le féroce Massar, laissa échapper un sentiment de générosité digne d'une piété chrétienne. Un tremblement de terre venait de renverser les murs d'Isernia, et les compagnons de Massar l'engageaient à profiter d'un désastre qui lui livrait un butin sans dangers. « Hé quoi ! répondit-il, le » Seigneur est irrité contre cette ville, et moi j'irais » encore ajouter à son malheur ! Non certes, je ne le » ferai point (1). »

852. Pendant que Massar parcourait, en les dévastant, les campagnes du Bénéventin et de la Campanie, l'empereur présomptif entreprit de détruire la colonie de Bari. Mais, après un combat sanglant qui fut une défaite, puisque les annalistes contemporains n'en ont pas fait une grande victoire, ce prince rétrograda vers Bénévent, où Adalgise, plus heureux que lui, venait de se rendre maître de Massar, à la suite d'une bataille livrée sous les murs de sa capitale. Louis ordonna le supplice du chef n'avait pas su vaincre.

Un chef plus terrible encore que Massar arriva bientôt de Bari avec de nouvelles forces. Il s'appe-

(1) *Historiola Longob. mon. anony. coævi.*

lait Saugdan ou Soldan (1), et ce nom lui était peut-être venu d'une qualification connue, comme pour attester la supériorité de son commandement et de sa puissance. Ni les fréquentes expéditions des Francs d'Italie, sous les ordres de l'empereur ou du duc de Spolète, ni les efforts réunis des princes de Bénévent et de Capoue ne purent chasser les Sarrazins du territoire lombard, qui pendant quinze ans ne fut plus qu'une vaste solitude. Les villes d'Alife, de Telésia, de Sepinum, de Bovianum, d'Isernia et de Venafre furent alors détruites, et le duc Adelgise ne sauva sa capitale qu'en payant un tribut garanti par des otages. Le monastère de Mont-Cassin, défendu par de nombreux vassaux, échappa d'abord à la rage des Infidèles, plus heureux que la colonie bénédictine du Vulturne dont l'abbé Berthier racheta les ruines fumantes au prix de trois mille pièces d'or (2).

Ainsi la cour de Byzance perdait ses dernières possessions d'Italie sans pouvoir leur porter secours. La nécessité où elle se trouvait de défendre l'Asie mineure contre les khalifes de Bagdad et les îles grecques contre les pirates candiotes, lui faisait négliger la Sicile et oublier l'Italie. Peu lui importait que Bari appartînt aux Sarrazins ou aux Lombards. Mais cette

---

(1) Constantin Porphyrogenète le nomme Σολδανος, le prêtre André *Soldanus*, et les autres chroniques latines, *Saugdan* ou *Saogdan*.

(2) *Chronic. S. Vincentii de Vulturno.*

politique étroite faillit coûter cher à l'empire. Les Sarrazins d'Italie prétendaient à la domination de l'Adriatique, et déjà Ravenne et Raguse s'étaient ressenties de leur funeste voisinage. Mais jamais l'Illyrie grecque ne fut exposée à un plus grand péril de la part de ces barbares que le jour où une flotte de trente-six vaisseaux sortit du port de Bari sous la conduite de Saugdan, Samban et Alfonse, pour aller dévaster ses rivages. La plupart des villes maritimes qui avaient su défendre leur indépendance contre les Slaves furent alors pillées par les Sarrazins que Raguse vit une seconde fois devant ses murailles (867). Mais le courage que donne le désespoir ayant animé ses citoyens, la ville résista assez long-temps pour reçevoir les secours qu'elle avait sollicités de Byzance. Basile le Macédonien envoya dans l'Adriatique une flotte de cent navires commandée par le patrice Nicétas, le premier homme de mer de son siècle. Les Musulmans prirent la fuite à son approche et rentrèrent à Bari où leur colonie était menacée par une ligue formidable qui avait à sa tête l'empereur des Francs et derrière elle toute la landwehr de l'Italie (1).

A la voix des Bénéventains, des Capouans et de tous les gastalds de la contrée qui lui représentaient leurs misères, Louis II s'était décidé à provoquer

---

(1) Constantin Porphyrogenète suppose que les Sarrazins s'emparèrent alors de Bari et de cent cinquante villes de la Calabre et de la Pouille (*Vita Basilii*, c. 55). Cette conquête datait de plus loin.

enfin un effort national pour la délivrance de l'Italie, et, laissant de côté les divisions de sa famille, il appela aux armes tous les comtes, tous les vassaux et tous les hommes libres depuis les Alpes jusqu'au Vulturne. Cette proclamation de guerre semble avoir servi de modèle à la grande levée de boucliers qui dans ces derniers temps affranchit la Prusse et toute l'Allémagne de la domination étrangère. Elle portait en substance : « Quiconque possède en biens-meubles la valeur de son weregild, partira pour l'armée. — Les pauvres seront employés à la défense des côtes et des places frontières. — Les prélats et les comtes ou gastalds partiront avec tous leurs ministériaux sans pouvoir alléguer aucun privilége d'exemption; et les évêques ne laisseront chez eux aucun laïque. — Les hommes libres qui refuseront de s'enrôler perdront leurs biens et seront bannis; les comtes et les vassaux seront privés de leurs honneurs et bénéfices. — Il en sera de même des comtes, seigneurs, abbés et abbesses qui n'enverront pas tous leurs vassaux et serfs à l'hériban. — Les comtes veilleront à ce que la population se renferme dans les châteaux fortifiés. — Tous les gens de guerre apporteront avec eux une armure complète, des vêtemens pour un an et des vivres jusqu'à la moisson. — Ceux qui déroberont des armes ou des animaux domestiques paieront une triple composition et seront condamnés à l'harnescar (1) ou à la

(1) L'harnescar, *armiscara*, consistait pour les hommes libres à porter une selle sur le dos, en présence de l'armée.

flagellation, si ce sont des esclaves. — L'effraction, l'adultère, l'incendie et l'homicide seront punis de mort (1).

L'Italie se leva en armes à la voix de son empereur, et Louis, avant de commencer les hostilités, alla solliciter les prières des religieux du Mont-Cassin. Il reçut dans ce monastère les députés des villes lombardes et des républiques campaniennes qui lui apportaient, les uns de sincères doléances, les autres de trompeuses promesses. On devait s'attendre qu'il marcherait directement sur Bari. Mais la défiance que lui inspiraient les Capouans, dont la trahison ou la lâcheté avaient fait échouer la précédente expédition, le décida à s'assurer avant tout de l'obéissance des princes lombards. Il espéra que le châtiment de Landulfe retiendrait les autres dans le devoir, et Capoue expia par sa destruction l'audace d'avoir arrêté pendant trois mois l'armée impériale sous ses remparts. Cet acte de rigueur fit ouvrir devant Louis les portes des villes voisines; Gaïfre le reçut à Salerne, Adalgise à Bénévent. Les Napolitains venaient d'éprouver sa juste colère par la dévastation de leur territoire. Ils étaient accusés de fournir aux Musulmans des armes, des vivres et autres munitions de guerre. Naples servait de retraite aux Infidèles après leurs défaites, et *elle présentait l'aspect de Palerme ou d'une ville afri-*

(1) *Constitutio promotionis exercitûs observationis partibus Beneventi*, *an.* 866.

caine (1). Les habitans avaient même chassé leur évêque Athanase, et mis aux fers les principaux citoyens, parce qu'ils voulaient les détourner de ces relations impies. Cependant l'empereur pardonna à cette république de marchands, qu'une honteuse soif du gain rendait insensible aux calamités de l'Italie.

867. L'armée, grossie dans sa marche par de nombreux auxiliaires, franchit enfin la chaîne de l'Apennin et descendit dans la Pouille. Les Sarrazins battus furent chassés de la plupart des villes qu'ils avaient occupées, et Matéra, leur plus redoutable forteresse, tomba pareillement au pouvoir de Louis qui en fit raser les murailles. En arrivant devant Bari, l'empereur victorieux comptait sur le concours nécessaire de la flotte grecque qui venait de délivrer Raguse. Mais la main de sa fille, briguée par Basile Ier., était la condition des secours de Byzance (2), et comme Louis n'amenait pas avec lui la princesse Ermengarde, le patrice Nicétas abandonna le blocus du port pour aller attendre dans le golfe de Corinthe les nouvelles instructions de sa cour (3). Elles

(1) *Epist. Ludovici imp. ad Basil.* Bouquet, tom. VII, pag. 572.

(2) *Constant. Porphyrog.*, c. 55.

(3) *Annal. Bertin*, tom. VIII, pag. 106. — Suivant la Lettre de Louis II, qui ne dit rien de cette circonstance, la cour de Byzance reprochait aux Francs leur petit nombre, le dégât commis sur les terres des Napolitains sujets de l'empire d'Orient, et les excès de table qui leur faisaient oublier les combats.

prescrivirent au *Gardien de l'Adriatique* (1) de mettre à rançon les tribus slaves qui reconnaissaient la suprématie des Francs, et dont les navires fidèles croisaient alors devant Bari. C'est ainsi, du moins, que les chroniques de France expliquent la défection des Grecs, qui obligea le monarque carlovingien à remettre à un autre temps le siége régulier de Bari et de Tarente, les deux seules villes importantes qui fussent restées au pouvoir des Musulmans. Les Sarrazins le poursuivirent pendant sa retraite (869), et poussèrent un parti jusqu'au mont Gargano où ils pillèrent le monastère de Saint-Michel dès lors célèbre par la vénération des fidèles qui s'y rendaient en pélérinage (2). Cependant Louis en se retirant laissa dans la Pouille une armée d'observation qui s'appuyait sur les deux fortes places de Venosa et de Canusium remises par ses soins en état de défense.

Cette armée, quoique peu nombreuse, ne cessa de harceler les Sarrazins que la défaite de leurs trois émirs avait sans doute fort affaiblis; et la présence d'une flotte esclavonne que l'intérêt commun et de récentes injures attachaient à l'alliance des Francs, empêcha les Musulmans de Sicile de secourir leurs frères de Bari. Cependant la ville prolongea trois ans sa résistance; elle ne succomba Prise de Bari, 871.

(1) *Hadriatici freti servator.* C'est ainsi que l'appelle Louis II.

(2) *Annal. Bertin*, an. 869.

qu'après l'arrivée d'une nouvelle armée que Louis commandait en personne. Le sultan de Bari, Saugdan, tombé entre les mains des Francs, aurait dû expier par sa mort les vingt années de calamités qu'il avait fait peser sur l'Italie, et qui avaient donné aux provinces méridionales de cette contrée l'aspect de la terre après le déluge (1). Mais Louis eut la générosité d'épargner ses jours, et il ne devait pas tarder à s'en repentir.

La prise de Tarente aurait achevé l'expulsion des Musulmans. Louis envoya un corps d'armée pour en faire le siége; mais la flottille que le stratége de Sicile commandait dans ces parages ne pouvait empêcher les Musulmans de ravitailler la place. Louis réclama donc l'assistance d'une force navale plus imposante. Il fallait, mandait-il à Basile, purger la mer Tyrrhénienne des navires napolitains qui portaient des secours aux Sarrazins de Palerme et de la Calabre; c'était le seul moyen d'affranchir entièrement l'Italie et de faciliter aux Francs le passage de la Sicile pour en chasser les Infidèles (2). Mais la lettre hautaine du vainqueur de Bari n'était pas de nature à rendre Basile favorable à ses projets, et la vanité de la cour byzantine trop grossièrement offensée empêcha l'accomplissement d'une entreprise qui, en affranchissant l'Italie, aurait peut-être sauvé Syracuse et délivré la Sicile. D'un autre

(1) *Erchemperti Histor. Longob., ap. Muratori*, tom. II.

(2) *Ludov. imperator. epist. ad Basil. imper.*, tom. VII, pag. 572.

côté, Louis était pressé de rentrer dans ses états afin de recueillir, s'il était possible, la succession de son frère Lothaire, disputée par Charles le Chauve et Louis le Germanique, et que le pape Adrien II avait placée vainement sous la sauvegarde du saint-siége (1). Mais des circonstances imprévues ne lui permirent de conserver ni sa conquête ni son héritage.

Les excès commis par les Francs après leur victoire eurent bientôt fait oublier aux Béréventins le service que venaient de leur rendre ces redoutables protecteurs. Adelgise prêta l'oreille aux propositions de la cour de Byzance, cédant peut-être à un mouvement populaire qui venait d'éclater en faveur des Grecs dans les principales villes de la Campanie, du Samnium et de la Lucanie. Pour empêcher l'Italie méridionale de retomber sous la souveraineté des empereurs d'Orient, Louis marcha contre Bénévent, et reçut les nouveaux sermens d'Adelgise, qui jura de n'*avoir jamais donné son assentiment aux cités défectionnaires*. Capoue dut à son évêque le pardon de sa résistance, et les autres villes reçurent des garnisons franques qui remplacèrent les troupes grecques. Cependant l'armée impériale demandait à rentrer dans ses foyers, et le duc de Bénévent persuada à l'empereur qu'il se concilierait les peuples en les délivrant du fardeau de l'occupa-

(1) *Hadriani papæ Epistol. ad Carol. Calv., ad Ludov Germ. reg.*, etc., tom. VII.

tion. Le roi fut assez confiant pour ne garder avec lui qu'une garde peu nombreuse. Adelgise ne recula pas devant l'idée de violer, dans la personne de son souverain, la double majesté de l'empire et de la victoire. Louis fut attaqué dans son palais, où il soutint un assaut de trois jours; et les Lombards, non contents de reprendre aux Francs le butin fait aux dépens du pays, poussèrent l'audace jusqu'à piller les bagages de l'empereur. Cependant Adelgise rendit bientôt la liberté à son prisonnier, en lui faisant jurer sur les reliques de ne jamais rentrer dans le duché de Bénévent et d'abjurer toute pensée de vengeance (1).

Loin d'oublier cet affront, Louis ne songea qu'à le venger. Le pape Adrien le délia de son serment, et le sénat de Rome déclara le duc de Bénévent ennemi de la république. Adelgise se disposa à une vigoureuse résistance; mais le cœur et les moyens lui faillirent, et il se réfugia dans l'île de Corse (2). Le danger commun le tira bientôt de cet exil.

Dieu permit, disent les moines du temps, que pour punir l'injure faite au protecteur de l'Église, les Infidèles vinssent de nouveau ravager les terres des perfides Lombards. Une flotte partie de Sicile débarqua devant Salerne une armée que l'exagération des historiens, fidèle écho des terreurs populaires,

(1) *Annal. Bertin. et Mettens.*, *an.* 871, tom. VII, pag. 114 et 199.

(2) *Annal. Mettens.*, *an.* 872.

évalua à trente mille hommes(1). Adelgise, aidé de deux comtes naguères rebelles qui fuyaient la colère de Louis, livra aux Musulmans une première bataille où ils perdirent trois mille hommes, et les lieutenans de l'empereur en défirent encore neuf mille près de Capoue. À l'approche de Louis, qui *daigna venir pour les combattre en personne* (2), les Sarrazins affaiblis abandonnèrent les environs de Salerne, et se dirigèrent vers la Calabre, où les colonies musulmanes avaient repris l'offensive depuis la retraite de l'armée impériale. Les assiégés de Tarente venaient de reprendre Bari (872), et la Pouille était de nouveau envahie. Sur la côte campanienne les Musulmans pouvaient compter, sinon sur le concours au moins sur la neutralité de Naples, de Gaëte, d'Amalfi et même de Salerne (3). Dans l'intérieur des terres les Francs n'avaient plus que des ennemis, et cette fois la défection, qui fit passer les principautés bénéventines sous la souveraineté de Byzance, ne laissait plus d'espoir aux Carlovingiens de ressaisir leurs droits méconnus (4). Ainsi, par suite de l'invasion musulmane, trois états tributaires furent démembrés de l'empire des Francs. Mais les Lombards ne gagnèrent rien à ce

(1) *Erchemperti histor. Longob.* — *Chronic. Vulturnense*, etc. Le prêtre André dit vingt mille. (*Breve chronic.*, tom. VII.)

(2) *Chron. S. Vinc. de Vulturno.*

(3) *Erchemperti histor. Longob.*, c. 39.

(4) *Constant. Porphyrog.*, *vita Basilii*, c. 58.

changement de protecteurs, et lorsque, après de vains efforts pour les réduire, Louis repassa pour la dernière fois leur frontière, les Sarrazins se disposaient à venir brûler Bénévent. L'Italie apprit ce désastre en même temps qu'elle perdait le seul monarque qui aurait pu le venger (875).

Louis II avait du moins éloigné de Rome les calamités qui affligeaient les provinces méridionales de l'Italie. Après lui la capitale du monde chrétien et avec elle la civilisation de l'Occident furent de nouveau menacées. L'alliance des Sarrazins avec les villes de Naples, d'Amalfi et de Salerne (875), facilita à ces pirates un établissement durable sur la côte campanienne, et la nouvelle apparition du terrible Saugdan, à la tête des hordes sarrazines, annonça à l'Italie de nouvelles calamités. Les neuf cent moines du Vulturne trouvèrent leur tombeau sous les décombres de leur monastère, et le Mont-Cassin fut aussi livré aux flammes. On avait armé les serfs pour le défendre; mais ces esclaves timides se dérobèrent aux périls du combat en fuyant dans le camp ennemi (1). Du Garigliano, le Sarrazins allèrent dévaster les environs de Tibur, les bords de l'Anio, le pays des Sabins, les deux rives du Tibre. En 875, la Campagne de Rome n'avait pu être moissonnée; on ne sema point l'année suivante (2). C'est alors que le pape Jean VIII fit entendre à toutes les puissances du siècle les cris

(1) *Chronic. Vulturn.*, lib. III.
(2) *Johan. VIII variæ epistolæ.*

de détresse de l'Église. Il écrivait à Charles le Chauve, qu'il avait naguères couronné empereur : « Vous » dirai-je les maux que nous fait endurer la race » impie des Sarrazins? Le sang chrétien est répandu, » et ceux qui échappent au feu ou au glaive sont » traînés captifs dans un éternel exil. Les cités, les » bourgs, les villages périssent faute d'habitans, et » les évêques dispersés n'ont de refuge qu'auprès de » l'autel des Apôtres. Leurs Églises sont devenues » des tanières de bêtes féroces; ils errent çà et là » sans trouver un toit hospitalier. Voici le jour où » nous devons crier : *Heureuses les femmes stériles* » *qui n'ont pas enfanté* (1).

» Oh ! qui me donnera une source de larmes » pour plaindre tant de misère, pour pleurer la ruine » de la patrie! Elle est assise dans la tristesse, dans » le désespoir, la souveraine des nations, la reine » des cités, la mère des Églises! Ce jour est le jour » de tribulation et d'angoisse, le jour de calamité et » de misère (2). — Ne souffrez pas, écrivait le même » pontife au vice-roi d'Italie, que le peuple du » Seigneur soit violemment dispersé par les Agaré- » niens qui ont couvert toute la surface de cette » terre comme des sauterelles dévorantes, et réduit » le pays en solitude. La perte de cette cité serait le

(1) *Evang. sec. Luc.*, c. 23, v. 29.

(2) *Johannis papæ epist. ad Carol. imp.*, tom. VIII, pág. 469.

» malheur du monde et la ruine de la religion chré-
» tienne (1). »

C'est ainsi que Jean VIII exhalait une douleur trop légitime. Mais sa voix implorait un monarque qui était alors réduit aux pompes extérieures d'une puissance déchue, et, lorsque Charles le Chauve prescrivit au duc de Spolète d'accompagner le pontife dans une expédition en Campanie, le consul de Naples refusa de rompre son alliance avec les Sarrazins, bravant tout à la fois les menaces de l'empereur et les anathèmes du pape (2).

L'interrègne qui suivit la mort de Charles le Chauve rendit encore plus critique la position de l'Italie, et Rome ne détourna de ses murs la fureur des Musulmans qu'en leur payant un tribut annuel qui mit le comble à sa misère (3). Quelle protection pouvait-elle espérer lorsque, pour contenir l'anarchie, il ne restait pas même l'ombre d'un pouvoir souverain? Les usurpateurs féodaux, des évêques même, imitèrent l'exemple des seigneurs français qui appelaient les Northmans au secours de leurs brigandages. Les ducs de Spolète et de Toscane, qui voulaient à tout prix établir leur tyrannie dans Rome, firent alliance avec la colonie musulmane de Tarente qui devait leur envoyer ses

(1) *Epistol. ad Bosonem*, tom. VIII, pag. 470.

(2) *Chronic. S. Vincentii ad Vulturnum.*

(3) *Johannis VIII epist. ad Caroloman. regem Bavar.*, tom. IX, pag. 160.

guerriers (1). Toutefois ce dessein impie n'arriva pas jusqu'au scandale de son exécution, et la prise de Syracuse par les Sarrazins suffit cette année à l'affliction de la chrétienté (878).

Vers la fin du neuvième siècle, les divisions des princes francs qui se disputaient la couronne impériale, et la guerre civile qui éclata presque en même temps entre les Sarrazins de Sicile et les Musulmans africains, permirent aux Grecs de rétablir leur domination en Italie. Tous les efforts des Infidèles s'étaient portés sur la côte occidentale, et ce fut par le rivage opposé que la puissance byzantine s'introduisit de nouveau dans l'intérieur de la péninsule. Le succès d'une expédition maritime y releva, vers l'an 880, l'honneur de l'empire d'Orient. Le navarque Nasar effaça dans les mers de Sicile la honte imprimée aux armes de Basile le Macédonien par la prise de Syracuse, et la destruction de la flotte de Palerme à Edda affranchit les villes littorales de la Lucanie et de la Pouille (2). Reggio et Tarente expièrent la fatale hospitalité qu'elles n'avaient pu refuser aux Musulmans victorieux, et il semble qu'il faut aussi rapporter à cette expédition

---

(1) *Johannis papæ VIII epist. ad Ludovic. Balb.*, tom. IX, pag. 158. — *Erchemperti Histor. Longob.*

(2) *Constantini Porphyrogenetæ, vita Basilii imperat.* — Chronique arabe de Cambridge, MURATORI, tom. I, 2ᵉ. partie. J'ignore quel est le lieu appelé *Edda* par l'annaliste arabe.



navale la soumission de Bari à la souveraineté de Byzance.

La perte de la Sicile ayant obligé la cour d'Orient de reporter sur le continent d'Italie le gouvernement de ses possessions d'outre-mer, Bari devint le chef-lieu du *thème de Lombardie*, et fut assignée pour résidence au patrice impérial qui prit dès lors le titre de *Catapan* (1). La prospérité dont jouit bientôt cette ville inspira à ses habitans le désir de partager la liberté républicaine que s'étaient arrogées les cités de la Campanie, et elle fut un objet d'envie pour les ducs bénéventins, qui s'en emparèrent à la suite d'un mouvement populaire (887). Cette circonstance prouva à la cour de Constantinople combien peu elle devait compter sur la fidélité des princes lombards, qui, en se soumettant à sa suprématie, n'avaient eu en vue que d'échanger une suzeraineté hostile contre un patronage honoraire. Aussi, Léon le Philosophe, qui venait de succéder à son père Basile, prescrivit à son lieutenant Simbaticius de châtier l'insolence lombarde, et Bénévent fut pendant quatre ans occupé par les Grecs, qui en furent chassés à leur tour par les Francs, pendant la courte domination de l'empereur Gui de Spolète (894). La race des princes bénéventins, rétablie sur le trône ducal par la veuve lombarde de ce monarque, se continua depuis, impuissante et sans gloire, sous une suze-

(1) Ou *Capitan* ou *Catapontus*, suiv. Glaber Radulphe.

raineté que le caprice ou la nécessité faisait flotter de l'un à l'autre empire.

Vers ce temps, la puissance lombarde passa des ducs de Bénévent aux princes de Capoue, qui tentèrent les plus vigoureux efforts pour expulser les Sarrazins cantonnés dans leur voisinage. Acropoli, sur le cap Misène, avait été la première place d'armes de ces pirates. Ils s'étaient ensuite établis à l'embouchure du Garillan, où les avait appelés le consul de Gaëte, Docibile, qui voulait les opposer aux Capouans (881). Leur camp devint bientôt une ville qui fut, pendant trente ou quarante ans, la terreur de toute la contrée. Les postes d'Acropoli, de Getra, et quelques autres encore, dépendirent de cette colonie.

Lorsque Aténulfe eut réuni sous ses lois les deux principautés de Bénévent et de Capoue, il entreprit de détruire ce repaire de brigands. Mais il ne put y réussir, malgré le concours de toutes les cités campaniennes (900). La gloire d'achever cette entreprise à la fois patriotique et chrétienne était réservée au chef de l'Église. Il fallut que Jean X armât l'Occident et l'Orient pour chasser une troupe de pirates. L'empereur Constantin-Porphyrogénète envoya, sous les ordres du patrice Picingli, un corps de Grecs qui fut renforcé à son passage par les Lombards des trois principautés, et dont les flottes des trois républiques devaient seconder les opérations. Le pape arriva de son côté à la tête des vassaux de l'empereur Bérenger conduits par les ducs de Spo-

Expulsion des Sarrazins, 915.

lète et de Toscane, et la colonie du Garillan fut assiégée sur les deux rives du fleuve (915). Les Sarrazins se défendirent trois mois avec un courage indomptable. Mais, désespérant de résister plus long-temps à une attaque si formidable, ils s'évadèrent de leur forteresse à la faveur d'un incendie qu'ils avaient allumé. Atteints dans leur fuite par les confédérés, ils périrent tous en combattant (1).

Cette victoire fut pour la côte tyrrhénienne ce que devait être un demi-siècle plus tard pour celle de Provence la prise du château de Fraxinet. Cependant elle n'affranchit pas entièrement l'Italie, puisqu'en 969 le pape Jean XIV fut obligé de recourir à la marine du roi dalmate Sviatopolk pour chasser les Sarrazins établis sur le Mont-Gargano (2). D'un autre côté, les colonies musulmanes de Reggio et de Cosenza, bien que réduites au rôle obscur d'auxiliaires, fournirent encore long-temps aux chrétiens les moyens de s'entre-détruire.

Depuis que la Sicile s'était rendu indépendante de l'Afrique, les pirates barbaresques agissaient isolément, et tournaient surtout leurs efforts contre la côte ligurienne. Ils surprirent et pillèrent Gènes, en 936, pendant qu'un de leurs émirs se rendait maître de Tarente; et tout porte à croire que les Sarrazins espagnols de Fraxinet furent souvent renforcés par des Maures d'Afrique. Pareillement les Musulmans d'Espagne voulurent partager avec leurs

(1) *Leo Ostiensis*, lib. I, c. 51.

(2) *Platina, in vitâ Johannis XIII* (XIV).

frères de Kaïroan la dépouille de l'Italie. Lorsque, dans les premières années du onzième siècle, nous retrouverons les Sarrazins dans les faubourgs de Pise (1005) et sous les murs de Salerne (1006), ces Sarrazins seront encore des Espagnols. Cette époque sera vraiment glorieuse pour les armes chrétiennes; elle annonçera la grande réaction qui devait faire prévaloir l'Europe sur l'Afrique, l'Évangile sur le Koran.

§ II. *Les Northmans* (1).

« Les peuples du Nord, dit un poëte du neuvième » siècle, portaient autrefois et portent encore le nom » de *Denes* ou Danois. On les appelle aussi *Northmans* » dans la langue des Francs (2). Ils sont vifs, agiles » et braves à l'excès. Leur renommée s'est répandue » dans les contrées les plus lointaines. Habitans de » la mer, ils cherchent leur nourriture sur de frêles » navires. Leur haute stature, la beauté de leur

(1) Nous rattacherons à ce paragraphe un ensemble rapide des expéditions scandinaves qui ont eu pour théâtre des contrées dont l'histoire détaillée n'entre pas dans le plan de cet ouvrage. Les descentes des Danois en Angleterre obtiendront une place à part. — Après les auteurs originaux qui ont parlé de ces peuples, nous avons consulté avec fruit l'*Histoire des expéditions des Normands*, par Depping.

(2) North *quoque francisco dicuntur nomine* Manni.

(HERMOLD NIGELL, *de Gestis Ludov. Pii.*)

J'ai déjà adopté, pour la désignation des pirates scandinaves, l'orthographe étymologique de *Northmans*, réservant la dénomination de *Normands* aux hommes du Nord devenus Français dans la Neustrie.

» visage, la noblesse de leur maintien ont fait croire » que la nation des Francs tirait son origine de ce » peuple. » Les Francs ne descendaient pas plus des Northmans que les Northmans ne descendaient des Francs. Issus de la même famille, les deux peuples devaient se ressembler. Sortis de la même contrée, mais dans des temps différens, ils s'établirent l'un au nord, l'autre au midi de la Germanie, et, lorsqu'ils se rencontrèrent dans les champs de la Gaule, la vanité de ressembler à leurs vainqueurs rappela aux Francs la communauté de leur origine.

Avant que la diffusion de la race germanique eut peuplé la Cimbrie et la Scandinavie, ces deux péninsules avaient eu des habitans auxquels il serait difficile d'assigner une plus ancienne patrie. La première conservait le nom des Kimry ou Cimbres, qui conquirent la Gaule belgique, et peuplèrent ensuite l'île d'Albion où leur race se conserva pure dans la Cambrie ou pays de Galles. Les Finnois occupèrent les premiers la Scandinavie méridionale, d'où ils furent refoulés aux extrémités du nord dans la Finlande et la Laponie, à la suite d'une émigration germanique, dont l'époque nous est aussi inconnue que les causes qui la déterminèrent et les événemens qui la suivirent. On a supposé, avec quelque vraisemblance, que le scythe Odin ou Woden, après avoir quitté le pays d'Asgard et traversé la Sarmatie, entraîna sur son passage les tribus gothiques de la Germanie, et subjugua avec elles la Chersonnèse cimbrique et la presqu'île scan-

dinave. C'est ainsi que s'explique l'origine teutonique des Danois, des Norwégiens et des Suédois, qui est d'ailleurs prouvée par la ressemblance des mœurs, des langues et des institutions.

Odin, après avoir donné des lois aux peuples de la Baltique, leur transmit un système religieux parfaitement en harmonie avec des besoins qui ne pouvaient se satisfaire que par la guerre. Le législateur du Nord en devint la principale divinité. Il fut adoré comme le *père du carnage*, le *dépopulateur*, *l'incendiaire*. C'est lui dont le choix fatal désignait d'avance les guerriers qui devaient périr dans le combat, et dont les Dyses, ses messagères, venaient chercher les âmes généreuses sur le champ de bataille. Il préparait aux braves les récompenses du Wal-Halla, salle du carnage, où les vierges Valkiries leur versaient des flots de bière dans les crânes de leurs ennemis. Aux lâches était réservé le séjour du Nastroud, empire de la mort, où Héla les recevait dans le palais de l'Angoisse, à la table de la Faim, dans le lit de la Maigreur. Douze dieux, et autant de déesses, formaient la cour céleste d'Odin. Parmi ces divinités, les principales étaient Freya ou Frigga, déesse de l'Amour; Loke ou le mauvais Principe; Thor, dieu du tonnerre; et Niord, qui régnait sur la mer et présidait aux tempêtes (1). Les sacrifices humains plaisaient à ces divinités, et tous les neuf ans une assemblée solennelle avait lieu à Leire,

(1) Mallet, *Introduction à l'Histoire de Danemarck.*

dans l'île de Séeland, où l'on immolait aux dieux une double hécatombe d'hommes et de chevaux (1).

Cette religion, toute guerrière, inspirait aux hommes du Nord un dédain de la vie qui les portait à se précipiter dans les dangers, cherchant la mort comme la fin de leurs fatigues et le commencement d'une vie meilleure. « Il est temps de mourir, s'é-» criait Lodbrog au moment de la mêlée; les Dyses » m'appellent au palais d'Odin, où j'irai boire de la » bière, assis sur un trône éclatant parmi les héros » d'Asgard. Les heures de ma vie se sont écoulées, et je » souris à la mort (2). » Le courage des guerriers du Nord n'était pas toujours inspiré par un sentiment religieux. « Je n'ai aucune confiance aux idoles, disait » Bardur, roi d'Ulfsdal. J'ai parcouru maints pays; » j'ai rencontré des géants et des esprits, ils n'ont » rien pu contre moi; aussi je ne me fie que sur mes

(1) *Ditmari episc. Merseb. chronic.*, lib. 1.

(2) Traduit de l'Edda. — Il est curieux de rapprocher le témoignage que rend un poëte romain à la valeur des guerriers scandinaves, et le même mépris de la mort exprimé par un scalde du Nord, dans le chant funèbre d'un héros fameux.

Certè populi quos respicit Arctos,
Felices errore suo, quos ille, timorum
Maximus, haud urget lethi metus; indè ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum rediturae parcere vitæ.

LUCANI Pharsal., lib. 1, v. 59-63.

» forces (1). » Un législateur scandinave crut devoir régler l'exercice de cette valeur confiante, qui allait jusqu'à braver les puissances surnaturelles. Il prescrivit aux braves d'attaquer un ennemi seul, de se défendre contre deux, de ne pas céder à trois, mais de fuir devant quatre (2).

Les *compagnons* dont parle Tacite, qui se dévouaient aux chefs guerriers de la Germanie, le Nord les connaissait sous le nom de *kœmper* ou champions. Les liens qui les attachaient à leurs maîtres ne pouvaient être rompus que par la mort. Cette chevalerie barbare avait aussi sa discipline. Il était défendu aux kœmper de Half d'enlever les femmes et les enfans, de chercher un abri pendant la tempête, et de panser leurs blessures avant la fin du combat (3). Lorsque l'enthousiasme guerrier des champions s'exaltait jusqu'à la frénésie, ils prenaient rang parmi les *Berseker* (*pugiles rabiosi*). L'héroïsme de tous ces guerriers affrontait avec une égale joie les coups de l'ennemi et les fureurs de la tempête; car la piraterie, qui était pour eux un besoin et une vertu, leur demandait ce double courage qui inspirait aussi les *Vierges aux boucliers*, ces objets de leurs passagères amours.

Les Danois et les Scandinaves obéissaient à des rois supérieurs (*over Kongar*) et à des rois tribu-

---

(1) Saga de Tryggveson, cité par Depping, *Histoire des expéditions normandes*.

(2) Depping, tom. I, ch. II.

(3) Saga de Half.

taires (*unter Kongar*) qui rapportaient pour la plupart leur origine à Odin, et dont la succession participait, comme en Germanie, de l'élection et de l'hérédité. Les premiers étaient au nombre de quatre en Danemarck, dont deux dans le Jutland, un à Leïre et un en Scanie. La Norwége en comptait jusqu'à dix-huit, et la Suède un moindre nombre. Après les rois inférieurs venaient les *iarls* ou comtes, qui avaient au-dessous d'eux des vassaux appelés *herses* (1), et conduisaient à la guerre les hommes libres désignés sous le nom de *bœndes*.

Quand un roi laissait en mourant plusieurs fils, ceux d'entre eux qui n'avaient aucune part à sa succession territoriale se faisaient chefs de pirates, et prenaient le titre de *sækongar*, ou rois de la mer. On les appelait *vikings*, lorsqu'ils commandaient une station maritime sur les côtes où s'exerçait leur piraterie.

Il suffit de jeter les yeux sur la carte du Nord pour reconnaître que la mer devait offrir plus de ressources que la terre aux habitans de ces contrées, alors que l'agriculture y était dans l'enfance, et que les richesses minérales des Alpes scandinaves étaient encore ignorées de ceux qui les foulaient sous leurs pieds. Aussi la rareté des céréales et l'insuffisance des autres productions végétales, obligèrent les peuples septentrionaux de recourir à l'inépuisable fécondité de la mer de Norwége, la plus poissonneuse de

(1) En allemand *Herren*, barons.

notre hémisphère. Malgré cette précieuse industrie, les peuples scandinaves furent souvent exposés à la famine. Celle qui désola le Jutland sous le règne du kongar Snio, inspira au *Thing* ou assemblée générale de Viborg un horrible décret qui devait livrer à la mort les enfans et les vieillards de la peuplade. Mais le désespoir d'une mère ouvrit un conseil moins inhumain et également salutaire : on convint que le sort désignerait ceux qui seraient tenus d'abandonner la terre dont les fruits ne pouvaient les nourrir. De semblables émigrations se renouvelèrent dans la suite, et, s'il faut en croire le témoignage de plusieurs auteurs contemporains qui avaient recueilli en France les traditions apportées par les Northmans, une loi permanente soumit les fils puînés à un exil périodique qui revenait tous les cinq ans (1).

Ces émigrations forcées de la jeunesse se concertaient peut-être avec l'expédition annuelle qui avait lieu chez les Scandinaves, comme auparavant chez les Anglo-Saxons, et que les Vandales n'oublièrent

(1) *Tractatus S. Odonis cluniac.* — *Dudonis historia Northm.* — *Gesta consul. Andegav.* — On lit dans le roman du Rou :

Costume fu jadis lonc temps,
En Danemarche entre païens,
Quand home avoit plusors enfans
Et il les avoit norriz granz,
L'un des fils retenoit par sort
Qui ert son her après sa mort,
Et cil sur qui le sort tornoit,
En autre terre s'en aloit.

pas, lorsque la grande invasion du cinquième siècle les eut poussés sur la côte d'Afrique. Ces expéditions représentaient la piraterie du Nord dans son organisation régulière. Tous les cantons maritimes (1) y concouraient suivant leur importance, et l'usage avait fixé le nombre de *holkers* (2), de *snekkars* (3) et de *drakars* (4), que chacun d'eux devait fournir à la flotte commune. Le roi Frode III commanda jusqu'à trois mille de ces navires, et si, parmi les scaldes qui chantaient les exploits de ses demi-dieux, le Nord eût produit un Homère, la gloire du roi d'Argos, cet illustre chef de forbans, pâlirait peut-être devant celle d'un kongar norwégien.

Pareils aux Grecs qui allèrent piller la Colchide et les trésors de Troie, les pirates northmans dirigeaient leurs expéditions vers les côtes qui abondaient en objets d'échange, et surtout contre les cités dont l'opulence leur promettait un précieux butin. C'est dans les villes qu'ils se pourvoyaient d'armes et d'argent monnayé, ces deux grands moyens de commerce; car, on ne saurait trop le répéter, la piraterie scandinave était tout à la fois l'expression de la guerre et la forme des relations mercantiles. Elle fut plutôt marchande que guerrière dans la Baltique, et presque toujours guerrière sur l'Océan.

(1) Appelés *Hundare*, et correspondant aux *Hundred* des Anglo-Saxons et aux *Centaines* des Francs.

(2) Troncs d'arbres creusés.

(3) Serpents.

(4) Dragons.

C'est par la Baltique que les villes suédoises de Byrca et de Sygtouna se mirent en communication avec la Reidgothie ou Prusse, et avec le Grikaland, c'est-à-dire avec cette partie de la Russie qui servait d'intermédiaire entre le nord et l'empire grec. Plus hardis dans la mer extérieure, les Norwégiens bravèrent les glaces du cap Nord pour aller trafiquer sur les côtes de la mer Blanche et sur les bords de la Dwina avec les habitans finnois de la Permie (Biarmaland).

La position géographique de la Suède dut lui assurer la prépondérance dans la mer intérieure qui baigne tous ses rivages. Ses navires visitèrent souvent l'Osturveg, qui comprenait toute la côte orientale de la Baltique, depuis la Vistule jusqu'au golfe de Finlande. Les expéditions dirigées vers ces contrées sauvages sont moins connues que les descentes qui apportèrent tant de calamités aux peuples civilisés de l'Occident. Mais il en est une qui appelle un puissant intérêt : c'est celle qui donna naissance au plus grand empire des temps modernes.

Des pirates suédois, originaires du Roslagen, et connus sous le nom de *Warègues*, avaient formé un établissement au fond du golfe où Pierre le Grand a bâti dans la suite la nouvelle capitale de l'empire moscovite. C'était le temps où les richesses de Novogorod la Grande excitaient la cupidité des peuples barbares, au milieu desquels cette république présentait le spectacle d'une société régulière. La civilisation avait formé une oasis dans le désert de la Barbarie. Origine de l'empire russe. 862.

Les Slaves novogrodiens, déchirés par de cruelles divisions et menacés par les Finnois, se décidèrent à chercher le repos dans la protection des étrangers dont ils étaient déjà tributaires. A l'instigation d'un vieillard nommé Gostomysl, ils allèrent demander aux Warègues un prince qui pût mettre fin à leurs dissensions et les *gouverner selon les lois*. Trois frères, Rurik, Sinaf et Trouvor, répondirent à cette invitation et arrivèrent avec leurs guerriers sur les bords du lac Illmen. Cependant les Novogrodiens ne reçurent pas d'abord dans leurs murs ces dangereux pacificateurs; ils leur confièrent seulement la défense de l'état, et les placèrent aux avant-postes de leur république. Rurik s'établit au vieux Ladoga pour arrêter les Finnois et les pirates. La bourgade de Bielozero fut donnée à Sinaf, qui devait s'opposer aux incursions des Biarmiens; et Trouvor, mis en possession d'Isbork, promit de repousser les agressions des Tchoudes de la Livonie. Peu d'années après cet établissement des Warègues, les trois colonies furent réunies en une seule, par la mort de Sinaf et de Trouvor, et Rurik transporta sa résidence à Novogorod (869). Les habitans s'aperçurent bientôt qu'ils avaient un maître; mais les efforts qu'ils tentèrent pour recouvrer leur indépendance ne firent qu'appesantir sur eux le joug de l'oppression étrangère. Rurik prit alors le titre de *Grand Prince* (veliki knès), qui servait à désigner les plus puissans chefs des nations slaves, et un obscur vikingue des bords de la Néva fonda ainsi une dynastie qui

donna des souverains à la Russie jusqu'à la fin du seizième siècle.

Deux compagnons de Rurik, nommés Ascold et Dir, entraînés vers le Midi par un instinct aventurier, avaient découvert la ville de Kief, alors tributaire des Khozares, et s'en étaient rendu maîtres (864). De nouveaux Scandinaves vinrent se joindre à eux, et bientôt le Borysthène porta dans la mer Noire les pirates de la Baltique. Ascold et Dir parurent devant Constantinople avec une flotte de deux cent navires, dans le même temps que d'autres Northmans menaçaient Londres et Paris (865).

La ville des Césars byzantins se trouva exposée à des attaques plus dangereuses, lorsqu'après la mort de Rurik, son successeur Oleg eut dépouillé les conquérans de Kief, et proclamé cette ville la métropole de la Russie (882). La réunion sous les mêmes lois des deux plus florissantes cités slaves rendit la monarchie de Rurik redoutable à tous les peuples de la mer Noire, et Constantinople, assiégée par mer sous les règnes d'Oleg et d'Igor (904 et 941), échappa à un plus grand danger, lorsque le victorieux Swiatoslaf annonça le dessein de transporter le siége de son empire au midi du Danube. La Russie, illustrée dès son berceau par les exploits de ses premiers souverains, fut bientôt après redevable à la piété de Wladimir et à la sagesse d'Iaroslaf de deux élémens puissans qui semblaient devoir affermir sa grandeur, la religion chrétienne et une sage législation (980 à 1054). Mais le moment n'était pas loin où la

prédominance de la population slave sur les conquérans northmans allait entraîner dans une longue et misérable anarchie un empire qui avait jeté tant d'éclat dès les premiers jours de son existence (1).

Islande et Groënland.

Dans le même temps où les Northmans de la Suède fondaient la monarchie russe, les Norwégiens établissaient en Islande, sous la conduite d'Ingulf, une république où la piraterie ne fut pas sans gloire ni la barbarie sans culture (874). Douze *lagmanner* ou hommes de la loi, gouvernèrent cette île jusqu'au moment où elle passa sous la domination des rois de Norwège. Plus tard, sous le règne d'Olaf Ier., des fugitifs Islandais, conduits par Éric le Roux, eurent la singulière fortune de découvrir un second continent, et résolurent ainsi, à l'insu de leurs contemporains, un problème géographique de la savante antiquité (983). Ils fondèrent dans le Groënland une colonie que la rigueur du climat condamna à n'être, pendant plus de quatre siècles, qu'une station sans importance, et seulement connue des navigateurs scandinaves qui allaient chaque année à la pêche de la baleine. Qui peut dire ce que serait devenu le nord de l'Europe si les vents avaient poussé les navires islandais quelques degrés plus près de l'équateur (2)?

---

(1) Voyez Karamsin, *Histoire de Russie*, tom. I, traduite du russe en français, par Jauffret et Thomas.

(2) Les Islandais donnèrent à la côte orientale de l'Amérique du Nord le nom de *Winenland*, ou pays du vin, à cause des vignes sauvages qu'ils y rencontrèrent. HUMBOLDT, *Géographie des plantes*.

Dans les mers de notre hémisphère, c'est surtout vers le midi que l'instinct du brigandage entraîna de bonne heure les Northmans. Ils y avaient été précédés par leurs voisins les Saxons qui, malgré les précautions de défense prises par les empereurs romains et la vigilance des *comtes du rivage saxonique* institués sur les deux côtes de la Gaule et de la Grande-Bretagne, formèrent presque en même temps des établissemens durables dans l'une et l'autre de ces contrées. La colonie saxonne fixée à Saisseau (*Saxonia*), à Bayeux, à Caen, était encore indépendante à l'époque où Clovis étendit sa domination dans cette partie de l'Armorique; et, lorsque quatre siècles plus tard d'autres pirates vinrent s'établir dans leur voisinage, tous ces hommes du Nord se reconnurent à la communauté de langage. Quant aux Anglo-Saxons qui conquirent la Grande-Bretagne, aux cinquième et sixième siècles, leur affinité avec les Danois résulte non-seulement de leur langue, mais aussi du culte de Woden que suivaient les compagnons d'Hengist et les autres fondateurs de l'heptarchie.

Descentes sur la côte atlantique.

Les Northmans du Danemark et de la Norwége se trouvèrent aux prises avec les Anglo-Saxons lorsque ceux-ci eurent renoncé à la piraterie pour cultiver les champs ravis à la nation des Bretons. La conquête des îles Orcades les ayant rapprochés des îles britanniques, ils s'ingérèrent souvent comme alliés ou comme ennemis dans les querelles des Écossais, des Anglo-Saxons et des Irlandais. Dans leurs navigations le

long de la côte orientale de la Grande-Bretagne, ils aperçurent le *Walland*, ou pays des Gaulois, et les richesses que semblait leur offrir cette belle contrée invitèrent les pirates à descendre sur ses rivages. Mais la défaite de Guitlach (*Cochilaïc*) sur les bords de la Meuse, en 515, apprit aux Danois que la Gaule avait été conquise par des guerriers capables de la défendre (1). Dès lors les îles britanniques furent seules exposées aux déprédations des hommes du nord, et l'Irlande reçut une colonie danoise. Plus tard, les Northmans se montrèrent de nouveau sur les côtes de France et d'Angleterre, et leurs attaques furent concertées avec assez de suite et d'ensemble, pour donner à croire qu'il ne s'agissait plus seulement pour eux de butin et d'aventures guerrières, mais de conquêtes et de domination.

Près de trois cents ans s'étaient écoulés depuis l'apparition de Cochilaïc, lorsque les Northmans descendirent de nouveau sur nos rivages. La faiblesse des rois mérovingiens ne les y avait pas attirés; ils n'en furent pas détournés par la puissance de Charlemagne. On a même supposé que les conquêtes de ce grand homme sur les bords de l'Elbe provoquèrent alors une réaction du Nord contre le Midi, en donnant aux Danois les Saxons fugitifs pour instigateurs et pour auxiliaires (2).

Quoi qu'il en soit, les Northmans firent plusieurs

---

(1) *Gregor. Turon. Histor. Francor.*, Lib. III, c. 3.

(2) Montesquieu et Hegewisch.

descentes en Frise du vivant de Charlemagne, et leur audace fit éprouver à ce monarque les plus sinistres pressentimens. Ces craintes commencèrent à se réaliser sous le règne de Louis le Débonnaire, qui commit l'étrange et irréparable faute de céder une province au danois Harold, comme pour inviter les autres chefs de pirates à venir demander au sol de la France des héritages que la Scandinavie refusait au plus grand nombre de ses enfans. Mais on peut dire que la grande invasion northmande ne commença dans l'empire carlovingien qu'après la bataille de Fontenai, où périrent les guerriers qui auraient pu le défendre.

Depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Guadalquivir, les provinces maritimes de la Germanie, de la France et de l'Espagne furent exposées au brigandage des forbans septentrionaux.

Si les contrées riveraines de l'Elbe et du Weser eurent moins à souffrir que la France de leurs incursions fluviales, il faut l'attribuer à la pauvreté du pays. Quoiqu'ils eussent pillé Hambourg en 845, et brûlé les églises bâties par saint Anschaire, ils ne pénétrèrent en forces dans l'intérieur de la Saxe, que vers la fin du neuvième siècle, lorsque la civilisation importée par Charlemagne dans les provinces saxonnes en eut fécondé la richesse naturelle par le premier établissement des monastères et des villes. C'est alors que les Northmans tentèrent de former une colonie sur l'Elbe, et qu'ils remportèrent cette grande victoire sur le duc Brunon qui périt avec

onze comtes et deux évêques (1). Les Saxons vengèrent peu de temps après ce grand revers en taillant en pièces les pirates danois à la bataille de Norden en Westphalie, où les vainqueurs virent avec admiration, gissantes sur la poussière, ces grandes et belles statures des enfans du Nord, qui n'avaient pas d'égales dans la nation des Francs (2).

Pour une autre raison que la Germanie, l'opulente Espagne fut plus rarement que la France exposée aux infestations northmandes. Outre son éloignement, les tempêtes du golfe de Gascogne la protégèrent, et les khalifes de Cordoue étaient encore assez puissans pour la défendre. Cependant les Northmans s'y montrèrent de bonne heure, et en 827 ils allèrent brûler Séville après avoir été repoussés de la Galice par le roi de Léon, Ramire I. Plus tard, ils s'emparèrent de Lisbonne qui fut pillée pendant treize jours, doublèrent le cap Saint-Vincent, et, après avoir remonté le Guadalquivir jusqu'à Séville, ils se dirigèrent du côté de Cordoue et d'Alicante, d'où l'approche des Musulmans les obligea de regagner leurs navires (3). Les Northmans connurent alors sous le nom de *Niœrva-Sund*, le détroit qui sépare l'Europe de l'Afrique, et un des

(1) *Annal. Fuldenses*, *an.* 880.

(2) *In quo certamine tales viri de Nordmannis cecidisse referuntur quales nunquàm anteà in gente Francorum visi fuissent, in pulchritudine videlicet ac proceritate corporum.* (*Annal. Fuld.*, *an.* 884.)

(3) *Annales Bertin.*, *an.* 827 et 844.

plus célèbres rois de la mer, Hasting, devait le passer bientôt pour aller infester la côte d'Italie.

La France plus rapprochée du nord que l'Espagne, presque aussi riche qu'elle, ouverte aux petits navires par un grand nombre de fleuves navigables, et surtout affaiblie par l'anarchie qui régnait dans toutes ses provinces, la France, dans de telles conditions, devait être le but des plus constans efforts de la piraterie scandinave. Charlemagne avait songé trop tard à munir les côtes de l'Océan de moyens d'attaque et de défense, de vaisseaux et de fortifications; après lui, les querelles intérieures et surtout la guerre de Fontenai, firent abandonner les côtes (1). L'Aquitaine était sans vaisseaux (2); et si on voyait encore quelques navires dans les ports de la Neustrie, ils étaient destinés à la pêche de la baleine et ils quittaient la France dès que la saison propice y ramenait les pirates (3). Encore faut-il reconnaître que cette marine privée appartenait surtout aux Bretons qui furent, il est vrai, les ennemis des Northmans, mais non les défenseurs de la France. Descentes en France.

La guerre de Fontenai et surtout la querelle des comtes Lambert et Raynald qui se disputaient la ville de Nantes, « mirent à découvert le flanc de la

(1) *Chron. S. Benigni Divion.*

(2) *Chron. Adhem. Caban.*, *an.* 846. — *Deseritur custodia littorum maris Oceani.* (*Ex Translat. S. Filiberti.*)

(3) *Ex miraculis S. Vedasti*, *an.* 876, tom. VII, pag. 367.

» patrie, dit un légendaire contemporain, et les
» ducs qui devaient défendre l'empire, préférant
» aux intérêts publics leurs querelles particulières,
» donnèrent les moyens aux barbares de déshonorer
» la France par les rapines et les incendies (1). »
« Les Northmans, dit un autre, voyant les princes
» timides et paresseux à combattre (ce que je ne
» puis dire sans une immense contrition de cœur),
» sortirent de leurs vaisseaux et se répandirent dans
» toute la contrée (2). »

Le crime des seigneurs préposés à la garde des côtes, ne fut pas seulement d'en abandonner la défense. La plupart eurent recours aux Northmans pour s'en servir d'auxiliaires dans leurs guerres privées, ou dans leurs rébellions contre le trône. Pour ne citer que les princes de la maison royale, nous avons vu Pepin, le prétendant d'Aquitaine, s'allier assez étroitement aux Northmans pour donner lieu de croire, peut-être avec vérité, qu'il avait embrassé la religion d'Odin (3). Carloman, fils de Charles le Chauve, s'étant révolté contre son père, alla se joindre aux *enfans de Bélial* et ravagea avec eux la Belgique (4). Louis le Germanique (et on n'a pas craint de nuire à sa gloire en lui en faisant un mérite) les avait déjà appelés dans les états de son frère

---

(1) *Ex mirac. S. Maxim. Miciac.*, tom. VII, pag. 371.

(2) *Ex mirac. S. Germani Paris.*, *an.* 845.

(3) *Annal. Bertin.*, *an.* 864, tom. VII, pag. 84.

(4) *Annal. Bertin.*, *an.* 870.

Charles (1). Enfin, un bâtard de Lothaire le jeune, Hugues, fonda l'espoir de la couronne de Lorraine sur une semblable alliance (2).

Avec tant de facilités pour envahir la France, doit-on s'étonner que les Northmans aient si souvent parcouru les provinces de la Lorraine, de la Neustrie et de l'Aquitaine, et que toutes les villes de ces trois royaumes aient éprouvé, au moins une fois dans le courant du neuvième siècle, la fureur de ces barbares (3). Les monastères les attiraient par leurs richesses, les enhardissaient par la faiblesse de leur défense, les irritaient par les pompes d'un culte qui était devenu odieux aux peuples du Nord, depuis qu'il avait essayé d'abolir les superstions odiniques. Aussi fut-il donné à peu de couvens d'échapper à la destruction, et la plupart, comme le monastère de Fleury, purent appliquer aux Northmans ces paroles du psalmiste : *ils ont répandu le sang des saints, et il ne s'est trouvé personne pour les ensevelir* (4). Les pieux cénobites songèrent moins à se défendre qu'à soustraire leurs reliques aux outrages des païens : on les transporta dans les lieux les moins accessibles aux pirates et surtout à Dijon, qui était doublement protégé par ses inexpugnables remparts et par l'éloignement

(1) *Chronic. Divion.*, *an.* 848.

(2) *Annales Mettens*, *an.* 885.

(3) *Nullus penè locus, nullum intactum remanet monasterium.* (*Translat. S. Filib.*)

(4) *Fragment. Histor. Franc.*, tom. VIII, pag. 301. — *Psalm.*, cap. 78, v. 1.

des rivières navigables (1). Lorsque les jours de tribulation eurent cessé, chaque monastère réclama, quelquefois en vain, le trésor confié à la terre lointaine, et la reconnaissance des citoyens de Tours offrit le siége métropolitain de cette église à un abbé de Marmoûtier qui, après avoir gardé trente ans dans l'exil le corps de saint Martin, l'avait rapporté sur ses épaules, malgré le poids des ans qui accablait sa vieillesse (2).

Il serait trop long et peu instructif de suivre les Northmans dans les nombreuses incursions qu'il firent en France. Il me semble plus utile de déterminer les limites ou s'arrêtèrent leurs dévastations. Ici les témoignages historiques sont d'accord avec le raisonnement, pour démontrer qu'elles s'exercèrent dans toute l'étendue des bassins fluviaux de la vieille Gaule qui descendent vers l'Océan ; de telle sorte qu'on peut assigner pour bornes à l'invasion northmande la côte qui, prenant naissance près de Worms, s'élève jusqu'à Remiremont, se détourne vers Langres et vers Autun, traverse le Beaujolais et le Forez, puis va par les Cévennes se lier à la chaîne des Pyrénées. Au delà de cette enceinte de montagnes, les vallées du Haut-Rhin ne furent jamais visitées

(1) *Contigit multa sanctorum pignora à Galliis in Burgundiam deferri.* (*Translat. S. Medardi*, tom. IX, p. 150.) — *Multa sanctorum corpora Divioni castro invecta sunt, eò quòd firmissimum et incxpugnabile videretur.* (*Chron. Besuense.*)

(2) *Chronicon Turon.*, tom. IX, pag. 47.

par les hommes du Nord, et le vaste bassin du Rhône, qui comprenait les deux royaumes de Bourgogne, eut assez de malheurs à déplorer de la part des Sarrazins et des Hongrois, sans être encore exposé à d'autres dévastations. Cependant le Rhône reçut une fois les Northmans, qui de l'île de Camargue, où la tempête avait jeté la flotte d'Hasting (1), remontèrent avec effort jusqu'à Valence. La rapidité de son courant éprouvée par cette tentative sauva peut-être les provinces riveraines.

La contrée qu'arrosent la Garonne et ses nombreux affluens fut moins exposée que les bassins des autres fleuves occidentaux, aux déprédations des pirates. Elle dut sans doute cet avantage à son éloignement, et plus encore aux obstacles souvent insurmontables que ces rivières présentaient, alors comme aujourd'hui, à la navigation ascendante. Cependant la querelle de Charles le Chauve et de Pepin II attira les Northmans sur les côtes d'Aquitaine, qui furent désolées à plusieurs reprises par Hasting, le plus audacieux de tous les *Rois de la Mer*. Entre les années 843 et 848, les Northmans remontèrent plusieurs fois la Charente, la Garonne et même l'Adour. La ville de Bordeaux fut trois fois pillée, et deux ducs de Gascogne, Sigwin et Guillaume, perdirent pour la défendre, l'un la vie, l'autre la liberté (2). Dans ces diverses incursions, les

(1) *Annal. Bertin.*, *an.* 860.

(2) *Histor. Northmann.* — *Annal. Bertin.*, *an.* 843, 845, 848.

pirates prirent Saintes, remontèrent jusqu'à Périgueux, pillèrent les faubourgs de Toulouse, et, s'avançant jusque dans les gorges des Pyrénées, ils saccagèrent Bigorre, Tarbes, Oléron et Bayonne (1). Le prétendant Pepin, qui avait favorisé leurs descentes en Aquitaine, les appela une dernière fois en 864; et le territoire de Toulouse fut encore livré à la dévastation (2). Depuis ce temps, le pays compris entre la Charente et les Pyrénées n'eut plus rien à souffrir des Northmans. Il n'en fut pas ainsi des contrées qui bordent la Loire, la Seine, l'Escaut et la Meuse. Là l'invasion de la piraterie eut plus de suite et de durée; plus régulière, mais non moins destructive dans son action, elle établit sur chacun de ces fleuves des stations fortifiées qui servirent de rendez-vous aux flottes du Nord; de centres et de points d'appui aux opérations militaires; enfin d'entrepôts au butin. C'étaient de véritables colonies auxquelles l'ordre et l'intérêt historique me prescrivent de rapporter séparément les principaux faits de l'invasion.

I. Station de l'Escaut.

Depuis que, par une feinte conversion, Harold eut obtenu de Louis le Pieux un établissement dans la Batavie, d'autres chefs de pirates se présentèrent avec l'espoir de fonder leur domination dans un pays de toute part accessible à leurs navires. Lorsqu'ils eurent pris Dorestad (Wyk-te-Duer-

(1) Marca, cité par Depping. Les auteurs du temps ne font pas mention des quatre dernières villes.

(2) *Translat. S. Vincent.*, tom. VII, pag. 353.

sted), égorgé la population d'Utrecht (1), incendié Anvers et détruit Witta à l'embouchure de la Meuse, il ne leur fut pas difficile de s'emparer de l'île de Walcheren, qui fut leur première station (837). Lorsque l'empereur Lothaire eut cédé aux Northmans les pays qu'ils avaient conquis, et surtout Dorestad qui était un des principaux marchés des Frisons, ils ne tardèrent pas à s'établir à Louvain dont ils firent leur place d'armes. C'est de là qu'ils partaient pour aller ravager les contrées voisines. Baudouin I, fidèle à la condition de son investiture, sut défendre la Flandre par l'épée et par le bouclier (2). Mais la Basse-Lorraine, la Frise et plus tard la Neustrie septentrionale se ressentirent souvent du voisinage de l'Escaut. Les principaux chefs de cette colonie furent Rorik ou Rurik, qui obtenait le duché de Frise de la faiblesse de Charles le Chauve (870), dans le même temps qu'un pirate du même nom fondait un empire dans le nord de l'Europe; Rodulfe, qui pilla la Germanie et fut tué en combattant Louis le Germanique (873); Rollon qui, après avoir pillé la Hollande et battu sur l'Escaut les lieutenans du roi de France, abandonna l'île de Walcheren pour aller commander la colonie de la Seine (876); enfin Godefried, qui des-

(1) *Acta Friderici episc. Ultraject.*, *an.* 835.

(2) Il bâtit Bergues et plusieurs autres châteaux qui sont devenus des villes opulentes. (*Vit. S. Winnoci.*) — Voyez aussi Lesbroussart, *Mémoire sur Baudouin I*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Bruxelles.

cendit sur les bords de la Meuse avec une partie des guerriers danois qui avaient refusé de vivre chrétiens dans l'Est-Anglie sous les lois d'Alfred le Grand.

Godefried peut être regardé comme le plus puissant de tous les chefs northmans qui rendirent leur nom redoutable au nord de la Gaule. La victoire de Thuin en Ardennes, où périt un fils naturel de Louis le Germanique, affermit sa domination sur les bords de l'Escaut et de la Meuse. Sous lui, les Northmans se fortifièrent à Nimègue, d'où le roi de Germanie ne put les expulser, bâtirent un fort à Courtrai et fondèrent une nouvelle colonie à Ascaloha (1). Tout le pays compris entre la Meuse et la Somme étoit au pouvoir des Northmans; ceux de l'Escaut vinrent brûler Corbie, Amiens, Arras, Térouane, sous la conduite de Wermund; et s'ils éprouvèrent un grand revers à Saucourt en Vimeu (881), leur défaite fut plus glorieuse que profitable au jeune roi de Neustrie, Louis III. Anvers et Gand restèrent aux vaincus ainsi que la plus grande partie de la Flandre.

881-882. La colonie d'Ascaloha vengea la défaite de Saucourt par la plus terrible de toutes les incursions qui affligèrent le royaume de Lorraine. Godefried, suivi de son frère Sigefried et de ses lieutenans Half et Gorm, parcourut les bords de la Sambre, de la Meuse et du Rhin, livrant au pillage et à l'in-

(1) Haslou, ou Esloo, à deux lieues de Maëstricht.

cendie les villes de Tongres, Cologne, Bonn, Juliers, Trèves, Metz et Aix-la-Chapelle. Ce fut alors que la basilique de Charlemagne servit d'étable aux chevaux des Northmans, et que le palais du grand empereur, saccagé avec une insolente affectation, fut réduit en une masure dont, quatre-vingts ans après, Othon le Grand effaça l'ignominie. La ruine de cette cité sembla annoncer que l'empire de Charlemagne avait cessé d'exister avec elle.

Charles le Gros régnait alors, et ce prince osa se présenter devant Ascaloha pour demander raison de tant d'outrages. Mais, ne pouvant forcer Godefried dans ses retranchemens, il lui proposa un accommodement qui parut sauver l'honneur de la royauté. Les chefs northmans s'engagèrent à recevoir le baptême, et Godefried obtint à ce prix, avec la main d'une fille de Lothaire II, le duché de Frise et tous les autres bénéfices accordés naguères à Rorik (882).

Le fier Northman réclama bientôt contre l'insuffisance de la dot de Gisla. La Frise n'avait pas de vignes; il fallait aux pirates du vin du Rhin. L'empereur promit de faire droit aux prétentions de Godefried en lui livrant Coblentz et Andernach; mais dans une entrevue qui eut lieu à Hérispich (1), entre le duc de Frise et le comte Henri de Franconie, celui-ci assassina le Northman, sous prétexte qu'il soutenait avec trop d'insolence les préten-

(1) Ile située au confluent du Rhin et du Wahal.



tions de son beau-frère Hugues à la couronne de Lorraine.

Après la mort de Godefried, les Northmans de Louvain recommencèrent leurs courses. Sigefried, qui lui avait succédé, vint d'abord ravager les bords de l'Oise, d'où le roi Carloman l'éloigna moyennant douze mille livres d'argent. L'année d'après il vint se joindre aux Northmans de la Seine pour faire avec eux le siége de Paris (885); et, lorsqu'après de nombreuses expéditions sur toutes les rivières de la Neustrie il fut revenu dans la Basse-Lorraine, l'archevêque de Mayence périt en voulant l'arrêter. Le roi Arnulfe marcha contre lui à la tête des Francs orientaux, et assiégea les Northmans dans leur place d'armes que la Dyle et un vaste marais rendaient presque inaccessible. Toutefois le monarque, ayant mis pied à terre et saisi la bannière royale, commença lui-même l'attaque. Sigefried, digne adversaire du héros bavarois, perdit la vie avec un autre vikingue, et plusieurs milliers de Danois, qui se trouvaient alors à leur première défaite, se précipitèrent dans la Dyle. Seize étendards, trophées de cette journée, annoncèrent à la nation germanique la délivrance de la Lorraine (1).

Si la royauté avait été aussi puissante en France qu'elle l'était encore en Germanie, si les efforts iso-

(1) *Annal. Fuld. contin.*, *an.* 891, tom. VIII, pag. 53. Les faits précédens sont tirés en grande partie de cette Chronique, des Annales de S.-Bertin, de Metz, de Centulle, de S.-Waast, etc.

lés avaient pu s'y rallier autour d'un chef commun, les Northmans de la Seine et de la Loire auraient eu sans doute le même sort que ceux de l'Escaut.

Ce n'était pas assez du voisinage des Bretons pour désoler les bords de la Loire et de la Mayenne, il fallut encore que les Northmans vinssent leur disputer ou partager avec eux l'inépuisable proie que leur offraient ces fertiles contrées. Dès le règne de Louis le Pieux, les pirates avaient pris position à l'embouchure de la Loire; et lorsque, après la mort de cet empereur, la turbulente ambition du comte Lambert eut détourné à son profit les forces qui auraient pu repousser l'ennemi commun, les Northmans voguèrent à pleines voiles dans un fleuve qui leur ouvrait le cœur du royaume. Ils s'étaient établis, en 830, dans l'île de Her, dont le nom changé en celui de Noirmoûtier (*nigrum monasterium*) rappelait l'incendie du couvent de Saint-Philibert. Plus tard, lorsque Nantes fut tombée une première fois au pouvoir de ces pirates (843), ils transportèrent leur principale station dans l'île de Bière, sous Saint-Florent, où leurs cabanes prirent bientôt l'aspect d'une ville. C'est là qu'ils déposaient leurs captifs et leur butin, en attendant l'expédition du retour qui devait transporter ces richesses dans leur patrie. C'est aussi là qu'ils allaient se reposer de leurs fatigues ou se guérir de leurs blessures (1).

II. Station de la Loire.

(1) *Ibi mapalia instar ædificaverunt burgi, quò captivorum greges catenis adstrictos asservarent, ipsique pro*

Horic, qui avait le premier conduit les Northmans dans l'île de Her, prépara les voies à Hasting. Celui-ci débuta dans sa carrière de dévastation par une incursion sur les bords de la Somme, bientôt suivie d'une expédition sur la Loire, dont Amboise incendiée devait garder long-temps le souvenir (838). Ce guerrier, que les auteurs contemporains nous représentent comme le plus méchant homme qui fut jamais, réunissait en lui les horribles attributs dont les enfans du Nord se plaisaient à doter leur divinité suprême. Et pourtant, s'il faut en croire les plus anciens historiens des Northmans, Hasting aurait vu le jour dans cette France qu'il ravagea avec toute la fureur qui suit communément la trahison et l'apostasie (1). Laissons ce barbare aux nations du Nord qui se le disputent (2); quel Roi de la Mer porta en effet plus loin la terreur du nom northman!

Hasting avait réuni une des flottes les plus formidables dont il soit fait mention dans le neuvième siècle. Des trois parties de la Scandinavie un grand nombre de pirates vinrent se ranger sous ses ordres, et le roi Regnar Lodbrog confia à la valeur éprouvée de cet aventurier, son fils Biœrn *Côte-de-Fer*, condamné à l'exil de la piraterie par la loi de l'émigra-

---

tempore corpora à labore reficerent. (*Ex mirac. S. Bened.*) — *Ibi contubernium statuunt*), *quidquid alicubi deprædarentur eò conferentes.* (*Ex mir. S. Maxim. Miciac.*)

(1) *Dudon. S. Quintin.*, *De Gestis Northmann.*, lib. 1. — *Glaber Radulf.*, lib. 1, c. 5.

(2) L'historien norwégien Schœnig, et le suédois Suhm.

tion. Les compagnons d'Hasting remontèrent la Loire, guidés par le comte Lambert, qui voulait à tout prix ressaisir le gouvernement de la cité de Nantes. Mais l'alliance des Northmans ne lui rendit que du sang et des ruines (843). Les autres villes de la Loire auraient éprouvé le sort de Nantes, si l'impérieuse vocation d'Hasting ne l'eût entraîné dans des courses plus périlleuses. Il reparut dans la Loire à son retour d'Espagne, et pendant plusieurs années toutes les villes qui bordent ce fleuve eurent à subir plus d'une dévastation. Elles respirèrent quelque temps lorsque l'instinct des grandes aventures décida Hasting à visiter de lointains rivages, à travers une mer que n'avaient pas encore tentée les barques scandinaves. Il alla piller Pise en Italie (860), et lorsque sa flotte, forte de cent bateaux, prit terre devant la petite ville de Luna, les Northmans crurent avoir découvert Rome. Un stratagème peu vraisemblable les en rendit maîtres, et quand ils voulurent regagner l'Océan, un coup de vent les poussa dans le Rhône. Les dépouilles de l'Afrique, de l'Italie et de la Provence furent apportées à Noirmoûtier; la Loire fut de nouveau envahie par les pirates.

Pendant que Hasting jetait l'épouvante sur la côte de Toscane, Charles le Chauve avait confié à Robert le Fort, comte de la Marche Angevine, la défense et le gouvernement de tout le pays compris entre la Loire et la Seine (861). La lutte était devenue plus égale; mais Hasting n'en continua pas moins ses courses dans l'intérieur des terres. Il re-

venait de piller le Mans à la tête de quatre cents chevaux, lorsque le duc de France et le duc d'Aquitaine le surprirent à Brisserte. Là s'engagea un combat désespéré qui coûta la vie aux deux plus puissans défenseurs du royaume (866). La France pleura l'*homme fort* que l'Église lui signalait comme un autre Macchabée, et, pour augmenter encore les regrets de la nation, Hasting remonta la Loire aussi loin qu'elle put porter ses navires; puis il alla piller Clermont en Auvergne, marquant par ce coup de main audacieux le terme des incursions northmandes (867).

Un nouveau répit fut donné à la France, lorsqu'après cette expédition Hasting alla se joindre, avec la plupart des chefs northmans, à la confédération des rois et des iarls scandinaves qui envahirent l'Angleterre pendant la jeunesse d'Alfred le Grand (867). Mais lorsque le monarque anglo-saxon eut affranchi son royaume du joug étranger, ceux des Danois qui refusèrent d'adhérer à la soumission de leur roi Gudrun, vinrent reprendre en deçà de la mer le cours de leurs dévastations. Rollon, Godefried, et un nouvel Hasting, descendirent alors sur nos rivages (876-879). Les Northmans de la Loire venaient d'éprouver un grand échec dans la ville d'Angers, où Charles le Chauve les força de capituler en détournant le cours de la Mayenne qui aurait laissé leur flotte à sec dans le lit de la rivière. Renforcés par Hasting et par un autre chef nommé Gerlon, ils reprirent bientôt l'offensive, et

la France leur opposa trois guerriers fameux, Hugues l'Abbé, duc de France depuis la mort de Robert le Fort, Eudes qui n'avait encore de la succession paternelle que la Marche d'Outre-Maine, et Ingelger qui venait d'obtenir le comté d'Anjou pour prix de ses vaillans exploits. Quelques revers éprouvés par les Northmans n'empêchèrent pas Gerlon et Hasting de dicter leurs conditions aux rois de France. Le premier se fit céder, par les fils de Louis le Bègue, le comté de Tours qu'il posséda long-temps sous le nom de Théobald, qu'il avait reçu avec le baptême; et la seigneurie de Chartres réconcilia Hasting avec Charles le Gros (1). Mais la crainte d'éprouver le sort de Godefried que cet empereur venait de faire assassiner à Hérispich, peut-être aussi le dégoût de la vie sédentaire déterminèrent Hasting à vendre son comté à Théobald. Il quitta la France et n'y reparut jamais. Théobald, maître de Tours, de Chartres et même de Blois, avait renoncé pour toujours aux mœurs et à la religion de sa patrie, et, en acquérant à sa postérité la plus belle seigneurie du duché de France, il ferma la Loire aux pirates du Nord dans le même temps qu'un *Roi de la Mer* de sa famille mettait un terme à l'invasion scandinave, en lui assurant la domination de la Neustrie maritime. Toutefois la colonie primitive de la Loire se maintint long-temps encore dans la Basse-Bretagne, d'où elle sortit souvent

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur ces deux points.

sous les ordres de Raynold, soit pour profiter des divisions qui troublèrent le royaume pendant les règnes de Charles le Simple et de Raoul, soit pour se venger des Northmans neustriens qui prétendaient les assujettir à leurs lois (1).

III. Station de la Seine.

Avant que Rollon vînt se fixer sur les bords de le Seine, ce fleuve avait été fatal aux provinces qu'il arrose, aux cités qu'il enrichissait naguères, et aux nombreuses maisons royales bâties sur les rivières dont il reçoit les eaux ; car ce fut le destin et la gloire de cette colonie de se trouver face à face avec la royauté carlovingienne et d'obtenir sur elle des avantages plus durables que la dynastie elle-même.

Sans parler d'une flotte de treize navires qui parut à l'embouchure de la Seine en 820, et qui ne servit qu'à reconnaître les lieux, l'année qui suivit la mort de Louis le Pieux fut marquée par l'expédition d'Oscher, qui le premier se rendit maître de Rouen (841). Depuis ce moment la ville qui protégeait Paris, réduite à l'impuissance de résister aux forbans du Nord, fut pour jamais retranchée de la domination royale. Plus hardi ou plus heureux qu'Oscher, Regnar remonta la rivière jusqu'à Paris avec cent vingt bateaux, et brûla le faubourg qui s'étoit formé autour de l'abbaye de Saint-Germain-

(1) Voyez les Annales de Saint-Bertin, de Metz, et de Saint-Waast, les *Gesta Northmannorum*, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges, les Chroniques de Nantes, de Tours, et de Bretagne, Frodoard, etc., etc.

des-Prés (845). Ce succès ne devait pas profiter à ce barbare, et Horic, qui lui succéda dans le commandement de l'expédition, accepta de Charles le Chauve sept mille livres d'argent, prix et condition de sa retraite. Cette lâcheté eut deux fatales conséquences: elle découragea le peuple en lui apprenant que le pouvoir royal n'était plus assez fort pour le protéger; elle invita les pirates à tout oser. Dès lors le royaume n'eut plus d'autre alternative que le pillage ou la rançon.

Lorsque la France, la Germanie et l'Italie, réunies au congrès de Mersen dans la personne de leurs rois, s'abaissèrent à demander la paix au kongar des îles danoises, l'honneur de trois couronnes fut compromis à pure perte (847). Quelque puissant qu'on suppose ce régule scandinave, son pouvoir devait céder à la loi de la nécessité. Qu'aurait-il fait de ses pirates? Cinq ans après cette prière ou cette sommation, deux fils d'Harold vinrent prendre leurs quartiers d'hiver dans les environs d'Autun, après avoir dévasté les bords de la Seine et de l'Yonne. Un peu plus tard, Paris vit encore livrer aux flammes les monastères de ses faubourgs et la basilique de sa patronne (857). « Lutèce, dit un agiographe du temps, » cette noble capitale resplendissante de gloire, ce » trésor des rois, ce port des nations, ne présente » plus qu'un amas de cendres (1)! »

Cependant, ni cette fois, ni jamais, la Cité ne

(1) *Ex mirac. S. Bened., auct. Adrevaldo monacho.*

tomba au pouvoir des Northmans, et, de toutes les autres villes de la France occidentale, Sens partagea seule cette fortune singulière.

L'expédition qui répandit alors dans Paris de si vives alarmes était sortie de l'île d'Oyssel, retraite ordinaire des pirates de la Seine. Biorn Côte-de-Fer, qui commandait dans cette colonie, vint l'année suivante au palais de Verberie jurer fidélité à Charles le Chauve, et reçut de ce prince une immense contribution de guerre (1). Il fallut aussi désarmer les Northmans de la Somme, qui pillaient les villes, brûlaient les couvents, massacraient les prêtres, et ne trouvaient de résistance locale que de la part des abbés de Saint-Riquier, gouverneurs ordinaires de la côte maritime (2). Moyennant une somme convenue, ils promirent de se joindre aux Français pour chasser leurs compatriotes de l'île d'Oyssel (859).

Ce secours trompeur n'aurait pas été nécessaire si le roi et ses comtes avaient osé faire un généreux appel à la nation, au lieu de l'accabler incessamment de nouvelles charges pour racheter la France. Mais on craignait d'armer des opprimés, et lors-

(1) Saint-Denis donna, pour racheter son abbé prisonnier, 685 livres d'or et 3,250 livres d'argent, c'est-à-dire, environ 1500,000 francs. Le couvent était donc bien riche, ou l'annaliste de Saint-Bertin bien crédule, ou la liberté du captif bien précieuse.

(2) L'abbé Nithard périt en les combattant. (*Chron. Centul. an.* 859 *et* 860.)

que, par un mouvement spontané d'indignation, les populations neustriennes se levèrent en masse pour délivrer le pays des Northmans, les seigneurs s'alarmèrent de cette ligue tumultuaire qui, après la victoire, aurait pu faire aussi justice de leur tyrannie. L'insurrection mal dirigée fut facilement étouffée (1), et cet effort d'un patriotisme impuissant fut le dernier témoignage de l'existence d'un peuple libre.

Charles le Chauve n'avait pu chasser les pirates de l'île d'Oyssel ; ils vinrent bientôt s'établir dans le palais de Pistes, où ce monarque venait de publier un édit qui semblait devoir assurer la défense du royaume (864). Bientôt ils vinrent se fortifier dans l'île de Saint-Denis, aux dépens de l'abbaye qui resta vingt jours à leur discrétion, et la défaite de Robert le Fort, près de Melun, obligea le roi d'acheter encore une fois la retraite des étrangers, moyennant 4,000 livres. Il fallut rétablir *l'impôt des Northmans* (2).

La Seine parut affranchie lorsque l'armement di-

(1) *Vulgus promiscuum inter sequanam et Ligerim, inter se conjurans adversùs Danos in Sequanâ consistentes, fortiter resistit. Sed quia incautè suscepta est eorum conjuratio, à potentioribus nostris facilè interficiuntur.* (*Annal. Bertin.*, *an.* 859.) Il faut se souvenir que dans le latin du moyen âge le mot *conjuratio* exprime presque toujours une insurrection en faveur de la liberté.

(1) La répartition de cet impôt attribua trois deniers à chaque manse servile, et six aux manses libres. On perçut de plus le dixième des ventes, l'hériban de tous les Francs (60 sous), et une contribution levée sur le clergé.



rigé contre l'Angleterre rallia les guerriers des fleuves de France à la grande flotte du Nord (867). Charles le Chauve voulut mettre cette trève à profit, en élevant des fortifications sur plusieurs points de la Seine, surtout à Pistes, à Saint-Denis et à Paris. Dans le même temps une proclamation royale invita les *Transséquaniens* à pourvoir à la défense du pays, dont Tours et le Mans devaient être regardés comme les deux boulevarts. Des prestations extraordinaires furent imposées au clergé, aux comtes, aux vassaux, aux hommes libres, suivant la proportion de leurs bénéfices ou de leurs manses de terre (1). Si ce second édit de Pistes avait eu son entière exécution, la Neustrie se serait trouvée en mesure de repousser une formidable attaque qui allait bientôt l'assaillir.

Ce fut vers l'an 876 que la Seine reçut dans son lit une flotte scandinave, qui lui apportait non plus le massacre et la destruction, mais une paix prochaine et un ordre de choses plus heureux que ne l'avaient assuré à la Neustrie les plus beaux règnes de la monarchie. Rolf ou Rad-Holf, plus connu sous le nom de Rollon, était fils de Rainwolf, puissant iarl de Mœre en Norwége. D'abord obligé de quitter le pays comme déshérité, puis, après son premier retour, condamné au bannisse-

(1) *Annal. Bertin.*, an 869. On devait fournir pour 100 manses un *haistald* ou paysan, et pour 1000 un char attelé de deux bœufs, etc.

ment perpétuel par le thing du roi Harold, pour avoir exercé le *Strandhug* ou presse des vivres, il alla se joindre avec quelques bateaux à l'armée des pirates qui venaient d'envahir le royaume des Anglo-Saxons. Alfred le détacha de l'alliance des autres chefs danois, parmi lesquels Rollon n'occupait encore qu'un rang subalterne, et lui facilita les moyens de s'établir dans l'île de Walcheren. L'Escaut mis à rançon et la Frise livrée au pillage ne firent qu'encourager le proscrit norwégien à de plus hautes entreprises. La Seine alors était libre; Rollon vint l'occuper, et l'archevêque de Rouen lui ouvrit les portes d'une ville laissée sans défense.

L'ambition de réunir la Belgique et l'Italie à la couronne de France avait engagé Charles le Chauve dans des embarras dont il ne devait sortir que par une mort prématurée. Aucun sacrifice ne lui coûtait quand il s'agissait d'aller défendre sur le Rhin ou au delà des Alpes la succession de Lothaire II ou la dignité impériale. Lui qui, dans l'assemblée de Kiersy, détachait avec tant de facilité les derniers fleurons de sa couronne, il ne devait pas hésiter à dépouiller ses sujets pour éloigner au prix de leur or l'ennemi qui le bravait au sein même de ses états (1). Le monarque et le pirate sortirent tous les deux de France, l'un par la mer,

(1) *Annal. Bertin.*, an. 877. Le tribut de 5000 livres d'argent convenu entre Rollon et le comte Conrad, ambassadeur de Charles, ne fut levé que sur la rive droite de la

l'autre par les monts. Mais Charles ne devait rentrer dans son royaume que pour demander un tombeau à la terre natale, tandis qu'une couronne y attendait Rollon.

882. Pendant que Godefried arrachait une province à la Germanie, la France neustrienne fut envahie tout à la fois par la Somme et par la Seine. Des feux allumés sur les hauteurs annoncèrent de proche en proche l'arrivée des Northmans; mais l'invasion fut plus rapide que la défense. Hincmar fit fondre le calice d'or de Saint-Remi pour racheter sa ville sans remparts, et n'en fut pas moins obligé d'aller mettre en sûreté dans le château d'Épernay les reliques du patron de la France et une vie qui devait s'éteindre dans cet exil. Carloman remporta deux victoires près d'Avaux et de Vailly, et n'en fut pas moins réduit à payer aux vaincus douze mille livres d'argent. Les Northmans promirent de se retirer; mais par la mort du roi ils se crurent déliés de leurs sermens. La France victorieuse et tributaire avait perdu ses défenseurs et ses richesses, et la paix était si loin de lui être acquise à ce prix, que, pendant long-temps encore il n'y eut plus de sûreté pour personne hors de l'enceinte des châteaux (1). De toute part, des cadavres gisant sur la voie publique annonçaient le passage des Northmans (2).

Seine. Il avait été décidé que les habitans de la rive gauche paieraient les Northmans de la Loire. (*Id.*, *ibid.*)

(1) *Frodoardi Histor. Rem.*, lib. IV, c. 1.

(2) *Annal. Vedast.*, 884.

Les Français venaient de se donner pour roi un prince hors de portée de les protéger, trop lâche pour l'entreprendre, trop inhabile pour y réussir. Il y parut bien, lorsque Sigefried, qui était entré dans la Seine avec sept cent barques (1), ne pouvant forcer les deux ponts de la Cité qui barraient le cours de la rivière, mit le siége devant Paris. Charles le Gros se contenta d'abord d'envoyer le comte Henri au secours des habitans qui se défendaient avec une valeur héroïque, à l'exemple de leur comte Eudes, de leur évêque Gozlin, et surtout d'Ebles, *ce martial abbé de Saint-Germain, qui aurait surpassé tous les autres chefs, si l'avarice et l'incontinence n'avaient terni ses grandes qualités* (2). Le lieutenant de l'empereur tomba entre les mains des Northmans qui vengèrent sur lui le guet-apens d'Hérispich.

La présence de l'armée saxonne n'ayant été d'aucun secours pour la ville assiégée, Eudes renonça un moment à la gloire de la défendre pour aller lui chercher des auxiliaires. Charles, cédant à ses instances, arriva enfin à la tête d'une immense armée,

---

(1) *Ut mirareris fluvius cui se daret antro,*
Nil parens; abies quoniam velaverat illum.
ABBONISMON., *de Obsid. Parisior, lib.* I.

Ce témoin oculaire du siége ne fait pas mention de Rollon qui, suivant quelques témoignages postérieurs, aurait pris part à l'attaque de Paris.

(2) *Ni cupidus, nimium lascivus et omnibus aptus.*
ABBONIS, lib. II, v. 437.

non pour livrer bataille aux assiégeans, mais pour donner plus de solennité à la transaction la plus honteuse qui ait jamais été proposée par un souverain. Il venait de faire assassiner Godefried, et il n'osa en venir aux mains avec ses compagnons que Sigefried était allé chercher aux bords de la Meuse pour se joindre aux Northmans de la Seine, et dont l'approche décida l'empereur à négocier. Les valeureux guerriers qui défendaient Lutèce s'attendaient à recevoir de l'armée impériale un secours plus efficace que les pieuses clameurs dont elle faisait retentir les airs; mais Charles ne descendit des hauteurs de Montmartre que pour regagner les bords du Rhin. Il venait d'acheter la retraite des païens en leur abandonnant une province. Le pillage du duché de Bourgogne devait payer le salut de Paris.

Après la levée du siége, Sigefried alla dévaster les bords de l'Yonne, de la Loire, de la Saône et de la Meuse, sans avoir pu s'emparer de Sens, la seule ville du royaume qui eut le bonheur de résister aux hordes du Nord. On ne saurait dire s'il était à la tête des Northmans qui reparurent devant Paris, et dont la défaite à Montfaucon inaugura si glorieusement la royauté du héros couronné (889). La bataille de Louvain, où il perdit la vie, vaincu par Arnulfe, justifia pareillement le choix des Germains qui venaient d'élire ce grand monarque.

Rollon, que les annalistes perdent de vue à chaque instant, et dont il est souvent impossible de retrouver les traces, Rollon reparaît vers ce temps

dans cette partie de la Neustrie qui portait déjà le nom de Normandie, et dans laquelle il avait manifesté l'intention de se fixer avec ses compagnons. Loin de brûler Rouen comme ses prédécesseurs, il en avait fait le chef-lieu de sa puissance ; il avait déclaré aux habitans *qu'il entendoit et vouloit illeç demeurer et y faire sa maistre-ville* (1). La paix qu'il maintenait dans cette cité rappelait déjà sur les deux rives de la Seine-Inférieure les colons qui les avaient désertées. La prise de Saint-Lô, de Bayeux et d'Évreux (2) le rendit maître d'un vaste territoire. Mais, des circonstances qu'on ignore l'ayant appelé en Angleterre, ces conquêtes furent alors perdues. Après son retour, qui eut lieu en 895, nous le retrouvons sur les bords de l'Eure, en présence de Hasting, qui aima mieux négocier que de combattre, et du duc Raynald, qui fut tué après sa défaite. Paris se trouva de nouveau menacé et la Bourgogne dévastée ne dut sa délivrance qu'à la valeur de son duc Richard, qui battit les Northmans à Saint-Florentin (898). Depuis cette époque jusqu'en 911, le nom de Rollon ne se rencontre plus dans les chroniques. Ne serait-il pas permis de croire qu'il s'appliqua dès lors à consolider sa conquête, et à mettre à exécution le plan de sa colonie?

(1) *Chron. manusc.*, citée par Depping. — Ce fait est conforme à d'autres témoignages, mais il est impossible d'en fixer l'époque.

(2) 890, 891, 892.

Toutefois, avant que le pirate fît place au législateur, la France devait encore une fois éprouver sa terrible colère.

Un mouvement simultané fut concerté entre les Northmans de la Seine et ceux de la Loire. Rollon remonta le fleuve qui coulait sous ses lois, et, après avoir ravagé les campagnes qui bordent l'Yonne, il se dirigea vers Clermont, d'où il descendit l'Allier et la Loire jusqu'au monastère de Fleury. Là, il laissa sans doute à d'autres pirates les barques qui l'avaient ramené, et revint par Étampes dans les environs de Paris. Les ducs de Bourgogne et de France, Richard et Robert, étant accourus au secours de l'évêque de Chartres, gagnèrent une sanglante bataille sur les Northmans, dans un lieu appelé depuis le *Pré de la Reculée* (911).

Traité de Saint-Clair-sur-Epte, 912.

Cette victoire fit espérer à Charles le Simple que Rollon prêterait enfin l'oreille à des paroles de paix, et il se décida, à l'instigation des grands et des prélats, à lui offrir, par l'intermédiaire de l'archevêque de Rouen, la seigneurie de la Flandre ou de la Neustrie, avec la main de sa fille Gisèle, sous la condition qu'il embrasserait le christianisme. Rollon refusa la Flandre à cause des marais qui la couvraient encore, et, en acceptant la Neustrie, il exigea de plus la cession de la Bretagne comme une compensation de l'état d'inculture et de solitude où avait été réduite la plus grande partie du pays occupé par les Northmans. Ces bases de la paix une fois posées, le vikingue de Rouen et le roi de France

eurent une entrevue à Saint-Clair-sur-Epte, accompagnés, l'un de ses iarls, l'autre des grands de son royaume. Là le traité fut ratifié par des sermens réciproques; Rollon fit hommage à Charles du duché qui lui était concédé, et il reçut à son tour la foi des comtes de Dol et de Rennes. Le duc de France, Robert, conduisit à Rouen la fille du roi et présenta aux fonts de baptême le vieux néophyte, qui prit alors le nom de son patron spirituel. L'archevêque Francon reçut son abjuration et lui livra la jeune victime que la politique venait d'immoler au salut de la France.

Les auteurs bretons se sont révoltés comme leurs aïeux contre la clause du traité de Saint-Clair qui faisait passer la presqu'île armorique sous la suzeraineté des ducs de Normandie. Charles, disent-ils, s'arrogeait un droit de suzeraineté qui n'avait jamais été reconnu par la nation bretonne, et, en donnant ce qui ne lui appartenait pas, *ne pouvoit qu'il ne gagnât en la partie* (1); car à ses voisins indomptables il opposa des ennemis dont la victoire ou la défaite devaient également servir ses prétentions ou ses intérêts. L'événement prouva que sa politique était salutaire. Les Northmans de la

---

(1) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*. — Tout récemment, M. Daru a pris fait et cause pour les Bretons et prêté sa vigoureuse logique aux patriotiques protestations de d'Argentré et de don Lobineau. (Daru, *Histoire de Bretagne*, Tome I.)



Seine n'inquiétèrent plus les provinces intérieures que pour répondre à d'injustes provocations, et leurs plus puissans efforts eurent pour objet de réduire les Bretons qui repoussaient leur domination et les Northmans de la Loire qui finirent par la subir.

Établissement des Northmans.

La plupart des compagnons de Rollon embrassèrent comme lui le christianisme, et parmi eux beaucoup n'en étaient pas à leur premier baptême. Long-temps la foi des Northmans se montra tiède et indifférente. Celle de Rollon se démentit au moment de mourir, s'il est vrai qu'il fit sacrifier des victimes humaines aux divinités de ses pères, et, en 943, il fallut une victoire des Français pour empêcher les Northmans de retourner au paganisme (1). Plus tard, de lointains pèlerinages et mille fondations pieuses témoignèrent de leur ferveur sincère. Les Scandinaves établis dans les diocèses reculés de Bayeux et de Coutances n'avaient pas suivi l'exemple de ceux de Rouen; ils restèrent pendant plus d'un siècle fidèles au culte de Thor, car il paraît que les Northmans avaient oublié le nom d'Odin, resté ignoré à leurs annalistes français.

L'abandon de la Neustrie, où depuis long-temps l'autorité royale était méconnue, parut sans doute à Charles le Simple un moindre sacrifice que la cession de son comté de Senlis, dont il gratifia un chef northman nommé Herbert. Gerlon (Théobald),

(2) *Chron. Virdun.*, tom. VIII.

déjà comte de Tours et de Chartres, obtint encore le château de Blois, où il devint la souche d'une puissante famille de comtes (1); à Rollon fut laissé le soin de doter ses autres compagnons. Il divisa en lots les terres désertes de la province, et le sort fit à chacun sa part. Les pirates transformés en propriétaires invitèrent à venir féconder leurs champs les colons fugitifs qui les avaient naguères abandonnés, et, comme la Normandie offrait déjà plus de sécurité qu'aucune autre partie du royaume, les laboureurs accoururent en foule, et la population, qui des bords de l'Océan s'était amassée vers le centre de la France, rentra, pour ainsi dire, dans son lit. Beaucoup de serfs des contrées voisines désertèrent la glèbe à laquelle ils vivaient attachés, pour jouir de la liberté qui leur était promise, et il se forma dans le duché de Rollon une classe nombreuse de paysans libres, comme les terres rendues par eux à la culture (2).

Pendant que Rollon relevait les ruines de toutes les villes et de quelques monastères, ses vassaux se cantonnaient dans leurs terres, où ils bâtissaient des châteaux et des églises, autour desquels se groupèrent

(1) *Chron. Sith.*, tom. IX, page 76. Ce fait, attesté seulement par cette chronique, ne peut s'expliquer qu'en admettant l'identité de Gerlon et de Théobald.

(2) De droit, en Normandie, tout homme, toute terre était libre, dit Houard. (*Anciennes lois des Français*, tome I, pag. 196.) Nous avons vu qu'il en fut de même en Provence après l'expulsion des Sarrasins.

les habitations des colons (1). Ces chefs-lieux d'exploitation agricole sont aujourd'hui des bourgs et même des villes qui conservent encore dans leurs noms le souvenir de leurs fondateurs, et la trace de leur origine (2).

Si on prenait à la lettre les témoignages presque contemporains, publiés à la gloire du conquérant normand, Rollon nous apparaîtrait comme un de ces législateurs qui ont réformé leur siècle ou plutôt créé un ordre social. Dans une assemblée générale qui rappelait les *Things* du Nord, il donna à son peuple, dit l'historien des Normands, des lois perpétuelles « sanctionnées et décrétées par le consentement des principaux de la nation (3). » Cependant ces lois ne furent point écrites; on ne les discuta point; elles n'étaient point dérivées d'une source scandinave. L'ancien *Coutumier* de Normandie, dépositaire des plus vieilles traditions législatives de

---

(1) *Unusquisque optimatum certabat in prædio suo ecclesias fabricare et monasteria.* (*Wilhem. Gemetic.*, lib. VIII, c. 22. Ce passage se rapporte au milieu du XIe. siècle.

(2) Tancarville, *Tancardi villa*, Hérouville, *Heroldi villa*, Rolleville, *Rollonis villa*; nous pourrions en citer un nombre infini. Les autres terminaisons de lieux d'origine scandinave, les plus ordinaires en Normandie, sont en *eur* anciennement *oër*, *bœuf* anciennement *boe*, *dal*, *bie* et *gard*, qui signifient île, demeure, vallée, hameau et enclos. *Voyez*, sur ce point, une note curieuse de M. Depping, tom. II, pag. 339.

(3) *Guillelm. Gemetic.*, lib. II, c. 19.

cette province, suffit pour prouver que le droit des premiers Normands n'était autre que celui des Francs. A peine y trouve-t-on quelque disposition empruntée des lois norwégiennes, comme ce droit d'aînesse long-temps observé par les paysans du pays de Caux, qui assurait au plus âgé des fils toute la succession immobilière. Il faut donc reconnaître que, dans l'assemblée des chefs de la nation où les évêques ne furent pas admis, sans doute parce qu'ils étaient Français, on se borna à mettre en vigueur parmi les conquérans les lois de la nation vaincue. Mais cette sanction donnée par des vainqueurs à une législation abâtardie lui rendit sa force première, et ce fut l'éternelle gloire de Rollon de soumettre à son frein les élémens si divers et si turbulens dont se composait la société normande à son origine. Peu importe que le nom de ce sévère justicier se soit identifié avec la clameur de *Haro* (1), tant redoutée des malfaiteurs, et dont le fond, sinon la forme, se retrouve dans la législation de Charlemagne (2); ce qui doit exciter notre admiration, c'est qu'une population toute composée d'écumeurs de mer, de vagabonds, de gens sans aveu, et dans laquelle régnaient confondues des mœurs, des religions, des langues différentes, ait pu être assujettie à cet ordre parfait dont tous

(1) Que *Häro* vienne de *Ha! Roll!* ou de l'anglo-saxon *Hue!* ou de *hœr-op*, qui, en irlandais, signifie *à l'armée!* ou *à la garde!* c'est aussi ce qui importe peu.

(2) *Capitular.*, *an.* 813, c. 36, tom. V, pag. 689.

les historiens et des traditions unanimes rendent témoignage.

Les Français et les Scandinaves ne firent bientôt qu'une seule nation (1). Ce fait, que les annalistes attestent sans chercher à l'expliquer, fut le résultat de la décision nationale, en vertu de laquelle vainqueurs et vaincus furent soumis à une même loi, à la loi territoriale. Si, comme les conquérans de l'empire romain, les Northmans eussent, par une vaine gloire, adopté la législation personnelle, la ligne de démarcation entre les étrangers et les indigènes, n'aurait été de long-temps effacée.

Une autre fusion qui seconda puissamment l'assimilation des races, ce fut celle des langues. On pourrait croire que de fréquentes incursions dans l'intérieur de la France avaient familiarisé les Northmans avec l'idiome qu'on y parlait alors, s'il n'était constant que Rollon ne put conférer avec le duc Raynald que par l'intermédiaire d'Hasting, et que, invité dans l'entrevue de Saint-Clair, à baiser les pieds du roi Charles, il jura *by Gott*, ou par Dieu, qu'il n'en ferait rien (2). Nous savons aussi que les Northmans de Bayeux et de Coutances, établis dans le voisinage d'une colonie saxonne, qui depuis cinq cents ans n'avait pas perdu l'usage de la langue germanique, conservèrent aussi leur idio-

---

(1) *Unum ex diversis gentibus populum effecit qui ità confestim coaluit ut numerosior vicinis fieret nationibus.* (*Chron. Fontan.*, 2 app. tom. IX, p. 13.)

(2) *Chron. Turon.*, an. 911.

me danois jusqu'au douzième siècle. Il n'en fut pas de même des Northmans de la Seine, qui parlèrent un latin corrompu dès la seconde génération (1). C'est que ceux-ci eurent avec la population française des relations habituelles que ne comportait pas l'isolement de la colonie du Calvados, et que l'adoption immédiate du christianisme les fit passer plus tôt sous l'influence d'une religion qui servit tant de fois de véhicule aux langues romaines.

Toutefois, il ne serait pas vrai de dire que le clergé eut une grande importance parmi les Normands neustriens, durant le premier siècle qui suivit leur conversion. Tant que ce corps ne fut composé que de Français, il inspira quelque défiance à la nation, et Rollon, tout en restaurant quelques cathédrales, n'admit pas les évêques dans son conseil ni dans l'assemblée des barons. Mais lorsque les traditions du paganisme scandinave furent effacées pour faire place à une dévotion fervente, lorsque les inimitiés nationales eurent cédé au temps et à la puissance de l'habitude, les Normands renchérirent sur leurs voisins de France, et les prêtres acquirent un grand empire sur les enfans des pirates qui les avaient poursuivis avec tant de fureur. Il faut

(1) *Omnis Northmanorum multitudo, gentilem linguam omittens, latino sermone assuefacta est.* (*Adhem. Cab.*, *Chron.*, tom. VIII, pag. 335.)— *Rotomagensis civitas romanâ potiùs quàm daniscâ utitur eloquentiâ, et Baiocensis fruitur frequentiùs daniscâ linguâ quàm romanâ.* (*Guill. Gemetic.*, *Histor. Northm.*)



le dire, c'est par là que ce peuple entra dans les voies de la civilisation. Alors commencèrent à s'élever ces nombreux et magnifiques monumens d'architecture ecclésiastique qui, debout ou couchés par terre, font encore de la Normandie le pays classique du moyen âge. Les monastères qui sortirent de leurs ruines au onzième siècle, Fontenelle, Jumièges, Saint-Évroult et une foule d'autres reprirent en sous-œuvre le défrichement des déserts et la culture des esprits. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les progrès que firent les Normands dans cette nouvelle carrière. Qu'il nous suffise de dire qu'ils y portèrent cette activité intelligente qui a toujours caractérisé leur nation. Indépendamment de leurs succès dans les sciences monastiques, ils cultivèrent les premiers la littérature populaire; et bien longtemps avant que Malherbe et Corneille, ces deux illustres Normands, imprimassent un caractère ineffaçable à la langue française, leurs devanciers, Robert Wace et Benoît de Saint-Maur, avaient donné les premières règles à l'idiome des Trouvères.

Fin de la piraterie scandinave.

Tels furent, pour la Neustrie maritime, les heureux résultats de l'établissement des Northmans. Le reste de la France en éprouva aussi un immense avantage. Elle fut dès ce moment mise à l'abri des calamités que le Nord versait sur elle depuis plus d'un siècle; la colonie de Rollon absorba peu à peu dans son sein toutes les autres colonies scandinaves; elle servit de boulevart à la France royale, retranchée derrière elle, et les pirates ne vinrent plus

attaquer le royaume depuis que le pays compris entre la Somme et la Loire, fut devenu le patrimoine des hommes du Nord. Si quelquefois des flottes scandinaves abordèrent sur nos côtes, c'est que les ducs de Normandie les avaient appelées à leur secours.

D'autres circonstances contribuèrent à détourner de nous le fléau de la piraterie. La France, épuisée de richesses par un pillage tant de fois renouvelé et par de fréquentes rançons (1), était encore frappée de stérilité par l'anarchie qui ne lui laissait pas de repos. Partout où les Northmans ne s'étaient pas établis, un désert séparait les côtes maritimes des contrées habitées. Les auteurs du temps citent particulièrement le Ponthieu, la Basse-Bretagne et l'Anjou (2). Entre la Loire et la Seine, on voyait peu de terres ensemencées (3); et, dans l'Aquitaine, de grands arbres avaient poussé sur les murailles des villes à moitié détruites (4). Les Northmans n'auraient plus trouvé en France que la famine. Bien plus, ces déserts étaient alors mieux défendus qu'autrefois les fertiles campagnes. La fédération féodale du royaume commençait à prendre une forme sta-

(1) La France proprement dite subit l'impôt du *danegeld*, en 858, 860, 861, 864, 866, 869, 877, etc.

(2) *De Gestis Consul. Andegav.*, n°. 8. — *Vita S.-Gildæ*, tom. IX, pag. 136.

(3) *Ibid.*, tom. IX, pag. 25.

De Bleiz (Blois) à S.-Liz (Senlis), n'a un arpent de blé;
Marchant n'osent en vigne laborer, ne en pré.
(*Roman de Rou.*)

(4) *Frag. Agion. abbat. Vabrens.*

ble ; et comme les grands feudataires n'avaient plus à combattre pour conquérir l'indépendance, au lieu d'appeler les Northmans, pour les aider dans leurs usurpations, ils ne songeaient plus qu'à conserver ce qu'ils avaient usurpé. Les ducs d'Aquitaine et de Gascogne, les comtes de Flandre et de Vermandois, se battaient avec plus de courage depuis qu'en défendant leurs fiefs ils défendaient leur patrimoine. Il eût donc été dangereux de les attaquer, et la victoire même aurait été sans avantage. L'Angleterre présentait moins de périls depuis que le grand Alfred était descendu au tombeau. Aussi devint-elle le rendez-vous et la proie des forbans danois et norvégiens.

Ce changement de direction et de but offert à l'invasion scandinave n'était pas une garantie suffisante pour l'avenir, et la civilisation européenne, si gravement compromise par les hommes du Nord, pouvait encore être mise en question. Il fallait anéantir ce foyer de barbarie dont la mer défendait les approches. Les armes de Charlemagne s'étaient arrêtées à l'isthme qui joint le Danemarck au continent, et celles des empereurs saxons dépassèrent à peine cette limite. Les îles danoises et la presqu'île scandinave étaient hors des atteintes de la victoire.

L'Évangile accomplit l'œuvre que la politique aurait tentée en vain. Si les efforts de saint Anschaire et de ses disciples, pour porter la foi aux Scandinaves, n'avaient pas eu un grand succès, ils avaient au moins ouvert la voie où devaient entrer d'ardens

apôtres dévoués au martyre ou au triomphe. Les colonies religieuses que Charlemagne avait fondées pour la conversion de la Saxe répandirent la lumière évangélique jusqu'aux limites septentrionales de l'Europe. La métropole de Hambourg et le monastère de Corwei furent les deux propagandes du Nord. Mais il ne fallut pas moins de deux siècles de travaux apostoliques pour renverser le polythéisme scandinave. Canut le Grand en Danemarck (1016), Olaf II en Norwége, Olaf III en Suède (993), assurèrent enfin le triomphe de la Foi. . .

La religion chrétienne introduisit à sa suite la civilisation qui rend les nations sédentaires en leur faisant connaître les richesses que la Providence a départies à chaque pays, et en leur apprenant les arts qui rendent ces biens accessibles aux besoins de l'homme. Elle enseigna aux farouches sectateurs d'Odin des mœurs plus sociales, les habitua aux douces affections, leur fit goûter de nobles jouissances. Enfin, en instituant des associations guerrières qui avaient pour but de faire régner, pour ainsi dire, la paix publique dans les mers du Nord, elle remporta la victoire la plus difficile, la plus digne de la reconnaissance des peuples; elle détruisit la piraterie scandinave (1).

(1) La *confrérie de Roschild*, qui s'était dévouée à cette sainte entreprise sous le règne de Canut, s'étendit bientôt dans tout le Nord et surtout dans l'île de Séeland. Elle captura en peu d'années huit cents barques de pirates. (*Saxo Grammaticus*, *Histor. Danor.*, lib. XIV.)

III. *Les Slaves* (1).

Des quatre nations qui contribuèrent au démembrement de l'empire carlovingien, les Slaves furent la seule qui eût de justes sujets de plaintes contre les Francs. Les peuplades de l'Elbe et du Danube, rendues tributaires par Charlemagne, devaient attendre avec impatience le moment de leur délivrance. Il arriva pour elles, lorsque le grand homme dont elles avaient subi l'ascendant eût transmis son accablante fortune entre des mains qui ne pouvaient la porter. Alors commença, sur toute la frontière du Nord et de l'Orient, un effort national qui tendait à faire rétrograder le christianisme et la civilisation dans les limites de la Germanie. Il n'avait pour but qu'un retour à l'indépendance, ce qui le distingue encore des autres mouvemens hostiles qui vinrent renverser presque en même temps toute l'enceinte de l'empire. Légitime dans son but, bien que funeste au progrès de la société européenne, cette entreprise ne devait aboutir qu'à de sanglantes repré-

(1) Voyez Gebhardi, *Geschichte aller wendischen-slavischen Staaten*. Je ne connais sur l'histoire des Slaves-Wendes aucun ouvrage aussi complet et aussi méthodique. Les principales sources où l'auteur a puisé sont *les Annales de Fulde* et celles *de Metz*, pour le neuvième siècle, les chroniques d'Adam de Brême, de Dithmar de Mersebourg, de Wittichind, et surtout d'Helmoldus, pour les temps postérieurs. Ce dernier, qui vivait dans le douzième siècle, avait participé à la conversion définitive des Slaves.

sailles, parce qu'elle ne fut jamais ni concertée avec habileté, ni suivie avec persévérance. Elle aurait eu plus de chances de succès, si les Slaves, au lieu de rester fidèles à leurs foyers, s'étaient précipités dans une guerre d'invasion et de conquête, sans regarder ce qu'ils laissaient après eux. Toutefois leur levée de boucliers ne fut pas inutile à l'affranchissement des nations, et si, après avoir secoué le joug des Francs, ils tombèrent sous celui des Allemands, les armes spirituelles eurent plus de part à cette lente et difficile conquête que les victoires des empereurs.

L'histoire des incursions slaves n'est pas moins confuse que celle des descentes northmandes, et le seul moyen d'y répandre quelque lumière est de recourir au secours des lieux, pour éclaircir l'obscurité des temps.

Plusieurs tribus Wendes ou Venèdes avaient émigré au midi du Danube, dans les provinces de Pannonie et d'Illyrie, vers l'époque où les Bélochrobates ou Bohèmes s'affranchirent de la domination des Avares. De ce nombre furent les *Hroati* ou Croates proprement dits, qui, conduits par cinq frères, allèrent s'établir dans la Dalmatie dont ils défrichèrent les déserts. Il paraît qu'ils occupèrent tout le pays qui s'étend depuis la Drave et la source du Kulp jusqu'au Verbas qui se jette dans la Save, et à la Tzetina, qui a son embouchure dans l'Adriatique, au-dessous de Spalatro. Cette ville, ainsi que les ports de Trau, Zara et Raguse, restèrent sou- Croates

mis à l'empire d'Orient et formèrent le patriciat de Dalmatie gouverné par un catapan.

Serviens. Au delà du Verbas, le pays compris entre la Dalmatie croate et l'ancienne Mœsie, était occupé par les Sorabes du Danube, ou Serviens, qui étaient arrivés dans l'empire en même temps que les Croates, et qui, après avoir fondé la colonie de Serviza près de Thessalonique, parcouru la Grèce, et occupé le Péloponèse, s'étaient enfin fixés dans la vallée de la Morava bulgare et sur les bords de la Bosna, qui donna son nom à une tribu de la nation. Deux autres peuplades, moins nombreuses, les Goduscans et les Timotianiens, furent ainsi appelées du bourg de Godusca et de la rivière de Timot. Tous ces Sorabes restèrent long-temps tributaires des empereurs byzantins, et finirent par tomber sous le joug des Bulgares. Quelques-unes de leurs tribus aimèrent mieux obéir aux Francs et vinrent ainsi que les Predénécentes, ou Abotrites de la Dacie, demander des terres dans la Pannonie où les avaient précédés d'autres Wendes et où devait les suivre une partie de la nation morave (1).

(1) On ne sait à quelle époque les Slaves-Wendes s'établirent dans la Carniole, sous la souveraineté des anciens ducs de Bavière, mais on trouve encore les traces de leurs cantonnemens dans le Windischmark, à Windisgratz, à Windischfristritz, et dans les dénominations slaves de Goritz, Tabor, Sambor, Krapina, Bielo, Zablonacz, et du lac de Czirni-See.

Les Wendes, qui vont surtout fixer notre attention, avaient pris possession dans le cinquième siècle des pays laissés déserts par l'émigration primitive des Marcomans, des Boïens, des Lombards, des Bourguignons, des Vandales et des Anglo-Saxons. Ils occupaient, sur la frontière de l'empire carlovingien, les bassins de l'Elbe et de l'Oder, de la Morava et de la Theiss. Quatre grandes tribus de cette nation, les Moraves, les Bohémiens, les Sorabes et les Obotrites, laissant derrière elles les Polonais et les Poméraniens, s'étaient placées dans le voisinage des Bavarois, des Thuringiens et des Saxons, et devinrent ensuite limitrophes de l'empire franc, lorsque les nations intermédiaires eurent subi le joug des enfans de Clovis et du fils de Pepin le Bref.

Moraves.

Les Moraves, qui jouent le rôle principal dans la lutte des peuples slaves contre l'empire des Francs, avaient été appelés à la vie nationale par les conquêtes de Charlemagne. Dès long-temps sujets des nations voisines, d'abord des Avares, puis des Bohêmes, ils se séparèrent de ces derniers et recouvrèrent, sinon leur indépendance, au moins leur individualité, lorsque la défaite du Khakan de Pannonie et la destruction de son empire livra au premier occupant la rive gauche du Danube, et surtout les bords de la rivière qui donna son nom à cette grande branche de la famille slave. Il paraît que le *pane* Tudun rétablit, vers l'an 805, la domination des Moraves, en chassant du pays quelques débris



de la nation Avare qui s'étaient ralliés sous un khan chrétien, nommé Théodore, dont Charlemagne avait reçu la soumission (1). Tudun se plaça aussi sous cette puissante protection qui fut encore promise ou imposée à sa nation par Louis le Pieux, dans la diète de Francfort, en 822; et lorsque son successeur Moymir I, après avoir chassé de Neitra le prince Priwinnas (830), eut fixé à Belograd le siége du grand empire morave, les krals ou rois de la nation combattirent souvent la suzeraineté des monarques carlovingiens, mais ils ne la nièrent jamais.

Bohêmes. A côté des Moraves, en deçà d'une chaîne des monts Krapaks, les Bohêmes, affranchis depuis près de deux siècles du joug des Avares, avaient étendu leur domination sur les Silésiens et quelques petites tribus voisines. Il paraît que leurs nombreux Woiévodes reconnaissaient pour chef un duc supérieur (Veliki-knès) qui résidait à Prague. Charlemagne les avait vaincus sans pouvoir les rendre tributaires (2).

Sorabes, Wilses, etc. Les Sorabes ou Serbes (Zrbi), établis entre l'Elbe et la Saale (3), n'étaient qu'une tribu de la grande nation des Serviens, dont une branche nombreuse avait été transplantée sur la rive droite du Danube

(1) *Gebhardi*, tom. IV, pag. 22.

(2) *Annal. Francor.*, *Mettens.*, *Fuld.*, etc., *an.* 806.

(3) Beaucoup de villes et villages du royaume de Saxe portent encore des noms slaves, Dresde, Leipsig, Koloditz, etc.

où elle possédait la plus grande partie de la Dalmatie (1). D'autres tribus s'étaient détachées de la nation sans s'éloigner d'elle; tels étaient les Wilses appelés aussi Welatabes ou Lutizes, qui possédaient sur la mer Baltique la florissante cité de Vinète, détruite par les Danois dans le onzième siècle, et récemment encore par quelques savans qui en ont nié l'existence; les Redhariens ou Tholenzi, célèbres par leur ville sainte de Rethra, siége de l'idolâtrie slave; les Circipanes ou Dalémintiens, ainsi nommés de ce qu'ils habitaient les bords du Panis (Péene), et qu'ils avaient Daleminiz (Demmin) pour capitale; les Koloditzes, dont le nom est resté au bourg saxon de Koloditz; enfin, les Siusles, qu'il faut peut-être confondre avec les Silésiens.

A l'ouest des tribus sorabes, entre les Saxons et les Danois, dans le pays appelé Nordalbingie, les Obotrites ou Abodrites, avaient pris possession des terres laissées désertes par l'expatriation des conquérans de la Grande-Bretagne, et plus tard par la destruction des Varnes. Leur principale ville était Rereg ou Reric, à laquelle son importance valut le nom teutonique de Miklinbourg (Megalopolis); là résidait le véliki-knès, ou grand prince de la nation. Trois tribus d'origine commune formaient un demi-cercle au nord des Obotrites; c'étaient les Havelli ou habitans des bords du Havel, dont le knès résidait à Brandebourg; les Polabes, Obotrites

(1) *Annal. Eginh.*, *an.* 822.

qui avaient pour capitale Ratzebourg ; et les Wagriens, dont le chef-lieu fut Starigard, nommé en allemand Altenbourg ou Oldenbourg. Cette tribu belliqueuse obéissait à plusieurs régules appelés *panes*, et sa position géographique ne la mit aux prises avec les rois de Germanie qu'après la soumission des autres Slaves riverains de l'Elbe.

Les Francs n'eurent jamais de relation avec les Poméraniens, dont l'histoire primitive nous est, par cette raison, inconnue, non plus qu'avec les Rugiens qui, livrés à l'exercice du commerce et de la piraterie, ne participèrent sans doute aux guerres des autres peuplades Wendes que par les oracles que celles-ci allaient demander à leurs prêtres (1).

Religion des Slaves.

C'est dans l'île de Rugen que se trouvait le temple fameux consacré à la plus puissante divinité des Slaves, à Swantevit ou Swiatovid, qui, selon l'opinion commune fondée sur un passage d'Helmoldus, n'était autre que Saint-Vit, patron de Corwey, dont le culte fut tout ce que les Slaves gardèrent des enseignemens chrétiens que leur avaient portés les premiers missionnaires (2). Karamsin (3) traduit par *Dieu bienfaisant* le nom de

(1) *Adeò metuuntur propter familiaritatem Deorum quos majori præ cœteris culturâ venerantur.* (*Helmold, Chron. Slav.*, c. 2.)

(2) *Ibi fomes est errorum et sedes idolatriæ.* (*Chronica Slavorum*, cap. VI.) — *Compilat. Chronolog.*, *ap. Leibnitz*, tom. II, pag. 66.

(3) *Histoire de Russie*, tom. I.

Swiatovid, qui, d'après cette interprétation, pourrait bien n'être autre chose que *Belibog* ou le Dieu blanc, lequel commandait aux dieux subalternes, et avait pour adversaire le Dieu noir ou *Tchernibog*, génie malfaisant, représenté par les Slaves sous la forme d'un lion, parce que les Saxons, leurs ennemis, figuraient sur leurs bannières ce roi des animaux (1). Il est vraisemblable que les Wendes avaient apporté avec eux le culte de Peroun, dieu du tonnerre, et sans doute que les tribus voisines des Danois apprirent d'eux à connaître Woden. Il est au moins certain que la Vénus scandinave, Frigga, était adorée par les Obotrites, dans le temple de Ratzebourg. Guerovid, dieu de la guerre, et Nia, dieu des enfers, avaient aussi des *gontines*, ou chapelles, à Volgast et à Gnezne. La plus ancienne des divinités slaves, Radegast, était à Rethra l'objet d'un culte religieux, et rendait cette ville tellement vénérable qu'il n'était permis qu'aux prêtres de l'habiter, et aux visiteurs du dieu d'y séjourner pendant la durée de leur pèlerinage (2). Les Wendes du Nord n'avaient pas d'autres monumens religieux que ces enceintes découvertes; mais dans les campagnes des bois sacrés et des arbres séculaires leur tenaient lieu de temples. Nous ne sommes pas

(1) Cette circonstance, ainsi que la victoire d'Hercule sur le lion de Némée, et la tragique mort de Milon de Crotone, prouvent que le lion a autrefois habité l'Europe et même le Nord.

(2) *Helmoldus, Chronica Slavor.*, cap. 2.

assez instruits des cérémonies religieuses de ces peuples barbares pour chercher à les faire connaître; les anciens auteurs en parlent à peine, et ce n'est guère que dans les habitudes religieuses et domestiques des Russes, des Poméraniens et des Morlaques, qu'on peut retrouver quelques vestiges de leur ancienne idolâtrie (1). Cet attachement des Slaves aux superstitions de leurs ancêtres rappelle la longue résistance qu'ils opposèrent à l'introduction du christianisme, persévérance d'autant plus étonnante que la religion de ces peuples n'admettait pas le dogme de la vie future (2).

Gouvernement.

Le gouvernement des Slaves nous est encore moins connu que leur religion. Il paraît que des chefs, ordinairement héréditaires, exerçaient, comme chez les Germains, l'autorité militaire et judiciaire. Le titre le plus élevé parmi ces peuples était celui de *Karali* ou *Krol*, qui répond à celui de roi (3). Il servait à désigner les souverains de Croatie, de Bohême, de Pologne et de l'île de Rugen. Le juge suprême des Dalmates de Narenta était qualifié de *Veliki-Knès*, aussi-bien que le prince des Obotrites, et peut-être celui des Moraves. On sait qu'en Russie, Rurik et ses successeurs ne portèrent pas d'autre titre. La simple qualification de *Knès* ou *Kgniaz*

(1) Karamsin, *Histoire de Russie.*

(2) *Cum morte temporali omnia putant finiri.* (*Ditmari Chronic.*, lib. 1.)

(3) *Châtieurs*, de *kara*, punition; d'où *karal*, *kral* et *krol.*

désignait un guerrier propriétaire d'un cheval, et était inférieure à celle des *Woiévodes* ou *Boyards* qui correspondaient aux *heerzogs* des Germains. En Dalmatie, deux woiévodes, subordonnés à un roi, portaient le titre de *Ban* peut-être identique avec celui de *Pan*, et, comme chez les Sorabes de l'Elbe, ils avaient sous leurs ordres un assez grand nombre de *Zoupans* ou seigneurs de canton (1). Les zoupanies de Misnie ayant désigné jusqu'au quinzième siècle des circonscriptions judiciaires, on peut en inférer que les attributions des anciens Zoupans étaient de même nature, sans exclure toutefois le commandement militaire.

Le système religieux des Slaves-Wendes, leur hiérarchie politique, toute confuse qu'elle nous apparaît, la vie agricole et pastorale que menaient la plupart d'entre eux, et quelques indications relatives à leurs arts industriels, permettent de croire qu'au neuvième siècle ces peuples étaient plus avancés en civilisation que la plupart des tribus germaniques avant leur conversion au christianisme. Ces progrès dans la vie sociale les rendirent plus opiniâtres que leurs voisins à défendre leur religion, et le courage qu'ils mirent à repousser ou à secouer le joug étranger, prouve que cette demi-civilisation n'avait pas affaibli leurs vertus guerrières.

---

(1) Nom dérivé de *zoup*, peuplade. Lucius compte onze *zoupanies* en Dalmatie, et il rapporte un diplôme souscrit par un plus grand nombre de *zoupans*. (*De regno Dalmatiæ*.)

Soumission des peuples slaves, 822.

Dès l'année qui suivit la mort de Charlemagne, les Slaves de l'Elbe avaient entrepris de reconquérir leur indépendance. L'exemple des Sorabes et les suggestions des Danois entraînèrent dans la défection les Obotrites, naguères si fidèles aux Francs. Mais la diète de Francfort vit arriver au pied du trône de Louis le Pieux les députés de toutes ces peuplades, ainsi que les principaux woiévodes des Bohèmes et des Moraves, qui tous se reconnurent sujets de l'empereur (822). Un an après, les deux fils d'un roi des Wilses, qui se nommait Liubi ou Liutwid, vinrent dans la même ville soumettre à la décision impériale leurs prétentions contraires à la succession paternelle, et quelques années plus tard Louis vit encore comparaître à son tribunal plusieurs chefs sorabes et obotrites décorés du titre de rois (1). Pendant la guerre civile que l'empereur eut à soutenir contre trois de ses fils, le joug des Francs ne pesa pas sur les Slaves, et les deux nations n'eurent rien à débattre ensemble; seulement, à la fin du règne de Louis, les Sorabes et les Wilses envahirent la Saxe et provoquèrent des représailles qui entraînèrent la ruine des Koloditzes. Simusl, roi des Sorabes, périt dans une bataille livrée près de Kesigesbourg, et son successeur s'empressa de demander grâce (2).

---

(1) *Chron. Eginarthi*, *ann.* 822, 823, 826. — *Annal. Bertin.* — *Chroniç. Saxon.*, *an.* 823, etc.

(2) *Annal. Bertin.*, *an.* 839.



Sous ce règne les Slaves orientaux de la Pannonie et de l'Illyrie, qui avaient occupé les terres des Avares détruits par Charlemagne, restèrent fidèles à l'empire, si on en excepte Liudewit, duc des Slaves de la Save, dont nous avons raconté la rébellion et la fin misérable (1). Si le mouvement qu'il excita avait gagné les tribus voisines, il est douteux que l'empire eût été assez puissant pour retenir sous le joug les provinces orientales qui dépendaient de la marche ducale de Frioul. Ce fut la crainte des Bulgares, plus que la douceur du gouvernement franc, qui affermit la fidélité des Wendes de la Carniole, de la Carinthie, de la Croatie et de la Moravie; ceux-ci tinrent mieux que Liudewit les promesses faites à l'empereur dans la diète d'Héristall (818). Indépendamment du morave Priwinnas, que Moymir avait chassé de Neitra, et qui obtint de Louis le Débonnaire une partie de la Basse-Pannonie en bénéfice (2), quelques peuplades slaves, qui n'avaient jamais reconnu la souveraineté de Charlemagne, vinrent se ranger sous la protection de son fils, afin d'échapper ainsi à la domination des sauvages Bulgares récemment affaiblis par les victoires des Grecs. De ce nombre furent les Prédénécentes ou Obotrites de la Dacie, et les Goduscans qui habitaient, dans la Haute-Mœsie, les bords de la Mauna et de la Mo-

État des Slaves orientaux.

(1) *Voyez* Chapitre précédent, page 253.

(2) *Vita S. Ruperti, Salzburg. episc., an.* 831.

rava bulgare. Louis leur fit donner les terres désertes et fertiles comprises entre la Save et la Drave; ils les occupèrent quelques années sous l'autorité immédiate de Borna, duc ou ban de Croatie, qui était lui-même subordonné à Balderic, duc de Frioul. Mais, exposés aux premiers coups des Bulgares qu'ils avaient fui, il paraît qu'ils furent détruits par ces Barbares qui, en 827, dévastèrent la Savarie (Esclavonie) dont leur roi, Omortag, prétendait faire une de ses provinces. Nous avons vu que le succès de cette invasion entraîna la disgrâce de Balderic qui n'avait pas su l'empêcher, et que, depuis ce moment, le duché de Frioul fut partagé en quatre comtés (1).

Le démembrement du duché de Frioul affaiblit, en la divisant, l'autorité des gardiens de la frontière, et les Croates de la Dalmatie profitèrent de cette circonstance pour préparer leur affranchissement, dans le même temps que les villes maritimes de la côte liburnienne s'affranchissaient de la souveraineté de Byzance (2). Cependant Tirpimir, dernier duc de Croatie de la race de Porinus, reconnut jusqu'à sa mort, arrivée en 841, la suze-

---

(1) *Annales Eginharti.* — *Astronomus, Vita Ludov. Pii.* Le duché fut ensuite rétabli dans la partie italienne par Louis II, en faveur d'Eberhard, qui mit un terme aux incursions des Slaves orientaux. (*Chron. Andreæ Presbyt.*) Nous avons vu que Charles le Chauve le donna à Berenger qui exerça le dernier les fonctions ducales sur cette frontière.

(2) *Constantin. Porphyrog. de Admin. imperii*, c. 21.

raineté du roi d'Italie; et, après lui, la domination des Francs sur les Slaves de l'Adriatique fut partagée, en vertu du traité de Verdun, entre les royaumes d'Italie et de Germanie, avec la Save pour commune limite (843). Dès lors le nom de Croatie fut restreint aux territoires de la Save et de la Drave, gouvernés par un ban ou duc slave, sous la surveillance du margrave allemand de la frontière pannonienne. Le bannat de Dalmatie conserva aussi ses ducs nationaux qui devaient rester soumis au margrave italien de la frontière orientale (1).

Tous les changemens de règne rappelaient les peuples tributaires à l'espoir de l'indépendance, et si cet espoir eut jamais l'apparence de la réalité, ce fut pendant la guerre civile qui suivit la mort de Louis le Débonnaire. La réconciliation de ses trois fils devait retarder l'affranchissement des Slaves sans leur faire perdre courage. Ce fut surtout à Louis le Germanique qu'échut le soin de protéger l'empire contre ces peuples qui en cernaient la frontière depuis les sources de la Save jusqu'à l'embouchure de l'Elbe. Toute l'habileté de ce monarque suffit à peine à cette mission; il fut utilement secondé par deux de ses fils et par les guerriers qu'il préposa à la garde de ses frontières, surtout par Thaculf, duc de la limite sorabe (844-873), et par Ernest, duc de la marche de Pannonie ou d'Autriche.

(1) *Annales Fuldenses*, *passim*. — *Lucius*, *de regno Dalmatiæ*, lib. II, c. 2, etc.



Révolte générale sur l'Elbe.

Les premiers Slaves qui, sur les bords de l'Elbe, poussèrent un cri de liberté, furent ces mêmes Obotrites si bien traités par Charlemagne, et déjà ingrats sous son premier successeur. Louis le Germanique tua leur roi Gozzomysl dans une bataille et aggrava pour eux le poids du joug étranger, en leur imposant des ducs allemands (844). C'est alors que Thaculf, duc de Thuringe, fut créé *margrave de la limite sorabe* (1), et chargé de surveiller les mouvemens de tous les Slaves de l'Elbe. Les Obotrites cédèrent à la force, et attendirent pour reprendre les armes que l'insurrection des Sorabes et des Moraves leur offrît des chances probables de succès (858). Mais leur roi Tabomysl fut réduit, en 862, à donner son fils en otage au prince Louis, qui, préposé par son père au gouvernement de la Saxe, défendait avec toute l'ardeur de la jeunesse son royaume présomptif (2).

Les Sorabes furent long-temps tenus en respect par la présence de Thaculf qui sut se faire aimer et craindre des trois peuples slaves établis dans son voisinage immédiat. Si on en excepte une campagne sans combat que le roi Louis fit dans le Sorbenland en 851, cette frontière resta paisible jusqu'en 858, époque où les Sorabes égorgèrent leur duc Cziztibor qui voulait rester fidèle aux Francs, et se confédérèrent avec les Moraves et les

(1) *Dux limitis Sorabici.*
(2) *Annal. Fuld.*, *ann.* 844, 858, 862, 867.

Obotrites. Il paraît que Thaculf les ramena encore sans effusion de sang; mais, en 869, ils entrèrent avec les Siusles dans une nouvelle ligue où s'engagèrent aussi les Bohémiens depuis long-temps fidèles. Le prince Louis entra dans leurs terres pendant que ses frères repoussaient l'attaque des Moraves. Mais la mort de Thaculf, en 874, ayant fait espérer aux Sorabes une occasion favorable de briser le joug et d'exercer de faciles représailles, ils se jetèrent dans la Thuringe, d'où ils furent chassés par Rathold, fils de Thaculf, qui les força à la soumission par les ravages qu'il commit sur leur territoire (874). Les Siusles et les Linons, qui avaient voulu s'établir en Thuringe, refusèrent, quoique vaincus, le tribut qu'on leur demandait. Mais l'archevêque de Mayence, Liutbert, les obligea de subir les mêmes conditions que les Sorabes. L'exemple de ces peuples influa peut-être sur la conduite des Moraves et des Bohémiens qui vinrent la même année demander la paix dans la diète de Forcheim (1).

La soumission de quatorze woiévodes bohémiens qui, en 845, étaient venus en Germanie pour y demander le baptême, n'empêcha pas la nation de manifester une répugnance invincible pour le christianisme, et des sentimens hostiles contre l'empire. Louis le Germanique fut obligé de les prévenir, en 846 et 849, afin de garantir ses provinces d'une invasion deux fois imminente. Les Allemands,

---

(1) *Annal. Fuld.*, *ann.* 850, 858, 869, 874.

tour à tour vainqueurs et vaincus, laissèrent, pendant vingt ans, aux Bohémiens, une indépendance réelle que les courtisans de Louis, et après eux les historiens, déguisèrent sous le nom de fidélité; et lorsque le salaire offert par les Sorabes les décida à se joindre aux autres peuples slaves, ils guerroyèrent encore pendant cinq ans, tantôt pour dévaster les frontières de la Germanie, tantôt pour défendre les leurs. Dans une de leurs incursions ils s'avancèrent jusqu'aux bords de la Fulde, où l'archevêque de Mayence, Liutbert, mit en déroute cinq de leurs woiévodes, et les poursuivit jusqu'au cœur de la Bohème (872). Enfin la diète de Forcheim reçut les envoyés de la nation, et leurs promesses furent suivies d'une paix aussi longue que la précédente (874). Les sermens des Moraves inspiraient moins de confiance (1).

Guerre des Moraves.

Ce peuple, qui avait joué un rôle si obscur pendant le règne de Louis le Débonnaire, devait occuper la première place parmi les Slaves, après la mort du roi Moymir I, lorsque Louis le Germanique, exerçant pour la première fois les droits que venait de lui attribuer le traité de Verdun, donna un successeur à ce régule slave dans la personne de son neveu Rastiz ou Rastislaw (846).

Dix années de fidélité acquittèrent la reconnaissance du nouveau roi des Moraves, ou ne ser-

(1) *Annal. Fuld.*, *ann.* 845, 846, 848, 849, 869, 871, 872, 874.

virent qu'à pallier sa politique perfide qui, sous un faux semblant d'obéissance, cachait les apprêts de la guerre. Le refus du tribut fut le signal des hostilités. Louis marcha contre les Moraves sans oser les attaquer dans leurs retranchemens, heureux lui-même de défendre son propre camp contre les assauts de l'ennemi et de ramener son armée par une prompte retraite (855). Rastiz passa librement le Danube et ravagea une grande partie de la Pannonie. Louis essaya quelque temps après de venger cet affront et de réduire à la fois tous les Slaves réfractaires (858). Mais des trois armées qu'il envoya contre eux aucune n'obtint de succès décisif, et son fils Carloman, au lieu de soumettre les Moraves, compromit par ses imprudences la frontière orientale qui venait d'être commise à sa garde.

Ce jeune prince, qui avait sous ses ordres les comtes des marches pannoniennes, voulut se rendre indépendant de l'autorité paternelle et agrandir les limites de son gouvernement. Aux margraves que Louis le Germanique avait établis dans la Pannonie et la Carinthie, il substitua ses créatures, et, pour mieux assurer le succès de ses vues ambitieuses, il s'allia avec Rastiz dont le secours le rendit maître de toute la partie de la Bavière située sur la rive droite de l'Inn (861). Sous prétexte de vouloir réduire le prince morave et réprimer les mouvemens des Bulgares, Louis descendit le Danube avec une nombreuse armée, et se détourna tout à coup vers la marche des Wendes (Windischmark) pour châ-

tier l'insubordination de son fils. Carloman, trahi par son lieutenant Gondachar, recourut à la soumission et trouva grâce devant son père (863).

Il fut alors facile au roi de Germanie de passer sur la rive gauche du Danube pour punir la félonie de Rastiz. Le Morave, assiégé dans sa forteresse de Dowina, offrit de nombreux otages en gage de sa fidélité future, et tous les chefs de la nation s'associèrent à ses sermens. Mais Rastiz pouvait-il rester long-temps fidèle à ses engagemens envers un monarque dont les vassaux et les enfans l'excitaient au parjure par leurs sollicitations et par leur exemple!

La grande levée de boucliers, qui eut lieu en 869, parmi toutes les tribus slaves limitrophes de l'empire, fut surtout menaçante de la part des Moraves. Aussi le roi de Germanie jugea-t-il prudent de diriger deux armées contre ces redoutables ennemis. Pendant que le jeune Louis ramenait au devoir les Sorabes et les Bohémiens, ses deux frères, Charles et Carloman, battaient les armées de Rastiz et de son neveu Zwentibald, brûlaient Dowina, et par d'affreuses dévastations jetaient l'épouvante parmi les Moraves. Zwentibald s'empressa de mériter les bonnes grâces des vainqueurs en leur livrant d'abord sa part du royaume, et ensuite le roi lui-même, qui avait voulu le faire assassiner. Dès lors Carloman n'eut plus d'ennemis à combattre, et, après avoir réglé en maître le gouvernement de la Moravie, il rentra en Bavière, amenant avec lui Rastiz avec son trésor. Le prince captif fut livré à

la diète de Ratisbonne où, par une cruelle dérision d'équité, on avait réuni plusieurs chefs slaves aux Bavarois qui composaient l'assemblée. Ceux-ci jugèrent Rastiz comme jadis la diète d'Ingelheim avait jugé leur dernier prince, et Louis le Germanique imita la cruelle clémence de son aïeul, en laissant la vie au roi morave après l'avoir privé de la lumière (870).

Zwentibald reçut le prix de sa trahison ou de sa vengeance. Ce prince, dont le nom slave était Swiatopolk, semblait destiné à fonder un empire durable. Il devait rendre les Moraves indépendans de la domination étrangère, formidables à leurs voisins et participants de la civilisation chrétienne. Mais pour obtenir cette gloire il lui fallut mettre en oubli les scrupules de la loyauté. Une perfidie fut le premier acte de son règne. Carloman lui avait confié une armée bavaroise pour l'aider à soumettre les Moraves ralliés autour d'un prince de leur choix. Zwentibald, à peine rentré dans Dowina, songea à se venger d'un affront qu'il avait reçu de Carloman, et bientôt les Bavarois, surpris par une attaque soudaine, perdirent tous la vie ou la liberté. Hors d'état de tirer vengeance de cette déloyale ingratitude, le prince allemand fut encore obligé de renvoyer les otages moraves pour obtenir la liberté des prisonniers (871). Zwentibald, 870-894.

Ce fut en vain que Louis le Germanique envoya au secours de son fils les Saxons, les Thuringiens et les Franconiens. Zwentibald, secondé par les Bohé-

miens, repoussa toutes les attaques, et le roi apprit à Metz qu'après une grande victoire sur le Danube les Moraves étaient venus assiéger dans Munich l'héritier présomptif de la Bavière. Il courut aussitôt au secours de Carloman, et traita, *comme il put*, avec Zwentibald et les autres chefs moraves et bohémiens (1). C'est alors que furent arrêtées les bases de la pacification de Forcheim où un missionnaire vénitien jura, au nom du prince morave, une fidélité tributaire et toutefois indépendante (874).

Le partage du royaume de Germanie entre les trois fils de Louis, fit oublier aux peuples wendes les promesses de Forcheim (2), et, peu de temps après, la mort de l'empereur Louis II d'Italie invita à l'indépendance les Slaves de Dalmatie. La grande victoire des Northmans sur les bords de l'Elbe, en 880, ayant privé la Saxe de ses plus braves défenseurs, toutes les tribus slaves qui avoisinaient ce fleuve depuis son embouchure jusqu'à sa source, les Obotrites, les Sorabes, les Daléminiens et les Bohèmes unirent leurs efforts pour envahir ensemble la Thuringe. Mais le margrave Poppon les empêcha de passer la Saale, et se montra en cette occasion périlleuse le digne successeur de Thaculf.

Charles le Gros aima mieux négocier avec Zwen-

(1) *Annal. Bertin.*, *an.* 873. Cette chronique explique quelquefois les *Annales de Fulde* sur lesquelles s'appuie notre récit.

(2) Alors, dit Helmoldus :

Effera barbaries laxis regnabat habenis.

tibald que de le combattre, et se contenta de la promesse que lui fit le prince morave de ne pas envahir l'empire de son vivant (884). Tel n'était pas son neveu Arnulfe. Ce guerrier, après avoir succédé à son père Carloman, dans le gouvernement de la Pannonie, s'était déclaré le protecteur des fils d'Engilschalk et de Wilhelm, ennemis déclarés de Zwentibald, et il refusa de livrer des vassaux bavarois qui venaient de se joindre aux Bulgares pour ravager la Moravie. Zwentibald irrité se jeta sur la Pannonie, qui fut dévastée jusqu'aux bords du Raab. Arnulfe se vit alors obligé d'adhérer à la paix que l'empereur venait de conclure avec le roi des Moraves et le duc des Croates, Brazlaw (885).

Lorsque les suffrages de la nation teutonique eurent déféré la couronne au bâtard de Carloman, les Obotrites et d'autres Slaves de l'Elbe appelèrent son attention, et il faut peut-être attribuer aux revers de ses armes l'alliance qu'il conclut avec Zwentibald, à l'entrevue d'Omuntespech (890). Le motif apparent du monarque allemand était de récompenser le zèle qu'avait mis le prince morave à favoriser la propagation du christianisme dans ses états. Mais il est permis d'attribuer une autre raison à cette politique. Le péril commun faisait un devoir aux deux monarques de réunir leurs forces. Les Hongrois commençaient déjà à pousser des reconnaissances jusqu'au Danube, et la même politique qui, plus tard, favorisa les accroissemens de l'Autriche pour opposer aux Turcs une puissante

barrière, inspira peut-être à Arnulfe la pensée sincère de s'attacher les Moraves par de libérales conditions. Il autorisa Zwentibald à prendre possession de la Bohème, abusant ainsi d'un droit de suprématie dont il étendait les limites au delà de toute raison et de toute justice, et, pour resserrer l'alliance conclue entre les deux états, il fut convenu que le Morave donnerait son nom à l'enfant qu'Arnulfe avait eu récemment de sa concubine Ellinrath.

L'iniquité porta ses fruits, et cet attentat à la vie d'une nation courageuse et loyale, tourna au désavantage ou à la ruine de ceux qui s'en étaient rendu coupables. Les Bohémiens furent dégagés de leur fidélité envers la couronne de Germanie (1), et ne se regardèrent pas comme liés envers une souveraineté qu'ils n'avaient pas acceptée. Aucun témoignage authentique ne prouve que le duc Borziwoi ait jamais payé le tribut au roi des Moraves, et si quelques woiévodes bohémiens cédèrent aux armes de Zwentibald, ils se hâtèrent de briser le joug aussitôt après la mort de ce conquérant. Ils firent plus, ils l'imposèrent aux Moraves.

Le roi de Germanie reconnut bientôt qu'il s'était abusé en comptant sur la reconnaissance de Zwentibald. La réunion de la Bohème à la Moravie n'avait fait qu'augmenter son audace, et il est permis

(1) *Nam et Behemi à fidelitate diutiùs custoditâ recesserunt.* (*Annal. Mettens.*, *an.* 890.)

de supposer que la cour de Bysance, exerçant sur sa politique l'influence que lui donnaient les apôtres grecs de la Moravie, excitait contre l'empire germanique le royal catéchumène de saint Méthodius (1). Arnulfe avait déjà des motifs de plainte contre son allié, lorsque la grande victoire de Louvain lui inspira l'espoir de réduire les Moraves comme il avait chassé les Northmans. Cependant il ne négligea rien pour assurer le succès de ses armes. Dans une entrevue à Hengistfeld, Brazlaw lui promit le secours des Esclavons ou Croates de la Save; les Hongrois, encore nomades, trouvèrent dans son alliance une occasion et un moyen de conquérir un territoire pour s'y établir, et le roi des Bulgares, Laudomir, interdit à ses sujets toute relation de commerce avec les Moraves (2). Zwentibald, de son côté, invita à la trahison les margraves de la frontière pannonienne, Wilhelm et le jeune Engilschalk; mais la félonie fut découverte, et un jugement capital atteignit les deux coupables.

(893) Il paraît que l'intention d'Arnulfe était de faire un désert de la Moravie, puisque, sans s'arrêter devant les places fortes, l'armée allemande parcourut la campagne, renversant, brûlant ou arrachant tout ce qui se présentait sur ses pas. Les

(1) *Dubrav., Hist. Bohemic.*, lib. IV, pag. 24. Il indique le fait sans l'expliquer.

(2) Il défendit l'importation, dans ses états, du sel que les Bulgares tiraient du pays des Moraves. Les riches mines de la Gallicie étaient dès lors exploitées.

Hongrois connurent alors des fureurs qu'ils ignoraient encore, et cet exemple, donné par une nation policée, devait profiter à des Barbares. Ces dévastations rendirent la retraite nécessaire et presque impraticable. L'armée regagna péniblement la Bavière à travers les embuscades, les périls et la famine. L'Italie offrait à Arnulfe des espérances qui lui firent ajourner ses desseins.

Mort de Zwentibald, 894.

La vengeance royale ne devait pas tomber sur celui qui l'avait provoquée. Zwentibald mourut au moment où il cherchait à soulever contre les Germains les peuples soumis à ses lois ou à son influence, et le vulgaire, qui ne peut se décider à croire que les hommes extraordinaires subissent aussi la loi commune, répéta long-temps que Zwentibald, vaincu dans une bataille, s'était retiré auprès des ermites du mont Sobor, où il expiait une injure faite à l'évêque Méthodius (1).

L'émancipation de la Bohème fut la conséquence immédiate de la mort de Zwentibald et des divisions qui éclatèrent entre ses deux fils, Sviatopolk et Moymir II (2).

L'empereur reçut presque en même temps l'invitation d'entrer en Moravie pour soutenir les droits de Swiatopolk, et des offres de service de la part des woiévodes bohémiens, parmi lesquels les annalistes

---

(1) *Œnœas Sylvius*, *Hist. bohemica*, cap. 13.—*Dubrav.*, lib. IV.

(2) Dubrau l'appelle Svatobog et le fait naître d'une sœur d'Arnulfe. (Lib. III.)

nomment Wintilza ou Wratislas et Spitignew, fils présumés du duc Borziwoi. Pendant sa seconde expédition en Italie, Arnulfe avait placé Brazlaw en observation sur le Danube, et lui avait cédé la Basse-Pannonie. Il reçut de l'empereur mourant l'ordre d'agir contre les Moraves, pendant que les ducs des marches orientales, Arbon et Léopold, les attaqueraient à la tête des Bavarois. Les Hongrois, qui venaient de perdre une sanglante bataille contre les Bulgares, ne devaient prendre aucune part à cette guerre.

(898-901) L'armée bavaroise envahit la Moravie et y renouvela les dévastations qui l'avaient si souvent couverte de ruines. La ville où Sviatopolk était gardé prisonnier, par l'ordre de son frère, tomba au pouvoir des Allemands, et le prince, emmené en Bavière, eut du moins la consolation de mourir libre, mais dans la terre étrangère (899). Arnulfe le suivit dans la tombe (1).

(901) La paix ne fut donnée aux Moraves que sous le règne de Louis l'Enfant, dont les tuteurs envoyèrent des commissaires à Neitra pour recevoir le serment de Moymir II et régler les affaires du royaume. Cette pacification, opérée avec le concours des Bohémiens, et précédée de la soumission des Sorabes et des Obotrites, faisait espérer une longue paix sur toute la frontière slave; mais le successeur d'Ar-

(1) Ici finit la chronique de Fulde. Celle d'Helmoldus la supplée pour ce qui concerne les Slaves de l'Elbe.

nulfe était un enfant qui avait tout à craindre de ses vassaux, de ses alliés et de ses tributaires.

Fin de l'empire Morave, 904.

Cette fois, ce ne furent pas les Moraves qui méconnurent les droits de l'empire sur leur pays, mais les deux peuples auxiliaires qui avaient pris part à la conquête. D'une part, les Bohémiens, de l'autre les Hongrois démembrèrent le vaste royaume de Zwentibald. Le khan Arpad, après avoir battu, sur le Léman, l'armée de Louis IV, assiégea dans Neitra Soubor, le dernier roi des Moraves; ce prince, après une courageuse défense, tomba au pouvoir de l'ennemi et périt attaché au gibet, sur la montagne qui porte encore son nom (904). Dès lors les populations qui habitaient entre le Wag et la Morava s'empressèrent de livrer des otages aux vainqueurs, en gage de leur fidélité tributaire. Les treize palatinats et les villes royales qui composent ce territoire ont conservé, sous la domination étrangère, le dialecte des anciens Moraves, mêlé de hongrois, de polonais et d'allemand, en proportion du nombre de colons qui vinrent s'y fixer des contrées voisines. Sur la rive droite de la Morava les Bohémiens restèrent les maîtres, de sorte que cette rivière sépara ces deux peuples que venait de rapprocher une suite de révolutions. D'un débris de l'empire morave se forma bientôt après un margraviat dépendant de la Bohème, qui eut Radislaw pour fondateur. Ce woiévode avait entrepris, avec le secours des habitans de Kurzim (Znaïm), de rétablir la monarchie des Moraves; mais vaincu par le duc

de Bohème, Venceslas I, il le reconnut pour souverain (925).

Ainsi avait péri, dans la lutte de l'indépendance slave, contre la domination germanique, la plus nouvelle et la plus puissante des tribus wendes. Celles de l'Elbe conservaient encore leur indépendance sous la vaine condition d'une vassalité qui sauvait l'honneur de la couronne germanique. Les fréquentes incursions des Hongrois et l'appui des Danois qui leur manquait rarement devaient contribuer au maintien de cette indépendance. Les Daléminziens se trouvant dès lors en contact immédiat avec l'empire, par suite de la soumission des Sorabes de la Saale, acquirent une plus grande importance et appelèrent plusieurs fois les Hongrois, dont les invasions mirent en danger de périr le royaume de Germanie sous le règne de Louis l'Enfant.

Lorsque la couronne de Germanie passa de la maison de Charlemagne à des familles indigènes, toutes les peuplades slaves anciennement tributaires se trouvaient de fait indépendantes, à l'exception des Sorabes de la Saale, qui étaient trop voisins des Saxons pour leur résister plus long-temps, et des Moraves qui venaient d'être remplacés par une nation encore plus à craindre. Tel était le résultat de la longue lutte que les populations wendes avaient soutenue contre l'empire carlovingien, et qui devait recommencer avec l'empire germanique.

Qu'avaient gagné l'humanité et la civilisation à ces dévastations de territoires, à ces exterminations

de peuples, si souvent renouvelées pendant un siècle entier? A ne considérer que les conséquences immédiates de la guerre, il n'y avait eu que des malheurs à déplorer; mais, en portant ses vues plus haut, on reconnaît que ce ne fut pas un médiocre bonheur pour l'Europe policée, ou, comme on parlait alors, pour l'église chrétienne, que la barbarie slave fût arrêtée dans ses limites. Un grand fait moral, un fait conservateur de notre ordre social fut alors constaté, à savoir, la supériorité de la nation germanique sur la race slave. Un autre résultat fécond, bien qu'incomplet encore, des relations qui rapprochèrent ces deux races d'hommes, ce fut la conversion de plusieurs tribus slaves, et par suite un nouveau gage de sécurité donné à la civilisation européenne contre les guerres d'invasion et la barbarie que ces guerres apportaient avec elles.

Conversion des Slaves.

Charlemagne n'avait pas eu le temps de travailler à répandre, parmi les Slaves de l'Elbe et du Danube, la lumière évangélique qui, depuis longtemps, éclairait de quelque lueur les tribus de cette nation établies en Illyrie. Cependant il en eut la pensée, comme l'atteste l'intention qu'il manifesta de fonder à Hambourg un siége archiépiscopal qui, placé sur la limite des Northmans et des Slaves, pût servir de point d'appui à la propagande du Nord. Louis le Pieux réalisa le dessein du grand homme; il alla plus loin, il fonda la nouvelle Corbie, dont le monastère devait instruire à l'apostolat tant de courageux athlètes de la foi. Toute-

fois les succès de ces missionnaires furent plus lents que ceux des missionnaires bavarois, parce que ces derniers eurent le clergé grec pour auxiliaire. C'est que les moines de Corwei arrivaient le plus souvent parmi les Slaves, après les victoires des Francs, et que la présence de ces conquérans spirituels était tout à la fois pour eux le témoignage de la défaite et le gage de l'obéissance. Par une autre raison, les Slaves du Nord restèrent plus long-temps attachés à leurs superstitions; la vue de leurs temples, les exhortations de leurs prêtres réveillaient en eux les croyances nationales, tandis que les Moraves, les Croates et les Serviens n'avaient porté dans leur émigration que des superstitions grossières qui s'adaptent à toutes les religions.

Après la destruction de l'empire des Avares, Charlemagne avait prescrit à l'archevêque de Salzbourg, nommé Arnon, d'employer tout son zèle pour la conversion des tribus slaves de la Carinthie et des peuples de même origine qui s'établirent alors dans la Pannonie abandonnée. Ce prélat prêcha l'Évangile dans ces contrées, et, après avoir institué des prêtres et bâti des églises, il remit ses pouvoirs à Théodoric, qu'il consacra évêque régionnaire de tout le pays situé entre la Drave et le Danube. Les successeurs d'Arnon poursuivirent son œuvre avec la même ferveur, et Urolf, évêque de Passau, en exagérant les succès de son apostolat, obtint d'Eugène II le rétablissement de l'ancien archevêché de Lorch, qui lui donna le droit En Pannonie.

d'instituer sur les deux rives du Danube des évêques sans siéges et des pasteurs sans troupeau. Lorsque, pour prix de sa soumission, Priwinnas eut obtenu de Louis le Pieux la partie de l'Esclavonie qui avait appartenu à Ratimar (831), les Slaves firent de rapides progrès dans la religion chrétienne, sous l'influence d'un prince qui bâtissait autant d'églises que de châteaux (1), et s'efforçait de faire jouir ses sujets des bienfaits de la civilisation. L'archevêque de Salzbourg, Liutprand, secondait le zèle de Priwinnas en lui envoyant de Bavière des maçons, des serruriers, des charpentiers et autres artisans qui bâtirent des maisons aux nombreux colons que la bienfaisante administration du prince morave attirait de toute part dans la Pannonie. Ces bienfaits, qu'il répandait sur la rive droite du Danube, Priwinnas avait aussi voulu en faire jouir ses sujets de l'autre rive; mais ses efforts y furent mal récompensés, car ce fut pour avoir fait construire, en 839, une église dans sa ville patrimoniale de Neitra, que ses sujets moraves le chassèrent d'abord et l'assassinèrent ensuite, pour se réunir au grand royaume de Moravie (861). Khozil, ou Hézilon, fils de Priwinnas et son successeur en Pannonie, imita la ferveur de son père et éleva de nombreuses églises (1). C'est donc à cette famille

---

(1) Priwinnas construisit le château de Mosebourg et les églises-villages de Petau, Salabourg, Funfkirchen, etc., etc.

(2) *Tractat. de Conversione Baioariorum et Carentanorum*, *apud Freher*, tom. II.

morave qu'une grande partie de l'Autriche est redevable de sa première civilisation.

La liturgie latine, que les prêtres bavarois avaient introduite dans l'église slave de Pannonie, de Carinthie et de Moravie, fit place au rite grec et à l'office esclavon, lorsqu'à la voix de Rastiz Méthodius et Cyrille arrivèrent de Constantinople pour convertir la nation des Moraves (863). Ce prince, en renvoyant l'évêque latin, et en demandant des missionnaires grecs à l'empereur Michel le Bègue, agit sans doute sous l'inspiration de la haine qu'il portait aux Allemands. Il voulut que la vérité vînt à ses peuples d'une autre source (1). En Moravie.

Il y avait alors à Constantinople un prêtre de Thessalonique, nommé Cyrille, qui connaissait la langue esclavonne, et dont le zèle courageux venait d'éclater dans une mission parmi les Khozares. L'empereur le chargea d'aller, avec son frère Méthodius, prêcher le christianisme aux Moraves. La conversion de Bogoris, qui marqua leur passage en Bulgarie, fut d'un bon augure pour l'œuvre qu'ils allaient entreprendre. Les deux frères, arrivés à Neitra, s'appliquèrent à rendre la science divine intelligible pour le peuple, en faisant passer les livres saints et la liturgie ecclésiastique dans l'idiome

(1) Quelques années auparavant les Khozares du Volga avaient aussi demandé des prêtres chrétiens à l'empereur Michel, qui leur envoya, en 858, Constantin de Thessalonique, le même qui, sous le nom de Cyrille, vint ensuite prêcher la foi aux Moraves.

des Slaves, ce qui ne put s'exécuter qu'au moyen d'un alphabet assez riche pour exprimer les sons étrangers à la langue grecque. Ces caractères glogolitiques portèrent long-temps le nom de Cyrille, leur inventeur. Le succès répondit à l'efficacité des moyens, et bientôt, dans les deux Moravies, les sujets de Khozil, comme ceux de Rastiz, vinrent en foule demander le baptême.

Comme les missionnaires grecs ne reconnaissaient pas l'autorité du siége de Salzbourg, ils furent bientôt dénoncés au pape. Liutprand les accusa d'enseigner à leurs catéchumènes les opinions schismatiques qui prévalaient alors à Byzance. Cyrille et Méthodius se rendirent à Rome, et le pape Adrien II, satisfait de leurs explications, permit à l'église naissante de célébrer les saints mystères en langue esclavonne, et reconnut Méthodius pour archevêque de Moravie, Cyrille ayant manifesté l'intention de renoncer à l'apostolat (867). Le patriarche Photius, irrité de l'orthodoxie romaine de ses missionnaires, voulut envoyer deux nouveaux évêques en Moravie; mais ils n'y furent pas reçus.

Le successeur de Rastiz ne se montra pas d'abord favorable à la religion chrétienne; il avait même annoncé le dessein de l'étouffer dans ses états. Mais si les grands lui avaient promis leur concours, le peuple était déjà dévoué à la foi nouvelle, et l'ambition ramena Zwentibald au christianisme. Non-seulement il rappela Méthodius qui était allé demander des secours à Rome; mais il en fit son confident, et

le chargea de composer pour les Moraves un code ecclésiastique et civil qui conserva, pendant six cents ans, son autorité parmi les Slaves de la Hongrie. On l'appelait le *Livre de Méthodius*.

Le pape Jean VIII, qu'on avait prévenu contre les doctrines enseignées en Moravie, voulut entendre la profession de foi de Méthodius, et comme elle fut conforme aux principes de l'église romaine, il révoqua la défense qu'il avait faite de célébrer les offices divins en langue esclavonne (880), et donna pour coopérateur à l'apôtre orthodoxe des Moraves le prêtre Wiching, qui fut sacré évêque de Neitra. Mais cet ambitieux ne songea qu'à traverser tous les projets de son métropolitain, dont il ne put toutefois usurper la faveur, et qui l'obligea de quitter son église et son troupeau. Wiching passa au service de l'empereur Arnulfe l'année de la mort de Zwentibald (894), et lorsque le patronage du monarque allemand lui eut fait obtenir l'évêché de Passau, il employa tous ses efforts pour rattacher à son siége les droits depuis long-temps prescrits de la métropole de Lorch, afin d'étendre son autorité spirituelle sur toute la Moravie.

La mort du grand Zwentibald, que Méthodius suivit de près dans la tombe, avait porté un coup irréparable à l'église morave. C'est en vain que Moymir II reçut dans son royaume trois légats apostoliques, que le pape Jean IX y envoyait sur sa demande pour reconstituer cette église et la soustraire à la suprématie que réclamait encore le siége

de Salzbourg. La royauté de Moravie touchait alors à sa dernière heure, et le christianisme allait périr avec elle. Le paganisme hongrois avait prêté son secours aux croyances slaves un moment comprimées, et l'Évangile avait conservé si peu de sectateurs sur les deux rives du Danube, qu'en 946 l'archevêque de Lorch ne put accomplir le vœu du pape Agapet II qui lui avait prescrit d'instituer de nouveau des évêques en Pannonie, en Slavie et en Moravie. Il était réservé à l'église de Bohème de rendre aux Moraves le bienfait qu'elle en avait reçu.

En Bohême. Méthodius avait quitté la Moravie pour se soustraire aux mauvais traitemens du jeune Swiatopolk (894). Le duc de Bohème, Borziwoi, que ses sujets rappelaient alors de l'exil, invita ce prélat à venir prêcher l'Évangile sur les bords de la Moldau, et reçut lui-même le baptême avec sa femme Ludomille. Le christianisme avait depuis long-temps pénétré en Bohème, puisqu'en 845 quatorze woïévodes étaient venus, avec leurs clients, demander le baptême au roi Louis le Germanique. Mais cet exemple eut peu d'imitateurs, puisque Borziwoi fut chassé pour s'être montré favorable au nouveau culte. Méthodius reçut un meilleur accueil que les missionnaires allemands qui l'avaient précédé, et les cérémonies catholiques, rendues intelligibles par l'emploi de la langue vulgaire, inspirèrent peu à peu quelques sympathie à la nation; mais l'apôtre des Moraves n'eut pas le temps d'achever la conversion des Bo-

hèmes. Toutefois, avant d'aller mourir à Rome, il avait fondé une église à Prague et ouvert une école latine à ses derniers néophytes. Wratislas Ier., second fils de Borziwoi, encouragea la prédication chrétiennes que sa veuve Drahomire s'efforça ensuite d'étouffer par de sanglantes persécutions (916). Wenceslas Ier., devenu majeur, fonda l'église de Boleslavie (Alt Bunzlau), en l'honneur de Méthodius et de Cyrille, et s'efforça de réparer les maux que sa mère venait de faire à l'église naissante de Bohème. Mais cette mère fanatique et dénaturée, qui avait fait périr sainte Ludomille, devait bientôt se rendre complice du meurtre de son propre fils, en qui elle voyait revivre la piété de l'épouse de Borziwoi. La faction ennemie du christianisme éleva sur le trône ducal le fratricide Boleslas Ier. qui commença son règne par le rétablissement de l'idolâtrie (936); mais Otton le Grand, par sa puissante intervention, l'obligea de relever les églises détruites (950), et de protéger une religion dans l'horreur de laquelle Drahomire l'avait élevé. Les deux enfans que laissa en mourant Boleslas Ier. devaient faire triompher la foi, l'un en Bohème, l'autre en Pologne. Boleslas II, vainqueur de la faction païenne, qui s'était révoltée contre lui, mit à exécution la bulle que son père avait obtenue du pape Jean XIII, en vertu de laquelle il était autorisé à fonder à Prague un évêché particulier. Saint Wolfgang, évêque de Ratisbonne, de qui relevait cette église, consentit au démembrement de son diocèse, et céda au nouveau siége, outre

la Bohème actuelle, la Silésie jusqu'à l'Oder; et la Moravie jusqu'au Wag (973).

L'évêché de Prague fut donné à un certain Théotmare ou Dithmar, sous la primatie de l'église de Mayence. Ce prélat employa les dix années de son épiscopat à baptiser les païens de la Bohème. Il eut pour successeur, en 980, un bénédictin de Corwei, Adalbert ou Woitech, fils d'un puissant woiévode de Lubice, qui dut à l'influence de sa famille, plus qu'à son savoir, la préférence que lui accordèrent ses concitoyens (1). Adalbert substitua la liturgie latine au rituel esclavon, et les lettres romaines à l'alphabet de saint Cyrille. Toutefois il ne négligea pas dans ses instructions l'usage de la langue vulgaire, et les Polonais, comme les Bohèmes, conservent encore le souvenir de son hymne de la *Mère de Dieu*, ce vieux monument de la langue slave.

En Pologne. Saint Adalbert ne borna pas ses soins apostoliques à la conversion de ses concitoyens. C'est lui qui, en 989, donna le baptême au premier roi chrétien de Hongrie, et qui, profitant de la faveur que le duc de Pologne Micislas accordait au culte de la pieuse Dambrowka, son épouse, fonda l'église épiscopale de Gnezne, en Posnanie, érigée, peu

---

(1) *Gebhardi*, tom. II, pag. 373. La plupart des auteurs disent qu'Adalbert fut envoyé aux Bohèmes par Otton le Grand; mais il est au moins constant qu'il ne fut évêque de Prague que dix ans après la mort de cet empereur.

d'années après, en métropole, par l'empereur Otton III (999). Apôtre des Polonais, comme il l'avait été des Bohèmes, Adalbert rechercha encore des conversions plus difficiles. Il osa pénétrer dans le pays des féroces Prussiens, qui le percèrent de leurs flèches au moment où il célébrait l'office divin sur les débris d'un arbre sacré qu'il venait de faire abattre (997). Ses disciples rapportèrent à Gnezne la dépouille mortelle du martyr, en maudissant cette terre inhospitalière qui devait rester encore, pendant trois siècles, inaccessible à toute civilisation (1).

En Nordalbingie.

L'historien Helmoldus remarque que les guerres civiles qui suivirent la mort de Louis le Pieux retardèrent la vocation des gentils, et ces gentils étaient les Slaves de la Nordalbingie (2). Le zèle posélytique d'Anschaire, de Reimbert, de Unni et de quelques autres archevêques de Hambourg, ne put vaincre l'obstination de ces peuples. Le culte de saint Vit, porté de Corwei à Rugen, ne fit qu'ajouter à l'idolâtrie slave quelques superstitions de plus. Il fallut à la persuasion l'appui de la force pour décider les Slaves à renoncer au culte de leurs ancêtres. Encore y eut-il, pendant trois siècles, moins d'évêchés fondés que de batailles gagnées. Les victoires des rois carlovingiens furent d'un faible secours pour la propagation de la foi au delà de

(1) *Glabri Radulphi Histor.*, lib. I.
(2) *Chronic. Slav.*, cap. IV.

l'Elbe. Celles d'Henri l'Oiseleur et d'Otton le Grand eurent plus de succès, parce qu'ils laissèrent à des margraves et à des colonies allemandes le soin de défendre leurs conquêtes transalbines, et de protéger les missionnaires chrétiens; mais il ne faut pas croire, avec un chroniqueur presque contemporain, que *la foi fit de si grands progrès sous le règne des trois Ottons, qu'on ne voyait plus dans toute la Slavie un seul coin de terre qui n'abondât en bourgs, en églises et en monastères* (1). Il est vrai que sous Otton Ier., Marcon, premier évêque d'Oldenbourg, convertit les Obotrites et les Wagriens; le même empereur fit, dans le pays des Sorabes, ce qui avait si bien réussi à Charlemagne dans la Saxe; il y fonda des évêchés (2) qu'il plaça, en 967, sous la dépendance de la métropole de Magdebourg, qui n'était naguère qu'un couvent de religieuses (Parthenopolis). Le christianisme fut dès lors affermi en deçà de l'Elbe. Mais les évêchés établis sur la rive droite dans le pays des Wilses et des Dalémintiens, et par là même plus rapprochés des principaux foyers des superstitions slaves, furent exposés à toutes les chances de la guerre et de l'insurrection. En voulant augmenter l'influence des évêques par la richesse, Otton les avait rendus odieux aux peuples dont les sueurs faisaient les

(1) *Compilat. Chronolog.*, *ap. Leibnitz*, tom. II.

(2) Mersebourg, Cicen ou Zeitz, Meissen, Brandebourg et Havelberg. Un peu plus tard, Posen releva de la même métropole jusqu'à l'établissement de celle de Gnezne.

frais de cette opulence (1), et le christianisme, qui les rendait tributaires des prêtres, leur inspira la même haine que la domination germanique qui prenait cette religion sous son patronage. « Car les » Saxons avaient plus à cœur de percevoir des tri- » buts que de gagner des âmes au salut, et, quoique » nés d'aïeux chrétiens, ils furent trouvés vains et » stériles dans l'œuvre du Seigneur (2). »

Sous le règne du troisième Otton, les murmures du peuple décidèrent Billung, grand knès de Mecklenbourg, à supprimer les redevances que ses sujets payaient à l'évêque d'Oldenbourg, son beau-frère, dont il répudia ensuite la sœur, afin de se rendre populaire. Le fils de ce prince, Micislaw, enleva sa sœur et toutes les autres religieuses du couvent de Mecklenbourg, pour les marier à ses satellites; et cependant Adam de Brême affirme que, sur dix-huit zoupanies de cette contrée, quinze avaient reçu le christianisme.

Dès ce moment la foi perdit son empire parmi les Slaves transalbins, et il y a lieu de croire que l'apostasie serait devenue générale, sans la prudence d'Hermann, duc de Saxe, qui, préposé en cette qualité à la surveillance des princes tributaires, avait su, ainsi que son fils Bennon, se concilier par sa

---

(1) Outre les terres qui furent données aux évêques, Otton le Grand prescrivit de leur payer par charrue une mesure de grains, 40 écheveaux de lin, et 12 écus d'argent. (*Helm.*, cap. 12.)

(2) *Helmoldi*, *Chronic.*, cap. 21.

justice l'affection des Slaves. Mais les deux fils de Bennon, le duc Bernard et le comte Théodoric, n'héritèrent pas des vertus de leur père, et leur tyrannie provoqua une formidable insurrection qui fut concertée à Rethra entre les chefs de la nation slave, et dirigée par les régules Mistiwoi et Mizzudrag (1013). Elle avait pour but de secouer le joug allemand et d'anéantir la religion chrétienne. Toute la Nordalbingie fut livrée à la dévastation; toutes les églises furent brûlées, sans en excepter celle de Hambourg, et les prêtres qui échappèrent au massacre, promenés par les villes slaves, après avoir eu la tête scalpée en forme de croix, souffrirent la douleur et l'outrage jusqu'à ce que la mort mît fin à leur martyre. Enfin, dit Helmold, qui tenait ces horribles détails des vieillards de la nation, il ne resta au delà de l'Elbe aucune trace de christianisme (1).

Ainsi avaient péri les fruits de deux cents ans de prédication, et il fallait encore plus d'un siècle d'efforts pour ramener à la foi ces populations opiniâtres. Le roi Gotteschalk, qui réunit, en 1043, la plupart des tribus slaves sous ses lois, fut sur le point d'achever la conversion de toute la Nordalbingie, où il fonda plusieurs nouveaux évêchés, entre autres celui du Vieux-Lubek; mais le fanatisme des Lutizes et des Rhédariens fut encore une fois plus puissant que le prosélytisme chrétien.

(1) *Helmoldi Chronic. Slavor.*, cap. 16.

Gotteschalk périt victime de son zèle (1066); une foule de prêtres subirent avec lui le martyre, et le premier évêque de Mecklenbourg fut immolé dans Réthra en l'honneur de Radegast. Ce fut pendant cette horrible fête que les Slaves jurèrent de n'avoir plus d'autre culte que celui de leurs ancêtres. La génération qui fit ce serment devait y rester fidèle. Lorsque tout était depuis long-temps chrétien autour d'eux, les Slaves de la Baltique persistaient dans leur idolâtrie. La gloire de les ramener pour toujours dans le sein de l'Église était réservée à l'évêque Vicelin qui, dans le douzième siècle, annonça de nouveau l'Évangile aux Slaves, sous le bouclier des ducs saxons de la maison Guelfe (1).

§ IV. *Les Hongrois*.

Les peuples asiatiques qui avaient imprimé un si vaste mouvement à la première invasion des Barbares, ne restèrent pas étrangers à la seconde, et, de même que les Huns ni les Avares ne parvinrent jamais à s'établir à demeure dans les provinces romaines, les Hongrois qui vinrent après eux réussirent seulement à se fixer en dehors des frontières de l'empire carlovingien. La même contrée tomba successivement sous la domination de ces trois peuples, et, pour achever le rapprochement de leurs

(1) *Helmoldi Chron.*, c. 41, 42, etc. — On y lit, sous l'an 1131 : *Hoc tempore invaluit multiplex idolorum cultura.*



semblables destinées, tout porte à croire que leur origine et leur famille furent communes. Tel est du moins le système du voyageur orientaliste Klaproth qui, contrairement à l'opinion de M. de Guignes et aux témoignages des auteurs byzantins, rapporte à la souche commune des Finnois orientaux, non-seulement les Huns, les Avares et les Hongrois, mais encore les Bulgares et les Khozars généralement regardés comme des tribus issues de la grande nation des Turcs (1). Pour ce qui touche les Hongrois, cette opinion n'est pas nouvelle; on avait déjà reconnu l'identité de leur langue avec celle des Finnois septentrionaux. Mais cet argument ne paraissait pas sans réplique.

Les Hongrois se donnaient eux-mêmes le nom de *Madgyares*, soit que cette dénomination leur vînt du mot *madjar*, chariot, comme un souvenir de leur vie nomade (2), soit qu'il faille la dériver d'une de leurs tribus que Porphyrogenète appelle *Megeri* (Μεγερη). Quant au nom de Hongrois, qui a prévalu en Europe, on le retrouve sous plusieurs formes semblables dans l'histoire ethnographique de l'Asie (3).

(1) Les principaux auteurs contemporains contraires à M. Klaproth, sont, chez les Grecs, Constantin-Porphyrogenète, *De Administr. imperii*, c. 30, et, parmi les Occidentaux, Luitprand, *Histor.*, lib. II, c. 2. Le premier appelle *Turquie* le pays habité par les Hongrois; le second les nomme *Turcs* eux-mêmes.

(2) Clarke, *Voyage en Russie.*

(3) Ogor, Ougor, Ougour, Ounougour, Ouitigour, Ougri, Oungri, Hungari, Wengri, tous ces noms sont identiques.

On est plus d'accord sur le lieu de leur origine que sur l'époque de leur émigration et de leur arrivée en Europe. C'est vers les monts Ourals et sur les bords de la Kama qu'on retrouve leur primitive patrie, dans la contrée qui conserva après leur exil le nom de *Grande-Hongrie* ou *Ogorie*. Il paraît que, long-temps avant leur grande invasion, les Hongrois s'étaient transportés dans le pays compris entre le Don et le Dnieper, d'où ils firent quelques incursions dans l'Europe occidentale (1). La grande perturbation qu'excita dans l'Asie centrale la destruction de l'empire des Turcs par les Hoei, amena le déplacement général des Madgyares contre lesquels vinrent se heurter les Petchénègues, débris de cet empire renversé. Ce choc brisa le lien qui enchaînait les Hongrois au joug des Turks Khozares (883). Une partie de la nation passa le Don et rétrograda vers les frontières de la Perse; les autres traversèrent le Borysthène près de Kief, sans avoir pu s'emparer de cette ville qui était défendue par Olegh, tuteur du fils de Rurik. Ils arrivèrent sur le Boug, sous la conduite de leur kakhan Arpad, fils d'Almoutz, et de six autres chefs qui reçurent sur leur chemin le titre slave de Woiévodes. De là ils vinrent s'établir en deçà des monts Krapaks, dans le pays où les timides Vlaques avaient conservé le souvenir et la langue de leurs ancêtres

(1) En 750, 838, 862 et 883. (*Acta sanctor.*, *Annal. Bertin.*, etc.)

romains, sous la protection des Bulgares qui se nourrissaient de leurs troupeaux. L'empereur Léon le Philosophe arma les Hongrois contre ce peuple guerrier qui dominait alors sur les deux rives du Bas-Danube, et dont le souverain avait refusé de céder à Arpad le pays qui s'étend jusqu'au Sanjou (1). Mais, l'alliance des Petchénègues ayant renforcé les Bulgares, ceux-ci battirent les Hongrois à leur tour et les forcèrent à quitter la Moldavie et la Transylvanie, pour se rapprocher de la Pannonie. Les rapports hostiles qu'ils venaient d'avoir avec les Moraves leur avaient appris que cet empire allait s'écrouler pour leur faire place (896).

Hongrois en Pannonie.

Dès l'an 892, le roi de Germanie, Arnulfe, avait invité les Hongrois à se joindre aux Croates de la Drave pour dévaster la Moravie, pendant que les Bavarois pénétreraient de leur côté dans les états du grand Zwentibald (2). Après la mort du prince morave, ils traversèrent le Danube et ravagèrent toute la Pannonie par le fer et la flamme, n'exceptant de la destruction, disent les chroniques, que les jeunes femmes et les bêtes de somme (3). Jusque-là ces barbares ne paraissaient sur la frontière germanique que pour faire du butin et essayer leurs forces; mais lorsque les Bulgares les eurent chassés de la Dacie, ce fut pour eux une nécessité de trans-

(1) *Propter pecora sua.*

(2) *Annal. Fuld.*, *an.* 892, tom. VIII, pag. 54.

(3) *Idem*, *an.* 894, pag. 55.

porter ailleurs leurs tentes et leurs troupeaux. Le royaume de Bulgarie leur fermait l'entrée de l'empire d'Orient, et la chute de celui des Moraves allait ouvrir devant eux les portes de la Germanie et de l'Europe occidentale. L'empereur Arnulfe venait, dit-on, de renverser, pour leur donner passage, les retranchemens que Charlemagne avait, un siècle auparavant, opposés aux Avares; et lorsque les Hongrois revinrent de leur première expédition, ils observèrent d'un œil perfide, dit Liutprand, les ouvertures qu'on avait pratiquées pour eux, et jetèrent un regard en arrière sur les terres qu'on venait de leur montrer (1). Sous ce langage figuré une grande vérité se fait entrevoir; c'est qu'Arnulfe fut mal avisé lorsqu'il entreprit de détruire les Moraves qui protégeaient la Germanie contre les hordes asiatiques. Voilà la véritable brèche que fit ce prince aux barrières de son empire.

Lorsque les Hongrois eurent pris possession des deux rives du Danube jusqu'au Raab et à la Morava, il leur fut également facile d'envahir l'Allemagne et l'Italie. Ils n'y manquèrent pas, dès que la mort d'Arnulfe eut légué à l'une la faiblesse d'une minorité, à l'autre l'impuissance de l'anarchie. Les deux pays furent envahis presque en même temps (900), et l'Europe civilisée éprouva encore une fois, à l'aspect de ces figures hideuses, l'effroi qu'avaient inspiré aux générations précédentes la vue des com- Leurs incursions.

(1) *Liutprandi Histor.*, lib I, c. 5; lib II, c. 2.

En Italie. pagnons d'Attila (1). En Italie, les Hongrois s'avancèrent d'abord jusqu'à la Brenta, où ils remportèrent une grande victoire. Mais, étonnés du grand nombre d'habitans que renfermait cette belle contrée, eux qui venaient de parcourir tant de pays dépeuplés et de steppes désertes, ils se hâtèrent de rentrer dans la Pannonie pour inviter d'autres guerriers à venir partager avec eux les richesses que leur offraient les nombreuses cités de la Lombardie. Dès le retour du printemps l'Italie subit une nouvelle invasion; Aquilée et Vérone furent préservées par leurs remparts; mais les Hongrois, qui avaient la prudence d'éviter les villes fortifiées, ne trouvèrent pas de résistance jusqu'à Pavie, où ils surprirent l'évêque de Verceil, Liwtard, cet ancien chancelier de Charles le Gros, que ses immenses trésors acquis au détriment de l'empire ne purent racheter du massacre (2). Mais l'empereur Bérenger venait de rassembler une nombreuse armée dont l'approche fit rebrousser chemin aux Barbares. Toutefois les descendans des Scythes savaient encore combattre en fuyant, et une double vic-

(1) La laideur primitive des Hongrois ne s'était pas encore effacée au douzième siècle, puisque Otton de Frisingen les peint avec les mêmes traits qu'Ammien Marcellin a décrit les Huns (*Gesta Friderici I*, c. 31). Cette race d'hommes s'est embellie par son mélange avec les Slaves et les Allemands.

(2) *Annal. Mettens.*, tom. VIII, pag. 77.

toire leur facilita le passage de l'Adige et de la Brenta (1).

La Germanie éprouva les premières et les plus terribles dévastations des Hongrois, sous les règnes de Louis l'Enfant et de Conrad Ier. La terreur fut si grande, lorsqu'en 901 ils pénétrèrent en Bavière, que les tuteurs du fils d'Arnulfe menacèrent du supplice des traîtres tous ceux qui refuseraient de répondre à l'hériban. Cette mesure de salut public réunit beaucoup de soldats, mais inspira peu de courage, et l'armée qui s'était formée à Augsbourg fut battue sur les bords du Léman, qui coule à quelques lieues de cette ville. Ce fut encore dans le voisinage d'Augsbourg que les Hongrois gagnèrent quelques années après une grande bataille où périt Léopold, duc de Bavière; Burchard, dernier duc de Thuringe éprouva bientôt le même sort (907). La fin du règne de Louis IV, et le commencement de celui de Conrad furent troublés par de nouvelles invasions qui amenèrent les Barbares jusqu'aux riches monastères de Fulde et de Corwei (2). Conrad Ier. ne trouva rien de mieux à faire, pour préserver son royaume, que de le rendre tributaire. En Allemagne.

Dans la dernière de ces expéditions, les Hongrois avaient reconnu les bords du Rhin et menacé En France

(1) *Liutprandi, Histor.*, Lib. II; *Annal. Mettens.*, *an.* 901.

(2) *Chronic. Sigeb.*, *Saxon.*, *Corbeiens.*, *Augiens.*, *Mariani Scoti*, *etc.*, *an.* 901, 907, 908, 909, 910, 915, 927...

le royaume de Lorraine. Ils l'envahirent pendant que Charles le Simple s'épuisait à combattre des ennemis domestiques que le danger de l'état ne ramena point sous ses drapeaux (919). Cependant la France occidentale fut épargnée pour cette fois. Elle eut son tour de dévastation, lorsqu'à peine remise des calamités de l'invasion northmande, elle vit arriver dans ses provinces neustriennes les hordes asiatiques. Le roi Raoul les repoussa d'abord (923); ils revinrent bientôt avec de nouvelles forces, et, après avoir passé le Rhin à Worms, ils s'avancèrent jusqu'aux bords de l'Aisne et aux rivages de l'Océan, brûlant les villes et dévastant les campagnes (926). Il paraît que cette fois on n'osa pas les combattre, et ils disparurent en se retirant par l'Italie (1).

Cette contrée n'avait pas été exempte des incursions hongroises, pendant que l'Allemagne et la France en éprouvaient tant d'adversités. Il y avait là moins de résistance qu'ailleurs, et comme les Italiens dégénérés étaient assaillis en même temps par les Sarrazins de Fraxinet et par les valeureux habitans de la Bourgogne helvétique, le roi Bérenger I n'avait pas hésité à se donner les Hongrois pour auxiliaires. Deux woiévodes, nommés Dursac et Bugat, amenèrent leurs guerriers au rival de Rodolphe II, et allèrent surprendre à Brescia les chefs

---

(1) *De Casibus Cænob. Derv.*, tom. IX. — *Frodoardi Histor. eccles.*, lib. IV, c. 4, 21. — *Chronic. Augiense*, *Hermanni Contracti*, *Corb.*, *etc.*, *an.* 923, 926.

de la conjuration qui venait de préparer la ruine de Bérenger (921). Ce généreux monarque ayant été assassiné deux ans après, les Hongrois n'eurent plus de ménagemens à garder. Sous la conduite de Salard ils allèrent assiéger Pavie qu'ils livrèrent aux flammes, avec ses quarante églises, n'ayant pu l'emporter de vive force (1). Deux cents Pavésans, échappés au massacre et à l'incendie, rachetèrent les décombres de leur cité au prix de huit boisseaux de pièces d'argent (2). Dix autres boisseaux, livrés par Hugues, décidèrent les Hongrois à quitter l'Italie pour aller piller la Bourgogne et la France.

Ils se dirigèrent vers les Alpes Helvétiques, où les attirait sans doute la renommée des trésors de Saint-Gall, dont ils pillèrent le monastère (3). Les rois des deux Bourgognes, Rodolphe et Hugues, firent un moment taire leurs haines pour repousser l'ennemi commun ; mais les Hongrois échappèrent à leur poursuite, et descendirent le Rhône pour passer en Septimanie. Ils avaient entendu dire que l'Espagne renfermait d'inépuisables richesses, et, sans avoir égard à l'éloignement, aux Pyrénées et à leur petit nombre, ils marchaient contre le flo-

(1) *Uritur infelix, olim formosa, Papia;*
Extinguunt matres, pueri, innuptæque puellæ.

Ces vers sont de l'historien Luitprand, qui, comme on sait, est plus poëte dans sa prose que dans ses vers.

(2) *Frodoardi Chronic.* — *Hugon. Floriac.* — *Chron. Virdun.*, tom. VIII.

(3) *Breve chronic. S. Galli, an.* 925, tom. VIII, p. 101.

rissant empire des khalifes d'Occident. Un comte de Toulouse les arrêta en chemin; Raymond Pons eut cette gloire (925). Ceux que le fer épargna succombèrent presque tous aux ravages d'une maladie contagieuse (1).

L'issue funeste de cette invasion apprit aux Hongrois le danger qu'il y avait pour eux à se hasarder en deçà de nos Alpes. Aussi, quand ils revinrent en Italie, dans les années 933 et 937, ils se dirigèrent vers les provinces méridionales, pour y glaner les restes des rapines musulmanes. Les ambitions qui se disputaient alors ce beau pays ne leur opposèrent aucun obstacle jusqu'à Capoue et à Bénévent. Après avoir campé sur les ruines de la colonie sarrazine du Garigliano, ils rançonnèrent les moines du Mont-Cassin (937); mais ils ne passèrent pas impunément les défilés des Abruzzes, et leur butin n'arriva pas tout entier sur les bords du Danube (2).

Ces incursions en Italie ne furent pas les dernières. Toutefois elles touchaient à leur terme; le moment approchait où la dynastie qui venait d'affranchir l'Allemagne devait étendre sur l'Italie sa victorieuse domination et son puissant patronage.

En Allemagne. Le tribut offert aux Hongrois par le roi Conrad Ier. pour la rançon de l'Allemagne, n'avait pas empêché ces barbares d'envahir la Saxe sous le

(1) *Frodoardi Chron., an.* 924. — *Chronic. Nemaus., an.* 925.—*Epist. episc. Narb., Tolos., Biterr., ad Johan. X.*
(2) *Leo Ostiensis*, lib. 1.

règne d'Henri l'Oiseleur (924), et de traverser ensuite la Bavière et la Franconie, pour venir dévaster la France (926). Il faut croire que le tribut promis n'était plus payé depuis que Henri Ier., en montant sur le trône, avait annoncé une nouvelle ère de gloire pour l'empire. On sait avec quel mépris ce monarque accueillit la sommation qui lui fut faite de remplir les engagemens de son prédécesseur. Toute la nation hongroise courut aux armes, lorsqu'elle apprit l'insulte faite à ses ambassadeurs. Pendant que deux corps détachés envahissaient l'Italie et la Bavière, l'armée principale fit irruption en Saxe, afin de se rapprocher des peuples slaves que venaient enfin de dompter les armes du roi de Germanie. Henri marcha à l'ennemi et remporta cette célèbre victoire de Mersebourg, où périrent près de quarante mille Hongrois, sans compter ceux qui se noyèrent dans la Saale ou qui tombèrent au pouvoir du vainqueur (1). Par cet exploit, qui termina sa carrière de gloire, Henri sauva l'honneur et l'indépendance de la patrie germanique; il laissa un nom cher à ses compatriotes saxons qui célèbrent encore chaque année, sur le champ du combat, une fête commémorative de la victoire.

Si, depuis ce jour, les Hongrois ne furent plus à craindre pour le salut de la Germanie, ils le furent

(1) *Frodoardi Chronic., an.* 933. — *Chronic. Augiense, an.* 934.



encore pour sa tranquillité. Les embarras que l'insubordination des grands vassaux et des Slaves tributaires suscita pendant quinze ans à Otton le Grand encouragèrent ces insociables voisins à de nouvelles entreprises, et les peuples germaniques eurent beaucoup à souffrir avant que la victoire d'Augsbourg, en 955, eût fait subir aux woiévodes hongrois le tribut qu'ils imposaient naguères. C'étaient alors les royaumes de la Gaule qui attiraient surtout les hordes hongroises; mais, pour y arriver, il fallait bien que l'Allemagne ou l'Italie leur ouvrît le chemin.

En France. Les incursions, en deçà du Rhin et des Alpes, avaient recommencé l'année même qui suivit la mort du vainqueur de Mersebourg (937). Après avoir dévasté la Bavière, la Souabe et la France orientale (Franconie), les Hongrois passèrent encore le Rhin à Worms, vinrent brûler, près de Sens, le grand monastère de Saint-Pierre-le-Vif, et s'avancèrent au midi de la Loire, chassant devant eux des troupeaux de moines qui fuyaient avec leurs reliques. Ebbon, seigneur de Déols, marcha au devant d'eux à la tête des Berruyers et des Tourangeaux, et, les ayant attaqués près d'Orléans, il les força à repasser la Loire. Ils se dirigèrent vers l'Helvétie, d'où, après avoir incendié Saint-Gall, ils descendirent dans la Lombardie. Ce fut sans doute cette même armée qui alla piller la principauté de Bénévent.

Sous le règne de Louis d'Outremer, les quatre

grandes contrées dont se composait la Gaule furent presque en même temps envahies. Une horde, qui avait passé de Souabe en Alsace, pénétra jusqu'à l'extrémité méridionale du royaume de Bourgogne, où Conrad le Pacifique la mit aux prises avec les Sarrazins de Fraxinet, pour l'accabler ensuite avec plus de facilité (950). L'année suivante, les Hongrois qui venaient de parcourir l'Italie sous leur woiévode Toxun, franchirent les Alpes pour se répandre dans l'Aquitaine, et s'avancèrent jusque dans le Berry (951). Enfin, la vengeance d'un duc de Lorraine, justement dépouillé de son gouvernement, les appela en deçà du Rhin. La Lorraine ravagée ne fut pas pour cela rendue à Conrad, et la France neustrienne eut encore plus à souffrir d'une querelle qui lui était étrangère. Guidés par un chef que nos chroniques nomment Bulgius, les Hongrois traversèrent les Ardennes, et commirent les plus horribles excès dans le pays, jusqu'aux environs de Cambrai, qui résista à toutes leurs attaques (954). Frodoard assure qu'il s'en retournèrent par l'Italie; mais cette fois encore, comme tant d'autres, la trace de leurs courses échappe à nos regards.

Depuis ce temps les Hongrois ne se montrèrent plus en France. Ils avaient imprimé dans les esprits une terreur qui aimait à se repaître de récits merveilleux. Le souvenir d'aucun exploit glorieux ne pouvait être évoqué pour consoler les peuples de leurs maux; on imagina des miracles. Un Hongrois

ayant voulu profaner l'autel de Saint-Basle, sa main y resta attachée. Un moine prisonnier était condamné à mourir; mais le cimeterre des païens s'émoussa sur son corps, et les flèches en rejaillissaient sans laisser de trace (1).

Si la France n'eut plus dès lors à craindre la fureur des Madgyares, c'est à Otton le Grand qu'elle en fut redevable. Ce monarque, achevant l'ouvrage de son père, ferma aux Hongrois le passage de l'Allemagne, et mit le monde policé hors des atteintes de la barbarie asiatique. Il fit servir à cette gloire les Slaves et surtout les Polonais à peine convertis à la civilisation, et ce fut dès lors le tour des Hongrois de veiller à la garde de l'Europe.

Civilisation des Hongrois.

La paix imposée aux Hongrois par la victoire d'Augsbourg devait durer plus de quarante ans. Elle força cette nation à dépouiller ses mœurs nomades, à quitter ses tentes pour habiter des maisons de pierre, à prendre possession du sol qu'elle avait conquis. Le règne pacifique de Toxun prépara les Hongrois à la vie sociale; celui de Geysa les initia au christianisme. Alors la Hongrie commença à devenir hospitalière pour les étrangers qui des quatre points cardinaux vinrent demander à cultiver un sol fertile, mais depuis long-temps abandonné. Une tribu de

---

(1) *Frodoardi Chronic. — Chron. Virdun., Tornac. — Chronic. Hermanni Contracti, Balderici, Richardi Pictav., Sancti-Petri-Vivi; — de Casib. monast. S. Galli, etc., an.* 937, 938, 950, 951, 953, 954.

Turcs musulmans reçut de Toxun le château et le territoire de Pest; elle fut suivie par de nouveaux colons que les anciens auteurs désignent sous le nom de Bessi ou Bysseniens (1). Cette immigration pacifique suivit son cours et les Hongrois adoptèrent successivement des Bohémiens, des Polonais, des Grecs, des Arméniens, des Saxons, des Thuringiens, des Souabes et des Cumans, qui, mêlés aux conquérans par les mariages, acquirent la noblesse, dit Thwrocz, et devinrent chefs de famille (2). C'est là, je crois, le seul fait véritable et important que cet ancien historien des Hongrois nous ait transmis sur l'époque antérieure à saint Étienne. Ce pieux historien ignorait au quinzième siècle les circonstances relatives à la conversion des Hongrois, et tout ce que les recherches postérieures nous ont appris, c'est qu'en 989, saint Adalbert, chassé de Bohème, fit embrasser l'Évangile au wayvode Geisa et à son fils Waïc qui devait bientôt illustrer le nom d'Étienne devenu le sien par le baptême.

Le règne de ce grand prince ne fut pas seulement l'époque de la propagation de la foi parmi les peuples divers qui habitaient la Hongrie. C'est alors aussi que la race d'Arpad fut décorée de la dignité royale. Le pape Sylvestre II s'était empressé de décerner le titre de roi, et d'envoyer une couronne au monarque qui venait de reculer les limites de l'É- S. Étienne, roi, 1000.

(1) *Anonymi Histor. duc. hung.*, cap. 57.
(2) *Chronica Hungar.*, cap. 22.

glise romaine, et, pour récompenser le zèle d'un si puissant prosélyte, il ajouta à ce caractère auguste les titres d'*Apôtre de la Hongrie* et de *Légat perpétuel.* Huit ans après, l'empereur Henri II reconnut Étienne en qualité de roi et lui donna sa sœur Gisèle en mariage (1008). Mais il ne lui rendit pas la province d'Autriche que le margrave Léopold venait de reconquérir sur les Hongrois.

Étienne avait d'avance réparé cette perte par des conquêtes qui ne pouvaient pas alarmer l'Europe chrétienne. Il enleva la terre de *Erdeel* ou Transylvanie au wayvode Gyula qui ne cessait de harceler sa frontière et qui n'avait pas voulu se rendre à ses pieuses exhortations (1002). Un prince bulgare nommé Kean, qui régnait sur quelques tribus slaves de la Dacie, fut également dépouillé de ses possessions que le vainqueur réunit au gouvernement de Transylvanie. Les richesses enlevées aux Bulgares servirent à décorer les églises de Bude et d'Albe royale, de ces deux cités où résidèrent long-temps la grandeur et le néant des rois de Hongrie (1).

Récapitulation.

Résumons en quelques mots les résultats de l'invasion barbare dans l'empire de Charlemagne. Chacun des quatre peuples envahisseurs avait concouru à la dissolution de la grande société carlovingienne, et, par suite, à la formation de la féodalité. L'empire

(1) Thwrocz, *Chronica Hungaror.*, cap. 29, 30, 31.



éprouva de la part des Sarrazins la dévastation de plusieurs provinces, et le démembrement temporaire de quelques territoires. Les Northmans lui apportèrent les mêmes calamités, et de trois provinces arrachées aux Francs une seule leur resta; c'est celle qui conserve encore leur nom. De moindres maux, une atteinte moins directe et moins étendue portée au territoire de l'empire, accompagnèrent les fréquentes prises d'armes des populations slaves qui ne demandaient pas de nouvelles terres, mais seulement leur antique indépendance. Une seule province, la Pannonie, fut soustraite à la domination des Carlovingiens de Germanie par les Hongrois; mais combien durent contribuer aux progrès de l'anarchie universelle leurs incursions si fréquentes et si destructives!

Le grand résultat de cette immense perturbation, nous l'avons déjà remarqué, fut l'adoption du christianisme par les Northmans, les Slaves et les Madgyares. Comme les Barbares du cinquième siècle, ils vinrent chercher dans l'empire de nouvelles croyances religieuses. Les églises et les couvens tombèrent sous leurs coups; mais ils en rapportèrent les pierres dans leur patrie. Ils édifièrent chez eux ce qu'ils avaient détruit ailleurs. Destinés, en apparence, à détruire l'ordre social en Europe, les Slaves et les Hongrois en devinrent bientôt les gardiens; ils se trouvèrent placés sur les flancs de la nation germanique et sur la limite de la chrétienté romaine, pour opposer une barrière à la barbarie

asiatique, qui devait encore assaillir la civilisation européenne par le Borysthène et par le Danube. A cet égard, les neuvième et dixième siècles, d'ailleurs si peu intéressans et si justement flétris par les historiens, forment une époque très-remarquable dans les annales de l'humanité.

CHAPITRE V.

Démembrement féodal de l'empire après la déposition de Charles le Gros. Chute des dynasties carlovingiennes en Lorraine, en Germanie, en Italie, en Provence et en France.

La nouvelle invasion des barbares avait nécessité l'emploi simultané de la force nationale sur tous les points de l'empire de Charlemagne, parce que toutes les parties de ce grand corps étaient à la fois assaillies ou menacées; elle avait investi les ducs, les comtes, les simples vassaux d'une autorité sans bornes, qui prit un caractère légitime parce que le salut des peuples et la soudaineté du péril en faisaient une nécessité. Ainsi se trouvèrent relâchés et même rompus les liens qui rattachaient naguères tous les pouvoirs locaux au pouvoir central de la royauté. Harcelés au dedans par les grands qui s'arrogeaient leur souveraineté, au dehors par les Northmans, les Sarrazins ou les Slaves qui envahissaient leurs provinces, les rois ne savaient plus à quel ennemi faire face, et toutes les usurpations s'entr'aidaient à déchirer l'empire (1).

(1) *Francia jam dominisque dolet famulisque relicta;*
Heroe gaudebat nullo, lacrymisque rigatur;
Nulla domus stabilis vivo regitur dominante.
Abbonis monachi, lib. I.

Deficiente principatu regio, proceres vel populi, tanquam

Le principe de division qui avait déjà dissous les agrégations politiques imposées par la force des armes à des élémens opposés, agit encore avec plus d'énergie lorsqu'il fut concentré dans des limites plus étroites. Il venait de donner naissance à plusieurs royaumes indépendans, et commençait à s'exercer en détail sur chacune des parties déjà détachées ou prêtes à se détacher de la grande société carlovingienne. Désormais plus libre dans son action, il va pénétrer jusque dans les entrailles de ces états formés sous son influence, et tous les seigneurs, *qui ne craignaient plus ni les rois ni les lois* (1), se substitueront eux-mêmes à ces deux pouvoirs qu'ils ne connaissaient plus. De cette anarchie et de ce démembrement universel résultera, après une violente crise, l'organisation complète d'un système de gouvernement qui doit régir l'Europe pendant de longs siècles, et qui, sous le nom de *féodalité* (2), embrassera dans une chaîne de droits et de devoirs réciproques, et dans une vaste hiérarchie de terres et de personnes, tous les domaines et tous les membres de l'état, depuis le royaume

---

filii Belial, viarum suarum pravitates exercent. (*Chron. Centul.*, tom. VIII, pag. 274.)

(1) *Agobardi episc. Lugdun., epist. ad. Comit. Palatii.*

(2) Mot dérivé de *few*, récompense, ou de *feh*, foi, et de *od*, propriété, parce que la féodalité reposait sur le fief (*feodum*) qui était un bénéfice territorial accordé pour prix des services et sous la condition de la fidélité.

jusqu'au château, depuis le roi, suprême seigneur, jusqu'au serf attaché à la glèbe.

§ Ier. *Dernières destinées de la maison carlovingienne en Italie, en Germanie et dans le royaume d'Arles.*

Si quelqu'un put aspirer à la gloire d'arrêter dans son cours la révolution féodale, ce fut assurément Arnulfe (1). Au sang de Charlemagne qu'il tenait, il est vrai, d'une source impure, il joignait un grand caractère et le courage qui peut seul convertir en réalités les conceptions du génie politique. L'opinion populaire se déclara pour un prince qui effaçait par de brillantes qualités la tache de sa naissance, et sa filiation anoblie par la gloire parut bientôt plus légitime que celle de ses émules qui invoquaient aussi les droits de leur origine, mais qui ne tenaient que des femmes le peu de sang de Charlemagne qui coulait dans leurs veines.

Suprématie d'Arnulfe.

Les historiens contemporains les plus étrangers aux influences du pouvoir et aux préjugés nationaux, loin de contester à Arnulfe ses droits héréditaires, lui sacrifient ceux de Charles le Simple,

---

(1) . . . . *Magnanimus, clemens, promptusque labore*
Pervigili, lapsum corrigit imperium;
Francorumque movet veteri virtute lacertos,
Atque vocat resides rursùs in arma viros.
Sed moles immensa, diù quæ corruit antè,
Non restaurari se subitò patitur.

POET. SAXON., lib. V.

qui étaient bien plus incontestables. « A la mort de » Farl (Charles le Gros), dit le biographe du grand » Alfred, l'empire fut divisé en cinq parties; mais » le siége principal de la royauté échut légitime- » ment à Earnulf. Les quatre autres rois lui promi- » rent, comme il était juste, fidélité et obéissance, » car aucun d'eux n'avait du chef paternel un titre » héréditaire à la royauté. Earnulf seul tenait ses » droits de son père; aussi l'empire lui resta. Telle » fut donc la division du royaume : Earnulf eut les » régions situées à l'Orient du Rhin; Hroththwlf » (Rodolphe), la partie intérieure du royaume; » Oda (Eudes), le royaume occidental; Beorngar » et Witha (Bérenger et Gui), la Lombardie (1). » Cette supériorité sur les autres rois, que l'auteur anglo-saxon accorde au bâtard de Carloman, toutes nos chroniques l'attestent par de nombreux et authentiques témoignages. Lorsqu'il reçut à la diète de Ratisbonne les sermens de fidélité des divers peuples germains et de plusieurs tribus slaves, on vit paraître parmi les vassaux et les princes tributaires, le roi de la Transjurane, Rodolphe Welf, qui désavouait dans son cœur des soumissions que démentait sa politique, et qui bientôt, ennemi déclaré du roi de Germanie, dont il avait voulu séduire les vassaux lorrains, n'échappa à la vengeance

(1) Asser, *vita Aelfredi regis*.

d'Arnulfe qu'à la faveur de ses montagnes inaccessibles (1).

Le fils de Boson, que l'adoption de Charles le Gros n'avait pu faire mettre en possession du trône de son père, éprouva l'efficacité de la protection du nouveau roi de Germanie, qui reçut à Forcheim les présens de sa mère Ermengarde, et donna par ses ambassadeurs l'investiture royale à son fils âgé de neuf ans, ce qui détermina les évêques bourguignons assemblés dans Valence à renouveler en faveur de Louis l'élection de Mantaille (890). Mais Arnulfe voulut en vain agrandir les états de ce jeune prince au détriment de Rodolphe; le roi de la Transjurane sut défendre les cantons qu'on voulait lui ravir et rendre vaines des libéralités faites à ses dépens (2). Louis, roi de Bourgogne, 890.

Il parut aussi en suppliant, devant Arnulfe, le roi nouveau que les Français venaient d'élever sur le trône de Neustrie. Eudes n'ignorait pas que de puissans seigneurs, conduits par l'archevêque de Reims et le comte de Flandre, voulaient donner le royaume à Arnulfe, ou se servir de ce prince pour mettre sur le trône le fils de Louis le Bègue. Il sut prévenir le roi de Germanie qui menaçait d'envahir la France, en se rendant auprès de lui à Worms, où il lui fit hommage de sa royauté (888).

---

(1) *Annal. Fuld.*, tom. VIII, pag. 52. — *Annal. Mett.*, pag. 68. — *Hermanni Contracti Chron.*, *an.* 888.

(2) *Annal. Fuld. cont.*, *an.* 890. — *Annal. Mettenses*, *an.* 894. — *Concil. Valent.*, *an.* 890.

Il reçut bientôt de lui, en retour de ses présens, une couronne d'or, dont le symbole étalé au sacre de Reims fit dire parmi le peuple, et répéter par les annalistes, que le fils de Robert le Fort avait été élu roi de France avec le consentement du roi de Germanie (1). Mais ces complaisances, dont un pouvoir encore mal assuré n'est jamais avare, Arnulfe sembla bientôt se les reprocher, lorsque, mieux affermi sur son trône, il sentit la nécessité de ramener les peuples à des idées de légitimité, en donnant l'investiture royale au jeune Charles de France, dans cette même cité de Worms où il avait si bien accueilli l'usurpateur de sa couronne (2).

L'Italie, quoique déjà frémissante du joug étranger, regardait toujours le sang de Charlemagne comme la source de toute légitimité. Divisée entre deux arrière petit-fils de Charlemagne, Gui et Bérenger, qui, suivant l'historien Liutprand, s'étaient promis, du vivant de Charles le Gros, une mutuelle assistance pour obtenir, l'un le trône de France, l'autre celui d'Italie, elle ne savait guère où adresser sa fidélité. Le duc de Frioul, dont les domaines s'étendaient jusqu'à l'Adige, profita de sa position géographique pour se faire couronner par l'archevêque de Milan, pendant que Gui, proclamé

---

(1) *Annal. Fuld.*, tom. VIII, pag. 51. — *Chartul. Sith.*, *ibid.* — *Herm. Contr.*, *an.* 888, pag. 215. — *Annal. Mett.*, *ibid.*, pag. 68.

(2) *Annal. Fuld.*, pag. 55. — *Annal. Mett.*, pag. 74.

roi de France à Langres (1), perdait un temps précieux en deçà des Alpes, et laissait échapper la couronne d'Italie en convoitant un trône étranger où venait de s'asseoir un prince plus capable de le défendre. Bérenger, dans l'espérance d'augmenter le nombre de ses partisans, en prévenant l'invasion de l'Italie par les Germains, alla répéter à Trente les soumissions dont le duc de France avait donné l'exemple à Worms (2). Son trône momentanément affermi par cet acte de faiblesse, sembla l'être davantage encore par une victoire qu'il remporta sur son rival, près de Brescia. Mais la fortune le trahit sur les bords de la Trébie, où Gui dut la victoire aux guerriers qui l'avaient suivi de la Gaule, et aux levées qu'il venait de faire dans la Toscane (3). Cette bataille remit tout en question, et les évêques qui avaient sacré à Milan le duc de Frioul concoururent l'année d'après, dans la diète de Pavie, à poser la couronne de fer

(1) *Annal. Vedast.*, tom. VIII, pag. 86.

(2) *Annal. Fuld.*, tom. VIII, pag. 52.

(3) Dans un discours que le Panégyriste de Berenger prête à un guerrier de l'armée de Gui, on lit les vers suivans :

Quid inertia pectora bello,
Pectora, Ubertus ait, duris prætenditis armis,
O Itali? Potiùs vobis sacra pocula cordi,
Sæpiùs et stomachum nitidis laxare saginis,
Elatasque domos rutilo farcire metallo.

De Laud. Bereng., lib. II, vers. 200.

sur la tête du duc de Spolète (1), que les Italiens regardaient comme le seul roi national qui pût assurer leur indépendance (2). Bérenger, repoussé au delà de l'Adige, invoqua le monarque dont il s'était reconnu le vassal, et Arnulfe envoya à son secours son fils Zuentibolch qui se laissa corrompre par Gui. Bientôt après, les offres suppliantes du pape Formose inspirèrent au roi de Germanie une ambition qu'il n'avait pas encore osé concevoir.

Gui, empereur, 891.

Gui avait reçu, en 891, la couronne impériale des mains du pape Étienne V (VI), et pour mieux assurer l'empire à sa famille, il venait de forcer le successeur de ce pontife, nommé Formose, à couronner aussi son fils Lambert; mais Formose n'ignorait pas que l'intérêt du saint-siége demandait un empereur étranger à l'Italie, et que le roi de Germanie pouvait seul aspirer à la succession de Charlemagne. Arnulfe accepta l'espérance qui lui était offerte, mais il n'était pas encore en état de la changer en réalité.

---

(1) *Convent. Ticin.*, c. 2. — *Luitprandi historia.* — *Erchemp. historia princip. Longob.*

(2) Gui ne pouvait supporter l'idée de rester au-dessous de ses égaux devenus rois :

Nam video florere viros rebusque supinos
Fertilibus, solioque ducem considere celso
Quem legêre sibi. . . . .
Quid referam quantus sedeat Rodulfus in aulâ?
An qualis referam Francis dominatur in arvis
Oddo, mei similes dudùm notique sodales?
Et taciti metam solus devolvar ad ævi!
De Laud. Bereng., lib. 1.

Il lui fallut avant tout consolider la paix dans son royaume, en imposant le respect de son nom aux grands vassaux qui, malgré leur turbulence, avaient déjà donné des gages d'une accommodante fidélité, en promettant de reconnaître pour rois deux fils naturels d'Arnulfe, si sa femme légitime ne lui donnait pas d'héritier (1). Il était encore plus pressant de mettre la Germanie à couvert des attaques des Northmans et des Slaves. La victoire de Louvain, remportée, en 891, sur les pirates de l'Escaut, assura la frontière occidentale, et bientôt après, le morave Zwentibald, vaincu dans deux campagnes, entraîna dans sa soumission les divers régulés esclavons (2). Il ne manquait qu'un héritier légitime à tant de prospérités; la naissance de Louis l'*Enfant* combla le bonheur d'Arnulfe. Il fut alors permis à ce prince de lever plus haut ses regards et de fixer la couronne de Charlemagne que le pape faisait briller à ses yeux. Mais Gui, menacé par un ennemi si redoutable, ne négligeait rien pour engager dans sa querelle des vassaux dévoués et des alliés fidèles. Le roi de la Transjurane, qui, du haut de ses montagnes, pouvait gêner le passage d'Arnulfe, ou lui couper la retraite, embrassa avec empressement la cause d'un empereur moins hostile à l'indépendance des princes voisins que le

(1) *Annal. Fuld.*, tom. VIII, pag. 51.

(2) *Annal. Fuld.*, *an.* 891, 892, 893. — *Regulos in fidelitatem junxit.* (*Petrus Biblioth.*, *Hist. Franc.*)

roi de Germanie (894). Cependant les vassaux et les hérimans de la Bavière, de la Saxe et de la France rhénane, descendirent dans la Lombardie par la vallée de l'Adige, cette lacune des Alpes qui devait être désormais si fatale à la liberté de l'Italie. Une seule ville, Bergame, opposa aux *Barbares* une résistance glorieuse; les Allemands sapèrent ses remparts sous l'abri de leurs larges boucliers, et le comte Ambroise, qui la défendait, pendu à un arbre, au mépris du droit des gens, expia sa fidélité par le supplice des traîtres.

Épouvantés par cette exécution, les marquis de la haute Italie et de la Toscane, ainsi que les cités de Milan et de Pavie, se hâtèrent d'apporter leur soumission au monarque teuton qui s'avança jusqu'aux rives du Pô sans rencontrer aucun obstacle. Mais l'approche de l'ennemi commun avait fait taire les jalousies et ramené à la cause de Gui les Italiens qui voulaient avoir une patrie. Boniface, marquis de Toscane, et le comte de Lucques Adalbert, qu'Arnulfe avait remis en liberté après les avoir traités en captifs, et qui promettaient d'ouvrir à ce prince le chemin de Rome, abandonnèrent les drapeaux étrangers, et se rallièrent au roi national. L'armée germanique, affaiblie par la défection et par les maladies, n'osa pas dépasser Plaisance, et se replia vers les Alpes Pennines, afin de rentrer en Germanie par les états de Rodolphe, qu'Arnulfe voulait punir de son alliance, et surtout de son insubordination. Il fut encore irrité contre lui par l'é-

chec que fit éprouver à l'armée teutonique la résistance du château d'Ivrée, défendu par une garnison bourguignonne. Mais sa vengeance dut trouver peu de prise dans l'indigente Helvétie, dont les montagnes ne refusent jamais un sûr asile à ses pâtres et à ses troupeaux. Il est du moins certain que l'indépendance de Rodolphe n'en reçut aucune atteinte, puisque le roi de Germanie, à peine rentré dans ses états, confia une armée d'Allemands souabes à son fils Zuentibolch, qui reçut l'ordre de réduire le roi des Alpes, et qui n'y réussit pas mieux que son père (1).

Toutefois Arnulfe sembla vouer ce fils à la poursuite de ses desseins sur la Transjurane, en le proclamant, dans la diète de Worms, roi de Lorraine et de Bourgogne (895). C'était trop d'une couronne pour un prince qui se montra tout ensemble incapable et indigne de la porter. Loin d'ajouter les états de Rodolphe à son royaume, Zuentibolch n'osa pas soutenir en présence du roi Eudes de France le rôle de protecteur qu'il avait annoncé au fils de Louis le Bègue. Dans le gouvernement de son royaume, il s'aliéna les vassaux et les évêques, en retirant aux uns des bénéfices et des honneurs dont des rois, aussi jaloux que lui de leur prérogative, respectaient la transmission héréditaire, et en usurpant pour lui-même, pour ses favoris ou pour ses maî- (Derniers rois de Lorraine, 895, 900)

(1) *Annal. Fuld.*, *an.* 894, tom. VIII, pag. 55. — *Luitpr. histor.*

tresses, les domaines du clergé qu'un récent concile de Tribur venait de placer sous la protection des foudres ecclésiastiques. Qu'arriva-t-il de tant d'imprudences? Les comtes prirent les armes contre leur roi, et les évêques refusèrent leurs anathèmes à un prince qui avait insulté leur primat, l'archevêque de Trèves, par un brutal outrage. Le plus puissant des vassaux déposés, le duc Réginaire ou Régnier (1) résista dans le château de Durfos (sur la Meuse) à toutes les forces de Zuentibolch (899), et, d'accord avec un grand nombre de comtes, il offrit au roi de France la couronne de Lorraine. Charles le Simple arriva sans obstacle à Aix-la-Chapelle et s'avança même jusqu'à Nimègue; mais lorsque Zuentibolch eut réuni autour de lui quelques fidèles vassaux, les assaillans accordèrent la paix qui leur était demandée. L'insurrection, bien que privée de cet appui, déploya une nouvelle énergie, et les Lorrains brisèrent enfin les derniers liens de l'obéissance, en déposant le fils naturel d'Arnulfe au profit du fils légitime. Louis l'Enfant, déjà roi de Germanie, fut proclamé roi de Lorraine, à Thionville (900), et Zuentibolch, après avoir couvert son royaume de ruines, périt en combattant ses sujets (2).

Arnulfe, empereur, 896. Le jour où Arnulfe avait abandonné le royaume

(1) Ce Regnier, héros du plus ancien roman allemand (*Renike fuchs*) est regardé comme la tige de la maison de Hesse actuelle, issue des anciens ducs de Brabant.

(2) *Annal. Mett.*, *an.* 895, 900, tom. VII, pag. 74-76. — *Annal. Fuld.*, *ibid.*, pag. 60. — *Herman. Contracti Chron.*, *ibid.*, pag. 249.

de Lorraine au fils de la concubine Ellinrath, il espérait remplacer bientôt, par une plus brillante couronne, celle dont il se dépouillait alors. L'empereur Gui venait de mourir (894), et les suffrages des Romains, contraires aux vœux du pontife, s'étaient réunis à la volonté des grands feudataires, pour déférer à son fils Lambert la dignité impériale. Si les vertus de ce jeune prince lui conciliaient l'amour des peuples, son inexpérience ne pouvait lutter contre la politique pontificale associée au génie d'un grand monarque et à la valeur germanique. Arnulfe, de nouveau sollicité par Formose, passa les Alpes une seconde fois (895). Laissant aux Saxons et aux Bavarois le soin de défendre son royaume, il ne conduisit à la conquête de l'Italie que les Allemands souabes et les Francs orientaux (Franconiens). Aucun ennemi ne s'opposa à sa marche vers Rome. Bérenger, qui cette fois s'était bien gardé d'appeler un maître, jugea néanmoins prudent de lui renouveler son hommage. Arnulfe le confirma dans sa royauté, tout en retirant de ses mains les provinces de l'Italie transpadane, qui furent distribués à Walfred, duc de Vérone, et à Méginfred, comte de Milan. Aussi Bérenger se déclara bientôt contre Arnulfe en se réconciliant avec Lambert qu'il regardait avec raison comme un rival moins redoutable, et en détournant le marquis de Toscane de l'alliance du roi de Germanie. Cependant, malgré cette défection, malgré l'intempérie de l'hiver et l'épidémie qu'elle avait causée

dans l'armée, le roi de Germanie ne voulut pas compromettre sa gloire par une seconde retraite; il arriva devant Rome, dont la veuve de Gui avait fait fermer les portes, et prit d'assaut la cité Léonine. La garde grecque, et ce qu'on appelait le *Sénat*, vinrent au-devant de lui au pont Milvius, avec un empressement qui ne désarma point sa colère (1); et le pape Formose se hâta de le couronner empereur. Le peuple, par un serment qui semble contradictoire, jura d'être fidèle à Arnulfe, *sauf la fidélité due au pape Formose.* Cette restriction, insérée dans la formule, explique la politique du pontife, qui savait bien que le seul moyen d'affermir et d'étendre le pouvoir temporel du saint-siége était de donner à l'Italie un empereur étranger (2). Mais Formose mourut peu de jours après le couronnement; sa précaution ne devait profiter qu'à ses successeurs.

Défection de l'Italie.

Arnulfe, ayant confié à son vassal Farold la garde de la cité impériale, se mit à la poursuite de la veuve de Gui, emmenant avec lui deux des principaux sénateurs devenus coupables de lèse-majesté pour avoir secondé les desseins de cette princesse. Agiltrude (c'était son nom) venait de se renfermer dans Spolète, et Arnulfe allait l'assiéger dans cette

(1) *Qui, ingressus urbem, multos romanos principes, ulciscendo papæ (Formosi) injuriam, decollari præcepit.* (*Chron. Halberst.*)

(2) *Annal. Fuld.*, tom. VIII, pag. 57. —*Luden, Allgemeine Geschichte der volkerdes Mittel.-Alter,* b. 1, 354.

ville, lorsqu'une infirmité qui troubla sa raison l'obligea de reprendre le chemin de la Germanie. Il espérait cependant que les Lombards lui resteraient fidèles, puisqu'il laissa à Milan son jeune fils Ratold, gage impuissant d'une confiance simulée. Que pouvait cet enfant contre un vaste mouvement populaire? Le plus fidèle appui de sa cause, Walfred, venait de mourir, et Vérone n'arrêtait plus Bérenger devant ses murailles; Lambert s'avançait d'un autre côté vers Milan, où le comte Maginfred expia, par une mort cruelle, sa fidélité au parti de l'étranger. C'est alors que les deux compétiteurs du trône d'Italie se partagèrent cette belle contrée qu'ils regardaient comme leur patrimoine (1). L'Adda servit de ligne de démarcation entre le royaume de Bérenger et l'empire de Lambert.

Les vengeances exercées contre les fauteurs de la domination étrangère ne se bornèrent pas au supplice de la famille de Maginfred. Le pape Étienne VI voulut acquérir tout à la fois la faveur de Lambert et les applaudissemens du peuple, en faisant le procès à la mémoire de son prédécesseur, dont le cadavre décollé fut précipité dans le Tibre (2). On accusa Formose d'avoir violé les saints canons en abandonnant le siége épiscopal d'Ostie pour s'asseoir sur la chaire de saint Pierre. Mais son véritable crime était d'avoir consacré un empereur

(1) *Quasi hæreditario jure.* (*Annal. Fuld.*, *an.* 896.)

(2) *Chron. Halberst. ap. Leibnitz*, tom. II, pag. 113.

étranger. Le concile de Rome, tenu deux ans après, sous le pontificat de Jean IX (898), fit éclater encore ce sentiment de nationalité, lorsque, prononçant la validité du couronnement de Lambert, il annulait le sacre d'Arnulfe comme subreptice et *barbare* (1). Ainsi donc, six cents ans avant Jules II, on parlait à Rome de chasser les *Barbares* de l'Italie.

Le roi de Germanie languissait à Ratisbonne, menacé d'une mort prochaine, pendant qu'on l'outrageait à Rome, et que les frontières de son royaume étaient infestées par les Moraves. Les margraves de la frontière orientale, Arbon et Léopold, eurent ordre de réprimer leurs incursions. Mais l'alliance des Bohémiens et des Croates ne fut pas un secours suffisant pour subjuguer ces Barbares, tout affaiblis qu'ils étaient par les dissensions qu'avait fait naître le partage de la Moravie entre les trois fils de Swiatopolk I (Zwentibald). Arnulfe, forcé de recourir à un allié bien plus dangereux pour lui que cet ennemi, renversa les barrières que Charlemagne avait opposées aux Avares, et ouvrit ainsi un passage aux Hongrois Madgyares, nouvellement arrivés dans la Dacie. La domination des Moraves fut anéantie; mais leur défaite mit à découvert la frontière orientale de la Germanie, qui se donna un voisin dangereux au lieu d'un voisin incommode, et le monde civilisé paya, par un siècle

(1) *Concil. Roman.*, *an.* 898.

de calamités, le secours accordé par les Madgyares (1).

Une plus longue vie aurait peut-être permis à Arnulfe d'unir la dignité impériale à la royauté germanique. Sa mort, arrivée en 899, n'en laissa pas même l'espérance à la nation, et son fils Louis fut heureux de retrouver dans les grands un reste de respect pour les vieilles institutions. Ils hésitèrent à se donner un enfant pour roi; mais la crainte d'un démembrement les décida à proposer au peuple le fils d'Arnulfe dont l'élection se trouva conforme à l'antique usage des Francs qui choisissaient toujours leurs rois dans la même famille. Le prélat qui nous a transmis la connaissance de ces motifs crut devoir excuser la nation germanique auprès du pape Jean IX, pour avoir osé procéder à l'élection d'un souverain sans la permission du saint-siége. Il alléguait la difficulté des communications alors interrompues par les païens, et demandait l'approbation du pontife (2). Si donc les évêques et les magnats de la Germanie subordonnaient déjà leurs suffrages à une volonté étrangère dans le choix d'un roi national, comment auraient-ils pu revendiquer pour lui la couronne de l'empire? D'ailleurs, toutes les circonstances auraient concouru à faire échouer

Louis IV l'Enfant, 899.

---

(1) *Annal. Fuld.*, tom. VIII, pag. 57-60. — *Luitpr.*, *histor.*, lib.

(2) *Epist. Hattonis*, *episc. Mogunt.*, *ad. Johan. IX*, tom. IX, pag. 296.

ce dessein, la jeunesse de Louis l'Enfant, sa mort prématurée, et surtout l'anarchie qui troubla le royaume pendant que les Hongrois ne cessaient d'en dévaster les provinces. Il est vraisemblable que la monarchie germanique serait dès lors tombée dans une complète dissolution sans la fidélité d'Othon le Grand, duc de Saxe, qui, légué pour tuteur à son jeune beau-frère, défendit avec une loyauté désintéressée les droits d'une couronne que devait porter bientôt sa postérité. Dans les deux royaumes de Louis IV, les comtes armés les uns contre les autres ne daignaient plus soumettre leurs querelles au commun souverain, et s'arrogeaient sans scrupule la plus solennelle des attributions de la royauté, le droit de guerre privée. En Germanie, le roi fut obligé de tirer l'épée pour dissiper les factions nées de la rivalité qui éclata entre l'évêque Rodolphe de Vurtzbourg réuni à ses frères, et les trois fils d'Henri duc de Franconie (907). Dans cette guerre, dite *de Bamberg*, le jeune roi déploya une énergie au-dessus de son âge, en faisant trancher la tête au duc Adalbert, qui avait refusé de comparaître devant la diète de Tribur (1).

En Lorraine, les grands qui avaient offert à Louis la couronne de Zuentibolch se disputaient les profits de la rébellion, sans s'inquiéter d'un roi qui était

(1) *Annal. Mett.*, tom. VIII, pag. 78-79. — *Reginonis Chron.*, tom. VIII, pag. 75, *an.* 897, 907. — *Marian. Scoti chron.*, *an.* 905, 907, tom. VIII, pag. 271. — *Chron. Halberst.*

leur ouvrage, mais qui pourtant eut assez de crédit pour livrer les perturbateurs de la paix, Gérhard et Matfrid, à la justice d'une diète nationale assemblée dans la ville de Metz (1).

Cependant le démembrement féodal n'en suivit pas moins son cours dans les deux royaumes. Bien que les gouvernemens de province n'eussent pas encore été reconnus comme héréditaires, ils l'étaient par le fait, aussi bien qu'en France.

Qui aurait osé contester ce droit aux ducs de Saxe, mélange du sang de Wittikind et de Charlemagne, dont les immenses possessions venaient encore d'être agrandies par la réunion de la Thuringe (907)? Il en avait coûté cher à Louis le Germanique de priver des *honneurs* paternels les fils de Wilhelm et d'Engelschalk, comtes des marches orientales, et Arnulfe eut à combattre le margrave Isauric, qu'une défaite n'empêcha pas de retenir, malgré l'empereur, la partie de la Bavière que son père avait possédée avant lui. La dignité ducale de cette province, accordée par Arnulfe à Léopold, passa, en 907, au fils de ce feudataire, Arnold, qui le premier, parmi les ducs, reçut le pouvoir de donner l'investiture aux évêques et qui plus tard fit la guerre en Italie, à l'insu de son suzerain, et, en Allemagne, à son suzerain lui-même (2). Cette indépendance qu'affectaient les

(1) *Annal. Mett., an.* 908, tom. VIII, pag. 79.

(2) *Dithmari, episc. Merseb.,* lib. 1. — *Liutpr., episc. Ticin. historia.*

ducs de Bavière et de Saxe, les autres grands vassaux de Franconie et de Souabe y prétendaient également. Ceux de Lorraine trouvaient d'autant plus de facilité à l'exercer que Louis l'Enfant tenait ce royaume d'eux-mêmes, et qu'après la mort de ce prince le royaume sans roi fut long-temps flottant entre la suzeraineté des deux couronnes de France et de Germanie.

Fin de la race Carlov. en Germanie, 911.

C'est au milieu de cette anarchie que s'éteignit, dans la personne de Louis l'Enfant, la ligne germanique de la dynastie carlovingienne. La branche française, naguère rappelée au trône, semblait n'avoir recouvré quelques débris de son héritage que pour les disputer, durant près d'un siècle, à ceux qui en avaient usurpé la meilleure part. En Italie, le sang de Charlemagne, égaré dans vingt familles, multipliait les prétendans au trône, et comme il était dans la destinée de ce pays de recevoir des dominateurs étrangers, les deux Bourgognes lui fournirent leurs rois, en attendant que les monarques de Germanie fussent en état de faire revivre avec succès les prétentions qu'Arnulfe leur avait transmises.

Anarchie en Italie.

Deux grandes ambitions réconciliées n'avaient pas rendu le repos à l'Italie après la retraite d'Arnulfe. La sévérité de l'empereur Lambert, à l'égard du comte Maginfred, lui aliéna un grand nombre de partisans qui passèrent du côté du roi Bérenger, ou se déclarèrent pour le duc de Toscane Adalbert II, qui prétendit à son tour à la dignité royale.

La victoire de San-Donino fit tomber ce nouveau compétiteur entre les mains de son ennemi. Mais Lambert ne jouit pas long-temps de son triomphe; un fils de Maginfred vengea sur lui la mort de son père (1), et la vacance du trône impérial laissa le champ libre à de nouvelles ambitions.

Les Italiens parurent d'abord se réunir sous le sceptre de Bérenger; mais un parti puissant, dirigé par Adalbert, marquis d'Ivrée, aima mieux courir les hasards d'une nouvelle guerre civile en offrant la couronne de fer à Louis, roi de Provence. Petit-fils de l'empereur Louis II, par sa mère, ce prince n'était pas étranger à leurs yeux, et le sang de Charlemagne parlait encore en sa faveur. Dans une première expédition, l'armée provençale fut enveloppée, et le fils de Boson ne la sauva de ce péril qu'en renonçant par serment à toute prétention sur l'Italie (899). Il apprit bientôt que Bérenger venait d'essuyer un grand revers en voulant repousser les hordes hongroises qui avaient envahi ses provinces. La certitude de vaincre rendit Louis coupable d'un parjure que n'excusait pas sa jeunesse.

Couronné empereur à Rome par le pape Benoît IV, il vit encore fuir devant lui son rival qui se réfugia en Bavière. Mais il eut à peine quitté l'Italie pour repasser en Provence, que Bérenger rentra

Louis III, empereur, 901.

(1) *Liutprandi Histor.*, lib. 1, c. 12. — D'autres disent qu'il mourut d'une chute de cheval, étant à la chasse dans la forêt de Marengo.

dans son duché de Frioul et se rendit en peu de temps maître de toute la Lombardie (902).

Le duc de Toscane Adalbert II qui, n'ayant pas su se faire empereur, se consolait de sa disgrâce en suscitant des ennemis à ses rivaux plus heureux que lui, offrit son appui à l'empereur de Rome contre le roi d'Italie. Louis passa les Alpes pour la troisième fois et se laissa surprendre à Vérone par son adversaire qui souffrit ou ordonna peut-être que le royal prisonnier fût privé de la vue (2).

Dès lors il n'eut plus rien à craindre, et Bérenger lui permit d'aller finir sa triste carrière dans ses états héréditaires. Condamné par son malheur à remettre en d'autres mains les soins de la royauté, il confia le gouvernement du royaume de Provence à son cousin Hugues, fils de Théobald, comte d'Arles, et dont la mère Berthe était née de l'adultère de Lothaire le Jeune avec Waldrade. Ainsi ce vice-roi tenait comme tant d'autres à la famille des Carlovingiens; il s'en prévalut comme eux pour aspirer à la dignité royale. Vingt-cinq ans de régence lui donnèrent assez d'ascendant en Provence pour faire écarter du trône le fils unique de Louis l'Aveugle, Charles Constantin, qui posséda seulement le comté de Viennois sous la protection des rois de France, et dont la postérité s'éteignit obscurément après quel-

(2) Cette exécution se fit malgré Bérenger, si nous en croyons le panégyriste de ce prince. Liutprand, au contraire, lui fait dire : *Oculos tibi auferri non solùm jubeo, sed compello*, lib. II, cap. 2

ques générations (1). Le trône de Provence devait servir de marche-pied à Hugues pour monter sur le trône d'Italie, après la mort de Bérenger Ier.

La retraite de Louis l'Aveugle avait délivré l'Italie de la domination étrangère, et Bérenger d'un redoutable compétiteur. Cependant la dignité impériale était restée au roi fugitif, soit que le pape se fît un scrupule de disposer de l'héritage d'un vivant, soit que le duc de Frioul aimât mieux défendre ses provinces contre les Hongrois, que d'aller à Rome mendier un titre sans pouvoir et non sans périls. Cependant le pape Jean X, qui s'appliquait à rétablir la concorde parmi les feudataires italiens, afin de délivrer la patrie commune de la présence des Sarrazins, voulut arriver à ce noble but en rétablissant l'unité du pouvoir souverain, et il invita Bérenger à venir recevoir la couronne impériale (915). Ce prince se rendit donc à Rome. La rue Suburra retentit des acclamations qui accompagnèrent sa marche triomphale; le sénat vint au-devant de lui, et deux jeunes Romains, l'un frère du pape, l'autre fils du consul Théophylacte, baisèrent humblement ses pieds. Monté sur le coursier du pontife, il arriva devant la basilique de Saint-Pierre, où il fut proclamé empereur. Après la cérémonie du couronnement, un héraut lut à haute voix les noms des villes et des provinces que

Bérenger I, empereur, 915.

(1) Chardet, *Histoire de l'église de Vienne.*

l'héritier de Charlemagne cédait au successeur de Léon III (1).

La mort du marquis de Toscane, Adalbert II, délivra Bérenger d'un compétiteur redoutable (917); mais la veuve de ce feudataire était plus à craindre pour lui qu'Adalbert lui-même. Berthe entreprit de faire son fils Gui empereur, et pour y réussir elle mit dans ses intérêts, par ses intrigues et ses séductions, les plus puissans seigneurs d'Italie (2). Adalbert, marquis d'Ivrée, veuf de la fille de Bérenger, épousa Hermengarde, sœur du nouveau marquis de Toscane, et ce lien l'attacha désormais à la politique de Berthe. Le comte du palais, Odalric, entra dans le complot, et la défection pénétra avec lui jusque dans la demeure de l'empereur.

Rodolphe, roi d'Italie. 921.

Déconcertée dans la Toscane, par la captivité de Berthe et de Gui, la conjuration changea de but sans changer d'objet. Elle s'adressa à un prince étranger qui, par sa position dans les Alpes, pouvait braver la vengeance de Bérenger et offrir un prompt secours ou un sûr asile au nouveau chef des vassaux confédérés. Le marquis d'Ivrée persuada encore une fois à ses complices d'aller chercher un roi au delà des monts, et d'offrir la cou-

(1) Le poëte contemporain dont nous empruntons ces détails est le seul auteur qui nous fasse connaître cette particularité. (*Berengarii Augusti Panegyricon*, lib. IV.)

(2) *Tum calliditate et muneribus, tum hymenæi exercitio dulcis.* (*Luitpr. Hist.*, lib. II, cap. 15.)

ronne d'Italie à Rodolphe II, roi de la Haute-Bourgogne. Cependant les principaux auteurs de la défection payèrent cher leur parjure, avant même de l'avoir consommé. Le comte Odalric et plusieurs autres conjurés furent massacrés à Brescia, où ils se lassèrent surprendre par un corps de Hongrois à la solde de Bérenger (921). Adalbert, échappé aux dangers de ce conciliabule, n'en mit que plus d'empressement à ouvrir au roi de Bourgogne les portes de l'Italie dont il était le gardien. L'archevêque de Milan, Lambert, unit son influence à la sienne, et prêta son ministère au couronnement de Rodolphe. S'il est vrai, comme l'assure Liutprand, que les Italiens se donnaient à deux maîtres, afin de contenir l'un par la crainte de l'autre (1), leur défiance dut être satisfaite, car on vit alors trois princes qui portaient en même temps le titre de roi d'Italie. Celui qui l'avait reçu trente-quatre ans auparavant fut bientôt réduit à son duché de Frioul, comme Louis l'Aveugle à son royaume de Provence; et lorsqu'après deux ans le parti de Bérenger essaya de se relever sur les rives du Pô, le marquis de Spolète, Boniface, signala son dévouement à Rodolphe par la sanglante victoire de Fiorenzola, où l'empereur ne sauva sa vie qu'en restant caché parmi les morts (923); mais cette vie touchait à son dernier

(1) *Semper Italienses geminis uti dominis volunt, quatenùs alterum alterius terrore coërceant.* (*Luitpr. Hist.* lib. 1, c. 10.

jour. Les Véronais, qui avaient accueilli sa fuite, lui reprochèrent bientôt d'avoir sacrifié la paix de l'Italie à son ambition, en appelant les Hongrois à son aide, et un traître, qui avait déjà éprouvé la clémence de Bérenger, frappa son bienfaiteur sur le seuil d'une église (924). Vérone, où s'était accompli le supplice de Louis III, fut témoin de la fin tragique de son rival, qui expia, sous le poignard de Flambert, la seule cruauté qu'on puisse reprocher à sa mémoire. Sa vie, d'ailleurs, si agitée, avait été honorée par un grand nombre d'actes généreux alors aussi rares que mal appréciés, et l'histoire, non moins injuste que les contemporains, a trop souvent jugé ce prince sur le témoignage de Liutprand qui, pour venger quelques injures domestiques, entreprit de flétrir Bérenger par d'imprudentes calomnies, et sa femme Willa par de honteuses médisances (1).

Interrègne impérial, 924-962. La mort de Bérenger laissa vaquer le trône impérial où, pendant trente-huit ans, la politique des pontifes, l'esprit républicain de Rome, et la rivalité des princes ne permirent à aucun monarque de s'asseoir. Cependant le sang carlovingien n'était pas tari, et la couronne de fer devait passer encore sur la tête de deux descendans indirects de Charlemagne.

Les destinées de l'Italie étaient alors entre les mains de trois veuves que les liens du sang unis-

(1) *Liutprandi Ticin. Hist.*, lib. II, cap. 17, 18; lib. III, *passim*.

saient, et qui exerçaient encore plus d'ascendant par le honteux trafic de leurs charmes, que par leur haute position. Berthe, duchesse douairière de Toscane, avait conservé son crédit dans les contrées qu'arrose l'Arno. De l'autre côté de l'Apennin, Spolète et Camérino subissaient encore l'influence de Marozie qui, veuve du duc Albéric, allait épouser le fils de Berthe (1), pendant qu'Hermengarde, fidèle à l'hymen du marquis d'Ivrée plus qu'à sa mémoire, tenait à ses pieds les plus puissans seigneurs de la Lombardie, et dominait depuis les Alpes jusqu'à l'Adige. Ces trois femmes unirent leurs efforts en faveur du comte de Provence, et Hugues fut roi.

C'est en vain que Rodolphe entreprit de faire prévaloir ses droits. Hermengarde lui ferma les portes de Pavie, l'entraîna par de feintes paroles d'amour dans des fautes qui lui aliénèrent ses amis, et détacha de lui l'archevêque de Milan. Marozie, toute-puissante à Rome, acquit le suffrage du pape, frère utérin de son époux, et les légats de Jean X vinrent recevoir le comte de Provence, que la flotte

Hugues, roi d'Italie. 926.

---

(1) Marozie était la digne fille de Théodora, célèbre courtisane qui avait exercé dans Rome un pouvoir absolu. *Quæ diras habuis natas, Maroziam atque Theodoram. Harum una, Marozia, ex papâ Sergio Johannem, qui post Johannis Ravennatis obitum S. R. Ecclesiæ obtinuit dignitatem, nefario genuit adulterio; ex Alberto (Alberico) autem marchione, Albericum qui nostro tempore romanæ urbis principatum usurpavit.* (*Luitpr. Hist.*, lib. II, cap. 3.)

de Marseille débarqua dans le port de Pise. Peu de temps après Hugues fut couronné à Pavie des mains guerrières de l'archevêque Lambert qui venait de lui rendre un service signalé par la victoire de Novare, où périt Burchard, duc de Souabe, beau-père et allié de Rodolphe.

Sa politique. La nécessité où se trouva le nouveau roi de ménager Gui et Marozie, ne lui permit pas de songer à la dignité impériale. Il lui parut plus prudent d'affermir sa couronne royale par d'utiles alliances. Il rechercha l'amitié du roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, qui effaçait tous les princes de l'Europe par sa valeur et sa prudence. Il ouvrit des relations avec la cour de Byzance, dont le concours lui était nécessaire pour expulser les Sarrazins de ses états. Le doge de Venise, Orso Particiaco, qui pouvait aussi bien le servir que lui nuire, obtint de nouvelles garanties pour sa république. Il importait aussi à Hugues d'entretenir la faveur du saint-siége, et Jean X crut pouvoir compter sur sa protection pour rétablir dans Rome l'autorité de ses prédécesseurs. Mais l'esprit de liberté qui devait enfanter les républiques du moyen âge commençait dès lors à poindre en Italie; il venait de se manifester à Pavie par une conjuration qu'avaient tramée les deux préteurs de cette cité; il allait se réveiller à Rome, sous le patronage d'un tyran et d'une prostituée, de Gui et de Marozie. Le pontife osa re-

vendiquer ses droits usurpés, et périt avec son frère dans une lutte où l'astuce eut plus de part que la force (928).

Gui ne jouit pas long-temps de son crime, et sa mort délivra le roi d'Italie du seul feudataire qu'il eût alors à craindre. Hugues, voulant s'affranchir pour toujours de cette puissante maison de Toscane qui avait été si importune à tous ses prédécesseurs, ne souffrit pas que l'héritage de Gui restât entre les mains de Lambert, leur frère commun. Les liens du sang n'empêchèrent pas l'ambitieux tyran de faire aveugler ce vassal après avoir publié que la duchesse Berthe n'avait pas eu d'enfans de son mariage avec Adalbert, et qu'elle en avait supposé trois afin d'assurer son avenir. En donnant la Toscane à Boson, son frère consanguin, Hugues crut avoir affermi sa famille sur le trône d'Italie; mais il venait d'outrager par une calomnie sans vraisemblance la mémoire de sa mère qui était aussi celle de Gui. Il venait d'humilier Hermengarde et son jeune fils le marquis d'Ivrée. Il venait surtout de jeter l'alarme parmi tous ses feudataires, par la spoliation de Lambert. Tant d'imprudences devaient lui susciter de nouvelles traverses.

Ses ennemis tournèrent d'abord les yeux sur Rodolphe II qui fut rappelé en Italie. Mais Hugues tenait une couronne toute prête à offrir à son compétiteur, en échange de ses prétentions sur la couronne de fer. C'était celle de Provence qui, par la mort de Louis l'Aveugle, venait de passer sur la

Réunion des deux Bourgognes, 930.

tête du comte-roi d'Arles. Le roi de la Transjurane saisit cette occasion de réunir sous ses lois toutes les provinces bourguignones, et cessa d'être le jouet de l'inconstance italienne. En fiançant sa fille Adélaïde à Lothaire, fils de Hugues, il ne faisait perdre à sa maison aucune de ses espérances, tout en la dotant d'un riche royaume. Il paraît que, dans cet abandon d'une couronne mal acquise, Hugues se réserva son comté patrimonial de Provence, précaution pleine de prévoyance, dont il devait un jour se féliciter.

La sécurité, qu'il achetait au prix d'un si grand sacrifice, devait encore, toute précaire qu'elle était, lui faire surmonter les répugnances d'un mariage incestueux. Veuve de deux ducs, et souveraine à Rome, il ne manquait à l'orgueil de Marozie que le bandeau royal. Après avoir précipité de la chaire pontificale l'amant que sa sœur Théodora y avait placé (1), elle venait d'y faire asseoir Jean XI, dont le bruit public attribuait la naissance à son commerce adultère avec le pape Sergius III (2). Celle qui disposait ainsi de la tiare pouvait bien affermir une couronne; Marozie épousa Hugues et partagea le trône où elle l'avait placé.

Albéric, consul à Rome.

Cette union devait porter honte et dommage au troisième époux de la prostituée. Dans un excès d'emportement, dont on ignore le motif, Hugues

---

(1) *Luitpr. Histor.*, lib. II, cap. 13.

(2) *Idem.*, *ibid.*, *an.* 931.

outragea brutalement un des fils de Marozie, jeune homme plein d'énergie et de ressentiment, qui n'avait pu pardonner à l'époux de sa mère d'avoir gratifié un étranger du duché de Spolète et du marquisat de Camerino, récemment réunis par son père Albéric en une même principauté. Albéric, c'était aussi son nom, entreprit d'affranchir les Romains pour venger sa propre injure. « Hé quoi! s'écria-t-il en » présence du peuple assemblé, la dignité de Rome » est descendue à un si honteux degré d'abaissement » qu'elle obéit à des courtisanes! Quoi de plus igno» minieux et de plus révoltant que de voir la cité » romaine périr par l'inceste d'une femme, et ceux » qui furent jadis les esclaves des Romains com» mander aux Romains? Je veux parler des Bour» guignons (1). »

Le vieil orgueil des maîtres du monde s'émut à ces provocations. On évoqua les souvenirs confus de la république, et on s'imagina qu'elle allait revivre, parce qu'un démagogue féodal venait d'être proclamé consul et patrice. Albéric, revêtu de ces dignités mal comprises et mal définies, exerça plutôt dans Rome l'autorité d'un dictateur que celle d'un magistrat républicain (2). Il commandait à

(1) *Luitpr. Histor.*, lib. IV, cap. 12.

(2) Frodoard assure qu'Albéric faisait des actes pontificaux au nom de son frère qu'il tenait en prison. C'est lui qui envoya le pallium à Artaud, archevêque de Reims. Tous les droits étaient alors confondus. (*Histor. Ecclesiæ Rem.*, lib. IV, c. 24.) Muratori cite des monnaies romaines qui

une population redevenue guerrière par contagion et par nécessité; son frère, Jean XI, gouvernait l'église, et la vieille Marozie dominait ces deux pouvoirs. Elle n'avait pas accompagné la fuite du roi Hugues, car ce n'était pas pour partager sa mauvaise fortune qu'elle s'était unie à lui!

L'exemple donné par les Romains encouragea les provinces à secouer le joug du tyran. On ne pouvait plus compter sur Rodolphe, on s'adressa au plus puissant des feudataires germaniques. L'évêque et le comte de Vérone invitèrent Arnold, duc de Bavière et de Carinthie, à venir briguer la couronne d'Italie à la tête d'une armée (934). Cet ambitieux, qui supportait avec tant d'impatience la domination de la maison royale de Saxe, saisit l'occasion qui se présentait d'égaler son rang à celui de Henri l'Oiseleur; mais une bataille déjoua toutes ses prétentions.

Il fallait étayer ce trône, si souvent ébranlé et si mal raffermi. Hugues y fit asseoir à côté de lui son fils Lothaire, dont les vertus naissantes pouvaient rallier ceux qu'avaient éloignés les vices de son père (935). D'ailleurs, l'expérience apprenait chaque jour à ce despote ombrageux que, dans sa propre famille, il ne pouvait compter que sur ses enfans. Si son neveu Théobald avait fidèlement gouverné le duché de Spolète, Hugues s'était repenti d'avoir

---

portent le nom d'Albéric. (*Antiquitates Italiæ*, tom. I, pag. 476.) Luitprand dit de ce tribun : *Civitatis monarchiam obtinebat*. (Lib. v, cap. 1.)

donné celui de Toscane à son frère Boson, et ce grand fief fut transféré d'un frère légitime à un fils bâtard. Un autre parent du roi, l'archevêque Manassès, fit divorce avec son église d'Arles, au prix de trois évêchés, et reçut en même temps le commandement militaire de la marche de Trente qui n'avait pu arrêter le duc de Bavière, et qui, par la perfidie du comte-évêque, devait bientôt donner passage à un ennemi plus redoutable qu'Arnold.

Hugues avait pu vaincre les guerriers de la Germanie; il ne put réduire les Romains, et le consul brava le roi. Vainement il espéra gagner le fils de Marozie, en lui offrant une de ses filles pour épouse. Albéric accepta la main de la belle Alda, mais il ne livra pas Rome à son beau-père qui l'assiégea deux fois sans succès. Le gendre ne se montra pas plus docile que le vassal, et ce fut en vain qu'Odon, cet abbé réformateur dont la médiation était alors puissante, passa de France en Italie pour réconcilier Albéric avec son beau-père (1). Alliances de Hugues.

D'autres mariages et d'autres mesures de prévoyance semblaient devoir affermir la couronne sur la tête de Hugues. Il épousa Berthe de Souabe, veuve de son rival Rodolphe, et se fit ainsi un allié du fils de cette princesse, Conrad le Pacifique, roi mineur des deux Bourgognes. Une de ses filles naturelles, qui portait le même nom que sa nouvelle

(1) *Frodoardi Chron., an.* 942.

épouse, fut destinée à partager le trône de l'empereur d'Orient, Romain II (943), et cette alliance ne fut pas infructueuse pour le roi d'Italie. Enfin, il était prudent de s'assurer l'amitié du marquis d'Ivrée qui pouvait intercepter les communications de l'Italie avec la Provence; dans cette vue, Hugues fit épouser sa nièce Willa à Bérenger, fils aîné d'Adalbert, et, pour satisfaire toutes les ambitions de cette maison, il disposa, en faveur du frère de Bérenger, nommé Anschaire, du duché de Spolète, que venait de laisser vacant la mort de son neveu Théobald (936).

On ne peut supposer que l'intention réelle du roi d'Italie fût d'augmenter la puissance d'une famille déjà trop redoutable à la sienne. Il la trompait pour dissimuler sa haine; mais Bérenger et Anschaire ne furent pas dupes de ces faux semblans d'amitié.

Les deux frères conspirèrent contre Hugues, et leur rébellion éclata au moment où ce prince venait d'éprouver un nouvel échec devant Rome (939). Il est vrai que cette levée de boucliers fut un moment funeste à ses auteurs. Anschaire, battu par le comte du palais Sarilon, perdit le duché de Spolète, qui fut donné à son vainqueur (940), et Bérenger, menacé du supplice déjà infligé au duc Lambert, fut obligé d'abandonner l'Italie. Il trouva une retraite auprès d'Herman, duc de Souabe, qui lui fit espérer la protection du roi de Germanie. Mais les prières de Hugues et surtout les troubles de la France

éloignèrent, pour un temps, l'intervention d'Otton le Grand dans les affaires d'Italie.

Il fut alors possible à Hugues de songer sérieusement à l'expulsion des Sarrazins qui, naguères, avaient saccagé la ville de Gênes, et qui, depuis plus de cinquante ans, étaient établis dans ses domaines patrimoniaux. Il voulait, à tout prix, chasser de Fraxinet leur colonie guerrière qui avait déjà détruit la ville de Fréjus et changé en déserts les cantons riverains du Var et de l'Argens. Avec le secours de la marine byzantine il réussit, en 942, à s'emparer de ce repaire de pirates (1); mais, ne pouvant anéantir les Musulmans, il résolut de les rendre utiles à ses desseins. Ces Infidèles consentirent sans peine à se charger de la garde des Alpes, qui ne leur étaient pas inconnues (2).

Hugues leur en confia les passages pour empêcher Bérenger de revenir dans le Piémont par les défilés de la Haute-Bourgogne (Helvétie); mais les Sarrazins ne songèrent qu'à profiter de leur position pour rançonner les voyageurs et les pèlerins qui se rendaient de France en Italie ou d'Italie en France.

Ce n'était pas par ce chemin que Bérenger devait rentrer en Lombardie. Lorsque ce vassal exilé eut appris par ses émissaires que l'exaspération des Italiens avait été portée à son comble par la tyrannie

(1) *Voyez* le chap. IV.

(2) *Frodoardi Chron.*, *an.* 933, 939, 940, 942.

de Hugues, que tous les cœurs animés de quelques sentimens de fierté s'irritaient des préférences accordées aux étrangers et des libéralités prodiguées aux bâtards du roi provençal, que la nation était tout à la fois humiliée et appauvrie par les tributs dont Hugues venait d'acheter la retraite des Hongrois (944), qu'enfin plusieurs gouverneurs de provinces n'attendaient qu'un chef pour se déclarer; alors Bérenger descendit dans la vallée de l'Adige et s'avança jusqu'aux rives du Pô, par la défection de Manassès, évêque-comte de Trente, qui se laissa séduire à l'espoir du siége épiscopal de Milan, par la trahison de Milon, comte de Vérone, qui avait déjà appelé le duc de Bavière en Italie, ainsi que par l'infidélité intéressée de l'archevêque de Milan, qui céda au désir de conserver sa dignité, et de l'évêque de Modène qui ne résista pas à l'offre de la riche abbaye de Nonentola.

Lothaire II, 946. Hugues, renfermé dans Pavie, y recevait chaque jour l'annonce de quelque nouvelle défection. Il reconnut bientôt que la couronne était perdue pour lui, et que ses derniers efforts devaient tendre à la conserver dans sa famille. Forcé de plier en présence du vœu national et de l'invasion étrangère, il consentit à résigner son orageuse royauté; mais il conjura les grands de ne pas rendre le fils responsables des fautes du père. Le jeune Lothaire parut au milieu des seigneurs assemblés dans la cathédrale de Milan (946). On le proclama roi, et Bérenger lui-même le reconnut, soit qu'il se ressouvînt

qu'un avis de ce prince l'avait naguères soustrait à la vengeance de Hugues, soit que, pour arriver au trône, un crime clandestin lui parût plus sûr qu'une résistance armée. Il voulut aussi tromper Hugues qu'il fit prier de ne pas quitter l'Italie, afin d'y retenir les trésors accumulés par cet avare tyran. Hugues feignit de rester pour mieux assurer sa fuite. Il repassa les Alpes et reparut dans Arles, dépouillé de cette couronne qu'il était allé chercher en Italie, mais riche des épargnes royales dont il ne devait pas jouir long-temps, et qui n'étaient pas même destinées à son fils.

Ce malheureux prince allait suivre de près son père dans la tombe. Bérenger abrégea, par le poison, une vie et un règne que l'empereur Constantin IX (Porphyrogenète) avait pris soin de recommander à sa loyauté, et qui devaient trouver un vengeur dans Othon le Grand. La mort de Lothaire II éteignit la dernière branche féminine des souverains carlovingiens (950); elle mit fin à la domination des Francs en Italie; elle annonça le jour où cette malheureuse contrée cesserait d'avoir un gouvernement national, pour passer sous la dépendance des rois de Germanie.

Fin des Carlovingiens en Italie, 950.

Le royaume d'Arles, dont les destinées avaient été jusque-là étroitement unies à celles de l'Italie, était réservé à une pareille humiliation. Livré à l'anarchie comme l'Italie, sous les règnes de ses deux derniers rois, Conrad le Pacifique et Rodolphe III, il devait, comme elle, arriver au dernier degré de

la dissolution féodale, avant de tomber en partage aux monarques allemands, qui replacèrent ainsi sous la couronne impériale, rétablie à leur profit, tous les états de Charlemagne, à l'exception du royaume de France.

Jetons un coup d'œil sur l'état de la société féodale, telle que la laissa dans ces deux royaumes l'anarchie dont nous venons d'esquisser le tableau.

Démembrement féodal de l'Italie.

L'Italie, depuis long-temps divisée en plusieurs duchés subordonnés à la royauté lombarde, avait reçu les germes de la féodalité franque dans un sol préparé à les recevoir; ils y poussèrent bientôt de profondes racines. Des trois duchés lombards qui avaient survécu à la conquête carlovingienne, le plus ancien cessa d'exister à la mort de l'empereur Bérenger (924). Celui de Bénévent subsistait encore à côté des principautés de Salerne et de Capoue, qui s'étaient formées de son démembrement (851); mais ces trois fiefs, qui ne furent jamais bien liés au système carlovingien, s'en étaient complétement détachés après l'extinction de la race de Charlemagne; et leurs souverains, sans cesse harcelés par les Grecs et les Sarrazins, se mêlaient peu des affaires de l'Italie supérieure. Les ducs héréditaires de Spolète avaient recouvré leur ancienne importance, et leur voisinage de Rome, qui les rendit si redoutables au saint-siége, fit naître en eux le désir de posséder l'empire ou d'en disposer à leur gré. Leurs alliances avec les rois bourguignons, la réunion momentanée du duché de

Toscane, et l'acquisition plus durable du marquisat de Camerino leur donnèrent un si grand ascendant en Italie, que les empereurs allemands s'appliquèrent à changer en commission temporaire leur souveraineté patrimoniale, eux qui devaient assurer aux vassaux italiens, en général, le privilége de l'hérédité. Le duché ou marquisat de Toscane, imparfaitement héréditaire sous les descendans de Boniface Ier. (828-931), et sous trois princes provençaux (931-1001), devait cesser de l'être après la mort de Hugues le Grand, fils de Hubert, pour le redevenir sous la maison d'Est (1027-1115), et perdre encore ce privilége.

Entre la Toscane et le Pô, entre le Pô et les Alpes, des comtes et des marquis, en aussi grand nombre que l'on comptait de villes dans ces deux contrées, exerçaient encore leurs fonctions à titre bénéficiaire. Toutefois les fils y succédaient souvent à leurs pères, et si ces exceptions n'étaient pas devenues la règle commune, il n'en faut pas chercher la cause ailleurs que dans la lutte des factions contraires, dont l'issue était toujours suivie de nombreuses et violentes dépositions.

Parmi tous les feudataires de l'Italie septentrionale, deux seulement placés aux extrémités opposées des Alpes, et préposés à leur garde, jouirent, avant l'arrivée d'Othon le Grand, du droit patrimonial. Nous avons indiqué le duc de Frioul; l'autre était le marquis d'Ivrée qui dominait sur le Piémont et le Montferrat, et dont les états passè-

rent, en 1098, à la maison de Savoie. Plusieurs comtés lombards acquirent plus d'importance et de stabilité lorsque l'empereur Othon Ier. les eut élevés au rang de gouvernemens militaires. Alors prirent commencement les marches ou marquisats de Trévise, de Vérone, d'Est, de Modène, et peut-être de Montferrat (1).

Plusieurs grandes cités, qui auraient pu devenir le siége d'une souveraineté féodale, ne se trouvèrent plus au rang des comtés vers la fin du dixième siècle. C'est que les attributions des comtes y furent absorbées de bonne heure par l'administration municipale, comme à Pise, à Gènes, à Pavie, ou par le pouvoir épiscopal, comme à Milan, à Turin, à Asti, à Bergame, à Lodi et à Plaisance. Trois autres fiefs ecclésiastiques jouissaient d'une souveraineté plus authentique. Nous ne rappellerons pas les droits temporels des papes qui commençaient à être alors méconnus et usurpés par l'aristocratie romaine. Nous avons vu que l'archevêque de Ravenne ne fut pas oublié dans les largesses politiques des premiers Carlovingiens. Plus tard, d'un débris du duché de Frioul, Othon le Grand créa une principauté dont il investit le patriarche d'Aquilée.

Les fiefs temporels d'Italie, marquisats, comtés

(1) Nous disons *peut-être*, parce que Sigonius et Benvenuti font instituer ce marquisat en faveur d'Almaran, gendre d'Othon le Grand. Nous ignorons s'il a existé un personnage de ce nom, mais nous pouvons affirmer qu'il n'a pas épousé une fille d'Othon.



ou seigneuries, ne devinrent des principautés qu'à l'époque où l'empereur Conrad II, le Salique, les déclara héréditaires à la diète de Roncaglia (1026); et les fiefs ecclésiastiques cessèrent de l'être par la révolution insensible, ou du moins inaperçue dans l'histoire, qui changea en républiques toutes les cités gouvernées par leurs évêques (1).

Démembre- féodal du royaume d'Arles.

Dans le royaume d'Arles le système féodal ne s'était pas encore arrêté à la fin du dixième siècle dans des bornes régulières et dans des familles héréditaires. Plusieurs causes locales, la présence des Sarrazins en Provence et dans les Alpes, les prétentions des rois bourguignons à la couronne impériale, la cécité de l'empereur Louis III, la réunion des deux Bourgognes encouragèrent l'insubordination des vassaux, qui se levèrent en armes pour faire rendre à l'un d'entre eux le fief dont il avait été dépouillé (1001); et, lorsqu'après un règne anarchique (2), Rodolphe III légua le royaume à l'empereur Conrad le Salique (1033), cette circonstance suffit pour achever dans ce pays l'œuvre déjà fort avancée de la féodalité. C'est alors qu'on trouve presque tous les comtés transformés en principautés d'autant plus indépendantes que les empereurs allemands, nouveaux suzerains du royaume, étaient trop loin pour défendre leurs droits et portaient ailleurs leur ambition.

(1) Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, tom. I, chap. 2 et 6.

(2) *Alperti monachi de Diversit. temp.*, lib. II.

Le fief le plus important du royaume d'Arles, le comté de Provence, créé par le roi Hugues, en faveur de son neveu Boson Ier. (926), se fixa après lui dans la maison d'un second Boson, dont le fils, Guillaume le Grand, acquit aux siens un glorieux et légitime droit de patronage sur la province qu'il délivra pour toujours de la domination musulmane (972). Plusieurs comtés, autrefois compris dans le duché d'Arles, se trouvaient alors réunis au domaine direct des comtes de Provence, ou relevaient de lui, comme la vicomté de Marseille. Quelques autres s'élevèrent, durant le cours du onzième siècle, à la supériorité territoriale, et ne reconnurent pour suzerain que le roi. Tels furent, entre la Durance et la Drôme, le marquisat de Provence (comtat d'Avignon), qu'une nièce de Guillaume porta en dot aux comtes de Toulouse; la principauté d'Orange, dont le premier comte propriétaire fut, vers l'an 1000, Giraud Adhémar, seigneur de Monteil (Montélimart), et qui devint si redoutable aux comtes de Provence dans les mains des seigneurs de Baux. Tel fut le comté de Forcalquier qui, outre le diocèse de Sisteron, comprenait le Gapençois et l'Embrunois, transportés vers l'an 1200 aux dauphins de Vienne. Telle fut la maison de Baux, dont les domaines dispersés sont restés distincts jusqu'à nos jours du comté de Provence, sous le nom de *Terres Baussenques*. Telles furent enfin, non loin des rives du Var, les seigneuries de Vintimille, de Castellane et de Grimaud (Grimaldi), qui,

formées ou agrandies aux dépens des Sarrazins, fondaient sur le droit de conquête leurs prétentions à la souveraineté (1).

Au nord de la Provence, le Diois, le Valentinois et le Viennois avaient des comtes souverains dont l'histoire n'a pu saisir la filiation jusqu'au douzième siècle. Le Viennois passa, vers l'an 1150, dans la maison d'Albon qui avait, dès l'an 1044, dépossédé l'évêque de Grenoble de la seigneurie du Grésivaudan, et qui s'attribua plus tard la suzeraineté des comtés réunis de Valence et de Die.

Depuis que le roi de France, Lothaire, avait cédé le comté de Lyon à Conrad le Pacifique, le Forez et le Beaujolais qui en faisaient partie étaient devenus des fiefs directs du royaume d'Arles. Le domaine utile en resta aux comtes de Lyon; mais, vers 1060, cette cité reconnut pour seigneur son archevêque. Il en fut de même dans le comté de Bourgogne, où le métropolitain de Besançon acquit la souveraineté de sa ville pendant que le comte possédait directement ou indirectement, outre la province de ce nom, les comtés de Châlons, de Mâcon, de Montbéliard, de Bugey, les seigneuries de Salins et de Neufchâtel, etc. Le premier comte-propriétaire de Bourgogne fut Otte Guillaume, né du mariage d'Adalbert, roi d'Italie, avec Gerberge,

(1) On trouve également une noblesse immédiate dans les autres parties du royaume d'Arles. Ainsi les baronnies de Miolans, de Montmayeur, de Chevron et de Blonay, en Savoie, ne relevaient que de l'empereur.



héritière du comté de Châlons (995). Si grandes furent les prétentions de cette maison à l'indépendance que Renaud, fils d'Otte Guillaume, refusa l'hommage à l'empereur Henri III, sous prétexte qu'il ne relevait que de Dieu et de son épée. Si la position des comtes de Bourgogne à l'égard des rois d'Arles donnait lieu à de semblables contestations, pourrait-on se flatter de déterminer d'une manière précise les rapports féodaux des vassaux dont ils réclamaient eux-mêmes l'allégeance? La difficulté deviendrait encore plus insurmontable si nous entreprenions de ranger dans leur place hiérarchique les nombreux seigneurs de la Transjurane, dont la plupart, ce semble, passèrent sous la suzeraineté directe de l'empire.

Maison de Savoie.

De toutes ces familles féodales qui se rendirent souveraines dans le royaume d'Arles, il en est une qui vit encore et qui tient un rang honorable parmi les têtes couronnées : c'est la maison de Savoie qui eut pour fondateur Humbert *aux blanches mains*, comte de Maurienne, que la plupart des historiens reconnaissent pour fils du saxon Bérold, vice-roi d'Arles sous Conrad le Pacifique (1), tandis que d'autres le font descendre du roi Louis l'Aveugle par son aïeul Constantin, prince de Vienne (2).

---

(1) Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*. — *L'art de vérifier les dates* d'après le chevalier de Rangone, etc.

(2) Le Sage, d'après une note de d'Hozier, fondée sur les titres du Cartulaire de Vienne.

Le manoir primitif de la famille de Savoie fut le château de

Humbert obtint de Conrad le Salique le Chablais, le Bas-Valais et Saint-Maurice, en récompense du zèle qu'il avait mis à défendre les droits du monarque allemand contre les prétentions de ses compétiteurs. Ce patrimoine primitif des princes de Savoie reçut de rapides accroissemens, surtout après le mariage d'Amédée I avec l'héritière du marquisat de Suse, si bien que par des alliances, des héritages, des conquêtes et des donations, il est devenu un royaume qui n'est pas sans poids dans la balance politique de l'Europe. Une des plus anciennes acquisitions de la maison de Savoie, celle du comté de Genève, lui donna des droits sur cette ville; mais les évêques genévois surent conserver l'autorité temporelle que Conrad le Salique avait confirmée à Burchard, en 1034, et cette principauté ecclésiastique releva toujours de l'empereur jusqu'à la réforme de Calvin. Nous venons de voir que les archevêques de Lyon et de Besançon avaient aussi fait reconnaître leur souveraineté. Il faut encore ajouter à ces prélats feudataires les métropolitains de Tarantaise et de Vienne, les évêques-princes de Bâle, de Lausanne, de Nyon, de Bellai, de Valence, de Gap et de Die, ainsi que les abbés de Saint-Gall, de Saint-Claude et de Saint-Bernard.

Enfin, pour recueillir ici tous les débris du

Charbonnières près d'Aigue-Belle, puis Suse, puis Chambéry vers l'an 1300.

royaume d'Arles, nous ferons une mention générale des villes qui, aux deux extrémités opposées, sur la Méditerranée et dans les Alpes-Helvétiques, commencèrent dès lors à fonder leur indépendance municipale, et enfin des cantons forestiers de la Suisse, dont la liberté ne reconnut d'autre suzerain que l'empereur, jusqu'à l'époque où l'oppression autrichienne les força de s'ériger en républiques.

§ II. *Décadence et chute des Carlovingiens en France.*

Quoique le régime féodal fût plus ancien en Italie qu'en France, quoique la France en eût reçu le principe de la Germanie, c'est pourtant en France qu'il atteignit d'abord tous ses développemens et qu'il reçut l'organisation la plus régulière. Avant qu'aucun acte souverain eût reconnu dans les autres états la transmission héréditaire des grands fiefs, Charles le Chauve avait accordé ce privilége aux gouverneurs de plusieurs grandes provinces; et si l'édit de Kiersy ne le rendit pas commun à tous les comtes du royaume, comme on l'a faussement allégué, il n'en est pas moins vrai que depuis ce jour l'institution royale des vassaux devint l'exception à la règle générale qui avait consacré le principe de l'hérédité; et quant au droit de guerre privée, qui devait amener à sa suite tous les autres attributs de la souveraineté, malgré l'édit de Pistes qui avait défendu aux feudataires français de fortifier leurs châteaux, tous ceux à qui la guerre ci-

vile avait mis les armes à la main trouvèrent dans les attaques du dehors un motif plausible de ne plus les déposer. Ils s'en servirent bien moins pour la défense du royaume que pour s'agrandir aux dépens de leurs voisins. La guerre se fit donc de seigneur à seigneur; les forts opprimèrent les faibles, et dans cette foule de comtes, d'abord égaux en titre et inégaux en puissance, les uns devinrent les vassaux des ducs provinciaux, les autres, sans changer de dénomination s'arrogèrent tous les pouvoirs attachés à la dignité ducale qui tombait presque partout en désuétude, et ne reconnurent plus d'intermédiaires entre eux et le trône (1). Ces gouverneurs de provinces qui prévalurent sur les autres, interceptèrent le cours de l'autorité royale qui n'arriva plus jusqu'à la nation, et moyennant quelques devoirs stipulés dans le serment d'*hommage* (2), mais qu'ils ne rendaient pas toujours au

---

(1) *Nempè si qui ducum vel comitum potentiores erant, circùmquàque manus injicere et vicinas sibi provincias vastare sibique subjicere non cessabant, regnum quoque sibi usurpare moliebantur. Ex his, Arnulfus, comes Flandrensis, multa inepta agere cœpit, captoque Monasteriolo, castro regio, Pontivam provinciam propriæ ditioni subegit.* (*Chronic. centul.*, tom. VIII, pag. 274.)

(2) « Doit l'homme (le vassal), joindre ses deux mains en nom d'humilité et mettre ès deux mains de son seigneur en signe que tout lui voue et promet foy. Et le seigneur ainsi le reçoit, et aussi lui promet à garder foy et loyauté, et doit l'homme dire ces paroles : « Sire, je viens à votre ho- » mage et en votre foy et deviens votre homme de bouche et

prince, ils exercèrent chacun dans leur territoire une puissance souveraine (1). Les offices de ducs et de comtes étaient devenus de véritables fiefs qui avaient sous leur mouvance les anciens bénéfices royaux compris dans le ressort de leur juridiction. Les vassaux de la couronne, aussi-bien que les comtes subalternes, descendirent sous la suzeraineté des ducs ou des comtes majeurs qui mirent ainsi dans leur dépendance les possesseurs des fonctions publiques et des biens féodaux, tous héréditaires comme eux. Et, pour ce qui est des hommes libres, que la puissance royale ne pouvait plus atteindre ni protéger, on imagina des expédiens pour les classer de gré ou de force, eux et leurs domaines, dans la société féodale, les uns comme seigneurs, les autres comme serfs de la glèbe (2).

Parmi les gouvernemens rendus héréditaires par privilége spécial, durant le neuvième siècle, et qui restèrent toujours au premier rang de la hiérarchie féodale, nous trouvons les duchés de France et de

---

» de mains, et vous jure et promets foy et loyauté envers » tous et contre tous, et garder vostre droict en mon pou- » voir. » (*Secundum scire et posse.*) Bouteiller, *Somme rurale*, liv. 1, tit. 81.

(1) *Gothorum princeps Bernardus in comitatu suo ut rex ibat.* (*Ex translat. reliq. sancti Baudelii*, tom. IX, pag. 111.)

(2) *Efficitur servus liber, liber quoque servus,*
Vernaque fit dominus, contrà dominus quoque verna.
ABBON. *Monachi*, lib. 1.

Bourgogne, les comtés de Vermandois, de Toulouse et de Flandre. Le duché d'Aquitaine, qui alors aspirait plus haut, devait finir par se contenter de cette même supériorité, et celui de Normandie n'existait pas encore. L'ordre féodal acheva de s'établir en France pendant les troubles intérieurs qui suivirent la mort de Charles le Gros et précipitèrent la ruine de la race carlovingienne.

Élection de Eudes, 888.

La plus capitale atteinte portée aux lois constitutionnelles de la monarchie, par l'aristocratie féodale, ce fut d'étendre l'éligibilité royale hors de la famille souveraine. Que cette violation du pacte sociale ait été nécessitée par le danger de la France qui réclamait un défenseur, ou qu'elle fût un audacieux essai de la toute-puissance des grands, elle servit merveilleusement la cause féodale en donnant la mesure des conditions que les vassaux pourraient imposer désormais par la reconnaissance ou par la crainte aux rois élus comme aux rois héréditaires.

Les usurpations de la couronne furent funestes à l'autorité royale, non-seulement parce qu'il fallait en récompenser les complices, mais parce que les vassaux restés fidèles à la dynastie carlovingienne se trouvèrent dans la nécessité d'exercer un pouvoir souverain pendant ces vacances de la royauté légitime. Ainsi, la fidélité eut les mêmes effets que la félonie. La première usurpation apprit aux Français que la royauté avait cessé d'être inviolable.

Pour écarter à jamais les princes carlovingiens

du trône qu'il avait usurpé, il ne manqua peut-être à Eudes que d'être père. Il semble aussi que le moment n'était pas encore arrivé de voir une famille, même usurpatrice, exclusivement investie du pouvoir suprême. Il fallait à la féodalité, pour achever son ouvrage, que la couronne restât long-temps incertaine entre deux familles. C'est ce qui fit qu'un second duc de France, élu roi par ses pairs, ne transmit pas le sceptre à son fils, et qu'entre le premier essai et l'accomplissement définitif du changement de dynastie, il s'écoula un siècle entier (888-987).

Eudes, en repoussant les Northmans des portes de Paris, n'avait pas sauvé la capitale du royaume, car le royaume n'avait pas de capitale, ni les rois de résidence fixe. Il avait seulement défendu la cité dont il était comte. Mais ces exploits rappelaient ceux de son père, Robert le Fort, qui avait péri en combattant les mêmes ennemis, et le désigna à l'opinion comme le seul homme capable de rendre la paix au royaume.

Robert, par ses exploits contre les Northmans, avait mérité le gouvernement du duché de France que Charles le Chauve lui conféra avec solennité dans une assemblée nationale (861). Eudes, après la mort de son oncle Hugues l'abbé (1), ajouta au comté de Paris ce duché de France qui ne devait

(1) Je m'étonne que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* aient omis Hugues l'Abbé dans la *Chronologie des ducs de France*.

plus sortir de sa famille, et enfin sa valeur lui apla-nit le chemin du trône. Toutefois il serait difficile de décider s'il dut la couronne à la reconnaissance du peuple ou à sa propre hardiesse, s'il la reçut ou s'il la prit.

On ne peut dire qu'il fut élu par la nation parce qu'il n'y avait pas une nation. Il ne le fut pas même par les magnats du royaume, parce que chacune des grandes populations de la Gaule avait déjà ou voulait avoir un roi qui lui appartînt. Eudes fut proclamé ou reconnu par les vassaux de son duché de France et de son comté de Paris, comme le fut dans le même temps, à Saint-Maurice, le comte Rodolphe Welf; comme le fut en Aquitaine Rainulfe II, comte de Poitiers (1), comme aurait pu l'être Baudouin II de Flandre, ou tout autre grand feudataire.

Les Neustriens lui donnèrent la préférence, non-seulement à cause de ses hautes qualités, mais parce qu'il était d'un sang neustrien (2), et que les princes

(1) *Odo, filius Rudperti, in Galliâ usque ad Ligerim, et in Aquitaniâ ultràque in Galliâ Ramnulfus regium nomen invasére.* (*Herman. Contr. Chronic.*)

(2) *Francia lætatur quamvis is Neustricus esset.*
Abbon., *de Bello Paris.*, lib. II, v. 447.

Plusieurs auteurs quasi-contemporains le font d'origine saxonne (*genere saxonici*), que les bénédictins entendent de Saisseau en Normandie. Voyez, dans la préface du tome X du *Recueil des historiens*, les sept opinions relatives aux ancêtres de Robert le Fort, et par suite des rois capétiens.

étrangers ou lointains ne convenaient pas plus au pays qu'un monarque puissant n'aurait convenu aux vassaux. Aussi Gui de Spolète, qui était venu s'offrir pour roi aux Francs occidentaux, et qui fut même couronné par l'évêque de Langres, ne trouva quelques partisans que dans le duché de Bourgogne, et n'osa pas engager avec Eudes une lutte où il aurait succombé.

Il est clair, jusqu'à l'évidence, que les Français ou Francs Gaulois ne pouvaient plus supporter un prince d'origine étrangère, et que la présence sur le trône des descendans de Charlemagne était un témoignage odieux de la domination germanique, en même temps qu'elle rappelait aux vassaux tous les efforts qu'avait tentés cette famille pour réprimer leurs usurpations. La suite prouvera que la fidélité aux Carlovingiens se retrouvait encore dans les lieux de leur origine, parmi les descendans de ces mêmes Ostrasiens qui leur avaient conquis le trône.

Le témoignage de plusieurs annalistes, qui dési-

On le fait descendre de Wittikind, de Saint-Arnoul, d'un Nibelong, comte de Madrie, de Charlemagne, par une concubine, d'Ansprand, roi des Lombards, de la colonie saxonne de Saisseau, et enfin des Welph de Bavière. Suivant cette dernière hypothèse de Chifflet, d'ailleurs plausible, Robert était fils du comte Conrad Welph d'Altorf, neveu de l'impératrice Judith, frère de Hugues l'Abbé et de Conrad, comte de Paris, qui fut l'auteur de la maison transjurane de Bourgogne.

gnent Eudes sous le nom de *régent* et *de gouverneur du royaume* (1), permet de croire qu'il fut regardé comme tuteur de Charles par une partie des seigneurs qui lui jurèrent fidélité. De ce nombre fut peut-être le comte Baudouin, petit-fils de Charles le Chauve, par sa mère Judith, qui ne tarda pas à se joindre aux ennemis du nouveau roi, et qui, d'accord avec Foulques, archevêque de Reims, invita Arnulfe à venir prendre possession d'un royaume qui lui appartenait (2). Le roi de Germanie, qui avait d'autres desseins, n'accepta pas le présent qu'on lui offrait. Il aima mieux faire reconnaître sa suprématie aux usurpateurs, que de disputer des trônes à des hommes capables de les défendre. La seule compétition de l'empire lui paraissait convenable au chef de la maison carlovingienne. Il se contenta donc de citer devant lui le héros qui régnait en Neustrie, et lorsque Eudes eut promis, dans la diète de Worms, d'être fidèle au o de Germanie, Arnulfe lui fit accepter le symbolique don d'une couronne royale que le roi de France plaça lui-même sur sa tête dans la cathé-

(1) *Chron. S. Benigni.* — *Hugon. Floriac. libellus.*

La *Chronique de Tours* rapporte que Eudes fut élu roi à condition de remettre dans sept ans la couronne à Charles; mais il devait conserver le titre suprême et avoir en bénéfice tout le pays compris entre Orléans et Paris jusqu'à l'Océan. (*Chron. Turon.*, tom. IX, pag. 47.)

(2) *Ut regnum sibi debitum reciperet.* (*Annal. Vedast.*, *an.* 888.)

drale de Reims, parce que l'archevêque Foulques lui refusa son ministère (1).

Cette reconnaissance de l'usurpateur, par le bâtard qui représentait seul la dynastie légitime, fit rentrer dans l'obéissance de Eudes l'inconstant Baudouin qui devait le braver encore; et plusieurs vassaux, qui jusque-là avaient eu des scrupules, n'hésitèrent plus à lui jurer fidélité. Eudes forçait d'ailleurs la soumission par d'utiles exploits, en délivrant une seconde fois Paris des attaques des Northmans, qui perdirent dix-neuf mille hommes à la journée de Montfaucon, la plus sanglante de toutes les batailles livrées aux pirates du Nord.

Ceux que ne touchait pas la gloire de l'usurpateur, et qui avaient dédaigné l'amnistie publiée au sacre de Reims, résistèrent difficilement à ses caresses, à ses menaces, ou même à ses armes (2). Eudes avait déjà châtié l'insubordination de Baudouin en dévastant le comté de Flandre; il songea ensuite à réduire Rainulfe qui, fils d'un duc de Gothie (Bernard II), et puissant vers les Pyrénées par la nombreuse clientèle de sa maison, touchait au moment d'être reconnu roi dans la Septimanie et la Marche espagnole. Il venait d'offenser ce rival

(1) *Annal. Vedast., an.* 888, tom. IX, pag. 88.

(2) *Odo rex francos qui suo nolebant se subdi dominatui, partìm blanditiis partìm terroribus sibi sociare festinabat. ....Odo verò rex Remis., ab omni populo rex adclamatur; ibique eis, qui se spreverant, delicta piè indulsit.* (*Annal. Vedast., an.* 888.)

en lui retirant le comté de Poitiers, dont il donna l'investiture à son frère Robert, et il passa la Loire pour mettre le nouveau comte en possession de ce fief. Rainulfe n'osa pas recourir aux armes pour soutenir ses droits, et, en gage d'une fidélité mensongère, il livra à Eudes le jeune fils de Louis le Bègue. Le roi rentra en France, où le rappelaient les Northmans et les vassaux réfractaires. Sa présence tint en respect les pirates de la Seine, et l'exemple sévère qu'il fit de son cousin Waltgaire épouvanta les seigneurs neustriens sans les décider à une soumission sincère (1).

Une ligue mieux combinée que celle des vassaux du nord s'était formée dans le midi. Rainulfe y avait fait entrer son vaillant frère Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, et le Northman Rollon, qui occupait toute la Neustrie maritime. Le danger était trop menaçant pour que Eudes laissât à un autre qu'à lui la gloire d'en triompher. Ce fut au moins le conseil que lui donnèrent ses ennemis secrets, si nous en croyons l'annaliste de Saint-Vaast. Ils espéraient beaucoup d'une expédition chez un peuple qui avait donné tant de preuves de son aversion pour le joug neustrien, et, dans le cas où Eudes ne succomberait pas aux dangers qui paraissaient l'attendre, son éloignement ne devait-il pas laisser un champ libre aux envahisseurs du pouvoir royal?

(1) *Annal. Vedastini, an.* 889.

Rainulfe n'était plus, lorsque Eudes arriva en Aquitaine; il avait succombé au poison (892). Ses frères, Ebles et Gozbert, que la perfidie des Neustriens avait instruits d'avance de l'arrivée du roi, essayèrent de lui résister et perdirent la vie dans cette courte lutte. Néanmoins, l'Aquitaine ne fut point pacifiée. Si le comte Adhémar, neveu d'Eudes, resta fidèle à son oncle dans le comté de Poitiers, dont il venait d'être revêtu (1), Guillaume le Pieux, qui avait obtenu du roi l'investiture du duché d'Aquitaine, se mit bientôt en rébellion ouverte (893).

Couronnement de Charles III, 893.

Les ennemis de Eudes avaient mis à profit son absence. Dès le mois de janvier 893, l'archevêque Foulques, soutenu par le comte Herbert de Vermandois, réunit à Reims les principaux seigneurs des provinces voisines, et leur fit reconnaître Charles pour fils de Louis le Bègue et pour roi; tous s'engagèrent par serment à combattre l'usurpateur (2).

L'appui de l'étranger était nécessaire au prince légitime. Foulques, qui était bien plus homme d'état qu'homme d'église (3), entreprit d'intéresser tous les souverains à sa cause. Au roi de Germanie, Arnulfe, il écrivit pour se justifier de ne l'avoir pas consulté avant l'élection de Charles, mais qu'on

---

(1) *Adhemari Caban. Chron.*, tom. VIII, pag. 233.

(2) *Annal. Vedastini, an.* 892, 893. — *Odone rege in Aquitaniâ commorante, Francorum principes ex permaximâ parte ab eo deficiunt, etc.* (*Annales Mettens.*, *an.* 892).

(3) *Vir valdè nobilis et palatinis assuetus officiis* (*Frod. Hist. Rem.*, lib. IV, c. 1.)

n'avait fait que suivre l'*ancienne coutume des Francs, en choisissant un prince de lignée royale, sans égard pour son âge ou pour sa puissance*; que le jeune roi, véritable sang de Louis le Bègue, comme l'attestait la ressemblance de ses traits, rendrait à l'aîné de sa famille l'obéissance qui lui était due, et qu'Arnulfe, à son tour, pourrait trouver en lui un protecteur pour son fils Louis qui venait de naître. La justice et la politique exigeaient donc que le roi de Germanie portât secours à son parent (1).

Gui, empereur et roi d'Italie, reçut un semblable message de Foulques, et, pour reconnaître le service qu'on attendait de lui, le prélat lui dénonça les intentions hostiles d'Arnulfe à son égard (2).

L'influence du saint-siége n'était pas à dédaigner; et l'archevêque de Reims disposa si bien Formose pour sa créature royale, que ce pontife sollicita de son côté Arnulfe en faveur du Carlovingien de France, et fit défense à Eudes d'envahir le royaume de Charles (3).

Eudes fit peu de cas des injonctions et des menaces pontificales, se réservant de détourner, par de prudentes soumissions, l'inimitié plus dangereuse du roi de Germanie. Il manda d'abord à ses partisans de tenir bon jusqu'à son arrivée, et lorsqu'il se Guerrre civile.

(1) *Frodoardi, Hist. eccles. Remens.*, lib. IV, c. 5.
(2) *Id., ib.*, c. 2.
(3) *Id., ib.*, lib. IV, c. 2.

trouva en présence de l'armée confédérée, il ne fut pas même obligé d'en venir aux mains. Les vassaux d'Héribert, de Richard, de Guillaume et d'Adhémar abandonnèrent les drapeaux du roi légitime dès que l'usurpateur leur eut rappelé leurs sermens (1).

Charles n'avait pas trouvé un guerrier qui voulût mourir pour lui, ni en rase campagne, ni dans les murs de Reims. Chassé du trône où il était à peine assis, il alla implorer à Worms le protecteur naturel de sa famille. Il en obtint un accueil favorable, et les comtes de la Meuse reçurent l'ordre de marcher à son secours (894). Les vassaux lorrains s'avancèrent en effet jusqu'aux bords de l'Aisne; mais, comme ils étaient pour la plupart secrètement dévoués à Eudes, ils se dispersèrent dès que ce prince se fut montré sur l'autre rive (2). Charles, avec les partisans qui lui restèrent fidèles, se jeta dans le duché de Bourgogne, qui fut traité en pays conquis, le pillage étant la seule ressource qui restât à un roi sans royaume. Mais les plaintes du peuple parvinrent jusqu'au modérateur des rois.

Arnulfe, qui ne perdait pas une occasion de faire éclater sa suprématie, cita à son tribunal les deux compétiteurs du trône de France, afin de mettre un terme à des divisions qui, en autorisant l'anarchie, favorisaient le développement du principe féo-

---

(1) *Annal. Vedast., an.* 893.
(2) *Annal. Vedast., an.* 894.

dal et la ruine de l'autorité royale. Charles fut dissuadé de se rendre à Worms, où il craignait qu'on ne lui demandât compte des dévastations commises par son armée; Eudes ne manqua pas de comparaître devant un monarque qu'il avait déjà su fléchir, et que ses présens ne trouvèrent point indifférent (895). Il assista au couronnement du roi de Lorraine Zuentibolch, qu'il négligea peut-être de mettre dans ses intérêts, et dont le parti de Charles sollicitait secrètement la protection. Foulques voulut aussi se rendre Arnulfe favorable; mais il s'y prit trop tard, et l'ambassade qu'il conduisait en Germanie eut un destin malencontreux. Eudes la trouva sur son chemin pendant qu'il revenait de Worms, la mit en déroute, et s'empara des riches présens que l'archevêque de Reims portait au roi de Germanie. Ainsi Charles fit les frais des largesses de son rival.

Cependant le roi de Lorraine amena le secours qu'il avait promis, et dont une partie du royaume devait payer les services. Eudes était alors en Aquitaine, et son absence compromettait le sort de la Neustrie. Mais la résistance de Laon, qui triompha des efforts réunis de Charles et de Zuentibolch, encouragea la fidélité des uns et la défection des autres. Baudouin de Flandre, son frère Rodolphe, comte de Cambrai, et Régnier, comte de Hainaut, passèrent sous les drapeaux du roi de Lorraine, et lui offrirent la couronne de son allié. Cette trahison ne profita qu'à Eudes qui, à son retour d'Aquitaine,

reçut des propositions d'accommodement que lui faisait, au nom de Charles, le comte Herbert de Vermandois. Zuentibolch ne l'attendit pas, et Baudouin se trouva hors d'état de résister à toutes les forces du roi qui, après l'avoir chassé du monastère fortifié de Saint-Vaast d'Arras, enleva à Rodolphe les châteaux de Saint-Quentin et de Péronne.

Le don de ces deux places récompensa l'empressement qu'Herbert avait mis à se soumettre; Baudouin suivit son exemple et recouvra Arras; Foulques lui-même se laissa entraîner et livra à Eudes la ville de Reims, la seule qui fût restée fidèle à Charles. Ce malheureux prince ayant tout perdu se réfugia en Lorraine (896).

Partage du royaume, 896.

Il paraît que les chefs du parti de Charles s'étaient décidé à reconnaître le roi de Paris sur la parole donnée par Eudes de céder au prétendant une partie du royaume. Ils n'intercédèrent pas en vain, et, après de nombreux messages échangés de part et d'autre, Charles se rendit auprès de Eudes, dont il obtint plus de promesses que de provinces (1). Mais ces promesses étaient sincères et sur-

(1) Les auteurs contemporains ne disent rien de plus de ce partage, et je ne sais pourquoi les modernes se sont crus en droit de reléguer Eudes en Aquitaine. L'auteur sur lequel on se fonde écrivait dans le onzième siècle, et il était si ignorant qu'il affirme que Eudes régna au midi de la Seine jusqu'en Espagne et sous la sujétion de Charles. (*Brev. Chron.*, tom. VIII, pag. 25.) C'est moins et plus qu'il ne faut. Eudes n'étendit pas sa puissance jusqu'en

tout prochaines, si on leur assigna pour terme la mort du prince qui les faisait. En effet Eudes, qui n'avait pas d'enfant, ne prit aucune mesure pour assurer le trône à sa famille (1), et quand il mourut à La Fère, il recommanda aux seigneurs qui l'entouraient d'être fidèles au roi Charles, n'assignant pour héritage à Robert que son duché (2).

Robert, frère de Eudes, apporta le premier ses sermens aux pieds du légitime monarque, et obtint la confirmation du duché de France. Richard et Guillaume le Pieux vinrent après lui; le comte de Flandre remplit ce devoir par des envoyés. Herbert n'avait pas besoin de recourir à des protestations. Charles, seul roi, 1 janv. 898.

L'empressement des grands vassaux à reconnaître Charles semblait promettre à ce prince un règne paisible; mais cet espoir était trompeur, parce qu'il reposait sur des sermens qui avaient perdu toute valeur. Ce même Baudouin, si prompt à jurer obéissance, désobéit au roi peu de mois après, en prenant Péronne de vive force, et s'il rendit Arras à

Espagne, lui qui, comme l'observe un judicieux Allemand, ne régna que jusqu'à la portée de son épée. *War es ihm nicht möglich, eine solche Macht tzu gewinnen, dass er irgend weiter hätte regieren können, als sein Schwert reichte.* (*Luden, allgemeine Geschichte.* III B., 1 cap.)

(1) Je ne sais où Adhémar de Chabanais a pris que Eudes laissa un fils nommé Arnulfe, qui régna quelque temps après lui. (*Adhem. Caban. Chron.*, tom. VIII, pag. 233.)

(2) *Chron. Turon.*, tom. IX, pag. 49.

Charles, ce fut pour assassiner Foulques à qui le prince en avait fait don (1).

Suites de la restauration.

Lorsqu'une fois le trône a été ébranlé, toutes les secousses compromettent son existence, et rien n'est plus favorable aux adversaires de la royauté que le passage de la légitimité à l'usurpation et le retour de l'usurpation à la légitimité. Cette double fortune se présenta deux fois aux grands feudataires pendant la décadence carlovingienne, et Dieu sait s'ils en profitèrent! Qui aurait pu mettre obstacle à leurs empiétemens? Dans les trois grands royaumes démembrés de l'empire le pouvoir royal électif était réduit à subir la loi des vassaux. En Italie, l'obéissance mercenaire des grands flottait entre les deux princes qui s'y disputaient la couronne; le règne d'un enfant encourageait à tout oser ceux de l'Allemagne et de la Lorraine, et ce que la faiblesse de l'âge portait de dommage à la royauté germanique, l'impuissance morale du monarque français ne put en garantir sa couronne. Ainsi la restauration de la maison royale, loin de ramener à un centre commun l'action de tant de pouvoirs épars, ne fit qu'imprimer une activité nouvelle au travail

(1) C'est ici que finit la *Chronique de Saint-Vast*, la plus complète et la plus sûre pour tout ce qui concerne le règne de Eudes. Elle est quelquefois expliquée par les *Annales de Metz*, qui ont copié Reginon; jamais par celles de Fulde, qui ne nomment Eudes qu'une fois pour rappeler l'hommage que ce prince fit à Arnulfe. Frodoard est précieux dans ce qui concerne la politique de Foulques.

de la dissolution sociale. Comme il ne restait presque plus rien à perdre à la monarchie, ceux qui s'étaient rendus puissans de ses dépouilles n'aspiraient plus qu'à grossir, au détriment les uns des autres, la part qu'ils avaient eue dans le grand butin. C'est alors que s'exerça dans toute son étendue, sans mesure comme sans loi, le droit de guerre privée contre lequel les successeurs de Charlemagne avaient protesté tant de fois et si vainement. Les vassaux les plus faibles ou les moins habiles devinrent les sujets des plus forts, et la victoire fixa le rang hiérarchique que chacun devait occuper dans la société nouvelle. Le nombre des arrière-vassaux, que la violence avait faits, s'accrut prodigieusement par les sous-inféodations dont l'usage devint général à la fin du onzième siècle (1).

Spoliation du clergé.

Plus que jamais l'Église, pour parler son langage, fut en proie aux loups ravisseurs; elle perdit une seconde fois son patrimoine, qui eut en grande partie le sort des héritages allodiaux, absorbé comme eux dans le territoire féodal d'où devait un jour le faire sortir encore la piété et la politique des rois. La spoliation ne s'arrêta pas là. On vit les seigneurs qui avaient usurpé les biens du clergé s'attribuer aussi les dignités ecclésiastiques, ou en disposer en faveur de

---

(1) *Hugo voluit comites reliquosque proceres suos animosiores et fortiores ad propugnandam regionem* (*ducatum Franciæ*) *efficere; ideòque omnes aut muneribus aut honoribus* (*feodis*) *ampliavit.* (*Gesta consul. Andegav.*, c. 4. — *Vita Geraldi comitis Auriliac.*)

leurs enfans au mépris des canons et des lois. L'ordre monastique fut bouleversé sous l'empire des *abbés laïques*, dérisoire dignité qu'on avait imaginée pour donner une apparence légale à l'envahissement des abbayes, et pour obtenir la jouissance de leurs biens sans subir les devoirs qui étaient attachés (1). Il n'était pas rare de voir des monastères occupés par des abbés mariés qui vivaient avec leur famille et leurs hommes-d'armes aux dépens des moines fugitifs, et dont les bruyantes meutes troublaient la paix des cellules abandonnées (2). Il ne fut pas également facile de dépouiller les évêques dont l'indispensable ministère n'aurait pu être supprimé sans sacrilége ni sans péril, et qui vivaient au sein des villes, chéris et protégés par le peuple qui les avait élus. Cependant l'insatiable féodalité atteignit aussi l'épiscopat, sinon pour l'abolir, au moins pour le dégrader et pour en corrompre le principe. Les grands vassaux avaient dans leurs mains tous les moyens possibles d'influencer les élections, et en cas de résistance ils ne se faisaient pas scrupule de les emporter de vive force. Une violente simonie livra les riches prélatures aux fils puînés des grandes maisons, sans qu'on eût égard aux vertus, au sa-

(1) Cette réunion de fonctions civiles et ecclésiatiques était exprimée par les mots *Ducamen*, *Abba-comitatus*. (*Gesta consul. Andeg.*, tom. IX, p. 29.)

(2) *Nunc in monasteriis monachorum et sanctimonialium abbates laïci cum suis uxoribus, filiis et filiabus, cum militibus commorantur et canibus.* (*Concil. Trosl.*, c. 3.)

voir, ni même à l'âge. Aussi le dixième siècle vit des papes adolescens et des évêques au berceau (1)!

Ces prélats apportaient dans l'Église les mœurs des châteaux. Ils étaient guerriers comme leurs pères, et la crosse pastorale leur paraissait une arme insuffisante pour la défense de leur troupeau. Ils disputaient aux comtes la seigneurie des cités épiscopales et de leur territoire (2); et quand ils l'avaient emporté sur ces adversaires domestiques, rien n'était négligé pour tenir tête aux feudataires voisins qui les menaçaient incessamment de leurs armes ou de leur protection. Les domaines des églises étaient inféodés aux guerriers qui se dévouaient à leur défense (3); des tours crénelées protégeaient les cathédrales, et les monastères étaient bâtis en citadelles. On peut voir dans Frodoard avec quel soin les archevêques de Reims fortifiaient les approches de leur métropole; l'un des plus célèbres, Artaud, qui avait succédé à Foulques, rebâtit les châteaux de Mouzon, de Coucy et d'Épernay, où il entretenait ainsi qu'à Mézières des garnisons permanentes (4).

Ces choses se passaient pendant que Charles-le-Simple régnait dans le Laonais, inaperçu de tout

---

(1) Jean XII, et Hugues de Vermandois élu archevêque de Reims à l'âge de cinq ans, en 925.

(2) *Hugon. Floriac. Chron.*, tom. VIII, pag. 323. — *Frodoard., passìm.*

(3) *Balderici Chron. Camerac.*, tom. VIII, pag. 279.

(4) *Frodoardi, Hist. Rem., passìm.*

le reste de son royaume et complétement ignoré au dehors. Les douze premières années de son règne font solution de continuité dans nos annales; les témoignages des auteurs nationaux suffisent à peine à constater son existence, et les annalistes étrangers semblent dédaigner de faire mention de lui non plus que de la France romane.

Trois événemens firent sortir Charles de cet oubli, une nouvelle invasion des Northmans, l'ouverture de la succession de Lorraine par la mort de Louis l'Enfant, et la révolte des vassaux qui le précipita du trône.

Duché de Normandie, 912.

Depuis que l'aventurier Hastings, découragé par les victoires de Eudes et de Richard, avait transporté les Northmans de France sur les rivages de l'Angleterre, le royaume n'avait souffert que des querelles intestines. Mais lorsque Rollon reparut dans la Seine et menaça Paris, les vassaux, que ses incursions mettaient en péril, invoquèrent ce fantôme de roi dont la présence parmi ses feudataires multipliait leurs forces réelles, à peu près comme ces signes sans valeur qui décuplent les nombres auxquels ils sont associés.

Le duc de France, qui voulait sauver sa ville de Paris, inspira peut-être à Charles la pensée de contracter avec les Northmans une alliance dont Foulques l'avait détourné sous peine d'anathème (1). Il s'offrit pour médiateur entre le faible roi et le

(1) *Frodoardi, Hist. Rem., an.* 897.

redoutable pirate. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, fit entrer les Northmans dans le sein de l'église, et départit à Rollon un des plus hauts rangs dans la société féodale (1). Si Charles, qui ne pouvait rien perdre à cette alliance, puisqu'il abandonnait des provinces et des droits qu'il ne possédait plus, devina qu'elle portait le salut de la France, et pouvait même sauver le trône, si sa prévoyance alla si loin, cette résolution hardie suffit pour démentir les surnoms de *Sot* et de *Simple* que les seigneurs lui donnèrent de son vivant afin de le dépouiller plus aisément de toute puissance morale (2).

Cette flétrissante qualification peut bien paraître injuste quand on pense à l'activité que déploya Charles, d'abord pour recouvrer son patrimoine royal, ensuite pour acquérir et défendre le royaume de Lorraine. Si après la mort de Louis l'Enfant il ne chercha pas à faire valoir les droits de son sang sur la couronne de Germanie, on doit lui faire un mérite de n'avoir pas tenté l'impossible. De deux trônes restés vacans, un seul était à sa portée, et il entreprit de s'y asseoir. Il ne songea pas à la Germanie qui ne pensait guères à lui; il aspira à la possession de la Lorraine, qui, condamnée à perdre son existence nationale et placée entre deux monarchies qui se la disputaient, semblait pencher du

---

(1) *Voyez* le chapitre précédent.

(2) *Fuit in occiduis partibus quidam rex ab incolis, Karl* Sot, *id est* Stolidus, *ironicè dictus*. (*Ditm. Merseb. Chron.*, lib. 1.)

côté de la France, de même que la France appelait de tous ses vœux cette réunion.

Affaires de Lorraine.

Dès l'an 898, Charles avait tenté la conquête de la Lorraine à l'instigation de Regnier, comte de Hainaut, qui conservait de nombreux partisans dans le royaume d'où Zuentibolch venait de l'exiler. Mais le fils d'Arnulfe défendit avec succès contre le roi de France une couronne que des sujets rebelles devaient bientôt lui faire perdre avec la vie. Ce fut encore Régnier qui après la mort de Louis IV réveilla l'ambition de Charles, et rendit facile à ce prince l'acquisition du royaume que le roi de Germanie Conrad Ier. ne disputa pas au roi de France, réduit qu'il était lui-même à défendre son trône contre la rébellion du duc de Saxe, Henri l'Oiseleur. Cette acquisition tira Charles de la complète nullité dans laquelle il avait véçu jusqu'alors, et il sentit si bien de quelle importance elle pouvait être, qu'il en consacra l'époque comme une ère nouvelle de son règne (1). Toutefois l'avantage de la conquête revint bien moins au roi qu'à son vassal qui fut réintégré dans le titre de duc de Lorraine dont son fils, Giselbert, hérita quatre ans après. Ce vassal orgueilleux ne reconnut l'autorité de Charles que le jour où il reçut de lui, à Aix-la-Chapelle, l'investiture du duché (916). Jaloux d'exercer dans son fief toutes les prérogatives de la royauté, il s'attribua le droit de

(1) *Largiore hæreditate indeptâ.* Tous les diplômes portent cette formule de datation.

donner l'institution aux évêques, et comme il ne trouva pas son suzerain assez docile il lui voua dès lors une haine implacable, qui contribua à faire perdre à Charles ses deux couronnes. Giselbert, n'ayant pu faire rompre aux vassaux lorrains le serment d'allégeance qu'ils avaient fait au prince français, se tourna vers le duc de Saxe au moment où la mort de Conrad Ier. élevait ce puissant feudataire sur le trône de Germanie.

Henri entreprit de s'emparer de la Lorraine (920) pendant que Charles disputait à des vassaux rebelles sa couronne patrimoniale; mais il n'est pas vrai, malgré le témoignage de Dithmar et de l'Annaliste saxon (1), que le roi de France ait abandonné au monarque allemand ses droits à la couronne de Lorraine, en indemnité des secours qu'il en espérait. Frodoard n'aurait pas ignoré cette clause du traité que démentent les faits postérieurs (2), qui n'est pas même indiquée dans l'instrument de la paix de Bonn (3), et qui serait réfutée par les actes du Paix de Bonn, 921.

(1) *Chron. saxon.*, *an.* 924. — *Sigeberti Chron.*, *an.* 923. La chronologie de l'annaliste saxon est très-défectueuse; celle de Sigebert n'est pas plus exacte.

(2) *Frodoardi Chron.*, *an.* 921, 922, etc., tom. VIII, pag. 177. — *Wilhelm. Gemetic.*, tom. VIII, pag. 266.

(3) *Rec. des hist.*, tom. IX, pag. 323. Comment les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ont-ils pu tomber dans l'erreur peut-être volontaire de l'annaliste saxon? Ils n'avaient donc pas lu le *Traité de Bonn* ni le *Concile de Coblentz* de l'an 922.

concile de Coblentz tenu en 922, *du commun accord de Charles, roi de Lorraine, et de Henri, roi de Germanie* (1).

Henri avait prévu le malheur de Charles le Simple dans un temps où il n'espérait pas en profiter. A la diète d'Aix-la-Chapelle où les seigneurs de Germanie vinrent se joindre aux grands de France pour donner plus d'éclat à l'élévation de Giselbert, Charles avait mécontenté ses vassaux qui le trouvaient inaccessible à leurs empressements. C'était le temps de la faveur d'Haganon, de cet homme obscur en qui Charles mettait toute sa confiance, afin d'avoir au moins dans son royaume un vassal qui reconnût son autorité (2). Les hauteurs d'un parvenu de cour, qui croyait se rendre bien important en interceptant les abords d'un trône dérisoire, devaient révolter ces seigneurs territoriaux en qui résidait la véritable puissance. Aussi le duc de Saxe, qui devinait mieux qu'un autre la portée de leur ressentiment, annonça, dit-on, que Haganon finirait par régner avec Charles ou que Charles descendrait avec Haganon dans une condition privée (3). La faveur de ce ministre servit de cause ou de prétexte à la révolte des vassaux (4).

Révolte des vassaux.

Leur mécontentement s'était manifesté lorsqu'in-

(1) *Rec. des hist.*, tom. IX, pag. 324.

(2) *Ipse regio lateri solus hærebat, multaque regii juris ad suum jus retorquebat.* (*Chron. saxon.*, *an.* 913.)

(3) *Chron. saxon.*, *an.* 917.

(4) *Frodoardi Hist. Rem.*, lib. IV, c. 15.

vités par Charles à marcher contre les Hongrois qui avaient envahi la Lorraine (919), aucun d'eux ne vint se ranger sous la bannière royale (1). Hérivée, archevêque de Reims, fut le seul qui amena ses hommes d'armes au nombre de quinze cents. C'est aussi lui qui, lorsque les grands assemblés à Soissons, rompirent une paille devant le roi, en signe de défection (2), enleva Charles de vive force pour le soustraire à la haine de ses ennemis, et lui donna asile dans Reims, jusqu'à ce qu'il eût opéré entre les vassaux et le monarque une courte réconciliation (920).

Cette fidélité courageuse se démentit bientôt, lorsqu'une injuste disgrâce en eût été la récompense. Le roi retira à Hérivée la charge de chancelier, pour la confier à l'archevêque de Trèves, espérant, par cette préférence, s'attacher plus étroitement les Lorrains dont le dévouement soutenait seul le trône des Carlovingiens.

Dans le moment où Charles venait, par la paix de Bonn, d'enlever à Giselbert l'appui du roi de Germanie, lorsqu'il semblait toucher au moment de châtier cet insolent feudataire, l'esprit de révolte s'était emparé de la plupart des vassaux français, dont la soumission de la Lorraine aurait compromis l'indépendance (922). Forcé de revenir sur ses pas, il fut bientôt chassé de sa cité de Laon, et poursuivi jusqu'à la Meuse par Hugues, fils de Robert,

(1) *Frodoardi Hist. Rem.*, lib. IV, c. 14.
(2) *Adhem. Caban. Chron.*, tom. VIII, pag. 233.

qui avait réuni sous ses ordres les vassaux d'Hérivée et plusieurs comtes rebelles. Giselbert vint alors se joindre aux révoltés de France, et osa se flatter un moment de s'asseoir sur le trône de Charles (1). Mais il paraît que la haine des Français pour la domination étrangère déconcerta ses desseins, et il voulut alors faire obtenir la couronne à Robert de France, afin d'assouvir au moins sa vengeance, ne pouvant satisfaire son ambition.

Charles, secouru par ses vassaux de Lorraine, reparut bientôt dans le diocèse de Reims, où les violences de la guerre punirent les paisibles habitans de l'infidélité de leur évêque. Haganon fit surtout tomber le poids des vengeances royales sur le château d'Épernay, une des principales places d'Hérivée. La victoire semblait assurée à la royauté; mais Robert acquit à la faction le secours de son gendre Rodolphe ou Raoul, qui venait de succéder à son père, Richard le Justicier (921), et reparut, sur la rive droite de la Marne, à la tête des Bourguignons. Le roi, serré de près par les rebelles, alla camper sous les murs de Reims, dont les habitans ne cessèrent de le harceler par leurs sorties, tandis que Robert tenait son armée en échec, et qu'un autre corps ennemi prenait de force la ville de Laon, et pillait les trésors de Haganon. Il importait beaucoup à Charles de reprendre cette place afin que le roi de France possédât au moins

(1) *Chron. saxon.*

une ville dans son royaume. Mais les portes lui en furent fermées, et ce dernier affront décida une partie des Lorrains à l'abandonner.

Pendant que le roi était campé sur la rivière de Sère avec les restes de son armée, le duc de France vint prendre position sur l'Ale, prêt à tirer l'épée contre son souverain, mais assuré d'avance que cette félonie ne serait pas nécessaire. « Comme chaque » jour, dit Frodoard, les forces de Robert allaient » croissant, et que décroissaient en proportion celles » de Charles, ce prince s'évada enfin avec Haganon, » et se retira au delà de la Meuse. Les Français » élurent pour seigneur Robert, qui fut constitué » roi à Reims, dans l'Église de Saint-Rémi, par les » évêques et les grands du Royaume (1). » Hérivée, qui avait prêté son ministère à la consécration de l'usurpateur, mourut trois jours après la cérémonie; et cette mort, qui semblait un châtiment du ciel, effraya tellement son successeur Séulfe, que, dans un concile tenu peu de temps après, il soumit à une pénitence canonique tous ceux qui avaient porté les armes contre le roi Charles (2). Les succès de la rébellion neustrienne devaient être précaires si la Lorraine continuait de servir d'asile à la royauté et de la secourir dans ses revers. Il fallait donc que les ducs de France favorisassent de tout leur pouvoir les prétentions des monarques saxons sur ce royaume, et l'intention tant de fois manifestée par

(1) *Frodoardi Chronicon.*, *an.* 922.
(2) *Concil. Remens.*, *an.* 922.

Giselbert de rompre toute relation féodale avec la France. Robert ne manqua pas à cette politique que son fils devait suivre aussi durant la longue révolte qui remplit toute sa vie. Hugues apprit, en poursuivant le roi fugitif au delà de la Meuse, combien il serait facile de retenir les seigneurs lorrains dans leurs châteaux, en fomentant les divisions qui naissaient de la position géographique du pays et de l'incertitude de ses rapports féodaux. Il réussit à rallier plusieurs vassaux à leur duc rebelle, et peu de temps après son père Robert alla visiter le roi de Germanie qui s'était avancé jusqu'aux bords de la Roër. Le pacte d'alliance qu'ils se jurèrent ne pouvait avoir d'autre objet que d'accomplir l'usurpation des deux couronnes de Charles au profit de Henri et de Robert.

Bataille de Soissons, 922.

L'absence de Robert devint funeste à ce chef de parti, elle faillit rétablir la fortune du roi déchu. Ce prince s'était hâté de revenir sur les bords de l'Aisne avec un corps de fidèles Lorrains, et il marcha sans hésiter contre le duc de France qui, à peine arrivé de Lorraine, n'avait pas encore eu le temps de rassembler ses partisans pour couvrir la ville de Soissons. Une bataille décisive s'engaga entre cette cité et le palais d'Attigny. Le comte Fulbert portait le drapeau de Charles; et Robert avait donné aux siens, pour signe de ralliement, la longue barbe blanche qui descendait sur sa cuirasse. En apercevant son ennemi, le roi s'écria : « Garde à vous, Fulbert! » Le porte-enseigne entendit cet avertisse-

ment qui fut depuis en France une formule proverbiale de défense, et, se précipitant sur Robert, il lui fendit la tête d'un coup d'épée. A cette vue la déroute commença dans l'armée féodale; mais l'arrivée du jeune Hugues, à la tête de mille cavaliers, rendit la victoire à son parti (1). Elle coûta cher aux rebelles, qui laissèrent avec leur roi douze mille hommes sur la place (2), et qui, n'étant plus en force pour inquiéter la retraite du roi Charles, bornèrent leur succès au pillage du camp royal. La perte des bagages fut plus funeste au monarque vaincu que sa défaite même, puisqu'elle détermina les Lorrains à déserter ses drapeaux (3).

Abandonné de ceux qu'il avait toujours trouvés fidèles, le roi fut réduit à descendre à des supplications qui ne furent pas écoutées. Herbert et Séulfe, loin de revenir à lui, hâtèrent par leurs messages la marche de l'armée bourguignonne qui arrivait sous la conduite de son duc; et, lorsque le dernier venu des grands feudataires, Rollon, eut promis quelques secours à son beau-père, Raoul fut chargé d'arrêter les Northmans sur les bords de l'Oise, ce

(1) C'est Adhémar de Chabanais qui nous apprend ces circonstances. (*Adh. Caban. Chron.*, tom. VIII, pag. 234.)

(2) *Chron. saxon.*

(3) Suivant une ancienne chronique, le roi Henri de Saxe aurait combattu à Soissons pour Charles. (*Breve Chr.*, tom. VIII, pag. 253.) Glaber Radulphe dit que Robert fut tué par une armée de Saxons. (tom X, pag. 5). Comment Frodoard aurait-il omis ce fait s'il était véritable.

qui réduisit Charles à quitter encore une fois son royaume. Il devait y rentrer bientôt, non pour régner, mais pour épuiser les rigueurs du destin qui le poursuivait.

Raoul roi de France, 923-936.

Au refus de Hugues le Grand, qui ne voulut pas accepter une couronne encore souillée du sang de son père, Raoul fut élu roi, et sacré à Soissons par Vautier, archevêque de Sens. Séulfe déclina cet honneur périlleux, et permit qu'un métropolitain étranger à l'église de Soissons prêtât son ministère à cette iniquité. Ainsi la consécration du nouveau roi fut irrégulière comme son élection, à laquelle avaient seulement concouru deux des grands feudataires, le duc de France et le comte de Vermandois (1). Aussi l'usurpation parut précaire et même dangereuse à ses auteurs, si le roi légitime n'était pas mis dans l'impuissance de réclamer sa couronne. Il ne fallait qu'un parjure pour y réussir; Herbert en prit sur lui l'infamie. Il envoya en Lorraine son parent Bernard pour engager Charles à revenir dans le royaume de France, promettant sous la foi du serment de le rétablir sur le trône. Trop crédule aux promesses d'un traître, le prince fugitif arriva à

(1) Un auteur contemporain, moine de Montier-en-Der, invoque le droit divin en faveur de l'usurpation de Raoul. *Imperium Francorum subiit nequaquàm tyrannicè, sed divinæ pietatis prædestinatione, ob meritum suæ probitatis electus à pontificibus ac proceribus totius gallici regni ad effugandam inde rabiem paganæ perversitatis* (*Hungarorum*). (*De Casib. Cœnob. Derv.*, tom. IX, p. 7.)

Saint-Quentin, d'où Herbert le fit conduire au château de Théodoric (château Thierry), qui ne devait pas être sa dernière prison. La reine, plus défiante, avait déjà mis en sûreté l'unique héritier des Carlovingiens. Ogive était sœur d'Athelstan, roi des Anglo-Saxons; et indépendamment des liens de famille, l'Angleterre seule pouvait offrir une hospitalité inviolable au fils de Charles le Simple (1). La Lorraine n'était plus sûre, et l'Allemagne était dangereuse.

Deux conditions semblaient nécessaires pour consolider le trône de l'usurpateur, l'hommage du prince normand et la soumission des Lorrains. Rollon restait fidèle à Charles, et si sa vieillesse l'empêchait d'agir en personne, il pouvait se reposer sur le courage entreprenant de Reynold, chef des Northmans de la Loire, qui se joignirent à leurs compatriotes de Neustrie pour attaquer les terres de Raoul et de ses partisans. Cependant les efforts de ce prince, réunis à ceux de Hugues et d'Herbert, repoussèrent Reynold des rives de l'Oise, et le roi pénétra même en Normandie, réclamant l'exécution du pacte de paix conclu à Saint-Clair-sur-Epte (2), comme si ce traité n'avait pas fait un devoir à Rollon de défendre le trône de Charles le Simple. Cependant, lorsque

(1) *Ad Anglos Saxones invitatus se consulit, in transmarinis arbitratus se tutiorem manere regionibus quàm inter suos, dominus si foret in cubiculo, rex in convivio.* (*Ex mirac. S. Bened.*, tom. IX, pag. 140.)

(2) *Frodoardi Chron.*, *an.* 923.

les affaires de Lorraine eurent éloigné Raoul, la paix fut offerte aux Northmans par des seigneurs plus intéressés que lui à la faire, et qu'il n'aurait osé désavouer. Hugues, qui en jura l'observation, d'accord avec Herbert et Séulfe, consentit même à céder au duc de Normandie les cités du Mans et de Bayeux, afin de mettre un terme à des hostilités qui allaient bientôt recommencer. Il paraît que Reynold ne fut pas compris dans ce traité, puisque nous le voyons peu de temps après ravager la Bourgogne. Raoul avait à peine délivré son duché des Northmans de la Loire, que ceux de la Seine firent une nouvelle levée de boucliers, et se répandirent dans les diocèses de Beauvais et d'Amiens. Cette fois le roi trouva un allié puissant dans le comte de Flandre, Arnoul, que le danger commun rapprocha de Raoul, et qui, réuni à Herbert, emporta d'assaut le château d'Eu où Rollon avait placé une garnison nombreuse. Mais le roi et le duc de France ne furent pas également heureux dans l'Artois. Après un combat où Raoul fut blessé, Rollon dicta encore la paix, et l'*impôt des Northmans* fut, pour la seconde fois sous ce règne, payé par les peuples de France et de Bourgogne (925).

Concessions royales. Les comtés que le duc de France venait d'abandonner avec tant de facilité, il les tenait de Raoul comme prix de sa félonie. De semblables libéralités avaient récompensé les autres complices de l'usurpation.

Herbert venait d'obtenir Péronne; et le Berry,

que Raoul avait naguères réuni à son duché de Bourgogne, fut rendu à Guillaume, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine (924), qui n'accorda qu'à cette condition un hommage tellement sans conséquence (1), que son successeur Alfred datait ses actes de l'*année où les Français dégradèrent leur roi Charles* (2). Cependant, dans un moment de fortune, Raoul fut assez le maître au midi de la Loire pour dépouiller Ebles le Bâtard du duché d'Aquitaine, ainsi que des comtés d'Auvergne et de Limousin, qui furent donnés à Raymond Pons, comte de Toulouse (932). Raymond accorda à ce prix un serment de fidélité qui ne l'obligeait à rien; à son exemple, Ermingaud, marquis de Gothie, et un comte des Gascons, nommé Aznar, se soumirent à Raoul et devinrent ses vassaux (3). Ces sermens de fidélité que les seigneurs d'outre Loire prêtaient encore par habitude aux rois de la France neustrienne, n'imposaient pas même les devoirs les plus ordinaires de la vassalité. Tout l'avantage qui en revint à Raoul, c'est que dans les provinces méridionales les actes publics furent datés de son avénement, et qu'on y renonça à la formule ordi-

---

(1) *Frodoardi Chron.*; *an.* 924. Ainsi le président Hénault et l'historiographe Moreau ont tort de dire que le duc d'Aquitaine ne reconnut jamais Raoul.

(2) *Anno V, ex quo Franci dehonestaverunt regem suum Carolum.*

(3) *Monachi Flor. libell.—Fragm. histor. Franc.—Frod. Chron.*

naire des interrègnes (1). Il faut apprécier à la même valeur l'hommage que Giselbert se décida à subir, lorsque, craignant de s'être donné un maître dans le roi de Germanie, il revint, mais trop tard, à la suzeraineté de la France.

Dès l'an 923, un grand nombre de seigneurs lorrains avaient invité Raoul à venir prendre possession de la couronne de Lorraine, et Henri l'Oiseleur, appelé par Giselbert et par l'archevêque de Trèves, s'était contenté de butiner dans la province mosellane, sans oser attendre le roi de France qui se disposait à l'attaquer. Ce ne fut que deux ans après que le monarque saxon reparut sur la rive gauche du Rhin avec des forces imposantes, et manifesta l'intention de faire revivre les droits de ses prédécesseurs carlovingiens sur le royaume de Lothaire. Giselbert venait à peine de se reconnaître vassal de Raoul, lorsque la prise de Tolbiac, par les Saxons, et les progrès de Henri le décidèrent à transférer à ce prince les sermens récemment jurés au roi de France. Des otages lorrains suivirent Henri en Germanie, et, avant la fin de l'année, Verdun et toutes les autres cités de la Moselle se soumirent à lui (2). Pour constater ses droits de suzeraineté, le monarque allemand s'empressa d'envoyer en Lorraine le duc Eberhard de Franconie en qualité de

(1) *Regnante Christo et regem expectante.*

(2) *Heinrico cuncti Lotharienses se committunt.* (*Frod. Chron., an.* 925.) — *Chron. Virdun.*, *an.* 925.

commissaire, pour rendre la justice en son nom, et terminer les différens qu'avait fait naître entre les seigneurs l'incertitude des rapports politiques. Enfin, pour être plus sûr de la fidélité de son nouveau vassal, il lui donna sa fille Gerberge en mariage. Toutefois ces sermens, ces précautions, cette alliance de famille, ne devaient pas encore fixer les destinées de la Lorraine. L'autorité des rois de Germanie n'y fut pas plus respectée que celle des monarques français. Le mépris qu'on en faisait éclatait dans les relations les plus intimes. Le comte de Bassigny, Boson, frère de Raoul, avait usurpé un village champenois appartenant à l'abbaye de Gorze. Un vieux moine étant venu réclamer la restitution de ce domaine, et ne pouvant rien obtenir par la persuasion, menaça Boson des voies légales. — « Si vous ne me rendez pas cette terre, lui dit-il, nous en appellerons. — A qui? répondit le comte. Au roi? En vérité, je ne me soucie guères du roi. Quant au duc Giselbert j'en fais autant de cas que du dernier de mes serfs (1). »

Raoul, n'ayant plus rien à espérer des Lorrains ni plus rien à craindre des Normands, tourna ses regards vers les provinces méridionales. Mais les invasions des Hongrois, qui l'avaient déjà rendu si facile aux exigences de Rollon, et surtout la dé-

(1) *Ex Traslat. S. Gorgonii*, tom. IX, pag. 122. — *Vita Johan. abbat. Gorz.*, tom. IX, pag. 128.

fection du comte de Vermandois, qui ne lui laissa plus un instant de repos, l'empêchèrent de poursuivre ses desseins sur cette partie du royaume.

Quoique la féodalité eût déjà atteint la limite de ses usurpations, cependant quelques gouvernemens n'étaient pas encore héréditaires. Le roi pouvait encore disposer de celui de Laon, qui devint vacant en 927, par la mort du comte Roger; il l'accorda au fils de ce fidèle vassal, et s'attira par là l'inimitié d'Herbert qui sollicitait le comté de Laon pour son fils Odon, moins pour augmenter les domaines de sa famille que pour s'assurer la possession de la plus forte place du royaume. Le comte de Vermandois essaya de conquérir à force armée la cité que la prudence royale avait dû lui refuser; mais à l'affront d'un refus vint se joindre l'humiliation d'une défaite. Dès lors il ne garda plus de mesure et entreprit de détrôner le roi de ses œuvres.

Mort de Charles III, 929.

Le monarque captif fut mis en liberté, et Herbert n'eut pas de peine à le faire reconnaître par les Normands qui lui étaient restés fidèles (927). Dans une entrevue au château d'Eu, Charles reçut les sermens du fils de Rollon, Guillaume surnommé Longue-Épée; et la liberté d'un fils d'Herbert, tombé au pouvoir des Normands, fut le prix de l'hommage que le comte de Vermandois jura au prince détrôné, en même temps que les seigneurs et les évêques soumis à son influence. Herbert se prévalut, auprès du pape Jean X, de sa prétendue fidélité au souverain légitime; il voulut ensuite intéresser

le roi de Germanie à une querelle qui était la sienne plutôt que celle de Charles, et se rendit sur la Meuse, où Henri Ier. faisait alors la guerre au comte Boson. Il paraît que le monarque allemand ne goûta pas les propositions qui lui furent faites, puisque Herbert revint avec des intentions pacifiques. On lui fit espérer de laisser dans ses mains la ville de Laon, dont il venait de s'emparer (929); c'en fut assez pour le décider à donner satisfaction à Raoul, en abandonnant la cause de Charles, qui reçut de l'usurpateur de sa couronne la restitution du palais d'Attigny, et fut toutefois enfermé à Péronne, où, peu de mois après, il finit sa misère.

Le roi et le vassal réconciliés allèrent ensemble visiter le roi d'Italie, Hugues, qu'une négociation importante avec son compétiteur Rodolphe II avait appelé sur les bords du Rhône. Il venait abandonner ses provinces cisalpines au roi de la Transjurane, se réservant son duché patrimonial d'Arles, et sans doute aussi la cité de Vienne, puisqu'il en fit don à celui des fils d'Herbert que son père avait voulu doter du comté de Laon. Ce présent de Hugues ne devait jamais se réaliser; le Viennois resta au pouvoir du fils de l'empereur Louis III, qui, pour s'en assurer la conservation, mit ce comité sous la protection de Raoul et de son successeur (931), et fit ainsi revivre la haute souveraineté des rois de France dans une partie du royaume de Bourgogne (1).

(1) *Frodoardi Chron.*, *an.* 929 et 931. — *Chron. Vird.*, *an.* 933.

Le rôle de médiateur convenait à la prudence aussi bien qu'à la politique de Raoul. Il essaya de l'employer pour entretenir la bonne intelligence entre le duc de France et le comte de Vermandois, qui se débauchaient réciproquement des vassaux dont la position féodale n'était pas encore bien déterminée. Mais les conseils de la modération ne pouvaient être alors de saison, et au lieu de rétablir la concorde entre ces redoutables feudataires, il fut lui-même entraîné dans leur querelle, et comme, depuis la mort de Charles le Simple, Raoul avait moins à craindre les entreprises d'Herbert, il put en toute sûreté embrasser la cause de son beau-frère. Hugues eut un moment pour alliés le roi qui alla mettre le siége devant Arras, et le duc de Lorraine, qui venait de s'emparer de Douai. La partie était inégale, et Herbert mit tout en œuvre pour détacher Giselbert du parti de Raoul. Il y réussit aisément, parce qu'il importait au Lorrain qu'un roi de France, duc de Bourgogne, ne devînt pas trop puissant par la ruine du comté de Vermandois. Herbert enfin abjura encore une fois la suzeraineté du prince français, pour offrir ax roi de Germanie une allégeance dont Henri ne parût pas se soucier, puisque dans sa haute sagesse il aima mieux accepter l'honorable tâche de conciliateur.

Les forces réunies de Raoul et de ses frères, Hugues et Boson, venaient de réduire les Rémois, qui furent forcés d'élire Artaud pour remplacer l'archevêque Hugues de Vermandois, enfant de cinq

-ans, que son père Herbert leur avait imposé pour pasteur (1). Bientôt Laón et Saint-Médard ouvrirent leurs portes à Raoul; d'un autre côté, Amiens, Saint-Quentin, Roye et Péronne tombèrent au pouvoir du duc de France, et le duc de Lorraine fit de vains efforts pour les faire rentrer sous les lois de son allié. Dans cette extrémité, l'orgueilleux Herbert, qui avait rêvé la couronne (2), n'eut d'autre ressource que d'aller au fond de la Saxe implorer l'appui de Henri. Ce prince chargea Giselbert, le plus turbulent des feudataires, de négocier la paix (934), et le premier effet de la trève fut de désintéresser le roi, qui garda Laon, recouvra Château-Thierry, et fit rendre à Herbert Ham et Péronne.

Les prétentions contraires de Hugues et d'Herbert n'étaient pas aussi faciles à concilier. Il fallut que trois monarques s'interposassent entre deux ducs dont l'inimitié troublait la moitié de la Gaule, et la livrait sans défense aux incursions dévastatrices des Madgyares. Les rois de France, de Germanie et de Bourgogne, réunis en congrès, se jurèrent la paix avant de l'imposer aux autres (935). Herbert et Hugues promirent de vivre désormais en bon accord; et Boson, rentré en grâce auprès de Henri, fut remis en possession, mais pour n'en pas jouir long-temps, de son comté de Bassigny et des domaines que sa turbulence lui avait fait perdre. Paix générale, 935.

(1) *Frodoardi Remens. Historia.—Id. Chron.*, *an.* 931.
(2) *Richard. Pictav. Chron.*, tom. IX, pag. 23.

Cette pacification, dernier bienfait de trois volontés royales, ne servit qu'à laisser respirer les malheureuses victimes de la guerre, et à procurer quelques jours de tranquillité aux monarques médiateurs qui, dans l'espace d'une année, descendirent tous les trois au tombeau.

Louis IV, d'Outremer, 936-954.

Lorsque la mort de Raoul eut laissé le trône vacant, aucun des vassaux ne se mit sur les rangs pour obtenir la royauté, soit qu'elle offrît désormais plus de périls que d'avantages, soit que l'exemple des ducs de Normandie et de France fût pour les autres une impérieuse leçon de modestie. Le fils de Rollon n'était pas encore assez naturalisé en France pour y prétendre à la couronne; ne pouvant être roi, il lui aurait répugné de reconnaître la supériorité d'un de ses pairs, et sa fierté le maintenait fidèle aux engagemens contractés par sa famille envers celle de Charles le Simple. Aussi Guillaume accueillit avec faveur les envoyés du roi d'Angleterre, Athelstan, qui réclamait son appui pour le fils de ce malheureux prince. Quant au duc de France, il fut d'accord avec lui-même, en n'aspirant pas à une dignité qu'il avait déjà dédaignée; il savait d'ailleurs qu'en devenant roi il aurait beaucoup à donner sans rien acquérir, tandis qu'en rétablissant une dynastie déchue il pouvait tout espérer de sa reconnaissance. La conduite de Hugues et de Guillaume fut la loi des autres seigneurs; et lorsque l'exilé d'outremer descendit sur la plage de Boulogne, il fut reçu par les grands vassaux qui, par l'empressement de

leur hommage, voulaient lui faire bien augurer de son règne. Mais d'autres circonstances moins favorables firent pressentir quel serait l'avenir de Louis(1). Il fut couronné dans la cité royale de Laon au pied de la tour qu'occupaient encore les hommes d'armes du comte de Vermandois, et l'archevêque Artaud, qui lui prêta son ministère, obtint pour lui et pour ses successeurs le comté de Reims, avec la jouissance de tous les droits régaliens (2). Cette largesse fut sans doute l'effet d'une volonté libre; pourrait-on en dire autant des libéralités faites au duc de France? Hugues obtint d'abord l'investiture du comté de Poitiers, qu'il fut toutefois forcé de posséder en commun avec le fils d'Ebles le Bâtard, Guillaume Tête-d'Étoupes, qui finit par rester le maître (3). Le duché de Bourgogne était disputé par le frère et le beau-frère de Raoul; Hugues le demanda pour lui-même, et le faible monarque ne put encore refuser cette concession.

Raoul, en devenant roi, avait confié le gouvernement de ce grand fief à Giselbert, comte de Dijon, époux de sa sœur Ermengarde, de préférence à son propre frère Hugues le Noir, qui obtint seulement quelques seigneuries dans cette province. Celui-ci, à la mort de Raoul, s'était emparé de

(1) *Hic laboriosa habuit tempora*, dit, en parlant de Louis IV, une vieille histoire de France. (*Fragm. histor.*, tom. VIII, pag. 299.)

(2) *Frodoardi Eccles. Rem. hist.*, lib. IV, cap. 17.

(3) *Martenn. Anecdota*, tom. I, pag. 69.

Langres, et il disputait la dignité ducale à Giselbert, lorsque le nouveau roi vint mettre le siége devant cette ville, accompagné du troisième prétendant. Un traité conciliatoire conclu à Langres divisa la Bourgogne en trois parties égales, et le titre de duc resta à chacun des trois prétendans (937). Quelques années après Hugues le Grand obtint le désistement de ses deux compétiteurs, et reçut cette fois de Louis d'Outremer l'investiture de toute la Bourgogne (1). Giselbert avait renoncé à ses droits, dans l'espoir bien fondé que le duché de Bourgogne deviendrait l'héritage d'Otton, fils de Hugues de France, qui devait épouser sa fille; il se retira vers le Jura, où il possédait encore un duché compris depuis dans le comté de Bourgogne, et Hugues le Noir conserva, avec le titre de marquis et d'archi-comte, la partie de la Bourgogne située sur les deux rives de la Saône (2).

Louis IV venait d'alarmer les hauts barons de son royaume par la vigueur qu'il déploya contre Herbert, alors qu'il prit d'assaut la citadelle réputée imprenable que ce vassal avait élévée dans l'enceinte de Laon. Une ligue formidable s'était déjà formée contre lui, lorsque les débats de la Germanie vinrent donner un autre but à l'activité des guerriers français.

Otton I, maître de la Lorraine, 939.

Le turbulent Giselbert avait rompu le lien féodal qui l'attachait au roi Otton Ier., et entraîné dans sa révolte le comte du palais Eberhard, et même

(1) *Frodoardi Chron., an.* 943.
(2) *Diplom. Caroli Simpl., an.* 915, etc.

un des frères du monarque allemand. Fauteur de toutes les rébellions, il venait de promettre son appui aux grands vassaux de la France neustrienne, lorsque les victoires d'Otton sur ses ennemis domestiques inspirèrent de justes alarmes au duc de Lorraine. C'est alors qu'il voulut se donner au roi de France, qui refusa d'abord l'offre d'une foi si souvent trahie, afin de ne pas violer lui-même le pacte d'amitié qui le liait au roi de la Germanie (939). Giselbert insista, et Louis eut la faiblesse de céder à un mouvement d'ambition; mais il n'osa pas en venir aux mains avec Otton, qui resta maître de la Lorraine. La possession lui en fut acquise par la victoire de Brisach, où périt le comte palatin Éberhard, après avoir mis en fuite Giselbert, qui se noya dans le Rhin en voulant échapper à sa poursuite. C'est en vain que le roi de France espéra de désarmer Otton, et de rallier à lui tous les vassaux lorrains en épousant la veuve de Giselbert; le monarque saxon ne tint aucun compte d'une alliance de famille contractée sans sa participation. Beau-frère de Hugues le Grand, avant de le devenir de Louis IV, c'est au duc de France et non au roi qu'il porta affection et secours. Hugues et Herbert, en querelle avec leur suzerain, à l'occasion du siége épiscopal de Reims, allèrent offrir la couronne de France à Otton, et l'amenèrent au palais d'Attigny, où ce prince reçut leur hommage. Louis d'Outremer, faiblement soutenu par Hugues le Noir et par Guillaume de Poitiers, fut obligé de se replier vers

la Seine, poursuivi par son ennemi, qui traînait à sa suite le roi du Jura, Conrad le Pacifique, naguères marié à une sœur du roi de France (1). Cependant les ennemis qu'Otton avait laissés dans ses états ne lui permettaient pas de profiter de ses avantages, et, comme il ne prétendait qu'à la Lorraine, il se reposa sur ses alliés du soin de la mettre à couvert des attaques des Français. Louis obtint une trêve de lui moyennant l'abandon de ses droits sur le duché de Lorraine, qui fut donné à un frère du roi de Germanie (2).

Cette renonciation permit au roi de France de réunir tous ses moyens contre des ennemis plus directs, et, soutenu par le comte de Poitiers, il reprit un ascendant que ses prédécesseurs n'exerçaient plus depuis long-temps. Malgré tous les efforts d'Herbert et de Hugues, Laon resta en son pouvoir; il se rendit ensuite à Poitiers, que Guillaume cessa dès lors de posséder en commun avec Hugues, puis auprès de son fidèle vassal Charles Constantin, dans la cité de Vienne où les grands seigneurs d'Aquitaine vinrent lui jurer fidélité (3). Guillaume

---

(1) Mathilde, qui porta en dot à son mari la ville de Lyon, *jure dotalitii*. (*Hug. Floriac.*, tom. VIII, pag. 320.)

(2) *Hug. Floriac. libell.*, tom. VIII, pag. 320. — *Frag. hist. Franç.*

(3) La *Chron. de Verdun* rapporte, sous l'an 942, que le légat Damase apporta des lettres apostoliques adressées aux grands du royaume auxquels le pape Martin II intimait l'ordre de recevoir le roi Louis, sous peine d'excommunication. (Tom. VIII, pag. 292.)

de Normandie se détacha de la ligue rebelle, et les Bretons eux-mêmes vinrent faire leur soumission à Rouen où le monarque venait d'être reçu avec une pompe royale. Enfin les comtes de Flandre et de Vermandois, et le duc de France, qui avaient encore une fois entrepris de se donner Otton pour patron et pour appui, virent échouer leurs propositions (942), et le roi de Germanie fit un acte de prudence et de justice en réconciliant les vassaux avec leur suzerain (1). La mort du duc de Normandie et celle du comte de Vermandois firent naître de nouveaux rapports.

Les quatre fils d'Herbert défendirent contre le roi et contre leurs voisins le patrimoine et les acquisitions de leur père. Ils auraient peut-être succombé dans cette lutte, si l'intérêt commun de la féodalité n'était venu à leur secours, en opposant à l'ambition de Louis l'irrésistible médiation de Hugues de France et d'Otton de Lorraine (2). L'aîné, nommé Albert, fut comte de Vermandois (3); bien différent de son père, il rechercha l'amitié de Louis IV dont il épousa la fille, et resta fidèle à la race de Charlemagne alors même qu'elle eut cessé de régner. Robert eut en partage le comté de Troyes conquis par Herbert, et où ses descendants devaient sou- Succession de Vermandois, 943.

(1) *Frodoardi Chron., an.* 939-942. — *Hermanni Cont. Chron., an.* 942.

(2) *Frodoardi Chron., an.* 943.

(3) On l'appelle ordinairement Herbert d'après Frodoard; mais Dudon, doyen de Saint-Quentin, et sujet de ce prince, devait mieux savoir son nom, et il le nomme Albert.

tenir jusqu'en 1019 la grandeur de leur maison; Eudes se laissa enlever la cité d'Amiens par les serviteurs domestiques du roi; enfin Hugues s'obstina à soutenir ses droits sur le siége de Reims, et son opiniâtreté à défendre une dignité spirituelle agita autant le royaume que l'ambition séculière de son père.

Succession de Normandie, 943.

La succession du duc de Normandie devait donner lieu à des querelles plus sérieuses. Guillaume, arrêté dans sa carrière par la perfidie du comte Arnoul, qui le fit assassiner dans une entrevue à Péquigny, pour avoir pris la défense du comté de Ponthieu, ne laissait pas de postérité légitime. Un fils naturel, qui avait contre lui son origine et son bas âge, réclamait seul la conquête de Rollon; la plupart des seigneurs le reconnurent, d'autres offrirent leur foi au duc de France, quelques-uns s'adressèrent au roi pour qu'il consentît à leur commander. Louis se hâta de donner l'investiture au jeune Richard, cachant sous cet empressement des intentions peu loyales. Si nous avons bien compris la politique de ce roi, son dessein était de rendre à la couronne quelqu'une des provinces démembrées, afin de réparer ainsi la perte de la Lorraine. Il n'avait pu s'emparer des domaines de la maison de Vermandois. Il lui parut plus facile de s'attacher les Normands, qui depuis la paix de 912 ne s'étaient jamais montrés hostiles à sa famille, et que la mort de Guillaume *Longue-Épée* laissait sans direction politique, et presque sans souverain. Le

comte de Flandre avait suggéré ce plan au monarque afin de détourner de lui la vengeance des Normands à laquelle il croyait ne pouvoir se soustraire que par la soumission ou l'expulsion de ce peuple (1). Hugues le Grand associé à la conquête devait en être un utile auxiliaire, et si, pour l'accomplir, l'emploi des armes devenait nécessaire, il serait légitimé aux yeux des peuples par le bruit qui courait du prochain retour des Normands à l'idolâtrie, au mépris du traité sur lequel se fondait leur droit de possession. Un des principaux seigneurs du pays, Turmod, annonçait hautement le dessein de ramener le jeune duc et la nation à l'ancien culte scandinave; pour y parvenir, il avait appelé à son secours un *Roi de la mer*, nommé Setric, récemment descendu sur la côte de Normandie (2).

Tout sembla d'abord concourir aux projets du roi qui, après avoir battu Turmod, entra dans Rouen sans obstacle, pendant que le duc de France s'emparait d'Évreux qui devait être, ainsi que les diocèses de Bayeux et de Coutances, le prix de son adhésion à la politique royale.

Le jeune Richard, tombé entre les mains de Louis, fut envoyé à Laon pour y être élevé, disait-

(1) *Majoris pretii, valentiæ et affluentiæ extat tellus Northmannica quam Lothariensis terra*, disait à Louis IV le vieux Arnoul, en lui conseillant d'abandonner ses droits sur la Lorraine, pour obtenir le secours d'Otton Ier. contre les Normands. (*Dudon, de mor. et actis Northman.*)

(2) *Frodoardi Chron., an.* 943.

on, sous les yeux de son tuteur naturel. Le roi serait peut-être resté maître du duché, s'il ne s'était trop hâté d'aller demander de nouveaux et inutiles hommages au *Prince des Goths* (1) et aux magnats d'Aquitaine. Pendant son absence, Hugues se réconcilia avec les Normands, qui chassèrent la garnison que Louis avait laissée dans Rouen, sous le commandement d'Herluin, comte de Montreuil. Il intrigua auprès du roi de Germanie qui venait investir son futur gendre, Conrad de Franconie, du duché de Lorraine, devenu vacant par la mort du duc Otton, et obtint de lui une défense aux vassaux lorrains de prendre les armes en faveur du roi de France.

Il n'importait pas seulement à Hugues que la Normandie ne tombât plus au pouvoir de Louis; il fallait encore qu'elle restât sous son influence et déjà il avait arrêté dans sa pensée le mariage de sa fille avec le jeune Richard. Louis ne renonça pas pour cela à ses desseins sur ce duché. Le comte de Flandre recommença les hostilités, et, par la prise du château d'Arques, il lui ouvrit, du côté du Nord, l'entrée de la province (944). Un seigneur normand, qui avait attiré le roi à Rouen, afin de l'endormir dans une fausse confiance, résolut de le mettre aux prises avec Hugues, et lui persuada de révoquer les promesses faites à cet orgueilleux

(1) Raymond Pons, comte de Toulouse. (*Frod. Chron.*, *an.* 944.)



vassal. Le roi somma donc le duc de France de renoncer à la conquête de Bayeux, dont il prit lui-même possession, et fit un autre affront au duc de France, en exigeant des otages de la cité d'Évreux, qui avait déjà fait sa soumission à Hugues. Pour que ces actes de hauteur ne fussent pas des imprudences, il fallait que Louis ne doutât pas du succès de son entreprise. Toutefois rien n'était moins certain, et un comte de Senlis déconcerta toutes les mesures du monarque.

Ce comte, nommé Bernard, était l'oncle de Richard. Non content d'avoir favorisé l'évasion de ce jeune duc, que le dévouement de son gouverneur, Osmond, avait enlevé par une ruse hardie, il ne cessait de faire le dégât dans les terres du roi que l'incendie de Montigny et de Compiègne rappela de la Normandie (1). Un autre Bernard devait achever la ruine de Louis d'Outremer. C'était un de ces Danois qui, depuis l'établissement des Normands, venaient par troupes, dans la Neustrie, prendre leur part des fruits de la conquête. Il était un des régens du duché, et c'est à lui que le fils de Guillaume dut la conservation de son patrimoine.

Convaincu que les Normands ne pouvaient trouver en France que des ennemis, Bernard fit un appel à ses compatriotes du Nord, qui venaient de descendre à Cherbourg dans le Cotentin, sous les

Captivité du roi, 945.

(1) *Willelmi Gemet. historia.* — *Frod. Chron.*, *an.* 945. — *Orderici Vitalis*, lib. vi, tom. IX.

ordres du roi de Danemarck, Harold à la Dent-Noire (1). Vainement Louis espéra-t-il de faire entendre des paroles de paix à ce barbare; Harold accepta une entrevue sur la Dive; mais il n'ignorait pas qu'un de ses prédécesseurs avait péri au congrès d'Hérispich, par la perfidie d'un prince carlovingien. Les représailles lui parurent légitimes, et peu s'en fallut que le roi ne partageât le sort de dix-neuf comtes de sa suite, qui furent égorgés par les pirates (2). Louis crut trouver un asile à Rouen; mais les habitans le retinrent prisonnier (3).

Hugues le Grand feignit alors de prendre un grand intérêt à la délivrance de son suzerain. Les Normands demandaient pour otage un fils du roi; Hugues le fit livrer et obtint que Louis fût remis dans ses mains. Le roi se crut libre : il n'avait fait que changer de prison. Le duc de France le commit à la garde de son vassal, le comte de Blois et de Chartres, Thibaut, surnommé *Tricator*, ou le *Tricheur*, et bien digne de cet odieux sobriquet.

Sa délivrance.

La femme du noble captif n'invoqua pas en vain la majesté souveraine méconnue dans la personne d'un roi de France. Les ambassadeurs d'Edmond

---

(1) *Blaatang*. Voyez sur ce point d'histoire les lettres de Frédéric Suhm et du professeur Schlegel, rapportées par M. Depping. (*Histoire des Normands*, tom. II, pag. 323.)

(2) *Oderici Vital. Hist.*, lib. VI. — *Fragm. hist. Franc.*, tom. VIII, pag. 305. — *Frodoardi Chron.*, *an.* 945, etc.

(3) Quelques auteurs supposent que le roi fut battu et fait prisonnier sur la Dive.

d'Angleterre vinrent demander sa liberté à Hugues, et Otton de Germanie refusa de recevoir le duc insolent qui avait osé outrager l'époux de sa sœur. Le duc de France alarmé rassembla les grands du royaume et leur annonça la délivrance du roi. Mais, avant de le mettre en liberté, il se fit céder, par la reine Gerberge, la ville de Laon, la seule place de la couronne dans laquelle Louis aurait pu se croire véritablement libre. A cette condition les grands rendirent à ce prince le titre de roi, et Richard Ier. lui renouvela son hommage par le second traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui, le laissant maître absolu de la Normandie, ne le soumettait qu'à un vain serment de fidélité.

Cette pacification ne pouvait être de longue durée. L'alliance de famille, conclue entre les ducs de France et de Normandie, était trop menaçante pour le comte de Flandre comme pour le roi. D'ailleurs la mise en liberté de Louis d'Outremer n'avait pas été pour Otton une satisfaction suffisante. Arnoul lui avait proposé de la part du monarque prisonnier l'abandon de toutes les prétentions de la France sur la Lorraine, s'il voulait se liguer avec Louis pour accabler Hugues le Grand et conquérir la Normandie (1). Gerberge, de son côté, avait fait parler la voix du sang; et le roi de Germanie ne voulut pas renvoyer dans leurs foyers les nombreux guer- Otton le Grand en France, 946.

(1) *Wilhelmi Gemetic. Histor.*, tom. VIII, pag. 266. — *Dudon. de moribus et actis Northman.*, lib. II.

riers qu'il avait rassemblés à Cambray pour venger l'honneur de sa famille et de la royauté. Il passa donc la frontière à la tête de trente-deux légions. Le roi de la Gaule cisalpine (c'est ainsi qu'on appelait Conrad) vint se joindre à l'armée saxonne, et Louis alla à la rencontre de ses libérateurs. Les trois rois parurent ensemble devant Laon, et n'osèrent attaquer la citadelle d'Herbert. Plus heureux à Reims, ils chassèrent de la ville l'évêque intrus, et rétablirent Artaud qu'ils firent consacrer de nouveau.

Les confédérés attaquèrent ensuite les domaines de Hugues le Grand; mais la résistance de Senlis, aussi heureuse que celle de Laon, les fit renoncer à s'emparer des villes, et ils bornèrent leurs avantages à la dévastation des duchés de France et de Normandie. Hugues se renferma dans sa ville de Paris et n'y fut pas même assiégé. Un neveu d'Otton, chargé de faire le dégât en Normandie et de jeter l'épouvante dans Rouen, ayant voulu faire plus qu'on n'exigeait de lui, périt à l'assaut de cette place, et lorsque les rois de France et de Germanie se présentèrent à leur tour ils reconnurent que la ville n'était pas prenable. Arnoul abandonna leur camp, soupçonnant quelque perfidie, et la retraite rendue nécessaire par cette défection, non moins que par l'intempérie de la saison, fut harcelée par les Normands qui firent éprouver de grandes pertes aux confédérés (1).

(1) *Wilhel, Gemet. Histor.*, cap. 10 et 11. — *Wittichindi Annal.*, t. VIII. — *Chron. saxon.*, *Turon.*, *Sith.*, tom. IX.

Après la retraite des alliés, Louis éprouva de nouveaux échecs, et s'il réussit à défendre Reims contre les deux Hugues, il ne put se rendre maître du château de Mouson, qui dépendait de cette métropole (947). Le duc de France crut le moment arrivé de tirer vengeance du comte de Flandre, mais il ne put pénétrer dans les terres d'Arnoul. Ainsi tout ce grand armement d'Otton Ier., et la ligue, dont il était le chef et le lien, ne changèrent rien à la position des parties belligérantes, sinon que le siége épiscopal de Reims passa d'un prétendant à un autre.

L'Église rend la paix à la France, 948.

Il est vrai que cette querelle avait une importance dont notre siècle ne saurait se faire une juste idée. Elle était d'ailleurs étroitement liée aux intérêts des partis politiques, et de trop grands amours-propres étaient engagés pour qu'on cédât à une autorité humaine. En vain le roi de France alla solliciter de nouveau Otton le Grand à Aix-la-Chapelle et sur les bords du Chier; il n'obtint que sa médiation, dont le résultat fut une trêve qui devait suspendre les hostilités jusqu'au prochain concile; quant à la compétition du siége de Reims, l'on convint qu'en attendant la décision de l'Église Artaud conserverait la cité métropolitaine, et que Mouson resterait entre les mains de son adversaire.

Deux synodes provinciaux, tenus à Verdun et à Mouson, précédèrent la réunion du concile général qui fut indiqué à Ingelheim (948). Le légat du pape Agapet, Marin, évêque d'Ostie, présida cette

assemblée, qui semblait destinée à rendre la paix à l'Occident. Le roi de France y parut à côté du roi de Germanie, qui lui *permit* de faire entendre ses doléances aux représentans de l'Église universelle. Louis, dans un discours peu convenable à sa dignité, déplora sa triste situation, et se plaignit amèrement *d'un certain prince nommé Hugues, autrefois son sujet, qui l'avait dépouillé de la puissance royale*. « Je n'ai rien fait, ajouta-t-il, qui mérite tant d'indignités; je demande à m'en justifier par le combat judiciaire, et je prie le concile de me juger (1). »

L'assemblée ne prit, à l'égard de Hugues le Grand, que des mesures comminatoires, le considérant avec raison comme perturbateur de la paix publique, comme envahisseur et ravisseur du royaume de Louis. Mais, faisant dès lors l'application de ses propres décrets contre l'abus des investitures et des destitutions ecclésiastiques, elle déploya toutes ses rigueurs contre Hugues l'évêque qu'elle déclara coupable de simonie et même de faux, pour avoir produit au synode de Mouson une lettre apocryphe du pape Agapet, qui le reconnaissait pour légitime archevêque de Reims. Déposé de ce siége, et condamné à la pénitence publique, il subit encore l'humiliation de voir triompher son rival (2).

---

(1) *Frodoardi Chron.*, *an.* 948. — *Id. Hist. Rem.*, lib. IV, c. 35.

(2) *Concil. Ingelh.*, *an.* 948. — *Concil. Galliæ*, tom. III, pag. 585.

Le concours du bras séculier était nécessaire pour l'exécution des décrets d'Ingelheim; Otton donna ordre à son gendre, le duc de Lorraine, de marcher au secours du roi de France, et les évêques lorrains assemblèrent leurs vassaux pour délivrer le diocèse de Reims de la présence d'un prélat usurpateur. Lorsqu'ils eurent chassé Hugues du château de Mouson, ils vinrent se joindre au roi Louis et au duc Conrad, et concoururent à la prise de Laon; puis ils se retirèrent, parce que leur mission était accomplie. Les hostilités allaient se tourner contre le duc de France, et il ne convenait pas à des évêques de combattre contre un ennemi chrétien qui n'était pas encore séparé de l'Église. Soumission des rebelles, 950.

Quoique Conrad fût arrivé plutôt en médiateur qu'en qualité d'auxiliaire, sa présence inspira de la confiance aux partisans de Louis d'Outremer, et tous les efforts de Hugues, secondés par une armée normande, ne purent le rendre maître de Soissons ni de Rouci-sur-Aisne. Il se vengea de ses échecs par des incendies et des dévastations qui donnèrent aux évêques de justes motifs pour le condamner. Le concile de Trèves, plus hardi que celui d'Ingelheim, fulmina, par la bouche du chapelain d'Otton le Grand, l'anathème contre ce rebelle, en lui ouvrant toutefois la voie du repentir; il déposa les pseudo-évêques d'Amiens et de Senlis, nommés par lui au mépris des canons, et se contenta de censurer le

comte de Vermandois pour les atteintes qu'il avait portées aux droits temporels de quelques prélats (1).

Le duc de France, pressé par les menaces de l'Église et les instances non moins impérieuses d'Otton, qui voulait voir la France tranquille avant d'entreprendre la conquête de l'Italie, se décida enfin aux réparations et à la paix que lui demandaient de si imposantes autorités. Conrad et Hugues le Noir s'étant portés garans de la loyauté royale, il consentit à paraître devant le monarque (950), et, dans une entrevue qui eut lieu sur la Marne, Louis IV reçut les dernières protestations de fidélité du vassal audacieux qui, pour me servir de l'expression d'Étienne Pasquier, lui avait donné tant de fois de si vives algarades (2).

On a pu remarquer que Louis d'Outremer n'avait pas plus tôt obtenu quelque répit à ses infortunes, qu'il se hâtait d'abandonner la Neustrie pour visiter les provinces méridionales, soit qu'il voulût s'éloigner des lieux témoins de ses disgrâces, soit que ces promenades triomphales fussent pour son âme une douce illusion de puissance qui le consolait des réalités dont sa vie avait été remplie. Il semble qu'il avait plaisir à recevoir des hommages que n'empoisonnaient ni le souvenir ni la crainte du parjure. Ces hommages, n'engageant à rien, ne coûtaient

(1) *Conc. Trevir. ap. Bouquet*, tom. IX, pag. 327. — *Frod., Hist. Rem.*, lib. IV. — *Id. Chron.*, *an.* 948.

(2) Pasquier, *Recherches sur la France*, liv. VI, chap. I.

aucun effort à des vassaux trop éloignés de lui pour en avoir rien à craindre ou à espérer. Les protestations du prince de Vienne et de Létalde, comte de Besançon, faites au mépris du roi Conrad le Pacifique, mais surtout l'investiture de l'Aquitaine et de l'Auvergne, conférée au fidèle comte de Poitiers après la mort de Raymond de Toulouse (951), suffirent peut-être pour consoler les dernières années de ce malheureux prince; elles le laissèrent mourir dans la trompeuse persuasion que la royauté conservait encore son prestige au midi de la France.

Qu'était-ce cependant de cette royauté qui ne pouvait passer du père au fils qu'à force de précautions et de sacrifices? Pour que le premier né de Louis IV parvînt à être élu et couronné, il fallut que sa mère implorât l'appui du vieux rebelle qui avait déjà fait deux rois, et qui éprouva encore une fois la joie dédaigneuse de laisser tomber sur la tête de l'héritier naturel une couronne qu'il aurait pu prendre pour lui-même. Les liens de famille qui l'attachaient à la reine Gerberge contribuèrent peut-être à le rendre favorable au neveu de sa femme Hedwige; mais on peut supposer, sans faire injure à sa mémoire, qu'il se détermina en faveur d'un roi de treize ans, parce que cet âge promettait une minorité favorable aux usurpations. Lothaire, 954-986.

L'influence germanique contribua aussi à prolonger le règne des Carlovingiens, et l'archevêque Brunon, que son frère Otton Ier. venait de préposer au gouvernement de la Lorraine, avec le titre nou-

veau d'*archiduc*, fit déclarer en leur faveur un grand nombre d'évêques et de feudataires (1). Lothaire fut sacré à Reims par Artaud, qui devait bien cette reconnaissance à une famille si dangereusement compromise pour avoir défendu sa cause avec une généreuse obstination.

Royauté indivisible.

Le nouveau roi avait un frère appelé Charles, qui ne reçut aucune part de l'héritage paternel. L'exclusion de ce prince est un fait mémorable dans notre histoire, parce qu'elle se fit contre les usages constitutionnels de la monarchie, et que les deux dynasties n'avaient pas encore offert un seul exemple d'une pareille dérogation aux droits des fils puînés. Ce privilége primogénial, alors introduit dans la succession royale, fut-il une imitation empruntée de la loi des fiefs? Résulta-t-il de la minorité de Charles? ou bien la France voulut-elle, en cette occasion, se régler sur la Germanie en rassemblant dans l'unité monarchique les débris du pouvoir royal échappés au pillage? Tous ces motifs ont pu concourir à une innovation qui est restée, depuis, la principale base de la constitution du royaume. Une autre raison la rendait nécessaire; le trône de France était devenu trop étroit pour que deux rois pussent s'y asseoir ensemble.

Chaque changement de règne apportait une province aux ducs de France. Ainsi s'accroissait chaque jour la puissance territoriale et avec elle le crédit

(1) *Brunonis Colon. arch. vita; ap. Leibnitz. Rer. Brunswic. script.*, tom. I.

de ces comtes de Paris, véritables maires des rois carlovingiens qui achetaient leur obéissance par des titres, des investitures, et qui croyaient ne rien perdre en leur donnant ce qu'ils ne possédaient plus. Hugues le Grand avait déjà obtenu de Louis IV le duché de Bourgogne, en récompense de son empressement à le reconnaître; il assista au couronnement de Lothaire, et pour droit de présence il exigea la dépouille d'un autre feudataire qui n'avait point paru à la cérémonie de Reims. Il fut donc investi du duché d'Aquitaine, et le jeune roi consentit à combattre pour lui contre Guillaume Ier., qui avait naguères obtenu ce grand fief de la reconnaissance de Louis d'Outremer. Le fils d'Ebles avait déjà su défendre contre le duc de France son patrimoine de Poitiers; devenu plus puissant par l'acquisition de deux grandes provinces, il put espérer de lutter avec avantage contre ce même compétiteur. La résistance de Poitiers, qui refusa d'ouvrir ses portes à l'armée royale, permit à Guillaume d'arriver à temps du fond de l'Aquitaine pour sauver ses états compromis. Il attaqua les Neustriens qui fuyaient devant lui (955), et, s'il est vrai qu'il fut vaincu dans ce combat, sa défaite valut mieux qu'une victoire, puisqu'elle le laissa paisible possesseur du duché d'Aquitaine qu'il devait transmettre à sa postérité.

Ce fut un double avantage pour Lothaire de revenir vainqueur des bords de la Loire, et d'avoir échoué dans une entreprise dont il ignorait sans

doute les conséquences possibles. Une victoire inaugurait heureusement son règne, et cette victoire ne profitait pas à l'ambition de son redoutable allié. Il est vrai que dès ce moment s'évanouit pour deux siècles, dans les provinces méridionales, l'ombre de souveraineté que les rois de France y avaient exercée jusque-là; mais il valait encore mieux pour eux que l'Aquitaine fût perdue que de la voir passer entre les mains d'un vassal trop voisin du trône et capable de s'y asseoir. Ce fut encore un bonheur pour le roi de France que Hugues le Grand terminât l'année suivante sa turbulente carrière (956).

Ces circonstances et d'autres encore devaient offrir à Lothaire l'espérance, sinon la possibilité, de rendre à la couronne sa première dignité, au royaume ses anciennes limites (1). S'il ne lui fut pas donné de réaliser cette noble pensée, il eut du moins l'honneur de relever un moment la royauté et la nation du mépris où elles étaient tombées. Il fit plus, et si on en excepte quelques années de troubles que sa jeunesse ne pouvait empêcher, il procura à la France la paix intérieure, soit en dirigeant l'activité féodale vers un but patriotique, soit en modérant, sans la menacer, la nouvelle hiérarchie sociale qui tendait forcément vers l'ordre général, à mesure qu'elle acquérait des formes plus régulières.

Mort de Hugues le Grand, 956.

La mort de Hugues le Grand réconcilia les deux

(1) *Lotharius.... tentavit redintegrare regnum ut olim fuerat.* (*Glab. Radulp.*, cap. 3.)

sœurs, veuves, l'une du roi, l'autre du duc de France. Les grands intérêts du royaume se trouvèrent ainsi confiés aux mains de deux étrangères, pendant la double minorité de Lothaire et de celui des fils d'Hedwige qui eut en partage le comté de Paris. Ce fut Hugues Capet (1) qui obtint ce comté ainsi que le duché de France qui, depuis long-temps, n'en était plus séparé. Quoique second fils de Hugues le Grand, la glorieuse suprématie qu'il acquit dans la suite par ce noble fief, lui a valu dans l'histoire le droit d'aînesse qui appartenait à son frère Otton. Celui-ci fut duc et comte de Bourgogne au double titre de fils de Hugues et de gendre de Giselbert, tous deux morts la même année. Le troisième fils de Hugues le Grand, Henri, était trop jeune pour avoir part à une succession qui demandait d'être défendue par les armes. Mais la mort prochaine d'Otton, en 965, devait lui transmettre le duché de Bourgogne.

Il paraît qu'Otton n'entra pas immédiatement en possession de ce duché, et que le roi, ou plutôt sa mère Gerberge, tenait garnison dans quelques places de la Bourgogne, entre autres dans le château de Dijon. Robert de Vermandois, comte de Troyes, invoquant les droits de sa femme Werrha, fille ca-

(1) *Cappatus*, à cause, dit-on, de la chappe de saint Martin, qu'il pouvait seul porter en qualité d'abbé laïque de ce monastère; d'autres veulent que Capet dérive de *capito*, et soit un indice de la grosse ou de la bonne tête de Hugues.

dette de Giselbert, s'empara à son tour de cette forteresse. Gerberge appela à son secours l'archiduc de Lorraine, qui aida Lothaire à reprendre Dijon, et le réconcilia avec les fils d'Hugues le Grand (960). C'est alors que l'investiture de la Bourgogne fut donnée à Otton, qui abandonna à son beau-frère Robert le comté de Châlons-sur-Saône; c'est alors aussi que Hugues Capet reçut, avec l'institution ducale, la vaine promesse du comté de Poitiers (1).

Lothaire réduit les vassaux neustriens.

Lothaire intervint encore dans toutes les querelles qui divisèrent les grands vassaux de la Neustrie, avec l'intention de les faire tourner à son profit. Il prit la défense d'Artaud contre Thibaut le Tricheur et Héribert, qui détenaient l'un le château de Couci, l'autre le bourg d'Épernay, appartenant à l'église de Reims (958), et Odalric, successeur d'Artaud, recouvra en 964 tous les domaines de son siége (2). Le roi s'arma ensuite contre ce même Thibaut, qui s'était brouillé avec le duc de Normandie pour avoir suggéré à Lothaire le dessein odieux d'arrêter Richard en guet-apens pour s'emparer de ses états (3). Si Richard perdit d'abord la ville d'Evreux, sa victoire à Ermendreville lui permit d'horribles représailles dans les terres du comte de Chartres. Mais la crainte des Lorrains, que Lothaire ne manquait

(1) *Orderici Vitalis*, lib. IV. — *Frodoardi Chron.*, *an.* 960. Cet auteur est désormais très-incomplet.

(2) *Frodoardi Chron.*, tom. VIII, 213.

(3) *Dudon., De morib. et act. Northmann.* — *Wilhelmi Gemetic. Hist.*, lib. III, c. 13, 14, etc., t. VIII, pag. 267.

pas d'appeler à lui dans les cas difficiles, décida le duc de Normandie à réclamer encore une fois le secours d'Harold le Danois. Les dévastations des Northmans scandinaves firent craindre le retour des calamités du siècle précédent, et les évêques interposèrent leurs anathèmes pour rendre la paix aux populations riveraines de la Seine et de l'Eure (963). La restitution d'Évreux apaisa Richard et éloigna ses dangereux auxiliaires (1).

Le comte Arnoul Ier. de Flandre, maître de Montreuil depuis 948, venait d'enlever encore le château d'Amiens à Roger, fils d'Hilduin, comte de Montreuil et du Ponthieu. Mais, pendant la minorité de son fils Arnoul le Jeune, Guillaume Ier., fils et successeur de Roger, soutenu par le roi de France en personne, se rendit maître de Montreuil (965), pendant que Lothaire s'emparait des monastères fortifiés de Saint-Amand, de Saint-Vaast, ainsi que du château de Douai, et s'avançait jusqu'aux bords de la Lys (2). Grâces à la minorité d'Arnoul le Jeune, il fut facile au comte de Ponthieu de réunir à ses domaines héréditaires les territoires de Boulogne, de Guines et de Saint-Pol, dont le roi lui confirma la possession. Les Flamands n'eurent d'autre ressource que d'appeler les Danois à leur secours.

---

(1) *Willelmi Gemet. Histor.*, lib. IV, cap. 16. — *Chron. Turon.*, tom. IX, pag. 53.

(2) *Chron. Bald.*, tom. VIII, pag. 283. — *Chron. Torn.*, pag. 285. — *Dudonis*, lib. III.



Congrès de Cologne, 966.

Les succès de cette guerre permirent à Lothaire de se présenter avec honneur au congrès de famille que réunit à Cologne le nouvel empereur d'Occident. Otton le Grand parut à la cour de son frère Brunon avec sa mère, et son épouse, Adélaïde de Bourgogne; il y trouva ses deux sœurs, la reine et la duchesse de France. Ces princesses venaient mettre leurs enfans sous la protection du grand homme qui avait relevé le trône de Charlemagne, et qui, par la supériorité de sa puissance comme par les liens de la parenté, faisait revivre les temps où le roi de Germanie exerçait une sorte de patronage sur tous les rois provinciaux de l'empire carlovingien (1). C'est sans doute dans cette diète domestique que fut convenu le mariage de Lothaire avec Emma, fille de l'impératrice Adélaïde et de Lothaire II, roi d'Italie. Cette alliance, qui rapprochait encore les trois maisons royales de France, d'Allemagne et de Bourgogne, fut l'effet plutôt que la cause de la bonne intelligence qui régna entre ces familles jusqu'à la mort d'Otton le Grand. Et c'est sans doute à cette heureuse harmonie, qui ne devait pourtant pas s'étendre jusqu'à la couche du roi de

---

(1) On a supposé, d'après la *Chronique de Tours*, que Lothaire avait été appelé à Rome en 963 pour y recevoir la couronne impériale que le pape Jean XII regrettait d'avoir placée sur la tête d'Otton Ier. Les monumens historiques de la France et de l'Italie n'offrent aucune trace de ce voyage de Lothaire, et nous n'en parlerions pas si les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'y avaient ajouté foi.

France, qu'il faut attribuer une lacune historique de sept ans qui commence où finit la chronique de Frodoard, et qui laisse la France neustrienne et la Lorraine dans la même obscurité dont était couverte depuis si long-temps, et pour si long-temps encore, toute la Gaule méridionale. . . . .

Affaires de Lorraine.

La mort d'Otton le Grand, en 973, priva l'Europe d'un modérateur, et les désordres qui la suivirent fournirent une nouvelle matière à l'histoire des calamités humaines. L'administration de Brunon avait laissé des germes de division qui devaient faire renaître les prétentions de la France sur le royaume de Lorraine. Lorsqu'en 959 ce vice-roi partagea le pays en deux grands duchés, le neveu de Giselbert, Regnier III, de Hainaut, qui aurait pu prétendre au gouvernement du Lothier ou Basse-Lorraine, venait de perdre son comté pour avoir montré trop d'attachement au roi de France dont il n'était pas le vassal. Ses deux fils vivaient dans l'exil à la cour de Lothaire, lorsque les troubles, qui divisèrent la Germanie après la mort d'Otton Ier., leur permirent d'élever des prétentions sur le comté de Mons. Avec l'appui de Charles de France et d'Otton de Vermandois, ils parvinrent à s'y établir malgré les efforts contraires du duc Godefroi II. Otton II, assez occupé par la révolte du duc de Bavière et par les menaces des Bohémiens, négligea ses provinces belgiques, et crut en assurer le repos en conférant à Charles, sous la suzeraineté de la couronne de Germanie, le duché de Basse-Lorraine vacant par la

mort de Godefroi (977). Il espérait aussi que cette investiture donnée à un prince français ferait oublier à Lothaire les anciens droits de sa maison et préviendrait la guerre entre les deux puissances. Charles, qui n'avait pu trouver une place dans la hiérarchie féodale de son pays, et qu'irritait l'altière malveillance de la reine Emma, accepta avec joie un rang convenable à sa naissance, et subit sans regret la condition éventuelle de défendre la Lorraine contre son frère (1). Cette désertion d'une cause à la fois royale et populaire le rendit odieux à sa famille et à la nation (2). Elle prépara un prétexte à ses ennemis pour le représenter comme vassal étranger et prince démissionnaire. Elle fut mortelle à sa race.

Lothaire à Aix-la-Chapelle, 978.

Peu sensible à une libéralité qui avait tiré son frère d'une condition privée, Lothaire ne renonça pas à ses desseins cachés sur la Lorraine; bien plus, cette investiture même pour laquelle il n'avait pas été consulté, détermina le roi de France à brusquer une rupture avec l'empereur. On ne conçoit pas comment ses préparatifs purent être faits avec assez

---

(1) *Ducatus Lotharingiæ datur Carolo..... ut et ipse ab insolentiis desistat et fratris sui Lotharii motibus obsistat.* (*Chron. Turon.*, *an.* 977.—*Bald. Chron. Camer.*, t. VIII, pag. 283, *an.* 984.)

(2) *Carolum fraternæ uxoris protervitas compulit et inopia rei familiaris patrios fines relinquere et Othoni, saxonum imperatori, se dedere.* (*Chron. Vird.*, tom. VIII, pag. 296. — *Epist. Diederici, episc. Mett.*, *ad. Carol. ducem*, tom. IX, pag. 210.)

de secret et de promptitude pour que le roi de Germanie n'en eût aucune connaissance. Otton II, se fiant à la paix dont aucun cartel de guerre n'avait annoncé le terme, fut sur le point d'être surpris par les Français à Aix-la-Chapelle (978); le roi de France alla s'asseoir au banquet préparé pour le roi de Germanie, et l'aigle impériale qui surmontait le palais de Charlemagne cessa de regarder l'Orient et fût tournée vers la France (1).

Otton II, devant Paris, 979.

La conduite déloyale de Lothaire irrita la nation allemande, et les vassaux des quatre duchés répondirent à l'appel qu'Otton fit à leur fidélité. Une armée de soixante mille hommes entra en France sous le commandement de l'empereur, qui ne rencontra aucun obstacle dans sa marche contre Paris, et vint chanter l'hymne de la victoire sur la colline de Montmartre. Hugues Capet, ignoré jusque-là, se fit connaître à la France par la défense de cette cité, et un neveu d'Otton, qui avait juré de planter sa lance dans une porte, fut tué avant d'avoir pu accomplir cet exploit téméraire. Les Allemands n'osèrent pas entreprendre un siége régulier, et reprirent le chemin de leur pays, poursuivis par Lothaire, Hugues de France et Henri de Bourgogne. Le passage de l'Aisne ne put s'effectuer sans que les Allemands y perdissent leurs plus braves guerriers. Enfin, l'honneur des deux rois se trouva tellement engagé qu'ils en seraient venus à un combat singu-

(1) *Chron. saxon., an.* 978. — *Dithmari. Chron.*, lib. III.

lier, sans la loyale opposition d'un comte lorrain qui, reprochant aux Français le mépris qu'ils montraient pour leur roi, déclara que, pour lui, il partagerait toujours les dangers de son souverain (1).

Abandon de la Lorraine, 980. Cette première guerre, remplie par deux brusques incursions, n'eut aucun résultat réel, puisqu'elle ne changea rien à la position des parties belligérantes. Le traité qui fut conclu à Reims, à la suite d'une entrevue des deux rois, stipula la renonciation définitive de Lothaire au royaume de *Belgique* (2), et sans doute aussi la confirmation du duché de Brabant à Charles de France. Cette renonciation, dit un ancien auteur, contrista le cœur des princes français (3). Ce n'était au fond que l'abandon d'une espérance; mais cette espérance plaisait à la nation, et Lothaire le savait si bien qu'il oublia bientôt ses engagemens.

Otton II était mort peu de temps après son couronnement à Rome, qui avait suivi de près le traité de Reims. Un fils, âgé de trois ans, succédait à toutes ses grandeurs, et devait éprouver les traverses réservées, dans les gouvernemens électifs, à ceux qui deviennent rois avant d'être hommes. Cette minorité

---

(1) *Balder. Chron. Camerac.*, tom. VIII, pag. 283; — *Hugon. Floriac. Chron.*, tom. VIII, pag. 324. — *Sigeb. Chron.*, *an.* 980.

(2) *Alberici Trium-Font.*, lib. IX, cap. 65.

(3) *Hugon. Floriac. Chron.*, pag. 324. — M. A. Thierry nous paraît avoir attaché trop d'importance à ce témoignage et même à ce traité. (*Lettres sur l'Histoire de France*, l. X.)

d'Otton III invitait Lothaire à faire revivre des prétentions auxquelles il avait renoncé à regret.

Ici se présentent dans notre histoire des obscurités difficiles à éclaircir. Les affaires de Lorraine y sont mêlées aux intrigues de la cour, aux prétentions féodales, aux intérêts ecclésiastiques et à un changement de dynastie qui se prépare. Des événemens si graves n'ont trouvé aucun historien, et ce n'est que par l'explication d'une longue énigme qu'on peut sortir de ce dédale. « Nous vivons dans des temps périlleux, écrivait le savant Gerbert, confident trop discret des intrigues de deux cours rivales, dans des temps où il n'est pas permis de s'exprimer avec clarté (1). » L'histoire de cette époque se ressent de la prudence méticuleuse, et, s'il faut le dire, de la duplicité de ce futur pontife, qui se glorifiait pourtant de n'avoir jamais abandonné un ami dans l'adversité (2). Interprète banal de tous les chefs de parti, il écrivait dans le même temps pour les deux causes contraires qui partageaient alors les esprits, et dont ses lettres nous font deviner les principaux acteurs.

Le parti du roi, si ce n'est pas lui donner trop d'importance de l'appeler de ce nom, n'aspirait qu'à la conquête de la Lorraine qui lui aurait rallié Intrigues politiques.

(1) *Tempora periculosa libertatem tulerunt dicendi quæ velis dilucidè.* (*Gerberti epist., an.* 986.)

(2) *In privatis id præ me fero quod amicos in adversis nullâ oppressus calamitate destitui.* (*Gerb. epist. ad monach. Auriliac.*, tom. IX, page 279)

la nation, et, pour arriver à ce but, Lothaire feignit de porter secours au jeune roi de Germanie contre son cousin Henri le Querelleur, qui voulait enlever la régence à l'aïeule et à la mère d'Otton III, la Bourguignonne Adélaïde et la Grecque Théophanie. Il avait pour lui, dans ce royaume, quelques prélats qui embrassèrent sa cause ouvertement, comme l'évêque de Cambrai, ou qui la favorisaient en secret, comme le métropolitain de Trèves (1). Il paraît aussi, si nous en jugeons par Verdun, que dans plusieurs villes les citoyens appelaient de leurs vœux la domination française (2). La faction contraire nourrissait secrètement une espérance d'usurpation, et, pour arriver plus facilement à ses fins, elle faisait à la cour de Germanie le sacrifice de la Belgique. Elle avait pour chef Hugues Capet, qui s'était acquis la faveur d'Otton II en suivant ce monarque à Rome pour assister à son couronnement, et dont l'ascendant prit dès lors un tel caractère de domination que le prudent Gerbert ne craignait pas d'écrire en 985 : *Lothaire est roi de France, mais de nom seulement; Hugues ne l'est pas de nom, mais il l'est par le fait et par les œuvres* (3). Charles de France, dont la mauvaise foi

---

(1) *Chron. Centul., an.*, 984. — *Gerb. epist. ad. Beatric. Lothar. duc.*, pag. 286.

(2) *Gerb. epist.*, tome IX, pag. 285.

(3) *Lotharius rex Franciæ prælatus est solo nomine; Hugo verò non nomine, sed actu et opere.* (*Gerb. epist., an.* 985, *ad anonym.*, t. IX, pag. 282; tom. X, pag. 387.)

égalait la pesanteur d'esprit (1), prêta d'abord son nom aux ennemis de Lothaire, et travailla contre sa maison en croyant servir sa propre ambition. Mais il finit par se raviser, et, tout en protestant de sa fidélité au roi de Germanie, il le trahissait sous main, sans être pour cela plus ami des siens, sans même épargner l'honneur de sa race qu'il cherchait à flétrir dans la personne du prince royal Louis, né, disait-il, du commerce adultère de la reine avec l'évêque Adalberon (2). Un autre prélat, qui portait aussi le nom d'Adalberon, fut l'agent le plus actif du parti. Archevêque de Reims, frère de Henri, comte des Ardennes, et de Godefroy, comte de Verdun, il exerçait une grande influence dans la Lorraine, son pays natal, et l'employait au profit des Ottons dont il avait toujours été le serviteur fidèle. Suivant le conseil de Gerbert il rechercha avec ardeur l'amitié de Hugues Capet (3). Il s'était ménagé des intelligences dans les conseils du roi de France, où il remplissait la charge de chancelier. Adalberon fut vivement secondé par l'évêque de Metz, Diederic ou Thierri, qui, n'ayant pu réussir à

— *Hierarchiam Francorum absque titulo regii nominis disponebat filius Hugonis Magni, dux inclytus Hugo.* (*Chron. Centul.*, *an.* 974.)

(1) Diederic, évêque de Metz, l'appelle dans une lettre : *Dilatate, incrassate, impinguate.* (*Died. epist., an.* 984.)

(2) *Epist. ad Carol. ducem, an.* 984, tom. IX, pag. 280. — *Gerb. epist.*, *an.* 985, tom. IX, pag. 284. — *Adhem. Caban. Chron.*, tom. IX, pag. 236.

(3) *Amicitia Hugonis non segniter expetenda.* (*Gerb epist. ad Adalb.*, *an.* 979.)

faire déposer Lothaire pour donner le trône à Charles, réservait sa bonne volonté à un ambitieux moins indécis et plus habile (1). Enfin la maison impériale de Saxe n'eut pas de défenseur plus ardent que Gerbert qui se vantait d'avoir aiguisé pour elle les langues d'une foule de déclamateurs, et d'avoir plongé ses ennemis dans l'opprobre et dans le mépris (2).

Expédition en Lorraine. 984.

Ce fut au milieu de ces trames secrètes que Lothaire entreprit de s'emparer de la Lorraine, pendant que l'enfance d'Otton III et les divisions intestines de l'empire paraissaient devoir la laisser sans défense (3); toutefois il feignit d'en prendre possession pour la mieux assurer à son jeune cousin. Mais ses véritables intentions furent bientôt mises à découvert, lorsque, devenu maître de Verdun il fit mettre sous bonne garde le défenseur de cette place, le comte Godefroi, un des plus zélés partisans de la cour germanique (984). Des circonstances que nous ignorons empêchèrent Lothaire et son fils de se réunir à Brisach avec le duc de Bavière, comme ils en étaient convenus (4). L'armée française descendit dans la Basse-Lorraine, et Liège tomba en son pouvoir, lorsque déjà la ville de Cambrai, par la

(1) *Caroli ducis epist. ad Dieder. ep., an.* 984.

(2) *Gerb. epist.* 37. *ad Robert. Palatin.; ad anonym.; ad episc. Argent.*, tom. X, pag. 403, 417.

(3) *Quoniam erat Respublica minus defensabilis sub principe Romanorum juvene Othone.* (*Histor. ep. Virdun.*)

(4) *Gerb. Epist. ad Noteg. episc. Leod.*, *an.* 984.

défection de son évêque Rothard, s'était déclarée en faveur de Lothaire (1). Malgré ces succès la conquête ne fut pas consommée; l'archevêque Adalberon et le comte Godefroi, l'un de son église de Reims, l'autre de sa prison, contribuèrent plus que tous les autres partisans d'Otton à déjouer les desseins du roi de France. Le premier empêcha la plupart des évêques lorrains et plusieurs vassaux de se déclarer pour le duc de Bavière, et par conséquent pour Lothaire (2). Il sacra un fils de son frère Godefroi évêque de Verdun, malgré le roi de France, et encourut par-là une condamnation capitale qui devait être prononcée contre lui, comme coupable de félonie, par une *assemblée des Français*. Godefroi recommanda par lettre à sa femme, Mathilde, de défendre les places fortes jusqu'à l'extrémité (985), de n'entendre à aucun accommodement avec les Français, et de haïr les rois de cette nation (3). A Sigefroi, son cousin, qui était comme lui puissant en Lorraine, il fit écrire par Gerbert de s'allier avec Hugues Capet (4). Tous ses parens et amis reçurent de semblables messages, également écrits par l'écolâtre de Reims, qui s'empressa d'en instruire l'impératrice Théophanie, moins pour la rassurer sur le sort de la Lorraine que pour faire va-

(1) *Chron. Balder.*, *an.* 984, tom. VIII, pag. 284.

(2) *Gerb. Epist. ad episc. Leod.*, *Trever.*, *Mettens.*, *Mogunt.*, tom. IX, pag. 276-285.

(3) *Id. Epist.*, *an.* 985, pag. 283.

(4) *Id. ibid.*

loir ses propres services en lui en exagérant le danger (1).

L'histoire ne nous fait pas connaître quelles raisons déterminèrent Lothaire à demander ou à concéder la paix. Il semble même que cette paix, dont la restitution de Verdun devait être le gage (2), ne fut pas exécutée, puisque les prisonniers lorrains tombés au pouvoir de Lothaire ne recouvrèrent pas la liberté du vivant de ce prince (3), et que son successeur éprouva sinon les armes au moins les menaces du roi de Germanie. Si un traité formel ne fut pas conclu, on ne peut douter qu'il n'y ait eu une trêve entre le roi de France et la régence de Germanie (985). Lothaire en profita pour visiter l'Aquitaine, et marier son fils Louis, déjà associé à la couronne, avec la fille d'un seigneur du pays (4). Nous savons que cette princesse se nommait Blanche; mais, quoi qu'on en ait dit, le nom et la qualité du père nous sont inconnus, tant c'était alors chose de peu d'intérêt que le mariage d'un roi de France (5).

(1) *Id. Epist. ad Theophan.*, *an.* 985, pag. 283.

(2) *Balder. Chron. Camerac.*, tom. VIII, pag. 284.

(3) *Gerb. Epist.*, *an.* 985 et 986, tom. IX, pag. 285-287.

(4) *Adhem. Caban. Chron.*, tom. VIII, pag. 236.

(5) Pendant l'absence de Lothaire, en 984, une assemblée de seigneurs tenue à Compiègne fut violemment dispersée par Hugues. (*Gerb. Epist. ad. Dieder. ep. Mett.*) Il est difficile de rien décider sur ce fait que Velly, par une erreur grossière, rapporte à l'usurpation de Hugues. Il paraît que Charles avait réuni cette assemblée pour faire reconnaître les droits d'Otton III sur la Lorraine.

Lorsque la mort prématurée de Lothaire fit passer à Louis V la seigneurie du Laonais et quelques châteaux, avec le titre de roi qui contrastait avec sa misère, la reine Emma écrivit à sa mère l'impératrice Adélaïde, que les princes français, c'est-à-dire, les vassaux neustriens venaient de jurer fidélité à elle et à son fils. Elle se félicitait de se voir ainsi associée à la dignité royale; mais, au lieu de cette joie de femme, elle eut bientôt à confier au cœur maternel le secret de ses amères douleurs. Son fils l'avait abandonnée, trop crédule sans doute à d'injurieuses rumeurs qui ternissaient l'honneur d'une mère (1). Adalberon, de son côté, protesta de son innocence (2). Mais il paraît que Louis abandonna la reine-mère et l'évêque de Laon à la vengeance de son oncle Charles, qui les priva de la liberté, malgré les représentations des deux impératrices (3). Il se disposait aussi à faire juger l'archevêque de Reims par une assemblée générale comme traître, lorsque la mort vint empêcher cette vengeance. Louis V, 986.

Louis V a conservé dans l'histoire le surnom de *Fainéant* (*nihil fecit*). La vie de prince fut si courte, qu'on ne saurait rien préjuger de cette épithète flétrissante. Tout son règne en effet n'offre que deux événemens, qui ne furent pas même ac- Fin des rois carlovingiens. 987.

(1) *Hemmæ epist. ad imp. Adelheid., an.*, 986, tom. IX.
(2) *Adalber. Laud. Epist. ad Episcopos, ibid.*
(3) *Gerb. Epist. ex pers. Adalb.*, tom. X, pag. 294. — *Id. ex pers. Emmæ ad Theoph. et Adelaïdem imperat.*, pag. 395. — *Id. Gerb. epist. Carolo duci*, pag. 394.

complis. Il fut question d'envoyer une armée au secours de Barcelone, qui venait de retomber au pouvoir des Sarrazins (1). Mais le comte Borel sut reconquérir sa métropole sans attendre un impossible secours, dont la pensée ne pouvait être qu'une pieuse ou patriotique illusion. Si Louis avait eu une armée à sa disposition, il l'aurait gardée pour se défendre contre un ennemi plus à craindre que les Musulmans. Gerbert, que Théophanie avait appelé en Saxe pour diriger les études d'Otton III, écrivait alors que son disciple était encore incertain s'il conduirait son armée en Italie ou bien en France pour mettre Louis à la raison. Il semble faire entendre une révolution prochaine quand il dit : *L'événement prouvera bientôt ce qu'il est lui-même et ce que nous devons croire de lui* (2). Quelques mois après Louis V mourut empoisonné (3), et une nouvelle dynastie monta sur le trône.

Un bruit s'accréditait en France qu'à l'époque où Hugues Capet fit rendre au monastère de Centulle les reliques de saint Valeri, ce saint lui était apparu en songe, et lui avait dit : *Toi et tes descendans vous serez rois jusqu'à la septième génération*, c'est-à-dire, *à perpétuité* (4). Un autre bruit fut

---

(1) *Gerb. Epist. ad Gerald. abb.* — *Narrat. de Barcin. captâ.* — (2) *Gerb. Epist. Raim., abb. Auril., an.* 987.

(3) *Adh. Cab. Chron.*, tom. X, pag. 144. — *S. Maxentii Chron.* — *Translatio S. Genulfi.* — *Fragm. hist. Franç.*, tom. IX et X.

(4) *Chron. Centul.* — *Hist. relat. S. Walar.*, tom. IX.

semé parmi le peuple lorsque la mort du dernier Carlovingien lui eût été annoncée. On répétait que Louis, en mourant sans enfans, avait désigné Hugues pour son successeur, et exhorté la reine Blanche à épouser le duc de France (1). L'oncle du roi, par son hésitation, donna du crédit à cette rumeur. Quoique son premier mouvement eût été de s'emparer de la *ville royale* de Laon (2), il n'osa point se déclarer roi. Renfermé dans cette ville, il attendait, disait-il, qu'une délibération publique l'investît du pouvoir souverain (3), reconnaissant ainsi que ce pouvoir, qu'une longue succession de rois avait rendu héréditaire, était encore électif comme du temps de ses aïeux, et donnant à un autre le temps de détourner à son profit ce principe de la monarchie franque (4). *Hugues, fidèle à la vieille*

(1) *Gerv. Tillib. de otiis imper.*, tom. IX, pag. 45. — *Chron. S. Petri-Vivi*, tom. X, pag. 228.

(2) C'est ainsi que la reine Emma appelle Laon. (*Gerb.*, *Ep.*)

(3) *Francis regnum ad Carolum ducem transferre volentibus, dum ille inconsultè rem ad consilium differt, regnum Francorum usurpat Hugo.* (*Chron. Saxon.*)

(4) Ce qui prouve que la couronne était en effet élective, c'est qu'il fallut toute l'influence de Brunon et les intrigues de la reine Gerberge pour faire *élire* Lothaire, et que ce prince n'assura sa succession à son fils qu'en l'associant à la couronne, comme l'avait fait Otton le Grand en Germanie. On reconnaissait encore le principe en 996, puisqu'on lit ce qui suit dans un livre de Canons adressé par l'abbé Abbon à Hugues Capet: *Tres generales electiones novimus quarum una est regis vel imperatoris, altera pontificis, altera abbatis; et primam facit concordia totius regni, secundam verò unanimitas civium et cleri, tertiam sanius consilium cænobialis congregationis.* (*Bouquet*, tom. X, pag. 627.)

haine de ses pères, et voulant déraciner la maison de Charlemagne du royaume des Français (1), se fit proclamer à Nyon par ses vassaux et par ses amis, et l'archevêque Adalberon lui imposa dans Reims la couronne royale (2).

Charles se ravisa trop trop tard, et, quand il réclama auprès du prélat qu'il avait outragé, Adalberon répondit *qu'il ne nourrissait point de haine contre lui, mais qu'il n'avait pas de conseil à lui donner* (3).

Les témoins de ces événemens en portèrent des jugemens divers. « *Ce rebelle*, dit en parlant de Hugues un chroniqueur qui répétait les traditions contemporaines, *s'empara du trône contre les prohibitions de l'Église, injustement et traîtreusement* (4). » « *Le duc Charles*, dit un autre, *voulut être roi à la place de Louis; mais il ne put y réussir, parce que Dieu, dans son jugement, en choisit un meilleur* (5). »

La postérité incertaine juge comme les contemporains.

Ainsi s'accomplit, dans son dernier résultat, la grande usurpation féodale. Nous avons vu ce pou-

(1) *Chron. Sith.*, tom. X, pag. 298.

(2) « Sept des plus puissans vassaux se réunirent et élurent roi l'un d'entre eux. » (*Meyer, Institut. Judic.*, tom. III, pag. 193.) Comment un aussi docte écrivain a-t-il pu tomber dans une erreur si grossière?

(3) *Adalb. Epist. ad Carol. ducem*, tom. X, pag. 394.

(4) *Iper. Chron. Sith.*, cap. 30. — *Chron. Fratr. Andreæ.*

(5) *Adhem. Cab. Chronicon.* — *Chron. S. Maxent.*

voir monstrueux naître, grandir, s'étendre et couvrir tout le royaume de ses rameaux. Désormais il ne peut plus que déchoir, et sa ruine doit venir de sa plus audacieuse victoire. Le premier représentant de la féodalité en est devenu l'ennemi, et une guerre à mort va commencer entre la royauté reconstruite sur une nouvelle base, et la fédération des grands feudataires privée de son chef et aux prises avec lui.

Tableau des grands fiefs.

Arrivés au terme qui sépare deux dynasties et qui annonce une époque d'organisation sociale succédant à une violente dissolution, jetons un dernier regard autour de nous pour reconnaître l'état général de la monarchie française, telle que l'anarchie l'avait faite. Au moment où la société féodale, forcée de s'arrêter dans son cours, va prendre une assiette fixe et s'encadrer dans des formes hiérarchiques, il importe de connaître les élémens principaux dont elle se composait.

Depuis que la révolution du dixième siècle avait converti les bénéfices en patrimoines, les gouvernemens en principautés héréditaires, les alleux en fiefs, les possesseurs libres en seigneurs, et les colons en serfs de la glèbe, tout le royaume de France, à quelques exceptions près, se composait de fiefs et d'arrière-fiefs, toute la nation de seigneurs suzerains, de vassaux et d'esclaves. La hiérarchie des terres réglait les rangs de leurs possesseurs; la couronne s'élevait au-dessus de tous les fiefs, le roi était le

seigneur de tous les feudataires. Mais sa suzeraineté directe ne s'étendait que sur les grands vassaux, et ceux-ci exerçaient la supériorité féodale sur d'autres vassaux ou vavasseurs qui jouissaient presque tous de l'hérédité, avant l'an 987, mais dont plusieurs n'étaient pas encore placés sous une mouvance bien déterminée. Ces feudataires du second ordre étaient seigneurs à leur tour. L'ordre féodal descendait ainsi de degré en degré, depuis le monarque jusqu'au châtelain qui n'avait pour vassaux que les colons de ses métairies.

Duché de France.

Par l'avénement de Hugues Capet, le duché de France se trouva réuni au domaine de la couronne, et la royauté prit ainsi un double caractère. En qualité de duc de France, le roi conserva sous sa suzeraineté les comtés réunis d'Anjou et de Touraine, celui de Blois et de Chartres, ceux de Senlis, du Vexin et du Maine; comme comte de Paris, il eut toujours sous sa directe les seigneurs de Montmorenci qui préludaient dès lors à leur gloire future, ceux de Montfort, de Meulent, de Mantes, de Corbeil, de Montlhéri et de Dammartin, dont il ne reste plus que le souvenir. La seigneurie du Puiset relevait, ce semble, du comté d'Orléans qui, comme ceux de Paris, de Melun et d'Étampes, appartenait en propre aux ducs de France. L'éclat de la dignité royale ayant effacé toutes les autres dignités qui se trouvaient confondues en elle, des vicomtes amovibles prirent la place du comte-roi dans ces quatre villes, comme cela se pratiqua dans beaucoup d'au-

tres comtés du royaume qui furent réunis à leur fief dominant. Quant aux attributions ducales des rois, elles furent exercées par les comtes d'Anjou, sénéchaux héréditaires de la couronne.

La plupart des vassaux du duché de France firent partie de la cour du roi et de l'assemblée des barons, comme les feudataires immédiats du royaume, et leur importance fut au moins égale à celle des comtes de Soissons et de Vienne, du vicomte de Bourges et du sire de Bourbon, qui ne relevaient que du roi, mais qui, dans la polyarchie féodale, restèrent inférieurs à ceux des grands feudataires connus plus tard sous le nom de *Pairs de France*.

Pairies laïques.

Les fiefs-pairies furent seulement au nombre de douze, dont six laïques et six ecclésiastiques; parmi les premiers on comptait trois duchés et trois comtés que nous allons faire connaître, en suivant l'ordre chronologique de leur établissement.

1o. Vermandois et Champagne.

Le Vermandois obéissait à des comtes qui prétendaient descendre directement de Bernard, roi d'Italie, dont un fils, nommé Pepin, avait reçu de Louis le Débonnaire la seigneurie des châteaux de Péronne et de Saint-Quentin. Ces feudataires furent d'abord d'autant plus puissans que leurs vassaux étaient plus obscurs. Parmi les fiefs qui relevaient d'eux, à peine peut-on citer les comtés de Valois, d'Amiens et de Troyes. Ce dernier acquit insensiblement une grande importance, et, sous le nom de *Champagne*, parvint enfin au rang de pairie du royaume, lorsque Eudes II, comte de Blois et de

Chartres, en eut hérité, en 1019, d'une branche cadette de la maison de Vermandois. La Champagne comprenait sept pairies provinciales, parmi lesquelles on peut compter, je crois, les comtés de Brie, de Rouci, de Béthel, et la baronnie de Couci, dont les archevêques de Reims réclamaient toutefois la suzeraineté.....

2°. Comté de Toulouse.

Après avoir été la capitale du royaume des Wisigots, de la principauté d'Aquitaine et du duché bénéficiaire de Gothie, Toulouse resta chef-lieu d'un comté dont Charles le Chauve gratifia, en 850, un de ses partisans nommé Fredelon, et qui devint héréditaire dans la famille de Raimond Ier., frère de ce vassal et son successeur en 852. Plusieurs comtes de Toulouse portèrent le titre de duc d'Aquitaine, qui resta ensuite aux comtes de Poitiers. Ils s'emparèrent successivement des comtés d'Armagnac, de Quercy, d'Albigeois, de Rouergue, de Saint-Gilles, de Nismes, de Melgueil, de Gévaudan, et d'une partie de la marche de Narbonne. Ces divers fiefs descendirent alors au rang de vicomtés, tantôt réunis au domaine propre des comtes, tantôt possédés par leurs vassaux immédiats.

Le duché de Gothie, dont un lambeau avait donné naissance au grand fief de Toulouse, suffit encore à doter, en 864, deux puissans feudataires, le marquis de Septimanie, Bernard, et le comte de Barcelone, Wifred, dont les successeurs ne relevèrent également que de la couronne de France, les premiers jusqu'au démembrement de la marche de

Narbonne, en 918; les seconds jusqu'en 1258, où saint Louis renonça à ses droits de suzeraineté.

Le comté de Barcelone, appelé aussi *Marche d'Espagne*, avait sous sa mouvance les comtés de Narbonne, de Roussillon, d'Ampurias, de Carcassonne, d'Urgel, de Conflans, de Cerdagne, d'Ausone (Vich), de Besalu, de Girone et de Manresa. Quoique placés au même rang féodal que les autres grands vassaux, quoique destinés à régner sur la Provence et à s'asseoir sur le trône d'Arragon, les successeurs de Wifred n'eurent jamais le titre de pairs du Royaume; mais aussi leur hommage ne les soumettait à aucun devoir. Si leur éloignement les priva d'un honneur stérile, ils lui furent redevables d'un plus haut degré d'indépendance. Comté de Barcelone.

A une autre extrémité de la France, une contrée naguères déserte, couverte de bois et de marécages, fut érigée en comté souverain, au profit de la famille qui l'avait conquise sur la nature sauvage (1). Baudouin Ier., après avoir, par le rapt volontaire de Judith, encouru l'inimitié de Charles le Chauve et l'anathème ecclésiastique, fut relevé de l'une et l'autre disgrâce, à la recommandation de Nicolas Ier.; « et le roi, pour l'amour et l'hon» neur de sa fille, institua légalement Baudouin » comté de Flandre (862), et voulut que ses des» cendans lui succédassent à toujours dans cette di- 3o. Comté de Flandre.

(1) *Anno* 792 *Lidricus*, *Harlebeccensis comes*, *videns Flandriam vacuam et incultam et nemorosam*, *occupavit eam*. (*Annal. Bertin.*)

» gnité. Avant lui, son père, son aïeul et son bi» aïeul (Lidric), bien que seigneurs du pays, n'a» vaient pas porté le titre de comte (1). »

Meyer assure, d'après Frodoard, que la donation de Charles le Chauve fut surtout motivée sur la nécessité d'opposer aux Northmans une puissante barrière (2). Le comté des Baudouin réunit en effet tout le pays compris entre la Somme, l'Escaut et l'Océan, et compta, parmi ses douze pairies provinciales, les comtés d'Arras, de Hesdin, de Saint-Pol, de Guines, de Boulogne, et peut-être aussi celui de Ponthieu, qui semble néanmoins n'avoir relevé que de la couronne.

Les comtés de Cambrai, de Mons et de Namur, qu'on a souvent pris pour des fiefs de la Flandre, faisaient partie de la Basse-Lorraine, et reconnaissaient pour souverain le roi de Germanie (3).

4°. Duché de Bourgogne.

Le droit de succession héréditaire s'introduisit dans les duchés un peu plus tard que dans les grands comtés. Nous avons vu que le fils aîné de Robert le Fort ne fut mis en possession du duché de France que vingt ans après la mort de son père. Le duché de Bourgogne peut donc être regardé comme celui qui a obtenu le premier le privilége de possession patrimoniale. Et pourtant, s'il est vrai que Richard le Justicier, après l'avoir reçu de son beau-

(1) *Chron. Sith.*, *an.* 962, tom. VII, pag. 268. — *Geneal. comit. Flandriæ.* — *Epist. Nicol. I*, tom. VII, p. 387, 388.

(2) *Meyer, Annal. Flandriæ.*

(3) *Balder. Chron. Camer.*, tom. VIII, p. 280, 281, 282.

frère Charles le Chauve, le transmit à son fils Raoul, il est également incontestable que le droit d'hérédité ne servit de rien à Louis le Noir, frère de Raoul, qui finit par se désister de ses prétentions en faveur d'un duc que Louis IV avait choisi dans une autre famille. Après Hugues le Grand, deux de ses fils furent successivement ducs de Bourgogne; et ce beau fief, tout en changeant plusieurs fois de lignée, ne devait plus sortir de la maison capétienne.

Les comtés de Châlons, de Nevers, de Tonnerre et de Beaune, celui de Joigny, qui absorba le territoire de Sens, et Auxerre qui, après avoir été le berceau des premiers ducs, flotta ensuite entre les seigneurs de Tonnerre et de Nevers, tous ces fiefs, et quelques autres encore, devaient foi et hommage au duc de Bourgogne.

5°. Duché d'Aquitaine.

Entre l'époque où Charles le Chauve rétablit la dignité de duc d'Aquitaine en faveur de Rainulfe Ier. (845), et celle où Guillaume Tête-d'Étoupes la rendit héréditaire dans sa famille (951), il s'écoula un peu plus d'un siècle pendant lequel ce gouvernement ducal fut accordé indifféremment, et toujours à titre bénéficiaire, à des comtes de Poitiers, d'Auvergne et de Toulouse. Il resta enfin dans une branche de l'ancienne maison de Gothie, que Rainulfe II avait fixée à Poitiers, où ce même seigneur entreprit de faire revivre, à l'encontre de Eudes, le royaume d'Aquitaine. Après la mort de Raymond Pons, arrivée en 951, le petit-fils de Rainulfe II, Guillaume *Tête-d'Étoupes*, obtint de Louis d'Ou-



tremer la réunion du duché d'Aquitaine à son comté héréditaire (1); et dès lors la succession ducale n'éprouva plus d'interruption. Dès lors aussi furent déterminés les rapports féodaux qui subordonnaient aux comtes-ducs de Poitiers les comtes de Périgord et de la Marche, ceux d'Angoulême et de Saintonge, ainsi que les vicomtes de Limoges et de Turenne. La puissance des ducs d'Aquitaine surpassa celle des rois, lorsqu'ils eurent réuni à leurs domaines le duché de Gascogne.

Duché de Gascogne.

Ce duché, compris entre la Garonne et les Pyrénées, avait Bordeaux pour capitale, et comptait d'abord parmi ses vassaux les marquis de Gascogne, qui n'existèrent pas long-temps; les comtes de Pampelune, qui se firent rois de Navarre en 857; les comtes de Bordeaux, de Bigorre, de Béarn, d'Armagnac, d'Astarac, de Fézenzac, la sirerie d'Albret, et plusieurs autres fiefs qui avaient des prétentions égales à la souveraineté.

Sanche Mitarra, petit-fils de Loup Centulle, élu par les Gascons en 872, avait rendu le duché héréditaire et indépendant de la couronne de France. Ses descendans le possédèrent sur le même pied jusqu'à l'extinction de la ligne directe en 1032. La branche d'Armagnac, qui lui succéda, ne sut pas défendre ses droits, et Bernard II fut forcé de les aliéner moyennant 15,000 sous d'or en faveur de Gui Geoffroi d'Aquitaine, qui ne tenait à la maison

(1) *Adhem. Caban. Chron.*, tom. VIII, pag. 235.

de Gascogne que par sa mère (1052). Gui Geoffroi étant devenu six ans après duc d'Aquitaine, sous le nom de Guillaume VIII (VI), les deux duchés se trouvèrent réunis, et ne formèrent plus qu'une seule principauté (1058).

Le dernier des grands fiefs, dans l'ordre de leur création, fut le duché de Normandie. Nous avons vu à quelle occasion et dans quelle vue Charles le Simple en investit le plus célèbre des pirates scandinaves, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (1). 6°. Duché de Normandie. 912.

Les descendans de Rollon reviennent trop souvent dans notre histoire, pour qu'il soit nécessaire de présenter ici leur filiation. Jusque vers la fin du dixième siècle, les chefs normands qui obtinrent en partage des villes ou des châteaux ressemblèrent plus à des sujets qu'à des vassaux de leur duc. Mais, vers l'époque où Hugues Capet monta sur le trône, plusieurs comtés en litige

(1) Lorsqu'on proposa à Rollon de baiser le pied du roi en signe d'hommage, il répondit en danois : *ne se bi Gott*; non, de par Dieu. (*Brev. Chron. Turon.*) De là, suivant quelques étymologistes, le sobriquet de *Bigots* donné aux Normands qui en sont plutôt redevables à l'erreur qui leur donnait une origine commune avec les Wisigoths. (*Rich. Pictav.*, tom. IX.) La *Chron. de Saint-Denis* fait dire à Rollon : « Adonc » jà devant home ne me agenouilleray, ni pié d'home ne » baiseray. » Il commanda à un noble Danois de remplir pour lui cet office féodal. Celui-ci, choqué de la commission, leva brusquement le pied du roi pour le porter à sa bouche, « et fit le roi choir à terre tout envers dont y eut » grant risée des François. « (*Chron. de Saint-Denis*, t. VIII.)

ayant été définitivement acquis à la Normandie, les seigneurs qui les possédaient transportèrent leur allégeance aux successeurs de Rollon; suivant les formes féodales qui réglèrent pareillement les relations des vassaux, normands d'origine. Dès lors les comtés d'Évreux, de Dreux, du Mans, d'Eu, de Laval, d'Alençon, de Bayeux, de Séez, de Coutances et d'Avranches, eurent des seigneurs héréditaires ou restèrent réunis au domaine ducal.

Bretagne. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, dit la Chronique de Tours, Charles donna toute la Bretagne en fief à Robert (Rollon), qui en fit hommage au roi (1). Tous les auteurs sont d'accord sur ce fait. La question serait de savoir si la Bretagne appartenait au roi de France, et si le serment simple que quelques ducs bretons avaient pu faire à ses prédécesseurs, l'autorisait à disposer de cette principauté. Depuis la mort d'Alain le Grand (907), qui s'intitulait: *Roi par la grâce de Dieu* (2), la Bretagne était tombée dans l'anarchie, divisée entre les comtes de Rennes, de Nantes, de Vannes et de Cornouaille. Aux termes de l'investiture donnée à Rollon, tous ces petits princes auraient dû lui porter leur hommage; mais la fierté bretonne ne se démentit pas en cette occasion, et les troupes envoyées par le duc de Normandie furent traitées en ennemies, tout comme les pirates scan-

(1) *Chron. Turon.*, tom. IX.

(2) *Gratiâ dei, pius et pacificus rex Britanniæ.* (*Charta Sancti Mauric. Andegav.*)

dinaves qui infestaient encore les bords de la Loire. Toutefois la division des forces rendit la résistance impuissante, et, dans l'année 912, la Bretagne fut tellement dévastée, que Nantes resta *long-temps déserte et vide d'habitans*.

La plupart des comtes et des *Mac-Tiernes* (1) se réfugièrent en France, ou allèrent chercher un asile dans la patrie de leurs aïeux (2). C'est de cet exil que revint, en 937, un petit-fils d'Alain le Grand, nommé *Alain Barbetorte*, lorsqu'il eut appris en Angleterre que les Bretons avaient massacré le gouverneur envoyé par Guillaume Longue-Épée, et assiégé ce duc dans sa propre capitale (933). Alain détruisit la colonie scandinave de la Loire, et, s'étant rendu maître de Nantes, il rappela les fugitifs dans la Bretagne que son courage avait délivrée du joug étranger et de l'anarchie. Il paraît toutefois que ce grand prince reconnut la suzeraineté du duc de Normandie. Après sa mort (952), les comtes bretons divisés se débattirent encore contre les Normands qui finirent par contracter des liens de famille avec le plus puissant de tous, avec Conan de Rennes, dont le fils, Geoffroy Ier, fit revivre, en 992, le titre de duc de Bretagne, tombé en désuétude depuis près d'un siècle.

On a pu remarquer que quelques cités importantes n'ont pas été désignées dans l'énumération Pairies ecclésiastiques.

(1) Fils de prince. On appelait ainsi les principaux seigneurs.
(2) *Chron. Namnetense*, tom. VIII.

des fiefs, bien qu'elles eussent autrefois servi de résidence à des comtes, et même à des ducs provinciaux; c'est que dans ces villes l'influence épiscopale avait prévalu sur celle de ces gouverneurs, au point que les évêques obtinrent des rois, ou usurpèrent par la violence, d'abord l'administration civile de leurs diocèses, et ensuite les droits régaliens. Charles le Chauve avait fait faire un grand pas au pouvoir temporel des évêques, en leur confiant les attributions de commissaires royaux dans leurs diocèses respectifs (1). Il est vrai que la plupart d'entre eux se laissèrent ravir ce privilége par les comtes de leur cité. Mais les prélats qui surent le conserver suivirent la fortune des autres officiers publics, et devinrent comme eux seigneurs territoriaux. Lorsque tous les feudataires se trouvèrent aux prises les uns avec les autres, les évêques se défendirent avec plus ou moins de bonheur. A Troyes et à Soissons le comte l'emporta sur le prélat (2). A Cambrai et à Lyon les deux pouvoirs rivaux se partagèrent la la juridiction et les droits seigneuriaux. L'archevêque de Reims résista aux envahissemens des princes de Vermandois, soutenus par les rois de France qui lui attribuèrent l'office de comte (3); et celui de Sens fit si bien que le comte de la cité fut

(1) *Capit. Colon.*, *an.* 846, cap. 12.

(2) *Hugon. Floriac. Chron.*, *an.* 965.

(3) *Ludovicus IV*, *Remensis urbis monetam jure perpetuo possidendam....... et omnem comitatum Remensem eidem contulit ecclesiæ.*

obligé de s'exiler à Joigny. Il n'est pas toujours possible d'expliquer la formation des principautés épiscopales, parce que la plupart durent leur naissance à de sourdes et insensibles usurpations. Mais comme les rois, en conférant les grands fiefs, se réservaient ordinairement la suzeraineté (*dominicatura*) sur les évêques (1), on a lieu de penser que leur politique, semblable à celle des empereurs germaniques, favorisait par tous les moyens l'extension d'une autorité qui leur inspirait moins de défiance, pour l'opposer à l'ambition des seigneurs temporels. Ce fut sans doute par ce motif qu'ils réunirent aux divers siéges épiscopaux celles des abbayes diocésaines qui avaient échappé aux invasions du pouvoir séculier (2). Les papes se prêtèrent souvent à ces libéralités qui contribuèrent puissamment à placer quelques évêques dans les rangs des barons souverains. Cette spoliation de l'ordre monastique en France explique assez pourquoi les grands abbés du royaume ne parvinrent pas, comme ceux de l'Empire, à la supériorité territoriale.

En France, ce ne fut guères que dans le domaine immédiat des rois, ou dans les lieux encore soumis à leur influence, que les évêques obtinrent la seigneurie de leur cité. Tels furent les métropolitains de Reims et de Sens, les évêques de Laon, de Beau-

(1) *Gesta consul. Andegav.*, cap. 4.

(2) L'évêque de Paris possédait alors dix monastères ainsi que la juridiction civile dans la cité. (*Bened. VII dipl.*, *an.* 980.)

vais, de Noyon, de Châlons-sur-Marne et de Langres. Tous ces siéges épiscopaux devinrent des pairies du royaume. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, dans le classement des ordres de l'état, le clergé ayant obtenu la première place, les six pairs ecclésiastiques siégèrent avant les grands feudataires temporels, et que l'archevêque de Reims, en sa qualité de primat, fut placé à la tête de la cour des pairs. De nos jours encore, lorsque l'auteur de la Charte a fait revivre dans nos institutions constitutionnelles la vieille pairie rajeunie, le nom de l'archevêque de Reims s'est trouvé inscrit le premier sur le *Livre d'or* de la France (1).

(1) *Voyez* l'ordonnance du roi du 4 juin 1814, qui nomme les membres de la chambre des pairs.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



